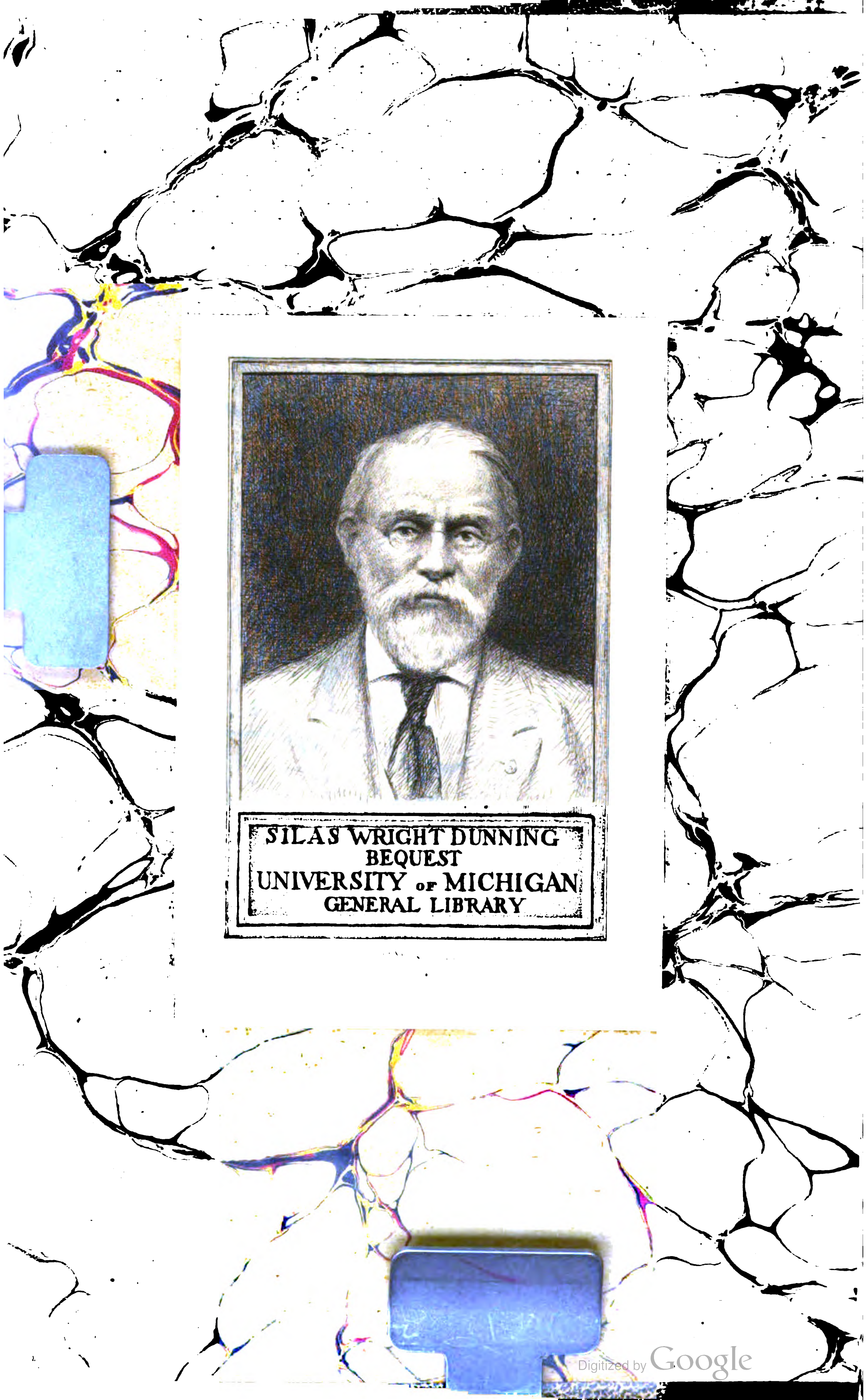
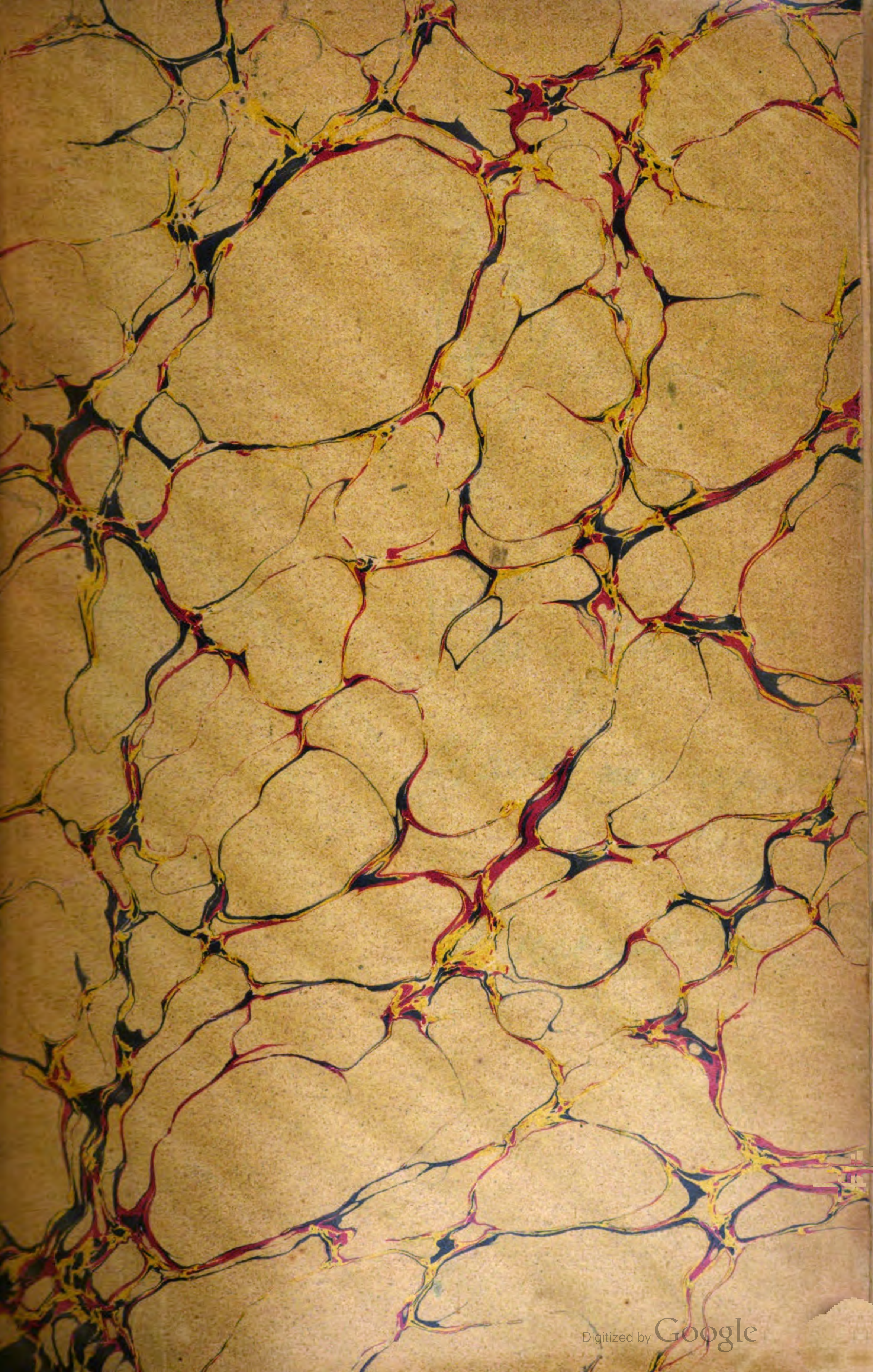


Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais

Société d'émulation du Bourbonnais, Société d'émulation du département de l'Allier. sciences, arts et belles-lettres


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
Digitized by Google



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME TREIZIÈME



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1905

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 9 JANVIER 1905

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Etaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel, chanoinesse ; MM. Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, abbé Clément, Delaigue, Flament, Mantin, Olivier, Plainchant, Queyroi et Tiersonnier.

S'étaient fait excuser : MM. René Chabot, Milcent et Roger de Quirielle.

En ouvrant la séance, M. Bouchard, au nom de la Société, donne un souvenir ému à notre ancien président, M. de Bure. Il rappelle la place importante qu'il a tenue dans notre Compagnie, ainsi qu'en témoigne le *Bulletin* où l'on peut lire notamment les lumineux et consciencieux rapports dans lesquels M. de Bure résumait chaque année les travaux de la Société. Il exprime l'espoir qu'une plume autorisée fera revivre la sympathique et érudite figure du confrère que Dieu a rappelé à lui.

D'un commun accord, les membres présents expriment le vœu que M. Armand Méplain veuille bien rendre pour nous ce dernier hommage à M. de Bure, ou, en cas d'impossibilité, ait l'amabilité de fournir les éléments d'une notice. M. Tiersonnier est chargé de faire part à M. Armand Méplain, du vœu émis par notre Compagnie.

M. Bouchard donne lecture du rapport annuel de notre bibliothécaire :

Rapport du Bibliothécaire de la Société d'Émulation du Bourbonnais, année 1904

De même que les années précédentes, le nombre des volumes augmente d'environ 300 chaque année, et tous répartis mensuellement dans les divisions établies de la bibliothèque.

Tous les journaux donnés par M. Bernard, le *Courrier* et le *Messager de l'Allier*, sont cartonnés. Je viens de recevoir les deux volumes de 1903, ceux de 1904 sont à recevoir ; ces quatre volumes sont dus à notre relieur..

Le mouvement des prêts de livres a été très important cette année, près de 200 volumes ont été empruntés.

Les livres bourbonnais sont catalogués sur fiches alphabétiques, jusqu'au n° 575.

Moulins, le 31 décembre 1904.

Le Bibliothécaire,
Francis Pérot.

— M. le Président fait connaître les lettres de démission de membres de la Société écrites par MM. Francis Pérot et La Couture. M. Bernard annonce que M. Francis Pérot donnant sa démission de bibliothécaire, les clefs de la bibliothèque lui ont été remises. Il fait ensuite part de la démission de M. G. Sarrot, ancien percepteur, demeurant à Gannat.

M. Bouchard lit ensuite une lettre de M. Henri Faure. Notre confrère quittant Moulins pour Paris et ne pouvant plus assister aux séances, demande, s'il est possible, à échanger son titre « de membre titulaire « pour celui de membre correspondant ».

M. Delaigue propose alors de donner à M. Faure le titre demembre honoraire en raison des services rendus par ce dernier à la Société, aux Lettres et à l'Histoire en Bourbonnais.

M. le Président regrette que la Société ne puisse prendre de suite en considération la demande de M. Delaigue, à cause des prescriptions de l'article 6 de notre règlement (1), dont lecture est donnée par M. l'abbé Clément. Il faut que la demande soit présentée par cinq membres en séance ordinaire, qu'un rapport motivé soit lu par un membre désigné à cet effet, après quoi a lieu un vote au scrutin secret.

La demande statutaire est immédiatement formulée par MM. Delaigue, Bouchard, Queyroi, abbé Clément et Plainchant Le rapport sera lu à la prochaine séance.

— M. Bouchard lit une note de M. Faure, relative au *Folk Lore* bourbonnais.

— M. le Président se fait un plaisir de nous donner l'information suivante :

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'ouvrir le 12e concours fondé par Anatole Cressent pour la composition d'un ouvrage lyrique en deux actes.

Le poème désigné, cette année, par la commission est un livret de M. Henri Faure, intitulé *la Pupille de Figaro*. Il vient d'être imprimé par les soins de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

(1) Voir *Bulletin*, 1902, p. 104.

— Notre confrère M. Paul Duchon, offre à la bibliothèque de la Société : *Grammaire et Dictionnaire du patois bourbonnais (canton de Varennes)*. — Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur-éditeur.

Il sera rendu compte de cet intéressant ouvrage qui contribue à remplir un vœu formé par notre Compagnie en 1875. (Voir *Bulletin*, t. XIII, p. 377.) En attendant nous prions M. Duchon d'agréer nos remerciements.

— M. Ernest Olivier qui prendra part au prochain *Congrès des sociétés savantes* à Alger y représentera notre Compagnie, comme *délégué*. M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a été avisé en temps utile.

— M. Plainchant donne lecture de sa notice nécrologique sur M. Seulliet, et, au nom de tous, M. Bouchard le félicite de la façon heureuse dont il a fait revivre la figure de notre ancien Président.

— M. Bouchard annonce que nous avons reçu d'aimables vœux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Il prie M. Tiersonnier d'en donner lecture, ainsi que de la réponse faite :

Cara soror, veterum assiduè memor esto parentum ;
Ardenter, prisci temporis acta, cole,
Sicque novum, studio, traduces leniter annum :
Quod, crede, ex toto corde peropto tibi !

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.

Vous aimez le passé, à travers son histoire
Vous cherchez le sillon des aïeux disparus,
En le ressuscitant vous partagez sa gloire
Et vos doctes travaux sont à peine parus
Que vos sœurs voisines, empressées à vous lire,
Jalouses de savoir et de vous imiter,
Pour vous dire merci, vite accordent leur lyre.
. . . .
Permettez-leur, du moins, de vouloir le tenter.

Pour la Société d'Émulation du Bourbonnais,
Ph. T.

5 janvier 1905.

— M. Tiersonnier lit ensuite deux communications de M. de Quirielle qui seront insérées dans la plus prochaine bibliographie.

M. Tiersonnier fait le compte rendu des publications reçues et signale ce qui suit :

« Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, « tome X, 2e et 3e trimestres de 1904 : 1° *Rapport sur la cachette de* « *Curzay*, par le commandant Rousseau. Dans cette cachette, furent

« trouvées des haches en bronze, qui ont été soumises à des essais « méthodiques pour se rendre compte de leur composition et de leur « puissance comme outils et armes tranchantes. Les conclusions de ces « essais sont fort intéressantes et montrent que la qualité du bronze « de Curzay est tout à fait remarquable, soutenant la comparaison « avec les meilleurs bronzes modernes.

« Le commandant Rousseau estime que les haches de Curzay ne « sont ni *celtiques* ni *gauloises ;* les Celtes et les Gaulois n'avaient pas « de haches de guerre. Elles ont servi à des tribus *innommées* qui ont « précédé les Celtes en Poitou. On peut très approximativement assi- « gner à la cachette de Curzay, plus de 3.000 ans d'âge. La dite « cachette serait antérieure à la guerre de Troie, à la civilisation pri- « mitive de la Méditerranée et aux premières explorations des Phé- « niciens.

« 2° *Sur les carreaux à émail stannifère du palais de Jean de Berry,* « *à Poitiers*. M. Magne, auteur de l'article, fait observer que cette « découverte est très importante. « Elle prouve que pour toutes les « applications de l'art, et notamment pour la céramique, notre pays « devançait d'un siècle les autres pays d'Occident et que, dès la fin du « XIVᵉ siècle, les cours des ducs de Berry, d'Anjou et de Bourgogne « étaient des milieux d'art plus riches peut-être que ne le furent à la « fin du XVᵉ siècle les cours des princes italiens. »

« J'ai déjà eu occasion de signaler l'étude de M. Marcellin Boudet « *sur les derniers Mercœur*. La *Revue d'Auvergne*, numéro de sep- « tembre-octobre 1904, nous en apporte un nouveau fragment. Je « relèverai seulement un passage, page 374, où il est question d'un « bourbonnais d'origine dont nous nous sommes occupés ici même (1), « à la suite d'une communication de notre confrère M. Claudon, « Thierry d'Hireçon. Parlant de Beraud VII de Mercœur, connétable « de Champagne (1272-1321), M. Boudet, d'après l'Ancienne chronique « de Flandre (*Rec. des Hist.*, XXII, p. 463, note 2), raconte que « Beraud de Mercœur n'entra pas, en 1315, dans la ligue formée, « sous l'impulsion de Charles de Valois, par les seigneurs artésiens, « champenois et picards contre Mahaut de Bourgogne, comtesse « d'Artois, pour la contraindre à renvoyer son conseiller Thierry « d'Hérisson (*alias* d'Hireçon) qu'ils accusaient de violer leurs cou- « tumes.

« Dans le *Bulletin historique et philologique*, 1904, nᵒˢ 1 et 2, du « *Comité des travaux historiques et scientifiques*, il y a lieu de

(1) Voir *Bulletin*, 1904, pages 105 et suivantes.

« signaler une communication de M. Flour de Saint-Genis, intitulée :
« *La perception des droits domaniaux du Roi sous l'ancien régime et*
« *les archives de l'Enregistrement.* L'auteur donne de précieuses
« notions sur l'administration d'où est sortie celle de l'Enregistre-
« ment et des Domaines. Il indique quelle précieuse mine de rensei-
« gnements offrent les archives de l'Enregistrement pour l'histoire
« locale ou générale, et montre enfin qu'il y a dans ces archives bien
« des séries que les archivistes départementaux peuvent revendiquer
« pour les dépôts confiés à leurs soins.

« *La Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France,*
« dans son numéro de novembre 1904, publie deux notes bibliogra-
« phiques, l'une sur le jésuite Pierre Bourdier, l'autre sur Lescullier,
« communiquées par M. Francis Pérot. Il faut féliciter notre confrère
« de cette heureuse idée, d'autant que ces deux auteurs, bourbon-
« nais d'origine, ne figurent pas dans la *Bio-bibliographie des écri-*
« *vains anciens du Bourbonnais*, due à la plume alerte de M. Roger
« de Quirielle. Toutefois M. Francis Pérot a omis d'indiquer que ces
« notes bibliographiques lui avaient été communiquées par un autre
« de nos confrères, M. Marcellin Crépin-Leblond, et que la biblio-
« graphie du Père Bourdier était empruntée au catalogue des écrits
« de la Compagnie de Jésus, rédigé par le P. Sommervogel. En outre,
« il est visible à première vue que les deux bibliographies précitées
« ont été données, dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, avec
« des erreurs, des omissions et de notables barbarismes. A ma
« demande, notre obligeant collègue, M. Baptiste Thonnié, qui, soit
« dit en passant, a réuni, lui aussi, de nombreuses fiches bibliogra-
« phiques intéressantes pour le Bourbonnais, a bien voulu rectifier
« pour notre *Bulletin* les notes fautives dont il s'agit. Voici donc les
« deux notes bibliographiques rectifiées par M. Thonnié :

1. — *Prima geometriæ Elementa novo methodo ac facile demonstrata a Petro Bourdin e Societate Jesu. Ad usum Academiæ Mathematicæ Claromontani collegii Parisiensis.*

Parisiis apud Franciscum Pelicanum, MDCXL, 12° pp. 356. Table, figures.

2. — *Introduction à la Mathématique contenant les connaissances et praticques nécessaires à ceux qui commencent d'apprendre les mathématiques. Le tout tiré des Elémens d'Euclide, renges et démonstres d'une façon plus briefve et plus facile que l'ordinaire.*

Par le P. Pierre Bourdin, de la Comp. de Jésus. A Paris, chez Fois Pelican, MDCXLIII, 12° pp. 264 et 3 planches.

A la fin : troisième partie. 59 pp. et 6 pl.

3. — *L'Optique*, à Paris, chez Fois Pelican, 1645, folio.

4. — *Sol flamma cœlorum motrix sive Tractatus de Solis natura et pabvlo. Deque eius et Firmamenti stellarum et planetarum motu circa terram ut centrum... Item aphorismi analogici parui mundi ad magnum, magni ad paruum mundum tradidit disputationi eorum.*

Parisiis, apud Seb. Cramoisy, et Gabrielem Cramoisy, MDCXLVI, 12° pp. 136 et 68. Dédié au Prince de Condé. Frontispice gravé.

La seconde édition est de MDCXLVII.

5. — *Septièmes objections ou Dissertationes* (Dissertations) *du R. P. Bourdin, touchant la Philosophie première, avec les remarques de Descartes. Se trouvent dans toutes les éditions de Descartes, après ses méditations.*

6. — *Le Dessein ou la Perspective militaire. Pièce très facile et très nécessaire à tous ceux qui désirent de pratiquer l'Art de fortifier. Par le feu Pierre Bourdin, de la Compagnie de Jésus.*

A Paris, à l'Imaige de Nostre-Dame-de-Foy, vis-à-vis les RR. PP. Jésuites, avec Privilège du Roy. 8° pp. 239, figures sur bois. L'éditeur donne un avis : aux curieux de la gentille mathématique.

7. — *L'Architecture militaire, ou l'art de fortifier les places régulières et irrégulières. Expliqué, pratiqué et démonstré d'une façon facile et agréable, avec un abrégé de la pratique de la géométrie militaire.*

A Paris, MDCLV, Privilège du Roy 8° pp. 196, et 35 fig. sur bois.

Dans le permis d'imprimer, l'on voit que cet ouvrage est resté inachevé. Page 196 : — « Voilà ce que le R. P. Bourdin a laissé de la démonstration de son architecture militaire ; la mort qui l'a surpris a empesché qu'il ne l'achevat.... »

8° *Le cours de mathématiques contenant en cent figures une idée générale de toutes les parties de cette science, l'usage de ses instrumens, diverses manières de prendre les distances, l'Art d'arpenter, divers moyens de lever et de tracer un plan, la réduction des figures par les triangles de report ; la Trigonométrie ; les Fortifications régulières et irrégulières, leurs dehors, profils, élévacion et Sciagraphie. Contenant de plus un traité d'Optique, Dioptrique et Catoptrique et un autre de l'usage du Globe terrestre.*

Dédié à la Noblesse Troisième édition, à Paris, chès Simon Benard, 1661. 8° pp. 186.

Cet auteur a laissé un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris, sous le n° 17861, et qui a pour titre : *Cours de Mathématiques, Professé au Collège de Clermont, à Paris.*

— **Lescullier.** — La bibliothèque de l'Arsenal à Paris, possède, sous le n° 5200, un Manuscrit écrit sur parchemin, contenant 178 feuillets de

295m/m × 210mm d'une bonne écriture du milieu du XVIe siecle et qui a pour titre :

Livre des oiseaulx de proye, tant en l'art d'esperverie, aultrusserie que faulconnerie.

Cy fini le livre de Esperverye, aultrusserie et faulconnerie faict et traduict du contenu en plusieurs vieux livres anciens et modernes, escripts et faicts en plusieurs et diverses langues par Charles Lescullier, natif de Molins en Bourbonnois, demourant à Paris, commis de Monseigneur Maistre Lambert Meigret, conseiller du Roy notre Sire, Sécretaire et controlleur de ses guerres. (Avec des dessins d'oiseaux de vol.)

« De la bibliothèque de M. de Paulmy. »

— M. Bertrand, conservateur du Musée, fait les communications suivantes :

« J'ai fait dernièrement exécuter pour notre confrère, M. Eugène Lebrun, le moulage du chef de saint Mayol du Musée, qu'il va placer dans son ancienne chapelle, au Veurdre ; il en avait une autre épreuve très admirée des archéologues de Paris, qui l'attribuent au XIIe siècle ; enfin M. Enlart, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, a supplié notre confrère d'en donner un exemplaire à ce Musée, ce qui a eu lieu. L'art bourbonnais est donc une fois de plus représenté au Musée du Trocadéro.

DONS POUR LE MUSÉE

1° De M. Blondeau, entrepreneur de menuiserie à Moulins, une statue en calcaire, un peu fragmentée, représentant un religieux agenouillé. D'après la position des bras, il semble que les mains disparues étaient jointes ; le bas de la figure manque également, mais le haut, montrant les traits d'un vieillard, est habilement traité, ainsi que le vêtement, qui indique le XVe siècle. M. Blondeau croit que cette statue provient de la Cathédrale de Moulins.

2° De M. Boutal, juge au Tribunal, un fragment de gril en fer d'une forme particulière, qui a été trouvé dans une niche d'une muraille, à Bellenaves.

— Deux trésors de monnaies carolingiennes ont été trouvés, de novembre à décembre 1904, par M. Henri Gorse, vigneron au moulin Gargot, commune d'Huriel, en minant son champ pour y planter de la vigne. Les deux trésors étaient déposés dans des vases en poterie, à environ 0m,50 de profondeur. Le premier vase contenait 900 pièces et le second 1.200, toutes de Charles II, dit le Chauve, de deux types peu différents : CARLVS IMP AVG — CARLVS REX ; croix à branches égales dans un cercle perlé. ℟ K dans un cercle perlé BITVRICES CIVIT, petite croix ; les deux revers semblables. Ces monnaies qui ont vingt millimètres de diamètre, sont en argent, très minces, elles n'ont pas subi d'altération par leur séjour dans la terre et ne paraissent pas avoir été mises en circulation. Il y avait parmi ces monnaies quelques

oboles plus petites portant les mêmes légendes. Ces découvertes en rappellent une semblable faite au Veuillin (Cher), il y a une trentaine d'années.

Notre confrère, M. Brugière de Lamotte, m'avait avisé de la première trouvaille et a bien voulu se charger de me procurer deux de ces pièces qui manquaient aux collections du Musée.

— Mon collègue Déchelette, de Roanne, vient de faire paraître, en deux beaux volumes, édités par la maison Alphonse Picard, de Paris, l'historique des vases céramiques ornés de la Gaule romaine. C'est un ouvrage très documenté, illustré d'un grand nombre de types de décors des terres cuites de la Gaule, de l'Italie et des provinces Rhénanes, où figurent celles de notre région.

— Un de nos compatriotes, M. du Mousseau, procureur de la République à Beaune, propriétaire, à Châtel-de-Neuvre, d'une ancienne vigne située sur une butte artificielle assez élevée, près de l'église, a résolu de la niveler. Depuis un mois, les déblais sont rejetés dans les bas-fonds, d'où, à ce qu'il semble, ils avaient été pris autrefois. Dans ce terrassement, j'ai reconnu les matériaux d'une habitation gallo-romaine, que j'avais fouillée, il y a une dizaine d'années, avec notre confrère, l'archiviste Grassoreille ; ces débris consistaient en fragments de poteries assez ordinaires, débris de meules à bras en lave et en grès, et en moellons calcaires très abondants et quelques ossements de bœufs ou de veaux, provenant de déchets de cuisine. La semaine dernière, les ouvriers ont rencontré une quinzaine de pierres de taille, presque toutes en calcaire et quelques-unes en grès, étalées en demi-cercle les unes près des autres et calées avec des moellons, pour obtenir une pose à peu près de niveau. Parmi ces pierres, qui toutes sont soigneusement taillées, il y a quelques assises intéressantes : une assise d'une demi-colonne, à larges cannelures ; un segment d'assise de grosse colonne lisse ; un chapiteau feuillagé, isolé de sa colonne ; un départ de petite frise sculptée, refouillée profondément.

Ces pierres, qui proviennent d'un grand édifice, probablement un temple gaulois ? (1) ou tout au moins romain, détruit sans doute au IIIe ou IVe siècle, près de là, et amenées à la place où nous les avons trouvées comme matériaux de remblai. La suite de ce travail nous donnera, je l'espère, quelques nouveaux résultats, dont je vous informerai.

9 janvier 1905. A. BERTRAND. »

En remerciant M. Bertrand, M. le Président fait observer que notre excellent confrère, par modestie, oublie de dire qu'il est cité dans l'ouvrage de M. Déchelette, dont il vient d'être question.

— M. Ernest OLIVIER communique à la Société un mandement de

(1) Il y a environ sept ans, qu'à environ 3 à 4 kilomètres de là, aux Maisons-Blanches, commune de Monétay-sur-Allier, j'ai recueilli pour le Musée une assise à demi-colonne cannelée, ayant deux départs de guirlandes de fruits et des débris d'une statue d'homme en pierre, provenant d'un temple gaulois.

l'évêque d'Autun, en date du 16 août 1770, notifié par l'official, concernant des dépradations dans les bois sis aux environs de Gilly (Saône-et-Loire). La pièce est ornée d'un sceau sur papier, en placard, portant les armes de Mgr de Malvin de Montazet, *écartelé d'azur à 3 étoiles d'argent,* qui est de Malvin de Montazet, en Languedoc, et : *d'or à 2 balances ? de... l'une au-dessus de l'autre.* (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— M. Tiersonnier communique de la part de notre confrère M. Henry Grozieux de Laguerenne, l'acte de mariage, en date du 30 juin 1751, de Me Jean Pasquet sr du Mas, âgé d'environ 23 ans, fils de Me François Pasquet sr du Mas et de Dlle Marie Châlamel son épouse, de la paroisse de Preveranges, et de Dlle Marie Graillot, fille mineure de defunt Me Jean Graillot, sr de Mazierres, cer du Roy, élu en l'Election de Montluçon, et de défunte Jeanne Jaladon. La jeune épousée a pour curateur Me Jaladon de La Barre, lieutenant général de Montluçon (paroisse N.-D. de Montluçon). — (Extrait des registres paroissiaux de Preveranges, commune du canton de Châteaumeillant, arrondissement de Saint-Amand, Cher.) — (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— M. l'abbé Clément offre à notre bibliothèque, au nom du président de la Société française d'Archéologie, le volume que cette docte compagnie vient de consacrer au compte rendu des séances générales de la LXXe session des Congrès archéologiques de France, qui s'est tenue, à Poitiers, l'an dernier. On peut constater que d'année en année, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, l'éminent président de la Société française d'Archéologie, les congrès généraux prennent de l'importance et leurs comptes rendus ont de plus en plus de l'intérêt.

— Dans une lettre adressée par M. Lefèvre-Pontalis à notre confrère, le président de la Société française d'Archéologie lui pose, au sujet d'un projet de congrès à tenir à Moulins, une série de questions qui paraissent à M. l'abbé Clément de nature à intéresser notre Société.

Depuis plusieurs années, notre collègue avait manifesté à l'ancien président, le Cte de Marsy, puis à M. Lefèvre-Pontalis, le désir de voir la Société française d'Archéologie choisir Moulins pour la tenue d'un de ses prochains grands congrès nationaux.

On sait avec quelle distinction se tinrent les séances générales du congrès qui siégea dans notre ville en 1854, et l'élan que cette assemblée d'érudits de Paris et du Bourbonnais donna, chez nous, aux

études scientifiques, archéologiques et historiques. Les *assises scientifiques* tenues à Moulins en novembre 1866, pas plus que la trente-septième session des *Congrès archéologiques de France*, en août 1870, ne purent faire oublier ou même remplacer l'œuvre si bien comprise des congrès organisés par la Société française d'Archéologie. M. Lefèvre-Pontalis semble aujourd'hui prendre en considération le désir de notre province. Il écrit à M. l'abbé Clément, qui est, comme l'on sait, inspecteur pour l'Allier de la Société française d'Archéologie :

« Sans prendre aucun engagement pour les années à venir, je voudrais :
« 1) Que vous m'élaboriez un programme d'excursions de huit jours, avec « retour à Moulins tous les soirs...
« 3) Que je puisse compter sur vous à l'occasion pour rédiger un guide des « monuments à visiter par le congrès.
« 4) Que je sois renseigné sur le nombre moyen des personnes qui adhé- « reraient au congrès dans la région. »

M. l'abbé Clément, estimant que cette question de congrès à tenir à Moulins intéresse au premier chef notre Compagnie a répondu à M. le président de la Société française d'Archéologie qu'il en saisirait la Société d'Émulation du Bourbonnais pour avoir son avis et son concours.

Après l'exposé de la question par notre confrère, la Société décide à l'unanimité :

1) De prêter son concours à la Société française d'Archéologie en vue de la tenue à Moulins d'un congrès archéologique ;

2) Qu'une commission de cinq membres sera nommée dans la prochaine séance, pour étudier le programme de ce futur congrès et répondre aux questions du président de la Société française d'Archéologie. Il est entendu que ceux d'entre nous qui auraient des communications à faire à la Commission seront, sur leur demande, admis aux séances qu'elle sera appelée à tenir.

— M. l'abbé Clément, qui a passé une partie des mois de novembre et décembre derniers en Italie, a utilisé son séjour à Rome en faisant quelques recherches dans les archives si importantes du Vatican, sur des événements religieux ou politiques qui se rapportent au Bourbonnais.

Avec le concours d'un docte confrère résident à Rome, M. l'abbé Clément a eu le temps de parcourir le fonds ecclésiastique qui se rapporte à la période comprise entre 1789 et 1815, et d'étudier notamment tout un volumineux dossier relatif à la formation du diocèse de Moulins, en 1789. Sous le titre : « *Processio per l'erezione del vescovato della citta di Moulins, 1790* », il a trouvé toutes les pièces



d'une longue enquête canonique officielle faite de 1780 à 1789, en vue de l'érection de l'évêché de Moulins, à la diligence de M. l'abbé des Gallois de la Tour, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Moulins, abbé de Blanche-Couronne, Prieur comte de Perrecy, nommé évêque de Moulins. Toute la procédure de cette érection, les pourparlers concernant les limites du futur diocèse, les démarches faites par l'évêque nommé, les délibérations des chapitres des diocèses voisins, signalés et résumés par M. Alary dans son *Etude sur la formation du diocèse de Moulins*, se trouvent exposés *in-extenso* dans les dossiers du Vatican (1), par la plume d'un commissaire enquêteur, dont les attaches bourbonnaises sont connues, M. l'abbé Charles-Camille Circaud, vicaire général de Mâcon. Notre confrère espère, dans un avenir prochain, pouvoir utiliser ces documents si précieux pour l'histoire religieuse de notre région, à la fin du XVIIIe siècle et à l'aurore de la Révolution française.

— M. FLAMENT communique, de la part de Mlle Duchet, les notes journalières d'Amable-Gilbert Favier (2), de Montluçon, engagé volontaire en 1791 au 1er bataillon, puis sergent dans la compagnie des grenadiers de ce bataillon ; ce journal est accompagné des lettres à lui adressées, à son retour en Bourbonnais, par son frère aîné Gilbert, également volontaire, mais demeuré au service avec le grade d'officier. Ils étaient tous les deux fils d'un avocat en la châtellenie de Montluçon et de Marguerite Bonnet, tante d'un avocat de Mou-

(1) App., vol. IV, fas. F. — On peut aussi trouver des renseignements très importants pour notre histoire locale dans les dossiers suivants : Disordini in materia ecclesiastica durante lo scisma costituzionale, vol. I, fas. A ; — Preti e vescovi costituzionati ed intrusi, vol. I, fas. C ; — Nuova circoscrizione delle diocesi di Francia, IV, A ; X, D ; XII, E ; — Lettere diverse dei nunzi durante lo scisma costituzionale in Francia, IV, B ; — Lettere di quattordici vescovi residti a Londra renviendi dal dare le demizzioni, IV, E (on trouve à la fin de cette lettre datée de Londres, 27 décembre 1801, la signature de l'abbé de la Tour, *évêque nommé de Moulins*) ; — Viaggio di Pio VII a Parigi per l'inoronazione di Napoleone, dispossioni pel viaggio da Roma, Parigi et vice versa, vol. V, fas. C, etc. — Nella nuova circoscrizione delle diocesi in Francia, IV, fas. A ; X, D ; XII, E ; — Beni degli emigrati francesi, XVII, fas. C ; — Affari relativi alle nuove sedi vescovati di Francia, XVIII, A ; — Copie di documenti riguardanti la costituzione civile del clero francesce, decretata dall Assemblea nasionale, 1790, XII, D ; — Guiramento civisco dei preti francesi, 1791, XXI, E ; — Emigrati francesi, 1792-1796, circolari, disposzioni, etc., XXII, fas. unica, etc. ; — et dans Appendice epoca Napoleonica, 1798-1815, vol. IV : affari relativi alla scisma costituzionale, parte 4.

(2) Et non Cavy, comme le dit à tort la note 2 de la page 311 du *Bulletin* 1904.

lins, Louis Bonnet. M. Flament regrette de n'avoir pas connu le journal d'Amable-Gilbert Favier, avant de donner à notre *Bulletin* sa *Note sur le 1er bataillon des volontaires de l'Allier*, bien des lacunes eussent en effet pu être comblées. C'est ainsi que le journal mentionne la coupure du bataillon, effectuée le 17 août, à la suite d'un refus partiel de prêter le serment de fidélité au roi, que La Fayette réclamait de ses troupes : la plus forte partie de nos volontaires fut envoyée à Verdun, tandis que la compagnie des grenadiers restait à Sedan jusqu'au 21, figurait au siège de Longwy et ne rejoignait que le 16 septembre, aux environs de Châlons, assez à temps cependant pour prendre part à la bataille de Valmy. A.-G. Favier poursuit son journal jusqu'à son retour à Montluçon, en mars 1793, le reprend à son départ, en mai, lorsqu'il rejoint son bataillon, et ne l'arrête qu'en germinal an II, au moment où il quitte le service actif et va entrer dans le service des vivres. Il donne, chemin faisant, le contrôle de la compagnie des grenadiers dont il faisait partie.

Les lettres de son frère Gilbert sont également intéressantes. L'existence de ce capitaine érudit, qui composa plusieurs poésies et parlait trois langues étrangères, l'allemand, l'anglais et l'italien, fut plus mouvementée que celle de son frère : il se battit à Nerwinden en mars 1793, resta deux ans prisonnier en Angleterre, partit pour la Vendée, assista plus tard à Marengo, fut une seconde fois pris par les Anglais en 1806 et ne rentra en France qu'en 1814.

Lettres et journal pourraient être partiellement publiés ; ils montreraient exactement ce qu'étaient ces volontaires et de quel excellent esprit ils étaient en tous points animés. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Sont présentés comme membres titulaires :

M. l'abbé Abel DURIAT, vicaire à Saint-Menoux, par MM. l'abbé Moret, curé doyen de Saint-Menoux, Roger de Quirielle et Tiersonnier.

M. Joseph FAULQUIER, propriétaire, 35, rue de Bourgogne, à Moulins, par MM. Tiersonnier, Queyroi et Bernard.

M. BLONDEAU, entrepreneur de menuiserie, 9, rue du Vieux-Palais, à Moulins, par MM. Bernard, Bertrand et Tiersonnier.

— Est présenté comme membre correspondant : M. Pierre GAUTHIER, élève à l'École des Chartes, par MM. l'abbé Clément, Bouchard et Bertrand.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

G. B. — P. F.



Gabriel Seulliet

Notes et Souvenirs

La mort impitoyable a frappé récemment un de nos distingués et plus anciens collègues, M. Gabriel Seulliet. Naguère plein de vigueur intellectuelle et de santé, il semblait pouvoir compter encore sur de longs jours, lorsqu'une maladie cruelle et presque foudroyante est venue le ravir à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Plusieurs membres de notre Société ont pensé qu'il était bon de fixer le souvenir de notre regretté collègue. Ce soin aurait pu être confié à une plume plus autorisée. Mais on a bien voulu croire que quelqu'un qui avait vécu constamment dans son intimité trouverait dans ses sentiments d'affection et dans sa connaissance approfondie de l'homme, une partie de ce qu'il faut pour rendre à cette mémoire un hommage qui n'est, d'ailleurs, qu'un acte de justice.

Gabriel Seulliet naquit à Moulins en 1838. Il fit toutes ses études au lycée de notre ville et sa vie scolaire fut marquée par de nombreux succès. Il obtint entr'autres le prix d'honneur de philosophie, en 1856. A cette époque moins fiévreuse que l'époque actuelle, le *struggle for life* soulevait des nécessités moins impérieuses. Aussi les programmes universitaires n'étaient-ils point aussi encombrés que de nos jours. Ils semblaient avoir pour objectif la formation de l'esprit, le développement du sens critique plutôt que l'emmagasinement de connaissances encyclopédiques. Cet enseignement laissa chez notre collègue la marque ineffaçable de fortes études classiques. Elle apparut toujours, tant au point de vue du fond que de la forme, dans toutes les manifestations de sa personne intellectuelle.

Au sortir du lycée, il aborda l'étude du droit. Une santé un peu

délicate alors, l'obligea à passer quelques hivers dans le midi, et c'est à Aix-en-Provence qu'il prit une partie de ses inscriptions. Il laissa dans cette ville une trace utile et originale de son passage. Ce fut une conférence d'étudiants qu'il fonda sous le nom de Conférence Portalis. Elle existe encore et fonctionne à merveille. On y traitait des questions juridiques et littéraires ; on s'y exerçait à la parole, et plus d'un orateur qui devint, par la suite, un homme de marque y fit ses premières armes. Ce ne fut point un spectacle banal que celui d'un étudiant inconnu, d'un homme du nord, se faisant dans cette vieille cité provençale, dans ce pays de soleil et d'expansion méridionale, le promoteur de ce mouvement intellectuel. A cette occasion, notre collègue contracta quelques amitiés solides et brillantes qu'il éprouva toujours un vif attrait à entretenir.

Il se créa dans ce milieu de telles sympathies, et retira de son séjour à Aix de si vives satisfactions qu'il ne put se résoudre à quitter cette ville, aussitôt après avoir terminé son droit. Il y demeura quelque temps encore comme avocat stagiaire, et il eut l'honneur d'être désigné pour prononcer le discours, à la rentrée solennelle de la Société de jurisprudence (Conférence des avocats) en décembre 1863.

M. Seulliet revint enfin se fixer dans sa ville natale et se fit inscrire au barreau de Moulins.

Mais la nature de son esprit l'attirait moins vers des occupations professionnelles que vers l'ordre d'idées qui dérive des sciences morales et politiques. Dès 1865, il fut appelé à siéger au conseil municipal de Treban, et, à trois reprises différentes, il ceignit l'écharpe de maire, qu'il garda jusqu'à sa mort, s'occupant toujours avec intelligence et dévouement des intérêts de ses administrés. Pour beaucoup d'entre eux, il fut un conseil et un ami. Il était naturel pour un homme de sa valeur que son mandat fût élargi. Aussi les électeurs l'envoyèrent-ils, en 1872, siéger au conseil d'arrondissement jusqu'au jour où ils transformèrent son mandat en celui de conseiller général, en mars 1878. Pendant de longues années, il prit une part active aux travaux de l'assemblée départementale et fut l'auteur de plusieurs rapports dans d'importantes questions. En politique, il professa les idées républicaines les plus libérales et se montra toujours aussi net et ferme que modéré dans ses opinions. En ceux qui ne pensaient point comme lui, il put voir des adversaires, il ne vit jamais d'ennemis. Il eut une conception très haute de la tolérance et un amour de la liberté dont il ne se départit jamais. Il entrevoyait, dans ses aspirations, le monde, non comme une arène de luttes violentes, mais comme un ensemble harmonique, dans sa diversité,

sous l'égide de principes qu'il considérait comme inhérents à la justice et comme sauvegarde de la paix sociale.

Une des caractéristiques de son esprit, c'était de ne point demeurer enfermé dans le domaine des abstractions, mais de donner un corps à ses idées, de leur faire produire quelque chose d'utile, de pratique et de tangible. Il en trouva le moyen en contribuant à fonder nombre de sociétés locales, ou en y collaborant.

Le développement intellectuel, la diffusion de l'instruction, l'amélioration sociale, furent ses principales préoccupations.

Dès 1864, c'est-à-dire à partir de son installation à Moulins, la Société d'Émulation le compta parmi ses membres. Il comprenait l'importance des sociétés de ce genre, qui se sont donné pour mission de travailler à l'archéologie locale, en fouillant, en reconstituant, en interprétant les vestiges du passé, en apportant leur contribution à l'histoire du pays, en y facilitant le mouvement scientifique, littéraire et artistique. Il tenait à honneur de faire partie de cette compagnie d'hommes érudits qui, tous, dans des branches diverses, collaborent à l'œuvre commune, et il considérait les heures passées au contact de ses collègues comme une de ses meilleures satisfactions intellectuelles. Aussi fut-il élu, à deux reprises différentes, vice-président dans la classe des sciences, puis vice-président général et enfin président, en novembre 1894. Il eut plus d'une fois les honneurs du *Bulletin*, en publiant plusieurs notices, rapports ou discours remarqués. Pendant longtemps, il fit partie de la Commission des finances. Nos collègues n'oublieront point le charme et l'urbanité de ses relations, son esprit ouvert et ses sympathies acquises à tout ce qui intéressait la Société.

Si nous remontons loin dans le passé, à une époque où l'instruction n'était ni gratuite ni obligatoire, nous voyons M. Seulliet, d'accord avec quelques hommes de cœur et d'intelligence, parmi lesquels il faut citer M. Clairefond, l'un de nos anciens présidents et collègues, qui a laissé le souvenir d'un homme de bien, dévoué aux améliorations sociales, concourir à la fondation d'une Société d'instruction populaire, sous le nom de Société des Connaissances utiles. Grâce au dévouement de plusieurs de ses membres et, en particulier, de M. Hans, qui remplissait alors les fonctions d'instituteur public, cette Société accomplit l'énorme tâche d'inculquer les notions les plus indispensables de l'instruction primaire à plus de quatre mille adultes. On y faisait, en outre, sur des sujets variés et appropriés à l'auditoire, des conférences destinées à dégrossir et à meubler quelque peu des intelligences jusqu'alors dépourvues de toute culture.

Lorsque la loi sur la gratuité et l'obligation eut été promulguée, la Société des Connaissances utiles semblait n'avoir plus d'objet. Toutefois, notre collègue vit dans l'union de ceux qui l'avaient fondée un levier qu'il importait de ne point laisser disparaître. Il réussit à faire décider le maintien de la Société et du titre sous lequel elle avait obtenu de si grands résultats, rendant ainsi un hommage bien mérité à ses organisateurs.

M. Clairefond étant mort, on conféra à M. Seulliet la qualité de président. Il fallait que la Société recherchât un nouveau mode d'activité. Ce n'était plus d'instruction primaire qu'il s'agissait. On décida d'instituer des Conférences scientifiques et littéraires. La municipalité de Moulins mit gracieusement à la disposition de la Société les salons de l'hôtel de ville. Puis, on s'occupa de trouver des conférenciers. Le concours d'un certain nombre de membres honoraires, demeurés fidèles à la Société après sa transformation, assurait sa marche. Une coïncidence heureuse fit qu'à cette époque, MM. les professeurs des Facultés de Clermont cherchaient à réaliser ce qu'en Angleterre on appelle *l'extension universitaire*. Ils désiraient opérer une sorte de décentralisation intellectuelle, en faisant bénéficier un certain nombre de villes, dans une région assez étendue autour de Clermont, des avantages du haut enseignement. M. Seulliet n'eut garde de laisser échapper une aussi belle occasion. Il fit appel aux professeurs de Clermont et fut puissamment aidé, dans cette circonstance, par le sympathique concours de M. Emmanuel des Essarts. L'éminent doyen de la Faculté des Lettres se montra heureux de favoriser notre ville, où il avait professé la classe de rhétorique et à laquelle le rattachaient de nombreuses amitiés et d'excellents souvenirs. Ce fut donc à Moulins qu'échut l'honneur d'inaugurer la mission toute désintéressée que s'étaient donnée MM. les professeurs de l'Université de Clermont. La littérature, la philosophie, l'histoire, les sciences et les arts fournirent les sujets de ces conférences dont les auteurs, aux talents variés, laissèrent chez nos concitoyens d'ineffaçables souvenirs.

Mais notre collègue avait à cœur de ne point négliger de faire concourir à l'œuvre toutes les capacités locales. Il s'adressa aux professeurs du lycée de Moulins, à des savants, à des artistes de notre ville et de la région. Beaucoup répondirent à son appel et apportèrent un brillant contingent aux conférences de la Société des Connaissances utiles. Le long cycle d'années parcouru par les conférences, le caractère élevé de leur enseignement ne laissèrent point que de développer, à Moulins, un mouvement intellectuel très prononcé. Il

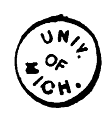
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS



Gabriel SEULLIET

1838-1904

Moulins. — Imp. Et. Auclaire



se forma, à leur fréquentation, un auditoire intelligent, assidu et vibrant. Entre cet auditoire et les conférenciers, on vit s'établir un lien de sympathie mutuelle et d'assimilation réciproque. Les salons de l'hôtel de ville souvent trop étroits étaient ouverts au public. Toutes les opinions pouvaient s'y rencontrer. Cependant jamais aucun accroc n'eut lieu. Grâce à son tact et à son libéralisme, le président sut imprimer à l'œuvre un caractère de neutralité complète, en matière politique ou religieuse. Ce n'est point qu'aucun conférencier ait jamais pu se croire obligé d'abdiquer ses opinions. Mais il se forma entre tous une sorte de *consensus* en vertu duquel on explorerait, de préférence, le champ si vaste des connaissances utiles en dehors de la politique ou des religions. Cependant comme tout est dans tout, s'il arrivait parfois qu'on effleurât des questions brûlantes, on le faisait avec un tact et une hauteur de vues qui empêchaient tout froissement. C'était une phalange d'hommes libres, sachant parler à un auditoire d'esprits libres qui savaient écouter.

La Société des Connaissances utiles ne tarda pas à acquérir de la notoriété. Aussi arriva-t-il que non seulement les conférenciers s'empressaient de répondre à son appel, mais que des personnalités éminentes demandèrent à se faire entendre. Ces heureux résultats furent dus en grande partie à l'habileté de notre collègue, ce qui prouve qu'en pareille matière, tant vaut l'homme qui la dirige, tant vaut l'œuvre.

Son dévouement aux choses de l'instruction publique le désignait tout naturellement aux fonctions de membre du Conseil d'administration des Ecoles normales des instituteurs et des institutrices du département de l'Allier. Il y siégea plusieurs années. En outre, il fit partie, depuis sa nomination jusqu'à sa mort, du conseil d'administration du lycée de Moulins et ne cessa jamais de s'occuper avec zèle et intelligence de tout ce qui intéressait ses fonctions.

On sait qu'il existe une association patriotique qui s'appelle l'*Alliance française*. Cette association a pour but de propager notre langue dans l'univers entier et, par ce moyen, de faire rayonner le nom et l'influence de la France jusque dans les contrées les plus reculées. Elle ne fait, d'ailleurs, qu'imiter, d'assez loin, il faut bien le dire, la plupart des nations européennes. L'association agit par voie de création d'écoles françaises, de subventions ou de dons à des écoles déjà existantes. Elle a pour collaborateurs les plus grands noms comme les personnalités les plus modestes, des hommes de tous les partis et de toutes les opinions philosophiques ou religieuses. Elle n'a qu'un but : servir la patrie. Dès qu'il fut question de créer à

Moulins un Comité de l'Alliance française, notre collègue s'empressa d'y apporter tout son concours. Il était toujours, en ces matières, un ouvrier de la première heure.

Parmi toutes les œuvres utiles auxquelles il prit part, celles qui touchaient à la philanthropie, à l'amélioration sociale eurent toutes ses prédilections. C'est ainsi que, dès les premiers temps de son installation à Moulins, il s'occupa avec quelques amis, à l'exemple de ce qui existe dans beaucoup d'autres cités, de fonder une association des anciens élèves de notre lycée. Il s'agissait de maintenir, de fortifier les liens d'amitié contractés pendant la vie commune, de s'aider réciproquement dans le cours de l'existence, et surtout de secourir les camarades malheureux. Longtemps il eut l'honneur de présider cette association qui existe toujours et est en pleine prospérité. Secondé par ses collègues du comité il accueillait et recherchait les infortunes dignes d'être soulagées, surtout celles qui n'osaient se déclarer et venait à leur aide, sous des formes diverses, avec un tact et une bonté atténuant singulièrement ce qu'il pouvait y avoir de pénible à demander ou à accepter. Il alla même quelquefois jusqu'à s'occuper personnellement de certains cas particulièrement intéressants au delà des limites tracées par la décision de ses collègues. Combien de souffrances contribua-t-il à adoucir ? Peu de personnes le savent. Car les procès-verbaux sont, en ces matières, d'une discrétion que tout le monde comprend. Chaque année l'assemblée générale était pour lui l'occasion d'une allocution chaleureuse et spirituelle, où il rappelait au souvenir ému de leurs camarades ceux que la mort avait frappés, résumait les travaux de l'année et proposait les mesures propres à assurer la prospérité de l'association.

Une œuvre d'assistance et de philanthropie qui l'occupa pendant longtemps et à laquelle il apporta tout son dévouement, ce fut celle du patronage des détenus libérés. En 1876, les pouvoirs publics exprimèrent le désir qu'en chaque arrondissement fut créé un comité de patronage de ce genre. Pour cela, on fit appel aux Commissions de surveillance des prisons. Notre collègue qui faisait partie de la Commission de la prison de Moulins s'employa à cette œuvre avec ardeur. Il voyait là une occasion d'appliquer ses idées en matière de criminalité, c'est-à-dire de faire suivre la répression indispensable, de tous les efforts possibles pour amener le relèvement moral de l'individu. Les statuts auxquels il collabora décidèrent de procurer aux libérés, à leur sortie de prison, du travail et des emplois, selon leur profession ou leurs aptitudes, de pourvoir à leur rapatriement dans leur famille ou dans leur pays d'origine, d'engager les libérés à provoquer leur

réhabilitation et de leur donner les conseils nécessaires à cet effet.

La situation des détenus libérés est bien triste en vérité. Outre la répulsion et la défiance qu'ils inspirent au public, ils peuvent faire concurrence aux ouvriers honnêtes qui souvent sont eux-mêmes sans travail. Cependant, c'est une œuvre de haute portée sociale que de leur venir en aide, surtout à ceux qui tombent pour la première fois. Le comité de patronage confia le plus possible de ceux-ci à la Société Bonjean et en envoya d'autres plus ou moins endurcis à l'asile Saint-Léonard. En outre, il leur attribua de nombreux secours, en nature ou en argent. Mais ce qui a fourni les meilleurs résultats, c'est d'avoir facilité à des jeunes gens condamnés pour vagabondage seulement et sans parents connus, leur engagement dans l'armée, leur procurant ainsi, comme disait le général Ambert, la famille du drapeau et le pain de l'honneur. C'est aussi pour ceux qui ne pouvaient être soldats, par suite de leur inaptitude physique, de leur âge, ou de leurs antécédents, de leur avoir facilité une vie nouvelle par leur passage en Algérie.

Mis par ses fonctions en contact avec ces plaies sociales, notre collègue ne cessa de protester contre l'influence corruptrice de la vie en commun dans les prisons, en réclamant l'application sérieuse de la loi de 1875 sur le régime des prisons départementales, c'est-à-dire l'isolement des détenus et des prévenus et surtout des enfants. L'accroissement continuel du vagabondage lui semblait aussi nécessiter des mesures énergiques. Il ne croyait à un progrès réel, que si l'on réservait la prison aux délinquants véritables et en la remplaçant, pour les vagabonds et les mendiants, par des colonies de préservation et de répression, des maisons de refuge, où on n'accorderait des secours que contre du travail et d'où l'on sortirait sans casier judiciaire. Il citait pour cela l'exemple de la Belgique et surtout de l'Allemagne qui possède un grand nombre de maisons de refuge n'impliquant aucun caractère de flétrissure et recevant chaque année près de deux millions d'individus.

La Société de patronage des détenus libérés est une œuvre de sauvetage moral dont le fardeau pesa presque tout entier sur notre collègue, pendant les longues années où il remplit les fonctions de trésorier. C'était à lui, en effet, que devaient s'adresser les libérés. De là, des contacts fréquents et souvent pénibles. Mais il fit toujours preuve d'une bonté parfaite et d'une patience inlassable. Que d'histoires écouta-t-il ainsi ! Mais, quelle satisfaction lorsqu'il lui arrivait, chez des natures parfois plus égarées que perverties, de faire jaillir quelque étincelle de ce sentiment du bien qui rarement a disparu

d'une façon complète des replis du cœur humain. Et comme il s'appliquait à le ranimer ! C'est alors qu'il s'inspirait de cette pensée de l'un de nos plus grands poètes, qu'avant de juger en dernier ressort, il faut examiner le chemin par où la faute a passé. Il distribuait aux libérés des secours, quelquefois sur ses propres deniers, et ne craignait aucune démarche, aucune peine pour leur venir en aide. Il lui arriva de s'occuper de certains libérés réellement repentants, jusque dans les péripéties de leur existence nouvelle, ou de recevoir après longtemps, des nouvelles d'individus reconnaissants et fournissant la preuve de leur retour au bien. Alors, il se croyait amplement récompensé de ses peines, lorsqu'il avait la certitude d'avoir opéré un sauvetage moral !

En 1888, quelques personnes conçurent la pensée d'organiser à Moulins un comité de l'Union des Femmes de France, l'une des trois Sociétés de la Croix rouge française, dont le but est de secourir les malades et les blessés des armées de terre et de mer, en temps de guerre, et de venir en aide aux victimes de grands désastres publics. Notre collègue fut un des premiers à s'associer à cette généreuse initiative et contribua largement à la réussite de cette œuvre philanthropique qui a acquis une importance considérable. Jusqu'à sa mort, il conserva les fonctions de trésorier adjoint, dont il avait été chargé à l'origine.

La notoriété qu'il avait acquise par son dévouement à ces œuvres d'intérêt public le désigna au choix des ouvriers de la ville de Moulins pour présider leur société de secours mutuels. Bien qu'un homme célèbre ait dit, sans doute en un accès d'humour, qu'il n'y a pas de question sociale, notre collègue considérait, au contraire, que cette question a toujours existé et existera toujours, parce qu'elle est liée à la nature même de l'homme et que l'humanité est indéfiniment perfectible. Les aspirations du plus grand nombre vers plus de bien-être lui semblaient absolument légitimes, à la condition que les moyens d'y arriver le fussent aussi. La mutualité était à ses yeux un de ces moyens puissants et inattaquables. Aussi fut-il un mutualiste convaincu. Dans cet ordre d'idées, il entrevoyait la réalisation de grands progrès, avec l'effort individuel pour base, l'aide de tous ceux qui, plus favorisés par le sort, comprennent le devoir social, et la coopération des pouvoirs publics dans la limite du possible. Il s'appliqua à mettre en œuvre tous ces éléments. Aux ouvriers, il préconisait l'initiative personnelle comme la condition première de l'amélioration de leur sort et la sauvegarde de leur dignité ; auprès des privilégiés de la fortune, il insistait sur l'obligation morale de venir en aide aux

travailleurs et soutenait que son accomplissement dissipe les préjugés, rapproche les classes et consolide la paix sociale. Les uns répondaient à l'appel au nom de la charité, d'autres au nom de la solidarité. Il conquit ainsi beaucoup de membres honoraires à la Société de secours mutuels et, avec l'aide de ses collaborateurs, réussit à en faire une des Sociétés de ce genre les mieux organisées qui existe. Aussi fut-il réélu plusieurs fois dans ses fonctions de président qu'il remplissait depuis 1890 et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ce titre était un de ceux dont il s'honorait et qu'il affectionnait le plus, car il lui permettait le mieux de donner carrière à ses instincts philanthropiques.

Persuadé que le groupement des forces sociales, lorsqu'elles ne sont pas détournées de leur véritable but, est un levier de progrès, il collabora activement, dans ces dernières années, à l'organisation d'une union de toutes les Sociétés mutuelles du département de l'Allier dont l'objectif est de veiller aux intérêts généraux de la mutualité et de constituer un intermédiaire plus puissant pour les diverses sociétés entre elles et les pouvoirs publics. Il fut nommé vice-président de cette union.

Comme le champ de la mutualité est bien vaste, il fut question, il y a quelques années, de créer, à Moulins, une section d'une société mutuelle d'une autre espèce, la Dotation de la Jeunesse de France, basée sur des principes analogues à celle des Prévoyants de l'avenir ou autres du même type. La Dotation de la Jeunesse de France a pour but, par le jeu de la mutualité et des coopérations bienveillantes, de constituer aux jeunes filles à leur majorité, aux hommes à l'époque de leur libération du service militaire, une petite dot destinée à leur faciliter le mariage. La section de Moulins le nomma son président et il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort.

Lors même qu'il s'occupait de ses propres intérêts, M. Seulliet était heureux s'il y trouvait encore le moyen d'être utile aux autres. C'est ainsi qu'il s'attacha au métayage, comme au meilleur mode de l'exploitation du sol. Dans cette association du capital et du travail, il voyait une des plus belles formes d'un socialisme pratique et fécond. Il traitait ses métayers comme de véritables associés, avec une équité parfaite Il leur suggérait les bonnes méthodes culturales et ne leur marchandait ni ses bons conseils, ni ses services, même hors de l'association. Il considérait ses intérêts comme solidaires des leurs. Aussi s'était-il acquis leur confiance absolue.

Toutes ses occupations extérieures ne le détournaient point des travaux intellectuels. Il réfléchissait et lisait beaucoup, sachant bien

qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que l'esprit de chacun n'est autre chose qu'un agrégat de ses facultés personnelles et de l'esprit des autres. C'était un causeur intéressant et varié, agrémenté d'humour ; il était doué d'un sens critique aussi fin que juste. En matière d'art et de littérature, il savait bien, comme en beaucoup d'autres choses, qu'on ne peut échapper aux lois de l'évolution. Certes, il comprenait la liberté de l'art, mais il ne pouvait s'empêcher d'être préoccupé de sa répercussion sur la mentalité publique et il eût voulu que cette liberté, si souvent invoquée d'une façon plus spécieuse que juste, ne dégénérât point en licence ; il était disposé à l'éclectisme, mais il considérait qu'il y a réalisme et réalisme, et, à certaines productions éphémères de l'art contemporain, reflets passagers de mœurs chancelantes, il se plaisait à opposer les œuvres classiques de l'époque moderne, ou celles de l'antiquité, toujours nouvelles malgré les siècles, parce qu'elles se sont inspirées du beau et du bien. Tout en restant éclectique, il eût préféré que l'esthétique contemporaine s'écartât moins souvent de ces règles éternelles.

En de nombreuses circonstances, il prononça des allocutions ou de véritables discours. Il composa aussi plusieurs opuscules sur des sujets divers. Dans ses discours comme dans ses écrits, il s'exprima toujours dans une belle langue, bien française, avec une constante noblesse de pensée.

On a de lui un discours sur *le stage au barreau* prononcé à la rentrée solennelle de la Société de jurisprudence (Conférence des avocats) à Aix en 1863 ; des *Lettres d'un maire de village à ses conseillers municipaux*, en 1872, où il expose ses idées en matière politique, sociale et religieuse, des *Considérations générales sur les octrois* (extrait du compte rendu de la 27e section du Congrès scientifique de France, année 1870) ; un discours prononcé à la distribution des prix aux élèves des cours d'adultes le 1er juillet 1883 (Société des Connaissances utiles) ; un *Compte rendu des résultats obtenus par la Société de patronage des détenus libérés* (1893) ; *Une notice biographique sur M. Théodore Labruyère*, ancien conseiller général de l'Allier, où il met en relief une personnalité qui fut aussi modeste que pleine de qualités éminentes et utiles à ses concitoyens ; des *Lettres d'un père de famille à son fils devenu homme* où il se révèle tout entier dans sa haute valeur morale et intellectuelle ; de nombreux discours aux assemblées générales de l'Association des anciens élèves du Lycée de Moulins : aux fêtes scolaires organisées par cette association, à la distribution des prix du même établissement le 30 juillet 1892, à la pose de la plaque de marbre « Lycée Banville », à l'inauguration

d'un monument élevé par les membres de l'Association des anciens élèves du Lycée à leurs camarades morts pendant la guerre de 1870 ; un compte rendu des discussions du Congrès des délégués des Sociétés savantes ; un rapport sur les travaux du Congrès d'Aix ; deux rapports au Conseil général pour élever la subvention affectée au Musée départemental ; un discours qui aurait dû être prononcé sur la tombe de M. Clairefond, ancien président de la Société d'Emulation, un autre prononcé sur la tombe de M. Doumet-Adanson, au nom de la Société des Connaissances utiles ; une notice sur Louis-Gabriel Esmonnot (*Annales Bourbonnaises*) et beaucoup d'allocutions prononcées aux réunions des diverses sociétés dont il faisait partie et dont il présidait un certain nombre.

En 1869, M. Seulliet s'allia par son mariage à une des familles les plus honorables du pays. Le soin qu'il apportait aux œuvres d'intérêt public ne l'empêcha point de se donner tout entier aux siens. Ce fut un homme de foyer qui évoquait parfois l'idée patriarcale de ces chefs de famille d'autrefois, dont le nombre se raréfie de plus en plus dans le tourbillon de la vie contemporaine.

Au culte de la famille, il joignit celui de l'amitié. Après les siens, ce qu'il eut de plus cher, ce furent ses amis proches ou éloignés. Avec ceux qu'il avait connus jadis à Aix, et que l'éloignement ou la dispersion ne lui permettaient pas de revoir ou de ne rencontrer qu'à de bien rares intervalles, il aimait à entretenir un commerce épistolaire que ni le temps ni les événements ne firent péricliter. Ce n'étaient point des amitiés banales, mais de véritables affinités qu'il se plaisait ainsi à rechercher et à cultiver avec soin.

Notre collègue a vécu et est mort en chrétien. Ses croyances n'étaient point le seul effet de la tradition. Elles s'alliaient à la conception très haute d'un spiritualisme qui l'incita toujours à s'attacher à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature humaine. Constamment il s'efforça de pénétrer le sens profond du christianisme et de le faire passer dans la pratique de ses actes, notamment dans ses rapports avec autrui.

En même temps il ne faillit jamais au respect des convictions sincères, si éloignées qu'elles fussent des siennes. C'était parce qu'il comprenait la nécessité philosophique de la tolérance, parce qu'il sentait combien nous différons par nos études, notre éducation, le milieu dans lequel nous vivons, et que, dans ces conditions, l'identité des croyances, des manières de voir et de sentir lui semblait chose impossible.

En somme, Gabriel Seulliet fut un caractère et une intelligence, un honnête homme et un homme utile.

Il est juste de rendre aux morts l'hommage qu'ils ont mérité ; il est bon, lorsqu'il y a lieu, de tirer de leur existence des exemples pour les vivants.

Heureux serons-nous si nous avons pu faire revivre et graver cette figure dans la mémoire de nos concitoyens, à la lumière de l'impartialité et de la justice que la mort est coutumière de projeter sur ceux qui ne sont plus.

G. PLAINCHANT.

Renseignement sur le fief de La Varenne, paroisse de Saligny.

La Varenne, paroisse de Saligny, est un fief dont l'histoire est peu connue, aussi convient-il, ce me semble, de noter au passage un renseignement emprunté à un acte sur parchemin que, dans son catalogue de janvier 1905, la librairie Dumont, de Paris, offre aux amateurs : « *Vente par les héritiers de M. du Rousset à Mathieu de* « *Langlard, conseiller à la Cour des Aydes de Paris, de la terre et* « *seigneurie de La Varenne, paroisse de Saligny en Bourbonnais, pour* « *le prix de 152.000 livres.* »

Cette somme élevée montre que la seigneurie était importante. Nicolaï nous apprend du reste que la Varenne comprenait « chasteau-fort, terre et justice ». En groupant les indications fournies par les *Noms Féodaux* et *les Fiefs du Bourbonnais* (1[er] volume), on voit que La Varenne appartenait encore aux XV-XVI[e] s., à des seigneurs de ce nom, puis, passa aux Saint-Aubin et aux Chantelot, ensuite aux du Rousset. En 1720, Mathieu de Langlard, qualifié : « écuyer, secrétaire du Roi », fit aveu pour sa nouvelle acquisition. Ses descendants ont dû la posséder jusqu'à la Révolution, car, en 1789, à l'assemblée des nobles du Bourbonnais, on donna défaut contre M[me] de Langlard. L'étude des registres paroissiaux de Saligny fixerait peut-être sur ce point.

Philippe TIERSONNIER.





QUATRE PIÈCES

CONCERNANT

LA VILLE DE MOULINS

AU XVE SIÈCLE

— SUITE —

A luy pour ung fromaige formé prins de Marguerite Daulphine. Pour ce IIII s. II d.

A luy pour ung grant pain XII d.

A luy pour une hanche (1) V s. X d.

A luy qu'il a payé au Pelault de Sovigny pour III charroys II s. V d.

A Charlot du Mostier pour la despence par luy faicte pour le chaffault de devant chez Thierry Desclares

Premièrement pour neuf coaffes (2) que Guerard de Saint Amand a faicte pour les femmes qui estoient sur le chaffault à X s. pour chascune coaffe................

A luy pour despence qu'il a convenu faire pour...... manovres qui feirent et despecèrent lez........... et pour les joueulx. Pour ce

Somme C XII s. VI d.

A Jehan Pigot et Gonin de la Planche charpentiers.... XLVI toizes de boix par eulx formés pour..... chaffaulx qui furent faiz pour ladicte ve [nue]

Somme XLVI s.

A Philippoin Charbonnier, pour le chaffault qui fut fait sur la rivière Pour ce XXXI s. III d.

(1) Ustensile de pressoir.
(2) Coiffes.

A luy pour autre despence faicte par Pierre Simonin xi s. viii d.
A luy pour cordes et menus verdons (1) xxiii s.
A luy qu'il a payé à Jehan Maluchier pour ung appoinctement qui a esté rompu v s.
A luy qu'il a payé pour les tonnels qui furent rompus x s.
A luy pour deux courbes qui furent rompues xx d.
A luy qu'il a payé pour le loage des chalans et autres cordes v s. t.
A luy qu'il a payé à Aguilhot la Trompete pour avoir joué et sonné de ladicte trompete audit chaffault v s.
A luy pour le loage de ceulx qui ont fait le dit chaffault xxxv s.
Somme vi l. viii s. vii d.

A la femme de Perroquet pour cinq boisseau la farine à ii s. i d. pour boisseau ; pour ce x s. v d.
A Jehan Maugarny pour xxxvi l. rongneures de peaulx à vi d. la livre valent xviii s.
A Jehan de la Motte, clotier, pour ii^c de cloz de plancher iii s.
A luy pour ii^c de clo de deux doiz ii s.
A la femme Lorin des Barres pour ung lincieul xxv s.
..... pour deux tonalles et une serviete v s.
elle pour une livre de xv
..... iii d.
[L]oys Damours pour une grosse estaing doré..........aillé à Jehan Cordier pour ce xlv s.

Fol. 17

A luy pour iiii onces et demye orpiment fin iii s. ix d.
A luy pour une livre blanc de plomb . iii s. ii d.
A luy pour iii douzaines estaing blanc v s.
A luy pour une grosse estaing doré qu'il a baillée à Monsr de Pouzeux xlv s.
A luy pour ung quarteron cire xvi d.
A luy pour ung quarteron couéton xiii d.
A luy pour ung cent orparty vii s. vi d.
A luy pour ii mains papier fin ii s.
A luy pour iiii onces florée vi s. viii d.
A luy pour xi onces et demye inde fine à ii s vi d. la livre valent xxvii s. vi d.

(1) Petites cordes.

A luy qu'il a baillé à François Goyn ving quarteron cire xvi d.
Somme vii l. x s. iiii d. dexparties denez audit Loys Damours.
A Jehan Cordier pour deux lincieulx de deux toilles vi s .... d.
A luy pour ung autre lincieul de iiii toilles x s.
A luy pour ii autres linceulx de deux toilles et demye x s.
A luy pour une toize et demie de bois de quartier xx d.
A luy qu'il a payé à ung bovyer qui amena....... cinq pièces de boys à l'ostel de l'Ours......
A luy pour une grant perche de boix
A luy pour ung boisseaul de chaulx....
A luy pour une toilette jaulne..........
A luy qu'il a payé à Jehan Faujoux pour avoir.... charroiées iiii douzaines et demye d'aiz de la gr..... Jehan du Quesnoy
A luy pour une clef de fer
A luy qu'il a payé pour plastre et vises à faire la Jayante.....
Somme xiiii l. xiii s. ii d.
Audit Jehan Cordier qu'il a payé pour une charetée de boix pour les paintres iii s. ix d.
A luy qu'il a payé à unghomme (à ung homme) qui a despecié ledit bois iii d.
A luy qu'il a payé pour ung cent de fagotz pour lesdiz paintres iiii s. ii d.
A luy qu'il a payé à Jehan, potier de Saint-Bonnet, pour terre grace à faire la Jayante x s.
A luy qu'il a payé audit potier pour xii potz de terre, deux tarrasses et une cruche xx d.
A luy qu'il a payé à Jehan Clement, pour une clef pour l'uys de M[e] Nicolle Millet x d.
A luy qu'il a payé aux encaveurs qui ont tiré le vin et mys en la cave Guillemin Pournin, pour les painctres ii s.
A luy qu'il a payé au Bourgoignon, pour avoir charroyé ledit vin jusques en l'ostel dudit Guillemin Pournin x d.
A luy qu'il a payé à Pierre Luchier. x s.
A luy qu'il a payé à la femme M[e] Nicolle Aulbert pour cinq linceulx xxv s.
A luy qu'il a payé à Guillemin Pournin pour ung poinsson de vin pour la boucherie vii l. t.
A luy qu'il a payé audit Pournin pour cinq linceulx xxv s.
A luy qu'il a payé à messire Geoffroy Grindon, pour ung poinsson de vin clairet pour lesdiz paintres vi l. x s.
Somme toute des parties denez audit Cordier xx l. x s. iii d.

FOL. 18

Pour la moitié audit Pierron.

A Pierron et Phelipon Charboniers, freres, pour quarente-sept aulnes de toille vielhe pour faire la geyante à x d. de l'aulne valant xxix s. ii d.

Somme par soy

A Anthoine Pacquault pour demye l. ornment baillé ausdiz paintres v s.

A luy pour une livre vermillon baillée ausdiz paintres xv s.

A luy pour ii livrez blanc de peulhe, baillé esdiz paintres, à iiii s. ii d. la livre viii s. iiii d.

Somme xxviii s. iiii d.

A Jehan Girard, maronnier (1), pour journées qu'il a vacqué à faire les bras et jambes de la geyante, que ont esté faiz de vizes, et pour avoir besougné autre part à iii s. iiii d. pour journée xlv s.

Somme par soy

A Guillaume Bouffet, pour xvii aulnes de toille vielhe, à ix d. l'aulne, pour ce xii s. ix d.

Somme par soy

A Jaques Butin, pour avoir fait le habillement de teste de la Jayante, jaulny ses cheveulx et ceulx de la royne des bouchiers et avoir besoigné d'or cliquant ausdiz personnaiges [qui ont] servy au premier chaffault, qui fut au de[vant] de Madame la duchesse. Pour ce.........

Somme par soy.

A Jehan Calabre, menuzier, pour avoir besoigné de son mestier à faire les tabernacles et miste [res] qui ont esté faiz pour ladicte venue. Pour ce ....

Somme par soy

FOL. 18 v°

A Girard Bot, gaynier, pour ses peines et sallaires d'avoir besoigné de son mestier à faire lesdiz mistères x s.

Par soy.

A Odille Arpin, bouchier, pour ung mouton et demy qu'il a baillé, pour le mistere qui a esté fait devant la boucherie. Somme par soy xv s.

(*En marge*). — Il est deu à Macé la moitié dudit article

(1) Charpentier.

Au Bourgoignon, nommé Girard Mailhard, chartier, pour IX charrois qu'il a faitz, tant pour conduire des boys de l'ostel de *l'Ours* au chasteau, que aussi pour certaines mothes de terre qu'il a charroiées jusques au devant l'ostel Jehan Mynard, pour faire le parc des bergiers qui joerent pour la venue de madicte dame. Pour ce VII s. VI d.

Somme par soy

A François Goyn qu'il a baillé à Estienne Saulnier, paintre, pour ses peines et sallaires d'avoir vacqué à besougner de son mestier pour la venue de madicte dame xv l. t.

A Pierre Guizebert, paintre, pour semblable salaire et par marché fait avec luy xv l. t

[A] Guillaume Memorin, pour ses peynes et sallaires, pour semblable chose que dessus, et par marché fait avec luy xv l. t.

A Glaude Avisard (1), pour ses peynes et sallaires d'avoir vacqué pour ladicte venue au fait de son mestier, et comme chef desdiz painctres xx l. t.

FOL. 19

A Jehan Boquillon, mercier, pour trois rames de papier de Cosne xxv s.

Audit François Goyn qu'il a payé à Jehan Godelineau, potier, pour une chartée de terre et plusieurs potz et tarrasses (2) XVII s. I d.

A luy qu'il a payé pour cloz de late pour tendre certains linceulx pour tindre en bleuf v d.

A luy pour deux chartées de bois x s. x d.

A luy pour potz pour lesdiz paintres XI d.

A luy pour une rame de fin papier XVII s. VI d.

A luy pour quatre livres chande (3) pour faire les cheveulx de la geante II s. VI d.

A luy pour deux onces saffren baillées à Jaques Butin pour jaulnir les cheveux de ladicte geyante x s.

A luy qu'il a paié pour une livre de futet (4) pour jaulnir lesdiz cheveux XII d.

(1) En 1484, lors de l'entrée de Catherine d'Armagnac, « Glaude » et « Piètre » Avisart avaient travaillé à divers ouvrages de peinture. Le célèbre artiste tourangeau Michel Colombe, pour lors à Moulins, avait aussi exécuté divers travaux. Thévenin l'imageur et Jehan de Rouan, ses élèves, y travaillèrent également avec ses « varlets ».

(2) Poutres.

(3) Chanvre.

(4) Bois de teinture.

A luy qu'il a payé pour ung mylier cloz de patins pour clouer plusieurs papiers collés IIII s. II d.

A luy qu'il a payé à Pierre Pavye (1), menuisier, pour la façon de trois chaffaulx portatiz XXX s.

A luy qu'il a payé pour faire porter lesdiz chaffaulx à la grange du chasteau VII s. VI d.

A luy qu'il a payé pour despence faicte cheux Jehan Mosnier par les quatre consulz et ung des douze en recevant les deniers de l'impost du don et entrée de madicte dame (2) II s. VI d.

A luy pour pain et vin qu'il a baillé aux paintres, quand ils veilloient à besogner XX d.

A luy qu'il a payé pour deux rames de papier XVII s. VI d.

FOL. 19 v°.

Audit Françoys Goyn, qu'il a payé à Jehan de Billy, cousturier, pour ses journées, peynes et sallaires qu'il a vacqué à besougner de son mestier, pour aider ausdiz pintres LI s. VIII d.

A Gonin de la Planche, charpentier, pour deux mosles de boys qu'il a faitz pour lesdiz pintres XXI s. VIII d.

Audit François Goyn, qu'il a posé à Jehan Girard, maronnier, pour avoir fait le mosle de vizes pour le cigne qui fut mis sur la porte d'Alier XX s.

A luy qu'il a payé à Loys Damours pour une rame de papier fin XVII s. VI d.

A luy qu'il a payé à deux chartiers qui ont conduictz des chevrons ou chasteau pour chaffauldes XX d.

A luy qu'il a paié cheux Loys Goudard pour despense faicte en amassant les deniers dudit impost XX d.

A luy qu'il a paié pour toille Jaulne pour faire le collier de la geyante V s.

A luy qu'il a payé à ung homme qui aida à faire le mosle dudit cigne XX s.

A luy qu'il a payé pour vizes qu'il a acheptées à troys voiages pour faire lesdiz mosles V s.

A luy qu'il a payé aux charpentiers qui ont levé le chaffault audit chasteau XV s.

(1) Probablement un parent du fondeur de cloches moulinois de même nom.

(2) D'après cette mention, il semble que Moulins n'avait pas encore d'« hôtel de ville » et que les administrateurs de la cité se réunissaient à la taverne.

A luy qu'il a paié pour cinq cloz de molin pour cloer ledit chaffault v d.

A luy qu'il a payé pour ung cent de cloz de plancher xx d.

Somme de ladicte pagie viii l. i s. iii d.

Fol 20.

A luy qu'il a payé au Cordelier, menuzier, pour plusieurs journées qu'il a vacqué à faire les chasteaux et tapbernacles pour la venue de madicte dame. Pour ce l s.

A luy qu'il a paié à Regnault Portier, pour journées qu'il a vacqué à aider esdiz paintres ii s. vi d.

A luy qu'il a paié pour deux douzaines estaing doré vii s. vi d.

A luy qu'il a paié pour ung autre cent de cloz de plancher xx d.

A luy qu'il a paié pour xii^c de clos de patins à vii d. le cent viii s.

A luy qu'il a paié pour une rame gros papier viii s.

A luy qu'il a payé pour paille et deux grans lates ii s. i d.

A luy qu'il a payé pour xii fagotz xii d.

A luy qu'il a payé pour une once saffren iii s. iv d.

A luy qu'il a payé pour cloz de deux doiz vi d.

A luy qu'il a paié pour dix mains de fin papier x s.

A luy qu'il a paié pour pain et vin qu'il a baillé aux pintres, quant ils veilhoient vi s. viii d.

A luy qu'il a payé pour ung cent de cloz de deux doiz xx d.

A luy qu'il a payé pour trois douzaines estaing doré xii s. vi d.

A luy qu'il a payé à Pierre Treullin des Garsaulx (1), qui servoient lesdiz paintres ii s. vi d.

Somme de ladicte pagie cxviii s. xi d.

Fol. 20 v°.

Audit Goyn qu'il a payé audit Pierre Treulin, pour journées qu'il a vacquées pour aider ausdiz pintres, tant à faire la geynte (*sic*) que autres choses neccessaires v s. x d.

A luy qu'il a paié à Reynault Labreu pour semblable cause iii s. iv d.

A luy qu'il a payé à Jehan Labreu, menouvre pour semblable cause ii s.

A luy qu'il a payé pour trois livrez chandelle pour lesdiz paintres pour veilher de nuyt iii s.

(1) Ce faubourg de Moulins était alors un petit village qui devait son nom à une famille Garsaulx ou Garceaux.

A luy qu'il a paié pour lesdiz paintres, pour boire quant ils veilloient de nuyt II s. VI d.

A luy qu'il a payé pour cloz baillez ausdiz paintres XII d.

A luy qu'il a payé à ceulx qui ont portés et rapportés les trois chaffaulx, tant pour leurs peynes que pour la despence qu'ilz ont faicte IX l. XI s. VIII d.

A luy qu'il a paié à six manouvres, qui ont aidé à porter le boys carré, pour le rendre à ceulx qui le avoient presté des chaffaulx du puys des Quartes et de la porte d'Alier à II s. VI d. pour journée valent XV s.

A luy qu'il a payé à deux hommes qui ont vacqué chascun trois journées à faire les chaffaulx qui estoient devant l'ostel Robert Pinon (1) à II s. I d. pour journée valent XII s. VI d.

Somme de ladite pagie XI l. XVI s. X d.

FOL. 21.

A luy qu'il a payé à Jehan Pigot, charpentier pour IIII journées qu'il a vacqué à faire le chaffault de devant le chasteau; pour ce XVII s. VI d.

A luy qu'il a payé à deux autres charpentiers, qui ont vacqué deux journées à aider à faire ledit chaffault à IIII s. II d. pour jour valent VIII s. IIII d.

A luy qu'il a payé à messire Denis Frerot, presbtre, sur ce que luy pourra estre deu pour ses peynes et sallaires d'avoir compillés les dictiez, qui furent ditz à madicte dame, quand elle feit sadicte entrée. Pour ce XLII s. VI d.

A luy qu'il a payé pour plusieurs pains qui ont esté despencez au chaffault de la boucherie XXVIII s.

A luy qu'il a payé à Jehan Aulbert, pour partie de ce qui pourra luy estre deu à cause de marchandise qu'il a baillée pour la besougne des paintres VI l. t.

A luy qu'il a payé à Loys Bourdault pour semblable cause, sur ce que luy porra estre deu XXXV s.

A luy qu'il a payé à Berthiot, charpentier, pour certaines journées qu'il a vacqué à faire lesdiz chaffaulx XX s. X d.

A luy qu'il a payé à trois manovres qui ont estremez les paulx (2) au jardin de la ville et porté le chaffault qui estoit en la grange du chasteau dans la grosse tour.....

Somme XIII l. XVIII s. IX d.

(1) En 1520-1521 un François Pinon était receveur du fait commun de la ville et franchises de Moulins. (Arch. mun., Moulins, n° 291.)

(2) Pieux.

Fol. 21 v°

Audit François Goyn qu'il a payé aux charpentiers, menuiziers, et autres, qui ont aidé à descendre Jacquemard de son lieu, et mectre ung roet (1) soubz ses piez, que aussi pour cloz neccessaires ad ce
vi s. viii d.

Somme par soy

Somme toute desdictes parties denez audit François Goyn
cvi l. xix s. iiii d.

Au receveur qu'il a payé à messire Denis Frerot, par le commandement des quatre consulz pour la parpaye de ce que luy estoit deu à cause des dictiés qu'il avoit faitz et compullés (*sic*) xlii s. vi d.

Somme par soy

A Guillaume Lesculier pour xv douzaines estaing doré et d'autre sorte à v s. la douzaine lxxv s.

A luy pour x onces Inde fine à v s. l'once, pour ce lv st.

A luy pour ung quarteron or piment xxv s.

Le tout baillé à François Goyn et Guillemin Pournin pour bailler aux paintres

Somme toute deue audit Lesculier vii l. x d.

A Glaude Avisart et Estienne Saulnier, paintres, pour la façon des escussons que les enffens d'escolle portarent devant Madame le jour de sa dicte entrée viii l.

Somme toute de la pagie xv l. xvi s. viii d.

A Flacquard, bouchier pour testes de moutons, de vasches, et courées (2) qu'il a baillées et fournyes pour ce mistere, qui fut joué devant la boucherie v s.

Somme par soy

A Guillaume Ramjat, clotier, pour cloz qu'il a bailhez à François Goyn et Guillemin Pournin, pour faire et couldre les tabernacles
vii s. vi d.

Somme par soy

A Jehan Guozier, cousturiez pour la façon le plusieurs haucquetons et autres habillemens, qu'il a faitz pour ceulx qui jouarent le mistere sur la rivière d'Alier. Pour ce vii s. vi d.

Somme par soy

A François Des Fousses qu'il a payé à ceulx qui ont fait le chaffaulx qui fut fait devant le rologe (3) pour ladicte venue ii s. vi d.

(1) Roue.
(2) Tripes.
(3) La tour de Jacquemart.

Plus pour avoir fait mener les aiz sur ledit chaffault IIII d.

A luy qu'il a payé aux menestriers qui ont joué de leurs instrumens sur ledit chaffault III s. IIII d.

A luy qu'il a payé à la femme de Thomas de Moncornet pour VI poussins, IIII pijons, une espaule de mouton, ung oyson, ung cognil (1), ung levrault, et pour lart et rotisseures des choses dessusdictes, pour mettre sur ledit chaffault devant les galans *Sans Soucy*. Pour ce XIII s.

FOL. 22 v°

Audit François Des Foussez, qu'il a payé en pain et vin pour ceulx dudict chaffault XI s. VIII d.

Somme des parties denez audit Des Foussez XXX s. X d.

A Petit Jehan de la Mothe, clotier pour V[c] de cloz de planchier qu'il a baillez à Jehan Cordier, pour faire les tabernacles pour l'entrée de ma dicte dame VIII s. IIII d.

A luy qu'il a baillé audit Cordier, pour faire les diz tabernacles, VIII[c] de cloz de planche XIII s. IIII d.

A luy qu'il a baillé à Guillemin Pournin IIII[c] de cloz de planchier VI s. VIII d.

(NOTA qu'il y a erreur..... de ces... .. parties..... dix soulz.)

A luy qu'il a baillé audit Pournin VII[c] de cloz de deux doiz VII s.

A luy qu'il a baillé à Jehan Le Bouteleur II[c] de cloz de deux doiz II s.

A luy qu'il a baillé audit Guillemin Pournin, ung quarteron de cloz de molin II s. I d.

Somme XXIX s. V d.

A Moreau le cordier, qu'il a baillé à Jehan Le Bouteleur et Guillaume Gaugnier XIII livrez corde, pour le chaffault du puys des Cartes X s. X d.

A luy pour cinq livrez de corde qu'il a baillées audit Gognier pour lyer les diz chaffaulx IIII s. VI d.

A luy pour IX brasses de corde qu'il a baillé audit Gognier pour les diz chaffaulx IIII s. VI d.

(*A suivre.*)

(1) Lapin.



Bibliographie

Le dernier *Bulletin monumental* (n° 3 de l'année 1904) contient, pp. 183-189, une très intéressante étude de M. l'abbé Clément sur *Les épitaphes sacerdotales de Chareil-Cintrat*. Dans cette étude, notre savant confrère présente et éclaire de son érudition brillante, un curieux nécrologe ecclésiastique, illustré des figures des défunts et gravé sur une dalle tombale, vers le milieu du XVIe siècle. Ce tableau lapidaire fut dressé par les soins d'un petit neveu, Claude Tixeron, alors curé de Chareil (qui, d'ailleurs, s'y est fait représenter) à la mémoire d'un oncle et d'un grand-oncle, Antoine et Pierre Tixeron, ses prédécesseurs immédiats.

— Le dernier catalogue du libraire Claudin (16, rue Dauphine, Paris), offrait ce numéro attractif :

« 21.967. — Le divertissement d'un esprit religieux sur quelques rencontres de dévotion (pièces en vers) dédié à Mme la duchesse de Montmorency. A Moulins, par Jacques Vernoy, libraire et imprimeur, à l'enseigne du Nom de Jésus (1647). Pet. in-12, mar. olive, fil. à comp. tr. dor. (Rel. ancienne). 20 francs. »

L'indication du « Divertissement » est complétée par cette note : « Petit volume rare. — Ces poésies sont l'œuvre d'un religieux, comme il est dit dans la dédicace, qui a gardé l'anonyme. La dédicace à la duchesse de Montmorency signée de l'imprimeur Jacques Vernoy se termine par ce libellé : De votre imprimeur de Moulins le 10 février 1647. »

J'aurais voulu ramener ce petit livre curieux dans son pays natal, mais, comme les carabiniers..... (1).

R. DE QUIRIELLE.

Généalogie de la famille du Verne. (Nevers, imprimerie Mazeron, 1904) — Venant après plusieurs volumes de preuves, cette généalogie en est le résumé. L'ensemble forme un ouvrage consciencieux, comparable par son importance à la récente histoire de la maison de Cha-

(1) Le vœu de notre Vice-Président se trouve en partie rempli. Nous apprenons en effet que le précieux bouquin a été acquis par notre excellent confrère M. Baptiste Thonnié.

bannes. L'auteur, M. Charles du Verne (branche du Veuillin), n'a voulu faire qu'une œuvre familiale, mais il a travaillé en même temps, en réunissant avec une patience de bénédictin, une foule de documents sur la vieille maison féodale dont il descend, à l'histoire du Nivernais et des provinces voisines.

Tiré à un petit nombre d'exemplaires et non mis dans le commerce, cet ouvrage est et restera une rareté bibliographique (1), aussi m'a-t-il paru utile d'y glaner quelques renseignements intéressant des familles qui se rattachent au Bourbonnais. Outre les extraits qui suivent, je crois devoir signaler qu'on trouve, dans la généalogie du Verne, un certain nombre de faits relatifs aux d'Estutt, Coquille, Charry, Chargères, Chaugy, Troussebois, Lichy, Berthet, Reugny, etc. Ces familles ne sont pas étrangères au Bourbonnais.

— Le 15 septembre 1396, Marguerite de Marry, fille de Jean de Marry, seigneur de Cuy (commune de Chougny, canton de Châtillon-en-Bazois, arrondissement de Château-Chinon, Nièvre) et d'Isabeau d'Arcy, donne au duc de Bourbonnais, au nom de ses enfants, dénombrement pour divers héritages sis à Cuy. Elle est alors veuve en premières noces de Jean du Verne, écuyer, seigneur de Marancy, et en secondes, de Jean Le Bidault.

— François du Verne, écuyer, seigneur de la Varenne-en-Bazois, fils aîné de Léonard du Verne et de Jeanne de Juisard, baptisé à Jailly le 31 décembre 1692, y fut inhumé le 16 novembre 1782. Après avoir servi comme officier dans Beaujolais-Infanterie, on le trouve capitaine au bataillon de milice de Moulins, le 1er janvier 1734. Il avait épousé par contrat du 25 février 1732, passé à Saint-Aubin-les-Forges, par-devant Martin, notaire à Beaumont-la-Ferrière, Claude-Antoinette de Bourgoing et en eut postérité et notamment : Marie-Françoise du Verne, baptisée à Saint-Saulge le 18 avril 1734, qui épousa, par contrat du 25 novembre 1764, passé à Saint-Saulge devant Bault et Galle, notaires, Guillaume-Antoine du Broc, seigneur de Chabet, fils de messire François du Broc, seigneur de Seganges, Chabet et autres lieux, et de dame Catherine de Bianqui.

— Louis du Verne, écuyer, seigneur de Jailly, épousa dans l'église de Chassy en Berry, Anne des Manchins et en eut entr'autres enfants : Françoise-Constance-Rose du Verne, supérieure du couvent de Sainte-Claire à Moulins (exerçait cette charge en 1754) et Louise-Gabrielle

(1) L'auteur a bien voulu donner un exemplaire de la généalogie de la famille du Verne. à la Bibliothèque municipale de Moulins.

du Verne qui succéda à sa sœur à la tête du même couvent (possédait cette charge en 1756).

— Anne-Philippine-Marie-Rose du Verne (fille de Thomas-Anne du Verne, écuyer, seigneur de Jailly et de Marie Méchine d'Armeville [ou de Montanteaume]), née à Mingot le 1[er] juin 1758, épousa à Saint-Saulge, le 9 mars 1777, Antoine Desbrès, fils mineur d'Antoine Desbrès, contrôleur des aides au département de Sury-en-Forez, demeurant à Cusset, et de Jeanne Martinet Desbirats ; elle mourut avant le 3 avril 1795. — M. Charles du Verne indique comme armes des Desbrès : *de sinople, à 4 pals d'or.*

— Le 3 octobre 1800, Louis-Gabriel-Charles-Claude du Verne et Jeanne de Berthier, sa femme, vendirent La Grâce (commune de Gimouille) et Tremigny (commune de Magny-Cours) à Marie-Thérèse Taillet veuve Moreau, et à Eloi Tiersonnier (1), et Françoise-Monique-Marie-Thérèse Moreau, son épouse, tous demeurant à Meauce, commune de Saincaize.

— Pierre (dit Paulin) du Verne (2[e] fils de Louis-Gabriel-Charles-Claude du Verne et de Jeanne de Berthier), ancien officier, épousa le 17 mai 1824, à Tintury (canton de Châtillon-en-Bazois), Rose-Charlotte Regnault de Touteuille, née le 18 septembre 1800 à Cronat-sur-Loire, fille de Joseph-Charles Regnault de Touteuille, ancien brigadier aux gendarmes de la garde du roi, et de Françoise-Jeanne Jourdier.

— Pierre-Charles-Marie du Verne, petit-fils du précédent, né au Veuillin le 21 octobre 1861, mort à Iseure (Allier), le 9 juillet 1874.

— Un frère du précédent, Charles-Joseph-Marie-Xavier du Verne, officier d'infanterie, épousa à Aubeterre, commune de Broût-Vernet (Allier), le 8 octobre 1889, Marie-Thérèse-Antoinette Jolly de Bussy, fille de Jacques-François-Gustave Jolly de Bussy, et de Madeleine-Jeanne-Suzanne de Laire, (des de Laire d'Auvergne).

— Caroline du Verne, née le 31 octobre 1792 (fille de Louis-Gabriel-

(1) Eloy Tiersonnier, écuyer, seigneur de Gipcy (Allier), était né à Moulins (paroisse Saint-Pierre-des-Ménestraux), le 9 avril 1754, du mariage de Charles Tiersonnier, écuyer, sgr de Gipcy, et de Marie-Jeanne Petit-Jean de La Font. Il fut après son père, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Moulins. Il épousa en la chapelle de Meauces, paroisse de Saincaize (Nièvre), le 19 août 1781, Françoise-Monique-Marie-Thérèse Moreau de Meauces, fille de Benoît Moreau des Marets de Meauces, écuyer, seigneur de Meauces, Bouy, Travant, Passansay, Maumigny et autres lieux (Nivernais), conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Marie-Thérèse Taillet. Plusieurs enfants d'Eloy Tiersonnier naquirent à Moulins, sur la paroisse Saint-Pierre-des-Ménestraux.

Charles-Claude du Verne et de Jeanne de Berthier) mourut à Nevers le 3 décembre 1868. Elle avait épousé, le 26 mai 1813, à Nevers, Jean-Claude-Félix de Berthet, âgé de 26 ans, fils de François de Berthet, demeurant commune de Ciernat (Allier), et de Louise de Berthet, son épouse, d'où deux filles : Ernestine de Berthet, religieuse, née le 29 septembre 1814, et Louise de Berthet, née le 18 novembre 1821.

— Pierre (dit Jules) du Verne, fils de Charles du Verne et de Charlotte-Elisabeth Andras de Marcy, né à Nevers le 4 février 1818, mort à Nevers le 20 décembre 1902, épousa à Nevers, le 18 septembre 1854, Marie-*Anna* Tiersonnier, fille de Benoît-Augustin-Casimir Tiersonnier (1), demeurant à La Grâce (commune de Gimouille), et de Marie-Léonard [Léonide] de Nourry. Anna Tiersonnier mourut à Nevers, le 9 février 1902.

— Le 16 mars 1443, Jean Bouault donne au duc de Bourbon le dénombrement de Cuy au nom des enfants que sa femme Marguerite de Neuvy avait eus de son premier mari, Jean du Verne, écuyer, seigneur de Cuy.

— Dans la généalogie des Aragonnès d'Orcet, qui suit celle des du Verne, on trouve des renseignements sur les Champflour, Frétat, de Laire (d'Auvergne), etc.

A noter enfin ce renseignement intéressant le Bourbonnais : Antoine-Xavier Aragonnès d'Orcet, né et baptisé à Clermont le 29 mai 1767 (fils du baron d'Orcet et de Madeleine de Ribeyre), devint par la suite capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et mourut à Orcet, le 1er octobre 1832. Il épousa le 3 messidor an VIII (22 juin 1802) dans l'église de Saint-Bonnet-de-Rochefort (Allier), *Clotilde*-Antoinette-Françoise-Xavier du Ligondès, fille de Gaspard du Ligondès, comte de Rochefort, et d'Elisabeth de Reclène. Clotilde mourut veuve à Durtol, près Clermont, le 3 juin 1839 ; elle était née à Montluçon (Allier), le 3 juin 1765.

ADOLPHE MONY. **Etudes dramatiques.** Tome II. Un vol. in-16. — Plon-Nourrit et Cie, Paris. 1904. — Ce volume présente les qualités que le *Bulletin* a déjà eu occasion de signaler l'an dernier. Il est à peine besoin de dire, après cela, qu'on le lit avec plaisir et qu'après l'avoir lu on y revient volontiers. La caractéristique du tome II des *Etudes*

(1) Il était fils cadet d'Eloy Tiersonnier et de Françoise-Monique-Marie-Thérèse Moreau de Meauces, mentionnés plus haut. Augustin Tiersonnier, peintre amateur de talent, fut l'élève de Guérin et l'ami de Delacroix. Il mourut au château de La Grâce, le 4 décembre 1860.

dramatiques de M. Mony me semble être que les pièces qui le composent forment une trilogie. Les trois drames publiés par l'auteur se réfèrent à trois époques principales du règne de Louis XIV : 1661, *Sœur Louise ;* 1685, *la Reine noire ;* 1712, *le Duc Satan.*

Sœur Louise, c'est la passion naissante du jeune roi pour La Vallière, touchante jusque dans ses égarements, si grande dans son long repentir.

La Reine noire, c'est Mme de Maintenon, la révocation de l'édit de Nantes et le partage des responsabilités, telles que les conçoit l'auteur.

Le Duc Satan, c'est le duc du Maine, en qui M. Mony voit le criminel auteur des deuils mystérieux, des empoisonnements peut-être, qui vinrent assombrir les dernières années de Louis le Grand vieillissant.

Il est impossible, dans un rapide compte rendu bibliographique, de donner l'analyse de ces drames, mais il importe de noter qu'à la façon des poètes tragiques du grand siècle, M. Mony vient exposer le pourquoi de ses pièces, expliquer sa pensée, défendre ses thèses, répondre aux critiques que l'on a pu lui faire, enfin indiquer l'enseignement qu'on en peut tirer. Dans ces préfaces, il y a de véritables études historiques, et l'une, consacrée à Mlle de La Vallière, a même un intérêt tout particulier pour le Bourbonnais, puisque les Le Blanc de La Baume, ancêtres de sœur Louise, appartenaient à notre province, y possédaient près du Veurdre le fief de La Baume dont ils portèrent le nom.

PAUL DUCHON. **Grammaire et dictionnaire du patois bourbonnais (canton de Varennes).** – Moulins, Crépin-Leblond, 1904. — C'est un bouquin fort intéressant pour la philologie bourbonnaise, que le volume élégamment édité par M. Marcellin Crépin-Leblond. Il fait honneur à l'éditeur et à l'auteur. Nous connaissions un Duchon poète, gracieux et aimable narrateur de vieux contes bourbonnais ; voici un Duchon philologue. A quand maintenant le Duchon historien ? Il est permis de poser la question, alors qu'on sait que depuis longtemps Paul Duchon réunit sur la ville de Cusset et sur ses vieilles familles nombre de précieux documents, matériaux évidents d'une impartiale histoire, presque promise et en tout cas attendue.

Dans un avant-propos très sobre, M. Duchon expose le but de son ouvrage. Il rappelle qu'il apporte ainsi sa contribution à une œuvre philologique préconisée par notre compagnie il y a une trentaine d'années. En 1875, la Société avait adopté le projet de rédaction d'un glossaire bourbonnais (voir tome XIII, p. 377). Malheureusement ce projet n'avait pas été réalisé. Ce n'est pas toutefois que des essais

isolés et partiels n'aient été tentés. M. Duchon les rappelle, y compris l'essai par trop succinct publié par M. Fourneris dans son *Histoire* de la ville de Cusset. L'énumération serait complète si M. Duchon avait mentionné le travail manuscrit de M. Barriau conservé à la Bibliothèque de Moulins (1) et celui de feu M. Fayet, curé d'Hyds, sur le patois de cette commune, cité dans le *Bulletin* de 1900, page 296.

La partie la moins intéressante de l'avant-propos de M. Duchon n'est certes pas celle où il trace les frontières des langues d'oil et d'oc à travers le Bourbonnais. Une carte, insérée dans l'ouvrage, indique très clairement ces limites. Il suffira de dire ici que les bornes de l'ancien diocèse de Clermont formaient au nord celles de la langue d'oc en Bourbonnais. En ce qui me concerne, j'ai pu vérifier le bien-fondé de cette délimitation pour Bègues, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Jenzat et Charroux, en travaillant à mon histoire de la seigneurie de Rochefort. A l'aurore du XIVe siècle, un compte de châtelain de Rochefort, établi en langue vulgaire, prouve que, dans la région de Saint-Bonnet, la langue d'oil et la langue d'oc se rencontraient en un singulier et curieux mélange (2).

Sur le fond même du livre, le glossaire, je ne dirai rien. Du patois bourbonnais en général et de celui du canton de Varennes en particulier, j'avais tout à apprendre. Je ne puis donc que remercier M. Duchon d'avoir exposé d'une façon claire et précise la grammaire dudit patois et d'avoir rédigé un bon dictionnaire que j'ai tout lieu de croire complet. L'œuvre était aride autant qu'utile et il faut souhaiter que l'exemple de notre confrère soit suivi. Peu à peu les patois se déforment, ils disparaissent comme les neiges d'antan. Il est grand temps de les saisir, de les fixer, avant qu'ils ne deviennent des langages morts.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Ce travail philologique peu connu a été récemment signalé par M. H. Faure. Notre confrère notait même cette particularité qu'une partie de l'étude de M. Barriau était écrite en une sorte de cryptographie. M. Faure a pu en trouver la clef et l'a indiquée en tête du dossier.

(2) Ce compte de Girault Bossart, châtelain de Rochefort (paroisse de Saint-Bonnet-de-Rochefort) pour le sire de Bourbon, relatif à l'exercice 1310-1311, est conservé parmi les *Titres de la Maison de Bourbon* (n° 1.308 de l'inventaire). Je compte le publier dans mon travail sur Rochefort, si cette longue étude voit jamais le jour.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1905

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Etaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel, chanoinesse ; MM. Bernard, abbé Berthoumieu, Bertrand, René Chabot, abbé Clément, Délaigue, Flament, Mantin, Milcent, Queyroi et Tiersonnier.

— MM. Grégoire et R. de Quirielle s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. Grégoire envoie en même temps une communication de notre confrère, M. Montagne, de Varennes, qui a extrait d'une revue italienne de Bergame, *l'Emporium*, un long passage ayant trait au *Maître de Moulins*, notre peintre bourbonnais, dont les historiens et les critiques d'art n'ont pas encore pu définir la personnalité.

— M. le Président remercie M. de Garidel, président de la Société d'agriculture, de la carte qu'il a bien voulu nous envoyer pour le concours agricole des 9-12 février.

— Il lit une lettre de M. Duréault, secrétaire perpétuel de l'Académie de Mâcon, qui envoie à notre Société le programme des concours organisés par cette académie à l'occasion du centenaire de sa fondation.

— Il donne ensuite la liste des ouvrages offerts à la bibliothèque par des membres de la Société :

Manuel pratique pour la célébration du sacrement de mariage, par J.-J. Moret, curé-doyen de Saint-Menoux (Allier). Moulins, Etienne Auclaire, 1905.

Notes sur Louis de Pestivien, abbé d'Ebreuil (1687-1716) et sur sa famille (1487-1776) suivies de documents, monstres de la compagnie de gendarmes des ordonnances du Roi, d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme ; armorial des familles citées, etc... (avec une gravure dans le texte), par Philippe Tiersonnier. Moulins, Etienne Auclaire, 1904.

Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ? Etude sur les Bourbon pri-

mitifs, avec tableaux généalogiques, par le commandant du Broc de Segange. Moulins, Etienne Auclaire, 1905.

Le Canton de Saint-Pourçain pendant la Révolution, par C. Grégoire. Moulins, H. Durond, L. Grégoire, successeur. Imprimerie A. Raymond, rue Séguier, Saint-Pourçain.

Il sera rendu compte de ces ouvrages dans une prochaine bibliographie.

— M. DELAIGUE, ainsi qu'il en avait été décidé à la séance précédente, renouvelle en son nom propre et en celui de plusieurs de nos confrères, dans les conditions que prescrit le règlement, la proposition de conférer à M. Henri Faure la qualité de membre honoraire de la Société ; il énumère les travaux publiés par M. Faure qui appartient depuis une cinquantaine d'années à notre Compagnie et qui prit toujours une part active à ses travaux. Les conclusions de M. Delaigue sont adoptées à l'unanimité. Notre confrère, M. Claudon, archiviste du Pas-de-Calais, s'était associé par lettre à cette manifestation de sympathie.

— On procède ensuite à la nomination de la commission de cinq membres chargée de répondre aux questions que M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'archéologie, a adressées à M. l'abbé Clément pour la tenue éventuelle d'un futur congrès archéologique à Moulins. M. l'abbé Clément, répondant à une question de M. Tiersonnier, expose rapidement quel serait le rôle de cette commission qui se trouverait en face d'une série de petits problèmes tous délicats et assez longs à étudier et à résoudre. MM. BERTRAND, l'abbé CLÉMENT, DU BROC DE SEGANGE, FLAMENT et TIERSONNIER en sont élus membres. Il reste entendu d'ailleurs qu'ils seront libres de s'adjoindre ceux de nos confrères dont le concours leur semblera nécessaire.

— M. TIERSONNIER rend compte, dans les termes suivants, de ce qu'il a relevé dans les publications reçues au cours du mois dernier :

« *Le Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes*, « 1903, t. XXXI, consacre de nombreuses pages à la préhistoire. « J'appelle l'attention, sur l'exploration scientifique du *Cagnon de la* « *Cèze*, par M. Félix Mazauric ; sur : *Le préhistorique dans le Gard*, « par M. Ulysse Dumas ; enfin sur *La grotte de Meyrannes (Gard)*, « par MM. F. Mazauric, G. Mingaud et L. Vedel. Cette grotte qui a « servi de refuge et de sépulture a livré quantité d'objets intéressants « se référant à l'époque néolithique et à l'époque du bronze.

« Dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires* de Picardie (nᵒ des « 2ᵉ et 3ᵉ trimestres 1904) je note : *Armes de bronze trouvées à Tiran-*

« *court*, note par M. Am. de Francqueville et une autre note de « M. l'abbé Caron intitulée : *La protection apostolique et le cens pon- « tifical en Picardie au Moyen-Age*. Il serait intéressant de rechercher « dans le *Liber censuum* des Papes, publié en ce moment par Mgr Du- « chesne, directeur de l'Ecole de Rome, si des monastères, des « églises, des communautés, des particuliers du Bourbonnais, n'ont « pas, à des époques troublées, réclamé ainsi la protection du Saint- « Siège. Cette protection faisait l'objet d'un véritable contrat. En « deux mots, voici ce qui se passait : celui qui demandait la protec- « tion apostolique offrait ses biens à garantir moyennant une rede- « vance et devenait client de la papauté ; le pape, constitué tuteur, « laissait la jouissance des biens au client, ne s'en réservant que le « domaine éminent et parfois la réelle propriété ; à ce prix, nul ne « pouvait toucher aux biens concédés, sous peine d'anathème, voire « de confiscation de leur propre fortune.

« Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, janvier 1905, je relève le « renseignement suivant : *Revue des autographes* de G. Charav y, « septembre-octobre 1904, Quittance du 12 mai 1381 par Robert de « Bonnay, chevalier, pour des gages et ceux de trois chevaliers et « neuf écuyers, au service de Charles VI en Saintonge et en Angou- « mois. Je pense que ce Bonnay appartenait à la famille bourbonnaise « de ce nom, ne connaissant pas d'autres Bonnay, que ceux origi- « naires du Berry et qui ont provigné dans notre province et en « Nivernais. La même revue signale notre *Bulletin* de 1903 et cite « MM. Mantin, Grégoire, Tiersonnier et Bertrand.

« A nos numismates, je me permettrai d'indiquer la *classification « chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Lyon pen- « dant la période constantinienne (305-337)*. Ce mémoire dû à « M. Jules Maurice a paru dans la 7e série, t. III, édité en 1904, du « *Bulletin et Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de « France*.

« Par contre les voyageurs ne tireront qu'un profit de curiosité du « *voyage du Pont Saint-Esprit à Paris en 1658*, publié par M. L.-G. « Pélissier dans la *Revue des Etudes historiques*, 1904. Quelques ren- « seignements intéressent le Bourbonnais. (Voir la Chronique.)

« *Le Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 4e trimestre « 1904, publie une notice de M. L. Bossebœuf consacrée à *un triptyque « tourangeau*. Les volets de ce primitif sont, à l'extérieur, peints en « grisaille comme ceux du triptyque de la Cathédrale de Moulins. A « signaler aussi, dans les procès-verbaux, un échange de vue inté- « ressant au sujet de l'exposition des primitifs français.

« Thierry d'Hireçon s'impose décidément à notre attention. Je le « trouve mentionné dans les *Regestes des Evêques de Thérouanne*, « (t. I, 3e fasc.), aux nos 1966, 1974, 1975, 2035, 2039, 2040, 2064, à une « époque dont les dates extrêmes sont 1301 et 1321. A noter aussi le « no 2004 l'acte du 25 mars 1306-1307, parce qu'il fournit un exemple « du changement d'année dès la veille de Pâques, après la bénédiction « du cierge pascal. Voici la formule de datation : « *Datum anno Do-* « *mini MCCC VIIo in vigilia Pasche, post benedictionem cerei* ». Il « mentionne un autre acte dressé 3 jours plus tôt : « *feriâ quinta* « *post dominicam in ramis palmarum anno Domini MCCC SEXTO.* »

« Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de* « *la Mayenne* (2e série, t. XX, 1904), on peut lire un article du mar- « quis de Beauchesne, intitulé : *Les lauréats du Concours général* « *pour le département de la Mayenne.* P. 401, l'auteur est amené à « rappeler que M. Milcent, devenu « médecin célèbre », compte « parmi les lauréats.

« Dans le *Bulletin de la Diana* (t. XIV, no 2, avril-juin 1904), on « trouve une monstre de Jean d'Apchon, seigneur de Montrond, en « date du 23 avril 1569. Elle renferme un certain nombre de noms « intéressant le Bourbonnais et mérite d'être étudiée à ce point de « vue. » (Voir la Chronique.)

— M. Bertrand signale un don fait au musée par M. Vidard, de Souvigny. C'est une statue en bois peint et doré, d'un mètre de haut, représentant l'Ascension ; un des pieds du Christ repose sur une sphère à demi entourée de nuages ; sur le socle carré on voit un niveau de maçon et une équerre. La statue peut être du début du xixe siècle ; ce n'est pas une œuvre d'art, mais elle offre un intérêt local, car c'était la statue de la corporation des maçons et tailleurs de pierre de Moulins, que l'on portait à la fête de ces ouvriers ; elle devait rester un an chez celui qui avait été choisi comme roi, puis passer à un autre l'année suivante. Lorsque cette coutume cessa, elle fut laissée chez M. Marion, tailleur de pierres, grand-père de M. Vidard.

— M. l'abbé Clément rappelle que, par suite de la construction d'une nouvelle église à Villeneuve, l'ancienne va disparaître. En prévision de cet événement qui va supprimer la modeste chapelle monacale qui servit si longtemps d'église paroissiale, notre confrère avait demandé à M. le curé de Villeneuve s'il ne serait pas possible d'obtenir pour le musée départemental au moins un fragment d'un des tirants dont les extrémités sont sculptées en gueules de crocodile. Il pense que, si M. le conservateur entrait en relations avec M. l'abbé Dumas, il obtiendrait sans doute de faire réserver pour les collections

départementales un spécimen de ces curieuses charpentes apparentes devenues si rares chez nous par suite des nombreuses restaurations d'églises rurales entreprises depuis quarante ans.

— Après vote, MM. l'abbé Duriat, J. Faulquier, Blondeau et Pierre Gautier, présentés dans la dernière séance, sont admis à faire partie de la Société.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. le chanoine Durin, aumônier du lycée, par MM. Bouchard, l'abbé Clément et Mantin ; M. Morand, demeurant à Moulins, avenue Nationale, par MM. Bouchard, B. Thonnié et Tiersonnier.

— Avant de procéder à l'élection du bibliothécaire, M. Tiersonnier appelle l'attention de la Société sur la situation de la bibliothèque qui est exposée à se trouver sans abris d'un jour à l'autre, par suite de la démolition des locaux départementaux qu'elle occupe ; reprenant une idée ancienne, il demande si l'on ne pourrait pas, après entente avec l'Administration et le Conseil général, étudier l'installation de nos livres dans un autre local départemental, l'hôtel des Archives, par exemple. Cette question sera ultérieurement étudiée. M. l'abbé Berthoumieu est, après deux tours de scrutin, élu bibliothécaire ; sur sa demande un bibliothécaire-adjoint est nommé, à mains levées, en la personne de M. Queyroi. Également sur la demande de M. l'abbé Berthoumieu, le jour de communication des livres sera désormais le samedi, et non plus le vendredi, aux mêmes heures (1 h. à 2 h.).

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

G. B. — P. F.

Une Question bibliographique

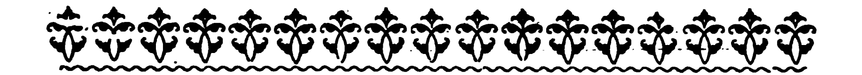
Dans quelle bibliothèque publique ou privée, de France ou de l'étranger, se trouve un exemplaire de l'ouvrage suivant :

Vie et Miracles de saint Menoux, evesque breton, patron de l'abbaye de Saint-Menoux en Bourbonnois, par Seb. Marcaille.

Molins, P. Vernoy, 1606.

Ce volume est indiqué, depuis le dix-huitième siècle, par nombre de bibliographes, qui se sont apparemment reproduits les uns les autres, sans que l'on trouve trace *réelle* du livre ailleurs que dans le Catalogue de la vente Secousse, en 1755.





UN LIVRE IMPRIMÉ A MOULINS EN 1644

ET

UNE RELIURE DU XVIIe SIÈCLE

Aux Armes des Fradet de Saint-Aoust

Lors d'une des dernières réunions de la Commission du *Bulletin*, notre excellent confrère M. Bernard m'apportait un petit volume élégamment relié, et, me montrant un blason répété sur les deux plats du livre, me disait à brûle-pourpoint : Identifiez-moi donc ces armoiries, j'ai montré jadis ce livre au comte de Soultrait qui n'a pu y parvenir (1).

Réussir là où avait échoué le remarquable érudit que nous avons perdu était tentant, et si j'ai atteint le but, je dois à la vérité de dire que mon succès rapide tient uniquement à une heureuse coïncidence. J'avais en effet, il y a quelques années, étudié d'une façon toute spéciale, pour des travaux personnels, la famille dont le blason se trouve reproduit sur le précieux bouquin de M. Bernard.

Mon identification une fois faite, je suggérai à M. Bernard de communiquer à la Société le livre qu'il avait bien voulu me confier et, y ayant consenti avec sa coutumière obligeance, il voulut, par surcroît, que le signataire de ces lignes présentât à la Société cette relique du passé (2).

La consciencieuse reproduction qui accompagne la présente note me dispense d'une description de la reliure (3). Je passe donc de suite à l'identification des armoiries frappées sur les plats.

(1) On lit dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, t. XVIII, p. 4. — Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1886 : « M. Bernard « fait observer [au sujet d'une communication relative à l'imprimerie à « Moulins] qu'il possède un ouvrage imprimé à Moulins par Pierre Vernoy « en 1644. Il a pour titre *Pharus Galliæ antiquæ*. La reliure de ce volume est « très soignée et porte sur les plats des armoiries inconnues à M. le comte « de Soultrait et à M. J. Guigard, auteur d'un *Armorial du Bibliophile*. »

Je dois cette référence à l'amabilité de notre confrère M. Crépin-Leblond.

(2) Voir au sujet de cette communication le procès-verbal de la séance du 7 mars 1904.

(3) Cette reproduction est due à notre confrère M. l'abbé Joseph Clément.

Société d'Emulation du Bourbonnais



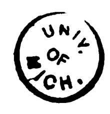
Reliure d'un livre

aux armes d'Antoine-Arnaud Fradet de Saint-Aoust

Comte de Chatillon, etc...

Brigadier des Armées du Roi, tué a l'ennemi en 1675

Moulins. — Imp. Et. Auclaire



A lire simplement ces armoiries d'après le fer du livre, nous avons un écu : *écartelé ; au un, à trois fers de piques ou de flèches ; au deux, burellé de dix pièces ; au trois, à une croix alaisée ; au quatre, à deux fasces, accompagnées de six besants ou tourteaux, rangés trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe.*

J'interprète cette lecture de la façon suivante : *Ecartelé ; au un, d'or, à trois fers de flèches ou fradets* (1) *de sable*, qui est de FRADET en Berry ; *au deux, burellé d'argent et d'azur de dix pièces*, qui est de LUSIGNAN en Poitou ; *au trois, d'azur, à la croix alaisée d'argent,* qui est de SAINT-GELAIS, en Poitou et Berry ; *au quatre, d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants de même, rangés trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe*, qui est de FUMÉE, originaires du Poitou.

D'après la disposition des quartiers, il est certain que le possesseur de la reliure fut un Fradet, que ce Fradet, pour rappeler des alliances illustres de sa maison, a écartelé ses armes patrimoniales de celles de Lusignan, dont une branche a donné les célèbres et valeureux rois de Chypre ; de celles de Saint-Gelais, maison puissante qui descendait des Lusignan, en portait le nom et écartelait son écu de Saint-Gelais et de Lusignan ; enfin de celles des Fumée qui ont fourni entre autres personnages, au XV[e] siècle un chancelier de France et au XVI[e] un évêque et comte de Beauvais, pair de France (2).

Les écartelures de l'écusson prouvent le rappel d'alliances antérieures à la génération de celui qui le fit blasonner. En effet, s'il se fût agi d'une femme, elle aurait dû, suivant les règles héraldiques, porter ses armoiries *parties* de celles de son mari, ou tout au moins, accoler au sien l'écusson de ce dernier. Un homme qui aurait voulu rappeler son union par mariage avec une des familles précitées eût accolé deux écus, à moins d'admettre que, par une clause de contrat de mariage, il ait été tenu de relever les armes de sa femme et de les incorporer aux siennes. Cette hypothèse est inadmissible dans l'espèce,

(1) On entendait autrefois par *fradet* le fer d'une petite flèche et la flèche qu'on mettait dans une arbalète à jallet (MÉNAGE, *Dictionnaire étymologique*). De là vient, dit encore Ménage, que la maison de Fradet en Berry, porte *d'or à trois raillons ou fers de dard de sable, deux et un.* — Voir aussi au mot *fradet*, le *Glossaire de la Langue française*, par LACURNE DE SAINTE-PALAYE et le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par Fr. GODEFROY.

(2) Nicolas Fumée, évêque de Beauvais de 1575 à 1593, fils de Martin Fumée, seigneur des Roches, en Touraine, Maitre des Requêtes au Parlement de Paris. Nicolas Fumée eut une grande part à la conversion d'Henri IV. Voir *Histoire du diocèse de Beauvais* par l'abbé DELETTRE ; Beauvais, Desjardins, 1843, tome III.

car les Saint-Gelais n'étaient pas éteints, quant aux mâles, au XVII[e] s.

Or, l'écusson qui nous occupe est écartelé. Le premier quartier, suivant les règles, nous donne le *nom* du possesseur, les trois autres présentent des alliances de famille que l'on a tenu à commémorer.

Au surplus, il est indéniable que le premier quartier fournit les armes patrimoniales du possesseur de la reliure, car si nous examinons les losanges formant le fond du décor, nous voyons qu'ils renferment, alternant avec des lions, des fers de piques ou de flèches, comme le premier quartier de l'écusson. Quant aux lions ils sont sans doute la répétition des supports de l'écu.

Reste à voir, pour confirmer ma précédente assertion, si les Fradet du Berry peuvent revendiquer une alliance directe avec les Saint-Gelais-Lusignan et les Fumée ou justifier qu'ils en descendent en ligne paternelle ou maternelle.

Je réponds affirmativement et je prouve.

Les renseignements qui suivent sont tirés :

1° De la généalogie des Saint-Gelais-Lusignan, publiée par La Thaumassière en son histoire de Berry.

2° De la généalogie des Fradet, dans le même ouvrage, cette dernière filiation confirmée, si tant est qu'il n'ait pas seulement copié, par La Chesnaye des Bois, et, ce qui vaut mieux, par des extraits des Archives du Cher, enfin par des notes puisées aux dossiers Fradet existant à la Bibliothèque Nationale dans les divers fonds de l'ancien *Cabinet des Titres* et aux *Pièces originales*.

Ces sources consultées et confrontées me permettent d'affirmer que la jolie reliure offerte à notre admiration fut faite pour le personnage suivant :

Antoine-Arnaud Fradet (ou *de Fradet*), seigneur de Saint-Aoust, comte de Châtillon, baron de Bourdelles et de Saint-Janurien, vicomte de Villemenard, de La Motte-Feuilly et autres lieux, Conseiller du Roi en ses Conseils, Lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Berry, Mestre de camp d'un régiment de neuf compagnies, Brigadier des armées du Roi, tué dans les guerres de Hollande en 1675 (1). Il fut le dernier mâle de la branche de Saint-Aoust et laissa pour héritière sa sœur Jeanne-Marie Fradet de Saint-Aoust, mariée en 1674 à Messire Jacques du Plessis-Châtillon, chevalier, marquis dudit lieu et de Nonant (2).

(1) Cette dernière date est fournie par La Chesnaye des Bois, généalogie Fradet.

(2) Voir aux *Noms Féodaux*, mention d'hommages qu'elle fit comme héritière de son frère et de sa mère de 1676 à 1717.

Antoine-Arnaud était fils de Jean de Fradet, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Saint-Aoust, Le Vignon, Vouzeron, Puy-Jourdain, Saint-Mot et Lourray, comte de Châteaumeillant, baron de Bourdelles, vicomte de Villemenard (1), Conseiller du Roi en ses Conseils, Maréchal de ses camps et armées, Lieutenant Général de l'artillerie de France, mort en 1659, lequel avait épousé Jeanne-Marie de Saint-Gelais-Lusignan, fille de Josué de Saint-Gelais-Lusignan et d'Anne Poussard de Fors.

Le fils de Marie de Saint-Gelais-Lusignan était donc fondé à faire figurer parmi les quartiers de son écu les armes des Saint-Gelais et celles des Lusignan.

Il ne l'était pas moins à y placer les armes des Fumée ; en effet le trisaïeul en ligne paternelle d'Antoine-Arnaud Fradet de Saint-Aoust était Guillaume Fradet, mort avant 1541 (2), sieur de Loye et de Chappes en Berry, Procureur Général du Roi au Grand Conseil, époux d'Anne Bonin, veuve en premières noces de Gabriel Labbé, sieur de Montveron, Lieutenant particulier à Bourges. Cette Anne Bonin était fille de Pierre Bonin, sieur de Corpoë, Procureur Général au Grand Conseil du Roi et de Jeanne Fumée. Pierre Bonin s'était marié le 17 juillet 1493 et sa femme était issue du mariage qu'Adam Fumée, chevalier, sieur des Roches et de Saint-Quentin, chancelier de France, avait contracté avec Perrine de Villegontier (3).

Antoine-Arnaud de Fradet comptait donc parmi ses aïeux en ligne maternelle des Fumée, et un des plus illustres de cet estoc, le chancelier de France. Par suite, rien d'étonnant à ce qu'il ait écartelé ses armes de celles des Fumée.

Mon attribution me paraît donc incontestable, puisque je justifie de tous les quartiers après les avoir identifiés.

Les armoiries qui ornent le livre de M. Bernard, tout en appartenant au Berry, sont moins étrangères au Bourbonnais qu'on ne pourrait le croire à première vue. Les Fradet ne sont pas inconnus dans notre province et même, comme nous allons le voir tout à l'heure, une branche de ce nombreux lignage s'est fixée en Bourbonnais au xv[e] siècle et y a fait souche.

En 1497 on rencontre deux Fradet à Montluçon, vraisemblablement membres de l'immense tribu berrichonne (4) qui, comme beaucoup

(1) Les terres citées plus haut sont situées en Berry.
(2) Archives du Cher, C. 815.
(3) Voir la « Généalogie des Fumée », dans le P. Anselme, tome VI.
(4) Voir : *Les Montluçonnais d'autrefois* (*1490-1497*), par M. des Gozis.
La Thaumassière, à la fin de sa longue généalogie des Fradet, déclare qu'il

de clans prolifiques, a eu des représentants dans toutes les positions sociales.

Aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, on trouve à Artonne, Election de Gannat, des Fradet, sieurs de Bellecombe, de La Pouge, de Malissard, de Malchapuis (*alias* : Marchepuis), qualifiés nobles ou écuyers qui figurent à l'arrière-ban d'Auvergne en 1635, réclament contre une taxe en leur qualité de gentilshommes (1644), et enfin sont maintenus dans leur noblesse (Archives du Puy-de-Dôme, C. 1500). Parmi leurs alliances, on en trouve avec des familles connues en Bourbonnais, Sirmond, Doct, Montmorin, Deschamps de La Mallerée. Ils ont des relations avec la montagne bourbonnaise, et ils sont cités dans les registres paroissiaux de Ferrières et du Mayet-de-Montagne, où d'ailleurs on les dénomme *Fradel* (1).

Ces Fradel me paraissent sans conteste issus des Fradel du Berry, puisqu'ils en portent le nom et les armes (2).

Mais il y a plus, la branche même de Saint-Aoust, venait parfois en Bourbonnais. Son nom se retrouve dans nos vieux registres paroissiaux. On voit, par exemple, le 10 mai 1627, Jean Fradet, écuyer, seigneur de Saint Aoust, grand-père d'Antoine Arnaud, pour qui fut faite la belle reliure qui nous occupe, parrain à Saint-Pierre-des-Ménestraux de Moulins (3).

y en a beaucoup qu'il n'a pas rapportés, n'ayant su à quelle branche il fallait exactement les rattacher.

(1) Voir Pièces originales des Archives de la Ctesse Louise de Fradel. — *Pièces originales* et *Dossiers bleus* à la Bibliothèque Nationale. — Registres paroissiaux de Ferrières et du Mayet-de-Montagne (Allier).

Trompé par le nom ortographié *Fradel* et par une indication inexacte qui lui avait été fournie, le commandant du Broc, page 56 de sa *Noblesse militaire du Bourbonnais sous Louis XIV* a confondu avec Claude *Fradel* (ou de Fradel), écuyer, seigneur de Pierrefitte et d'Isserpent, Jean *Fradet*, écuyer (*alias :* noble), sieur de La Pouge, de Bellecombe, de Marchepuis et de Malissard, capitaine pour le roi, des châteaux d'Artonne et de Marsal (Auvergne). Ce personnage, mentionné dans divers actes allant de 1635 à 1652, était l'un des treize enfants de noble François Fradet, Conseiller du Roi, Trésorier du Domaine d'Auvergne et de Carladès (actes de 1579 à 1620), époux d'Anne de Sirmond.

(2) Voir Armorial Général de 1696, bureau de Gannat, p. 327, n° 56. A noter qu'il ne s'agit pas d'armoiries imposées d'office, mais d'armes déclarées par Jean Fradet, sieur de la Pouge, procureur d'office d'Arthonne, qualifié Procureur du Roy au bailliage d'Artonne et Montcel, dans son contrat de mariage du 3 août 1675, avec Charlotte de Montmorin, fille de deffunt Antoine de Montmorin, vivant Ecuyer, sieur de Callais, et de damoiselle Marguerite de Cousture, ladite Charlotte de Montmorin demeurant au village de Moncel (Archives de l'Allier, B. 746, folio 13, verso, pièce 20).

(3) Archives Municipales de Moulins, Registre 427, f° 30, recto. — Saint-

On peut même signaler deux alliances prises en Bourbonnais par les Fradet du Berry. Au XVI[e] siècle, suivant La Thaumassière, Jacquette Fradet, dame de La Cheze (1), déjà veuve d'un premier mari, épouse Jean Billonnat, Procureur du Roy à Moulins.

Au siècle suivant, Antoinette Fradet, fille de Claude Fradet, Ecuyer, sieur de Chappes, Lieutenant Criminel à Bourges, et de Marie Maugis, sa première femme, fut mariée, suivant contrat passé le 8 décembre 1638, devant Sardon et Dupuis notaires au Châtelet de Paris, à Jean de Vellard, Ecuyer, sieur de Vinon, en Berry, puis de Martilly (près Bayet), fils de feu Charles de Vellard, Ecuyer, sieur de Montifault (Saulcet ?) et de Vinon, et de Louise de Bard (2).

J'ai dit plus haut qu'une branche des Fradet vint au XV[e] siècle se fixer en Bourbonnais et y fit souche. Si nous ouvrons la Thaumassière, livre XII, chapitre CXI, nous ÿ trouvons mentionné, dans la généalogie des Fradet : « 7. Durand Fradet, Maître d'hôtel et Prevôt de « l'hôtel sous Louis XI. Il fut commis par les Maréchaux de France, « le 26 octobre 1485, pour faire les Montres et Revûes des Troupes et « Gens de Guerre, qui étoient sous la Charge du Connétable de « Bourbon, pour le Quartier de Novembre et Décembre. Il eut deux « Enfans.

Pierre-des-Menestraux, 10 mai 1627. Baptême d'Elisabeth, fille de noble Antoine de Vauvrille, escuier, Lieutenant criminel en la Sénéchaussée [de Bourbonnois], et de damoiselle Loyse Chevilhe. Parrain : Noble Jehan Fradet, escuier, seigneur de Saint-Aoust, Conseiller et Maistre d'hôtel ordinaire de M. le Prince [de Condé] et son Lieutenant et Gouverneur de la grosse tour de Bourges. Marraine : Damoiselle Yssabel Forest, femme de noble Claude Roy, Président et Lieutenant général au présidial.

Signé : *De Saint aoust. — y. de forestz.*

(1) D'après la Thaumassière, elle était fille de Charles Fradet, sieur de La Vohérie, du Petit Chappes et de la Chèze, reçu chevalier de l'Ordre de la Table Ronde, à Bourges, en 1504, et de sa première femme Jacquette Crochet. Ils eurent plusieurs fils, sur lesquels on trouve quelques renseignements aux Archives du Cher, E. 1135, 1143, 1155. — Jacquette Fradet épousa en 1[res] noces Jean Paulin, en 2[e] Jean Billonnat et en 3[e] Jean Dordon, sieur de Chalusset. Elle était nièce de Durand Fradet, seigneur des Granges et de Lalliat, dont il va être parlé. (D'après la Thaumassière, petite nièce, ce qui est selon moi, un renseignement fautif, communiqué par le berruyer du Chesne. Voir à ce sujet *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais* 1901, p. 167, note).

(2) Voir La Thaumassière et Archives de l'Allier, série E, dossier Vellard et Forgeron de Martilly, n° 786. Antoinette Fradet dont il est ici question, était tante à la mode de Bretagne d'Antoine Arnaud Fradet de Saint-Aoust, occasion de cette étude. — Voir aussi *Les fiefs du Bourbonnais,* arrondissement de La Palisse.

« 8. Charles Fradet s. de saint Martin des Laps et de Beauvoisin.

« 8. Théode Fradet pourvû par le Roy Louis XI d'une charge d'Elû « pour le fait des Aydes ordonnées pour la Guerre ez Païs de la Ro- « chelle et Xaintonge et depuis de la Charge de son Père, le 4 juil- « let 1480. »

Or, ce Durand Fradet (1), Ecuyer, dont le nom est quelquefois donné sous la forme Fradel, vint s'établir en Bourbonnais. Il fut Ecuyer d'écurie de Monseigneur le Duc et Prevôt de son hôtel, Maître d'hôtel et Prevôt de l'hôtel du Roi Louis XI, capitaine de Vichy, etc... On le trouve notamment, seigneur des Granges et de Lalliat, paroisses de Saint-Pont et d'Escurolles, enfin de Sansat. Cette dernière terre lui venait de Catherine Vialet sa femme, dont il était déjà veuf en 1468 (2).

(1) J'ai déjà eu occasion de m'occuper de ce Durand Fradet. Voir *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1899, p. 357 et suivantes. *Id.* 1901, p. 165 et suivantes. J'indique dans ces deux articles diverses sources où l'on peut vérifier le fait que Durand Fradet est bien l'auteur des Fradel du Bourbonnais. Comme il s'agit de pièces d'Archives dont un certain nombre sont aux Archives de l'Allier, notamment le terrier de Durand Fradet, série E. (partie non inventoriée) et les pièces relatives à Pouzeux, (D 30 et 32), la vérification est facile pour les érudits du Bourbonnais.

Dans le terrier de Durand Fradet, la lecture *Fradet* ou *Fradel* est tellement douteuse, que M. Chazaud, signalant jadis à M. Eugène Cte de Fradel, l'existence de ce titre, écrivait dans la note rédigée à ce sujet : *Fradet*. D'autres ont lu Fradel, si bien que le terrier est aujourd'hui classé, et avec raison d'ailleurs, au dossier Fradel. J'ai pour ma part adopté la lecture *Fradet*, parce que je sais par une pièce mentionnée dans une autre note, que Durand signait : *Fradet*, comme le firent du reste encore un certain nombre de ses descendants en Bourbonnais.

(2) Voici un résumé des principales pièces d'Archives relatives à ce personnage. — 1468. Noble homme Durand Fradet, écuyer, sgr des Granges, écuyer d'écurie de Mgr le Duc et Prévôt de son hôtel, fait dresser le terrier des cens et rentes qui lui sont dus à cause de Damoiselle Catherine Vialet, jadis sa femme, ès paroisses de Billy, Sansat, Créchy, Saint-Félix, Saint-Allyre, Magnet, Seuillet, Langy et Saint-Gérand. La confection dudit terrier durait encore en 1477 (Archives de l'Allier, E. dossier Fradel). — Mai 1478, Louis XI donne à son amé et féal Conseiller et Maitre d'hôtel Durand Fradet, droit de haute, moyenne et basse justice à Lalhiac (Lalliat ou Laillat paroisse de Saint-Pont) (Archives Nationales JJ. 201, f° 142, verso, n° 187). — 13 avril 1480, Durand Fradet, écuyer, seigneur des Granges, Conseiller, maitre d'hôtel du Roi, et Prévôt de son hôtel, donne quittance de ses gages. Il signe : *Fradet*. Le sceau de Durand Fradet a malheureusement disparu (Bibliothèque Nationale. Pièces originales. vol. 1230, dossier 27.556, pièce 9).— Lettres de provisions de l'office de capitaine de Vichy en faveur de Durand Fradet, écuyer d'écurie du duc de Bourbonnais, au

Les enfants de Durand Fradet, plus nombreux que ne le croit La Thaumassière, formèrent diverses branches fixées en Bourbonnais, lesquelles se subdivisèrent, poussèrent des rameaux jusqu'en Morvand et en Bourgogne. Toutes ces branches sont éteintes, une exceptée, celle des comtes de Fradel, issue de Marc Fradel, Ecuyer, seigneur de Bois-Jarry, paroisse de Sansat, et de Jarry, paroisse de Saint-Alyre-de-Valence (1).

Dans les vieux titres bourbonnais, le nom se trouve écrit dès le

lieu de Christophe des Marquets qui en a été déchargé (Sans date, mais les lettres précédentes sont de juin 1475 et les suivantes du 19 juillet 1475). Collection Gaignières, n° 654. Registres de Bourbonnois estans en la Chambre des Comptes de Paris, depuis 1410, 4[e] registre, f° 250. — Lettres de provision de capitaine et châtelain du château de Vichy pour Loys du Peschin, office vacant par le tréspas de Durand Fradet. La Flèche, 4 septembre 1491. (*Id.* 5[e] registre, f° 52.)

Comme preuve à l'appui de la transformation du nom de Fradet ou Fradel, je ferai observer que le 12 février 1491 « Theauldes Fradet escuier » faisant hommage à Charles VIII pour « la maison et place forte des Granges » et « la prevosté de Lailhat » à cause du trépas de son père Durand Fradet (Archives Nationales. P. 14, n° 4.939), est bien appelé Fradet. Le même Theaude, sa sœur Isabeau, femme de Jacque de Lorme, écuyer, et les descendants dudit Theaude ou Theaud, sont appelés *Fradel* aux Archives de l'Allier, D, 30 et 32, B. 736, f° 1. — B. 742. — Les descendants de Theaud sont appelés Fradet ou Fradel (Inventaire des Archives de la Côte-d'Or, série B) etc...

Notons, en passant, que parmi les descendants de Durand et de Théaud, figure un petit-fils de ce dernier, Jean Fradel, seigneur de Sansat et de Pouzeux, qui n'est autre que le capitaine Sansat si connu dans les guerres de religion en Bourbonnais et qui, au temps de la Ligue, fut notamment capitaine de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

(1) Marc Fradel, Ecuyer, épousa dès avant 1514 (Preuves de noblesse à la Bibliothèque Nationale) Peronnelle Bouchardet. En 1534 on le trouve qualifié Ecuyer, seigneur de Jarrie et capitaine châtelain de Vichy. (Voir : Terriers de la châtellenie de Billy, Arch. Allier, A. 29.) A noter que la charge de capitaine châtelain de Vichy avait déjà été tenue par Durand Fradet et que les possessions des Fradel sur les paroisses de Sansat et de Saint-Alyre-de-Valence, savoir : Sansat, Jarrie (ou Jarry) Bois-Jarry venaient indubitablement de Catherine Vialet femme de Durand Fradet (Voir aux Archives de l'Allier, E. (familles) le terrier de Durand Fradet ou Fradel). — Sans faire appel à d'autres pièces, ces faits suffisent à établir l'origine de Marc Fradel et de ses descendants. Marc, sans doute le plus jeune des enfants de Durand Fradet, est l'ascendant direct des Fradel actuellement existants. A compter dudit Marc, la filiation de mâles en mâles s'établit facilement, en particulier à l'aide des preuves de noblesse faites à diverses reprises par les Fradel. (Voir, à la Bibl. N[le], les dossiers Fradel, dans les fonds de l'ancien Cabinet des Titres. Voir aussi les *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse, de MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse).

xv[e] siècle *Fradet* ou *Fradel.* La forme Fradel est déjà fixée dans les actes que des gentilshommes de ce nom paraissent signer encore *Fradet.* Les terminaisons *et* et *el* étant parfois prises l'une pour l'autre dans les anciens documents, la déformation de Fradet en Fradel n'a d'ailleurs rien qui puisse surprendre. J'ajouterai que pour la famille dont s'agit, cette déformation semble particulière au Bourbonnais. Les Fradet du Berry en effet, ont conservé leur nom dans sa forme primitive, ceux d'Artonne également, et, pour ces derniers, on remarquera que quand ils sont cités dans les registres paroissiaux de Ferrières ou du Mayet, ils y sont appelés Fradel.

On m'objectera peut-être que les Fradel du Bourbonnais ont des armoiries différentes de celles des Fradet du Berry, mais il faut observer que les armes qu'ils portent actuellement leur furent imposées d'office à l'Armorial Général de 1696, faute de déclaration.

J'ignore le motif qui a fait adopter aux Fradel ces armoiries officielles au détriment des armes parlantes portées par leurs ancêtres, en tout cas, cette différence héraldique relativement moderne ne peut rien prouver en présence de pièces d'archives établissant sans conteste la filiation des Fradel depuis Durand Fradet ou Fradel, et alors qu'on sait par ailleurs Durand Fradet de l'estoc berrichon dont il portait le nom.

A ce point de vue encore, la reliure aux armes d'Antoine-Arnaud Fradet de Saint-Aoust a un véritable intérêt bourbonnais.

Jusqu'ici j'ai seulement parlé de la reliure, or le livre qu'elle renferme est lui-même fort intéressant pour nous. Il est essentiellement bourbonnais, sinon par son auteur, au moins par son impression.

Suivant l'expression de M. de Quirielle, ce bouquin est un véritable petit classique. Complément des Commentaires de César il nous donne la géographie de la Gaule et porte, selon l'usage du temps, un titre un peu prétentieux, complètement dépourvu de concision. Le voici dans toute son ampleur :

PHARVS
GALLIÆ
ANTIQVÆ
Ex Cæſare, Hirtio, Strabone
Plinio, Ptolomæo, Itinera-
rÿis, Notitÿs, etc.
QVADRIPERTITIO
INDICE GEOGRAPHICO
comprehensa.
Cum interpretatione Vernaculà

Auctore
P. PHIL'P. LABBE BITVRIGO
Societatis IESV Sacerdote

MOLINIS
Ex Officinâ PETRI VERNOY,
Typographi Regij. 1644.

Cum Priuilegio Regis

Par le temps qui court, les Jésuites ne sont guère à la mode dans un certain monde, n'empêche que leur Compagnie a compté et compte encore, en particulier parmi les Pères de nationalité française, nombre de membres d'un mérite distingué. Le Père Labbe fut de ceux-là.

La Thaumassière le cite avec éloge en son histoire de Berry, livre XII, généalogie Labbe, rapportée sous le chapitre LVI. Dans la copieuse bibliographie du Père Philippe Labbe, il signale, au nombre de ses ouvrages d'érudition, le *Pharus Galliæ* et note exactement son impression en 1644, mais ne dit point, ce qui est précieux pour nous, que Pierre Vernoy, imprimeur du Roi à Moulins, fit gémir ses presses pour donner au public l'œuvre du jésuite berrichon.

La Thaumassière termine ainsi l'article qu'il consacre à son docte compatriote : « Il a passé pour un des plus diligens et plus habiles « hommes de son temps, et il méritoit encore plus d'honneur que ne « luy en ont fait ceux de sa Compagnie. »

L'homme qui a su obtenir semblable louange de l'historien du Berry, mérite bien qu'on lui consacre deux lignes à propos d'une de ses œuvres ; je rappellerai donc ici que le Père Philippe Labbe était fils d'autre Philippe Labbe, sieur de Champgrand et de Beurry, Conseiller du Roi au Présidial de Bourges, Président en la Souveraineté de Boisbelle et d'Henrichemont, maire de Bourges en 1629 et 1630, et de Perpétue Le Bègue, venue elle-même du mariage de Claude Le Bègue, Avocat du Roi à Bourges, et de Catherine Baraton. Né à Bourges le 10 juillet 1607, le Père Labbe mourut en 1666, à Paris, où il enseignait la théologie. « Il s'est signalé, dit La Thaumassière, « par une infinité d'ouvrages de Grammaire, de Poésie, d'Histoire et de Théologie (1). »

(1) Le Père Jésuite Labbe eut un frère, Henry, sieur de Champgrand, qui exerça les mêmes charges que son père, épousa Marie Macé et continua la descendance. La famille Labbe tirait sa noblesse de l'échevinage et de la mairie de Bourges. Plus connue aujourd'hui sous le nom de Champgrand,



Quant à l'imprimeur Pierre Vernoy, ceux qui voudront des renseignements sur lui en trouveront notamment dans les registres paroissiaux d'Yzeure et dans ceux de la défunte église Saint-Pierre-des-Ménestraux. Ne voulant pas déflorer le consciencieux travail que notre confrère M. Marcellin Crépin-Leblond prépare sur les imprimeurs moulinois, je me contenterai de dire que Pierre Vernoy, non content d'imprimer quelques livres, avait aussi édité, et cette fois sans privilège du Roi, un certain nombre d'enfants (2). Il fut la souche de toute une dynastie d'imprimeurs et de libraires moulinois, dont les aînés se passèrent la qualification, plus honorifique que lucrative peut-être, d'Imprimeur du Roi, jusqu'au jour où leur vieil établissemont échut à un Pavy, échevin de Moulins, homme de quelque valeur et dont le portrait, de belle allure, attend dans la salle publique de la Bibliothèque municipale que les bâtiments futurs et incertains du nouveau Musée départemental lui donnent asile dans l'une de leurs salles encore hypothétiques (3).

elle portait et porte encore : *d'argent, à trois fasces de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, brochant sur le tout.*

Il ne faut pas confondre les Labbe de Champgrand avec les Labbé, seigneurs de Montveron et autres lieux, famille également berrichonne, citée plus haut en la personne de Gabriel Labbé sieur de Montveron, premier mari d'Anne Bonin, aïeule d'Antoine-Arnaud Fradet de Saint-Aoust.

(2) Pierre Vernoy, marchand libraire et imprimeur du Roi à Moulins avait épousé Marie Doüet et mourut avant le 29 juin 1647 où son fils, prénommé Pierre, est qualifié imprimeur du Roi (Archives Municipales, Moulins, Registre 433, page 75). Dame Marie Doüet, sa veuve, fut inhumée à Saint-Pierre-des-Menestraux le 4 septembre 1655 (*Id.* Registre 435). Pierre Vernoy, le fils, avait épousé en l'église d'Yzeure, du vivant de son père, et étant déjà marchand libraire imprimeur à Moulins, Claude Nion, fille de Jean Nion, marchand libraire imprimeur et bedeau en l'université d'Orléans, et de Jeanne Boynard (Publications de mariage 2-16 octobre 1633) (Archives Allier E. supplément, 682. — Archives d'Yzeure, GG. 5). On suit la descendance de ce nouveau ménage Vernoy dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Menestraux.

(3) Charles-Joseph Pavy, d'abord Gendarme du Roy de la Cie de Bourgogne, qui tenait garnison à Moulins en 1767, puis imprimeur du Roy à Moulins, épousa par contrat du 16 mai 1769 (Arch. de l'Allier, B. 784, f° 28, recto cote 76), Dame Catherine Golliaud, veuve du sieur Pierre Vernoy, imprimeur du Roy, demeurant à Moulins. Le mariage religieux fut célébré en l'église de Gennetines le 18 mai 1769. Catherine Golliaud était fille de Pourçain Golliaud, marchand à Moulins, et d'Anne Durye. Quant à Charles-Joseph Pavy, il était fils de François (ou Jean-François) Pavy de Prunevet, seigneur dudit lieu, contrôleur au Dépôt des sels de la ville d'Auzance (Creuse), *alias* Contrôleur des fermes du Roy à Auzance, et de Catherine Estival (*alias* : Destival). Cette dernière était en 1769 remariée à Messire

Ceci dit, il faut avouer que si M. de Saint-Aoust faisait relier tous ses livres de la même manière, il était homme de goût et digne du nom de bibliophile. Au surplus il pouvait faire cette politesse au père Labbe qui lui tenait par plus d'un lien. Le contenu du livre ne manque point du reste de mérite, et nos modernes géographes de la Gaule ancienne pourraient encore s'éclairer à la lumière de ce phare jésuitique.

Je viens de parler du livre comme s'il eût appartenu à Antoine-Arnaud de Fradet. Pent-être ai-je eu tort, car si on en croit l'un de nos confrères, M. Grégoire, reliure et bouquin n'auraient pas toujours vécu de compagnie. Il y aurait « *emboîtage* ». M. Bernard, il est vrai, conteste cette assertion et M. de Quirielle la rejette entièrement.

Pour moi, de crainte d'être taxé d'incompétence notoire, je me garderai de jeter une goutte d'encre dans l'un ou l'autre plateau de la balance Toutefois, je me permettrai de faire remarquer que s'il y eut « *emboîtage* », l' « *emboîteur* » fut un malin parmi les malins. Il a su reconnaître avant moi, — et c'est vexant pour mon amour-propre, — que la reliure était aux armes d'un berrichon, et il a insinué entre les plats si finement armoriés l'œuvre historico-géographique d'un autre berrichon ; qui plus est d'un contemporain, et qui plus est encore, l'œuvre d'un auteur allié au possesseur de la reliure. S'il y eût par hasard emboîtage, voilà qui me défrise, moi qui avais rêvé que, comme tant d'autres gens d'épée, Antoine-Arnaud faisait des Commentaires de César son livre de chevet et que le Phare de la Gaule l'éclairait à travers le temps et l'espace sur les positions et les marches des valeureux Gaulois et des rudes légionnaires romains !

Joseph-Gabriel de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Saint-Léon. Charles-Joseph Pavy, en qualité d'ancien administrateur de l'Hôpital général de Moulins, fut inhumé dans le cimetière de cet établissement, le 17 octobre 1792, en présence de Louis-Alexandre et de Gabriel-Pourçain, ses fils. Louis-Alexandre Pavy devint imprimeur du Roy après son père. Charles-Joseph Pavy eut encore les enfants suivants : Anne Pavy, née le 1[er] et baptisée le 7 avril 1770 à Moulins, paroisse Saint-Pierre-des-Menestraux ; Marie-Françoise Pavy, baptisée à Saint-Pierre-des-Menestraux de Moulins, qui eut pour parrain « Joseph de Saint-Mort » son oncle, et Louis-François Pavy, baptisé au même lieu le 3 mai 1775. Ce dernier devint Inspecteur des contributions directes et épousa Marie-Jeanne-Adélaïde Tiersonnier, fille de *Charles*-Eloy Tiersonnier de Montpertuis, Ecuyer, sieur de Montpertuis et du Petit-Coulombier, paroisse de Gipcy, avocat en Parlement, et de Marie-Jeanne Lhermite. Ils n'eurent pas d'enfants. — Quelques-uns des détails qui précèdent sur les Pavy m'ont été gracieusement communiqués par M. Marcellin Crépin-Leblond.

Heureusement que MM. de Quirielle et Bernard sont là pour me réconforter.

Mais j'arrête cette note qui s'accroît démesurément, de crainte qu'on ne me range au nombre de ceux qui n'ayant jamais su se borner ne surent jamais écrire.

. . . .

Avant de te quitter, vieux livre à qui je dois quelques bonnes heures de travail et de recherches, je veux te dire que tu es dans les heureux de ce monde. Tu as trouvé un asile sur la terre natale, et ta verte vieillesse va continuer son cours à deux pas du lieu qui t'a vu naître, avec privilège du Roi. Tu es aux mains d'un bon maître ; il ne fatiguera pas d'un doigt maladroit tes plats patinés par le temps. C'est un sort que n'ont point tous tes pareils.

Pour ma part je suis heureux d'avoir pu te couronner d'une gloire nouvelle dont un rayon ira nimber le front du bibliophile qui a su, au sein de sa bibliothèque, créer au vétéran des études historiques du grand siècle un hôtel des Invalides, lui rendant le calme de la cellule religieuse où il naquit jadis.

Moulins, 15 mars 1904.

Philippe TIERSONNIER.

NOTES

Nous avons le plaisir d'enregistrer un nouveau succès d'un des nôtres. Madame la Ctesse Louise de Fradel, qui avait déjà fait recevoir des miniatures remarquées, aux expositions des Beaux-Arts de Lyon et de Paris, l'an dernier, en a vu admettre deux nouvelles à l'exposition des Beaux-Arts qui se tient en ce moment à Bordeaux.



Tous nos lecteurs sont au courant de l'heureuse réussite du concours agricole de Moulins. Notons ce triomphe qui intéresse beaucoup de nos membres et aussi la Société d'Agriculture de l'Allier avec laquelle notre Compagnie entretient depuis longtemps de si cordiaux rapports.





QUATRE PIÈCES

CONCERNANT

LA VILLE DE MOULINS

AU XVE SIÈCLE

— Fin —

Fol. 23

A luy pour LX brasses de corde qu'il a baillées à Georgeon Lulier pour le chaffault de la boucherie. Pour ce v s.

A luy pour XX brasses de corde, qu'il a baillées à Mons' de Saint Julien pour le chaffault de dessus la porte d'Alier III s. IIII d.

A luy pour VII brasses de corde baillées audit de Saint Julien III s.

A luy pour XI licolz baillez audit de Saint Julien IIII s. VIII d.

A luy pour trois quarterons fillet baillez audit de Saint Julien XV d.

A luy pour huit brasses corde qu'il a bailllées audit Georgeon VIII d.

A luy pour XIII brasses de corde qu'il a baillées audit Georgeon v s. v d.

Somme XLII s. IX d.

A Guillaume Memoran pour II livrez moyen azur qu'il a baillé pour prandre *(sic)* les tabernacles et autres misteres qui ont été faiz pour la venue de madicte dame à XX s. t. la livre. Pour ce XL s.

Somme par soy

A Guillaume Beaulmont, huchier, pour deux journées qu'il a vacqué à faire le chaffault du puys des Quartes à II s. I d. pour journée et despens IIII s. II d.

Somme par soy

A la voyve Gilbert Le Mareschal pour IIII fustz de poinsson qu'elle a baillez pour les chaffaulx que [ont] esté faiz à la porte du chasteau, que ont esté rompus et perduz à II s. I d. pour piece VIII s. IIII d.

Somme par soy

Somme toute de la pagie LXXV s. X d.

FOL. 23 v°

A Jehan Bellossier, qu'il a payé pour avoir faict charroier les aiz à Jehan Fanjoux que estoient au pressoer Pyvert, pour faire le chaffault de la boucherie xv d.

A luy qu'il a payé à Jehan Vachet, menuzier, pour aider à faire les tourelles du chaffault que estoit sur la riviere. Pour ce v s.

A luy qu'il a paié pour IIc de cloz de patin pour attacher les toilles estans entour desdictes torelles, ensemble les panonceaulx. Pour ce XII d.

A luy qu'il a payé pour VI quarterons fagotz, qui ont esté baillez à ceulx qui rotissoient devant la boucherie Pour ce VI s. VIII d.

A luy qu'il a payé pour enchevoleures et cheveulx de femme, qu'il a baillez à Glaude Avisard, pour faire les cheveulx des enffans et anges v s.

A luy qu'il a payés pour cinq panonceaulx, qui ont esté attachez à chascune des tourelles estans au chaffault de la dicte riviere II s. VI d.

A luy qu'il a payé pour xxx Jades (1) pour servir de vaisselle pour le chaffault de ladicte boucherie. Pour ce VI s. IX d.

A luy qu'il a payé pour demye livre or cliquant pour faire l'enchevaleure de l'espousée du chaffault des bouchiers.

Somme de ceste presente page XXXIII s. II d. t.

FOL. 24

Audit Jehan Bellossier qu'il a payé pour despense qu'il a faicte en vaquant à la besongne desdiz chaffaulx par l'espace de cinq jours. x s.

Somme par soy.

Somme toute deue audit Bellossier. XLII s. VIII d.

A Glaude Bourcier, fourbisseur, pour xx fustz de lances qu'il a baillées et fornies, tant pour faire les tabernacles, qui ont esté faiz pour porter devant madicte dame, que pour pendre les escussons aux chaffaulx, qui estoient sur ladicte riviere à II s. VI d. piece, valent L s. t.

Somme par soy.

A Estienne Bertault, drappier, pour deux aulnes et demy quartier de taffetas qu'il a baillé à Jehan Cordier, pour faire les bannieres, que pourtoient les filles qui estoient dans les tabernacles portatifz qui furent au devant de madicte dame à XLV s. t. l'aulne valent XI s. III d.

(1) Grandes jattes.

Somme par soy.

A Loys Liendon pour six aulnes de toille de voille vielhe qu'il a baillée à Jehan Le Bonteleur, pour faire les misteres qui furent sur la riviere à x deniers l'aulne. Pour ce v s.

Somme par soy.

A Jehan Pinon, chaussetier qu'il a baillé et forny pour le chaffaulx qui a esté fait sur la porte d'Alier, à une manovre pour nettoyer les terres qu'estoit entour ledit portal et faire des crotz (1), pour journée et despens. II s. III d.

A luy qu'il a payé pour III queues de vin et quatre pains pour ceulx qui jouerent sur le chaffault. IIII s. VII d.

Somme VI s. XI d.

Somme toute de la pagie. VIII l. XIII s. II d.

Fol. 24 v°

A Jehan Calabre, menuzier, pour le loage de deux chambres, où les paintres ont faictes les paintures et autres choses de leur mestier, pour la venue de madicte dame. Pour ce XX s.

Somme par soy.

A la voyve Malicorne pour le loage d'une chaudière, d'un treppier et une grant posle, qu'elle a baillé par le commandement des quatre consulz, pour faire boullir les couleurs pour paindre lesdiz tabernacles. VII s. VI d.

Somme par soy.

A Michiel Girard, bouchier, pour deux moustons qu'il a baillé pour le chaffault de la boucherie. XX s.

Somme par soy.

A Jehan Gastore, bouchier, pour une vasche qu'il a baillé pour le chaffault de ladicte boucherie. XL s.

Somme par soy.

A Jehan Duret, gaignier, pour deux journées qu'il a vacqué à faire les chaffaulx du puys des Quartes. III s. IIII d.

Somme par soy.

A Jacques le sarrurier pour deux clefz qu'il a baillées à Jehan Cordier, pour fermer la chambre des paintres. II s. VI d.

A luy pour une journée qu'il a vacqué à faire le chaffault du puys des Quartes II s. VI d.

Au clerc qui a doublé et escriptes ces presentes pour ses peines et sallaires, dont les consulz en ont ung double, et le receveur l'autre. XX s.

Somme par soy.

Somme de ladicte pagie CXV s. X d.

(1) Trous.

Fol. 25

A Guillaume Milhet, charpentier, pour deux journées qu'il a vacqué à faire le chaffault de la porte du chasteau à IIII s. II d. pour journée, et despens. Pour ce VIII s. IIII d.

A Jehan Roy, charpentier, pour deux journées semblablement qu'il a vacqué à faire ledit chaffault à IIII s. II d. pour journée et despens valent VIII s. IIII d.

Somme par soy.

A Pierre Rossignol, aussi semblablement pour une journée qu'il a vacqué à faire ledit chaffault, pour journée et despens valent IIII s. II d. Pour ce IIII s. II d.

Somme par soy.

A Jehan Dussort autre charpentier, pour une journée qu'il a vacqué semblablement à aider à faire ledit chaffault. IIII s. II d.

Somme par soy.

A Jehan Berthin, dit Veant, pour ung mouton et demy qu'il a baillé pour le mistère qui fut fait devant la boucherie à X s. le mouton valent XV s.

Somme par soy.

Somme de ladicte pagie XL s.

Somme toute des parties dessus escriptes en ce present compte contenant XIIII feulhetz et demy de papier. IIc IIIIxx X l. VIII s. VI d.

De par les quatre consulz de la ville et franchise de Molins. A Nicolas Colas, recéveur du fait commun de la ville et franchise dudit Molins. Nous vous mandons que vous paiez, baillez et delivrez des deniers de vostre recepte es personnes cy dessus escriptes, les sommes contenuès ou ce present cayer montans en somme toute deux cens quatre vings dix livres, huit solz, six deniers tournoiz à eulx deuez pour les causes contenues oudit cayer, lequel contient XIIII feulletz et demy escript de tous coustez, et par rapportant ce dit prescrit cayer, ensemble souffisante des personnes nommées oudit cayer des dictes sommes deuez, qui font en somme toute ladicte somme de IIc IIIIxx X l. VIII s. VI d. icelle somme IIc IIIIxx X l. VIII s. VI d. vous sera aloée en voz comptes et rabatue des deniers de vostre dicte recepte sans nulle diffi[culté] quelconques. Fait en la chambre de ladicte ville le XIIe jour de may l'an mil CCCC IIIIxx et huit.

F. Gonyn. G. Pournin. Cordier.

Bibl. Nat. Ms. Nouv. acq. franç., 6663, fol. 11-25, *original.*

Eugène Le Brun.



CHRONIQUE

Un voyage du Pont-Saint-Esprit à Paris en 1658 (Vᵉ procès-verbal, p. 43). — Le voyageur anonyme prit la route du Bourbonnais. Malheureusement il est fort sobre de renseignements. De Lyon par Tarare, Roanne, Saint-Germain et la Pacaudière, il entre en Bourbonnais et écrit ce qui suit :

De La Pecaudière au Boisdroict [entre St-Martin-d'Estreaux et Droiturier], une poste.
De Boisdroiet à La Palisse. une poste.
De La Palisse à Saint-Gérand-[Le-Puy], une poste.
De Saint-Gérand à Varenne, une poste.
De Varenne aux Echerolles [La Ferté-Hauterive], une poste.
Des Echerolles à Bescef [Bessay], une poste.
De Bescef à Sane [Toulon-sur-Allier], une poste.
De Sane à Moulin [Moulins], une poste.
De Molin à La Perche [Trevol], une poste.
De La Perche à Villeneufve[sur-Allier], une poste.
De Villeneufve à Chantenet [Nièvre], une poste.

Nous abandonnerons ici poliment notre voyageur, lui ayant fait conduite jusqu'au delà de nos frontières. Il y a lieu de signaler l'intérêt que présenterait une comparaison des relais de postes indiqués par cet inconnu avec ceux repérés sur les cartes du siècle suivant. Cassini par exemple, note que le relais du Boisdroit avait été reporté à Droiturier.

Extrait du « Courrier de l'Allier ». — Il donne, d'après le *Journal officiel* (rapport à l'Académie des beaux-arts sur les envois des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, en 1904), une notice consacrée aux envois de M. Lucien Pénat, de Vallon-en-Sully :

M. Pénat, 1ʳᵉ année. a rempli ses obligations avec zèle ; l'Académie est heureuse de le féliciter de ses envois. Les deux dessins qu'il a exécutés d'après l'antique sont consciencieux et d'un bon modelé. Les mêmes qualités se retrouvent dans ses études d'après nature ; il est fâcheux qu'il ait cru devoir leur donner une coloration douteuse, qui est loin de sauver certaines imperfections de dessin.

La grande étude d'après Pinturrichio mérite de sincères éloges ; c'est un bon travail, d'une coloration sobre et fine, qui indique un grand effort dans la recherche du caractère de l'original.

M. Pénat envoie, en outre, un dessin d'après un portrait de Lorenzo

Lotto, dont la gravure doit constituer son travail de 2e année ; l'étude en est très heureuse. La préparation, déjà très avancée, de la gravure, renferme de grandes qualités de souplesse et d'habileté dans l'exécution. Peut-être aurait-on désiré un travail plus simple dans la tête ; l'abus des demi-teintes et la maigreur du modelé ne rendent pas l'ampleur lumineuse de l'original. Le fond, qui vient trop en avant, gagnerait à être adouci. L'Académie engage vivement ce pensionnaire à revoir avec soin les imperfections qui lui sont signalées dans son travail ; elle insiste d'autant plus qu'elle espère que cette gravure, si bien commencée, constituera pour l'an prochain un envoi excellent.

La Cie de Jean d'Apchon, sieur de Montrond, en 1569. (Ve procès-verbal, p. 44.) — Cette montre publiée dans le Bulletin de *La Diana*, est intéressante pour le Bourbonnais.

On n'en connaît, je crois, que deux autres se référant à la même Compagnie de gendarmes des ordonnances ; toutes trois contemporaines, puisque l'une est du 7 janvier 1569, l'autre du 2 mai 1569 (1) et enfin celle publiée par *La Diana*, des 23 avril et 10 mai 1569. Voici les premières lignes de ce dernier document :

« Roole de la monstre et reveue faicte en armes au camp de Sainct Seignie « sur Vingenne (2), le vingt troisième jour d'avril mil cinq cent soixante « neuf, de trente hommes d'armes et quarante cinq archers du nombre de « cinquante lances fournyes des ordonnances du Roy, estant soubz la « charge et conduicte de Monsieur de Montrond dict d'Apchon, chevalier « de l'ordre dudict Seigneur, leur cappitaine ; sa personne et celles des « chefs passez a ladicte monstre y comprise. Icelle monstre faicte pour le « quartier d'octobre, novembre et décembre mil cinq cent soixante huict « dernier passé par nous Antoine le Duc sieur de la Rousselière commis- « saire, et Albret (*sic*) Racio, contrerolleur extraordinaire des guerres, « commys et depputez à faire la dicte monstre et reveue, présent et assis- « tant à icelle ledict sieur de Montrond cappitaine. Iceluy roolle servent à « l'acquit de (*mots grattés*), conseiller du Roy et trésorier ordinaire de ses « guerres. Suivant lequel, payement en a esté faict par les mains de Estienne « de Burelle commys au payement d'icelle compaignye, aux chefs, hommes « d'armes et archers desquels les noms et surnoms ensuivent... »

Fin avril 1569 les gages du 4e trimestre 1568 n'étaient pas encore versés. Ils le furent le 10 mai 1569, soit 17 jours après la monstre. *La Diana* explique le fait par les raisons suivantes.

Le 13 mars les protestants furent battus à Jarnac ; aussitôt l'amiral de Coligny, appela à l'aide ses alliés les Allemands. A la fin de mars Volfang de Bavière, duc des Deux-Ponts, part de Savoie avec 7.500

(1) Bibl. Nle Fonds Français, 21.528, 1879. — 21.530, 1949.

(2) Saint-Seine-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or).

reîtres et 6.000 lansquenets, se dirigeant vers la Bourgogne. L'armée royale commandée par d'Aumale et Nemours se borne à suivre l'ennemi, ne lui livrant que des combats d'avant-garde. Le duc des Deux-Ponts après avoir paru vouloir franchir la Loire à Roanne trompa ses adversaires, s'empara de la Charité, y passa le fleuve et joignit enfin Coligny et les protestants français à Limoges. Cette campagne dura 17 jours, juste le temps qui sépare la monstre du 23 avril 1569, du payement des gages fait le 10 mai suivant.

Passons à l'identification des cadres de la Compagnie en profitant du travail fait par *la Diana* et en le complétant.

— *Jehan de Montrond dict d'Apchon, cappitaine, pour son estat et place* . . . . *VC livres tournois.*

C'est Jehan d'Apchon, sieur de Montrond (20 avril 1552), gentilhomme de la Chambre, capitaine de gens de pied (28 mai 1558), capitaine de gendarmes des ordonnances (8 janvier 1569), lieutenant général en Forez (18 février 1560), tué près de Lupé par les huguenots en 1574, 2e fils d'Arthaut d'Apchon et de Marguerite d'Albon Saint-André, mariés le 10 juin 1519. Il épousa Marguerite de Gaste-Lupé, vivante le 23 mars 1592 et ne laissa pas de postérité (1).

— *Charles de Chenerolles* (sic) *dict d'Apchon, lieutenant, pour son estat et place*. . . . . *IICLXII l. X sols.*

C'est Charles d'Apchon, sieur de Grezieu et Chenereilhes, chevalier de Malte (27 juin 1554) 4e fils d'Arthaut d'Apchon et de Marguerite d'Albon, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la Chambre (15 juillet 1563), capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, panetier du Roi (15 septembre 1560), lieutenant de la Compagnie Montrond (octobre 1568-8 juillet 1569), mort entre le 15 mai 1598 et le 27 juin 1608.

— *Jacques d'Apchon, enseigne, absent et cassé dès le XVe jour de septembre du roolle, en sa place Jacques de Pradines qui estoit guydon de la Compaignye, pour son estat et place*. . . . . *IIC l.*

(1) Jean d'Apchon, sieur de Montrond, avait un frère aîné, Henry de Saint-André d'Apchon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Saint-André et Poncins, Oches, Mably, Abrest et Rochefort (ces deux dernières seigneuries sises en Bourbonnais, l'une près Vichy, l'autre s'étendant sur les paroisses de Bègues et de Saint-Bonnet de-Rochefort). Il fut seigneur de Rochefort du 4 avril 1596 à 1600 environ. Cette terre lui avait été apportée par sa femme Marguerite de Stuer de Caussade. Il en eut plusieurs enfants, dont l'un, Philibert, marié à Claude de Bron, fut seigneur de Rochefort de 1600 environ jusqu'en 1620. Marguerite d'Albon, mère de Jean et d'Henry d'Apchon, était sœur du maréchal de Saint-André. — Vr *Dictionnaire de l'Etat-Major français au XVIe siècle, 1re partie, gendarmerie.* Paris, Cabinet de l'historiographe, 1901.

C'est Jacques d'Apchon, sieur de Saint-Germain (20 avril 1552, Saint-Germain-des-Fossés ou peut-être aussi Saint-Germain-Laval), 5e fils d'Arthaut d'Apchon et de Marguerite d'Albon, chevalier de l'Ordre (18 janvier 1587), gentilhomme de la Chambre, enseigne dans la Compagnie Montrond, mort entre le 7 septembre 1611 et le 4 juin 1619. Il épousa : 1° Claude de La Fin-La Nocle ; 2° (17 septembre 1572) Catherine Séguier de La Verrière, morte entre le 16 mars 1588 et le 9 juillet 1600 ; 3° Jeanne de Saint-Priest-Epinac, veuve de Gilbert de Veyny d'Arbouse ; 4° (19 août 1600), Isabelle de La Brosse du Verdier, vivante en 1623.

— Son successeur fut Jacques d'Eltouf-Pradines, 2e fils de Guillaume d'Eltouf-Pradines et de Jeanne de Saint-Romain, mariés le 4 mai 1516, sieur de Poinssons, Menibles, le Bois d'Oingt, le Buis, le Bost, Recey, Sirot, le Cros, Villars, Relly, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la Chambre (1572), mort entre le 14 avril et le 13 décembre 1590, guidon de la Compagnie Montrond (15 septembre 1568-10 mai 1569). Il épousa, le 28 avril 1558, Marguerite de Galles-Saint-Marcel, vivante le 13 décembre 1590.

— *Jehan de Foudrais guidon du roolle par ledict sieur de Montrond le quinziesme septembre mil cinq cens soixante huict ainsi qu'il appert par la certiffication attachée à ce present roolle, pour son estat et place . . . . IIC l.*

La Diana signale qu'en 1593 on trouve un Jehan de Foudras, sieur de la Tour-Mourlan (Coutouvre), capitaine d'une Compagnie de 50 hommes de guerre, en garnison à Charlieu (*Ancien Forez*, 1891-92, p. 309). La famille de Foudras n'est pas étrangère au Bourbonnais. (Voir les *Fiefs du Bourbonnais* (*arrondissement de La Palisse*), et les *Noms Féodaux*.)

— *Anthoine de Gironde, mareschal des logis, pour son estat et place. . . . . CXXXVII l. X s.*

C'est Antoine de Gironde, sieur dudit lieu, Begoule, Chalinargues et la Bastide, fils aîné de François de Gironde et de Jeanne de Saint-Paul, mariés le 4 juin 1531, chevalier de l'Ordre, maréchal des logis à la Cie Montrond (octobre 1568-10 mai 1569), guidon de la même Compagnie (29 janvier 1570), puis guidon dans la compagnie d'Anjou, gouverneur de Fronsac (19 juillet 1569), conseiller et premier maître d'hôtel de Catherine de Médicis (1er février 1586). Le 19 mai 1571 il avait épousé Louise du Lac de Monteil née en 1555, vivante le 28 janvier 1621. Quant à lui il mourut entre le 13 décembre 1601 et le 21 mai 1609.

Parmi les hommes d'armes « du viel roolle », les suivants appartiennent au Bourbonnais.

— *Phillippes Charlotier, sieur du Mayet et de Montaigne, pour sa place* . . . . *C l.*

Il était déjà mort en 1592 ainsi qu'il résulte du contrat de mariage, passé au bourg du Breuil, en la maison du sieur de Chandian, le 28 juin de la dite année entre noble François du Charlottier homme d'armes de la compagnie de Monsieur de Couzan, fils de feu Philippe, demeurant au bourg du Mayet en la Montagne, d'une part, et Gabrielle Reignaud, sœur de noble Charles Reignaud, seigneur de Chandian, tous les deux enfants de feu noble Guichard, en son vivant seigneur dudit Chandian. (Arch. de l'Allier, B. 734.)

— *Françoys Favier sieur de Croset, pour sa place* . . . . *C l.*

La Diana note en 1566 François Favier, sieur de Puydigon, commune de Montaigu-le-Blin (Allier), cité par *les Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), p. 282. D'autre part les *Noms Féodaux* mentionnent en 1506 Claude Favier seigneur de Puydigon qui a des cens, rentes et dîmes sur les paroisses de Cindré et de Trezelles. Plusieurs lieux dits *Croset* existent dans l'Allier ; un notamment sur la commune de La Chapelle, canton de Cusset.

— *Jehan de Genetou sieur du dit lieu*. . . . . *C l.*

Il faut lire Genestoux. Cette famille originaire d'Auvergne a été possessionnée en Bourbonnais et l'Armorial de Gras en signale aussi en Forez. Suivant le *nobiliaire d'Auvergne*, de Bouillet, le fief de Genestoux était près de Thiers. Le nom de cette famille se rencontre écrit aussi Ginestoux, Ginestous et même Gineston. A la fin du XVI[e] siècle vivait Jean de Ginestoux marié à M[lle] Delforges, dont le fils se maria en 1623 et fit souche en Bourbonnais (Chareil).

Parmi les « archers vieux enrollez » il faut signaler :

— *Anthoine de la Brosse, sieur de Saint-Geran*. . . . . *L l.*

— *Pierre de La Brosse, dict Saint Geran*. . . . . *L l.*

La Diana, d'après *Les Fiefs du Bourbonnais*, pages 253 et 294, fait remarquer, d'une part qu'une famille de la Brosse était possessionnée à Bardinière, paroisse de Saint-Gerand-le-Puy, et de l'autre, qu'en 1569 la seigneurie de Saint-Gerand-le-Puy appartenait aux d'Apvrillon ou aux Changy. En rapprochant ces La Brosse d'un autre que nous trouverons plus loin, je crois qu'il faut voir en eux des *d'Albost* désignés par leur nom de fief. En effet dans un aveu et dénombrement de la terre de Rax donné en 1779 au Roi, par Messire Gaspard de Fradel, chevalier, seigneur de Rax, Sapinière, Le Petit-Beaupoirier, Le Tremblay et autres lieux, (Arch. Allier, B. 81) *M[re] Pierre Dalbost*, s[r] de La Brosse

(paroisse de Saint-Félix), se trouve mentionné aux dates des 7 septembre 1575 et 3 octobre 1585. Ce Pierre Dalbost s[r] de La Brosse est sans doute la même que l'archer ci-dessus. Il est à noter que Saint-Félix n'est pas loin de Saint-Gerand-le-Puy.

— *Gilbert de Grandvel, de Busset en Auvergne*. . . . . *L l.*

C'est évidemment un Josien de Grandval. Cette famille, originaire de Cusset, possédait à cette époque le fief de Grandval, paroisse de Busset. (Voir *Les Fiefs du Bourbonnais*, p. 131.)

— *Jehan de Péroux, sieur du dict lieu près Varennes*. . . . . . *L l.*

La Diana signale : Peroux, commune de Rongères, canton de Varennes. D'après *Les Fiefs du Bourbonnais*, p. 137-138, la terre de Peroux appartenait alors aux Dinet. (V[r] *Noms Féodaux*.)

— *Jehan Cachet, du Mayet de Montagne en Bourbonnais*. . . . *L l.*

Cette famille était encore représentée au Mayet, vers le commencement du siècle suivant. Je trouve en effet, le 5 février 1633, le contrat de mariage de M[e] Philippe Chastelain, avocat, demeurant au Mayet-de-Montagne, fils de noble Gilbert Chastelain et de *feu damoiselle Michelle Cachet,* avec damoiselle Jeanne de Rymon, fille de feu noble Emmanuel-Philibert de Rymon, Lieutenant général civil et criminel pour le Roi au bailliage de Charolais et de damoiselle Françoise de Gannay. (Arch. Allier, B. 739.)

— *Jehan de Rive de Tima (?) en Bourbonnoys*. . . . . *L l.*

— *Joachim du Pin, de Cusset en Auvergne*. . . . . *L l.*

— *Gilbert de La Brosse, de Sainct Félix en Bourbonnoys*. . . . *L l.*

La Brosse, paroisse de Saint-Félix, étant alors possédé par les d'Albost, il s'agit indubitablement d'un membre de cette famille et Gilbert devait être vraisemblablement le proche parent, le frère peut-être, des deux autres La Brosse signalés plus haut.

On voit que le Bourbonnais était largement représenté dans la C[ie] Montrond. Philippe TIERSONNIER.



L'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer dans cette Chronique une intéressante communication de M. Roger de Quirielle, concernant le triptyque de la Cathédrale de Moulins. On la trouvera dans un prochain numéro.



Bibliographie

C. Grégoire. — **Le Canton de Saint-Pourçain pendant la Révolution.** — Moulins, L. Grégoire, 1904, in-16, 237 p.

M. Grégoire continue ainsi l'étude qu'il a entreprise des cantons de l'Allier pendant la Révolution. Et ce dernier travail ne le cède point aux précédents en intérêt. C'est un livre soigneusement puisé aux sources, et on sait que les archives municipales de Saint-Pourçain sont assez riches pour permettre d'écrire l'histoire de la commune. Aussi le titre du livre de M. Grégoire est-il une ambition plus qu'une réalité ; les communes rurales du canton disparaissent un peu devant le chef-lieu et c'est un défaut que l'auteur aurait peut-être pu éviter en suivant de très près les registres du District de Gannat et ceux du Département. Le dépouillement en aurait été long, souvent stérile, mais, au total, bien des mentions y eussent été relevées qui auraient complété le tableau. Je ferai encore à M. Grégoire le reproche de ne pas indiquer en note les sources auxquelles il puise et de ne pas donner, en appendice, quelques pièces justificatives.

En l'état, c'est un livre intéressant à lire, utile à consulter. Cette ville de 4.200 habitants occupe une place bien personnelle dans la région bourbonnaise-auvergnate ; elle fut toujours un centre agricole important : les vins, les blés, les bestiaux font encore aujourd'hui sa richesse et il n'était pas indifférent d'étudier son rôle pendant les temps révolutionnaires. Composée de nobles, de bourgeois, de marchands, d'ouvriers maçons, charpentiers et couvreurs, de journaliers agricoles, elle se donna en février 1790 une municipalité de bourgeois, dont le modérantisme céda bientôt devant l'agitation causée par les mesures d'exception prises à Paris et exécutées dans l'Allier, notamment par Fouché : les églises furent fermées, les clochers démolis, les reliques de saint Pourçain et les « titres féodaux » jetés au feu ; en germinal an II, la ville prit le nom de Mont-sur-Sioule. Puis, après Robespierre, ce fut la réaction aussi prompte que le « terrorisme » à reprendre la direction des affaires municipales.

Il y a de bons chapitres sur l'instruction publique, sur l'armée, sur les subsistances ; cette dernière question aurait néanmoins pu être traitée avec plus d'ampleur. L'ouvrage est illustré de vignettes et de culs-de-lampe reproduits d'après des originaux.

C'est, somme toute, une bonne contribution à l'étude de la Révolution en Bourbonnais, et nous espérons que ce n'est point la dernière de la série entreprise par l'auteur.

PHILIPPE TIERSONNIER. — **Notes sur Louis de Pestivieu, abbé d'Ébreuil (1687-1718) et sur sa famille (1487-1776), suivies de documents.** — Moulins, E. Auclaire, 1904, in-16, 52 p.

Une partie de cette brochure a paru dans notre *Bulletin*. M. Tiersonnier y a ajouté des pièces justificatives qui ne sont pas la partie la moins intéressante de son travail ; ce sont trois montres de la compagnie de gendarmes des ordonnances d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, an temps où y servait Martin de Pestivien, seigneur de Beaurepaire, quatrisaïeul de Louis de Pestivien de Cuvilly, abbé d'Ébreuil. Les hommes d'armes et les archers sont identifiés dans la mesure du possible et on trouvera les armoiries d'un grand nombre d'entre eux à la table alphabétique. Il faut savoir gré à l'auteur du soin qu'il a apporté à sa publication et de la table des noms de personnes et de lieux qui la termine. Qu'il me permette de lui adresser cependant deux questions, de peu d'importance, il est vrai : pourquoi conserve-t-il à certains mots une tournure archaïque bien inutile ; pourquoi écrit-il, par exemple, *monstre*, au lieu de *montre*, *Beauvoisis*, alors qu'il écrit *Bourbonnais*, et pourquoi, dans la publication de ses textes justificatifs (p. 24 et autres), ne résout-il pas les abréviations, et imprime-t-il *chlr*, au lieu de chevalier ; *pnt*, pour présent, etc. ? Ceci dit, il reste qu'on retrouve les habituelles qualités de l'auteur et que des travaux préparatoires de ce genre sont nécessaires aux études historiques définitives.

Pierre FLAMENT.

Manuel pratique pour la célébration du sacrement de mariage, par J.-J. MORET, curé doyen de St-Menoux. — Moulins, Étienne Auclaire, 1905. — M. le curé-doyen de Saint-Menoux m'excusera si je suis bref dans mon compte rendu. Certain article du réglement me gêne grandement pour rendre compte, comme je le souhaiterais, d'un livre essentiellement religieux. Et puis je ne voudrais pas avoir l'air de Gros Jean qui veut en remontrer à son curé ; aussi je me bornerai à dire du livre, lu par moi avec le plus vif intérêt, — curieusement, en élève-érudit, et humblement en chrétien, — que Mgr Dubourg (un membre de notre Compagnie, ne l'oublions pas) donne à l'ouvrage de M. l'abbé Moret la plus élogieuse approbation. Sous l'égide de cette mitre et de cette crosse, Gros Jean se sent en sûreté. Si sur le fond du livre la discrétion m'est commandée, il me sera toutefois permis de signaler que bien des passages sont intéressants pour des archéologues et des érudits, tels ceux où il question des prescriptions du rituel romain, des exhortations des anciens rituels, des cérémonies du mariage, notamment l'anneau conjugal, le pain bénit, les pièces de

monnaies et le treizain. Enfin, pour finir, on constatera que M. le doyen Moret a écrit ce livre avec tout son cœur, or nos ancêtres latins nous l'ont dit : *pectus est quod disertos facit.*

Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ? Étude sur les Bourbons primitifs, avec tableaux généalogiques, par le commandant DU BROC DE SEGANGE. — Moulins, Et. Auclaire, 1905. — Le commandant du Broc qui s'est déjà signalé par plus d'une étude intéressante, montre dans celle-ci que les sujets les plus arides ne le rebutent pas. Sa brochure a cette originalité que, commençant par un point d'interrogation, elle finit de même. En effet, si l'auteur se dit convaincu que les Bourbon-Montluçon ont existé, il ne me semble pas qu'il en apporte la preuve. Il agite la question, ne la résout pas et je n'ose dire qu'il l'éclaircit. Son tableau généalogique donne une filiation nouvelle des anciens sires de Bourbon ; nous en avions déjà et quelque peu divergentes, en voici une encore. On n'aura de plus en plus que l'embarras du choix. Par certains côtés, cette brochure sur les anciens seigneurs du Bourbonnais est une lutte entre le radical Chazaud qui, dans son *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon, (Xe-XIIIe siècles)* avait décapité quelques vieux Archambaud, et le conservateur du Broc qui les ressuscite.

Je n'en dirai pas plus ici sur une œuvre qui réveille une vieille question intéressante, mais fort ardue. Il est impossible en effet de discuter au pied levé sur un sujet aussi complexe. Pour le faire avec les développements nécessaires, il faudrait reprendre le travail à pied d'œuvre, consulter toutes les chartes et tous les textes qui ont servi à Chazaud, vérifier, si possible, les assertions des vieux généalogistes sur lesquels s'appuie fréquemment M. du Broc, généalogistes qui, il faut bien le dire, omettent trop souvent d'indiquer les sources auxquelles ils ont puisé. Ceci fait, il faudrait encore chercher des titres susceptibles de jeter un nouveau jour sur la question.

D'ici peu, je l'espère, on pourra trouver peut-être d'intéressants documents dans les chartes de Cluny, dont la publication, comprise dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France,* se terminera par une table indispensable pour chercher avec fruit et sans trop grande perte de temps dans les six volumes de cette série. Je souhaite qu'alors un de nos archivistes s'attèle à cette besogne épineuse, ou qu'un jeune élève de l'école des Chartes en fasse le sujet de sa thèse. Peut-être aurons-nous ainsi une chronologie définitive des sires de Bourbon, peut-être enfin les érudits pourront-ils s'entendre sur la question des Bourbon-Montluçon. Quoi qu'il en soit, il y a progrès ; cette fois, du moins, au lieu de passer sous silence *la*

Chronologie de Chazaud on a daigné s'en occuper. Hardi comme un sous-lieutenant le commandant du Broc a chargé à fond sur Chazaud qui, malheureusement, n'est plus là pour parer et riposter.

Il me paraît regrettable qu'en dépit du titre de sa brochure, le commandant du Broc se soit borné à discuter Chazaud, sans étudier à fond, en recourant à tous les documents originaux, les points douteux ou controversés de la chronologie et de la filiation des sires de Bourbon. Il eût rendu ainsi un réel service à notre histoire locale. Quoi qu'il en soit, notre excellent confrère est sûr qu'on ne pourra plus traiter la question abordée à nouveau par lui sans s'occuper de sa brochure. En attendant, aux amateurs de lire et de conclure.

Le Réveil de la Gaule, Paris, 6 *bis,* rue Lebouis. — Le maître Jean Baffier, qui s'intitule modestement « ouvrier sculpteur », n'est pas un inconnu en Bourbonnais. J'ai souvenance que nos revues locales lui ont jadis consacré plusieurs pages. Il nous a aimablement envoyé le numéro de décembre 1904-janvier 1905 de sa revue. Née en 1886 elle verdoie, robuste comme les chênes. *Le Réveil de la Gaule!* voilà un titre qui en dit long et tient ce qu'il promet. D'inspiration bien française la revue de Jean Baffier défend la race, exalte son passé, sauvegarde son avenir, et tout cela avec ardeur, crânerie, finesse et bonne humeur. L'ouvrier sculpteur et ses vaillants collaborateurs font de la bonne besogne, soit qu'ils protestent contre la destruction des forêts, ou nous disent l'histoire des arts et métiers en Gaule, ou encore nous donnent les lettres matoisement narquoises du rural Cadet Bartichon qui, de son petit coin de Neuvy-le-Barrois, ne dédaigne pas d'écrire en franc patois berrichon « à Monsieur l'Perfet du Berry en son chatieau d'Bourges. » Donc bonne et longue vie à la revue, et amical merci au maître Jean Baffier.

Philippe TIERSONNIER.



Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1905

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Etaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel, chanoinesse ; MM. l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Flament, Frobert, Mantin, A. Méplain, Queyroi, Tiersonnier.

— MM. Bouchard, l'abbé Clément, Grégoire et Milcent font présenter leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

— Après lecture par M. le président d'une lettre de M. Henri Longnon, membre de l'Institut, secrétaire du comité formé à l'occasion du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges, la Société décide de s'associer à la séance commémorative qui sera tenue, le 18 mars prochain, en l'honneur de celui qui, « plus que tout autre en France, mérite le nom d'historien national ».

— La Société adhère également à la pétition organisée par la *Revue bleue* pour le maintien de l'orthographe actuelle de la langue française.

— Elle regrette de ne pouvoir, pour des motifs d'ordre purement financier, donner une réponse favorable à la Société d'agriculture de Saint-Etienne qui aurait désiré continuer l'échange de ses *Annales* contre notre *Bulletin*.

— M. l'abbé Berthoumieu offre à notre bibliothèque une brochure extraite de la *Revue scientifique du Bourbonnais* et intitulée: *Revision de l'entomologie dans l'antiquité*. (Voir la bibliographie.)

— M. E. Olivier offre également une charmante plaquette, *Rallie-bourbonnais, souvenir de la Saint-Hubert de 1904*, extraite du *Sport universel illustré*, et qui retrace l'histoire de cet équipage depuis une cinquantaine d'années. (Voir la bibliographie.)

— M. R. de Quirielle fait enfin hommage à la Société de trois de ses brochures tirées à part du *Bulletin* de 1904 : *G.-E. Aubert de la Faige,.... Notes et souvenirs... — Sur la frontière bourbonnaise-forézienne... Sixième excursion de la Société d'Emulation... — Vieille maison, vieux bibelots. Montaiguet-Quirielle...* (Voir la bibliographie.)

— M. Tiersonnier nous apporte une heureuse nouvelle touchant l'ancienne église de Villeneuve (Voir le procès-verbal de la séance précédente) : une clause du cahier des charges oblige l'entrepreneur chargé des travaux à mettre de côté toutes les parties de l'édifice ayant un caractère archéologique ; les tirants à gueules de crocodiles signalés par MM. Bertrand et l'abbé Clément seront donc sauvés de la destruction et un exemplaire de ces singulières pièces de charpenterie qui, d'après une observation de M. de Quirielle doivent remonter à la seconde moitié du xve siècle et se rencontrent dans plusieurs églises bourbonnaises, à Montaigüet notamment et à Toury-sur-Besbre, viendra donc accroître les collections du Musée départemental. D'ailleurs, notre confrère, M. Mitton, sur le plan duquel s'élève la nouvelle église de Villeneuve, s'est réservé un de ces tirants qu'en cas extrême il offrirait au Musée.

— M. Frobert, trésorier, lit son rapport sur la situation financière de la Société ; les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget de l'année 1905 sont approuvés à l'unanimité par les membres présents. M. le président remercie notre trésorier en leur nom et au nom de la Société tout entière.

— M. Mantin propose la publication d'un état des comptes dans le *Bulletin*, la Société ayant, depuis les démarches faites l'an dernier, une existence légale. Après un échange d'observations entre MM. A. Méplain, Mantin et Tiersonnier, la suite de la discussion est renvoyée à la séance du mois d'avril.

— Sur une remarque de M. Tiersonnier, on fixe à 3 francs le prix de la deuxième partie illustrée du catalogue du musée départemental dressé en 1896 par MM. Bertrand et Pérot.

— M. Tiersonnier donne en ces termes le compte rendu des publications dernièrement reçues :

« Le *Bulletin de la Diana* (juill.-sept. 1904) donne l'*Inauguration du buste de Vincent Durand dans la salle de la Diana, 20 juin 1904*. Dans la bibliographie de cet historien et archéologue de premier ordre, il y a lieu de relever les brochures suivantes intéressant le Bourbonnais : *L'église de Sainte-Marie d'Agonges (Allier)* (Bulletin monumental, t. 36, p. 171). — *Ciseaux attribués à Anne de France, duchesse de Bourbon* (Bulletin de la Diana, t. II, p. 21). — *Deux chartes apocryphes de Guy VI et Jean II de Bourbon, c^{tes} de Forez* (Ibid, p. 234). — *Aiguerande, commune d'Arfeuilles (Allier) et la limite de la cité ancienne des Arvernes* (Id. t. VII, p. 71). A signaler encore une communication de M. l'abbé Reure, intitulée : *Service de quarantaine et de bout de l'an célébré à Saint-Martin d'Estreaux en 1540, pour l'âme*

de Gilberte d'Estampes (1). Au nombre des payements faits par Jean de Lévis-Châteaumorand, mari de la défunte, on en relève à « Mr Jehan Féchard, painctre habitant de la Palise (*sic*) » à « Jehan « Tallon, marchant apoticquaire demourant à Molins », à des cordeliers du couvent du Donjon, à divers prêtres de St-Martin d'Estreaux, parmi lesquels « Estienne Mazarier », à divers habitants du même bourg, notamment « Jacques Mesplain ». Enfin un autre payement à Antoinette de Lodde, femme de chambre de la défunte. Autre communication de M. Noël Thiollier, ayant pour titre : *13 sept. 1589. — Requête présentée au greffier de Boen par Guillaume de Chabannes, maître de camp de quatre compagnies au service des ducs du Maine et de Nemours pour qu'il soit informé contre certains habitants ou soldats de Boen, St-Bonnet-le-Courreau. Sauvain, etc., qui avaient attaqué ses soldats campés à St-Georges-en-Couzan.* A noter enfin la reproduction du sceau de Jean d'Apchon, sr de Montrond, apposé à une quittance du 10 mai 1569. (A ce sujet voir la Cie du sr de Montrond, procès-verbal et chronique du numéro de février 1905 de notre *Bulletin.*)

« Le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1904, renferme trois articles intéressants relatifs à la préhistoire. J'y note aussi p. 80 cette flatteuse mention qui nous concerne ; « *Société d'Emulation du Bourbonnais*.... 1903 (toujours « très intéressant, remarques critiques sur la partie sigillographique « du catalogue du Musée de Moulins, où l'on voit que ce Musée « possède de nombreux sceaux des comtes de Vendôme). » Sur ce dernier point, il y a lieu de faire observer que les collections départementales possèdent non des *sceaux*, mais des *empreintes* de sceaux provenant de moulages envoyés par les Archives Nationales.

« *Dans le Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (*août-novembre 1904*), il convient de mentionner un article de M. Joseph Bonneton : *Etude sur les statues dites « Pedauques » du Moyen-Age ; la reine Pedauque « d'Auvergne »*. Suivant l'auteur, la reine Pedauque, reine ayant un pied d'oie, n'était qu'une forme symbolique personnifiant la vigilance, la prudence. C'est pourquoi dans la décoration des édifices chrétiens, cette image allégorique féminime faisait pendant à celle du roi Salomon symbole de la sagesse masculine. Quatre édifices religieux sont connus pour avoir eu, avant la Révolution, des « Pédauque » ; ce sont : l'abbatiale de Saint-Bénigne de Dijon, celles de Nesle-la-Reposte en Champagne, Saint-Pierre de

(1) Au sujet du compte des funérailles de la dite dame, voir notre *Bulletin*, 1904, p. 375.

Nevers et l'abbatiale de Saint-Pourçain-sur-Sioule. La reine Pédauque de Saint-Pourçain aurait été brisée en 1793: Un jacobin exalté, le citoyen D..., jaloux de voir une ci-devant reine gratifiée d'un pied palmé qu'il considérait sans doute comme sa propriété légitime, aurait tenté de la jeter à terre, mais saint Paul qui voisinait en belle pierre avec la sage Pedauque vengea galamment cette dernière en écrasant le jacobin D... quand il se mit en tête de renverser sa propre statue. Peu après, la reine Pédauque fut néanmoins brisée. Les débris de cette statue ont disparu, mais M. Claude-Henri Dufour (1765 + 1845) avait encore pu les voir, les dessiner. Ces croquis, communiqués par M. Francis Pérot, ont permis à M. Bonneton de tenter une reconstitution qui accompagne son article.

« Au milieu de plusieurs mémoires d'archéologie, il y a lieu de remarquer dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, (1er et 2e trimestre 1904) une note du Cte de Maleyssie : *Jeanne d'Arc savait-elle écrire ou signer ?* L'auteur passant en revue les quatre lettres de la Pucelle qui nous restent, conclut que Jeanne savait signer son nom. Il cite naturellement la lettre bien connue écrite de Moulins aux bourgeois de Riom, après la prise de Saint-Pierre-le-Moûtier.

« Parmi les très intéressants articles publiés dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (1903), il y a lieu de noter tout particulièrement : *L'inventaire de la collection de Chastellux*, par M. Charles Porée. On y rencontre de très curieux traits de mœurs dans les nombreuses lettres de rémission analysées. Les nos suivants sont particulièrement intéressants pour le Bourbonnais : n° 76, accord entre Eudes, fils du duc de Bourgogne, comte de Nevers, sire de Bourbon et Mahaut, comtesse de Nevers, dame de Bourbon d'une part et les religieux de Reigny de l'autre, au sujet de la haute justice de Vermenton (mai 1259. — Arch. Nat., LL 988B). — 109, dénombrement et reconnaissance de fief faits par Guillaume de Velars, écuyer, et Alix, fille de Claude Rasteau, chevalier, sa femme, à Jean, seigneur de Chastellux, chevalier, de tout ce qu'ils tenaient en la ville et au finage du Quarré (1324. — Arch. de Chastellux, pièce perdue). — Les nos 172, 179, 182, 186, 198, 200, 202, 206, 209, 210, 214, 220 intéressent les Bourbon-Montperroux de 1354 à 1378. Il résulte de ces diverses pièces que Jean de Bourbon, seigneur de Montperroux et de Chastellux est en 1354 époux de noble dame Madame Laure de Bourdeaulx dame de Chastellux. Elle est veuve en 1358.

« D'un premier mariage, Jean de Bourbon, sgr de Montperroux,

avait eu : Aalips de Bourbon, mariée avant 1360 à Guillaume de Beauvoir (elle vivait encore en 1376), et Girart de Bourbon, chevalier, qui épousa avant 1360 Isabelle de Beauvoir. Girard est qualifié seigneur de Montperroux en 1364 et 1374, seigneur de S[t]-Léger de Foucheret en 1364, seigneur de Vitry en 1376. En 1360, Laure de Bourdeaulx est dite tante de Guillaume, Marie et Isabeau de Beauvoir, enfants de Jean de Beauvoir, chevalier (1). — 572, dénombrement par Claude de Beauvoir, s[gr] de Chastellux et de Coulanges, de ce qu'il tient du duc de Bourbonnais et de Jean de Châlon, s[gr] de Vitteaux et de l'Isle-sous-Montréal, mouvant de leur châtellenie commune de Lormes (16 mars 1445. — Arch. Nat., P. 470[2]). — 627. Hommage au Roi par Jean de Chabannes, C[te] de Dammartin des seigneuries de Courtenay, Champignelles, etc... (Paris, 28 janvier 1489. — Arch. nat., X[1a] 58).

« *Le Poète Jean Regnier bailli d'Auxerre* (1393-1469). Très intéressante étude de M. Ernest Petit sur cet ancêtre des Regnier de Guerchy. On y voit que le poète était fils de Pierre Régnier, écuyer, échevin d'Auxerre, garde du scel de la Prevôté de cette ville et de Marguerite Vivienne. Lui-même est qualifié écuyer, s[gr] de Guerchy, bourgeois d'Auxerre, ce qui est une nouvelle preuve que la qualité de bourgeois d'une bonne ville n'était pas incompatible avec la noblesse. Sa petite fille Marie Régnier, fille de Jean et de Marie de Clugny, épousa son cousin (?) Jean Régnier seigneur de Vauvrailles (*sic*) et de Guerchy, et en 2[mes] noces Gilles Lamy seigneur de Monéteau, tuteur des enfants de Marie Régnier en 1473 et 1482. Jean Regnier seigneur de Vauvrailles, mort en 1473, avait pour frère Jacques Regnier. Tous deux étaient fils de Philibert Régnier, seigneur du Deffand et de Vauvrailles (*sic*) près S[t]-Pourçain-en-Auvergne (1442) et de sa femme Marguerite N....

« Il convient de mentionner aussi dans le même article que le poète Jean Regnier avait épousé, avant 1426, Isabeau Chrétien, dame de La Fontaine, laquelle était héritière par ses père et mère de Pierre de Bourbon, écuyer. Il y avait en effet des Bourbon à Auxerre au xv[e] siècle. Philippe de Bourbon, écuyer, fut capitaine d'Auxerre de 1443 à 1451. (Lebeuf, *Hist. d'Auxerre,* t. II, p. II, p. 263). Ces Bourbon,

(1) Sur les Bourbon-Montperroux et les Bourbon-Classy dont l'origine est je crois incertaine, voir : *Noms Féodaux.* — *Collection des sceaux des Archives Nat.*, par Douet d'Arcq. — *Remarques sur la sigillographie figurant au catalogue du Musée départemental de Moulins*, pages 43 et 44 du tirage à part. — La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, T. II, p. 24, note, p. 37, note ; T. III, p. 235.



d'Auxerre, se rattachaient vraisemblablement aux Bourbon-Montperroux qui ont été cités plus haut. »

— M. Tiersonnier lit ensuite, sur notre regretté président, M. Albert de Bure, une notice nécrologique que M. A. Méplain, après avoir excusé M. le docteur Méplain, appelé par son devoir professionnel, complète en termes émus dans lesquels il insiste principalement sur la bienveillance et l'aménité du caractère de M. de Bure.

— M. Bertrand communique la liste des dons faits au Musée :

Par la famille Ripoud de la Salle, le tuyau d'un poêle à corbeille de fruits peints, sans émaux, œuvre des potiers-poêliers de Moulins.

Par M. Capelin, deux fers de chevaux trouvés en pratiquant des drainages à Briffaut (Nièvre). — Un fragment de revêtement de marbre de la villa Hadrienne près de Tivoli (Italie), un débris de mélaphire et un cube de mosaïque de verre bleu de même provenance.

Par M. le Préfet, au nom du Conseil général, une maquette en plâtre représentant un lutteur, due au sculpteur Chailloux (1902).

— M. l'abbé Berthoumieu signale dans la liste de nos anciens auteurs locaux le nom de Claude de Saint-Lien, que Livet, dans sa *Grammaire française et les grammairiens au XVI[e] siècle,* dit être natif de Moulins en Bourbonnais. Saint-Lien fut professeur à Londres des langues française et latine et c'est à lui que l'on doit un ouvrage dont voici le titre : *Claudii a Sancto-Vinculo de pronuntiatione linguæ gallicæ, libri duo, ad illustrissimam simulque doctissimam Elisabeth Anglorum reginam. — Londini, excudebat Thomas Vautrollerius, typographus, 1580.* C'est un in-12, avec cette devise : *dum spiro spero.* Livet déclare que ce livre est le plus ancien traité de prononciation qu'il connaisse et en donne un long résumé. Saint Lien montre d'abord l'incertitude des règles tracées par les grammairiens au sujet de la prononciation : les uns ont accepté, les autres ont réformé l'orthographe usuelle. Il se dit partisan de l'orthographe étymologique, mais, sachant que la prononciation est souvent gênée par la présence dans les mots d'un grand nombre de lettres muettes, il s'attache, avant tout, à marquer ces lettres d'un signe qui indique qu'on doit les taire. L'orthographe usuelle, dit-il, doit être conservée par respect pour l'étymologie, dans l'intérêt de la fixité du langage et pour l'intelligence des textes anciens.

M. de Quirielle, qui connaissait bien cet auteur et son livre, dit ne lui avoir point à dessein donné une place dans sa *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, le lieu de naissance de Claude de Saint-Lien lui paraissant des plus contestables.

— M. le Président lit un projet d'itinéraire pour notre prochaine

excursion. Ce projet est dû à M. l'abbé Clément et comprend la visite des bords de la Besbre, de La Palisse à La Palisse par Cindré, Servilly et autres points intermédiaires.

— Il fait part également d'une communication qui vient de lui être faite par M. Xavier de Bodinat, descendant d'une famille moulinoise ancienne et marquante et résidant actuellement à Orléans; ce sont des extraits d'un mémorial de sa maison, dont l'intérêt dépasse les étroites limites du cercle familial ; on y relève en effet quelques remarques concernant l'hiver rigoureux de 1788-1789, la crue de l'Allier de 1790, etc... Il débute au commencement du XVIIe siècle, bien que paraissant écrit postérieurement et se continue jusque vers 1826.

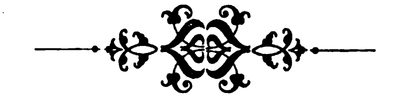
— M. Tiersonnier informe ensuite la Société de ses démarches auprès de M. Perrault-Dabot pour obtenir le classement de la porte fortifiée de Montaigüet.

— On procède enfin à l'élection de M. l'abbé DURIN et de M. MORAND, présentés à la dernière séance, et qui sont déclarés admis comme membres titulaires.

— MM. J. FAULQUIER, BLONDEAU et Pierre GAUTIER avaient remercié par lettres de leur admission. Comme légère rectification au procès-verbal de la séance précédente, il faut observer ici que M. Pierre Gautier est admis en qualité de membre correspondant, ainsi qu'il l'avait lui-même demandé.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

G. B. et P. F.





NOTES
SUR
M. ALBERT DE BURE

Ancien Président

de la Société d'Émulation du Bourbonnais



l'ouverture de la séance du 9 janvier 1905, M. Bouchard, se faisant l'interprète de tous, avait donné un souvenir ému à M. de Bure, son lointain prédécesseur au fauteuil de la présidence; mais tout le monde sentait que ces quelques mots ne suffisaient pas pour payer à la mémoire du confrère disparu le juste tribut d'hommages que nous avions à cœur de lui rendre. M. de Bure était un de nos doyens, il avait tenu une place importante au sein de notre Compagnie, aussi est-ce d'un commun accord que tous les membres présents exprimèrent le vœu de voir M. Armand Méplain esquisser, pour notre *Bulletin,* la sympathique physionomie d'un homme qu'il avait si bien connu.

La Société ayant bien voulu me charger d'être l'interprète de ses désirs, je me suis employé de mon mieux à remplir l'honorable mission qui m'était confiée. Un instant j'ai cru gagner la partie, un instant j'ai eu l'impression que M. Armand Méplain se rendrait à un vœu si unanime, mais j'ai dû bientôt déchanter. N'était-ce pas, au surplus, folle présomption que d'espérer gain de cause en plaidant contre un des maîtres respectés du barreau moulinois. Cédant à des scrupules d'une rare délicatesse, M. Armand Méplain n'a pas cru pouvoir assumer la tâche de faire revivre pour nous la figure de M. de Bure, son parent et son ami. Et pourtant, qui l'eût pu faire mieux que lui? Les doubles liens, liens du cœur et liens du sang, qui l'unissaient au cher disparu et l'ont arrêté peut-être, n'étaient-ils pas justement ceux qui nous faisaient espérer un portrait bien vivant, essentiellement fidèle. Que la modestie est donc parfois une déplorable vertu!

Société d'Émulation du Bourbonnais



Albert DE BURE

Ancien Président de la Société d'Émulation du Bourbonnais

Né en 1822, mort en 1904

Moulins. — Imp. Ét. Auclaire.

En même temps qu'il m'exprimait sa détermination, M. Armand Méplain m'invitait à me substituer à lui. L'honneur est grand pour moi et, bien que je sois un des derniers qui se puissent flatter de parler en toute connaissance de cause de M. de Bure, je n'ai pas cru pouvoir me dérober à la mission qui m'était offerte. M. Méplain s'adressait à moi en des termes d'une si courtoise bienveillance que je n'avais pas le droit d'hésiter. Et voilà comment moi, qui ne compte pas encore dix ans de présence dans les rangs de notre Société, je suis appelé aujourd'hui à parler d'un de nos « anciens ».

C'est en 1896 que j'eus l'honneur de faire la connaissance de M. de Bure. Je vois encore le bienveillant sourire et la main largement ouverte, tendue pour faire accueil au nouveau venu. Il me semble entendre encore l'aimable causerie, au cours de laquelle, pour mettre l'interlocuteur à l'aise, M. de Bure s'ingéniait à lui parler de ses parents, des mille liens, anciens ou actuels, qui l'attachaient au Bourbonnais ; son impeccable mémoire n'omettait rien. Puis la conversation dévia sur l'histoire du pays, sur l'archéologie, toutes choses que l'aimable vieillard possédait à fond, et celui qui écrit ces lignes passa ainsi une heure courte et charmante dans le sanctuaire du travailleur, tandis que la lampe plaquait un faisceau de lumière sur le bureau chargé des livres familiers, allant dans les coins d'ombre accrocher un rayon à la dorure d'un cadre, à la reliure des précieux bouquins que notre confrère conservait avec un soin pieux, par amour du beau et en souvenir des ancêtres.

Ma première visite se renouvela ; je ne manquais pas chaque année d'aller offrir mes vœux à M. de Bure et, comme nous voisinions à la *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments*, je lui portais le volume de compte-rendu des congrès annuels, libéralement offert aux membres en échange de leur cotisation. Je revenais toujours sous le charme, de plus en plus séduit par ce brillant causeur qui savait rendre l'érudition aimable, touchait à tous les sujets sans en épuiser aucun.

Il est encore un autre cadre où il me fut donné de voir M. de Bure et de profiter des trésors de savoir accumulés pendant des années d'un labeur qui, pour être silencieux et caché, n'en était pas moins fécond. Les habitants du Fêtré avaient eu la disgrâce d'un incendie et la chance que le feu se fût attaqué, non à l'habitation, mais à ses dépendances. Par suite de cet événement réellement « sinistre », me voilà donc un beau matin d'octobre 1898, partant, comme dit M. Roger de Quirielle, « par un de ces trains vertueux qui voient lever l'aurore », accompagné de notre confrère René Moreau, lequel avait bien

voulu accepter les délicates fonctions d'expert. Petits manteaux bleus des assurances, nous allions à 513 mètres d'altitude répandre la manne bienfaisante d'une équitable indemnité. Inutile de dire qu'au Fêtré l'accueil le plus cordial et le plus hospitalier nous attendait.

Mon travail d'inspecteur achevé, tandis que les experts mesuraient et besognaient, M. Armand Méplain me fit les honneurs de son *home* et, dans son cabinet rempli de livres et de tableaux, nous nous prîmes à deviser. C'est là que M. de Bure vint nous rejoindre et il tint à me conduire lui-même au bon endroit, celui d'où l'on jouit d'un des plus beaux panoramas qui se puissent imaginer. Armé de sa canne il m'indiquait les villages et les hameaux, les manoirs estompés dans la brume, les cimes baignées de soleil. Il m'énumérait les fiefs, citait leurs possesseurs et je lui renvoyais la balle, tout pénétré que j'étais encore du livre de MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutrésse, pour lors paru depuis peu (1). J'admirais avec quelle sûreté de mémoire M. de Bure précisait les faits, les dates, notait les détails archéologiques, soit qu'il me parlât du Fêtré et de ses origines, soit qu'il m'indiquât derrière les replis du terrain l'emplacement des antiques paroisses défilées en dessous des crêtes ou que, la canne tendue vers l'horizon, par delà le Donjon, il me signalât l'élégante silhouette du nouveau Contresol, bijou tourangeau dont un Jacquelot de Villette, en grand seigneur épris des belles choses, vint un jour orner le sein de sa terre natale.

Au déjeuner qui suivit ce fut la même abondance de renseignements sur les choses et les gens, et tout cela dit avec un tour pittoresque, une pointe d'humour qui ciselait chaque détail, transformait la conversation en un feu d'artifice dont le bouquet se renouvelait sans cesse. Ah ! le merveilleux, l'aimable causeur et que n'a-t-il écrit une fois ce qu'il contait si bien tous les jours !

J'ai vu M. de Bure pour la dernière fois le 1er décembre 1904, au mariage d'une de ses petites-filles. En lui serrant respectueusement la main , je lui annonçais une prochaine visite archéologique. — « Entendu », me dit-il.... Dieu en avait disposé autrement. Quelques jours plus tard je revenais dans cette même église cathédrale pour lui rendre un dernier hommage, et, au milieu de tant d'autres, apporter aux siens un témoignage d'estime et de sympathie.

Réduit à mes propres souvenirs je n'aurais pas grand'chose à ajouter maintenant aux lignes qui précèdent, et mon esquisse de la sympathique figure de notre « ancien » serait en vérité fort piteuse et

(1) Les *Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), volume publié en 1896

combien incomplète. Pauvre, j'ai fait comme les derniers des indigents, j'ai tendu la main et ce n'est pas en vain que j'ai frappé à la porte de M. Armand Méplain, ayant du reste de bonnes références, le vœu unanime de la Société d'Émulation. Bref, c'est grâce à M. Méplain que je vais pouvoir ajouter quelques détails qui rendront plus précise, moins incolore, la silhouette dont j'aurais tant voulu accuser le relief et serrer la ressemblance en n'omettant aucun trait essentiel.

Charles-Philippe-*Albert* de Bure, fils de Paul-Marie-Guillaume de Bure, longtemps adjoint au maire du VIII[e] arrondissement, avant 1830, et d'Éléonore Lestourgie, vint au monde à Paris, le 25 juin 1822. Il passa son enfance dans la vieille maison familiale où il était né, antique hôtel situé rue Hautefeuille, tout parfumé du souvenir des aïeux, peuplé de leurs portraits et de leurs livres et qui, comme beaucoup d'anciens logis, a disparu sous la pioche des démolisseurs.

De vieille souche parisienne, élevé dans un milieu très lettré, Albert de Bure eut de bonne heure le goût et le respect des livres. S'il prit d'abord contact avec eux, suivant l'usage, en s'asseyant dessus pour se hausser au niveau de la table familiale, un peu plus grand il changea de méthode et bientôt se pencha sur les bouquins avec ardeur, en fit ses amis, ses compagnons fidèles de tous les jours, du dernier même, car il ne les ferma que quand Dieu lui fit signe.

Albert de Bure avait du reste de qui tenir pour adorer les livres,

(1) Guillaume de Bure, né à Paris en 1734, mort en 1820, il joignit à son magasin ceux de ses cousins Guillaume de Bure et de Bure-Fauxbin, se trouva à la tête de la librairie la plus considérable de France et en rapport avec la plupart des sommités littéraires de son temps. Il est connu de tous les bibliographes, ainsi que deux de ses fils, par d'excellents catalogues, parmi lesquels on cite notamment ceux des bibliothèques du duc de La Vallière, de Randon de Boisset, du duc d'Aumont, d'Holbach.

Les cousins de Guillaume de Bure ont aussi conquis une grande notoriété bibliographique ; ce sont :

Guillaume-François de Bure, né à Paris en 1731 et mort en 1782. On cite ordinairement de lui : *Musœum typographicum, seu Collectio in qua omnes libri rarissimi....... recensentur*, 1755, in-12, tiré seulement à 12 exemplaires et publié sous l'anagramme *G.-F. Rebude.* — *Bibliographie instructive, ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers*, 1763-1768, 7 vol. in-8. — Divers *catalogues* de bibliothèques, renommés pour le soin de leur rédaction.

De Bure Saint-Fauxbin, frère du précédent, né à Paris en 1741, mort en 1825. Il abandonna la profession de libraire pour vivre dans la retraite et cultiver la littérature antique.

La famille de Bure était en outre alliée ou apparentée aux éditeurs les plus renommés de leur temps.

les éditions rares et les reliures splendides. Ne descendait-il pas d'un vieux lignage de libraires parisiens qui se sont fait un nom dans la bibliographie. Parmi les plus célèbres de cette dynastie, figure l'aïeul (1) de M. Albert de Bure, libraire en titre de l'*Académie des Inscriptions* et, pendant la Révolution, membre de la *Commission des monuments* au sein de laquelle il rendit de grands services à l'histoire et à l'archéologie en contribuant à sauvegarder plus d'un vestige du passé. Une sorte d'atavisme, et du meilleur aloi, dirigeait donc notre confrère vers l'étude, l'histoire, l'archéologie, les livres ; il était érudit, bibliophile, par droit de naissance.

Après de solides études au collège Rollin, il continua à feuilleter ses livres, mais les délaissa bientôt.... momentanément, pour se marier à Paris avec M[lle] Bellaigue, d'une famille originaire d'Auvergne, bien connue en Bourbonnais et féconde elle aussi en hommes distingués. Ceci se passait en 1845, Albert de Bure avait vingt-trois ans.

Des fonctions de conseiller de préfecture l'appelèrent à Moulins en 1850 et ce parisien de naissance devint bien vite un bourbonnais d'adoption. En 1853 il quitta l'administration préfectorale pour être peu après, et pendant plusieurs années, adjoint au maire de Moulins. Il fut aussi jusqu'en 1877, conservateur de la bibliothèque municipale et membre de la Commission des hospices.

Tel fut, au point de vue public et administratif le *curriculum vitæ* de notre confrère. Il va sans dire qu'il apporta dans l'exercice de ces diverses fonctions toutes les ressources de sa vive intelligence, de son remarquable don d'assimilation, le tout assaisonné d'un grand esprit de justice, de droiture, de bienveillance et de bonté.

Bonté, bienveillance, furent, en effet, les qualités en quelque sorte primordiales de ce grand esprit qui fut aussi un grand cœur. Bon il l'était pour ainsi dire sans bornes et bienveillant extrêmement, aussi était-il très aimé dans la bonne société moulinoise. Ceux qui l'ont vu dans le monde — et ils se font rares, hélas ! — au temps lointain où il y allait avec sa jeune femme, ont conservé le souvenir très net de la grâce enjouée et de l'esprit de M[me] de Bure. Brillant causeur, aimable, galant, empressé, M. de Bure était lui aussi très apprécié. Il avait à ce point les traditions courtoises et polies d'autrefois, qu'instinctivement on se penchait pour voir si sa bottine n'avait pas un haut talon rouge.

Tout en ne dédaignant pas le monde, M. de Bure aimait plus encore la vie de famille, c'est là surtout qu'il se plaisait entouré de l'affection et du respect des siens ; affection et respect qui allaient vers lui de tout cœur et sans effort, car nul plus que lui n'eut l'art d'être père...

et grand-père. Mais je m'arrête, ce sont là souvenirs qu'il ne m'appartient pas de retracer, c'est aux siens, à ceux qui ont eu l'honneur et le bonheur de vivre en son intimité de les redire et d'en crayonner les traits délicats. Je me bornerai donc à consigner ici quelques notes qui peignent notre ancien Président mieux que je ne le saurais faire.

« M. de Bure aimait profondément l'étude et la lecture. Sa mémoire « vraiment prodigieuse était un sujet d'étonnement pour tous ceux qui « le connaissaient dans l'intimité. Il avait surtout la mémoire des « noms à un degré tel qu'il n'était pour ainsi dire pas une grande « famille de France dont il ne connût l'histoire et la généalogie.

« Les détails les plus infimes relatifs à tous les personnages de « l'ancien régime, et particulièrement depuis le règne d'Henri IV jus- « qu'à la fin de la Restauration, lui étaient tellement familiers, qu'on « ne pouvait citer devant lui un nom se rapportant à cette longue « période de notre histoire sans être bientôt confondu par l'abondance « et la précision des faits historiques, des traits de mœurs, des mille « anecdotes dont sa conversation était remplie. Et cependant personne « ne fit moins que lui étalage de cette extraordinaire érudition histo- « rique.

« Il professait d'autre part un éloignement, je dirai même une aver « sion marquée pour les controverses philosophiques ; il n'en voulait « pas entendre parler. Chrétien très fidèle et très convaincu, il s'en « tenait à sa foi religieuse et sur ce point n'admettait aucune discus- « sion.

« Quand on s'étonnait de sa surprenante mémoire, il disait en riant : « Et pourtant je n'ai jamais pu apprendre quatre vers par cœur. — « N'empêche qu'il aimait la belle poésie, la vraie, mais abhorrait la « médiocre.

« Jamais il ne voulut publier un article étendu, tant sa modestie « était extrême ; quand un ami lui demandait de traiter un sujet que « son érudition lui aurait permis d'aborder en toute sûreté et avec « grand profit pour les autres, il répondait que ce qu'il lisait ou avait « lu valait cent fois mieux que ce qu'il eût pu écrire.

« Appartenant à une famille de savants éditeurs, son nom seul lui « valait l'envoi d'innombrables catalogues, il les lisait en entier, y « notait tout ce qui se rapportait au Bourbonnais, mais ne les conser- « vait pas et les remettait à notre ancien confrère M. Francis Pérot. »

Signalons encore un trait de grande modestie. M. de Bure était officier d'Académie, il n'a jamais parlé de cette distinction dont bien peu de personnes devaient avoir connaissance.

Bon comme il l'était, il ne pouvait manquer de s'intéresser aux mal-

heureux. C'est à Dieu qu'il appartient de dénombrer ses bonnes œuvres, il me sera permis de rappeler toutefois que M. de Bure avait tenu à être membre honoraire de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse Notre-Dame, qu'il lui faisait largesses et assistait fidèlement à ses réunions générales.

Mais j'ai hâte d'arriver au rôle joué par M. de Bure au sein de la Société d'Émulation du Bourbonnais, car c'est là qu'il fut vraiment nôtre.

Reçu membre titulaire dans la classe des arts, le 1er février 1851, M. de Bure a vu l'âge héroïque de notre Société, — je n'ose dire l'âge d'or, — car dès l'origine nous ne fûmes riches que du zèle de nos membres, de leur amour pour le terroir, de leurs efforts pour recueillir et conserver tout ce qui intéressait son passé, son histoire et sa gloire. Notre collègue fut presque un ouvrier de la première heure, il a connu les fondateurs de notre Compagnie et joint ses efforts aux leurs. Dans le labeur commun grande fut sa part et, en fouillant dans les extraits de procès-verbaux des séances, on arrive à trouver la trace de cette collaboration. Ses confrères ne furent pas longs à apprécier son précieux concours ; dès 1854 Albert de Bure fut nommé Président. Quand il dut, par suite du règlement, quitter ces fonctions, ce fut pour prendre celles de Vice-Président et on le trouve ainsi passant de l'un à l'autre fauteuil sans interruption jusqu'en 1868. On faisait également appel à lui pour les diverses Commissions, notamment celles du *Bulletin* et du *Musée*. Dans cette dernière, sa place était réellement marquée. M. de Bure en effet a enrichi de dons nombreux les collections formées dans le principe, grâce aux seuls efforts de la Société d'Émulation. De concert avec plusieurs des nôtres, parmi lesquel on peut citer MM. Clairefond, Esmonnot, Dadole, Alary, tous désignés par la Société, il prit une part active aux remarquables fouilles exécutées à Plaisance (1) et antérieurement, à celles de Toulon-sur-Allier. D'autres découvertes archéologiques qu'il serait trop long de rapporter ici le classèrent parmi les plus consciencieux chercheurs du Bourbonnais. Il convient cependant de mentionner la suivante. Dans une de ses propriétés, située dans le bassin des mines de Bert, secondé par MM. Armand Méplain et Georges de Bure, il découvrit un atelier de bracelets de schiste, recueillant tout ensemble des déchets de cette bijouterie préhistorique et aussi certains des outils qui avaient servi aux industrieux artistes d'alors. Cette découverte eut à l'époque un profond retentissement dans le monde des archéo-

(1) Voir *Bulletin*, t. II, 1851, p. 159 et suivantes, le rapport de M. Alary.

logues et M. de Bure reçut à ce sujet de tous les points de la France, de l'Europe et même d'Amérique de nombreuses demandes de renseignements.

En 1870 ses collègues l'avaient encore nommé membre de la Commission du Musée, mais, obligé de délaisser fréquemment Moulins, par la force des choses sa présence aux séances se faisait rare, aussi, le 5 janvier 1872, demanda-t-il à échanger son titre de membre titulaire pour celui d'*associé libre*, ce qui lui fut accordé.

L'éloignement toutefois n'empêcha pas M. de Bure de suivre avec intérêt les travaux d'une Société qu'il avait présidée avec une rare distinction. Il lisait assidûment le *Bulletin*, communiquait ce qu'il relevait d'intéressant dans ses lectures, mais le plus souvent, toujours modeste, se bornait à fournir des documents à ceux de nos membres ayant des travaux en préparation. Sa vaste érudition, ses lectures incessantes, ont dû lui fournir, plus souvent qu'on ne pourrait le croire, l'occasion d'une collaboration discrète et absolument désintéressée.

M. de Bure, je l'ai déjà noté, n'a pour ainsi dire rien publié, aussi notre *Bulletin* ne renferme-t-il que quelques pages dues à sa plume. Ce sont d'abord des rapports sur les travaux de la Société pendant les années 1854, 1855 et 1858. Ecrits dans un style net, clair, concis, on y sent l'intention très ferme de faire abstraction de sa personnalité et de se borner à mettre en relief les œuvres de ses confrères.

D'autres rapports, également insérés au *Bulletin*, présentent une note plus personnelle. Ce sont : en 1852 un compte rendu des *Mémoires de l'Académie de Lyon*, années 1849 et 1850 (1) ; en 1853 un rapport sur divers fragments antiques recueillis à Chantenay (Nièvre) par lui et par MM. Armand Méplain et Jaladon de la Barre (2). Cette même année, M. de Bure lut également un rapport sur le choix d'un local propre à recevoir les collections de la Société, mais ce dernier n'a pas été inséré au *Bulletin*.

Parmi les communications de M. de Bure dont les extraits de procès-verbaux des séances conservent la trace, je citerai :

— 16 décembre 1864, communication verbale sur les fouilles récemment exécutées au mont Beuvray.

— 3 mai 1867, lecture de passages de l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, concernant des personnages bourbonnais enterrés à Paris.

— 20 février 1874, noms intéressants pour le Bourbonnais relevés

(1) Vr *Bulletin*, 1853, p. 32 et suivantes.

(2) Vr *Bulletin*, 1853, p. 48 et suivantes. Ce rapport est signé par MM. de Bure, A. Méplain et Jaladon de la Barre.

dans l'*Histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, par M. Léopold Delisle. — Communication au sujet d'un nom de personnage gallo-romain. — Communication sur des fouilles exécutées près de Monétay-sur-Loire. — Communication sur des fouilles exécutées à Loddes.

— 3 décembre 1880, extraits du *catalogue des Dames religieuses de Marcigny* et de la *liste des Pages de la Grande et de la Petite Ecurie du Roi.*

— 5 mai 1852, identification d'un écusson.

Ces exemples qui pourraient être multipliés prouvent combien variée était l'érudition de M. de Bure et avec quelle souplesse cet esprit curieux savait s'assimiler les questions les plus diverses dans toutes les branches de l'histoire et de l'archéologie.

Au nombre de ses communications je citerai encore la suivante : Le 5 mars 1853 il proposait à la Société de se mettre à la tête d'une souscription dont le but serait d'ériger à Moulins une statue au maréchal de Villars. On sait que malgré cette heureuse initiative Villars attend encore... patiemment. Il attendra même vraisemblablement longtemps, car de nos jours les armes ne le cèdent pas qu'à la toge.

L'activité de M. de Bure en faveur de la Société s'exerçait aussi sur d'autres terrains. Soucieux de son recrutement, il s'ingéniait à lui procurer des adhésions et c'est grâce à lui, aux liens d'amitié qui l'unissaient à deux archéologues de mérite que nous dûmes, entr'autres, l'honneur de compter parmi nos membres correspondants M. de Caumont et M. Bulliot. M. de Bure s'efforça également, surtout pendant les années où il fit partie du « *bureau* », de développer les relations de notre Compagnie avec les Sociétés voisines. De très cordiaux rapports s'établirent ainsi entre la *Société française d'Archéologie,* la *Société Eduenne,* la *Société nivernaise des Sciences, lettres et arts* et la nôtre. M. Bulliot, M. de Caumont, Mgr Crosnier, vinrent en personne nous faire des communications et même il fut un temps où nous eûmes de substantielles et érudites réunions avec nos aimables voisins de la Nièvre.

Tant de dévouement actif valut à M. de Bure d'être, pendant les années où il habita Moulins à poste fixe, un des représentants attitrés de la Société d'Émulation. Nous l'avons déjà vu président et vice-président, rapporteur sur diverses questions, membre des commissions, il convient de dire qu'il fut quelque peu un des ministres plénipotentiaires de nos relations extérieures. Le soin qu'il avait pris de nouer ou de resserrer les liens qui nous unissaient aux sociétés similaires, proches ou lointaines, le désignait parmi les plus qualifiés pour remplir de telles missions.

Lors du *Congrès archéologique de France,* tenu à Moulins en 1854, sous la direction de M. de Caumont, M. de Bure joua un rôle important (1). Le compte rendu relate de nombreuses communications faites par lui. Dans la première séance, tenue le 24 juin, répondant à M. de Caumont, il jeta, dans un substantiel discours, un coup d'œil sur le mouvement archéologique dans notre province (2).

Le 26 juin, il prononça une nouvelle allocution, reproduite dans notre *Bulletin,* à l'ouverture de la séance publique solennelle qui eut lieu dans la salle de la Cour d'assises.

Notre regretté confrère prit également une grande part aux *Assises scientifiques* qui se tinrent à Moulins à diverses reprises et fut plus d'une fois délégué de la Société d'Émulation. Il s'occupa activement des diverses expositions des Beaux-Arts et se vit désigné pour faire partie des commissions spéciales destinées à les organiser.

Il donna aussi, et de tout cœur, son concours à la *Société française d'Archéologie* fondée par son ami M. de Caumont. Ce remarquable groupement d'érudits travailleurs ne compte plus aujourd'hui que huit membres dans l'Allier ; en 1856, lors du congrès qui se tint en notre ville, elle réunissait dans son sein 128 de nos compatriotes. Il suffit de lire les noms de ces Bourbonnais soucieux des richesses archéologiques et artistiques de leur pays pour se rendre compte que beaucoup en donnant leur adhésion avaient répondu à l'appel de M. de Bure. C'est en partie grâce à lui, sans aucun doute, que des subventions de 50, de 100, de 200 francs même, furent allouées par cette Société au comte de Soultrait pour des réparations à Gennetines et à Neuville-les-Decize ; à l'abbé Martinet pour l'église du Sacré-Cœur de Moulins ; à MM. de Bure, Esmonnot, Tudot, pour des moulages à Souvigny et Moulins, pour la chapelle de l'hospice de Moulins ; à l'abbé Boudant pour des réparations à l'église des Bénédictines de Chantelle ; à M. l'abbé Vauder pour l'église d'Huriel ; à M. de Bure pour celle de Bert, au même et à M. Esmonnot pour des réparations à l'église d'Autry-Issards ; à M. l'abbé Crosnier en vue de travaux analogues aux églises de Neuilly-en-Donjon, de Buxières-la-Grue et pour des moulages ; à M. Esmonnot en vue de fouilles à Néris, etc. (3).....

Le *Bulletin monumental,* publication de cette même Société qui a

(1) Au moment où j'écris ces lignes, nous avons l'espoir de voir un nouveau congrès se tenir dans deux ans à Moulins.

(2) Voir *Compte rendu de la XXIe session des congrès archéologiques de France.* Derache à Paris et Hardel à Caen, 1855, p. 13.

(3) Voir les comptes rendus annuels des congrès de la Société française d'archéologie.

de longue date avec la nôtre des rapports de bonne confraternité qu'un congrès projeté à Moulins ravivera encore, reçut aussi la collaboration de M. de Bure. Il contient au moins trois communications de notre ancien président. Je me hâte de les joindre à sa trop courte bibliographie (1). Ce sont :

— Tome XXI, p. 176 : Colonne milliaire déposée au Musée de Moulins.

— Tome XL, p. 180 : Fouilles dans le Bourbonnais (souterrain des Mécliens). — P. 182 : Extrait d'une lettre adressée à M. de Bure (antiquités préhistoriques) par le docteur Bailleau.

Telle fut, autant qu'il m'a été possible de la résumer à l'aide d'extraits de procès-verbaux et de notes bibliographiques, la carrière de cet érudit qui, s'il ne publia rien ou peu de chose, travailla assidûment, lisant sans relâche la plume à la main, se bornant à prendre des notes dont il faisait volontiers largesse aux autres, ne se réservant que la joie des recherches et le plaisir d'obliger. Dans ses papiers on a trouvé un seul manuscrit achevé et qu'il ne semble avoir jamais songé à produire : un résumé de l'histoire des Papes depuis saint Pierre jusqu'à nos jours.

M. de Bure est décédé à Moulins le 27 décembre 1904. Il est mort au milieu des siens, en chrétien pratiquant, comme il avait vécu. .

. . . .

Feuilletant ces jours-ci un vieux livre de raison, je lisais les lignes consacrées par son fils à un laborieux magistrat du XVIIe siècle, érudit amateur d' « antiquités » et j'y ai relevé cette phrase : « Il nous « a toujours donné de grands exemples de piété et de religion mais « surtout de probité et de droiture que le Seigneur a visiblement « récompensé dès ce monde. »

Ces mots me semblent résumer en toute perfection, au point de vue moral, l'homme de haute valeur que fut M. de Bure. Je les place ici comme un suprême hommage à sa mémoire.

Philippe TIERSONNIER.

---

(1) **Je n'ai malheureusement pas eu entre les mains la collection du *Bulletin monumental* et je donne ces indications sommaires d'après la *Revue bourbonnaise*, 1886, p. 206, 207.**





L'Église paroissiale Saint-Georges

DE

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE



côté et au-dessous du couvent des Bénédictins s'élevait l'église paroissiale de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Placée sous le vocable de saint Georges, elle remontait au XIIe siècle environ, ainsi que cela résulte d'un mémoire daté de 1689. Fait en faveur des consuls de Saint-Pourçain et dirigé contre les officiers de justice des moines, ce factum avait trait aux droits honorifiques dont les uns et les autres étaient en possession dans le sanctuaire de Saint-Georges considéré comme appartenant aux habitants, selon un titre de 1467 passé entre eux et le seigneur du lieu. Dans cet écrit, les consuls, à l'appui de leurs prétentions, rappelaient que les armes de la cité étaient aux portes, aux fenêtres, aux balustres, au haut du chœur et de la nef ainsi que sur les cloches au nombre de quatre ; au-dessus s'étalaient celles du roi. De plus, voici ce qu'on lisait sur un écriteau attaché à l'ancienne marguillerie :

Nos ancètres dévots ont bâti cette Eglise,
De la nous conserver nous n'en faisons estat,
Si par nostre mépris le temps la nous abat,
Prenons garde aussi que Dieu ne nous méprise ;
Ce tronc n'est destiné que pour son entretien,
Vous qui le pouvez trop faites-y quelque bien.

Et pour établir que la communauté des prêtres de Saint-Georges avait été fondée par les habitants, ils ajoutaient, en s'appuyant sur une délibération de 1583 relatée dans un procès-verbal du 1er janvier 1616, qu'à l'encontre des officiers de justice, ils possédaient une clef des archives et du trésor. Bien plus, les Communalistes ne pouvaient recevoir, parmi eux, aucunes personnes avant qu'elles n'aient eu leur agrément.

Le plus ancien document venu à notre connaissance où il soit fait mention de l'église Saint-Georges, date de 1281. Il s'agit d'une rente de 70 livres tournois qu'Armand de Banassat, damoiseau, reconnait devoir à P. Richard, chapelain de cette église ; rente assise sur sa maison de « Puy Agulon », son étang, son moulin, etc. Ce contrat aurait été passé en présence d'Etienne Jocelin, clerc, et de Hugues Goyra (1).

Dans l'*Inventaire des titres de la Maison de Bourbon,* on voit que Jean Chauderon, écuyer, seigneur de Dorne, au nom de Marguerite de Varennes, sa femme, avoue tenir en fief, de Roger Jean, seigneur de Bellenaves, divers droits et cens qu'il possède dans la paroisse de Saint-Georges de Saint-Pourçain, 2 octobre 1358 (2).

En 1360, l'église avait été frappée d'interdiction. Pour quel motif ; nous l'ignorons. Nous lisons seulement, dans un vieux registre, qu'il a été payé un florin à un valet qui alla à Clermont « pour la ville quérir une absolucion pour l'église qui estoit enterdicte (3) ». Ce même registre nous donne encore l'indication suivante : « payé au secrestaire de S[t]-Pourçain, en déduction de 3 florins qui lui étaient dus pour cause de faire soner le saing.... 2 florins (4) ».

Nous avons les statuts et règlements de la communauté de Saint-Georges, remontant au 6 mars 1463 et ne contenant pas moins de soixante-trois articles (5). Le nombre des prêtres chapelains, d'abord de vingt et un, ne devait plus être à l'avenir que de vingt, y compris les deux curés et seuls pouvaient en faire partie ceux qui avaient été baptisés dans la dite église et dont les parents avaient séjourné un temps encore assez long dans la ville. Des examens devaient être passés par le candidat ; car il fallait s'assurer s'il était « suffisant et idoine en sciences et grammaires, bonnes mœurs, en l'art de musique ». Le chantre, chargé de la conduite et de l'instruction des novices, de la direction des cérémonies, de la discipline, etc., était choisi par les deux curés et quatre des chapelains, les élus et le procureur au fait commun. Le premier lundi de chaque mois et le jeudi

(1) Pièce sur vélin, en latin ; 1 p. in-4 oblong. Indication prise dans un catalogue d'autographes de feu M. Grangier de la Marinière, n° 178, 1883. Paris, Etienne Charavay et V[e] Adolphe Labitte ; Londres, W. Thibaudeau.

(2) Huillard Bréholles, t. I, n° 2773.

(3) Arch. dép. Allier, Registre des comptes de la ville de Saint-Pourçain, de 1355 à 1365, folio 133, verso.

(4) Id., folio 156, verso, année 1361 ou 1362.

(5) Arch. mun. Saint-Pourçain, D. 4. — Cette pièce sera reproduite en partie dans l'appendice.

ou vendredi de chaque semaine, les chapelains tenaient chapitre relativement aux affaires de la communauté. Quant au sacristain, il restait « à la disposition et donation de la ville ».

Charles II de Bourbon, soixante-dix-huitième évêque de Clermont, visita l'église paroissiale de Saint-Georges, le couvent des bénédictins, 1490, etc., etc. (1).

Dès le XVIe siècle au moins, notre église paroissiale possédait des orgues, ainsi que cela résulte d'une délibération du 2 juin 1601 ; car alors elles furent réparées par Péjeon, orfèvre en cette ville (2).

Notons en passant la fondation suivante : Le 29 avril 1546, Jehan Menudel, écuyer, seigneur de Bompré, époux de Gabrielle de Vigenère, donne à perpétuité, un septier de froment et un septier de seigle aux pauvres de la paroisse Saint-Georges, pour être distribué le jour de la fête de saint Georges. Cette distribution devait être faite en petits pains par les soins des élus au fait commun, en ayant soin d'y appeler le dit donateur ou ses héritiers.

De 1610 à 1620, le curé Genestier a signé les actes de baptême et, en tête de son registre, il a transcrit une longue pièce de vers de sa composition sur la brièveté de la vie, ses misères, l'éducation des enfants. Le lecteur nous saura peut-être gré de lui en faire connaître quelques-uns que certes nous ne lui proposons pas comme modèle du genre.

S'il me croist que souvent il vise et considère
Ce livre où il verra porté soubdain en terre
L'enfant, qui de sa mère avoit le ventre ouvert
Comme une fleur printine il vient en ce lieu naistre
Comme une fleur aussi l'homme se voit desnaitre
N'estant pas né qu'il est de la terre couvert.
. . . .
. . . .
Animaulx imparfaits ce n'est que momerie
Que le perfide cours de notre infecte vie
Linges voilant le mal soubs le drappeau du bien.

(1) *Paroisses bourbonnaises*, t. I, p. 568.

(2) Je tiens à dire ici que l'indication donnée dans le catalogue général des Cartulaires des Archives départementales, 1847, p. 169, Archives départementales de Saône-et-Loire, fonds ecclésiastiques, folio 39 : réunion, à l'église collégiale de Notre-Dame de Bourbon-Lancy, de l'église de Saint-Pourçain (Allier), ne concerne pas Saint-Pourçain-sur-Sioule, mais bien Saint-Pourçain-sur-Besbre, ainsi que le constate une lettre de l'archiviste de Saône-et-Loire, en date du 20 mars 1902.

Si vous consideries femmes quelles vous estes
De l'homme vous diries que vous estes les pestes
Qui vous aymant se prend à faire estat de rien.

Notre curieux poète a soin de dire que ses reproches ne s'adressent pas « à l'homme et à la femme aussi qui la vertu chérissent ».

En suivant l'ordre chronologique, nous trouvons, à la date de mai 1626, fête de la Pentecôte, une abjuration pour cause d'hérésie, faite à la porte de l'église Saint-Georges, en présence du curé Faverot, délégué à cet effet par le grand vicaire de l'évêque de Clermont ; de Jean Panay, marchand ; Théodose Momerot, choriste de l'église ; Pierre Giraud, fils du notaire de ce nom ; Jean Tridon, sergent, et M[e] Claude Gilbert Devarene, avocat. Voici la teneur de ce document : « Je Rachel de Champheu jure à Dieu le père tout puissant, en la présence de la glorieuse Vierge Marie et toute la cour céleste et de vous Monsieur Met[re] Michel Faverot, pbre et curé de ceste ville et parroisse de S[t]-Pourçain et des tesmoins soubsignés et de toute l'assistance que je satisferay playnement à tout ce que Monseigneur le très illustre et très réverent père en Dieu Joachim d'Estaing, évesque de Clermont, son grand vicaire, official ou autres sur ce députés m'ordonneront et jugerons que je sois tenue de faire pour la satisfaction ou amendemens des hérésies dans lesquelles j'ay vescu par le passé de vingt-deux ans auxquelles présentement je renonce et m'en repens et en requiers très humblement l'absolution, désirant de me rendre dores et advant plus respectueuse et obéissante aux saincts canons et ordonnances de la saincte église catholique et romayne. Q'uainsy Dieu me soit en aide et les saints évangiles (1) ». La fille de Rachel Champheu, Marguerite P..., abjura aussi l'hérésie dans laquelle elle avait vécu dix-sept ans.

L'installation du curé se faisait avec une certaine solennité et en présence de quelques religieux du prieuré. Ainsi, le 2 mai 1633, le curé Coubayon prit possession de son poste en présence du sous-prieur dom Bertrand de Fontallard, de dom Philippe de Fontjobier et de dom Toussaint Doujac ou Donjac.

Trois ans plus tard, 30 juin 1636, l'évêque de Clermont (2) visita Saint-Pourçain et en donna la confirmation dans l'église du prieuré, dom

(1) Arch. mun. Saint-Pourçain, Registre des baptêmes et mariages de cette ville, 1625 à 1631.

(2) Bourges et l'évêché de Clermont se trouvaient dans le ressort du parlement de Paris. Le diocèse de Clermont avait 306 paroisses ou clochers et celui de Bourges 1260. (Nouveau théâtre du monde, Paris, 1655.)



Fontallard étant alors prieur. Le clergé de Saint-Georges, accompagné des consuls et des principaux habitants, alla chercher processionnellement Mgr Joachim d'Estaing, au chant du *Veni Creator*. La taxe du droit de visite fut : pour le curé de treize livres ; pour les trois autres communalistes, de même somme ; et de treize livres aussi pour le prieuré. Sa Grandeur était descendue chez la veuve Forgeron dont l'hôtellerie à l'enseigne de l'ange était située sur la place (3).

Le 13 avril 1660 eut lieu la bénédiction de la seconde cloche, nommée Georges, dont la fonte n'avait pas réussi précédemment en même temps que celle de la plus grosse. Elle fut bénite par le curé Coubayon et eut pour parrain noble Gilbert Michelet, avocat en parlement et premier consul, et pour marraine damoiselle Marie Le Coq, femme de noble Pierre Boulz. Les dépenses de la fonte avaient été supportées par la ville et les paroissiens, à la diligence des deux marguilliers Claude Giraud et Louis Fours, notaire royal.

Pendant son ministère, et à la date du 6 août 1661, le curé Coubayon eut, lui aussi, à recevoir une abjuration d'hérésie. Nous transcrivons textuellement la note que nous avons relevée dans les archives de l'hôpital : « Je soussigné curé de St Pourçain, certifie à tous qu'il appartiendra que François de Saurin, écuyer et lieutenant colonel du régiment de M. Baltazard, a par devant moi abjuré son hérésie, et que, suivant la permission à moi donnée par M. le G. vicaire, je lui ai donné absolution d'icelle et fait faire profession de foi, conformément au rituel romain et après l'avoir ouï en confession et absous de ses péchés lui ai administré le St Sacrement d'Eucharistie en la maison de M. de Chastelut à la porte de St Nicolas, où il était détenu malade en la présence de mesdemoiselles ses sœurs et autres domestiques. » Le 8 août suivant, le même prêtre recevait son testament en faveur de l'hôpital de Saint-Pourçain, testament qui, plus tard, fut expédié par le vicaire de la paroisse, le communaliste Gabriel Ravel, aux administrateurs, en vertu d'une ordonnance du juge du lieu (1). Le 30 mai 1664, intervint une transaction entre les Lazaristes, les

(3) M. G.-A. Lalue a donné copie de ce procès-verbal dans le nº du 21 avril 1894 de la *Semaine religieuse* du diocèse de Moulins.

(1) D'autres abjurations d'hérésie ont été relevées par mon ami M. Lalue : Mai 1626, le meunier Antoine Péry ; — 19 octobre 1671, Jacques Faure, tailleur de pierres de Carcassonne ; — 2 août 1676, Antoine Prieuré, dit Latoune, du diocèse de Mende, au service de messire Philibert du Buisson, écuyer, sieur des Hayes, capitaine de vaisseau ; 16 février 1720, Jacques Raillon, cavalier du Dauphiné ; — 20 mars 1730, Pierre Gautier, né à Genève ; — 30 juin 1531, Marie Dupuy, du diocèse de Limoges.

religieux du prieuré et M. François Coubayon (A. D. A. H. 408).

Le 12 juin 1664, furent revisés les statuts de la Confrérie du Saint-Sacrement établie dans la chapelle de l'*Ecce Homo* de l'église Saint-Georges, pour se conformer aux prescriptions de Mgr d'Estaing, évêque de Clermont. Cette pieuse association, composée de personnes des deux sexes, existait depuis longtemps, ainsi que le prouve une transaction passée en 1569 ou 1579 et reçue Méchin, notaire, entre les prêtres communalistes et les confrères, concernant les honoraires ecclésiastiques. Ce règlement porte la signature du curé Coubayon.

Cette confrérie avait plusieurs buts : l'adoration publique et domestique du Très Saint Sacrement de l'autel, la visite des malades, l'assistance aux funérailles des confrères décédés et l'aumône dans certains cas spécifiés. Elle avait à sa tête des confrères « antiques » et un procureur, charges, est-il, dit absolument gratuites. Pour les fêtes et processions de la Société les magistrats de la cité étaient convoqués.

Les associés devaient être de bonne vie et mœurs, remplir le devoir pascal et s'approcher des sacrements le jour de la fête du *Corpus Domini* ou dans l'octave. Autant que possible on était obligé d'assister aux offices, processions, d'accompagner le viatique porté aux confrères malades sous le petit poêle, après les cinquante coups de cloche annonçant le départ de l'église et d'assister aux enterrements, un cierge ardent à la main, et, en cas d'empêchement, s'y faire représenter ou payer un quarteron de cire, à moins que le confrère ne soit décédé en dehors de la ville, des faubourgs et franchises de Saint-Pourçain ; la bannière de la Confrérie devait néanmoins figurer au cortège.

Quand le Saint Sacrement était exposé, une demi-heure d'adoration était prescrite selon l'ordre d'un tableau dressé par l'autorité ecclésiastique et affiché à la porte de l'église.

La visite aux malades avait pour but de les exhorter à la patience, à la résignation et à recevoir les sacrements.

Le confrère payait après sa réception un droit d'entrée consistant en une livre de cire, un plat d'étain et dix sols d'argent, à moins qu'il ne soit le fils, la fille ou la veuve d'un associé décédé, lorsqu'il n'y avait pas eu d'interruption.

A chaque décès, chacun donnait cinq deniers pour faire chanter deux messes, l'une à l'église Saint-Georges et l'autre au couvent des Pères Cordeliers, dont les honoraires étaient de treize sols quatre deniers. Il était aussi question d' « un tier de vin » et d'un pain de trois deniers. Le sacristain de la paroisse touchait douze deniers, à cause de la sonnerie des cloches et de chandelles pour aller à l'offerte.

La cérémonie funèbre était annoncée à travers la ville par le servi-

teur de la Confrérie revêtu d'une robe de serge bleue avec deux écussons à ses armes, et au son des clochettes. Pour ce, il lui était alloué cinq sols aux dépens des héritiers.

L'association possédait un drap des morts en damas noir orné d'une croix blanche, avec parements, une chasuble, deux courtibaux et trois chappes.

Les cérémonies de la Fête-Dieu commençaient la veille et se prolongeaient jusqu'au dernier jour de l'octave, avec un prédicateur laissé au choix de la Confrérie. Chaque jeudi de l'année il y avait service, à cette occasion les communalistes recevaient neuf livres et les religieux de Saint-François, outre le pain et le vin de « l'offerte », treize sols quatre deniers, un quartier de mouton et douze pains blancs, le dimanche après la fête ou la veille de l'octave. Le jour de la Trinité les statuts devaient être lus à la grand'messe ou à vêpres. On se procurait six cierges de trois livres chacun et quatre torches de cinq quarterons le jour de la dite fête, ainsi qu'une torche du même poids destinée au procureur. Cette procession se faisait en grande pompe, tous les détails en étaient minutieusement indiqués, la place des magistrats, des consuls, des « antiques » confrères était fixée. On ne laissait pas au hasard la charge de porter le grand poêle. Un mois avant, il était réclamé à chaque frère et sœur une coupe de froment employée à la confection de petits pains d'une livre destinés à l'aumône accoutumée qui se faisait dans la cour du prieuré. En même temps il était offert aux Cordeliers douze de ces petits pains et autant aux sacristains des moines et de la paroisse. Prenaient également part à cette distribution les joueurs de hautbois qui accompagnaient les processions et allaient chercher les autorités. Chacun en recevait six. Il en était distribué douze aux lépreux, autant aux pauvres de l'hôpital ainsi qu'aux concierges de ces établissements. S'il en restait, ils étaient distribués selon ce qui avait été arrêté.

Avant les vêpres de la Fête-Dieu, les confrères sortant de charge Procédaient à l'élection de leurs successeurs au moyen de votes recueillis sur un registre dans l'église paroissiale, dont le dépouillement avait lieu selon certaines formalités. Les élus recevaient alors le chapeau de violettes, insigne de leur dignité, qu'ils ne pouvaient refuser sans être rayés de la Confrérie.

Le jour de l'octave les confrères « antiques » rendaient leurs comptes en présence du curé et de quatre confrères, lequel compte avait été examiné et apostillé par le procureur.

Plusieurs abus s'étant glissés au sujet de repas en commun et de certaines dépenses excessives, il avait été décidé que ces « festins-banquets » n'auraient plus lieu.

Il était loisible aux associés de retirer copie des dits statuts sans avoir rien à débourser, sinon le droit du clerc qui fera cette copie.

Les curés de Saint-Georges avaient, paraît-il, le droit d'exercer certaines fonctions de leur ministère dans l'une des chapelles de l'église des Bénédictins. Quoi qu'il en soit, à la fin de 1675, ces derniers prétendirent s'y opposer. C'est alors que les consuls Gilbert Michelet et Pierre Martin exposèrent, au corps commun, le 23 décembre de la même année, que ces religieux avaient résolu de tenir fermées toutes les portes de l'édifice, « à la réserve d'un seul guichet qu'ils auroient mesme tellement rétresy par une bande et liteau de boys qu'ils y ont faict aposer qu'une personne y peut à peine passée sans ce tourner par cotté et sans se courber ». Requête fut adressée au Parlement de Paris afin, dit la délibération, que les habitants soient maintenus en la possession où ils sont d'avoir « une paroisse à l'hostel de saincte croix en la d. esglize prioralle », et par conséquent de pouvoir assister aux fonctions curiales qui y seraient faites. La solution de cette difficulté nous est inconnue.

Un arrêt du parlement de Paris, 3 mars 1678, rendu après une longue procédure, en faveur des Bénédictins et des Lazaristes, contre le curé et les communalistes de l'église Saint-Georges, règle les onze points suivants :

1. Les Bénédictins, conjointement avec les prêtres de saint Lazare, sont maintenus en la possession du titre de patrons et curés primitifs de cette église, sans néanmoins qu'ils puissent présenter à la nomination de cette cure.

2. Ils pourront assister aux convois et y présider, quand ils y seront conviés.

3. Se servir des draps mortuaires pour les corps enterrés dans leur monastère.

4. Le curé Chéron et les communalistes devront aller, en silence, prendre, dans leur église, le prieur claustral et ses religieux, pour les processions des rameaux, rogations, fête Dieu, de la dédicace et du patron de l'église.

5. La bénédiction des rameaux était réservée au prieur ou à l'un de ses religieux. Et, de suite, les communalistes reconduiront, processionnellement, les religieux jusqu'au chœur de l'église.

6. Défense donc, au curé Chéron et à ses communalistes, de faire aucunes processions générales, leur permettant seulement celles qui ont lieu à l'intérieur et autour de leur église ainsi qu'au cimetière.

7. Les communalistes publieront, sans le consentement des religieux, les mandements relatifs aux jubilés et aux prières publiques.



8. Le curé est maintenu dans le droit de dire, à 7 heures du matin, une messe haute, à l'autel de Sainte-Croix, en l'église de St-Pourçain.

9. Les parties sont déboutées du surplus de leurs demandes.

10. Et, pour les cas résultant des dites informations, il est enjoint, au curé Chéron, de porter honneur et respect aux religieux.

11. Enfin, il est condamné, pour dommages et intérêts envers eux, aux dépens de la procédure criminelle, tant lui que les communalistes et en la moitié de tous les autres dépens envers lesdits religieux, l'autre moitié compensée et aux dépens envers les prêtres de saint Lazare, tous dépens entre les dits prêtres de saint Lazare et les dits religieux compensés (1).

Parmi les fondations faites dans l'église Saint-Georges, nous en avons relevé deux datées des 12 octobre 1676 et 31 mars 1680.

Par la première, noble Jean Huillard, avocat en parlement, sieur des Darauds et, sous son autorité, damoiselle Madeleine Despiraud-Fabrice sa femme, demeurant à Moulins, paroisse d'Yzeure et alors à Saint-Pourçain, ont « pour la grande dévotion qu'ils portent à l'église de saint Georges dudit Saint-Pourçain et pour augmenter le service divin qui s'y fait », fondé trois messes basses : la première, le 7 septembre, pour le repos de l'âme de feu maître Jean Huillard, son père ; le deuxième, le jour de saint Jean, 27 décembre, pour eux-mêmes ; et la troisième, le 17 janvier, jour de saint Antoine, pour le repos de l'âme de feu maître Antoine Huillard, frère du constituant, moyennant une rente annuelle de trois livres dix sols qui leur donnait en outre un droit de banc de deux pieds et demi de large et de la longueur du pillier qui est derrière la fabrique, regardant l'autel Saint-Pierre et un droit de sépulture pour eux et leurs descendants portant leurs noms. Cet acte a été reçu par les notaires Lebel et Vallin.

Par la seconde, dame Gilberte Lourdin, veuve de feu Gilbert Touprian, archer en la maréchaussée d'Auvergne, demeurant en cette ville, a fondé, à perpétuité, pour elles et les siens, treize messes, moyennant la somme de six cents livres, y compris aussi un droit de banc et de sépulture. En outre, en vue de son enterrement et des services qui seront faits, elle donne deux cent vingt livres. Cette donation est signée de la donatrice, du curé Chéron, des communalistes Ravel, Lourdin, Hérisson, Girardin, et des notaires Deguise et Vallin.

Les préséances dans les cérémonies religieuses étaient malheureusement trop souvent l'occasion de difficultés et même de voies de fait qui nécessitaient quelquefois l'intervention de la justice. En voici des exemples empruntés aux XVIIe et XVIIIe siècles.

(1) A. D. Allier. H. 418, ou 408.



Un jour de dimanche de la Fête-Dieu, en présence du Saint Sacrement, un juge, le sieur Ravel, se livra à des brutalités sur la personne des consuls. Aidé de ses collègues, il alla même jusqu'à arracher les cheveux au consul Deguise. Ces tristes faits sont rapportés dans un procès-verbal de 1688 où nous lisons que les magistrats municipaux demandèrent que les officiers de justice soient forcés à faire réparation, en leur présence, à l'endroit où l'attentat avait été commis, les prêtres et communalistes de l'église appelés comme témoins et que le délinquant soit condamné à 500 livres.

Il s'agit, en 1699, des « entreprises et innovations sur les droits de la ville » du curé Claude Marest qui « ne laisse pas de faire entrer, dans le cœur delad. esglize de la communauté, des prestres et personnes étrangères qui n'ont aucun droit dans lad. communauté, n'y ont esté et peuvent estre receu, ausquels il fait non seulement faire les offices et fonctions de communauté, mesme leur fait occuper les rang et places desd. sieurs communalistes, ce qui fait que meisieurs Benoist et Michelet, prestres communalistes, ne voulant pas uzer de voye de fait, n'assistent point ausd. offices ».

Dans une délibération du 1er mai 1705, les marguilliers Jean Hermand et Jean Grangier se plaignaient que, le vendredi saint, ils eussent été repoussés et empêchés d'aller à l'adoration de la croix par les officiers de justice ; « ce qui est un trouble aux droicts honoriffiques de la marguillerie et à la possession dans laquelle les presedans marguilliers estoient de prescéder touttes sortes d'officiers dans lad. églize, comme estant sensés et réputtez faire partie du clergé d'icelle. » L'affaire vint devant le sénéchal d'Auvergne, à Riom.

Les dernières années du XVIIe siècle furent marquées par des vols plus ou moins considérables commis dans le lieu saint, ainsi que cela résulte d'une délibération du 19 janvier 1696 et dont voici un extrait : « Despuis plusieurs années, sertain quidam ont vollez lad. esglize de St-George et despouillés icelle de ses meilleurs meubles et effetz, ayant pris les orgues et soufflets qui estoit dansicelle, les napes cervant aux hostels au nombre de plus de 30, les devant d'hostel, les chandelliers, les clochettes au nombre de douzes ou quinzes, les sierges qui servoist sur les hostelz, même le sierge pasqual de la présente année du poix de six livres et barraux de fers servant aux fenestres de la tour du clocher de la hauteur de cinq à six piés au nombre de huit (?) ; tous lesquels meubles ont esté vendus par lesd. quidams à divers particuliers. »

(A suivre.) E. BOUCHARD.





CHRONIQUE

La revue mensuelle « *Les Arts* » a publié, dans le courant de l'année 1904, une série d'excellents articles de M. Molinier, sur un musée londonien rempli de merveilles françaises, le musée Wallace.

Le dernier de ces articles, paru dans la livraison de septembre, donne (pp. 24-26) la description d'un objet qui, à la vérité, n'est pas offert pour la première fois à la vénération des dévots amateurs, mais qui intéresse et honore trop notre triomphal triptyque du « maître de Moulins », pour qu'il ne soit pas à propos de reproduire ici les lignes qui lui sont consacrées.

« ..... un diptyque en émail translucide sur relief, œuvre française des dernières années du xve siècle ou des premières années du xvie, représentant Pierre de Bourbon et saint Pierre, Anne de Beaujeu et sainte Anne, Charlemagne et saint Louis. En dehors de sa beauté et de la perfection de sa technique, ce diptyque, qui devait être autrefois un triptyque, offre encore cet intérêt d'être pour ainsi dire la transcription exécutée par un orfèvre d'un tableau célèbre conservé à la Cathédrale de Moulins. C'est un des seuls exemples que l'on puisse citer d'une grande peinture imitée directement par un émailleur sans l'intermédiaire d'une gravure. Ce monument, si on peut appliquer ce qualificatif à un objet de si petites dimensions, est d'ailleurs depuis fort longtemps connu, et Labarte le publia dans l'*album* de son *Histoire des arts industriels.* »

***

Cette même revue mentionne (livraison de décembre, p. 34), parmi les plus notables pièces d'une collection particulière, la collection de M. Octave Homberg, à Paris, une grande statue de la Vierge, sculpture sur pierre du xiie siècle, qui est classée comme provenant de Souvigny. Cette attribution d'origine demanderait à être contrôlée, et l'enquête serait intéressante à faire.

En attendant, une bonne reproduction photographique que publie les *Arts* laisse supposer que cette statue, malheureusement mutilée des deux mains, faisait partie d'un groupe. Quoi qu'il en soit, le mor-

ceau reste un très honorable spécimen de la statuaire française à la belle époque romane. La tête est d'un noble caractère et les draperies sont fort habiles. En somme, cette statue est d'assez belle qualité pour que le bruit répandu qu'elle provient de Souvigny n'ait rien de compromettant pour la nécropole de nos ducs.

***

Le *Bulletin de la « Diana »* d'avril-juin 1904 contient l'analyse, par M. E. Brassart, d'un registre des comptes du Forez pour l'année 1522 (1), où je note une mention qui m'a paru spécialement suggestive.

Elle a été relevée au f° 26 du registre et relate que le connétable Charles de Bourbon avait emprunté, à Lyon, la somme de 680 livres tournois sur le gage d'une croix d'or « faicte en façon de Jésus », enrichie de diamants et de perles.

A la vérité, l'emprunt sur gage était alors d'usage courant et volontiers le coffre à bijoux tenait lieu de carnet de chèques.

Aussi le fait serait banal si, en l'occurrence, il s'agissait d'un quelconque emprunteur. Mais c'est le connétable de Bourbon qui engage son Jésus d'or pour quelques livres tournois, et ce geste de détresse devient singulièrement expressif et dramatique, placé à cette date de 1522.

J'imagine que le malheureux prince, avant de livrer au prêteur lyonnais la pieuse figurine, l'invoqua en souvenir de ses deuils de famille, et pleura, une fois de plus, défunte sa femme, et défunte sa belle-mère, — défunte sa belle-mère surtout !....

Roger DE QUIRIELLE.

***

UNE QUESTION. — Connaît-on par des cachets, ou autres documents, les armoiries des familles suivantes :

AUJOUHANNET, sieurs des Ecalys, qui a exercé dès le milieu du XVIe siècle des fonctions de judicature à Souvigny et tenu notamment la charge de Procureur du Roi en la châtellenie pendant quatre générations.

AUFAUVRE, ayant rempli des charges à Murat et à Souvigny.

L'*Armorial général* de 1696 (Généralité de Moulins) indique à ces deux noms des armoiries imposées d'office, faute de déclaration.

(1) A la bibliothèque de la *Diana*.

Bibliographie

Revision de l'entomologie dans l'antiquité (par l'abbé V. Berthoumieu — *Extrait de la « Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France »*). — Dans la *Revue scientifique du Bourbonnais,* M. l'abbé V. Berthoumieu publie le résultat de l'étude qu'il a faite de l'entomologie dans les ouvrages des anciens auteurs de l'époque d'Aristote et de Pline. Les naturalistes de ces temps reculés connaissaient très peu d'insectes et les descriptions qu'ils en donnent sont des plus sommaires et basées parfois sur des caractères évidemment fantastiques. Les noms qu'ils emploient ne sont plus en usage aujourd'hui ou s'appliquent à des insectes tout différents de ceux qu'ils avaient en vue, souvent même à des animaux d'une autre classe. C'est généralement au moyen des détails de mœurs mentionnées qu'on parvient à identifier les animaux dont ils veulent parler et encore ne peut-on le faire avec une certitude absolue. Beaucoup d'auteurs ont déjà entrepris ce travail qui prêtera longtemps à des interprétations différentes. M. l'abbé Berthoumieu, lui aussi, a fait la revision de l'entomologie antique, et il nous donne la concordance de la nomenclature actuelle avec les dénominations obscures et incertaines employées par les premiers naturalistes. E. O.

— Ernest Olivier. — **Rallie-Bourbonnais, souvenir de la Saint-Hubert de 1904.** Imprimerie Haar et Laroureyras, Paris. C'est une élégante plaquette artistement illustrée qui se présente fort bien — tout comme le portrait du sympathique auteur qu'on aperçoit en première page. M. Olivier a su faire revivre de la façon la plus heureuse les souvenirs et les prouesses cynégétiques du Rallie-Bourbonnais. Fondé en 1855, le Rallie-Bourbonnais compta dès l'origine les meilleurs noms de notre province. Citons par exemple, Cte de Bourbon-Chalus, président, Cte A. des Roys, maître d'équipage, Cte de Bourbon-Busset, Mis de Beaucaire, Mis et Cte de Chavagnac, Bon de la Brousse, Bon Durye, F. Aladane de Paraize, Vte de Louvencourt, Hastier de La Jolivette, E. de La Boutresse, etc...

Après une longue éclipse, le *Rallie-Bourbonnais* se reprit à briller d'un nouvel éclat et c'est ce que M. Olivier raconte fort bien. A ceux

qui — par hasard — seraient surpris de voir notre confrère se révéler sous cet aspect d'aimable narrateur, je me bornerai à rappeler que comme le fameux éléphant de la chanson populaire, un veneur « ça *trompe* bien souvent » ; pas de la même façon par exemple.

— **Le Bulletin agricole et commercial du syndicat départemental des syndicats agricoles... et associations rurales de l'Allier.** Imprimerie bourbonnaise, Moulins. — Ce bulletin, sans prétention, mais appelé à rendre de grands services, est dû à l'initiative heureuse de quelques-uns de nos compatriotes, voire de plusieurs des nôtres. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la liste des fondateurs : H. de Dreuille, G. Milcent, d'Aligny, de Gaulmyn, Bourgeois, Robert, de Roquefeuil, Paradis, Bourdelier, de Fradel.

— Roger DE QUIRIELLE. — Mentionner avec éloge les publications offertes par notre aimable vice-président au cours de la dernière séance est chose superflue. Tous les lecteurs du *Bulletin* les connaissent pour les y avoir lues et relues. Je noterai toutefois la plaquette intitulée : **Vieille maison, vieux bibelots**, charmant extrait de compte rendu de notre dernière pérégrination archéologique. C'est un souvenir que les visiteurs de M. de Quirielle aimeront à recevoir, à lire et à garder précieusement dans leur bibliothèque, en ce petit coin d'élection où l'on fait place à ses meilleurs amis.

— Raoul PINHEIRO CHAGAS. — **Une bataille littéraire en Portugal, la querelle du « Bom senso e bom gosto ».** Plaquette offerte à notre bibliothèque par M. Henri Faure.

— A. LAUSSEDAT. — **Sur une carte topographique d'une assez grande étendue levée en très peu de temps à l'aide de la photographie.** C'est un extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* (T. CXL, p. 413, séance du 13 février 1905).

Dans ces quelques pages, le colonel Laussedat fait un exposé très clair de la question et des résultats très avantageux obtenus à l'aide de ce procédé pour l'établissement de cartes topographiques.

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 1905

PRÉSIDENCE DE M. R. DE QUIRIELLE

Étaient présents : MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, l'abbé Clément, l'abbé Desnoix, Flament, E. Olivier, Queyroi et Tiersonnier.

— Le procès-verbal de la dernière séance est adopté. Toutefois, M. Tiersonnier fait observer que, page 75, il faut lire *Nazarier* au lieu de *Mazarier.*

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Desnoix, ancien curé de Couleuvre, aumônier de Saint-Gilles, qui assiste pour la première fois à nos séances.

Il lit une lettre de M. l'abbé Durin, qui remercie de son admission parmi les membres de la Société.

— Mmes la comtesse L. de Fradel et Guémy, MM. Avisard, Bertrand, Bouchard, R. Chabot, J. Faulquier, C. Grégoire, Milcent et Mitton s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— M. Tiersonnier lit en ces termes le compte rendu des publications reçues le mois dernier :

« Il convient de signaler dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* t. XIX, 1re partie, 1904, une étude de M. Bénard, intitulée : *Découverte et fouilles d'un dolmen à Champignolles* [Oise]. Elle « renferme d'intéressants éléments pour les études préhistoriques. « Dans la *Notice archéologique sur la commune de Parnes,* de « M. Regnier, il y a une étude très approfondie sur une intéressante « église. Enfin, il faut signaler aussi une note intitulée : *Curieuse inscription sur un objet du musée de Beauvais.* Il s'agit d'une gaine de « hache en os, avec incisions, trouvée au camp de Catenoy (Oise). « L'auteur de cette note, M. Thiot, ne peut se prononcer sur le sens et « la valeur de ces incisions. Il pense que ce sont ou des chiffres ou « de l'écriture.

« Le XVIIe fascicule (1904) des mémoires de l'*Académie de Clermont-Ferrand* est composé tout entier des *Epitaphes et inscriptions des*

« *principales églises de Clermont-Ferrand, d'après les manuscrits de* « *Gaignières,* travail dû au docteur Emile Roux. Une utile table des « noms de personnes et de lieux intéressant le Bourbonnais termine « cette publication. Je citerai entre autres : d'Anglars, d'Apchon, « Aycelin, Bourbon, Chalus, Cistel, Combes, Fontanges, Froment, « Lourdin de Saligny, du Prat, Rochefort d'Ally, Vienne.

« Quant au XVIIIe fascicule, il consiste en une intéressante étude « historique de M. Francisque Mège : *La dernière année de la pro-* « *vince d'Auvergne, les élections de 1789.* On y peut glaner quelques « minimes détails concernant Saint-Pourçain-sur-Sioule, Ebreuil, « Cusset, Gannat. Page 9, à la date de 1788, il est fait mention de « M. Chevalier, échevin à Saint-Pourçain (1).

« Dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1904, « 1er semestre, à signaler une très intéressante étude, remarquable- « ment illustrée, de façon essentiellement documentaire, due à la « plume de M. G. Fleury. Elle est intitulée : *Des portails romans du* « *XIIe siècle et de leur iconographie.*

« Dans les *Annales de l'Académie de Mâcon,* 3e série, t. VIII, 1903, « je note spécialement : 1° *Des différentes époques de construction de* « *Saint-Philibert de Tournus*, étude archéologique par M. Jean Virey ; « 2° *Journal précis des différents événements de ma vie, fait à Edi-* « *koffen et Neuveilier (1796 et 1797).* L'auteur, César-Auguste- « Alexandre Riballier, était fils de Edme-Philibert Riballier, écuyer, « entrepositaire général des tabacs pour la province de Charolais, et « de Denyse Cudel de Montcolon. Il servit comme dragon et devint « officier. Dans son journal il donne des détails sur les commence- « ments de la carrière militaire d'un de ses amis, Antoine-René, « Mis de Chavagnac, qui devint aide de camp du général Château- « neuf-Randon, puis, retiré du service, épousa Mlle Devaulx de Cham- « bord et mourut à Moulins le 28 février 1838.

« De son mariage avec Mlle Ieronyme Jougnet (19 août 1798), « A. Riballier eut notamment une fille, Jeanne-Marie-Amélie Ribal-

(1) Jean-Jacques-Marcel Chevalier avait épousé Catherine du Saray du Teillot, née à Cusset le 25 mai 1757, morte à Paris le 14 mai 1843, fille de Messire Jean du Saray de Viermeux, écuyer, seigneur de Viermeux, du Teillot, de Croissance, etc..., prévôt en la connétablie et maréchaussée de France à Cusset, et de dame Marguerite-Anne de Saint-Quentin. Devenue veuve, Mme Chevalier épousa en deuxièmes noces, à Paris, par contrat reçu Laroche, notaire, le 27 ventôse an IX, André Duchon, ancien volontaire au régiment de Royal Cravates cavalerie, ancien Procureur du Roi en l'hôtel de ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule, veuf de Suzanne Coinchon du Roussay.

« lier, née le 25 juillet 1799, qui épousa M. Croizier des Perreaux, « propriétaire à Châtel-Perron, canton de Jaligny (Allier).

« Dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard*, « XXI[e] volume, 1904, il y a lieu de signaler une *Note sur les dernières « acquisitions du musée de Montbéliard*, par M. Albert Roux. Il s'agit « d'intéressantes statuettes et objets gallo-romains, en bronze, trouvés « à Mandeure. A noter aussi dans *les Établissements Burgondes dans « le pays de Montbéliard*, de M. Th. Perrenot, une curieuse application de la toponymie et de l'étymologie à la détermination des « territoires occupés par les anciennes populations. C'est une thèse « qui ouvre des horizons. »

— M. l'abbé Berthoumieu, parmi les articles des publications que ne reçoit pas la Société, cite, dans la *Revue historique* de mars-avril 1905, d'intéressantes pages de M. Bernard de Mandrot sur le meurtre de Jean Berry, secrétaire et conseiller du duc de Bourbon Jean II (1). L'*Ancien Bourbonnais* mentionne le fait en peu de mots ; M. de Mandrot, grâce aux documents des Archives nationales, nous expose les causes du crime, comment Berry fut trahi par Pierre d'Urfé et livré à son implacable ennemi, Mathieu, dit le *grand bâtard de Bourbon*, qui, profitant de ce que le duc Jean était gravement malade, le fit enfermer dans son château d'Artias, en Vélay, puis donna l'ordre de le jeter dans la Loire. Les parents et les amis de la victime crièrent vengeance, et l'affaire fut, en dernier ressort, appelée devant le Parlement de Paris. C'est là que nous voyons les plaidoiries des avocats des parties adverses et la réquisition de l'avocat général qui n'osa pas tout d'abord formuler ses conclusions. Du reste, les coupables se tirèrent de cette affaire à peu de frais et sans beaucoup de peine.

— La question de la publication d'un état des comptes de la Société dans le *Bulletin* est renvoyée à la prochaine séance.

— M. l'abbé Clément lit une lettre de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, par laquelle l'éminent président de la *Société française d'Archéologie* accuse réception du rapport présenté par notre commission spéciale sur la tenue à Moulins d'un congrès national d'archéologie. Voici le texte de cette lettre, que nous donnons tant à cause de son importance que pour transmettre aux membres de la commission les remerciements de M. Lefèvre-Pontalis :

(1) Une chapelle fut construite en son honneur dans l'église Notre-Dame de Montbrison. Voir La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, II, p. 369 et suiv.

« *Paris, le 10 mars 1905.*

« MONSIEUR L'ABBÉ ET CHER CONFRÈRE,

« Je vous prie d'exprimer en mon nom, aux membres de la commission « du futur congrès de Moulins, toute ma gratitude pour la peine qu'ils ont « prise en rédigeant un programme scientifique et des projets d'excursions. « Je soumettrai ce travail préliminaire aux membres du comité de notre « Société, au mois de juin, pendant le prochain congrès de Beauvais ; mais, « en aucun cas, le congrès de Moulins ne pourrait avoir lieu l'année pro- « chaine, où nous irons soit à Perpignan soit à Angers...

« La région de Moulins étant fort intéressante pour les archéologues, « soyez certain que j'ai le plus grand désir d'y réunir un congrès et c'est « pour cela que je vous prie de le mettre à l'étude. Je vois qu'il serait rela- « tivement facile à organiser et que je puis compter sur le concours dévoué « de vos confrères. Soyez persuadé que je ferai appel à leur initiative dans « un avenir prochain.

« Veuillez agréer...

« Eugène LEFÈVRE-PONTALIS. »

Notre confrère espère pouvoir entretenir M. le président de la *Société française d'Archéologie*, pendant les prochaines vacances de Pâques, de cet intéressant projet, et il nous fera part du résultat de ses démarches.

— M. l'abbé Clément présente à la Société, au nom de notre confrère M. Choussy, ancien maire de Rongères, un travail destiné au *Bulletin* et qui a pour thème les variations orthographiques du nom de cette commune. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

Il offre à notre bibliothèque, de la part de M. E. Capelin, notre confrère, deux ouvrages qui ont pour titre : 1° *Félix Arcil, 1819-1900,* Moulins, Et. Auclaire, 1903, in-12, 27 p. ; 2° *Les amies de Madytos,* Paris, Dujarric, 1904, in-12, 183 p. (Bibliothèque des jeunes femmes.)

— M. le Président mentionne deux ouvrages également offerts à la Société, l'un par M. H. Faure, ayant pour auteur Raoul Peinheiro Chagas : *Une bataille littéraire en Portugal,* Alais, 1904, in-8°, 31 p. ; l'autre par M. le colonel Laussedat : *Sur une carte topographique d'une assez grande étendue, levée en peu de temps à l'aide de la photographie.* (Voir la dernière bibliographie.)

— M. l'abbé Clément expose le plan de la prochaine excursion, qu'il a étudié depuis la séance de mars. L'itinéraire qu'il propose est adopté.

On fixe au lundi 10 juillet la date de l'excursion, dont M. Queyroi consent à accepter les lourdes fonctions de trésorier, remplies depuis deux ans, avec tant de dévouement, par M. G. Milcent. M. Queyroi, insistant sur la nécessité de ne point accepter les engagements de la

dernière heure, *on décide de clore la liste des excursionnistes, irrévocablement, quinze jours avant l'excursion, c'est-à-dire le dimanche soir 25 juin.*

Le rapporteur chargé du compte rendu sera désigné à la séance prochaine.

— M. le Président fait lecture d'une pièce de procédure, datant de 1762, acquise par lui, concernant le couvent des Augustins réformés de Moulins. (Voir la Chronique.)

— Il signale le retour à la bibliothèque de Mâcon de trois miniatures d'un manuscrit du xve siècle de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin (1) : ces trois miniatures ont été rachetées à un libraire de Londres, par souscription, pour le prix de 14.095 francs. M. de Quirielle, qui possédait deux autres miniatures, enlevées comme les précédentes au même exemplaire de la *Cité de Dieu*, et qui les a restituées à la ville de Mâcon, promet une notice sur ces remarquables œuvres d'art, qu'il pense être de l'école de Jehan Fouquet.

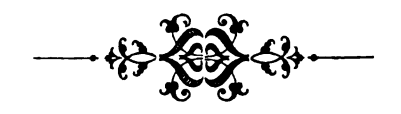
— M. E. Olivier, qui représentera à Alger, au Congrès des Sociétés savantes, la Société d'Émulation du Bourbonnais, annonce son très prochain départ.

— Sur les observations du bibliothécaire, qui fait remarquer qu'il n'existe pas de seconde partie du catalogue du Musée non illustrée, on décide la suppression de cette mention sur la couverture du *Bulletin* et le prix du *Catalogue*, IIe partie, illustré, est définitivement fixé à 2 francs.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

G. B. et P. F.

(1) Voir le *Catalogue général des Mss. des bibliothèques publiques de France, départements*, t. VI, p. 347. La notice consacrée à la bibliothèque de Mâcon est de M. L. Lex, archiviste de Saône-et-Loire et bibliothécaire de la ville.



Programme de la 7e Excursion

Dans la Région Nord de La Palisse (1)

LA PALISSE-JALIGNY

— LUNDI 10 JUILLET 1905 —

Descendant le cours de la Besbre, la Société d'Émulation se propose de visiter, cette année, la région Nord de La Palisse, c'est-à-dire les communes traversées par la petite rivière, entre le chef-lieu d'arrondissement et **Jaligny** : *Varennes-sur-Tèche, Trezelles, Chavroche, Cindré* et *Servilly*, avec les châteaux de Précord et du Grand Chambord.

En voici le **programme** et l'**horaire** (2).

(1) A consulter : Dans l'*Anc. Bourbonnais* ; *(Voyage pittoresque)* : Trezelles, p. 264 ; Chavroche, 263 ; Jaligny, 262 ; Grand Chambord, 264-265 ; Cindré, 264 ; Servilly, 278. — Dans le *Congrès archéologique* tenu à Moulins en 1854 : Varennes-sur-Tèche, 96, 128 ; Trezelles, 40, 138 ; Chavroche, 111, 195 ; Jaligny, 113, 115, 127, 149, 194 et 195, 262 ; Grand Chambord, 110 ; Cindré, 110, 185.

— Pour les renseignements que renferment : 1) *La Générale description du Bourbonnais*, par Nicolas de Nicolay (édition Vayssière) ; 2) *Le procès-verbal de la généralité de Moulins*, dressé en 1686 par Florent d'Argouges (édition Vayssière) ; 3) *Les Fiefs du Bourbonnais*, consulter les tables de noms de personnes et de lieux placées à la fin de ces ouvrages.

(2) Nous faisons remarquer que, comme les années précédentes, nous prenons comme base, les heures de départ de Moulins et de La Palisse indiquées dans le service de la Compagnie P.-L.-M. qui, d'après les prévisions, sera en

Moulins. — *Départ de la gare :* **4 h. 2** du matin.

La Palisse. — *Arrivée en gare : 5 h. 36.* Un service de voitures conduira les excursionnistes, qui visiteront :

Le château de Précord (*7 heures*). — Autrefois important manoir, restauré par le propriétaire, notre confrère M. Roger de La Boutresse. **Porte** intéressante des premières années du xvie siècle ; curieuse **pierre sculptée aux armes des Montjournal** ; **coffre** du xve siècle ; **canon en fer** du xve siècle ; **restes de la décoration murale** du xvie siècle, etc...

Départ à 7 h. 1/2 et *arrivée à*

Varennes-sur-Tèche *(8 heures).* — Dans l'***Église***, chapelle des seigneurs de Précord ; **Pieta** remarquable, avec le donateur qui paraît être Hugues de Montjournal, protonotaire apostolique, possésseur de Précord en 1499 ; **confessionnal** primitif de l'église.

Trezelles *(9 heures)*, le *Transaliensis vicus* de Grégoire de Tours. — Dans l'***Église***, **Tableau** représentant une « descente de Croix » qui vient de la famille de Bonnefoy ; **restes du *Château*** ; **vieux logis** des Griffet.

Sur la route, manoirs de ***Montifaud*** et de ***la Pouge***.

Chavroche *(10 heures).* — Dominant un merveilleux paysage, restes du ***château*** et de l'**enceinte** (xii-xive siècles) ; ***Eglise*** romane, restaurée. — *Départ à 11 h. 1/2.*

Jaligny *(midi).* — ***Déjeuner.*** — Visite de l'***Église :*** **statues de saint Jean-Baptiste** et de **sainte Barbe** (xve s.) ; diverses statues à la sacristie ; — le ***château*** (xv-xvie s.) avec sa porterie ; — restes des **fortifications de la ville.**

Château du Grand-Chambord (commune de Treteau) *(2 h. 1/2).* — Donjon (xiiie s.); corps de logis (xiii-xive s.). — **Siège dit d' « Henry IV »** ; et **cloche** du xvie siècle. — *Départ à 3 h. 3/4.*

Sur la route, ***chapelle de la Fond.***

Château de Fontaine, restauré au xviie siècle par François Desbrets ; — **cheminée** avec inscriptions ; sculptures de mystères religieux.

Cindré *(4 h. 1/2).* — Vieux ***château* fort** dont les fresques, découvertes par Anatole Dauvergne en 1850, ont été reproduites par lui

vigueur lors de l'excursion projetée. S'il survenait des modifications, nous les ferons connaître par la voie du *Bulletin* et de « la Presse », en temps utile.

(voir au Musée), par M. de Caumont, et par M. P. Gélis-Didot dans la *Peinture décorative en France ;* — **Tapisseries flamandes.**

Château de Puyfol (ou Poifou) *(5 heures). — Départ à 5 h. 1/2.* En rentrant à La Palisse, on verra en passant :

Servilly; la motte où était construit l'ancien bourg ; puis à gauche, le **château de Gléné.**

Dîner à La Palisse, à 7 heures.

Départ pour la gare, à 8 heures, — et départ pour Moulins, à 8 h. 15.

Moulins. — *Retour à 10 h. 31 du soir.*

Abbé Joseph Clément.

Ce projet d'excursion a été adopté dans la séance du 3 avril par la Société d'Émulation qui en a fixé le jour au LUNDI 10 JUILLET.

M. QUEYROI, rue de Bourgogne, 31, a bien voulu accepter la fonction de Trésorier organisateur de l'Excursion.

❖ ❖ ❖

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Pour éviter le retour de graves inconvénients au point de vue de l'organisation et du transport, inconvénients révélés par l'expérience du passé, nous attirons l'attention des personnes désireuses de prendre part à l'excursion, sur les points suivants :

1) Les personnes étrangères à la Société **doivent être présentées par un membre.** *Cette condition est absolue.*

2) Toutes les personnes désireuses de prendre part à l'excursion, soit membres de la Société, soit personnes étrangères régulièrement présentées, devront **envoyer leur adhésion en même temps que la cotisation** (qui sera fixée dans le *Bulletin* du mois de mai, et dans la Presse), **à M. QUEYROI, trésorier de l'excursion, rue de Bourgogne, à Moulins, AVANT LE 25 JUIN, au soir, DERNIER DÉLAI.** *Passé ce délai, aucune adhésion ne pourra être acceptée sous quelque prétexte que ce soit.*


VIIe EXCURSION
1905
LA PALISSE-JALIGNY
Jaligny
Treteau
Chaveroche
Trezelle
Varennes sur Têche
Cindré
Chau de Chambord
Chau de Villard
Chau de Précord
Chau de Poifol
Fontaine
Servilly
Chau de Glenné
Lubillet
Labrosse
LAPALISSE
Kilom


UNIV.
OF
MICH.

3) Pour la bonne marche du voyage, tous les excursionnistes devront, pour le rassemblement après les arrêts et les embarquements en voiture, se conformer scrupuleusement et sans retard aux instructions du Directeur de l'excursion (le Président ou en son absence un Vice-Président, ou à leur défaut un membre du bureau).

4) Avant le départ de Moulins, les excursionnistes sont priés de se grouper dans la **salle des Pas-Perdus** de la gare, où ils recevront leurs billets et leurs insignes des mains du Trésorier de l'excursion.

Ils sont priés de ne pas passer sur le quai sans en être munis.

5) La Société sera heureuse de voir, cette année comme les précédentes, les dames apporter à cette excursion un charme de plus en daignant y prendre part.

6) Prière aux amateurs d'apporter leurs appareils photographiques.





DEUX SÉPULTURES ANTIQUES

RÉUNIES EN UNE SEULE

DÉCOUVERTES A SAINT-BONNET-ISEURE

Le mois dernier, M. Noux, propriétaire à Saint-Bonnet, notamment d'un grand clos de vigne, dont une portion avoisinant le chemin d'Iseure à Saint-Bonnet, près de Grillet, avait été autrefois plantée en acacias, résolut de détruire ces arbres, afin de les remplacer par de la vigne. A cet effet, il fit miner cette superficie de quelques ares, dans laquelle les ouvriers rencontrèrent plusieurs tuiles à rebords et des fragments de poteries romaines.

Afin de ne laisser aucune des racines d'acacias qui auraient pu repousser plus tard dans sa vigne, M. Noux recommanda aux ouvriers de les arracher avec grand soin. A un endroit, près du mur de soutènement du chemin, ces racines ayant trouvé un sol plus profond que les alluvions de graviers et de sable du sous-sol général, y avaient poussé beaucoup plus grosses et furent détruites jusqu'à leurs derniers chevelus. A 1 mètre environ de profondeur, les ouvriers rencontrèrent un amas de moellons calcaires qu'ils rejetèrent au delà de leur fouille ; cette dernière fut agrandie afin de n'en être pas gêné.

Au-dessous de ces moellons se trouvait une puissante couche de chaux grasse, très blanche, qui, ayant été éteinte, sans sable, comme du plâtre, avait pris une grande consistance ; cette couche se continuait assez profondément.

En poursuivant leurs travaux, les ouvriers se trouvèrent en présence d'un sarcophage, lui aussi rempli de chaux, et d'une construction toute particulière : il était bâti sans fond, autrement dit reposait sur le sable naturel, avait deux culées de 0m,50 de haut, des parois en moellons calcaires, à l'exception des deux extrémités formées par des

segments d'anciennes colonnes (1) en grès permien de Coulandon (2). Les parties convexes de ces segments étaient tournées à l'intérieur. Quant au tombeau, il était orienté de l'Est à l'Ouest, le côté Est bouché par un débris de colonne et celui de l'Ouest par un amas de chaux. Le couvercle de ce sarcophage était aussi formé de deux segments de colonnes, lesquels avaient été *billés*, c'est-à-dire qu'on les avait fait pivoter et laissés en travers, reposant sur les murs, aux deux extrémités.

Telle était la situation, lorsque le sarcophage en question a été découvert par les ouvriers de M. Noux. J'ai pu constater que la sépulture avait environ 2^m,75 de long sur 0^m,50 à 0^m,55 de large. La position anormale des segments de colonnes formant le couvercle du tombeau m'a amené à conclure que la tombe avait été violée et les constatations faites ensuite prouvent la réalité du fait.

Cette sépulture devait, à l'origine, contenir le cadavre inhumé d'un gallo-romain, puis à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, on la viola pour y pratiquer l'incinération du cadavre d'un romain. La date approximative extrême de cette incinération peut être déduite de ce fait historique que, en l'an 315 après J.-C., l'empereur Constantin s'étant fait chrétien, promulgua un édit interdisant l'incinération des morts.

Lors de l'incinération du second cadavre, les restes de celui qui occupait le tombeau depuis déjà bien des années se trouvèrent eux aussi consumés.

Les traces indéniables d'un feu très violent ne permettent pas de douter que les deux corps n'aient été réduits en cendres sans qu'en soit restée la moindre trace. Les urnes dans lesquelles on plaçait ordinairement les cendres des morts n'ont pas été rencontrées sur place ; les quelques fragments de poteries que l'on a recueillis proviennent d'habitations voisines.

Cette fournaise a noirci les parois de grès qui, quoique réfractaire, a éclaté ; le sable a été rougi et les galets de quartz fendillés. Après l'incinération, on a rempli le sarcophage de chaux éteinte, comme nous l'avons déjà dit ; les charbons, restes du brasier, ont laissé leur empreinte sur cette chaux, qui a formé comme un linceul d'un nouveau genre. Ce linceul à son tour a été recouvert de moellons bruts des carrières de calcaire de Coulandon, Neuvy et Besson, voisines de

(1) Le Musée départemental possède un tombeau formé de deux tronçons de semblables colonnes et d'un couvercle fait avec des segments de mêmes fûts de colonnes qui a été trouvé touchant l'église d'Iseure.

(2) Localité près de Moulins.

Moulins (et non de Livry, à près de 35 kilomètres de là, comme le *Courrier de l'Allier* nous l'indiquait dans son numéro du 4 novembre, à propos de cette découverte).

Comment ce fait très rare d'une double ustion ou incinération a-t-il pu se produire ? On sait que les Romains érigeaient les tombeaux le long des voies ou grands chemins, comme on le voit encore de nos jours à Rome, sur la voie Appienne, c'est ce qui a eu lieu, très probablement, pour notre première tombe à inhumation. Elle avait sans doute une stèle sur le bord d'un chemin, lequel était la voie romaine de Lyon à Cherbourg (1). Rien n'était donc plus facile pour ceux qui, plus tard, ont voulu y faire une incinération, de retrouver l'emplacement de ce tombeau ; le hasard seul n'eut pas été un si bon guide, mais ce qui nous échappe, c'est le but dans lequel la violation de sépulture a été commise.

En effet, la nécropole à incinération des gallo-romains habitant autrefois le bourg actuel de Saint-Bonnet, était située au clos de Beauregard, dans une propriété de Mgr de Conny, où, sur un petit espace, on a recueilli plus de soixante urnes, garnies de leurs cendres.

Notre région nous a fourni bien d'autres nécropoles de la même époque, telles sont celles de Beaulon, fouillée par M. l'abbé Dupré ; de Varennes *(Vorocio)*, par M. M. Patissier et moi-même. J'en ai fouillé deux autres à La Ferté-Hauterive et à Billy ; mais la plus considérable est celle de Vichy, près de la gare, que j'ai fouillée concurremment avec la Cie P.-L.-M. Toutes ces sépultures sont représentées au Musée départemental par un grand nombre de vases de terre cuite, de verres, des statuettes et des représentations d'animaux. Aucune des sépultures fouillées n'a présenté le caractère particulier de celle de Saint-Bonnet, qui est une exception tout à fait unique.

Je ne dois pas manquer de signaler que M. Noux a recueilli, au travers de sa propriété, une monnaie de bronze de Néron. Sur tout le plateau, en se rapprochant de Moulins, il en a été trouvé plusieurs, parmi lesquelles notre confrère le Dr Bailleau a eu la permission de choisir. Ce plateau, du reste, était très habité par les Romains, qui avaient, dans la direction du nord, des officines de potiers et des ateliers où se faisaient de beaux vases sigillés et des statuettes, ainsi que nous l'avons constaté au cours de fouilles communes avec nos confrères M. Déchelette et Mgr Melin.

Puisque je suis en train de parler de Saint-Bonnet, j'ajouterai que dans mes visites chez M. Noux, j'ai vu, dans son jardin, près de son

(1) *Bulletin-revue*, 3e année, 1895, pages 147-153.

puits, trois quartiers de grès de Coulandon, provenant en dernier lieu d'une ouverture de grange qu'il avait modifiée. Les ayant retournés, j'ai constaté que c'étaient trois petits chapiteaux romans géminés, qui avaient autrefois orné des colonnettes de l'église de Saint-Bonnet, détruite à l'époque de la Révolution ; je les demandai à M. Noux, pour notre Musée, il me les accorda avec plaisir.

Enfin, j'avais remarqué depuis bien longtemps, sur l'accotement du chemin de Saint-Bonnet à Yzeure, une grande pierre brute, en calcaire, d'environ 2 mètres de long sur 0m,60 environ de large, servant de sol à un mur que l'on a bâti dessus. Les gens du pays prétendent que cette dalle servait à déposer les cercueils, avant leur entrée à l'église de Saint-Bonnet qui était tout auprès. Si cette pierre eût été debout au lieu d'être couchée, qui sait si on ne lui aurait pas donné le nom de menhir ?

Pour finir, je mentionnerai que j'ai trouvé dans de vieux papiers du procureur Sallard un reçu d'un couvreur pour les réparations de la couverture du clocher de l'église de Saint-Bonnet.

Moulins, le 25 décembre 1904.

BERTRAND.





L'Église paroissiale Saint-Georges

DE

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

— Suite —

Un manuscrit sur vélin du xv[e] siècle, livre de prières ayant appartenu à la famille de Boutet, relate, dans le calendrier qui le précède, différentes notes ayant trait aux naissances, baptêmes, confirmations, mariages et décès. La mention relative à la confirmation de Suzanne Déroline, épouse de Boutet, dans l'église Saint-Georges de Saint-Pourçain, indique la tournée pastorale de Massillon, comme évêque de Clermont, en avril 1722. Le même manuscrit nous fait connaître que, le 11 septembre 1751, Mgr Le Maître de la Garlet exerçait son ministère à Saint-Pourçain (1).

Le 11 juin 1727 eut lieu une adjudication de travaux à faire à l'église et au clocher sur lequel la foudre était tombée vers 1710. D'après le devis, on voit que le clocher, d'une hauteur de quarante-cinq pieds environ, avait l'aspect d'une tour avec plate-forme et quatre « esguilles » autour surmonté d'une flèche. Au-dessus du chœur se trouvait un autre clocher. La somme de 780 livres à dépenser devait être imposée et levée en deux années sur tous les habitants et propriétaires des maisons et héritages situés dans l'étendue de la paroisse. La première année, Pourçain Chambon, chirurgien, et Gilbert Coinchon, hoste, furent chargés de ce soin, et, la seconde année, Joseph Guette et Gilbert Causse, marchands, levèrent cette imposition. Ce monument religieux à deux collatéraux était précédé d'un portique avec escalier et renfermait plusieurs chapelles, entre autres celles de Saint-Blaise, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Notre-Dame de Pitié, de Sainte-Catherine, du Saint-Sépulchre, joignant le clocher « de chacun côté », du Saint-Esprit, de Saint-Sébastien

(1) M. Alfred Bertrand a bien voulu nous communiquer ce manuscrit.

avec ses grilles en fer ; au midi, la chapelle des Michelets où se trouvait la représentation d'un *Ecce homo* « qui est une pièce très considérable » (2). Un pilier portait le nom de pilier de Sainte-Anne. Outre le banc-d'œuvre, il y avait encore ceux de la municipalité et des officiers de justice. Une lampe devait brûler constamment dans le lieu saint ; car, nous lisons, dans un registre des recettes et dépenses de la fabrique, que Madame de Martilly a donné, le 1er mai 1789, six livres pour l'entretien de la lampe, et pareille somme le 15 avril suivant. Une quête faite à l'église, par Mademoiselle Baudreux, pour le même objet, produisit quinze livres six deniers. Le clocher renfermait quatre cloches.

A cinq heures du matin, le 20 mai 1730, fut fondue la grosse cloche, dans la grange du logis du Cerf-Volant, par un nommé Meillard ou Milliard, opération qui n'avait pas réussi six semaines avant. A cette devise :

Ad sacra te vocito, cum grandine dæmona pello,
Te nascente cano, te moriente fleo ;

on avait ajouté l'inscription suivante : « J'ay esté bénite par messire Claude Marest, curé de cette ville, sous l'invocation de sainte Croix et sous le consulat de Claude Causse et Gabriel Bouchard, Claude Piarron procureur du Roy de la ville, Gilbert Marest et Pierre Lafont marguilliers. L'an 1730. » Du poids de 2.700 livres environ, cette cloche avait 3 pieds, 7 pouces, 10 lignes de hauteur ; sa rondeur du cerveau, en dehors, était de 7 pieds ; 3 pouces et demi et 1 ligne

(2) A la page 388 du t. I du *Nouveau voyage en France*, par Piganiol de la Force, 1780, on lit ce qui suit : « Dans l'église paroissiale de Saint-Georges on voit une statue de pierre qui représente un *Ecce homo* et est regardée avec justice comme un chef-d'œuvre de l'art. Elle est de grandeur naturelle et d'une seule pierre, de même que la corde qui lui lie les bras, les mains, les jambes et les pieds. Les muscles y sont chacun dans leur action et l'on y compteroit les veines et les artères. Quoique la corde soit de la même pierre que la statue, elle en est néanmoins détachée en quelques endroits et paroit nouée avec autant de facilité et aussi naturellement que si c'étoit un ruban. »

D'après M. l'abbé Michel, ancien curé de Saint-Pourçain, les curieuses sculptures de la Renaissance placées par lui le long du mur de la chapelle de l'*Ecce homo* de l'église paroissiale actuelle proviendraient de l'ancienne église Saint-Georges et servaient comme d'encadrement à cette statue Le portrait du médaillon serait celui de Madame de la Ferrière, très dévouée à cette chapelle. Ces renseignements auraient été donnés à M. le curé par le père des MM. de Ballore, de Contigny. Nous nous permettrons de faire remarquer qu'il est étonnant que Piganiol de la Force signalant la statue n'ait rien dit des sculptures qui l'entouraient.

d'épaisseur par le bas ; diamètre, 4 pieds 11 lignes. Le prix seul du travail s'était élevé à 160 livres, et la totalité de la dépense a été de plus de 500 livres.

Au commencement de l'année 1737, une difficulté s'éleva relativement au presbytère. Aux prétentions du curé, les habitants répondirent que les prédécesseurs de M. Coinchon avait toujours occupé la maison de la communauté située sur le cimetière, à la porte de l'église, et composée au rez-de-chaussée de quatre chambres et de cinq au premier étage avec deux cabinets, cour et écuries et qu'ils étaient du reste hors d'état d'élever une maison presbytérale vu les impôts pour les deniers royaux, les dépenses concernant l'acquisition des casernes et les réparations du clocher. Cet immeuble, ajoutaient-ils, pouvait très bien convenir au logement du curé, puisqu'il avait reçu, lors de leurs tournées pastorales, entre autres évêques, Nosseigneurs Bauchard de Sarron et Massillon. Si des réparations sont nécessaires, il n'y a qu'à faire dresser un procès-verbal de l'état des lieux et indiquer ensuite quelles sont les personnes obligées d'exécuter les travaux. C'est en effet ce qui eut lieu.

Le 22 mars 1743, Joseph Forgeron, écuyer, seigneur de Villefranche, demeurant à Saint-Pourçain, reconnut, devant Carron, notaire, et Ozel, commis, tenir des prêtres communalistes de cette ville, comme ses auteurs l'avaient tenue, une pièce de terre.

D'après un bail reçu, le 25 septembre 1746, par le notaire Carron, la communauté de Saint-Georges avait une terre, à Martilly, affermée trois livres. (A. D. Registre des Insinuations.)

En 1755, du 13 au 18 avril, Me Joseph Grangier, notaire, procéda à l'inventaire des terriers, titres et papiers renfermés dans la sacristie de l'église Saint-Georges. Au bas de cette pièce se trouvent les signatures de Gilbert Coinchon, marchand drapier, Jean Delacodre, sieur des Boutonnets, bourgeois, François Gonnard et Jean Bécat, ces deux derniers sergents au bailliage. Le susdit inventaire fait connaître entre autres documents : un terrier sur vélin signé Miron, notaire, 1390 ; — un autre terrier aussi sur vélin, couvert de bois avec peau par-dessus, signé Viginaire, 1428 ; — un bail à ferme, consenti par le curé Etienne Grangée, de la dîme située dans la paroisse de Souittes, reçu Sarrot, le 30 juillet 1440 ; — une transaction contenant acquisition de cinq sols de rente sur un jardin au terroir de Gaduet, 1450, signée Griffet ; — un acte établissant que le curé a deux portions dans les revenus de la communauté : une somme comme curé de Sainte-Croix et l'autre comme curé de Saint-Georges, acte reçu Forestier, le 11 septembre 1596 ; — le testament

de Marguerite Parchot, veuve Garreau, hôte de l'écu, en date du 6 juin 1650, portant donation de trois livres de rente pour deux grand'-messes ; — une donation, au profit de l'église Saint-Georges, par les sieurs Michelet, d'une maison située dans la rue de la poterie, près le cimetière, à cause de la chapelle de l'*Ecce-Homo*, reçue Vallin, 1660 ; — une transaction passée entre le curé, les communalistes et les prêtres de la mission, 1674, par-devant Delamotte et Monnier ; — une procédure entre les prêtres de la communauté et Jean Demnat, touchant une donation faite par Charles Adam, prieur de Saint-Pourçain.

En 1761, son revenu, à Saint-Pourçain, de cinq cent trente livres, d'après un acte de Me Grangier, notaire. (A. D. Registre des Insinuations.)

Une délibération des habitants, datée du 20 juin 1773, s'occupe de cinq affaires que nous ne ferons qu'énumérer. 1°) Il s'agit tout d'abord de l'urgente nécessité d'exécuter de promptes réparations à l'église paroissiale. 2°) Un morceau de terre d'environ trois à quatre boisselées sera acheté hors des murs de la ville, au territoire du bas de la Vacherie, de l'autre côté du ruisseau de Gaduet. 3°) Afin de restreindre le nombre des inhumations qui se font dans l'église, on ne pourra, à l'avenir, y faire ouvrir une tombe qu'en payant la somme de dix-huit livres. 4°) Quant à la sonnerie des cloches, elle coûtera six livres à chaque enterrement ainsi qu'à chaque service, et moitié pour les enfants au-dessous de douze ans. 5°) Le cinquième point avait trait à la reddition des comptes des précédents marguilliers (1).

En novembre 1784, l'entrepreneur Antoine Morio dressa un devis des réparations à faire à l'église et au presbytère. D'après ce document, on voit que les dépenses à la charge de la ville s'élevaient, y compris 36 livres d'honoraires, à 2.119 livres, et celles à payer par les seigneurs décimateurs à 1.015 livres, dont 24 livres pour honoraires. Les réparations à exécuter concernaient le chœur et ses stalles, la couverture du clocher et du chœur.

Ces travaux, si on les exécuta, ne furent pas suffisants, car, deux ans plus tard, le 27 décembre 1786, Mgr François de Bonald, évêque de Clermont, rendait une ordonnance relative à des réparations à exécuter à l'église Saint-Georges, après avoir pris connaissance du procès-verbal de visite, en date du 25 octobre, de l'abbé

(1) Comme les deux consuls et les deux administrateurs de l'hôpital, les deux marguilliers étaient nommés en assemblée de ville. Pour 1693, nous trouvons les noms de Claude Laporte, notaire, et Lucron, chirurgien.

Causse, curé de Châtel-de-Neuvre, délégué à cet effet. Le 7 janvier suivant, lecture de cette ordonnance fut faite au prône, et l'huissier Joseph Leblanc la signifia aux prêtres de Saint-Lazare et à Claude Deroy, secrétaire-greffier de l'hôtel commun. Les choses traînent encore en longueur, faute de ressources sans doute ; car, le 20 mars 1787, le curé Sayne adresse une lettre à M. Pontoise, conseiller du roi et maire perpétuel de Saint-Pourçain, lui annonçant l'envoi d'une requête à l'intendant, afin de pouvoir parvenir à l'adjudication des travaux ordonnés par l'évêque, se désistant de celles du presbytère « qui ne pressent pas infiniment », si ce n'est le mur de clôture dont il fera les frais, si toutefois on veut bien lui abandonner les pierres provenant de l'enceinte de l'ancien cimetière. La Révolution arriva et les choses en restèrent là.

Nous avons pu relever les noms de treize prêtres de l'église Saint-Georges, non avec la date de leur nomination mais avec celle des actes où ils sont indiqués :

1440, Etienne Grangée ; — 1546, Blaise Michellet ; — 1552, J. Regnaudet ; — 1586 et 1590, Erasme Buissard ou Buisson ; — 1608, 1620, André Génestier ; — 1626, date probable de la nomination du curé Faverot ; — 1633 à 1671, Coubayon ; — 1672 à 1694, Denis Chéron ; — 1694 à 1736, Claude Marest ; — 1737 à 1754, Gilbert Coinchon ; — 1754, Jean-Claude Forgeron de Villefranche. En 1744, Jean-Claude Forgeron, prêtre, était seigneur de Martilly, y demeurant en son château ; — 1774 à 1783, Jean-François Burelle, mort le 13 janvier ; — 1783 à 1790, Annet Saynes.

Notons ici quelques inhumations faites, dans cette même église Saint-Georges, pendant les xviie et xviiie siècles.

Le 23 novembre 1669 a été inhumée Marguerite de Bienville, dont le curé Coubayon rendait ce témoignage : « Elle a eu soin de mon église paroissiale quant aux ornements, luminaire, parrements des autels, aussy des pauvres en la charité dont elle estoit grandement très fidelle et en autant de piété et de zèle qu'elle servira d'exemple à la dernière postérité...... »

Dans le chœur de l'église, le 18 septembre 1671, le curé François Coubayon, docteur en théologie, décédé de la veille, fut enseveli à côté de sa mère, morte le 2 avril 1659.

Le 16 décembre 1713 est décédée demoiselle Marie Boutet, âgée d'environ 59 ans, « après avoir passé toute sa vie dans une pratique continuelle de toutes les vertus chrétiennes et avoir été le modèle des vierges chrétiennes et orné les églises et entre autres celle de cette paroisse de beaux ornements achetés de ses épargnes ou donnés

par sa famille et travaillés de ses mains, a été la mère des pauvres et a voulu mourir pauvre ». Elle a été inhumée dans la chapelle de sa famille.

A été déposée dans la chapelle de Saint-Sébastien, le 10 mai 1718, Jeanne Gaultier, fille âgée d'environ 75 ans, « après avoir employé sa vie au soin de l'église ou à l'instruction de la jeunesse avec édification et succès ».

Décédé, au prieuré de Saint-Pourçain, le 12 août 1722, messire Charles Dusarray, prêtre de la Congrégation de la mission de Saint-Lazare, « après avoir passé plus de quarante ans dans la mission, avoir exercé la fonction de procureur général de la Congrégation, avec l'édification d'un véritable disciple du très vénérable Monsieur Vincent, plein de jours et de mérite ; âgé de soixante et sept ans, a rendu l'âme à Dieu et a été inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Georges ».

Dans la chapelle des Michelet, 12 janvier 1735, a été placé le corps de damoiselle Jeanne Michelet, âgée de 76 ans, « après en avoir passé la plus grande partie au service de cette église et des pauvres ».

Le 12 janvier 1737, dans le chœur de l'église, a été inhumé le curé Claude Maret, bachelier en théologie, âgé de 70 ans, « mort de la mort des justes, digne récompense et couronne d'une vie sainte et édifiante, véritable modèle des pasteurs, l'exemple et la consolation de son peuple, père des pauvres qu'il a aimés jusqu'à la mort, les ayant institués héritiers de tous ses biens ».

Le 3 octobre 1740, a eu lieu l'inhumation d'Elisabeth Marinnier, décédée le même jour, sous la grande baume qui est près des fonts, du côté du clocher, âgée d'environ 74 ans « pendant lesquels elle a servi Dieu et l'Eglise et édifié toute la paroisse où elle a répandu la bonne odeur de ses vertus et a justement mérité le titre de fleur du sexe dévot ».

Dix-sept ans après son prédécesseur, 17 février 1754, le chœur recevait la dépouille mortelle de messire Gilbert Coinchon, bachelier de Sorbonne, « regretté généralement de tous ses confrères et paroissiens et mêmes étrangers de qui il était connu ».

Enfin, le 16 janvier 1783, eut lieu l'inhumation de messire Jean-François Burelle, ancien curé de Saint-Georges, mort le 13 du présent mois, à l'âge d'environ 53 ans. L'acte est signé Saynes, curé de Saint-Pourçain.

Le 27 février 1790, ce même curé Saynes, en conformité des lettres patentes de Sa Majesté, est obligé de faire à la mairie sa déclaration, sous le titre de curé de Saint-Georges et de Sainte-Croix, cures que

les décimateurs ont fait réunir pour éviter les frais de deux portions congrues, quoique la population de la ville et ses dépendances montât à six mille âmes environ, et de laquelle il résulte que son bénéfice avait toujours été à portion congrue. Il n'avait ni presbytère ni jardin, attendu que la maison qu'il occupait avait été acquise par des « filleuls » de l'église Saint-Georges autrefois attachés à ce sanctuaire en qualité de communalistes ainsi qu'un petit jardin d'une demi-coupe. Il jouissait de cent soixante-sept articles de rente ou fondations dont le montant s'élevait à cinq cent soixante-sept livres, dix sols, six deniers et de dix œuvres de vigne à Ratonnière ainsi que de certaines parties de dîmes éparses et cinquins affermés, par le dernier bail, quatre-vingts livres. Le tout chargé de la nourriture d'un vicaire et des fondations ci-après : 84 grand'messes, 401 messes basses, 16 saluts et bénédictions, 64 absoutes, premières vêpres la veille et matines le jour des neuf principales fêtes de l'année, vêpres tous les jours de l'octave de l'Assomption, avec exposition du Très Saint Sacrement. Il terminait, en disant que son bénéfice avait été chargé de cent sept livres de décimes et d'une rente de quatre coupes de froment à MM de Saint-Lazare.

Le 26 mars suivant, les officiers municipaux firent l'inventaire des articles dont nous venons de parler. On trouvera, aux pièces justificatives, le procès-verbal d'estimation de ces biens dressé le 28 décembre de la même année.

D'après une expertise faite, le 27 novembre 1790, par les experts Nicolas Dufour et Claude Chevalier, nous savons que la maison qui fut autrefois la chapelle de la vicairerie de Saint-Pierre de Saint-Pourçain était couverte à tuiles creuses et consistait en une seule chambre au rez-de-chaussée sans cheminée, deux chambres hautes au-dessus avec grenier et une petite cour, le bâtiment joignait, d'orient, l'ancien cimetière de la paroisse ; de midi, la rue de la poterie, de midi et de bise, la maison et le jardin de Nicolas Dufour. Il fut estimé huit cent quarante livres et était d'une location de quarante-deux livres suivant bail passé devant M[e] Delacodre, notaire, entre l'abbé Cassiol et l'expert Dufour (1).

Le 28 décembre de la même année, les mêmes experts procédèrent, après le service divin, à l'estimation des biens et à la constatation des revenus des biens des communalistes de Saint-Georges s'élevant à 412 livres, 4 sols, 3 deniers. Les charges, est-il dit, ne consistaient qu'en offices et prières (2).

(1) Arch. départ[les] Allier, série Q, liasse I.
(2) *Idem*.

L'année suivante, une nouvelle opération eut lieu estimant les biens de Saint-Pourçain à 528 et 800 livres et ceux de Souittes à 660 livres (1).

Le 15 janvier de cette même année 1791, les membres du directoire du district de Gannat firent droit à la demande du curé Saynes réclamant un second vicaire, vu la population de quatre mille habitants et la suppression des Bénédictins et des Cordeliers (2).

Sur la réquisition du procureur de la commune Deroy et, le 10 novembre 1792, M. Bontoux, maire, assisté du secrétaire Bagnay, procéda à l'enlèvement des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la ville trouvés en la possession du curé Annet Saynes (3) allant de 1573 à 1792, avec une lacune seulement des deux années 1601 et 1602.

Le 3 février 1793, l'an II de la République, il s'est trouvé, dans le tronc de l'église, trente-cinq sous et demi en billets de confiance et onze sous trois deniers de monnaie, en tout quarante-six sous neuf deniers dont le citoyen Dufour jeune s'est chargé pour porter à son compte.

Les temps avaient changé. Incarcéré dans la maison des ci-devant Carmélites de Moulins, lieu de réclusion du département, l'ex-curé Saynes adressa, le 26 août 1794, aux administrateurs de l'Allier, une pétition réclament sa mise en liberté, se disant victime d'une dénonciation émanant d'un nommé Butiaud qui, dans le corps de garde, l'aurait entendu crier : Vive le roi ! A l'encontre de ce propos, Saynes vante son républicanisme, se proclamant apôtre révolutionnaire, rappelant ses fonctions de capitaine de la garde nationale, de membre de la Société populaire, de commissaire aux salpêtres, de maire d'une section de la commune de Mont-sur-Sioule, ayant déposé ses lettres de prêtrise et s'étant marié. Dès les assemblées des bailliages, poursuit-il, j'ai professé ouvertement les principes républicains, en résistant seul aux vues ambitieuses de Bonal, alors évêque de Clermont, qui exigeait avec menaces qu'on s'opposât à l'abolition des immunités et privilèges et à la réunion des ordres, etc. (4).

La Révolution ayant fait fermer les églises, une partie de celle de Saint-Georges servit de marché au blé, moyennant un loyer annuel

(1) Arch. départ[les] Allier, série Q, liasse I, 105.

(2) *Idem*, 190.

(3) Le curé Annet Sayne fut incarcéré, aux Carmélites de Moulins, le 24 juillet 1794, jugé et acquitté le 20 septembre suivant.

(4) A. D. Allier. L. 431.

de vingt livres (1). Le surplus de l'édifice a été vendu, à la municipalité, le 12 messidor de l'an IV (30 juin 1796) et en l'an XIII (23 septembre 1804 au 22 septembre 1805). Dès le 15 pluviôse de l'an VI (3 février 1798), l'administration centrale du département de l'Allier avait autorisé le receveur des domaines à faire démolir ce qui restait encore debout du clocher.

Le cimetière avait été autrefois autour de l'église. En 1694, il fut transféré près de la Motte (Moutte) et, en 1859, à la croix Jean Berrau.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Donation faite, par Jehan Menudel, écuyer, seigneur de Bompré, et damoiselle Gabrielle de Vegenere sa femme, de deux sexstiers de blé, froment et seigle, aux pauvres.

29 avril 1546.

— *Archives de la ville de Saint-Pourçain,* P. 3 —

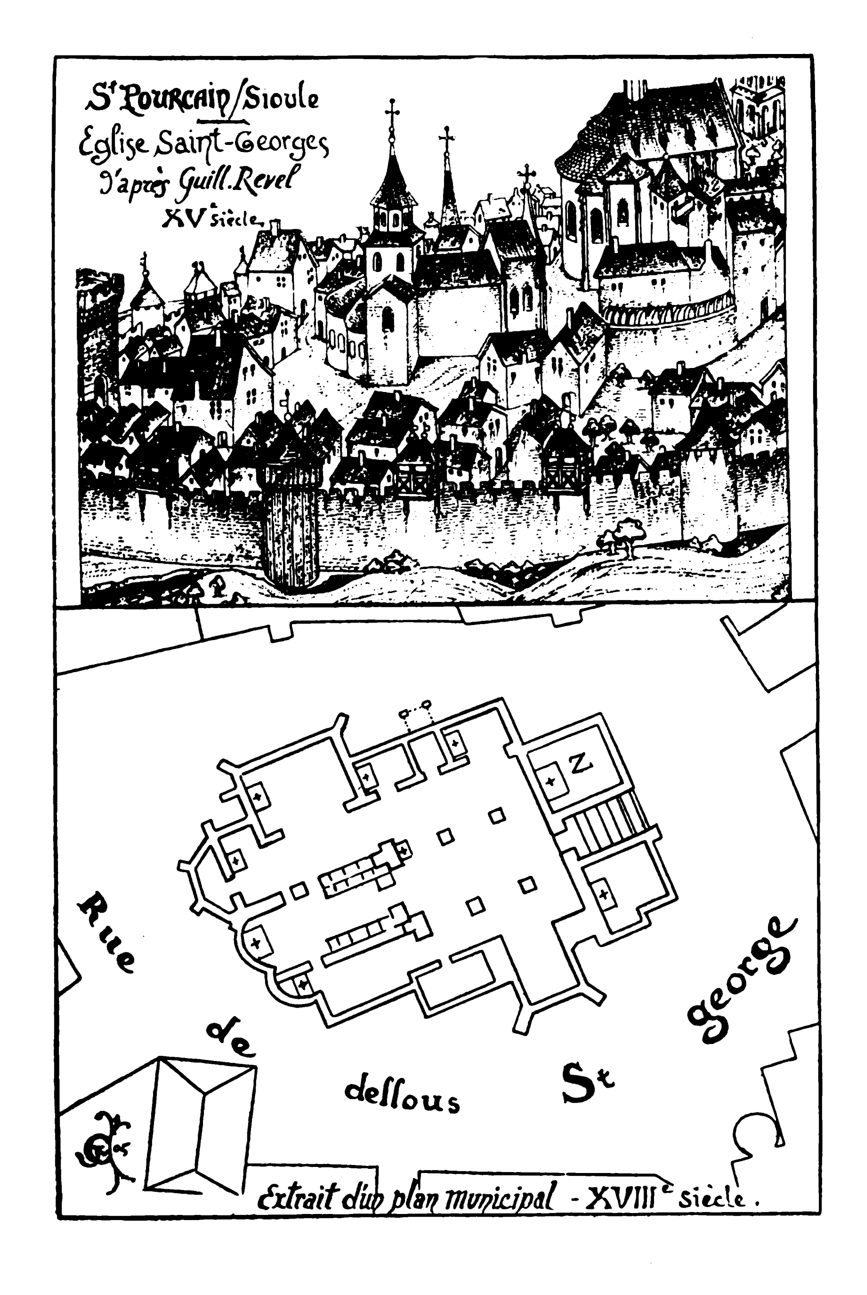
A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Guy de Morange licencié es droictz advocat au baillage de Montferrand, garde et tenant le scel establiz aux contratz dudit Montferrand en Auvergne, Salut : Scavoir faisons que, pardevant Regnauld Girauld et Loys Determes jurez notaires royaux establyz soubz led. scel en la ville de Sainct Pourçain personnellement estably Jehan Menudel escuier, s[eigneu]r de Bompré, demeurant en la ville de Sainct Pourçain et damoyselle Gabrielle Vigenere, femme dudit Menudel escuier et de luy auctorisée, lesqueulx de leurs bons grez, meuz de devotion envers Dieu, monsieur Sainct George, patron de l'esglise parochialle dudit sainct Pourçain, a celle fin que, pour l'advenir, on face priere pour

(1) Le 24 décembre 1820, le conseil municipal, à la majorité de 9 voix contre 6, décide l'acquisition de la partie de l'ancienne église appartenant à M. Blancheton, pour l'annexer à la première partie. Et, le 27 mai 1821, il est décidé que cette opération sera faite au prix de 5.500 francs. Un an plus tard, on ajoutait une partie de la place afin de donner plus de grandeur au marché.

leurs predecesseurs et pour eulx a perpetuel, ont donné, par ces presentes, aux pouvres, chascun an, à perpetuel, la quantité de deux sexstiers bledz, mesure dud. Sainct Pourçain, l'une moitié froment et l'autre moitié soilhe, pour faire une aulmosne, chacun an, à perpetuel, le jour et feste de mons. sainct George, a tel jour qu'il escherra et icelle estre distribuée aux pouvrez du pain qui sera faict desd. deux sexstiers bledz, par les esleuz au faict commun de lad. ville (de) sainct Pourçain qui seront establys chascun an par les habitans dud. lieu, en appelant led. jour Sainct George, par lesd. esleuz pour assister et veoir faire ladite aulmosne, led. escuyer, lad. damoyselle sa femme, ou l'un d'eulx, ou les leurs ampres leur deceptz, le plus prochain masle et descendant desd. masles de prochain en prochain, laquelle aulmosne sera faicte et donnée, chascun an, au lieu et maison de la ville ou autre lieu qu'il ce trouvera estre plus commode, par ledict escuyer ou les siens, ensemble lesd. esleuz, lesquels deux sexstiers bledz dessusd. led. Sr Menudel escuyer et damoyselle sa femme, a son auctorité, ont constitué, assis et assignés a iceux prendre percepvoir et recepvoir ch(acun) an, à perpetuel, par lesd. esleuz aud. faict commun de Sainct Pourçain qui sont de present et ceulx qui seront pour l'advenir, a une chescune feste Sainct Michel archange, le premier terme commenssant a lad. feste sainct Michel prochain venant et ce sur une vigne contenant cinquante œuvrez de vigne, assises au terroux des Brousses, joignant le chemin commun tendant de Sainct Pourçain à Chantelle, de vers nuict, la vigne de Jehon Sales et de Genestz Aubergier, de vers midy une vigne estant de present en chaume appertenant à Jehan et Nicolas Petrequins, de vers orient, la vigne de Nicolas Archimbauld dautre, laquelle vigne dessus confinée, lesd. Menudel et sad. femme, a son auctorité, ont affecté, obligé et ypothequée pour le poyement desditz deux sexstiers bledz a les emploier comme dessus à perpetuel aud. terme envers mesd. srs. les esleus au faict commun de lad. ville de Sainct Pourçain et à ceulx qui pour l'advenir seront esleus à les payer ch[esc]un an aud. jour Sainct Michel p[rese]ns adce et stipullans honnorables hommes Nicolas Chomat, Jehan Mazellier esleus et Me Pierre Monachi procureur aud. faict commun l'année presente, tant pour eulx que pour leurs sucesseurs esleus et procureur aud. faict commun advenir, avec Anthoine Mellin s[ieu]r de Dorne, Joachin Vaché, Regnauld Dufourt, Pierre Gilbert, Jehan Barat, Louis Terrier, Pierre Glutaud, Jehan Nicolas, Clément Flachon, Anthoine Carrilhat, Me François de Fonjobert escuyer, Me Hugues D......, Pourçain Moreau, venerable personne maistre Blaize Michellet licen[cié] en loix,

curé de la cure de Saincte Croix, representant la plus franche et grengneur partie des habitans de lad. ville Sainct Pourçain et acceptant la donation et legation en convenance expresse entendu entre led. s[ieu]r Menudel escuyer, ladite damoizelle sa femme et lesd. esleus, procureur au faict commun de lad. ville et les habitans cy-dessus nommez que toutesfoys et quantes que led. Menudel escuyer, sad. femme ou les leurs bailheront et constitueront semblable quantité de deux sexstiers de bledz, à ladite mesure, en bon et souffisant lieu et bien assis et combien que ce soit en divers lieulx et sur plusieurs heritages audict cas ; lesd. cinquante œuvres de vigne sus confineez seront deschargées desd. deux sexstiers bledz et en demeureront quictes lesd. Menudel sad. femme et les leurs perpetuellement et neantmoins seront tous jours iceulx deux sexstiers bledz qui auront esté bailhez par lesd. Menudel et sad. femme employez chescun an pour lad. aulmosne, lesquels esleuz et procureur aud. faict commun susnommez aud. nom tant pour eulx que pour leurs successeurs advenir, ensamble lesd. habitans susnommez ont promis faire faire ladicte aulmosne, chescun an à perpetuel ledict jour Sainct George et distribuer en aulmosne generalle et publicque aux pouvres, lequel bled sera distribué en petitz pains, ainsi qu'il sera advisé entre lesd. esleus, led. Menudel escuyer ou les siens, en la qualité que dessus : car ainsi a esté accordé entre lesd. parties, promettant lesd. parties, par la foy et serment de leurs corps et soubz l'ypotheque et obligation de tous leurs biens meublez et immeublez p[resent] et advenir, les choses dessus dites et chescune dicelles tenir, actandre garder, acomplir et au contraire non venir. Voullant pour ce faire lesd. parties et chescunes d'icelles respectivement pourront estre contrainctz et compelliz, par ledict scel, par la prince vente et exploictacion de tous leursd. biens pour les choses des susd. tenir et actandre, obligent quant ad ce les d. parties eulx leurs hoirs tous leurs d. biens, lesqueulx ils ont, pour ce soubzmis et obligés a la jurisdiction, cohercition, compulcion et contraincte dud scel royal, renonçant icelles parties a toutes choses contraires à ces presentes et au droict disant generalle renunciacion non valloir, si l'espécial n'est preceddant, en tesmoingt desquelles choses dessus d. nous garde dessus d., au rapport dud: juré qui les choses susd. nous a rapportés estre vrayez ledict scel que nous tenons avons mis et apposé a ces d. presentes. Faictes et passées à Sainct Pourçain, en la maison dudit Menudel escuyer, ès presence des notaires soubzsignez, le penuliesme jour d'apvrilh l'an mil cinq cens quarante six.

Signé : Determes. (Avec paraphe.)



St Pourçain/Sioule
Église Saint-Georges
d'après Guill. Revel
XVe siècle.
Z
Rue de dessous St George
Extrait d'un plan municipal - XVIIIe siècle.

Extraits des Statuts et règlements de la Communauté de Saint-Georges de la ville de Saint-Pourçain.

6 mars 1463.

— *Arch. m. S.-P.*, D. 4. —

Art. 1er. — Le nombre des prêtres chapelains de l'église Saint-Georges, tant curés que chapelains est de vingt et un ; à l'avenir, il ne sera plus que de vingt, compris les deux curés.

Art. 2. — Ne seront reçus dorénavent, dans ladite communauté, que les personnes qui auront été baptisées en l'église Saint-Georges et dont les parents auront demeuré en la ville de Saint-Pourçain pendant vingt à vingt-cinq ans ou qui seront jugés avoir intention d'y demeurer et qui donneront, pour être employées en rente au profit dud. communal, quatre livres tournois une fois payées et par postulant.

Art. 3. — Pour entrer dans cette communauté, il faudra être « suffisant et idoine en sciences et grammaires, bonnes mœurs, en l'art de musique » et que l'un des vingt membres soit mort ou qu'il ait ailleurs un bénéfice en titre, excepté les deux curés, jusqu'à la somme de douze livres tournois.

Art. 4. — Pour être admis, il faudra avant avoir été examiné par le chantre de lad. église, par les deux curés, par quatre des plus suffisants chapelains, et par les élus et procureur de la ville, à la discrétion desquels sera et demeurera la réception du chapelain.

Art. 5. — S'il y a plusieurs postulants, et qu'il n'y ait qu'une place à prendre, elle sera donnée au plus idoine (idoine, propre à une fonction).

Art 6. — La première année, le chapelain reçu devra servir en lad. église par ordre, comme l'un desd. chapelains, mais sans rien toucher des biens de la Communauté, hormis les curés.

Art. 7. — Le nouveau chapelain devait, la 2e année, verser à la Communauté une certaine somme.

Art. 8. — Dans la Communauté, il y aura un chantre choisi entre les vingt chapelains par les deux curés, quatre des chapelains, les élus et le procureur de la ville. Le chapelain désigné sera contraint d'accepter cette charge et de l'exercer bien et convenablement, sous peine de privation de sa communauté pendant un an.

Art. 9. — Le chantre devra tenir tous les novices de lad. église en bon ordre, les instruire, apprendre ou faire apprendre les Epitres,

leçons, et de leur faire tenir et garder en chœur et hors le chœur toutes les anciennes cérémonies de lad. église.

Art. 10. — Les chapelains seront tenus d'obéir, au chœur, au chantre, et de faire les cérémonies selon son ordre, sous peine de perdre son méreau, et de dix en outre.

Art. 11. — Le chantre, la surveille de chaque fête, devra mettre par écrit, en un petit cartel en l'un des pilliers du chœur de l'église, et ordonner à chaque chapelain, la leçon, versets, répons et autres choses qu'il devra faire aux Matines desd. fêtes et pareillement à tout autre office.

Art. 12. — Si l'un des chapelains ne fait pas ce que le chantre lui a prescrit, il sera frustré des méreaux du jour et des dix deniers la veille et le lendemain, à moins qu'il y ait cause légitime que le défaillant devra faire savoir au chantre.

Art. 13. — Le chapelain, qui aura fait ce qui devait être fait par celui qui s'y est refusé, recevra dix deniers payés par le défaillant, lesquels seront pris sur la part des distributions manuelles du Communal.

Art. 15. — Le chantre sera tenu de commencer et entonner en toutes les cérémonies, au chœur et hors du chœur, ou en son absence, un sous-chantre nommé par les deux curés et chapelains, lequel aura autant de puissance que le chantre lui-même en son absence, touchant les cérémonies.

Art. 16. - Les chantres seront tenus de porter les deux principales chappes. Quant aux deux autres chappes, le chantre ordonnera de les porter aux chapelains, rang pour rang. S'ils ne veulent pas, ils perdront leur droit à la distribution du jour, de la veille et du lendemain qui reviendra à celui ou à ceux qui les auront remplacés.

Art. 17. — Pendant le service divin, les chapelains devront être au chœur, chacun en son siège, et aider à chanter et faire le divin service, sans quoi, les défaillants seront privés de leurs méreaux et de dix deniers. Il y a exception en faveur des deux curés et des vicaires, lorsqu'ils seront occupés à leur ministère paroissial.

Dans les articles suivants, il est question du moment où les chapelains doivent être présents pour éviter les punitions, qu'il s'agisse de la messe, des matines et d'autres offices religieux de l'avantage fait au chantre et au sous-chantre pour la peine qu'ils auront à diriger et à surveiller que les chapelains remplissent bien leur devoir.

— L'article 25 a trait à un point de convenance qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans un tel règlement, savoir : le silence et la tenue que les chapelains doivent observer au chœur.

— Il est ensuite question qu'un des chapelains sera choisi, chaque année, pour faire la distribution des méreaux et le nombre des méreaux qui devra être remis, à chaque chapelain, et pour chaque office. Un autre chapelain remplira les fonctions de contre-pointeur.

Art. 34. — Le méreau sera d'étain ou de plomb, signé de l'écusson et heaume de Mr Saint-Georges et le moule en sera mis dans la grande arche du trésor de l'église.

Art. 35. — Le premier lundi de chaque mois, le jeudi ou vendredi de chaque semaine, les chapelains s'assembleront en l'église pour tenir chapitre relativement aux affaires de la communauté.

Art. 36. — La cloche sonnera pour annoncer ces réunions.

Art. 37. — Les chapelains devront tenir en bon état de pavement l'église. Lorsqu'on enterrera quelqu'un dans l'église, les parents devront immédiatement remettre les choses en l'état.

Art. 38 et 39. — Ont trait au paiement en argent du nombre des méreaux.

Art. 40. — Quant au Sacristain, il est demeuré à la disposition et donation de la ville.

A partir de l'art. 41, on s'occupe des heures de célébration des messes, offices, de l'obligation où sont les diacres de dire tous les évangiles, à tour de rôle. S'il n'y a ni diacres ni sous-diacres, les plus nouveaux chapelains devront en remplir le rôle. Quant aux diacres, ils ne prendront rien, dans l'église, jusqu'à ce qu'ils soient prêtres et du nombre des d chapelains.

Art. 49. — Nul des dits chapelains ne pourra jouer ni publiquement ni ocultement aux dés, cartes et autres jeux, ni se mettre aux fenêtres, ni fréquenter avec femmes inhonestes, mais vivrait comme à leur ordre appartient.

Art. 50. — Fuiront les d. chapelains ébriété et autres vices qui rompent et nuisent à l'entendement et au corps.

Art. 51. — Fuiront et se garderont les d. chapelains de dire choses diffamatoires, et langages inhonestes et défendus et dissolus et mêment de jurer Dieu, la Vierge Marie et les Saints de Paradis.

Art. 52. — Eviteront lesd. chapelains, rumeurs et discussions, haines et rixes envers tous, et mêment entre eux et s'aimeront l'un l'autre en conversant l'un ou l'autre paisiblement.

Art. 53 et 54. — Se tiendront et entreront en la d. église, vêtus et chaussés selon sa puissance, et ne pourront entrer au chœur, sans être revêtus de leurs surplis.

Art. 55. — Nul ne portera couteau en lad. église durant le service divin plus long que d'un pied.

Les derniers articles, 63 est le dernier, ont encore trait soit à la conduite des chapelains, soit aux offices et cérémonies qu'ils doivent faire et enfin à l'indication de la rédaction des présents statuts et des témoins qui y furent présents. Je ne relèverai que l'indication suivante : Après la procession de la grand'messe, le curé, accompagné des chapelains, fera la procession par le cimetière, comme il est de coutume.

A la fin, on lit :

« Nous soussignés curés de Saint-Georges et de Sainte-Croix de Saint-Pourcain, et prêtres communalistes de l'église de Saint-Georges dud. lieu, reconnaissons que les statuts ci-dessus transcrits sont les véritables statuts, selon lesquels lad. communauté s'est toujours gouvernée, en foi de quoi nous avons signé la présente copie pour tenir lieu d'original qui est égaré depuis quelques années, le 30 avril 1675, et ont signé : Cheron, curé de Saint-Pourçain, Navel, prêtre Communaliste, Creuzet, Givardin, Lourdin prêtres. »

***

COMMUNAUTÉ DE SAINT-GEORGES

(Experts Nicolas Dufour et Claude Chevalier)
Rapport clos et arrêté le 28 décembre 1790, après le service divin.

— *Archives départementales.* Q. 101. — N° 18. —

1. La maison n'a pas été estimée, vu que le curé n'a pas d'autre logement.

2. Un petit jardin, situé sur les boulevards de la ville, d'une demi-boisselée.

3. Une vigne, appelée La Rabaune ou Rabanne, à Souitte, de douze œuvres environ, d'un revenu annuel de trente livres.

4. Une vigne d'environ 24 œuvres, au terroir des grandes Varennes de la paroisse de Souitte. Le revenu n'est pas indiqué.

5. Une vigne de 12 œuvres, au terroir des Bergerettes, paroisse de Saint-Pourçain ; sans indication de revenu.

6. Une vigne de 15 œuvres, au terroir de Pechot ou Pichot.

7. Une vigne de 4 œuvres, au terroir de La Chenal.

Les 4 articles ci-dessus composent en totalité 55 œuvres de vignes et le curé, pour la Communauté, n'en perçoit que la 5e partie des fruits. Ces mêmes objets sont chargés d'une fondation de 40 livres

qui fait tout le revenu des dits objets, pourquoi nous les avons portés en mémoire.

8. Un petit champ d'une coupée, au terroir de Gadouet, sous les vignes de la Vacherie.

9. Un champ au faubourg de Palluet, de deux boisselées environ.

10. Un autre champ de deux boisselées, derrière l'hôpital de Saint-Pourçain, les trois champs ci-dessus ont été donnés à ferme par le curé, moyennant 24 livres par an.

Dépouillement du revenu annuel du terrier :

Argent, 219 livres, 18 sols, 3 deniers. — Froment, 75 coupes 3/4. — Seigle, 48 coupes. — Orge, 6 coupes — Avoine, 3 coupes. — Geline, 1 coupe 3/4. — Que nous avons estimé de revenu annuel à 318 livres, 4 sols, 3 deniers.

Fondations portées sur le même terrier :

Argent, 235 livres, 9 sols. — Froment, 6 coupes. — Estimés à 240 livres, 14 sols portées en mémoire.

Cette estimation a été faite le 28 décembre 1790.

Le total du revenu annuel est de 372 livres, 4 sols, 3 deniers. Auquel total, il faut ajouter 40 livres, montant du revenu des vignes comprises sous les articles 4, 5, 6, 7.

Les charges dont les biens dont il s'agit sont affectées ne sont que des offices et prières.

Les redevances dont les experts n'ont pas tiré la valeur hors ligne, quoique grevées de fondations, ne sont pas moins un revenu foncier qui ne peut plus demeurer entre les mains du titulaire.



Ordonnance de Mgr de Bonal, Evêque de Clermont,
relative à des réparations à faire à l'église de Saint-Georges de St-Pourçain

27 décembre 1786

(*Archives municipales de Saint-Pourçain, alignements* n° 7.)

François Bonal, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Clermont, comte de Brioude, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc. Vu la requette à Nous présentée par le Sieur Sayne, curé de la paroisse de Saint-Georges de la ville de Saint-Pourçain, en notre diocèse, tendante à ce qu'il nous plu nommer un commissaire pour faire la visite de la ditte église de Saint-Georges que le sup-

pliant nous exposoit avoir un besoin urgent de réparations ; notre ordonnance à la suite de ladítte requette en datte du huit octobre dernier par laquelle nous aurions commis le Sieur Causse, curé de la paroisse de Chateledeneuvre pour se transporter en la ditte église et dresser procès-verbal de l'état dicelle et de ce qui a rapport à la décence du service divin.

Le procès-verbal dressé par ledit commissaire, le vingt-cinq dudit mois d'octobre dernier ; autre requête à nous présentée par les Marguilliers de ladítte église de Saint-Georges de Saint-Pourçain à ce qu'il nous plut faire doit ainsy qu'il appartiendroit sur ledit procès-verbal de visitte, sont considéré avons ordonné et ordonnons comme s'en suit :

1° Que le marche pied de l'autel, et la table de la communion seront refaits, qu'aux stalles seront faittes toutes réparations convenables, que le cœur et le sanctuaire seront reblanchis, et leurs vittres décrassées ainsi que celles de la sacristie, et attendu que tous ces objets tiennent à la décence, les ordonnons à peine d'interdiction.

2° Que le couvercle des fonts baptismaux fermera à clef, que cete pierre cassée en différents endroits qui sert de piscine, et dans laquelle est contenu le bassin de l'eau baptismale, sera otée et qu'il lui en sera substitué une autre qui soit en règle : qu'il sera fourni d'autres vases pour l'huile des Cathecumenes et le Saint Chrême, le tout dans l'espace de trois mois à compter de ce jour et si fait n'a été dans ledit espace les fonts baptismaux et la piscine demeureront interdits.

3° Qu'au confessionnal seront faites toutes réparations nécessaires à peine d'interdiction, qu'il sera fourni d'autres lanternes pour porter le Saint-Viatique, un autre missel, un graduel, un antiphonnier, un processional à l'usage de notre diocèse, deux corporeaux, deux douzaines de purificatoires, quatre amicts et un ornement propre pour les grandes festes, lequel poura être de toutes couleurs, que les ornemans actuels seront décrassés et convenablement réparés et que tous seront munis de leurs bourses, que l'encensoir et sa navette seront reblanchies, qu'il sera fourni un autre bénitier portatif ou au moins qu'au bénitier actuel sera ajouté un pied.

(A suivre.) E. BOUCHARD.



CHRONIQUE

J'ai trouvé chez Saffroy, le bon libraire du Pré Saint-Gervais, une pièce de procédure qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des Augustins réformés et de leur couvent à Moulins.

Voici le titre de cette pièce : « Mémoire pour les F.F. de Mervie, Berger et Mitifeu, Prêtres, Augustins-Réformés, Accusés et appellans. Contre Monsieur le Procureur Général, Accusateur et Intimé. – A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint-Michel, au Bon Protecteur. M. DCC. LXII. » (80 pp. in-4°.)

Ce mémoire est motivé par une accusation de prétendues voies de fait envers le frère J.-B. Poujar, fils d'un huissier de Moulins, et protégé de « la dame de Belle-Isle », religieuse au monastère de la Visitation et « sœur du maréchal du même nom ».

Mais l'intérêt du factum n'est pas là, on le trouve dans les détails qu'il donne sur l'installation à Moulins, des dits Augustins, et sur l'état et le personnel de leur maison, en 1760. On s'en rendra compte, d'ailleurs, par les extraits qui suivent :

« En l'année 1625, les Augustins réformés furent appellés à Moulins « en Bourbonnois. La maison qu'ils occupent dans cette ville est fort « vaste et assez bien bâtie. Sa plus grande richesse consiste en une « Bibliothèque nombreuse et composée avec soin. Ce couvent a eu « jusqu'à vingt-deux Religieux, et plusieurs fois un noviciat. Il a « produit des sujets distingués par leur piété et par leur érudition. « Les honoraires des messes, les droits d'assistances aux cérémonies « funèbres, les dessertes et les loyers d'une partie du terrain, font « les principaux revenus de ce monastère. »

Mais, en 1760, le couvent était très dépeuplé : « ... il est à propos « d'observer qu'en 1760 le couvent de Moulins étoit composé de sept « Religieux. Le F. Durand remplissoit la place de Prieur. Le F. Damour « étoit Sous-Prieur, c'est un ancien Religieux, plein de piété et de « l'amour de ses devoirs. Le F. Berger exerçoit les fonctions de Procu- « reur. La timidité et la crainte forment son caractère ; ses lumières « sont bornées. Il y avait encore le F. Barreme, fils du célèbre calcula- « teur de ce nom, aujourd'hui Prieur : tous ceux qui le connoissent « estiment en lui son exactitude, son affabilité et les sentimens dont il « a toujours fait profession. Le F. Mitifeu, fils d'un gros négociant « d'Amiens..... son talent consiste à prendre soin des malades... Le « F. de Mervie... fils d'un avocat de la ville de Cosne. Le F. Poujor « était le 7ᵉ Religieux... La maison avoit deux domestiques. François

« Buisson... travailloit à la cuisine et au jardin : Benoit Edmond, « enfant de 16 ans, servoit aux messes, faisoit les commissions .. »

Réduits à un aussi petit nombre, les Augustins, en bons administrateurs, s'étaient procuré un supplément de revenu par la location des bâtiments qu'ils n'utilisaient plus. La sénéchaussée y tenait son « auditoire », et les Trésoriers de France y avaient leur bureau.

Roger DE QUIRIELLE.

Famille de Bure. — Une erreur s'est glissée dans l'article consacré à M. Albert de Bure, par suite d'un renseignement inexact. — Guillaume de Bure (1734 + 1820) n'était pas l'aïeul, mais le *grand-oncle* de notre ancien Président. M. Charles-Philippe-Albert de Bure était le petit-fils de François-Jean-Noël de Bure (23 mars 1743 + 6 novembre 1802), marié à Anne-Charlotte d'Houry.

Bibliographie

Félix-Arcil. 1819-1900, *Moulins, imp. Et. Auclaire, in-12 de 24 pages, avec portrait* (par M. E. CAPELIN). — C'est l'histoire d'un éminent agriculteur bourbonnais racontée avec piété filiale par son petit-fils. M. Capelin nous fait apprécier l'heureuse manière de M. Arcil, d'envisager l'agriculture ; il nous le fait suivre dans ses améliorations culturales, dans ses recherches aussi du bien-être de ses métayers exploitant les 750 hectares de ses fermes répandues à Yzeure, à Lusigny et à Toulon. Des plans montrent avec quelle intelligence des nécessités de métier et d'hygiène, M. Arcil construisit ses bâtiments agricoles qui lui valurent d'ailleurs les éloges et les récompenses de plusieurs jurys.

Les amies de Madytos, par Edgard CAPELIN. — *Bibliothèque des jeunes femmes. Paris : Dujarric et Cie, éd. 1904, Petit in-12, de 182 p.* — Comme il la définit lui-même, c'est « un récit très antique qui sert de canevas à un conte moral ». Notre confrère a, en effet, brodé, sur le thème classique des aventures d'Hero et de Léandre, une « nouvelle » toute gracieuse et tout empreinte de la délicate beauté grecque. On croirait que, pour écrire son livre — qui mêle aux scandales de la prêtresse infidèle la vue moralisante de la vertueuse Eucharis et des descriptions de Madytos, — notre confrère, archéologue et voyageur, s'est transporté sur l'Hellespont, tant son tableau des paysages de l'Attique possède la couleur locale. C'est dire que les « jeunes femmes » auxquelles M. Capelin a dédié son livre, ne seront pas les seules à le lire avec plaisir et profit.

J. C.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE. Moulins. — Imp. Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1er MAI 1905

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ CLÉMENT

Étaient présents : Mme la Comtesse L. de Fradel, chanoinesse, MM. Avisard, Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, l'abbé Desnoix, Flament, L. Mantin et Tiersonnier.

— Mme Gaymy, MM. Bouchard, Delaigue, Faulquier, Grégoire, Milcent, Mitton, E. Olivier, Queyroi et R. de Quirielle se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une rectification de M. L. Mantin, dont le nom a été oublié parmi ceux de nos confrères qui s'étaient excusés de ne pouvoir y prendre part.

M. Mantin ajoute quelques mots sur M. Croizier des Perreaux, cité, p. 107 du précédent *Bulletin*, et qu'il a personnellement connu.

— Communication est faite : 1° d'une circulaire de M. Henri Longnon, secrétaire du comité du 75e anniversaire de Fustel de Coulanges, contenant le nom des membres de la commission directrice des publications annoncées ; 2° d'une note envoyée à propos de son cinquantenaire par la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

— M. le Président donne le titre des ouvrages offerts à notre bibliothèque, l'un par M. A. Thieullen : *Eolithes et autres silex taillés*, Paris, 1905, in-4°, 20 p., avec planches ; l'autre, par notre confrère, M. E. Le Brun et tiré à part de notre *Bulletin : Quatre pièces concernant la ville de Moulins au XVe siècle : Comptes de la joyeuse venue de Madame Jehanne de Bourbon, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne faicte ou mois de septembre MCCCCIIIIxx et sept en la ville de Molins*.

— Est en même temps déposé sur le bureau par M. Mantin, au nom de l'auteur, le n° 44 de la revue *La Photographie illustrée*, dans lequel figure un article de M. le colonel Laussedat sur *La métrophotographie dans l'armée russe*, avec figures.

— M. Tiersonnier remet un nouveau fascicule (pages 145 à 176) de l'*Essai d'Armorial Quercynois* de M. Esquieu ; on sait que nous

10



devons ce don à l'amabilité de M. de Castaigner. (Voir la Bibliographie.) Puis il fait en ces termes le compte-rendu des publications reçues le mois dernier :

« Dans le *Bulletin de la Diana* (octobre-décembre 1904), les érudits « du Bourbonnais liront certainement avec plaisir : *Quelques notes « sur le maréchal de Saint-André*, par M. Leriche. L'auteur rectifie « certains points de la biographie de ce grand personnage, égale- « ment intéressant pour le Forez et le Bourbonnais.

« Le numéro de janvier-février 1905, de la *Revue d'Auvergne*, con- « tient, entre autres articles la suite des *Derniers Mercœur : Béraud VII « de Mercœur connétable de Champagne*, par M. Marcellin BOUDET. « Amené à parler de la réaction féodale en Auvergne de 1305 à 1320, « l'auteur signale de curieux faits d'histoire locale et d'intéressants « traits de mœurs, en particulier pour une région qui nous touche, « celle de Clermont et de Riom.

« Dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne (1904-1905)* « se trouve un mémoire sur l'*Eglise de Varangéville en Lorraine et « ses objets d'arts*, par Emile Badel. A signaler : L'ancien retable de « l'autel Saint-Gorgon, sculpture du XVIe siècle, et une statue de la « Sainte Vierge allaitant l'Enfant-Jésus, qui semble attribuée au « Xe siècle. Une Vierge en bois du XVIIe siècle. (Voir les photogra- « vures.)

« Dans le même volume se trouve une *monographie architecturale « de l'église de Champ-le-Duc*, de F. de Liocourt. Je signalerai en « particulier une curieuse baie ogivale fermée d'un châssis en fer « ajouré contenant le texte de l'*Ave Maria* ; les lettres découpées dans « la tôle mince apparaissent ainsi en clair quand on regarde du côté du « jour.

« *Le Bulletin de la Société des paysages de France* (avril-sep- « tembre 1904) continue énergiquement sa campagne en faveur des « beautés naturelles et archéologiques de notre patrie. Il s'occupe du « Bourbonnais, à propos : 1° de la ligne de chemin de fer La-Ferté- « Hauterive à Gannat ; 2° en protestant contre l'idée d'abattre les « arbres de l'avenue de la gare à Vichy. Nous ne pouvons que louer « cette Société de son initiative et de la ténacité avec laquelle elle « poursuit son utile campagne.

« Dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, « 1904, page 121, il est question d'une note de M. Déchelette, signa- « lant le vase trouvé à Vichy par M. Bertrand, conservateur du « Musée départemental, à Moulins. Ce vase qui, comme la Société le

« sait, fait partie de la collection de l'auteur, est en pâte blanche, « d'un type tout à fait nouveau. C'est un vase à infusion sur lequel je « n'insisterai pas outre mesure, la Société en ayant déjà connais- « sance, mais il convenait de noter combien la découverte paraît « intéressante aux archéologues les plus compétents.

« Dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéo- « logiques de la Creuse* (T. XIV, 2e partie, 1904), figure un intéres- « sant article de M. Louis Guibert : *Histoires de Sorciers*. Page 350, « l'auteur relate, d'après une communication de M. du Verdier de « Marsilly, ancien commissaire du gouvernement au Conseil de « guerre du 12e corps d'armée, des lettres de l'official de Bourges, en « date du 31 mai 1644. Claude Jaulhat, sa femme et sa fille, « gens de « labeur », à La Presche, paroisse de Givrette (Domérat, Allier), « s'étaient plains que des gens malintentionnés les accusaient d'être « des sorciers allant toutes les nuits au sabbat, conférant et commu- « niant avec les diables et pactisant avec eux », d'avoir « par leurs sorti- « lèges fait geler les vignes et causé l'entière perte des fruits du pays ». « Sur la plainte de Jaulhat et des siens, l'autorité ecclésiastique fit par « trois dimanches consécutifs publier à la messe paroissiale des mo- « nitoires invitant ceux qui auraient connaissance de la vérité ou de « la fausseté des faits imputés aux Jaulhat, à faire leurs déclarations « au curé. La suite de l'affaire est ignorée.

« P. 353, l'auteur affirme que les contes de sorciers sont répétés « encore en Bourbonnais, à la veillée, et qu'ils ont toujours beaucoup « de succès.

« P. 364, l'auteur raconte qu'à la fin du XVIe siècle ou au commen- « cement du XVIIe, vers 1598, plusieurs ecclésiastiques du Poitou, du « Bourbonnais et de l'Auvergne furent poursuivis sous l'accusation « de sorcellerie et la plupart condamnés et exécutés.

« Dans les *Notes sur les Sociétés populaires dans la Creuse pendant « la Révolution*, on voit que l'aimable Société populaire de Guéret « aimait la dive bouteille. Le 6e jour, 2e décade, 2e mois, an II, elle « dénonce à la Convention, au Comité de sûreté générale, au ministre « et au Directoire du département de l'Allier, les administrateurs « du district de Montluçon pour avoir illégalement élevé la taxe « du vin. Malheureusement ses dénonciations ne se sont pas bor- « nées là. »

A propos de la statue de la Vierge dans l'église de Varangéville, dont il est question plus haut, M. Tiersonnier soumet à nos confrères la photogravure de la statue et exprime ses doutes sur la date du Xe siècle. M. l'abbé Clément déclare qu'il y a là une erreur manifeste

due, sans doute, à une faute typographique. Il n'est pas douteux pour lui que cette statue ne soit de la fin du XIVᵉ siècle. En tous cas, elle n'est certainement pas du Xᵉ siècle, comme l'indique l'inscription mise au bas de la reproduction.

— M. Tiersonnier communique les renseignements suivants, concernant le prieuré de Saint-Mayeul, près le Veurdre, dont M. l'abbé Clément a déjà entretenu notre Compagnie au cours de la séance du 6 novembre 1904 (1). Ces renseignements sont extraits d'une lettre de notre confrère, M. Eugène Le Brun, en date du 25 avril 1905.

« Je viens de passer trois semaines à La Baume, et, pendant ces trois « semaines je n'y ai été que pour les repas et le coucher, passant 12 heures « par jour dans la chapelle de Saint-Mayeul. Mon ami Charrier, H. C. du « Salon et spécialiste de fresques, y restaurait celles de Saint-Mayeul. Il a « fait là une restauration de tout premier ordre, reconstituant après ana- « lyse chimique les enduits et les couleurs ; je vous assure que cela change « des barbouillages auxquels nous ont habitués certains peintres (?) qui ont « restauré les peintures murales de nos églises.

« Grâce à un procédé que nous avait indiqué M. Gélis-Didot, nous avons « pu retrouver certaines figures que le temps avait fait disparaître. J'espère « que cet été vous pourrez venir voir ces peintures et le petit musée (!) que « je forme dans cette chapelle. »

Dans la même lettre, M. Le Brun annonce qu'il a trouvé au Veurdre une vieille porte du commencement du XVIIIᵉ siècle, provenant de l'ancien couvent de Notre-Dame de Lorette, et sur laquelle se trouvent sculptées les armoiries suivantes :

de... à 3 bandes de... celle du milieu chargée en abyme d'un cœur enflammé de... brochant.

M. Le Brun demande si on ne pourrait identifier ces armoiries qui sont timbrées d'une couronne qu'il regarde comme une couronne ducale. M. Tiersonnier, en raison du cœur enflammé figurant dans ces armoiries et qu'on retrouve dans celles de plusieurs couvents d'Augustins en Berry et Nivernais, pense que le blason signalé par M. Le Brun pourrait être celui du couvent de Notre-Dame de Lorette ; c'est dans ce sens qu'il faudrait peut-être orienter les recherches.

M. Tiersonnier donne connaissance d'une lettre de M. Perrault-Dabot, inspecteur des Monuments historiques, que ce dernier lui a adressée le 16 avril, relative à la statue de l'abbé Pierre de La Fin, qui se trouve actuellement au-dessus de la porte fortifiée de Montaiguet. M. Perrault-Dabot n'a pu en obtenir le classement. Il souhaiterait qu'elle pût être placée dans l'église pour être mieux conservée.

(1) Voir *Bulletin*; 1904, p. 346

Pour répondre à ce désir, M. Tiersonnier saisira M. Roger de Quirielle de cette question.

M. Tiersonnier regrette de n'avoir pas de nouvelles au sujet du classement de la porte fortifiée de Montaiguet, qu'il a demandé. Il va insister auprès de la Commission des monuments historiques, pour avoir au moins une réponse.

— Notre confrère, M. GRAVIER DU MONCEAU, a informé M. Tiersonnier des dires suivants, le priant de s'occuper de la question. Il existerait, dans une fontaine située au milieu des ruines de l'abbaye de Saint-Gilbert, des pierres, probablement des dalles tumulaires, portant des inscriptions. M. Tiersonnier compte demander à notre collègue le V[te] de Fradel, dès qu'il sera de retour au château des Morelles (Broût-Vernet) : 1° de se renseigner sur l'exactitude du fait ; 2° de faire connaître à qui appartient la partie des ruines où se trouve la fontaine susdite. Si réellement des dalles chargées d'inscriptions existent, il demandera à qui de droit, avec l'appui de la Société, l'autorisation d'examiner ces pierres, de relever les inscriptions, et, si possible, tâchera d'en obtenir le don au Musée ou à notre Compagnie.

— M. Tiersonnier informe la Société que la propriété de Plaisance (commune d'Yzeure), vient encore de livrer des vestiges gallo-romains. M. Munet, propriétaire du château de Plaisance, en faisant exécuter des travaux dans une vigne, a découvert des restes appartenant selon toute apparence à une villa gallo-romaine. Une piscine parfaitement cimentée a été mise au jour, ainsi qu'un puits orné d'une jolie margelle et en parfait état également ; enfin, des tuiles romaines, plates, etc... Notre confrère, M. FAULQUIER, a rapporté chez lui, rue de Bourgogne, une grande tuile plate à rebord, portant un dessin qui est peut-être une marque de fabrique, un morceau du ciment de la piscine, un fragment de marbre mouluré, et un débris d'autre tuile portant des dessins. Il se serait fait un plaisir de parler lui-même des découvertes faites chez son beau-frère, s'il avait pu assister à la séance. M. Bertrand a été avisé et pourra sans doute donner des détails plus précis.

M. Bertrand répond qu'ayant été malade, il n'a pu se rendre à Plaisance en temps utile, mais qu'il ira sur place, se renseignera et nous rendra compte.

— M. Tiersonnier donne lecture d'une note de M. de Quirielle, intitulée : *La Vierge portant l'Enfant-Jésus, panneau d'un vitrail du XIII[e] siècle.* Cette note accompagnée d'une reproduction du fragment de vitrail est renvoyée à la Commission du *Bulletin.*

Il communique aussi un passage d'une lettre du 25 avril 1905, que lui a écrite M. Roger de Quirielle.

« ..... Je vous signale une découverte dont notre ami Duchon vient de « me faire part. Des ouvriers exécutant certains travaux de voirie, à Cus- « set, ont découvert un objet de terre cuite, que notre confrère a vu et qui « lui paraît être un *chenet* à tête humaine ; probablement gaulois. Il serait « à ajouter à la série de ceux que M. J. Déchelette a savamment décrits. « L'objet en question a été déposé à la mairie de Cusset. »

— Deux travaux de M. GRÉGOIRE concernant *les Francs-Archers de Saint-Pourçain* et *Dons de vins, etc., faits par la ville (XVe-XVIIIe siècles)*, sont remis à la Commission du *Bulletin*.

— M. Tiersonnier communique enfin une note sur les Regnier de Guerchy et leurs armoiries. (Renvoyée à la Commission du *Bulletin*.)

— M. l'abbé BERTHOUMIEU présente la première partie d'un travail intitulé : *Les Forêts domaniales du Bourbonnais*. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— M. FLAMENT fait part de trouvailles qu'il vient de faire dans les couvertures de deux registres du XVIe siècle. La couverture du premier registre était formée de feuillets de papier arrachés au livre de comptes d'un apothicaire bourbonnais du début du XVIe siècle ; celle du second, de plusieurs autres feuillets relatant notamment une partie des négociations entamées en 1421 pour la délivrance du duc de Bourbon Jean Ier, et d'une lettre adressée à une duchesse de Bourbon au milieu du XVe siècle. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— M. MANTIN fait examiner deux objets récemment acquis par lui : 1° un masque du début du XIXe siècle, jadis fixé selon toutes apparences à un vase de fleurs, originaire vraisemblablement d'une poterie de Souvigny ; 2° un terme en terre cuite, sans doute un dieu connu, trouvé peut-être dans un tombeau ou dans une fontaine, et provenant de la collection de M. Esmonnot.

— M. l'abbé Berthoumieu lit, sur la série des Grands Jours tenus à Moulins, une note qui est renvoyée à la Commission du *Bulletin*.

— On réserve à la même Commission le soin de choisir le rapporteur de notre excursion du mois de juillet.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 5.

G. B. et P. F.





LES

Épitaphes sacerdotales

DE CHAREIL-CINTRAT (1)

— MILIEU DU XVI[E] SIÈCLE —



L'ÉGLISE neuve de la paroisse rurale de Chareil-Cintrat (2) (canton de Chantelle), construite de 1881 à 1883 sur les plans de M. l'abbé Pougnet, conserve dans sa sacristie une pierre tombale des plus intéressantes, placée jadis sur la face du premier pilier de gauche en entrant dans l'ancienne église romane, — un des plus curieux spécimens de nos vieux édifices auvergnats — qui, dans la solitude, achève de tomber en ruine (3).

Cette dalle de calcaire offre un tableau de 0m,85 de hauteur sur 0m,42 de largeur, sans compter le cadre composé de trois moulures (une gorge entre deux baguettes) de 0m,06 de diamètre, sur 0m,045 de relief. L'épaisseur totale de la dalle est de 0m,085.

(1) La présente étude faite pour le *Bulletin monumental*, a reçu de ce dernier la plus courtoise hospitalité (68e vol., 1904, n° 3), et son comité a bien voulu mettre notre cliché à la disposition du *Bulletin de la Société d'Émulation*. Après des retouches que de nouveaux documents et de judicieuses observations rendaient utiles, nous présentons ce travail aux archéologues bourbonnais.

(2) Cette paroisse se nommait avant 1791 : Chareil-le-Coutieux. (Cf. *Générale description du Bourbonnais*, de NICOLAS DE NICOLAY et *Procès-verbal de la généralité de Moulins* en 1686, de FLORENT D'ARGOUGES, édités par M. Vayssière, archiviste de l'Allier en 1889 et 1892.) — M. l'abbé Bernard, curé actuel de Chareil, a lu dans d'anciens actes *Chareil-les-Coustiaux*, qui trouverait mieux son étymologie dans les accidents de terrain de cette commune.

(3) Ces renseignements nous ont été très obligeamment fournis pas M. l'abbé Bernard, auquel Mme veuve Alexis Thonier, propriétaire du château et de l'ancienne église, donna la pierre tombale.

Sur le fond, un sculpteur du milieu du xvie siècle a gravé, — d'une main ignorante ou déshabituée des caractères « gothiques », — en lettres de 0^{m},02 de hauteur en moyenne, deux épitaphes se rapportant à d'anciens curés, une légende votive et trois personnages ecclésiastiques dont le dernier fit, de son vivant, exécuter ce pieux ouvrage.

La reproduction donnée ci-contre de cette pierre tombale, d'après un scrupuleux relevé de l'estampage de ces épitaphes, nous dispense d'une plus minutieuse description et ne demande qu'une brève lecture accompagnée de quelques explications.

Hic sub hac tu[m]ba iacet discretus
Vir D[omin]us Anthoni[u]s Tixeron p[res]b[ite]r
Curat[u]s eccl[es]ie hui[u]s qui ha[n]c rexit
An[n]is quadragi[n]ta qui[n]que p[er]so[na]liter
Obiit Xp(*Christ*)**ofori fest. mill[es]i[m]o**
Q[ua]dri[n]ge[n]tesi[m]o no[na]gesi[m]o s[e]c[un]do

(Figure d'Antoine Tixeron.)

Et post resignavit dictam
ecclesia[m] ve[ner]abili viro d[omi]no
Petro Tixero[n] ei[u]s nepoti q[ui]
rexit an[n]is p[er]sonaliter qua[=]
dragi[n]ta obiit u[n]decima
me[n]sis aprilis mill[es]i[m]o qui[n]ge[n=]
tesi[m]o XXIIII° eius corpus
iacet sub eade[m] tu[m]ba

(Figure de Pierre Tixeron.)

Et dictus d[omin]us petrus
Tixero[n] resignavit dicta[m]
eccl[esi]am ve[ner]abili et

20

10

LES ÉPITAPHES SACERDOTALES DE CHAREIL-CINTRAT (milieu du XVIe siècle)



discreto viro d[omi]no
Claudio Tixero[n] ei[u]s
Nepoti q[ui] regit ad
P[rese]ns p[er] so[n]a[li]t[e]r orate
Deu[m] p[ro] eis

(Figure de Claude Tixeron, à genoux devant un prie-Dieu.)

Ce précieux petit monument funèbre nous apprend donc que Chareil eut, du milieu du XVe siècle au milieu du suivant, trois curés de la même famille, neveux les uns des autres, et se succédant dans le bénéfice, d'une moyenne importance si on en juge par la statistique de Nicolas de Nicolay, géographe du roi, qui attribue à la paroisse, en 1569, 108 feux.

Le premier des « Tixeron », Antoine Tixeron —, il joue ici le rôle « d'ancêtre », — nous est montré par « l'imagier », mort, couché en habits sacerdotaux, les mains jointes, la tête reposant sur un coussin, au-dessous d'un missel ouvert et d'un calice surmonté de son hostie. Il fut curé de Chareil et trépassa le jour de la fête de saint Christophe, c'est-à-dire le 25 juillet de l'année 1492.

Par son épitaphe, nous pouvons savoir combien de temps il gouverna la paroisse de Chareil.

En effet, d'une part, sa légende déclare qu'il fut curé « personnellement » pendant quarante-cinq ans, et d'autre part, l'épitaphe de son neveu et successeur, Pierre Tixeron, donne à ce dernier quarante ans de gouvernement curial finissant l'année de sa mort, en 1524. Nous sommes donc autorisé à penser qu'Antoine Tixeron fut curé de Chareil, de 1440 à 1484, année où dut commencer le ministère quadragénaire de Pierre Tixeron.

A cette dernière date, le vieil Antoine se trouvait sans doute trop âgé pour continuer à exercer « en personne » les fonctions curiales et dut se décharger de ce soin sur son neveu Pierre. Celui-ci devint ainsi son successeur après avoir été peut-être son coadjuteur. Après huit ans de cette familiale communauté, Pierre procéda à l'enterrement de son oncle, en l'année 1492.

C'est le second personnage de nos épitaphes, qualifié d'ailleurs de « vénérable homme », Pierre Tixeron, au profit duquel son oncle Antoine avait résigné son titre de curé dès 1484. La pierre tombale le

représente dans la même attitude que celle de son prédécesseur, avec des traits plus jeunes néanmoins. Il gouverna Chareil, au spirituel, en « propre personne », pendant quarante ans, et mourut le 11 avril 1524. Son corps fut enseveli dans le caveau où reposaient déjà les restes d'Antoine.

Il était réservé au propre neveu de Pierre, à « vénérable et discrète personne » — honoré par l' « épitaphier », des qualités réunies de ses deux oncles, — Messire Claude Tixeron, de recueillir ses biens et sa paroisse. On sait, d'ailleurs, combien ces sortes d'héritages étaient fréquents à cette époque où un prêtre était assez facilement autorisé à résigner ses fonctions en faveur d'un autre, et surtout d'un parent ; il suffisait d'être apprécié par ceux qui avaient droit de collation ou de nomination.

Pour Claude, il paraît avoir justifié cette faveur et mérité les expressions, aussi pompeuses qu'habituelles, de son graveur. Car sa foi religieuse et un honorable sentiment de gratitude lui firent reconnaître publiquement et à perpétuité, le rôle généreux et prévoyant de son grand-oncle Antoine et de son oncle Pierre, dans la provision de bénéfice de Chareil. Ainsi, a-t-il tenu à signer, pour ainsi dire, cet acte de piété familiale, en se faisant représenter lui-même dans une sorte de chapelle, en habit de chœur, avec un surplis à larges manches, la tête découverte, les mains jointes et à genoux sur un coussin, devant un prie-Dieu chargé d'un livre d'oraisons, recommandant par sa légende, aux prières des fidèles, l'âme de ses prédécesseurs et la sienne...

Quant à la date de la gravure de cette pierre tombale, nous la plaçons dans le second tiers et plus exactement au milieu du xvi[e] siècle.

En effet, même en supposant d'après le précédent établi par Antoine, que Pierre eût lui aussi résigné son bénéfice en faveur de son neveu Claude avant 1524, il est certain que la pierre fut entièrement gravée après cette date, inscrite elle-même dans la seconde épitaphe. D'autre part, nous savons par la *Description du Bourbonnais* de Nicolas de Nicolay, qu'en 1569, Claude Tixeron avait un successeur à Chareil, messire Priam Barbier (1).

(1) Celui-ci ne paraît pas être « un neveu à succession » ! Chareil sortait donc de la famille... Aussi bien, ainsi que les offices de notaires ne passaient pas indéfiniment, même alors, de père en fils, de même surtout les cures ne restaient pas aussi longtemps entre les mains des oncles et des neveux, et l'habitude s'en est même heureusement presque complètement perdue de nos jours.

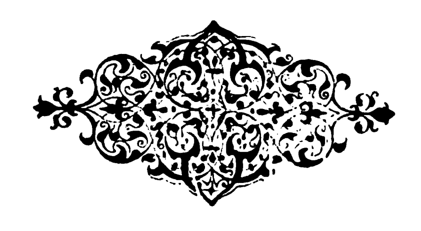


Il convient donc de placer la gravure de la pierre tombale entre ces deux dates de 1524 et 1560, et d'une façon plus précise, entre 1540 et 1550, si on en juge par le portrait dessiné par le fidèle graveur. C'est, en effet, plutôt celui d'un prêtre d'un « âge mûr » que celui d'un jeune homme. On arrive à cette conclusion, surtout si on regarde comme vraisemblable que Claude reçut de ses oncles, non seulement la cure de Chareil, mais encore leurs exemples de longévité et leurs habitudes de résidences prolongées dans un même presbytère.

L'étude enfin de la forme des caractères, de l'imparfaite imitation des jolies lettres du xve siècle, témoigne bien de l'éloignement de la période gothique. Il est évident aussi que le sculpteur, assez habile cependant à en juger par certains détails des figures, était plus familiarisé avec l'alphabet romain, triomphant à peu près despotiquement depuis 1530, qu'avec celui du Moyen-Age auquel Claude donna la préférence, sans doute pour mieux rappeler des prêtres du siècle précédent.

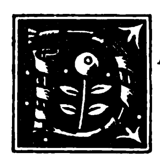
En tout cas, tant au point de vue de l'Epigraphie monumentale qu'à celui de l'Histoire religieuse et des coutumes locales, la pierre tombale de l'église de Chareil mériterait de sortir de la fâcheuse obscurité de la sacristie pour être replacée en évidence, et reprendre — quand les temps seront redevenus favorables pour la Religion — une place d'honneur dans l'église actuelle. En attendant, elle méritait surtout d'être signalée aux archéologues et aux érudits.

L'Abbé Joseph Clément.



ARCHAMBAUD DE MONTLUÇON

ET LES SIRES DE BOURBON



Dans une récente brochure (1), j'ai donné des détails inédits sur quelques seigneurs de Montluçon en publiant les chartes qui les concernaient. La dernière, qui termine en même temps le supplément de la brochure, indique d'une façon certaine qu'en 1202 un Archambaud était seigneur de Montluçon au moment du traité de mariage fait entre sa fille et le fils de G., comte d'Auvergne (2). Un des résultats les plus clairs et les plus incontestables de mon travail est donc d'avoir prouvé l'existence des seigneurs particuliers de Montluçon au XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], existence niée (en même temps que celle des Bourbon-Montluçon) par M. Chazaud, notamment p. 190, 191 et 224 (3) de sa *Chronologie des sires de Bourbon.*

Aujourd'hui j'apporte le texte d'une deuxième charte faite par le même Archambaud de Montluçon au moment de son départ pour la Terre Sainte. Dans cet écrit, il explique que, se trouvant au milieu des conflits déchaînés entre les rois de France et d'Angleterre (4), ayant

(1) *Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ? Etude sur les Bourbons primitifs avec tableaux généalogiques.* — Moulins, Auclaire, 1905.

(2) Il doit s'agir de Guillaume, fils de Guy II, comte d'Auvergne, et de Perronnelle de Chambon. Le Père Anselme cite ce mariage, III, 150, 151, 152 et VIII, 50, mais il fait à tort de Guillaume un fils de Dauphin : il donne à la fille d'Archambaud de Montluçon le nom d'Isabelle ou de Pétronille, *alias* encore Pernelle.

J'ai donné par erreur le n° 10028 au sceau de cette charte dans l'ouvrage de Douet d'Arcq : c'est 6527 et le sceau est celui de l'évêque de Cahors, au nom duquel l'acte est rédigé.

(3) Il écrit p. 224 que « Montluçon a toujours appartenu aux sires de Bourbon, sans interruption du XI[e] au XIII[e] siècles ». Or, avant 1202, les sires de Montluçon avaient pour suzerain le roi d'Angleterre comme duc de Guyenne. On sait que Montluçon fut en 1202 mis par Philippe-Auguste sous la suzeraineté des sires de Bourbon.

(4) Mézeray dit que dans cette guerre, les deux rois désolèrent réciproquement leurs terres par le fer et par la flamme, qu'elle n'aboutit qu'à des *brulemens et ravages.*

subi l'invasion du roi de France à l'instigation de Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, qui fut son ennemi momentané, il met sa terre sise dans la Marche, mouvant du roi d'Angleterre, sous la sauvegarde du Pape et sous la protection des censures ecclésiastiques de l'archevêque de Bourges, de l'évêque de Limoges et du prévôt d'Evaux. En cas de décès, ces derniers devront faire exécuter son testament, et si par hasard des difficultés s'élevaient au sujet de ses affaires, l'abbé de Bellaigue, en apposant son sceau, aura toute qualité pour le représenter.

La date manque à ce document, mais il doit être de 1200 environ, car on mentionne Guy de Dampierre comme seigneur de Bourbon. Il ne peut donc s'agir que de la cinquième croisade (1202-1206). En outre Archambaud se dit vassal du roi d'Angleterre : par conséquent c'est avant 1202 que fut écrit le texte suivant :

« Ego Archimbaldus dominus Montis Lucii, cruce signatus et Jerosolimam proficiscens vestre significo Sanctitati quod licet magna guerrarum turbatio inter dominos Regem Francorum et Regem Anglorum emerserit et terra mea de feudo regis Anglorum in Marchia consistens in tanta fuerit suspectione quod dominus Rex Francorum eam manu invaserit violenta et hoc instinctu Guidonis de Domnapetra domini Borbonio mihi aliquandiu inimicantis ; tamen de Crucifixi protectione et vestra, Pater Sanctissime, iter propositum arripui, terra mea in suspectione memorata remanente. Vestre igitur supplico Paternitati reverende quatinus domino Bituricensi archiepiscopo in cujus diocesi terra mea consistit auctoritate vestra districtius mandetis ut terram meam ab omnibus invasoribus per censuram ecclesiasticam tueatis et quam, quod absit, vere..... de domino archiepiscopo quod timore domini Regis Francorum in justitia minus rigida procedat. Iterum supplico quatinus domino Lemovicensi episcopo et preposito Evaunensi aliud placeat mandatum delegare ut vice vestra fungentes terre mee invasores ecclesiasticis arceant disciplinis et tam dicto archiepiscopo quam prefatis episcopo Lemovicensi et preposito Evaunensi detis in mandatis ut legatum meum faciant observari et si forte in profectione Jerosolimitana decessero predicti patres auctoritate vestra functuri eos quos terre mee constitui successores faciant eam secundum instituta canonum pacifice possidere et si forsan aliqua permutatio deinceps super meis emerserit negociis abbati Bellaquensi sigillum suum vobis mittenti sicut et mihi credatis (1). »

(1) *Archives nationales*, J, 1138, cote 6, fonds de Mercurol. Je remercie

A cette charte est appendu, dit Douet d'Arcq, qui l'attribue faussement à un Archambaud de Montluc (1) « un sceau rond de 60mm, équestre. Il n'est pas possible de savoir si le bouclier a des armes.

Légende : ✠ SIGILLVM ARC.... ALD.... MONTELVCIO.

Sur le contre-sceau, écu *au lion à la queue fourchée* sans légende. »

Ce dernier renseignement est d'un haut intérêt, car il fait connaître les armoiries des sires de Montluçon. On remarquera qu'elles sont semblables à celles qu'attribue à Béatrix de Montluçon un tableau (2) généalogique, imprimé vers 1663, conservé au château de Lys (Bressolles) et cité par moi p. 14 de ma brochure.

Les sires de Bourbon ayant aussi un lion dans leurs armes, les partisans de leur origine commune avec les seigneurs de Montluçon, pourraient trouver dans ce fait un argument sérieux. Mais le lion, dira-t-on, est un meuble d'armoiries fort commun : peut-être l'était-il moins au moment où les armoiries encore peu répandues étaient d'invention presque récente. Il est à croire aussi que les coquilles des sires de Bourbon n'ont été ajoutées qu'après la croisade faite par Archambaud VI. C'est bien pour ce motif, comme le fait remarquer l'*Ancien Bourbonnais*, que le P. Anselme a mis pour la première fois l'écu de *Bourbon-ancien* en tête de l'article d'Archambaud VI. Quoi qu'il en soit, nous considérons comme acquise à notre histoire du Bourbon-

vivement M. Flament, archiviste de l'Allier, qui a copié cette charte à mon intention.

Comme on le voit, la présence d'Archambaud de Montluçon aux croisades a été, non sans fondement, signalée par le poème du jésuite Lemoine et la légende du château de l'Ours (Voir *Ancien Bourbonnais*, I, 397, II, 374 du Voyage pittoresque ; *Art en province*, II, 306). J'espère que la malheureuse Odile, fille du sire de Montluçon, n'a existé que dans l'imagination des auteurs de ces histoires dramatiques.

(1) *Collection de sceaux*, I, 682, n° 2927. M. Douet d'Arcq s'est évidemment trompé en traduisant *Montis Lucii* par Montluc. D'ailleurs on écrit à tort *Montluc* le nom du fameux maréchal de France. Lui et son frère, l'évêque de Valence, ainsi que les autres membres de la famille, signaient toujours *Monluc*. Ce nom était tiré du petit village de Monluc, en latin de *Bono-luco*, situé commune de Saint-Léger (Lot-et-Garonne). (*Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, I, 478.) Voir aussi le P. Anselme, VII, 290, les inventaires des archives de Lot-et-Garonne et les *Commentaires de Blaise de Monluc*, publiés pour la *Société de l'Histoire de France* par M. de Ruble.

(2) Ce tableau, qui figure dans les « *Seize cartiers paternels et maternels de tous les rois de France* », fait partie d'un ouvrage anonyme que je crois fort rare, dont le titre est : *De l'origine, de l'usage et de la pratique des quartiers ou lignes pour establir la noblesse et la descendance des personnes.*

nais l'existence des sires de Montluçon avec un lion à la queue fourchée pour blason.

Archambaud de Montluçon, dont nous ignorons le sort ultérieur, avait certainement deux filles ; l'aînée, nommée Isabelle ou Pernelle, paraît avoir été la première femme du fils du comte d'Auvergne, comme le dit le P. Anselme ; elle mourut probablement sans enfants et la baronnie de Montluçon échut à sa sœur cadette qui était évidemment Béatrix, mariée vers 1215 à Archambaud VIII, sire de Bourbon. M. Chazaud, voulant absolument supprimer tout ce qui portait le nom de Montluçon, a déclaré que cette dernière n'existait pas, que son père, Archambaud de Montluçon, était aussi un personnage imaginaire, et que la femme du susdit sire de Bourbon s'appelait Béatrix de Mello. Je pense ne pas avoir employé inutilement *sept pages* de ma brochure à démontrer la fausseté des assertions de Chazaud sur ce point, qui, je l'espère, ne sera plus discuté. Je ne reviendrai pas sur ces preuves, mais je me contenterai de faire remarquer que la sépulture de cette Béatrix de Montluçon et celle de son mari à Bellaigue, s'expliquent tout naturellement par les fondations des sires de Montluçon, faites précédemment dans cette abbaye (1). Si cette Béatrix s'était appelée de Mello, quelle raison aurait-elle eue pour se faire enterrer dans une abbaye aussi lointaine ?

Les deux baronnies de Montluçon et de Bourbon restèrent encore nominalement séparées après la mort de Béatrix de Montluçon, comme on peut s'en convaincre en lisant dans les *Titres de la maison de Bourbon* les résumés des chartes, datées de 1249 à 1272, aux n°s 303 C, 304 A, 346, 439 et 531. M. H. Gaillard (2) avait déjà fait cette remarque d'après l'accord passé le 16 janvier 1272 (n. s.) entre Agnès de Bourbon, veuve de Jean de Bourgogne, et le prieur de Souvigny. Celle-ci, après avoir promis de recevoir la monnaie de Souvigny dans toute la baronnie de Bourbon, prend les mêmes engagements pour la baronnie de Montluçon.

Comme on le voit, il est difficile de parler des sires de Montluçon sans mêler à leur histoire les sires de Bourbon, leurs voisins et leurs suzerains au XIIIe siècle, très probablement issus des mêmes ascen-

(1) *L'Ancienne Auvergne*, II, 243, dit que l'abbaye de Bellaigue fut fondée dès 1137 par un seigneur de Bourbon de la branche de Montluçon. D'après la *Notice archéologique sur l'église de Bellaigue*, de M. Claudius GOLLIARD, le fondateur aurait été Faucon de Jaligny, seigneur de Puy Guillaume.

(2) *Annales Bourbonnaises*, VI, 142.

dants. Je profite donc de l'occasion pour signaler une supercherie historique bien extraordinaire, récemment découverte (1).

J'ai mentionné accidentellement, page 3 de ma brochure précitée, à propos de la charte de Chantelle de 936, un Guy, comte de Bourbon que M. Chazaud cite comme témoin de cet acte. Or ce dernier a été trompé par le *Gallia Christiana* et n'a pas regardé la copie du XIIIe siècle de cette charte, existant aux Archives de l'Allier. Sans cela il aurait vu que le témoin en question était qualifié comte (*S. Guidonis comitis*), mais nullement *Borbon.* Les Archives départementales ont acquis dernièrement un cartulaire d'Evaux qui contient une copie du XVe siècle du même acte. Le mot *Borbon* n'y figure pas, et il en est de même sur *l'original* conservé aux Archives du Puy-de-Dôme (2) (fonds de la Sainte-Chapelle de Riom).

Le grand élagueur Chazaud, au lieu de faire une assez longue dissertation sur ce personnage (3), qui n'était probablement qu'un fonctionnaire, aurait mieux fait de le supprimer comme un simple Bourbon-Montluçon. Justel, *l'Art de vérifier les dates*, *l'Ancien Bourbonnais*, et bien d'autres, ont disserté sur ce comte Guy de Bourbon, dont le nom a sans doute été fabriqué par un copiste du commencement du XVIIe siècle. Coiffier a eu la bonne inspiration de n'en pas parler dans son *Histoire du Bourbonnais :* nous espérons que maintenant il n'en sera plus question et que les érudits de notre région effaceront ce *Borbon* sur tous les ouvrages qui le mentionnent.

En constatant cette adjonction du nom de Bourbon, due à un copiste *trop zélé*, je me demande si Chazaud n'a pas eu raison, p. 193 de sa *Chronologie*, en tenant comme suspectes les additions du mot *Borbo* faites aux noms des seigneurs de Montluçon dans la copie du Cartulaire de Bonlieu. Et ceci n'infirme nullement ma croyance relative à l'origine commune des seigneurs de Montluçon et des sires de Bourbon : comme je l'ai déjà fait remarquer, les noms de famille n'existant pas lors de la séparation, les seigneurs de Montluçon *ne*

(1) Grâce à une remarque faite par M. Claudon, ancien archiviste de l'Allier.

(2) M. Chazaud connaissait l'existence de cette charte aux Archives du Puy-de-Dôme, car il la signale p. 145 de son *Etude.*

(3) Pages 142 et 144 de la *Chronologie.* Voir aussi p. 6 dans le discours de M. Amédée Thierry. Il est singulier que ce faux texte n'ait pas été signalé d'une façon spéciale par M. Vayssière, ancien archiviste de l'Allier, qui a transcrit dans l'*Inventaire des Archives départementales*, D. 43 (volume non terminé), la plus grande partie de cette charte et n'a pas fait imprimer le mot *Borbon.*

pouvaient ni ne devaient prendre le nom de Bourbon, fief qui ne leur appartenait pas. Plus tard seulement, lorsque les noms patronymiques se sont établis définitivement, les généalogistes ont cru bien faire en donnant ce nom de Bourbon (1) aux seigneurs de Montluçon, qui *certainement ne le portèrent jamais*.

Les attaques que ma brochure a dirigées contre l'*Etude sur la Chronologie des sires de Bourbon* de M. Chazaud, ont peut-être paru inspirées par une fougue irréfléchie. Sans doute mes premières études et mon passé militaire ne ne m'ont pas préparé au rôle d'un critique historique, mais il n'y a pas besoin d'être grand clerc ni élève de l'école des Chartes pour relever les contradictions si apparentes de l'*Etude* de M. Chazaud. Elles sautent aux yeux du lecteur attentif, et pour les rendre manifestes, je me suis presque continuellement appuyé sur les documents cités par l'auteur : en un mot j'ai opposé Chazaud à Chazaud.

Que peuvent par exemple répondre ses défenseurs à l'accord passé entre l'abbé de Cluny et Archambaud V (*Archembaldum quintum*) ? La citation que j'en fais prouve à elle seule qu'avant Aymon l'usurpateur, il y a eu *cinq* Archambaud : or Chazaud ne veut en mettre que *quatre*, malgré cette preuve et les assertions de tous les historiens. La charte en question fut faite après le concile de Clermont, c'est-à-dire à la fin de 1095 ou au commencement de 1096 : très longue, occupant les pages 9 à 13 du *Thesaurus Sylviniacensis* (2), elle commence par l'historique des différends entre les moines et les sires de Bourbon, puis après avoir relaté divers faits très importants, elle se termine par l'accord établi sur la justice de Souvigny et les devoirs des habitants (3). Toutes ces choses indiquent qu'elle n'a pu être inventée et d'ailleurs personne n'a songé à contester son authenticité. Impossible aussi de mettre en scène le P. André, qui était âgé d'environ *huit ans*, lorsque ce long document a été transcrit sur le *Thesaurus*.

On ne peut donc admettre la suppression d'Archambaud Ier, dit *le Franc*, époux de Rothilde. Son fils, Archambaud-*le-Verd*, dont Chazaud fait son Archambaud Ier, aurait, dit-il, été témoin d'un acte passé

(1) En 1270 on trouve mention de Guillaume de *Bourbon*, seigneur de Bessay, fils d'Archambaud VIII. Les noms de famille semblaient donc commencer à s'établir, mais ils étaient encore sujets à changement. Ainsi on voit au siècle suivant le fief de Bourbon, transmis par les femmes, finir par donner son nom à la descendance du sixième fils de saint Louis.

(2) Archives de l'Allier, H, 419.

(3) Voir dans *l'Ancien Bourbonnais*, I, 257 et suivantes, le texte de la charte et le brillant résumé qu'en fait Achille Allier.

vers 947 par son père Aymon. Or cet Archambaud fut *plus que témoin*, car la charte se termine ainsi : « *Signum Aymonis et Aldesinde uxoris ejus, qui fieri et firmare rogaverunt. Geraldi et Archimbaldi filiorum ejus, qui coneesserunt* (1). »

Pour pouvoir *consentir* en approuvant la donation paternelle, il fallait, je pense, avoir l'âge de raison et tout au moins seize ans. Si cet Archambaud avait seize ans en 947, il en aurait eu 102 à sa mort vers 1033. Est-ce bien la peine, pour arriver à un résultat si invraisemblable, de nier la naissance dudit Archambauld en 959 et de supprimer son père, le mari de Rothilde ?

A la vérité les quelques erreurs que j'ai relevées dans le travail de M. Chazaud, erreurs fort grosses d'ailleurs, ne me font pas perdre de vue tout ce qui s'y trouve de bon et d'instructif. Sa géographie historique du Bourbonnais est en particulier fort remarquable; malheureusement ce chapitre fait suite à celui qui est consacré à flétrir la mémoire du P. André. Je n'ai fait qu'effleurer cette grave question sans l'étudier ; il me semble seulement, à première vue, que, devant un tribunal quelconque, le réquisitoire Chazaud n'aurait pas suffi à obtenir une condamnation pour faux et que, malgré de graves présomptions, l'acquittement s'en serait suivi faute de preuves. Il y a eu certainement un faussaire (2), mais était-ce le P. André, accusé si légèrement et si injustement par Chazaud pour la charte de 1096 relative à l'avènement d'Aymon II (3) ?

Le tableau généalogique (4) annexé à ma brochure n'est pas nouveau, comme on semble me le reprocher. La filiation est la même que celle donnée par le P. Anselme. Si j'ai laissé le n° VII à Archambaud *le jeune* mort avant son père en 1169, c'est précisément pour ne pas

(1) Voir aux pièces justificatives de la *Chronologie* de Chazaud, p. XXIII et XXIV.

(2) M. Chazaud a écrit p. 42 de son *Etude* que les dix premières chartes de ses *Pièces justificatives* ont été fabriquées par le P. André. La fausseté de quelques-unes de ces pièces semble très discutable ; je demande en particulier pourquoi, sans explications, il classe dans cette catégorie les numéros IX et X, ayant trait à l'emprunt de 500 marcs d'argent, fait par Archambaud VI aux moines de Souvigny avant son départ pour la Terre Sainte. Rien, dans ces deux documents dont le dernier est une bulle du pape Alexandre III, ne fait allusion aux ancêtres plus ou moins fantastiques attribués aux sires de Bourbon.

(3) Voir p. 28 de ma brochure précitée.

(4) Dans ce tableau la date du mariage de Guillaume II de Bourbon-Bessay doit se lire probablement 1285 plutôt que 1295 comme je l'ai copiée sur le P. Anselme.

faire d'innovation et conserver aux deux Bourbon-Dampierre les numéros VIII et IX.

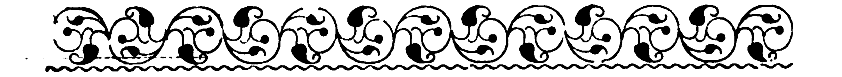
J'ai remarqué qu'à la suite du P. Anselme, les historiens citent le *nécrologe du prieuré du Montet* et mentionnent d'après ce manuscrit la mort de quelques sires de Bourbon. Quelqu'un pourrait-il me dire si ce nécrologe existe encore dans un dépôt d'archives? M. Chazaud ne veut pas qu'Archambaud *le Fort* soit mort le 16 juillet 1078, comme l'indique le susdit manuscrit. Si pourtant son surnom de *Fort* y est mentionné, il n'y a qu'à accepter cette date. Comme je l'ai dit, Archambaud-le-Fort (1) a dû mourir peu de temps après son père, encore vivant en 1076, mais celui-ci très âgé et souffrant lui avait sans doute abandonné depuis quelques années le gouvernement de la baronnie de Bourbon.

En résumé, au lieu de voir mes contradicteurs se livrer sur mon travail à des appréciations générales plus ou moins défavorables, je ne leur demande qu'une chose : prendre mes assertions une à une et les réfuter si c'est possible. C'est ce que j'attends avec la plus grande tranquillité.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Le capitaine de Saint-Hillier propose pour le nom d'Archambaud l'étymologie tudesque très acceptable d'*Erkampf-bold*, brave au combat, *bold* signifiant hardi, brave, en anglais et en saxon.





Contribution à l'Héraldique bourbonnaise

LES REGNIER DE GUERCHY

Dans le procès-verbal de la séance de mars 1905, il a été question du poète Jean Regnier et de sa famille.

Jean Regnier, Ecuyer, seigneur de Guerchy, bailly d'Auxerre, etc..., et son père Pierre Regnier portaient sur leur sceau, timbré d'un heaume, *une croix denchée cantonnée de 4 molettes d'éperons à 6 rais* (1).

D'autre part, les Regnier, seigneurs du Deffand et de Vauvrailles, près Saint-Pourçain-sur-Sioule, peut-être parents des Regnier d'Auxerre, portaient *d'argent à 6 tourteaux d'azur*, alias: *d'azur à 6 besants d'argent.*

Par suite du mariage, avant 1473, de Marie Reignier, fille de Jean et de Marie de Clugny, avec autre Jean Regnier, seigneur de Vauvrailles, près Saint-Pourçain, fils de Philibert, seigneur du même lieu et du Deffand, la seigneurie de Guerchy (2) passa aux Regnier de Vauvrailles qui en prirent le nom et continuèrent à porter leurs armoiries patrimoniales. Il y a donc eu deux maisons Regnier de Guerchy successives, peut-être d'origine commune et en tous cas greffées l'une sur l'autre. La première portant *une croix denchée cantonnée de molettes*, la seconde beeucoup plus connue et éteinte seulement au cours du XIXᵉ siècle, ayant pour armoiries *6 besants ou tourteaux.*

Cette dernière maison semble avoir, sinon pris naissance à Saint-Pourçain, au moins y avoir séjourné et être sortie au cours du XVᵉ siècle, de bourgeois de Saint-Pourçain. Dès 1322 en effet, les *Noms féodaux* nous signalent un Jean Regnier, bourgeois de Saint-Pourçain, assez fortement possessionné déjà aux environs, du chef de sa femme Jeanne de Vaux.

Quoi qu'il en soit, il m'a semblé utile de combler une lacune de

(1) Pour les preuves, voir *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1903, p. 297 à 313.

(2) Guerchy (arrondissement de Joigny, Yonne). Primitivement c'était Garchy.

l'*Armorial du Bourbonnais* du Cte de Soultrait (1) en rappelant le blason de cette ancienne famille, qui possède à mes yeux un double mérite : réveiller le souvenir d'un vieux poète français et fournir un nouvel exemple de la façon dont les antiques lignées bourgeoises s'élevaient jadis, parfois très rapidement, et finissaient par entrer le front haut dans la noblesse (qui était loin d'être une caste fermée), s'unissant aux vieilles races féodales et se confondant bientôt avec elles. Ce sont là vérités qu'il n'est pas mauvais de rappeler à l'occasion.

LES VRAIES ARMES DES RIPOUD DE LA SALLE

Si l'on ouvre l'*Armorial du Bourbonnais* du Comte de Soultrait, on trouve, au nom de Ripoud, les armoiries suivantes :

D'azur, à la main dextre de carnation tenant trois roses d'or, mouvant de senestre, adextrée d'une étoile de même, et accompagnée en pointe d'un croissant aussi d'or. Ce sont, en effet, les armes inscrites dans l'*Armorial général* de 1696, au nom de Jean Ripoud, marchand de la ville de Moulins. Jean Ripoud et les siens ont-ils jamais porté ce galant emblème héraldique où les astres voisinent avec les fleurs ? C'est ce que je ne saurais dire. Il semble bien toutefois que c'est un blason imposé d'office, faute de déclaration (2).

En tous cas, il résulte de cachets de famille, que la branche des Ripoud de La Bresne et de La Salle a porté et porte encore des armoiries totalement différentes, qu'on peut blasonner ainsi : *d'azur, à la fasce, accompagnée en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile, le tout d'argent.*

Je connais entr'autres un joli cachet des Ripoud de la Salle, offrant les armoiries décrites ci-dessus. Il est de style Louis XVI mais doit avoir été gravé sous la Restauration car au-dessous du cartouche

(1) Par contre, les Regnier de Guerchy ont leur article dans l'*Armorial du Nivernais*, et le Cte de Soultrait y rappelle, par une courte mention, leurs attaches bourbonnaises. Les Regnier de Guerchy, dont parle M. de Soultrait, sont ceux de la 2e race, qui portaient : *d'argent à 6 tourteaux d'azur*, ou : *d'azur à 6 besants d'argent*.

(2) Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier le fait sur l'exemplaire de l'*Armorial général*, Généralité de Moulins, bureau d'enregistrement de Moulins, qu'on peut consulter à la Bibliothèque Nationale, mais d'après la place qu'occupe ce blason dans la publication faite par M. des Gozis (*Archives historiques du Bourbonnais*, T. II, 1896, p. 345), il semble que ces armoiries ont été imposées d'office, comme celles qui précèdent et qui suivent.



encadrant l'écusson on voit trois décorations parmi lesquelles il me semble reconnaître l'ordre du Lys. Les deux autres doivent être la Légion d'honneur et la Croix de Saint-Louis. Le cartouche est timbré d'une couronne de comte et a pour supports deux aigles.

La branche des Ripoud, seigneurs de La Bresne et de La Salle, qui a eu, sans conteste, la situation la plus importante, a été représentée par plusieurs de ses membres à l'assemblée des nobles du Bourbonnais pour la nomination des députés aux Etats-Généraux.

Dans sa *Terreur en Bourbonnais* (1), notre regretté confrère M. Audiat, a donné quelques détails sur les Ripoud de La Bresne et de La Salle. On pourrait compléter facilement ces renseignements succincts, à l'aide des vieux registres paroissiaux de Moulins. Je ferai seulement remarquer que M. Audiat s'est trompé quand il a écrit que les Ripoud sont éteints, et, pour parler seulement de la branche ayant motivé la présente note héraldique, il convient de constater qu'elle subsiste encore, grâce à Dieu, dans son pays d'origine. Comme on peut espérer voir paraître un jour une suite aux deux premiers volumes de la *Terreur en Bourbonnais*, il ne sera pas inutile de noter, ne fût-ce que pour donner un renseignement aux continuateurs de M. Audiat, les derniers degrés de la filiation des La Salle, puisque ce sont ceux qui semblent les plus ignorés. Du mariage de M. Ripoud de La Salle avec Mademoiselle de Bellonet sont nés trois enfants :

1° Gasparde-Marie-Claire, née en 1815, décédée le 3 décembre 1855 à Lyon, ayant épousé le 16 octobre 1843, Alfred-Vincent-Courtot de Cissey, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, né le 7 novembre 1807 et mort en avril 1888. Il était frère aîné du général de Cissey, ministre de la guerre, en 1873, décédé le 15 juin 1882, à l'âge de 73 ans.

2° Mademoiselle Fanny Ripoud de La Salle.

3° M. Alexandre-*Henri*-Marie Ripoud de La Salle, marié à Mademoiselle Marguerite de Massol de Rebetz, fille de Louis, M[is] de Massol de Rebetz et de Constance Taupinart de Tillière, D'où :

Mademoiselle Alice Ripoud de La Salle qui a épousé à Moulins, le 6 février 1900, le C[te] Raymond de La Barge de Certeau, fils du C[te] Henri de La Barge de Certeau et de la C[tesse] née de Ruphy.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Tome I[er], page 318, dans l'article consacré à Guillaume Ripoud, banquier à Moulins, né dans cette ville le 15 avril 1746 et guillotiné à Lyon, le 29 pluviôse, an II (17 février 1794). Guillaume Ripoud n'appartenait pas d'ailleurs à la branche des seigneurs de La Bresne et La Salle.





L'Église paroissiale Saint-Georges

DE

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Suite et fin.)

4° Que le pavé de toute l'église, des chapelles et du cœur sera refait, que l'église entiere, les chapelles et le sanctuaire seront reblanchis et même la sacristie, que la couverture de toute l'église sera resuivie et où besoin est refaitte, le tout dans l'espace de six mois à compter du jour de la publication de notre présente ordonnance et si fait n'a été dans ledit espace de tems, l'église demeurera interditte.

5° Que pour la décence et facilité l'accès de l'église paroissialle, les marches qui precedent le portique de l'église seront convenablement réparés, que ledit portique sera recouvert et replafonné pour obvier à la chute des eaux qui refluent dans l'église.

6° Qu'incessamment la petite porte de l'église sera réparée de manière à fermer solidement, qu'incessamment ainsi la fleche du clocher sera cimanté ; que le soleil visoire et les deux calices seront reblanchis, que la coupe de l'un des calices sera redorée, et si fait n'a été fait dans l'espace de trois mois à compter de se jour, ledit calice demeurera interdit, qu'au soleil visoire serait fournis un croissant décement doré, et de nouvelles charnières pour fermer la petite porte ; et que sa vis sera refaite, et si aussy fait n'a été dans le même espace de trois mois à compter de ce jour ledit soleil visoire demeurera interdit.

7° Que la custode pour porter le Saint-Viatique et son couvercle seront décemment (ou duement) réparés et que sur ledit couvercle sera placée une autre petite croix d'argent, le tout à peine d'interdiction : que la croix processionnelle d'argent sera reblanchie et son baton recouvert de feuilles d'argent partout où besoin est, que le tableau des fondations sera renouvellé, que de tout le mobillier de l'église sera fait inventaire pour être conservé dans les archives de l'église.

8° Avons interdit et interdisons les auteles de Saint-Blaise, de notre dame de bonne nouvelle, de Sainte-Catherine et du Saint-Esprit, jusqu'à ce qu'ils soient mis dans l'état convenable, à scavoir que l'autel de Saint-Blaise soit pourvu d'un marchepied et d'un cadre décent pour tenir les paremants d'autel, celuy de notre dame de bonne nouvelle soit également pourvu d'un marchepied, d'un cadre, de gradins et d'un autre rétable qui soit décent; celuy de Sainte-Catherine soit pourvu d'un autre devant d'autel décens et des linges nécessaires, celui du Saint-Esprit jusqu'à ce que le cadre des devants d'autel soit mis de niveau avec l'autel massif, ordonnons neantmoins que les dits hotels seront ainsy réparés ; que le marchepied et le cadre de l'autel de notre dame de pitié et le marchepied de celui de Saint-Crespin seront réparés, le tout aux dépens de qui l'appartiendra.

A l'effet de quoi et de tout ce que dessus contenu en notre présente ordonnance avons enjoins et enjoignons au sieur curé de la publier au prone de sa messe paroissialle, d'en délivrer coppie en forme probante à toutes partis interessées, d'en poursuivre l'exécution par toutes les voyes düеs et resonables et de donner avis dans six mois, à notre promoteur général de tout ce qui aura été fait en conséquance. Donné à Clermont le vingt sept décembre mil sept cent quatre vingt six.

Signé d'une croix et des mots : « Evêque de Clermont », et, plus bas, « Par Monseigneur, MORANGE, segretaire ».

Une Médaille de Saint-Georges

Comme complément à notre étude sur la vieille église paroissiale de Saint-Pourçain, aujourd'hui disparue, nous reproduisons ci-dessous une médaille de Saint-Georges qui nous a été aimablement communiquée par M. Grégoire, juge de paix à Saint-Pourçain. D'après les renseignements fournis à notre collègue par le vieillard, habitant de cette ville, qui lui a donné cette pièce intéressante, les médailles du type semblable à celle dont il s'agit étaient vendues le jour de la fête patronale de Saint Georges. Comme la médaille est pourvue d'un anneau dans lequel pouvait être passé un ruban, il est vraisemblable que le pieux emblème se portait soit au cou soit à la boutonnière. Cette médaille semble pouvoir être attribuée à la fin

du XVIIe siècle ou au XVIIIe siècle et paraît même rappeler un type pus ancien, à en juger par le costume de saint Georges et la forme de la barque. Le harnais de guerre du patron des chevaliers fait songer de suite à celui que François Ier portait à Marignan d'après les sculptures de son tombeau. Ajoutons pour finir que la reproduction ci-dessous est due à la plume habile de notre confrère l'abbé Clément, aussi bien que la planche précédemment donnée, représentant en plan et en élévation l'église Saint-Georges de Saint-Pourçain.

E. BOUCHARD.



Communication relative à la 7e Excursion

DANS LA RÉGION NORD DE LA PALISSE

M. Queyroi, trésorier de l'excursion, fait savoir que le prix de notre promenade archéologique sera de **13 fr. 50,** *tous frais compris, comme l'an dernier.*

Nous rappelons à tous nos membres et amis désireux de prendre part à cette excursion que les adhésions doivent être envoyées à M. QUEYROI, 31, rue de Bourgogne, *au plus tard* **le 25 juin** *au soir, dernier délai.*

Pour tous autres renseignements, prière de se reporter au numéro précédent du BULLETIN.



VARIATIONS ORTHOGRAPHIQUES

D'UN NOM DE COMMUNE

RONGÈRES

SERAIT-IL intéressant, ou tout au moins curieux, de connaître les diverses évolutions qu'a dû subir à travers les siècles le nom d'une commune pour arriver jusqu'à nous ? Il nous a semblé que oui, et nous allons prendre pour exemple le nom d'une des communes les plus petites et les plus inconnues du département de l'Allier qui s'est appelée tour à tour dans les actes publics Rongers, Ronjère, Rougères, Ronguère, Rongerre, Ronzières, Ronsières, Rongère, Rongières et Rongères ; et l'on a justement le droit de se demander comment il se fait que parmi un si grand nombre de noms différents, l'un ait pu se faire jour à travers tant de concurrents et pourquoi ce nom de Rongères (avec l's) a pu échapper aux flux et reflux de siècles qui avaient englouti les autres ?

Il est difficile tout d'abord de donner une explication plausible qui puisse s'adapter, en règle générale et en dehors de circonstances locales, aux diverses phases ou changements de cette nature ; toutefois nous croyons devoir mentionner en premier lieu la simplification des mots que, sans études, sans manifestations volontaires, recherchent avant tout les habitants de la campagne pour énoncer leurs idées, ou à défaut de simplification, la facilité plus ou moins grande de la prononciation ; mais telle n'est point la raison pour le sujet qui nous occupe.

Les noms des diverses communes de notre département tels qu'ils s'écrivent aujourd'hui sont bien loin d'avoir toujours eu la même orthographe ; les variations ont été très sensibles,et il ne faut pas s'imaginer non plus que ces tranformations se soient opérées en un seul jour ou même à une seule époque, d'un consentement unanime ; il a fallu au contraire, non pas seulement de longues années, mais une suite de

siècles pour en arriver à consacrer une forme définitive ; et, ce qui nous a paru le plus étonnant, c'est que les mêmes hommes, les mêmes rédacteurs d'actes variaient souvent dans leur prononciation ou dans la rédaction des documents, selon que leurs oreilles étaient plus ou moins rebattues par tel nom plutôt que par tel autre ; souvent encore les habitants d'une même commune prononçaient de telle façon quand les habitants d'une commune voisine conservaient l'ancienne désignation aux dépens de la nouvelle que l'on cherchait à introduire ou qui s'introduisait d'elle-même par la force des circonstances et sans entente préalable d'aucun genre entre les autochtones.

Comme à notre époque on réclame pour chaque nom une origine latine ou grecque (quand même elle n'existerait pas), nous allons, pour nous conformer à l'usage et tenir lieu de passeport au nom que nous présentons, faire dériver Rongères de *Rotondus ager :* champ rond ; en effet, c'est un assez vaste mamelon de forme ronde dont le sommet aplani offre une surface très convenable pour des habitations. Au surplus Rongères remonte à une certaine antiquité, au moins au xe siècle (1). Déjà en 1450, il y est fait mention d'une des plus belles foires des pays environnants et bien supérieure aux foires de la châtellenie de Billy ou de celle de Varennes. Une seule commune pouvait rivaliser avec Rongères, c'était Montoldre, où était située la seigneurie de Gayette. Permettez-nous en passant de vous glisser doucement et en catimini que certains usages, au point de vue de l'équité, l'emportaient alors de beaucoup sur ceux qui existent aujourd'hui. Ainsi aux foires de cette époque on prélevait bien comme de nos jours des droits d'entrée sur les animaux, mais les sommes étaient restituées si ces animaux n'avaient point trouvé d'acquéreurs. Ceci dit entre nous et tout à fait *a parte*, revenons au plus vite à Rongères. Des restes nombreux de constructions romaines dénotent que les maîtres du monde n'avaient point dédaigné d'y fixer leur séjour.

Dès le xve siècle on écrivait Rongières. Une pièce authentique de 1511 contient ce même nom et les registres de l'état civil de la commune, ou les pièces qui en tiennent lieu, présentent toujours à nos regards le mot Rongières, depuis 1593 jusqu'au 2 février 1643. Et tout d'abord on ne peut que manifester un certain étonnement en voyant ce mot consacré par un usage constant d'au moins un siècle et demi

(1) Si l'on en juge par sa vieille église, et beaucoup plus loin encore en considérant des arceaux en plein cintre ou style latin qui se trouvent derrière le chevet de l'église, en dehors, et qui faisaient partie d'une primitive église.



si ce n'est même de plusieurs siècles, rejeté tout à coup par ses habitants pour adopter, non pas seulement un simple changement d'orthographe, mais une prononciation toute nouvelle et tout à fait différente. Comment s'explique ce brusque revirement ? Il est à présumer qu'un nouveau rédacteur des actes survenu en 1642, M. le curé Billard. a dû, cédant à une pression qu'exerçait sur lui un courant qui s'était établi chez les habitants et leur faisait prononcer Rongères, a dû, disons-nous, se ranger de l'avis du plus grand nombre ou du moins des principaux habitants, soit par leur position, soit par leur intelligence Ce qui nous laisse supposer qu'il a été entraîné par la force du torrent, c'est que lui-même, quand il est arrivé en octobre 1642, il écrivait Rongières comme tous ses prédécesseurs pendant les derniers mois de 1642 et au commencement de 1643.

Rongères a donc détrôné Rongières le 2 février 1643. Cette même année, au mois de mars, le curé de Langy se trouvant à « Mollins » (Moulins) où il était malade, on apporte un enfant pour être baptisé et l'acte porte Rongères ; et l'on continue à l'écrire de la sorte jusqu'à la fin de 1650. Si dans toute l'étendue de la commune le plus grand nombre prononçait ainsi, il est à supposer que les communes voisines ne s'étaient pas prêtées aussi facilement à cette variation, car un curé de Langy étant venu baptiser un enfant en l'absence du curé de la paroisse, il écrivit sur les registres Rongières ; et sur la fin de cette même année 1650, remplaçant de nouveau le curé pour cause de maladie, il étale encore sur les registres le mot Rongières. Mais de 1650 à 1655, c'est-à-dire pendant l'espace de cinq ans, il faut croire que dans les campagnes voisines il s'est opéré un changement notable dans la manière de prononcer, car ce même curé revenant pour le même sujet écrit nettement Rongères ; et ce qui constate que ce n'est point une erreur, un *lapsus calami* de sa part, c'est que revenu deux fois pour les mêmes causes en 1658, il écrit deux fois Rongères.

De 1643 à 1679, époque de sa mort, M. le curé Billard écrit constamment Rongères ; il est donc permis d'en conclure que c'est pendant son apostolat que ce nom s'est transformé et a pris des racines tellement profondes dans tout le pays que le vicaire qui lui succéda par intérim écrit, comme lui, Rongères, et que le desservant du nom de Morin, qui le remplace, écrira invariablement Rongères depuis son arrivée en 1680 jusqu'à son décès survenu en 1723.

(A suivre.) CHOUSSY.



CHRONIQUE

On sait que notre savant compatriote et collègue, M. le colonel Laussedat, membre de l'Institut, est l'auteur d'une découverte très ingénieuse et très intéressante, consistant dans l'application de la photographie à la levée des plans, rapidement et à grandes distances.

Ce procédé, auquel on a donné le nom de métrophotographie, a fait l'objet de nombreuses applications, tant en France qu'à l'étranger, et rend chaque jour de précieux services aux ingénieurs et officiers chargés de relevés géodésiques.

L'un des derniers numéros de la *Revue de la Photographie* contient une étude très suggestive sur l'utilisation du procédé du colonel Laussedat depuis le commencement de la guerre russo-japonaise.

L'Etat-Major japonais, fidèle à sa tradition et toujours en quête des plus récents progrès et applications scientifiques à l'art de la guerre, a fait un emploi constant de la métrophotographie. Les résultats qu'il a obtenus au cours des opérations journalières ont été très satisfaisants.

On ne dit pas, hélas ! que nos alliés les Russes, qui cependant, connaissent et emploient le procédé du colonel Laussedat, aient su en tirer un aussi bon parti que leurs adversaires.

L. MANTIN.

***

A l'occasion de la fête de saint Jean devant la Porte Latine, patron de la corporation du Livre, une messe a été célébrée, le dimanche 7 mai, à 9 h. 1/2 du matin, sur l'initiative d'un groupe d'ouvriers du Livre, soucieux de maintenir, cette année comme les autres, les vieilles traditions corporatives. Parmi ce groupe d'ouvriers du Livre, figuraient beaucoup de nos dévoués collaborateurs de l'imprimerie Auclaire. La Société d'Emulation du Bourbonnais se trouvait représentée à cette fête de famille par plusieurs de ses membres.

La messe a été dite par notre collègue, Monseigneur Melin, qui, avant de monter à l'autel, a adressé aux assistants une cordiale allocution.

Un plantureux pain bénit, offert au cours de la cérémonie est venu symboliser, de chrétienne... et délectable façon, la nourriture intellectuelle, répandue à travers le monde, grâce au concours quotidien des *ouvriers du Livre.*

⁂

Nous avons appris avec intérêt que notre confrère, M. *Henri Grozyeux de Laguerenne*, prépare un livre documenté sur l'*Histoire d'Ainay-le-Château ;* M. *Grégoire*, une nouvelle monographie révolutionnaire sur le canton de Montmarault ; M. *P. Flament*, la publication, copieusement documentée, d'un manuscrit sur la Généralité de Moulins, rédigé en 1697 par l'ordre de l'Intendant Le Vayer; M. l'abbé *Clément* s'occupe d'une étude sur la seigneurie de Noyant : M. *Roger Preveraud de La Boutresse* poursuit avec acharnement la correction des épreuves du second volume des *Fiefs du Bourbonnais;* M. le doyen *Moret* prépare un second volume de ses *Paroisses bourbonnaises* ; M. *Delaigue* travaille sur Saint-Menoux à l'époque révolutionnaire ; Mme la Ctesse *Louise de Fradel* sur la paroisse de Saint-Félix, la châtellenie de Billy, etc. ; M. *Eugène Le Brun* s'occupe d'une Histoire du Veurdre ; M. *Roger de Quirielle* a aussi plusieurs travaux en préparation ; M. *Tiersonnier* aborde la dernière partie de son étude en préparation sur le château et la châtellenie de Rochefort.

Nos confrères, on le voit, n'oublient pas qu'ils appartiennent à une Société..... d'Émulation. Espérons que leur exemple sera suivi par d'autres.

Bibliographie

Choses anciennes. La peste en Bourbonnais, par J.-J. Moret, *curé doyen de Saint-Menoux*. Moulins, Etienne Auclaire, 1905.

Dans cette plaquette, un peu superficielle peut-être, notre confrère a réuni tous les renseignements recueillis sur la peste en Bourbonnais, renseignements déjà publiés par lui dans la *Croix de l'Allier.*

Il convient d'observer que l'auteur entend le mot peste dans son acception la plus large, comme le faisaient les anciens. Une seconde partie contient des renseignements généraux sur la peste, sur la façon dont on se défendait autrefois contre le fléau. Dans une troisième partie, est traitée rapidement « la peste aujourd'hui » et son traitement. Un utile index alphabétique termine ce petit volume rempli de renseignements intéressants pour notre histoire provinciale. On pourrait peut-être objecter toutefois à l'érudit auteur qu'il range au nombre des « pestes » certaines « contagions » qui, désignées, semble-t-il, par ce seul terme vague, pouvaient rentrer dans d'autres catégories de maladies contagieuses.

Cartes postales illustrées du Bourbonnais, L. GRÉGOIRE, *libraire à Moulins*, 1905. Cette élégante plaquette, qui fait grand honneur à M. L. Grégoire et à l'imprimeur, notre confrère Marcellin Crépin-Leblond. C'est un catalogue de toutes les cartes postales intéressant le Bourbonnais. Dans sa préface M. L. Grégoire fait remarquer, avec raison, que la carte postale illustrée prend de plus en plus le caractère documentaire. A ce titre, elle intéresse non seulement le passant, le voyageur et l'artiste, mais aussi l'archéologue et l'historien local. Il appartenait donc à notre *Bulletin* de noter cet utile catalogue. Je me permettrai, toutefois, de signaler à l'auteur quelques erreurs qu'il sera facile de rectifier dans une prochaine édition. Un certain nombre de châteaux sont mentionnés avec de fausses indications de communes. Par exemple : Le château d'*Abrest* est commune du même nom. Le château de *Beausson* est commune de *Mazirat* (et non de Montluçon). Le château du *Chaussin* est commune d'*Abrest* (et non de Vichy). Le château *des Fougis* est commune de *Thionne* (et non du Donjon). Le château *des Gouttes* est commune de *Thionne* (et non de Jaligny). Le *Grand Chambord*, est commune de *Treteau* (et non de Chavroche). *La Forêt de Viry* est commune de *Liernolles* (et non du Donjon). *Montgarnaud* est sur *Neuvy* (et non sur Moulins), de même pour *Origny* et pour *Neuville*. *Veauce* est commune dudit nom et pas sur Vicq, etc., etc... J'ajouterai pour finir que ce catalogue est illustré de jolis croquis moulinois dus à la plume habile de M. J.-Camille Grégoire, dont l'éloge n'est plus à faire ici, ne fût-ce que pour ne point blesser la modestie paternelle de notre confrère, M. Grégoire, juge de paix à Saint-Pourçain.

La Revue Héraldique, rue Daumier, 8, Paris-XVI[e]. Dans le numéro d'avril 1905, figure, sous la signature du V[te] de Mazière-Mauléon, une *Notice généalogique sur la branche du Quercy de la maison de Chasteigner*. La branche du Quercy a conservé la forme ancienne *Castaigner*. Cette branche est représentée en Bourbonnais, par Marie-Jules de Castaigner, directeur des mines de Saint-Hilaire (Allier), ancien maire de cette commune, fils de Jean-Louis de Castaigner, et de Berthe Fisse, marié à Anne-Marie Decitre, dont : 1° René Henry-Joseph, aux Bruyères, Saint-Hilaire (Allier). 2° Léon-Marie-Bertrand (*idem*). 3° Marie-Louise, mariée à Emmanuel Ville, demeurant à Beaurivage, par Meillers (Allier). 4° Yvonne, mariée à Marcel Dupuis, aux Chaumes, par Gipcy (Allier).

Bien que n'étant pas membre de notre Société, M. de Castaigner, on le sait, a tenu à enrichir notre bibliothèque de l'*Essai d'Armorial Quercynois*, publié par M. Esquieu.

Essai d'Armorial Quercynois, par L. ESQUIEU. In-8°, Paris, Champion. Le dernier fascicule reçu va des familles *Jean* et de *Jehan* à *de Lautrec*. On y rencontre un article sur les *La Brousse de Veyrazet*. L'auteur énonce que la filiation suivie remonte à 1587, et signale Jacques de La Brousse, écuyer, seigneur de Veyrazet, conseiller du Roi, à Martel, en 1652. Il mentionne aussi que cette famille a comparu à l'assemblée de la noblesse à Cahors, en 1789. Les armoiries sont indiquées comme suit : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, au chêne d'or soutenu d'un croissant d'argent ; aux 2 et 3, d'azur, à trois bandes d'or*. Couronne : *Tortil de baron.*

Comte Jean de Chabannes La Palice, *officier de marine de réserve*. Une aimable communication me permet de parler de deux ouvrages de notre compatriote, qui, bien que datant déjà de quelques années, n'ont jamais été signalés, à ma connaissance tout au moins, dans aucune des bibliographies du *Bulletin*. En voici les titres : 1° *Eléments d'astronomie et de navigation, ouvrage conforme au programme des examens pour le brevet de capitaine de la marine marchande*, Paris, E. Bernard et Cie, imprimeurs-éditeurs, 53 *ter*, Quai des Grands-Augustins, 1896.

Ce manuel a été publié sous les auspices de l'Union des Yachts français et fait partie de sa bibliothèque. Ceci, seul, suffit à faire l'éloge de cette œuvre du brillant officier de marine, qui s'est souvenu de ses anciennes campagnes et de sa noble et primitive profession.

2° On sait aussi que le châtelain d'Avrilly s'occupe activement des intérêts agricoles et vinicoles. On doit beaucoup à son initiative, pour l'installation, en diverses régions, de toute une artillerie destinée à combattre le grêle. A l'heure actuelle le Bourbonnais offre des batteries entières d'utiles canons grêlifuges. C'est l'importante question de la protection de nos vignobles qui a inspiré au Cte Jean de Chabannes-La-Palice, le livre suivant, supérieurement illustré et documenté, et où se retrouvent toutes les qualités de clarté et de précision militaire qu'on n'est pas surpris de rencontrer chez un homme de race et un marin : *La défense des vignes contre la grêle en Autriche et en Italie. Applications en France*, Lyon, librairie Cote, Adrien Effantin, successeur, 8, place Bellecour, 1901.

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Programme de la 7e Excursion

DANS LA RÉGION NORD DE LA PALISSE (1)

LA PALISSE-JALIGNY

— LUNDI, 10 JUILLET 1905 —

DESCENDANT le cours de la Besbre, la Société d'Émulation se propose de visiter, cette année, la région Nord de La Palisse, c'est-à-dire les communes traversées par la petite rivière, entre le chef-lieu d'arrondissement et **Jaligny** : *Varennes-sur-Tèche, Trezelles, Chavroche, Cindré* et *Servilly*, avec les châteaux de Précord et du Grand Chambord.

En voici le **programme** et l'**horaire** (2).

(1) A consulter : Dans l'*Anc. Bourbonnais* ; *(Voyage pittoresque)* : Trezelles, p. 264 ; Chavroche, 263 ; Jaligny, 262 ; Grand Chambord, 264-265 ; Cindré, 264 ; Servilly, 278. — Dans le *Congrès archéologique* tenu à Moulins en 1854 : Varennes-sur-Tèche, 96, 128 ; Trezelles, 40, 138 ; Chavroche, 111, 195 ; Jaligny, 113, 115, 127, 149, 194 et 195, 262 ; Grand Chambord, 110 ; Cindré, 110, 185.

— Pour les renseignements que renferment : 1) *La Générale description du Bourbonnais*, par Nicolas DE NICOLAY (édition Vayssière) ; 2) *Le procès-verbal de la généralité de Moulins*, dressé en 1686 par Florent D'ARGOUGES (édition Vayssière) ; 3) *Les Fiefs du Bourbonnais*, consulter les tables de noms de personnes et de lieux placées à la fin de ces ouvrages.

(2) Nous faisons remarquer que, comme les années précédentes, nous prenons comme base, les heures de départ de Moulins et de La Palisse indiquées dans le service de la Compagnie P.-L.-M. qui, d'après les prévisions, sera en

Moulins. — *Départ de la gare :* **4 h. 2** du matin.

La Palisse. — *Arrivée en gare : 5 h. 36.* Un service de voitures conduira les excursionnistes, qui visiteront :

Le château de Précord (*7 heures*). — Autrefois important manoir, restauré par le propriétaire, notre confrère M. Roger de La Boutresse. **Porte** intéressante des premières années du XVIe siècle ; curieuse **pierre sculptée aux armes des Montjournal** ; **coffre** du XVe siècle ; **canon en fer** du XVe siècle ; **restes de la décoration murale** du XVIe siècle, etc...

Départ à 7 h. 1/2 et *arrivée à*

Varennes-sur-Tèche *(8 heures).* — Dans l'***Église***, chapelle des seigneurs de Précord ; **Pieta** remarquable, avec le donateur qui paraît être Hugues de Montjournal, protonotaire apostolique, possésseur de Précord en 1499 ; **confessionnal** primitif de l'église.

Trezelles *(9 heures)*, le *Transaliensis vicus* de Grégoire de Tours. — Dans l'***Église***, **Tableau** représentant une « descente de Croix » qui vient de la famille de Bonnefoy ; **restes du *Château*** ; **vieux logis** des Griffet.

Sur la route, manoirs de ***Montifaud*** et de ***la Pouge***.

Chavroche *(10 heures).* — Dominant un merveilleux paysage, restes du ***château*** et de l'**enceinte** (XII-XIVe siècles) ; ***Eglise*** romane, restaurée. — *Départ à 11 h. 1/2.*

Jaligny *(midi).* — ***Déjeuner.*** — Visite de l'***Église*** : **statues de saint Jean-Baptiste** et de **sainte Barbe** (XVe s.) ; diverses statues à la sacristie ; — le ***château*** (XV-XVIe s.) avec sa porterie ; — restes des **fortifications de la ville**.

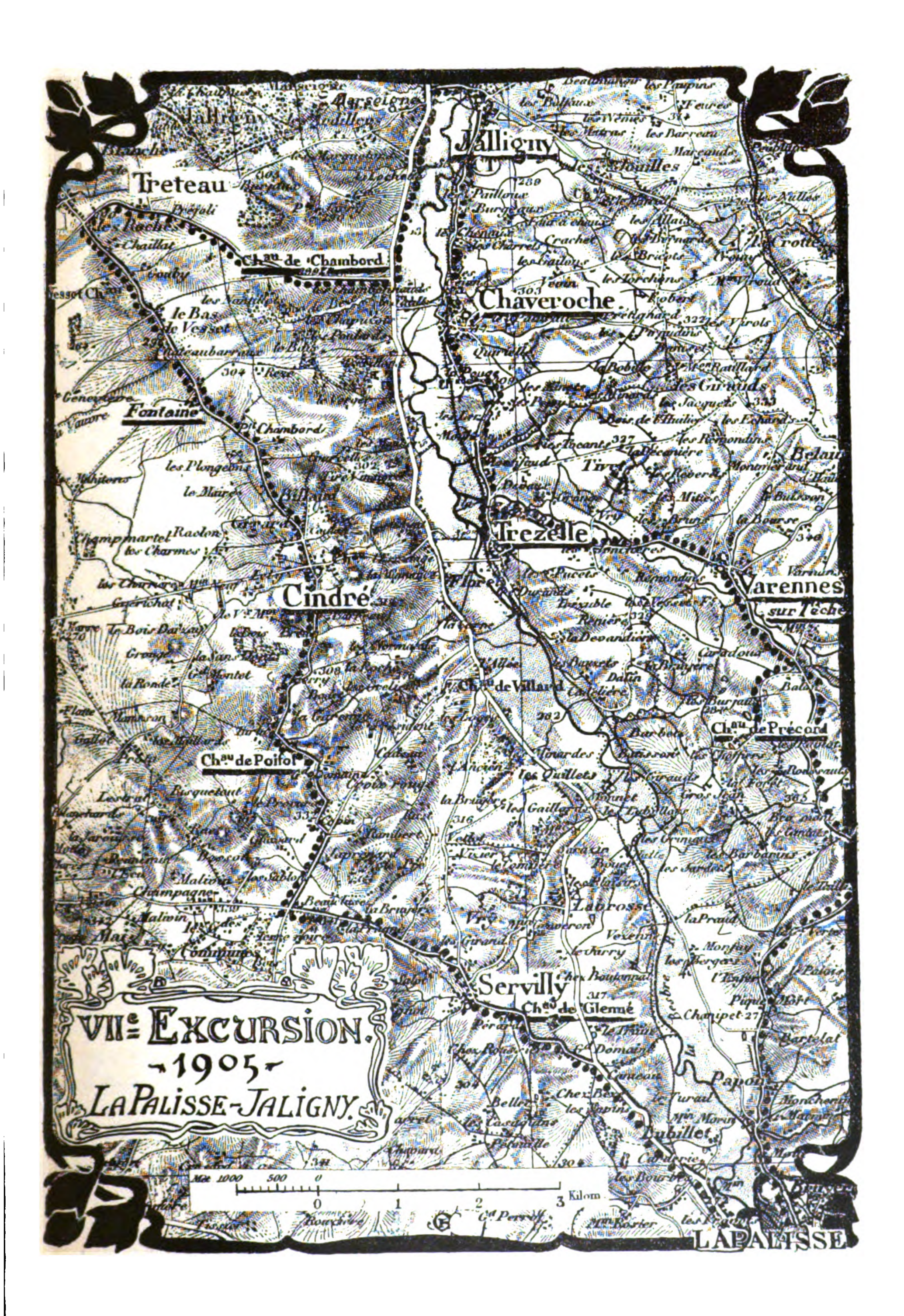
Château du Grand-Chambord (commune de Treteau) *(2 h. 1/2).* — Donjon (XIIIe s.) ; corps de logis (XIII-XIVe s.). — **Siège dit d' « Henry IV »** ; et **cloche** du XVIe siècle. — *Départ à 3 h. 3/4.*

Sur la route, ***chapelle de la Fond.***

Château de Fontaine, restauré au XVIIe siècle par François Desbrets ; — **cheminée** avec inscriptions ; sculptures de mystères religieux.

Cindré *(4 h. 1/2).* — Vieux ***château*** **fort** dont les fresques, signalées par Anatole Dauvergne en 1850, ont été reproduites par lui

vigueur lors de l'excursion projetée. S'il survenait des modifications, nous les ferons connaître par la voie du *Bulletin* et de « la Presse », en temps utile.


VIIe EXCURSION.
1905
LA PALISSE-JALIGNY.
Jaligny
Treteau
Chau de Chambord
Chaveroche
Fontaine
Cindré
Trezelle
Varennes
sur Têche
Chau de Villard
Chau de Précord
Servilly
Chau de Glenné
LAPALISSE
0 1 2 3 Kilom

(voir au Musée), par M. de Caumont, et par M. P. Gélis-Didot dans la *Peinture décorative en France ;* — **Tapisseries flamandes.**

Château de Puyfol (ou Poifou) *(5 heures).* — *Départ à 5 h. 1/2.*

En rentrant à La Palisse, on verra en passant :

Servilly; la motte où était construit l'ancien bourg ; puis à gauche, le **château de Gléné.**

Dîner à La Palisse, à 7 heures.

Départ pour la gare, à 8 heures, — et départ pour Moulins, à 8 h. 15.

Moulins. — *Retour à 10 h. 31 du soir.*

Abbé Joseph CLÉMENT.



Ce projet d'excursion a été adopté dans la séance du 3 avril par la Société d'Émulation qui en a fixé le jour au LUNDI 10 JUILLET.

M. QUEYROI, rue de Bourgogne, 31, a bien voulu accepter la fonction de Trésorier organisateur de l'Excursion.

❖ ❖ ❖

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Pour éviter le retour de graves inconvénients au point de vue de l'organisation et du transport, inconvénients révélés par l'expérience du passé, nous attirons l'attention des personnes désireuses de prendre part à l'excursion, sur les points suivants :

1) Les personnes étrangères à la Société **doivent être présentées par un membre.** *Cette condition est absolue.*

2) Toutes les personnes désireuses de prendre part à l'excursion, soit membres de la Société, soit personnes étrangères régulièrement présentées, devront **envoyer leur adhésion en même temps que la cotisation** (qui sera fixée dans le *Bulletin* du mois de mai, et dans la Presse), **à M. QUEYROI, trésorier de l'excursion, rue de Bourgogne, à Moulins, AVANT LE 25 JUIN, au soir, DERNIER DÉLAI.** *Passé ce délai, aucune adhésion ne pourra être acceptée sous quelque prétexte que ce soit.*

3) Pour la bonne marche du voyage, tous les excursionnistes devront, pour le rassemblement après les arrêts et les embarquements en voiture, se conformer scrupuleusement et sans retard aux instructions du Directeur de l'excursion (le Président ou en son absence un Vice-Président, ou à leur défaut un membre du bureau).

4) *Avant le départ de Moulins*, les excursionnistes sont priés de se grouper dans la **salle des Pas-Perdus** de la gare, où ils recevront leurs billets et leurs insignes des mains du Trésorier de l'excursion.
Ils sont priés de ne pas passer sur le quai sans en être munis.

5) La Société sera heureuse de voir, cette année comme les précédentes, les dames apporter à cette excursion un charme de plus en daignant y prendre part.

6) Prière aux amateurs d'apporter leurs appareils photographiques.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 JUIN 1905

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ CLÉMENT

Etaient présents : Mme la Comtesse L. de Fradel, chanoinesse, MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Flament, Queyroi et Tiersonnier.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Se font excuser de ne pouvoir assister à la séance : MM. Bouchard, Faulquier, Grégoire, Milcent, Mitton, Morand, E. Olivier, R. de Quirielle.

— M. le Président, au nom de M. Bouchard, dit quelques mots sur la perte très sensible que vient de faire notre Société à la suite du décès de notre confrère, M. le vicomte Fernand de Fradel, auquel M. Tiersonnier consacrera dans le *Bulletin* une notice nécrologique.

Il fait ensuite part de la mort de M. Herluison, ancien libraire, conservateur du musée Jeanne d'Arc à Orléans : puis lit une lettre de notre confrère, M. Grozieux de Laguérenne, qui prépare un travail sur Ainay-le-Château et serait reconnaissant d'avoir communication des documents que les membres de la Société pourraient connaître sur l'histoire de cette ancienne ville. M. de Laguérenne offre en même temps à notre bibliothèque : *Histoire du château de Mont-Rond*, de l'abbé J.-T. Hérault, publiée par M. Pierre dans la *Revue du Berry et du Centre*, mai 1905.

— Autres ouvrages offerts à notre bibliothèque : D. Jaubert, *Gestes de Provence*, Paris, 1905, in-16, publié sous le patronage de l'Académie du Var ; Herculano, *Le fou de la cour* (traduit du portugais par M. H. Faure) ; Boucomont, *Des mainmortes personnelle et réelle en Nivernais*, Paris, 1896, in-8° ; du même, *l'Ancienne coutume du Niver-*

nais, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*

— Lecture d'une note de M. E. OLIVIER sur le voyage qu'il vient de faire au congrès d'Alger où il représenta notre Société ; — d'une circulaire de M. le Préfet de l'Allier concernant le prêt plus largement facilité des documents conservés dans les dépôts publics d'archives ; — d'une lettre de l'Académie nationale de Reims qui demande le concours des sociétés savantes dans un but de défense des édifices religieux présentant un intérêt archéologique ou historique : — d'une circulaire du *Touring-Club* pour la protection des sites et des monuments. Une réponse sera faite prochainement à ces deux dernières communications.

— M. le Président annonce que M. le commandant du Broc de Segange a accepté de faire le compte rendu de la prochaine excursion et lui exprime les remerciements de la Société.

— M. BERTRAND lit les deux notes suivantes :

« 1° Dernièrement, Mᵉ Bardet, avoué, en faisant agrandir l'entrée d'un terrier à renards, afin de les asphyxier, a rencontré des fragments de poteries gallo-romaines grossières, ne pouvant se reconstituer, au pied d'une cépée de chênes dans le bois des Besses, commune de Neuilly-le-Réal. Ce bois se trouve à l'intersection des communes de Neuilly, Montbeugny et Toulon.

« 2° J'ai fait déposer au Musée les pierres sculptées provenant du grand édifice que j'ai reconnu à Châtel-de-Neuvre, qui nous ont été offertes par MM. le comte d'Aigrepont, Guillaumin et du Mousseau, procureur de la République à Beaune (Côte-d'Or) ; j'ai fait remercier ces généreux donateurs par M. le Président. »

Il dépose aussi une relation des fouilles faites à Chantenay (Nièvre) en 1903 par lui-même et M. Jaladon de la Barre. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*).

M. TIERSONNIER fait en ces termes le compte rendu des publications reçues le mois dernier :

« *La Société archéologique de Sens* vient de donner le *Cartulaire* « *du chapitre de Sens*, publié avec plusieurs appendices par M. l'abbé « Eugène Chartraire (Sens, Duchemin, imprimeur-éditeur, 1904). Une « table alphabétique générale termine cette utile publication. Parmi « les noms intéressant le Bourbonnais, je citerai Durand de Saint-« Pourçain, évêque de Meaux. Il est mentionné dans un document « du 16 février 1328, au sujet d'une plainte du chapitre contre le dit « Durand qui aurait refusé d'offrir la chappe due aux chanoines à

« l'occasion de sa profession. Durand est encore rappelé dans un acte « du 23 juillet 1369 relatif à un différend de même nature concernant « un autre évêque de Meaux.

« Dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de « l'Orléanais*, 1905, je signalerai spécialement : 1° *Notice historique « sur le tribunal de commerce d'Orléans*, par A. Breton ; on y trou- « vera des renseignements d'ordre général qui pourraient servir pour « nos études particulières. 2° *Un ingénieur orléanais, Lecreux, 1728- « 1812*, par M. Guillon. A noter des renseignements généraux sur le « fonctionnement des Ponts et Chaussées et sur les attributions des « Trésoriers de France. Bien entendu plusieurs articles rappellent le « souvenir de Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans en 1428-1429. Ils sont « particulièrement de saison en ce mois de mai qui est le mois de la « Sainte de la Patrie.

« Dans le *Bulletin* de la même Société, à noter des communications « relatives à la famille de Jeanne d'Arc, à la maison qu'elle a habitée « à Orléans et à l'effondrement de la voûte du sanctuaire de la cathé- « drale d'Orléans.

« A lire dans le *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de « Touraine* (1er trim. 1905), un article de M. J. Leroux : *Le lit de la « Loire s'exhausse-t-il ?* Par une série d'arguments, parmi lesquels l'ar- « chéologie elle-même joue un rôle, l'auteur prouve que les craintes « conçues au sujet d'un prétendu exhaussement du lit de la Loire « sont chimériques.

« *Le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de « l'Yonne* (1904, 58e volume) publie entre autres articles la suite de « l'*Inventaire de la collection de Chastellux*. A signaler, n° 791 (Arch. « nat., X²a 79) et n° 792 (*Id.*, X²a 79), deux actes de 1528 intéressant « Jean et Jacques de Gouzolles, ce dernier religieux de Sainte-Colombe- « les-Sens ; n° 851 (Arch. nat. X²a 86), acte intéressant Jean Babutte, « chanoine et trésorier de l'église d'Auxerre (1536) ; n° 871 (Arch. nat. « X²a 87), procédure où l'on voit que Geoffroy de Bar, écuyer, époux « d'Aimée d'Angeliers, avait été condamné par contumace, aux « Grands Jours tenus à Moulins, à être décapité et à la confiscation « de ses biens. lesquels en conséquence avaient été saisis par la jus- « tice (8 juillet 1536) ; n° 947. assignation à comparaître devant les « Grands Jours de Moulins donnée à Jean Fouchot prévôt de Charny « pour Nicolas Danjou, seigneur de Maizières et de Charny (14 octobre « 1540, Arch. nat., X²a 90) ; numéro 1245, hommage au Roi par Jacques « d'Albon, seigneur de Saint-André, maréchal de France pour les « seigneuries de Vallery et des Bergeries, mouvant de la grosse tour

« de Sens (25 avril 1549, Arch. nat., P. 14, n° 300) ; n° 1277, mande-
« ment aux sénéchaux de Bourbonnais, Lyon, Auvergne et Marche, « aux baillis d'Auxerre, Orléans, Berry, Mâcon, Saint-Pierre-le-« Moustier, Montargis, Gien, Forez, Beaujolais, Montferrand et « Montaigut-en-Combraille, de faire « mener tous les prisonniers « qui sont détenuz en leurs prisons, desquels les procez sont jugez ou « près en estat de juger ès prisons de Molins », ville où vont être tenus « les Grands Jours. Les procès, « féablement cloz et scellez », seront « pareillement adressés au greffe criminel des Grands Jours (19 juil-« let 1550, Arch. nat., X^{2a} 108) ; n° 1272, élargissement dans Paris de « François de La Fontaine, lieutenant criminel d'Auxerre, jusqu'à ce « que son procès soit en état d'être jugé ; l'arrêt est rendu à la suite « d'une requête de Jean de La Fontaine qui expose qu'il a été faus-« sement accusé par malveillance, tellement que pendant les Grands « Jours de Moulins il a été prisonnier (4 décembre 1550, Arch. nat., « X^{2a} 109). — Dans cet inventaire sont analysées un certain nombre « de pièces intéressantes pour l'histoire des poursuites exercées par « les juges royaux et notamment le Parlement contre les hérétiques « (protestants).

« Dans la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la* « *France*, 1905, 2e trim., il y a à noter en particulier le mémoire de « MM. Lassimonne et Lauby intitulé : *Les collections botaniques du* « *plateau central*, lequel contient une étude sur le dit plateau.

« Entre autres articles contenus dans les *Mémoires* de la *Société* « *d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de* « *Beaune*, année 1903, je crois bon de signaler : *Note sur la marque* « *de fabrique de tuiles de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, par Emile Bergeret. « — *Sépultures mérovingiennes découvertes à Aloxe-Carton*, par le « même. — *Lulune et Montremonot, situation et description,* par Albert « Moingeon. D'intéressants renseignements archéologiques y sont « relatés.

« *Le Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXI, 1er fasc., « 1904, public un *rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte* « *romaine de Sens en 1903*, dû à M. l'abbé Chartraire. L'auteur « signale la découverte d'intéressants fragments de sculptures.

« Dans le *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XXX, « 1903-1904, M. le lieutenant de vaisseau Delpeuch donne : *L'escadre* « *de Louisbourg et l'épidémie de Brest en 1757.* A noter des renseigne-« ments sur le vaisseau *le Glorieux*, commandé par M. de Chavagnac, « et, p. 176, la mort de M. Chomel, conseiller du Roi et son médecin

« ordinaire au Canada, qui succomba à l'épidémie en prodiguant ses
« soins dévoués aux malades.

« Le 4e fasc. du XXe vol. du *Bulletin de la Société nivernaise*, publie « entr'autres articles : *L'église de Saint-Martin du Puy et quelques-« uns des souvenirs qui s'y rattachent*, par M A. Teste. Il y a à rete-« nir pour le Bourbonnais des renseignements sur la maison de Bour-« bon-Busset et sur son tombeau dans la susdite église.

« Dans les *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XXXII, parmi les « articles archéologiques, je signalerai : *Les fouilles du mont Beu-« vray, de 1897 à 1901*, par Joseph Déchelette. — La suite d'une « remarquable étude de M. de Charmasse, sur le regretté M. Bulliot, « membre correspondant de notre Société.

« *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, année « 1904. Dans cette publication je n'ai rien relevé de relatif à notre his-« toire locale, mais je signalerai, à raison de leur intérêt national et « bien français :

« 1° Nombre de renseignements sur Antoine Laumet de Lamothe-« Cadillac, né à Saint-Nicolas de la Grave, le 5 mars 1658, colonisa-« teur du Canada et de la Louisiane, fondateur de Détroit, gouver-« neur de Castel-Sarrasin, où il est mort en 1730.

« 2° Des renseignements sur le Père Évariste-Régis Huc, mission-« naire. Lui et son compagnon, le P. Gabet, furent les premiers euro-« péens qui aient pénétré dans Lhassa, la ville sainte du Thibet. Cette « fois encore la France devança l'Angleterre. »

— M. Tiersonnier donne également lecture : 1° de la part de M. de Laguérenne, de pièces concernant la région d'Ainay-le-Château. La plus importante de ces pièces est un aveu et dénombrement de la seigneurie de Pont-Charrault, fait au duc de Bourbonnais par noble homme Guillaume Grosieux, escuier, le 16 mars 1427. Cet aveu déjà connu par une mention des *Noms féodaux* provient des Archives nationales, P. 463¹, cote 2986.

2° De la part de M. l'abbé Peynot, curé de Jenzat, d'une communication concernant une vieille redevance, *la Fugeasse,* due par le curé de Mazerier, et au cours de laquelle l'auteur détruit la fausse attribution de cette coutume à une ancienne légende païenne.

3° De la part de M. E. Le Brun, de descriptions de Moulins d'après deux vieux guides imprimés, l'un en 1611, l'autre en 1673.

Il analyse ensuite trois pièces originales et inédites des xve et xvie siècles qui lui ont été confiées par M. E. Olivier et qui concernent les

paroisses de Chassenard, Molinet, Lusigny et Chézy, les familles Chanteau, de Baserne, Bréchard, d'Aval, etc.

Ces diverses communications sont renvoyées à la Commission du *Bulletin*.

— M. l'abbé Clément annonce qu'il a reçu de notre confrère M. E. Le Brun diverses photographies donnant l'état des peintures murales de la chapelle Saint-Mayol au Veurdre, et il communique le texte de la petite affiche placée dans cet édifice pour faire connaître aux visiteurs l'importance de la restauration. (Voir la Chronique.)

— Il lit aussi un relevé du fonds Guilhermy, de la Bibliothèque Nationale, d'où il a extrait les passages intéressant le Bourbonnais. (Voir également la Chronique.)

— Sont présentés comme membres titulaires :

M. Antoine Boucomont, docteur en droit, avocat-avoué à Cosne (Nièvre), rue de Cours, 18, par MM. l'abbé Clément, Flament et Tiersonnier ;

M. Georges de Bure, demeurant au château de la Bèche, commune de Bert, par le Donjon, par MM. A. Méplain, le docteur F. Méplain et Tiersonnier ;

M. Paul Buvat, négociant et antiquaire, 25, rue de la Flèche, à Moulins, par MMmes de Fradel et Gaymy et par M. Tiersonnier ;

M. le comte Henri de Dreuille, demeurant au château de Dreuille, commune de Cressanges (Allier), par Mme la comtesse L. de Fradel et par MM. Michel Mitton et Tiersonnier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

G. B. et P. F.





TROIS DOCUMENTS

DES XVE ET XVIE SIÈCLES

INTÉRESSANT L'HISTOIRE DU BOURBONNAIS

I

La couverture d'un terrier, coté aux Archives de l'Allier E. 31, dressé pour messire René de Luré, chevalier, seigneur dudit lieu, à cause de Jeanne Brinon, sa femme, et ayant fait partie de documents réunis peu avant la Révolution par François-Senneterre de Dreuille, seigneur de Bloux, ancien capitaine-commandant au régiment de Chartres-Infanterie, était formée de feuilles de papier collées et recouvertes d'un parchemin. Ces feuilles de papier, sur lesquelles s'apercevait une écriture de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie, durent avant tout être décollées et cette opération n'alla pas sans les endommager gravement.

Ce sont les feuilles de deux livres de comptes, tenus sans doute par un apothicaire, fournisseur des hauts personnages bourbonnais de la cour de Pierre de Beaujeu, duc de Bourbon depuis 1488. On n'en peut extraire que des renseignements incomplets sur l'art de l'apothicaire, le prix des remèdes et leur usage, ainsi que sur certains personnages cités dans le compte, car l'écriture est très cursive, très abrégée, les mots sont en maint endroit coupés ou mutilés et les feuillets rognés fréquemment en haut ou en bas. Dans le premier de ces cahiers, daté de 1501-1502, on relève les mentions suivantes :

Maître Jehan Babeau doit sept sous pour un clistère ordonné par un certain messire Louys ; sous la date du 13 septembre [1502 ?], « Monseigneur le recepveur Jehan Begars doibt, pour ung sirop compousé de plusieurs sirops et eaulx distillées, contenant une livre (?), ordonné par Messire (*nom en blanc*), .x. sous ; ledict jour, doibt pour un condiment cordial

composé de plusieurs conserves et pouldres cordialles, avec .vj. feuille d'or fin, ordonné par ledict médecin, contenant .vj. onces (?), .x. sous ; ledict jour, pour [une ?] livre sirop de grenade pour prandre avec eau boullye, ordonné par ledict médecin, .x. sous. Monseigneur du Ruau (1) doibt pour demie livre sirop viollat pour son filz .viij. sous .iiij. deniers ; ledict jour pour huilles compousée, pour luy oindre sa doulleur de ventre... » Le jeudi 8 décembre [1502], « Révérend Père en Dieu, Monseigneur de Toullouze (2), doibt pour avoir réitéré son cathaplasme comme dessus, ordonné par Messire Jehan Sanglier (3), .xij. sous .vj. deniers; ledict jour, pour *galbanum* (4), .vj. deniers. » Le même jour, « Monseigneur de Fourchault (5) doibt, pour Madamoiselle sa femme, pour demie livre (?) sertains sirops compousés, ordonné par Messire Nycolle, .vj. sous .viij. deniers ; ledict jour, pour une pouldre cordialle compousée de plusieurs pouldres cordialles, contenant .iiij. onces, ordonné par ledict, .v. sous ; ledict jour pour rasines regallisse, pour faire thisane, .vj. deniers... » Ce Nycolle est sans doute le même qu'un Nycolle Harel qui se retrouve plus loin, à la date du jeudi 15 décembre, ayant ordonné à Madame de Fourchault « une médecine laxative compousée de reubarbe et autres laxatifz », du prix de quinze sous. Le vendredi 23, Monseigneur de Toulouse prend un cataplasme, Charles Popillon (6), gouverneur des finances du duc de Bourbon une poudre cordiale, et « Monseigneur le maistre d'oustel de La Cheze (7) », un « clistère laxatif » de sept sous. Le vendredi 29 décembre, Monseigneur de La Touche, écuyer de

(1) Nicolas Popillon, seigneur du Riau.

(2) Hector de Bourbon, bâtard du duc Jean II, chanoine de Montbrison, évêque de Lavaur, puis archevêque de Toulouse, ville dans laquelle il fut inhumé en 1503. (La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*... II, 372-373.)

(3) Sur lui, voir la chronique du Hérault Berry, à la date de 1440.

(4) *Genus pigmenti, vel succus, vel lac ferule.* (Du Cange.)

(5) Sans doute le même qui, aux funérailles de Pierre II, portait le guidon du duc. (Bibl. nat., fr. 5872, manuscrit p.p. les derniers éditeurs de La Mure, III, 221 et suiv.)

(6) Voir plusieurs actes où il est mentionné dans Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la Maison de Bourbon.*

(7) Gilbert de Chantelot, seigneur de la Chèze, maître d'hôtel du cardinal de Bourbon, le frère du duc Jean II, avait épousé, d'après les derniers éditeurs de La Mure (II, 364 n.) une fille naturelle que ce prélat avait eue avec une de ses maitresses, Gabrielle Bartine. En 1488, avec Aymon Saunier, seigneur de Puyfol et Olivier Sètre, seigneur de Lomont, il reçoit du cardinal une commission pour prendre en son nom possession du Beaujolais. (Huillard-Bréholles, *op. cit.*, II, n° 7.028.)

Monseigneur de Vendôme (1) doit deux sous de sirop ; le lendemain, messire Loys, vicaire de Bessay, cinq sous pour un remède laxatif.

Je citerai encore les noms de messires Symon, Jehan David et Mathurin, parmi les médecins ; parmi les clients, les noms de Colin Lebrot ou Lebret, de Jehan Merle, habitant de Chaveroche, de « Madamoyselle de Culan », et de « Madamoyselle de Vantadour », de « Monseigneur le controlleur Guillaume Roullin », de « Monseigneur le trésorier Baudoin », de Jehan de la Halle, maître d'hôtel d'Anne de France, de « Jehan Vigiez, de Bourbon, gendre de Jehan des Voz », de Jehan Audigier, drapier, de « Thomassin Le Pelletier, demorant près des carmes », de « messieurs du chapitre de Noustre-Dame » qui doivent 20 sous pour deux quartes d'hypocras, de « l'élu Petit Dé ». Les remèdes sont presque toujours les mêmes : cataplasmes, huile pour « oindre » telle ou telle douleur d'estomac ou de ventre, juleps, gargarismes, « pillules blanches », « lavement où entra canfre et aloes », « sirop viollat », amandes douces et amères, dragées perlées, codignat. A madame de Vantadour, messire Loys ordonnait une « opiate laxative » composée de casse, de catholicum et de dyaprum avec de l'essence de roses, *suco rosarum*. Notre apothicaire vendait encore des éponges, vingt deniers les deux, et « ung cabaz figues Marseille, [contenant] .v. l. .iiij. onces, à .xv. deniers la livre », ce qui faisait six sous et sept deniers.

L'autre compte, daté de 1509, est plus mutilé encore : les mêmes personnages et les mêmes remèdes s'y retrouvent. J'y relève, en outre : « Mons' l'écuier Léon de Brie » (2) ; le grand maître fauconnier, Georges de La Chambre, contrôleur de Gien ; Copin, « sommellier de panecterie de Madame » ; Martin Coquet, « sommellier d'eschansonnerie » ; etc... A citer enfin parmi les remèdes : « serteynes fleurs et semences » à mettre dans le bain, un emplâtre pour appliquer sur les pieds, et même un suppositoire.

II-III

La couverture du registre portant aux archives municipales de Moulins le n° 140 (3) était également formée d'une feuille de parchemin recouvrant des feuilles de papier dont plusieurs sont détachées

(1) Sans doute Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, le grand-père d'Henri IV.

(2) On trouve le 20 mars 1484 un Louis de Brie dans l'*Inventaire* de Huillard-Bréholles, II, n° 6849.

(3) « Inventaire des biens, meubles, tiltres et enseignemens trouvés en la

d'un livre de comptes tenu, semble-t-il d'après l'écriture, au milieu du xv[e] siècle, par un trésorier quelconque, peut-être Michel Cordier, trésorier général de Bourbonnais. Deux autres feuillets mieux conservés, d'une nature différente, sont plus importants. Voici la teneur du premier :

Recto. « Sensuit ce qui a esté appointié le jeudi .xvj[e]. jour d'octobre, .MCCCCXXJ. par messires de Saligni, de Chastelmorant et sire Jehan Sac et autres :

« Premièrement, quant est au fait de l'eslargissement de Monseigneur (1), lesdiz seigneur de Saligni et Jehan Sac ont rapporté que le Roy d'Angleterre mandera mondit seigneur bien tost et besoignera avecques lui, mes que entre deux on avance les hostages *et autres* (2), et que on mette p[eine d']acomplir les choses qui ont esté autreffoiz promises par Monseigneur, c'est assavoir :

« En tant que touche le fait dessusdit et pour la conté de Clermont, a esté appointié que Colon yra devers Monseigneur à Roen, pour lui rapporter ce qui a esté parlé au Roy et la response qu'il a faicte sur ce, et aussi pour lui parler dudit Clermont, affin que les choses soient prestes à ladite venue de Monseigneur [?] acomplir et entériner, etc.

« Item, monseigneur de Chastelmorant s'en yra en Bourbonnois devers Madame (3) pour lui dire ledit appointement et pour avancier les hostages le plus tost que fere se pourra et s'en retourner avecques Loys Monsieur (4) et lesdiz hostages avecques lesquelx s'il les trouvoit partis [il pourroit ?] jucques à Chastel-Chinon, duquel [lieu] il rescripra [?] et les noms des hostages et ce que [?] de Monseigneur de par deça.

chambre de la ville, inventoriés par nous, Nicolas Margot et Nicolas Duchollet, commissaires ordonnés par Monseigneur maistre Jehan Chanteau, maire de ladicte ville, honnorables hommes et saiges maistres Jehan Cadier, Jehan Billonnat le jeune, licencié ès loix, Jehan Gaudon, seigneur de Soye et Pierre Charbonnier, marchant riverain, consulz et eschevins de ladicte ville de Molins, ledict inventaire commancé à faire le premier jour de mars l'an mil v[c] et dix-huit en la manière qui sensuit. » (1519 n. st.)

(1) Jean I[er].

(2) Les mots en italique ont été barrés sur le document.

(3) Marie de Berry qui mourut à Lyon en 1434.

(4) Louis de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne, deuxième fils du duc Jean, et que son père livrait à sa place, avec six autres ôtages, six de ses villes les plus notables, sans parler du comté de Clermont qui devait être remis au gouvernement de Charles VI.

« Item que lesdiz Loys Monsieur et hostages, s'ils sont mandez pour venir, se porront [?] et monter sur eaue à Cravant et delà s'en porront retourner les chevaulx (?) excepté dudict monseigneur de Chastelmorant et d'autres qui s'en devroient retourner.

« Item, que lesdiz Loys Monsieur et hostages, quant il seront à Chastel-Chinon, se porront là demourer et séjourner jucques il auront *autres* nouvelles de par deça, savoir mon se le Roy d'Angleterre aura agréable lesdiz hostages [?] ledit Chastelmorand reviegne cy pour la dite cause.

Verso. « Item, pour poursuivre la quittance neccessere au paiement qui a esté fait des .xxxv^M. escus et aussi des .xxv^M. qui furent paiez au terme de Pasques, et pour attendre nouvelles de Monseigneur, devers lequel on a envoié M. Loys Le Pelé, et pareillement la response de Colon qui y va présentement, demourera à Paris le trésorier et Jehan Fournier, *pour fere savoir et aler au devant desdiz hostages,* tant pour les causes dessusdictes comme pour estre audit lieu attendre tout ce que le Roy ou ses gens voulroient ordener et en rendre response, car il samble que qu'il desempareroit Paris du tout qu'il n'y demourast aucuns des gens de mondit seigneur, le Roy d'Angleterre ou ses gens en porroient estre mal contens et Monseigneur aussi qui a mandé par deçà que ledit Chastelmorant, le trésorier et Fournier [y] demourassent et pour fere savoir et rapporter [de leurs] coustez tant à Monseigneur comme à Madame et ausdiz hostages toutes nouvelles.

« Item, en tant que touche les joyaulx de Madame, monseigneur de Saligni en a parlé audit Roy d'Angleterre, lequel lui a respondu que, Monseigneur venu par deça et parlé à lui, ilz appointeroient ensemble et tellement que mondit seigneur et madite dame en devront estre content, car comme il samble audit monseigneur de Saligny, ledit Roy d'Angleterre aura aussi chier .iij^M. escus comme lesdiz joyaux. »

Il s'agit là d'une partie des pourparlers qui eurent pour but la rançon du duc de Bourbon Jean Ier pris à Azincourt. Des négociations, entamées en 1420, avaient abouti à un accord conclu à Rouen, en janvier 1421, ratifié par Henri V le 17 mars suivant. Mais la rançon en numéraire était si forte que le duc n'en put payer qu'une faible partie. La duchesse de Bourbon poursuivit cependant ses efforts, avec l'appui du dauphin Charles et pressa le départ des ôtages qui devaient se rendre à Rouen. Le 7 novembre 1421, l'évêque de Chichester et Jean Feresby, trésorier du roi d'Angleterre, donnaient quittance au duc de Bourbon des 35.000 écus dont il est question dans notre docu-

ment. On sait que les négociations n'aboutirent pas et que Jean mourut en captivité (1434); cet épisode de la guerre de Cent Ans a été écrit par M. Huillard-Bréholles, qui a connu beaucoup de documents intéressants, dans les *Mémoires des savants étrangers*, VIII, 2, 37-91.

Le second document est une lettre écrite à la duchesse de Bourbon, par un de ses hommes d'affaires sans doute et simplement datée de Paris, 26 mai. D'après l'écriture et la teneur elle pourrait avoir été adressée à Marie de Berry, femme de Jean Ier, soit pendant la captivité de ce prince, soit après sa mort (1434), alors que le comté de Clermont était aux mains des Anglais (1).

« Ma très redoubtée dame, très humblement me recommande à vostre grâce, et plaise vous savoir que, derniermment que vostre trésorier partit d'icy, je lui baillé tout au long mon estat des mises que j'ay faictes depuis que vous me meistes séans tant sur le fait de voz vignes comme ès repparacions neccessaires tant en l'ostel de séans (2) comme à cellui de Nostre-Dame-dez-Champs (3) qui sont toutes évidantes, et affin qu'ilz feussent veues par Messeigneurs de vos comptes et que sur ce vous eust pleu de me faire paier de ce que j'auroye plus mis que receu, car environ ma très redoubtée dame je y ay despendu tout l'argent dont je devoye paier Coradas qui estoit en despost sur le pont, et de l'aultre avecques Monseigneur et ses gens ont beu et eu les vins par deux années dont une partie a esté donnée et présentée où il avoit ordonné, et en ses dernières vendanges me manda par ses lettres que je ne fusse si hardi de riens distribuer si nom qu'il me le mandast, et, se ne feust son mandement, il y avoit assés pour paier les façons de labouraiges desdiz vins et cens frans oubtre de la monnoye qui court de par deça. Je le dis pour tant que ledict trésorier m'a rescript unez lettres faisant mencion que vous et vostre conseil disiés que je deusse avoir fait de la terre le fossé laquelle chose je eusse voulentiers fait car il me touche, et que je rescrisse devers Monseigneur que il me feist assigner pour avoir de l'argent

(1) Par lettres du 24 août 1434, Henri VI, roi d'Angleterre, avait déclaré déchu de ses droits sur le comté de Clermont, le nouveau duc de Bourbon, Charles Ier.

(2) Les éditeurs de La Mure ont donné (II, 246 n.) une description de cette demeure des ducs de Bourbon, dressée par le concierge Jean Mulot en 1457 et de laquelle il ressort qu'elle était, à cette date, en très mauvais état.

(3) Cet hôtel avait été donné le 8 mai 1359 par Charles, régent du royaume, à sa belle-mère Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais. (Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, I, n° 2783.)

sur la comté de Clermont pour lez ouvrages qui se font à présent très neccessaires ès dictes vignes, car qui lez eust laissées en se pourveu que elles se sont fort sentues (*sic*) de la gelée elles estoient gastées, et pour ce y ay mis des ouvriés pour les faire vigner et acoller qui coustent .xxx. francs lez deux façons, et, quant est de la dicte comté de Clermont, sauve la révérence de vostre conseil, la recepte de Clermont n'est nulle, et s'aucune y avoit, si est elle en la main du Roy et ne aura[-t-]on pas ung denier. Sy vous supli, ma très redoubtée dame, qui vous plaise de fere veoir mes comptes et se qui me sera deu ordonner que je soye paié des choses que voz gens scevent certainement que j'ay faictes, lesquelles se veoyent allueil, car on ne fait pas à Paris les choses à créance et convient que l'argent soit tousjours devant. Je ne vous escrips point de l'estat de Monseigneur ne de séans, car vous le saures par Gilet, et pense que voz gens vous en rescrivent. Je prie à Nostre Seigneur Dieu qui vous donne joye parfaicte, bonne vie et longue. Escript à Paris, le .xxvj^{e}. jour de may. »

Au dos : « A ma très redoubtée dame la duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne. »

Pierre FLAMENT.

ERRATA

A la page 155 du dernier Bulletin. — Par suite d'une faute d'impression laissée seulement dans quelques exemplaires, on a écrit, pour l'étymologie d'Archambaud, *Erchampf-bold* au lieu d'*Erkampf-bold*. Rappelons que *kampf* en allemand signifie combat.

* * *

Page 158, à la vingt-deuxième ligne, lire Mlle *Hugon de Givry* au lieu de Mlle *de Bellonnet*.





VARIATIONS ORTHOGRAPHIQUES
D'UN NOM DE COMMUNE

RONGÈRES

(Suite et Fin)

On aurait pu se croire arrivé à la fin de la lutte entre les deux prononciations, quand de haut lieu il en survient tout à coup une troisième. La sénéchaussée au siège présidial de Clermont, ou chef-lieu du diocèse, écrit Ronzieres en tête des registres ou feuilles destinées à recevoir les baptêmes, mariages et décès, et ce fait se renouvelle différentes fois pendant plusieurs années, 1703, 1704, 1705, 1708, 1709 : la châtellenie de Billy en fait parvenir deux fois avec l'en-tête Ronguère, tandis que de Clermont en 1706 on écrit Rougères et parfois de Moulins Rongières : mais le rédacteur des actes de la commune, ne subissant nullement l'influence de ses chefs, continue toujours à écrire Rongères, d'autant plus que depuis 1516 la châtellenie de Billy a écrit elle-même Rongeres et que nous la verrons continuer jusqu'en 1730.

En 1724, le successeur intérimaire du curé Morin continue la véritable orthographe Rongères ; mais dans cette même année ce nom n'était pas encore adopté sans conteste par tout le monde, surtout dans les pays voisins, car nous voyons le curé de Montaigut écrire sur nos registres le mot Rongières, tandis que le curé de Varennes y insérait en toutes lettres Rongères.

Sur ces entrefaites, arrive le curé Tenaille (1724) et, au milieu de cet imbroglio de Ronguère, Rougères, Rongières, Ronzières et Rongères, quel parti va-t-il prendre ? — Il débute comme ses prédécesseurs avec Rongères et il continue jusqu'au 5 janvier 1732, où il signe curé de Rongières ; mais un léger remords s'empare de lui et il revient à Rongères. Ne sachant plus à quel saint se vouer, il retourne à Rongières, et pour contenter tout le monde il écrit dans cette même année deux fois le mot Ronsières, avec un *s* au lieu du *z*, de sorte que dans cette seule année 1732, il a employé trois formes différentes.

Notre capricieux rédacteur reprend Rongières en 1733 et continue jusqu'en 1737, quand tout à coup le 3 mars il signe curé de Rongères, mais dans un acte de baptême du 4 août de la même année, sa plume trace le mot Rongières ; enfin en 1738 il arbore définitivement le mot Rongères et s'y cramponne cette fois jusqu'à la fin de ses jours, 1750.

En a-t-il fait des évolutions, ce malheureux, dans l'espace de quelques années seulement ? On doit supposer tout naturellement que c'est sous son administration que la lutte a été la plus vive entre les partisans du mot Rongères et ceux du mot Rongières ; et que, pour satisfaire tout à la fois les uns et les autres — ou peut-être, hélas ! sans avoir contenté personne, — il capitulait avec sa conscience pour avoir la paix avec tous ses paroissiens.

A partir de cette époque, 1737, il a donc adopté la prononciation Rongères, mais cet homme dont le caractère ondoyant réflète toutes les formes sans en garder aucune, tout en conservant Rongères va trouver le moyen de lui substituer une apparence nouvelle : il l'écrira sans *s*, Rongère. Et s'il nous prenait fantaisie de lui chercher chicane, il se retrancherait aussitôt derrière la Généralité de Moulins qui, en effet, écrit presque toujours le nom sans *s*.

Il est certain qu'au décès du curé Tenaïlle, le mot Rongères ou Rongère était définitivement adopté pour la rédaction de tous les actes. Toutefois, comme il faut un long, un très long espace de temps pour extirper un nom du langage tenace du peuple, on continuait, paraît-il, dans la campagne et surtout dans les communes voisines à prononcer Rongières ; aussi, dans l'acte de décès de notre versatile rédacteur, on voit le curé de Boucé tracer de sa propre main sur nos registres la phrase suivante : « Décès du curé Tenaille, curé de Rongières » (1750). Mais c'est la dernière fois que ce mot figure sur le registre des actes de la paroisse : c'est ainsi qu'à partir de cette époque la prononciation Rongères s'est imposée dans tout le pays.

Voilà une victoire gagnée sur la prononciation ; mais il reste à créer aussi d'une manière non moins définitive l'orthographe du mot, soit avec la lettre *s* soit sans *s* : c'est la seconde bataille à laquelle nous allons assister. De 1738 à 1793, nous trouvons sur les feuilles destinées à être remplies par le rédacteur des actes de Rongères, et adressées par la Généralité de Clermont, par la châtellenie de Billy, par les Présidents du district de Cusset, ou par le Greffier en chef de la Généralité de Moulins dans ses récépissés du double des actes, nous trouvons :

Rongères avec la lettre *s*. . . . . 5 fois.
Rongère sans la lettre *s*. . . . . 41 fois.

De prime abord on est tenté de verser un pleur sur le sort infortuné de l's qui paraît destiné à sombrer ; mais comme on sait que dans tous les genres de combat il faut considérer l'issue et non le préambule, réservons notre pitié pour le futur vaincu et revenons maintenant aux différents rédacteurs des actes de la commune.

Le curé Pène, successeur en 1750 du curé Tenaille, sous l'influence des différentes rédactions venant des Généralité, Châtellenie ou District, et suivant l'exemple de son prédécesseur, écrit Rongère (sans *s*) jusqu'en 1765 où il est remplacé par le curé Tridon, homme d'une très haute valeur et si justement apprécié par tous ses compatriotes du département de l'Allier qu'il fut nommé député à l'Assemblée nationale constituante de 1789. Ne tenant aucun compte des différents exemples qui émanent de ses chefs hiérarchiques ou d'autres personnages influents, il reprend l'orthographe précédente et écrit constamment Rongères (avec l'*s*) et la conserve tout le temps qu'il demeure dans la paroisse, c'est-à-dire depuis 1765 jusqu'aux époques tourmentées qui précédèrent la Révolution.

Si la lettre *s* est victorieuse en ce moment avec le curé Tridon, et si l'on écrit Rongères, nous allons assister dorénavant à une lutte d'autant plus vive, mais d'autant plus incertaine, que les chances paraissent égales de part et d'autre. De 1793 à 1800, nous trouvons, en dépouillant les en-têtes des feuilles destinées à recevoir les actes, 16 fois Rongères et 15 fois Rongère. La municipalité subit tout naturellement le contre-coup de ces hésitations, et nous remarquons dans le corps des actes 91 fois Rongères avec un *s* et 75 fois sans *s*.

Le rédacteur qui a succédé au curé Tridon écrit, comme lui, Rongères de mai 89 à mars 91 : le second rédacteur, soit comme curé, soit comme officier public (à partir de 93), écrit Rongère. Le greffier de la municipalité qui remplace l'officier public adopte aussi la forme Rongère, sans *s*.

Il est à remarquer que pour l'orthographe venue du District de Cusset ou d'ailleurs, on trouve pêle-mêle et souvent la même année, le nom de cette commune écrit de deux façons, tandis qu'à Rongères le hasard n'y est pour rien ; le nom varie avec les rédacteurs : si MM. Choussy, Marée, Pouillien François tiennent la plume ils admettent l'*s*, Rongères (excepté Pouillien François en 1793), tandis que si ce sont MM. Pouillien Paul et Viard l'*s* est toujours rejeté, et on voit apparaître Rongère ; de sorte que comme ces quatre noms se succèdent à tour de rôle et pendant des espaces de temps inégaux, il en résulte que tour à tour la rédaction varie d'orthographe. Toutefois la véritable lutte n'existe qu'entre MM. Choussy et Pouillien François



La Vierge portant l'Enfant-Jésus

Panneau de Vitrail du XIIIe siècle

(Collection R. de Quirielle, à Montaiguët.)

d'une part (pour l's) d'un côté, et MM. Paul Pouillien et Viard de l'autre, pour le rejeter, car M. Marée écrit le nom tantôt d'une manière tantôt de l'autre ; il écrit même parfois Ronjère et Rongers.

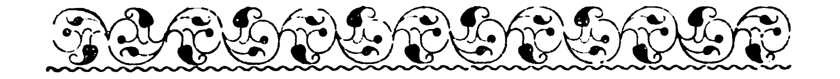
En l'an VII, la sous-préfecture de Lapalisse écrit Rongères, et en l'an VIII Rongère ; il est donc difficile encore à ce moment de prévoir de quel côté penchera la victoire.

A partir de 1802 environ, c'est-à-dire au commencement du siècle jusqu'à nos jours, toutes les pièces qui viennent de la sous-préfecture ou du chef-lieu judiciaire (Cusset) renferment la lettre *s* = Rongères. Déjà vers la fin de 1799 M. Choussy continuait toujours, comme par le passé, à mettre l'*s*; en 1800 M. Marée longtemps hésitant entre les deux manières, adopte l'*s* définitivement. De 1802 à 1808 M. Choussy écrit toujours invariablement Rongères (avec l'*s*), M. Pouillien François dès 1808 marche sur les traces de M. Choussy jusqu'en 1817 où il est remplacé par un autre rédacteur M. Paul Pouillien : mais avec ce dernier, pendant une longue période de 1817 à 1829, l'ancienne orthographe Rongère, sans *s*, reparaît sur les registres ; tandis que sur tous les actes faits en son absence, les différents rédacteurs par intérim conservaient la véritable, « Rongères ». Enfin, sans que rien puisse nous expliquer un brusque revirement dans les esprits, ne voilà-t-il pas qu'après avoir écrit le 3 mars 1829 *Rongère,* canton de *Varaine,* et le 16 mai Rongère, l'opinion de M. Choussy triomphe. On reste stupéfait de voir, le 21 juin, s'étaler sur les registres les mots « Rongères, canton de Varennes ». C'est ainsi que M. Paul Pouillien reconnaissait d'un seul coup et à tout jamais l'orthographe qui avait prévalu depuis longtemps pour les deux communes de Rongères et de Varennes.

C'est donc le 16 mai 1829 que l'on voit sur nos registres le mot Rongère, sans *s*, pour la dernière fois, et c'est à dater du 21 juin de la même année que Rongères avec l'*s* a été adopté définitivement par tous les maires, adjoints ou rédacteurs à un titre quelconque qui ont été préposés à la confection des actes de cette commune ; et cette orthographe est sanctionnée, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, par toutes les différentes autorités du département de l'Allier et par toutes les pièces officielles qui émanent de la capitale.

C'est ainsi que, pour la lutte et le triomphe d'un nom, dans une bataille longue, parfois très vive, mais toujours inoffensive, et parmi tant de coups de plume qui paraissent le décimer sans cesse, nous voyons enfin surgir victorieux le nom RONGÈRES.

CHOUSSY.



Contribution à l'Héraldique bourbonnaise

AUBRUN, MONTCOQUIER, BABUTE, TENON

Dans l'*Armorial du Bourbonnais*, cet excellent et si utile ouvrage de M. le Cte de Soultrait, il existe quelques lacunes, dont l'auteur lui-même s'est excusé. Peu à peu, par suite des travaux de nos membres et, en particulier, grâce aux recherches faites par M. Philippe Tiersonnier, recherches dont il nous a donné le résultat dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* (1), ces lacunes tendent de plus en plus à disparaître.

Nous apportons aujourd'hui à ce travail complémentaire notre modeste contribution pour cinq blasons, dont deux restés inconnus au Cte de Soultrait.

1° D'AUBRUN OU D'AUBRUNG

Dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait, le nom et les fiefs de cette famille, sont bien indiqués, mais ses armoiries y sont mentionnées comme inconnues.

En faisant des recherches au *département des manuscrits* à la Bibliothèque Nationale pour trouver des documents concernant le château de la Baume et la paroisse du Veurdre, nous avons eu la chance de trouver les armes des d'Aubrung qui sont :

D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable (2).

On trouve quelquefois, et notamment dans l'*Armorial Général* de 1696 (Généralité de Bourges), le blason suivant, attribué à cette famille : « *d'or, à un loup passant de sable, accompagné en chef de trois pots* (*sic*) (pièces de vair) *renversées, rangées d'azur.* » Mais, ces armes figurent parmi celles imposées d'office, faute de déclaration,

(1) Voir : 1897, p. 80 et 100. — 1898, p. 189, 383. — 1899, p. 158, 159. — 1901, p. 169, 170, 274, 277, 279, 280, 281, 282, 297, 299, 305, 306. — 1902, p. 8, 111. — 1903, p. 174, 298. — 1904, p. 11, 96, 228 et suivantes. — Commandant du Broc, 1897, p. 359 et suivantes.

(2) *Bibl. Nat.*, *Cab. des Titres.* Mss. fr 128 ; *Pièces Originales* 2.599 ; *Carrés d'Hozier*, 41, fol. 225.

et furent enregistrées au nom de Jeanne d'Aubrun, fille de Simond d'Aubrun, écuyer, sg^r de Villebon, et de Louise de Maignoux, qui avait épousé en 1662, François de Fresneau, écuyer (1).

2° DE MONTCOQUIER

Les armoiries des Montcoquier, famille essentiellement bourbonnaise, ne sont pas indiquées par M. de Soultrait. L'*Armorial Général* de Rietstap les indique au nom des La Souche de Saint-Augustin, qui les écartelèrent, avec les leurs propres, à la suite d'alliance. C'est dans Rietstap que M. Tiersonnier les a trouvées et nous les a signalées. Ces armes sont :

De sable, à trois fleurs de lys d'or, posées deux et une et surmontées en chef d'une fasce d'or, ondée (2).

Il nous a été permis, cette année, de vérifier ces armoiries. Un maçon, l'été dernier, nous a donné une pierre d'Apremont de 0^m,32 de haut. sur 0^m,26 de larg., provenant d'une fouille qu'il avait faite à gauche dans la nef de l'église de Château-sur-Allier. Sur cette pierre se trouve très finement et très artistiquement sculpté un écusson.

Cet écusson est *parti : au 1, à deux léopards couronnés à l'antique l'un sur l'autre ;* et *au 2, à trois fasces ondées soutenues de trois fleurs de lis.* Ces fleurs de lys sont de même style que celles des sceaux du temps de Louis XIV.

En feuilletant les registres paroissiaux de Château-sur-Allier et par des recherches au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, nous avons pu trouver à qui attribuer ce blason.

Le premier parti présente l'écusson des **La Souche** : *D'argent à 2 léopards de sable, lampassés et couronnés de gueules* (3).

Le deuxième parti donne celui des **Montcoquier**. Cet écusson, qui nous apprend à la suite de quelles circonstances les La Souche

(1) La généalogie des d'Aubrun sera donnée dans un ouvrage sur le Veurdre, que nous comptons faire paraitre sous peu. La descendance mâle de cette famille s'est éteinte au milieu du XVIIe siècle. — L'*Armorial Général* indique comme nom de l'époux de Jeanne d'Aubrun : « N. Dufreneau. »

(2) *Armorial général de Rietstap. — Bibl. Nat., Cab des Titres ;* Mss fr, nouv. d'Hozier, 307. M. Tiersonnier nous fait aussi remarquer que page 65 du tirage à part de *La Baronnie de Bressolles* (Moulins, Auclaire 1904), le Commandant du Broc de Segange écrit ce qui suit : « D'après Marolles, « Paillot et Moreri (généal. de la Souche), les armes des Montcoquier, écar- « telées par les de La Souche, étaient : *de sable à trois fleurs de lys d'or,* « *au chef abaissé, ondé de même,* alias, *au chef chargé d'une vivre ou d'une* « *fasce ondée.* »

(3) *Armorial du Bourbonnais*, par le comte de SOULTRAIT.

ont écartelé leurs armes patrimoniales de celles des Montcoquier, doit provenir d'une pierre tombale, recouvrant sans doute le corps d'Etienne de La Souche, écuyer, sg^r de Saint-Augustin (1), ou plus exactement peut-être, celui de sa femme, née Montcoquier, puisque nous avons un écusson parti des armes du mari et de la femme et que c'est ainsi que les femmes mariées portaient leurs armoiries, juxtaposant dans un même écusson celles de leur mari et de leur père.

Afin de démontrer l'exactitude de cette affirmation, nous allons donner brièvement un extrait de la généalogie des familles de La Souche (2) et de Montcoquier (3).

1° **DE LA SOUCHE** (4). Le premier que nous rencontrons de ce nom est *Jean Ier de La Souche*, écuyer, qui vivait en l'an 1323 et qui eut comme fils *Imbaut Ier*; ce dernier fut le père d'*Imbaut II* qui, de son mariage avec Marguerite de Murat (5), eut *Jean II*, marié dans la suite avec Agnès de Chison. De cette union, naquit *Jean III*, qui épousa Isabeau de Rochedragon. Leur fils aîné, *Pierre*, se maria avec Marie de la Garde (6) dont il eut *Louis ;* celui-ci épousa Perronnelle d'Estampes qui donna le jour à *Gilbert*. *Gilbert de la Souche*, par contrat du 9 mai 1466, devint le mari d'Antoinette de Saint-Quentin de Blet (7), fille d'Antoine de Saint-Quentin, sg^r de Blet, et de dame Jeanne d'Aubière. *Jean IV de La Souche*, sg^r de Beaulne (8) qui épousa le 1er février 1505, Gabrielle de Sarre, fille de Jean de Sarre (9), sg^r de Saint-Augustin, et d'Anne de Chareil. A la mort de son beau-père, Jean devint propriétaire de la seigneurie de Saint-Augustin (10). *Blaise*, sg^r de La Souche et de Saint-Augustin prit pour femme, le 2 juillet 1561, Gilberte Jehan, fille de puissant seigneur Louis Jehan, sg^r de Bellenave et du Peschin, gentilhomme de la Chambre du Roi, et de Madeleine de Brouchat. *Etienne de La Souche*, écuyer, sg^r de Saint-Augustin. Le 4 août 1612, par contrat passé devant Molier,

(1) Commune de Château sur-Allier, canton de Lurcy-Lévy.

(2) *Bibl. Nat., Cab. des Titres*. Mss. fr. Nouv. d'Hozier, 307 ; Dossiers bleus, 618 ; Cab. d'Hozier, 313.

(3) *Bibl. Nat., Cab. des Titres*. Mss. fr. Dossiers bleus, 458 ; pièces originales 2.012, carrés d'Hozier, 445.

(4) La Souche, com. de Doyet, canton de Montmarault.

(5) Armes : *Echiqueté d'or et d'azur.*

(6) Armes : *D'argent, à 3 chevrons de gueules.*

(7) Armes : *D'or, à la fleur de lys de gueules.*

(8) Canton de Montmarault.

(9) Armes : *D'argent, au massacre de cerf de gueules, surmonté de 3 losanges de même, placés au centre de la ramure.*

(10) Com. de Château-sur-Allier, canton de Lurcy-Lévy.

notaire à Chemilly, il se maria avec Gilberte de Montcoquier, fille de Messire François de Montcoquier, sgr des Foucauds (1), et d'Esther d'Amanzé. Il fut, le 10 avril 1614, nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied.

Nous pensons que c'est le corps d'Etienne ou de sa femme que recouvrait la pierre tombale dont nous avons parlé plus haut, car, dans son testament, en date du 7 juillet 1633, il demanda à être enterré dans l'église de Château-sur-Allier, et Gilberte de Montcoquier fut sans doute inhumée au même lieu. Il mourut avant 1647.

Philippe de La Souche, chevalier, sgr de Saint-Augustin, naquit à Chemilly, le 25 janvier 1633, et épousa, par contrat en date du 25 octobre 1655 passé devant Michel, notaire à Moulins, Marguerite Berger, fille de Nicolas Berger, écuyer, sgr de Chevray et de Marie Feydeau. Il fut cornette du ban de la noblesse du Bourbonnais.

Claude de La Souche, chev. sgr de Saint-Augustin, des Foucauds et autres lieux, né à Château, le 14 juillet 1659; par contrat passé devant Coermont, notaire à Dinan, le 6 mai 1692, il prit pour femme Catherine Bilquin, fille de Jean-Baptiste Bilquin, major de la ville de Dinan, et de Barbe Benoist. Cornette dans la compagnie de Chevau-Légers de Montaigu, le 15 janvier 1689, Claude devint le 6 août 1690, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Lévis.

Gilbert de La Souche, chevalier, sgr des Foucauds, né à Chemilly, le 26 avril 1697, se maria le 16 juin 1733 avec Anne d'Albon (2), fille de François d'Albon et de dame Antoinette Chardon. Gilbert reçut la croix de Saint-Louis, le 11 juillet 1737, alors qu'il était mousquetaire à cheval du roi.

La seigneurie de Saint-Augustin ayant passé, à cette époque, en d'autres mains, nous arrêtons ici cette généalogie.

2° DE MONTCOQUIER (3). *Jean* de Montcoquier laissa de Marguerite Poullinet, *Claude*, sgr de Montcoquier, lequel eut de Louise de Larguin, *François* de Montcoquier, sgr dudit lieu, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, qui se maria, le 13 août 1595, avec Esther d'Amanzé, quatrième et dernière fille de Pierre, sgr d'Amanzé, et d'Antoinette de Coligny-Saligny.

(1) Com. de Chemilly, canton de Souvigny.

(2) Armes : *De sable, à une croix d'or.*

(3) Montcoquier, com. de Monestai-sur-Allier, canton du Montet. — Le nom primitif de la famille de Montcoquier qui nous occupe était *du Colombier*, elle succédait à une première maison à laquelle on ne connait que le nom de Montcoquier. Voir la note 4 de la page 12, du Commandant du Broc dans *la Baronnie de Bressolles*.



Il eut pour fille unique Gilberte de Montcoquier, dame du dit lieu et seule héritière de ses père et mère, qui épousa Etienne de La Souche, sg^r de Saint-Augustin.

3° DE BABUTE ET DE TENON (1)

Au milieu des ruines de l'ancien monastère de Notre-Dame de Lorette (2), à l'angle d'un des murs du cellier des RR. PP. Augustins, se trouve encastrée une pierre gravée en creux, qui provient d'une autre partie de l'édifice et qui fut mise là pour boucher un trou, et l'ouvrier qui fut chargé de ce soin la plaça à l'envers, de telle sorte que l'écusson qu'elle représente a la pointe en haut.

Cet écusson est *parti au 1 à un palé et une barre, brochant et au 2 à une fasce et à deux lions léopardés en chef.*

Autour de cet écu timbré d'un heaume, sont écrits ces mots : POSÉE LE IX IVIN 1635.

Les recherches ont été difficiles pour arriver à identifier les armoiries que porte cette pierre, et le résultat de ces recherches ne nous donne qu'une quasi-certitude.

Pour nous, ce blason est parti au 1 de *Babute* et au 2 de *Tenon.*

Cette pierre, ainsi que l'indiquent sa forme et son épaisseur, n'a pu être une pierre tombale et doit être une sorte d'ex-voto ; nous pensons qu'elle fut placée dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, par *Hugues de Babute* de Fontenay, chevalier, baron de Saint-Pierre-du-Mont (3) et de Germigny (4), sg^r de Foucherennes, de Cheselle, d'Arangy et de Neuvy, fils de François de Babute et de Françoise des Guerres, qui épousa, le 17 juin 1618, *Marie de Tenon*, fille d'Etienne de Tenon, chevalier, sg^r de Fontfaie et d'Azy, baron de la Guerche (5) et de Jouet, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et de Françoise Bolacre.

(1) Si nous parlons ici de ces deux familles, c'est qu'elles se rattachent à notre province, la première par ses origines, et la seconde par les nombreuses alliances qu'elle y contracta. Ces deux familles dont le nom primitif était *Babute* et *Tenon*, sans particule, figurent toutes deux dans l'*Armorial du Nivernais* du Cte de Soultrait. Les Babute se retrouvent dans l'*Armorial du Bourbonnais* par le même auteur, qui rappelle que l'hôtel « Demoret », à Moulins, s'appela d'abord hôtel Babute. (Note communiquée par M. Philippe Tiersonnier.)

(2) Com. du Veurdre (Allier).

(3) Canton de Varzy, arr. de Clamecy.

(4) Canton de la Guerche, arr. de Saint-Amand (Cher).

(5) Ch. l. de c. de l'arr. de Saint-Amand.

BABUTE porte : *Palé d'argent et d'azur au chevron de gueules brochant sur le tout* (1).

TENON porte : *Ecartelé au 1 et 4 de sable, à la fasce d'or et au 2 et 3 de sable à deux lions d'or léopardés* (2).

Le tailleur de pierre qui fut chargé de graver cet ex-voto, suivant un usage parfois suivi, n'a représenté strictement que la moitié des blasons, soit les deuxième et quatrième quartiers de celui de Tenon et la moitié du chevron (soit une barre) de celui de Babute.

Ce qui tend encore à confirmer l'attribution que nous donnons à ces armes, (3) c'est que le culte de Notre-Dame de Lorette était très en honneur en Berry à cette époque et que cette chapelle était un lieu de pèlerinage très fréquenté par les habitants de ce pays (4). Il est donc admissible de croire que Hugues se soit rendu plusieurs fois en la dite chapelle, bâtie récemment, peu éloignée de son château (22 kil.), et de plus sur la route de Germigny à Moulins, ville où il devait souvent se rendre avec sa femme qui allait y voir ses cousines (5).



(1) *Bibl. Nat. Dép. des Mss.* Dossiers bleus 49. Pièces Originales 161. LA THAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry.* M. de SOULTRAIT dans son *Armorial du Bourbonnais* donne : *D'argent à trois fleurs de pensée d'azur ;* cela est exact pour les Babute qui habitèrent Moulins au XIVe siècle, mais ces armoiries ont du être abandonnées plus tard pour être remplacées par celles que nous donnons ci-dessus et qui sont celles de la famille de Fontenay, famille à qui s'allia Gaspard Babute le 31 juillet 1541, en épousant Philiberte de Fontenay. En tous cas, Hugues de Babute ne porta que ces dernières armes, ainsi que cela nous a été confirmé par les sources que nous venons de citer.

(2) *Bibl. Nat. Dép. des Mss.* Dossiers bleus 628. Carrés d'Hozier 593, Cabinet d'Hozier 316.

(3) M. Tiersonnier avait pensé qu'il pouvait s'agir d'une reproduction un peu fautive du blason des Viry. Le nom de Viry se retrouve, en effet, plusieurs fois dans les registres paroissiaux de Château et du Veurdre au XVIIe siècle. On sait d'autre part que les Viry du Bourbonnais revendiquaient pour leurs auteurs les Viry de Savoie, or ces derniers portaient : *Palé d'argent et d'azur, à la bande d'argent brochant sur le tout.* On pouvait admettre que quelques Viry du Bourbonnais avaient adopté les armes des Viry savoisiens. Pour séduisante que puisse être à première vue cette hypothèse, il y a lieu de l'abandonner, parce que le second parti ne correspond à aucune armoirie des femmes alliées aux Viry du Bourbonnais au commencement du XVIIe siècle. Aussi notre confrère s'est-il rallié à la solution Babute et Tenon que nous indiquons.

(4) Cf., *Notre-Dame de Lorette en Berry*, par M. l'abbé DUROISEL, curé-doyen de Sancoins.

(5) Marie de Tenon eut quatre cousines germaines de son nom qui habitèrent Moulins vers cette époque.

1° *Marie de Tenon*, mariée en premières noces à Pierre de Challudet en

Nous nous permettons, pour terminer, de poser une question héraldique à nos érudits confrères, en leur demandant s'ils ne pourraient pas donner quelques renseignements sur les armoiries suivantes qui se trouvent dans une chapelle de l'église du Veurdre.

Ces armoiries sont sculptées sur cinq écussons semblables qui portent :

D'or à trois grappes de raisin tigées au naturel et à une cordelière de gueules en abîme, enlaçant les lettres D. O.

Le blason qui se trouve à la clef de voûte est entouré de sarments de vigne couverts de feuilles et peints au naturel, les quatre qui forment culs-de-lampe ont pour supports deux anges. Ces sculptures semblent remonter à la fin du XV[e] siècle.

Eugène Le Brun.

SUR L'ORIGINE DU CHEF DE JÉRUSALEM

qu'on voyait jusqu'au cours du XIX[e] siècle dans les armoiries des Bourbon-Busset

---

L'*Annuaire du Conseil héraldique* pour 1905 a publié un intéressant article du comte de Gérin-Ricard intitulé : *La croix de Jérusalem dans la numismatique, sur les sceaux et dans le blason* (1).

En étudiant les origines de la croix de Jérusalem, l'auteur arrive à cette constatation singulière, c'est que les rois effectifs de Jérusalem ne paraissent pas l'avoir portée et qu'il n'est pas prouvé qu'elle ait été

1614, épousa en secondes noces Jean-Baptiste Brinon, écuyer, sieur de « Beaunay », trésorier général de France à Moulins.

2° *Françoise Tenon* se maria en 1660 avec Pierre des Prez, écuyer, seigneur de Cogny (ou Cougny-aux-Amognes), conseiller du roi, trésorier de France à Moulins (originaire de Nevers).

3° *Antoinette Tenon* épousa l'an 1597 Guillaume Feydau, écuyer, seigneur de Clusors et de l'« Espau », fils de Jean Feydau, écuyer, seigneur de Clusors, conseiller du roi et lieutenant particulier à Moulins.

4° *Catherine Tenon*, femme en premières noces de Jean de Saulieu, se remaria avec Jacques de Bragelogne, sieur de Jossigny, trésorier de France à Moulins (originaire de Paris).

(1) Il a été fait un tirage à part de cet article chez Lafolye frères, imprimeurs à Vannes.



connue du temps de Godefroy de Bouillon. C'est en effet sur le sceau de Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople en 1282, que l'on rencontre une des premières représentations de la *croix potencée avec ses 4 croisettes*, d'où il semble que la dite croix fut plutôt un signe byzantin et non palestinien.

D'autre part, dès 1277, la croix dite de Jérusalem, cantonnée de de 4 croisettes, apparaît sur les monnaies d'or du comte de Provence qui prenait le titre de roi de Jérusalem, et on la trouve seulement en 1304 sur le monnayage de Terre Sainte et en 1319 à Chypre et à Chio. La croix de Jérusalem paraît donc avoir une origine occidentale plutôt qu'orientale.

Chemin faisant, et c'est ce que je voudrais signaler, le comte de Gérin-Ricard propose une solution relative à la présence de la croix de Jérusalem dans les armes des Bourbon-Busset. L'auteur se garde bien d'affirmer que sa solution est la bonne, mais elle offre, c'est certain, de grandes probabilités. Nous devons donc à un aimable chercheur, habitant la Provence, une utile contribution à l'héraldique bourbonnaise.

Voici le passage *in extenso* de l'étude de M. de Gérin-Ricard, dans lequel il a la courtoisie de rappeler le concours, — malheureusement bien faible, — que j'ai pu lui donner :

« De Bourbon-Busset, Hiérôme, chevalier de Malte de la langue « d'Auvergne en 1562 : de Bourbon-ancien (*d'azur à 3 fleurs de lys « d'or, au bâton de gueules péri en bande*), au chef de Jérusalem (1).

« Au sujet du chef du blason de cette famille, La Chesnaye des « Bois (2) dit que ce sont là les armoiries des Bouillon-Jérusalem.

« Cette indication a besoin d'être commentée pour être comprise. « Or, voici ce que m'ont appris les recherches effectuées sur cet objet « par M. P. Tiersonnier et par moi.

« Louis de Bourbon (+ en 1482), évêque de Liège et auteur de la « branche des Bourbon Busset, avait épousé, secrètement selon les « uns, Catherine d'Egmont de Gueldres, descendant par les femmes, « de la maison de Godefroy de Bouillon.

« En outre le duché de Bouillon en Luxembourg appartenait en « 1480 à Louis de Bourbon, comme évêque de Liège (3).

(1) Vertot, *Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 1753, t. VII, p. 110.

(2) Article Bourbon-Busset.

(3) La Chesnaye des Bois, article *Bouillon*. Ce duché avait été aliéné par Godefroy de Bouillon avant son départ pour la croisade à l'évêché de Liège. (Cf., Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I.)

« Ce qu'il y a de certain, c'est que le chef de Jérusalem que les « Bourbon-Busset ont supprimé à l'heure actuelle était porté par cette « famille dès 1530, puisqu'on le trouve sur un écusson du XVIe siècle « sculpté sur une pierre du château de Busset. Or cet écusson est parti « de Bourbon-Busset et de Borgia, et c'est en 1530 que Philippe de « Bourbon-Busset, qui périt à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août « 1557, épousa Louise Borgia, duchesse de Valentinois.

« D'où l'adoption dudit chef dut avoir lieu entre cette date et 1480, « année voisine de celle où fut conclue l'alliance Bourbon-Gueldres. « Désormais rien d'étonnant qu'à cette époque déjà éloignée de celle « où vivait Godefroy de Bouillon on ait attribué à ce prince des « armes qui étaient devenues celles de Jérusalem, mais qui n'avaient « probablement jamais été prises par le vaillant prince croisé (1).

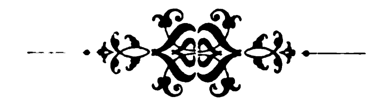
« S'il en était autrement, c'est-à-dire si l'on admettait que la croix « de Jérusalem et ses quatre croisettes ont été les armoiries propres « de Godefroy, la question de la croix de Jérusalem serait toute tran- « chée, mais il reste à le prouver. »

On voit donc que si l'origine du chef de Jérusalem dans les armes des Bourbon-Busset n'est pas absolument prouvée, l'auteur apporte une explication plausible et séduisante. Il convenait de noter cette contribution à l'héraldique bourbonnaise, et, en remerciant M. de Gérin-Ricard, je me permettrai de lui faire remarquer que dans sa description des armes de Hiérôme de Bourbon-Busset, il a désigné à tort, sous le nom de *Bourbon-ancien*, les armoiries de la maison de France-Bourbon.

Au point de vue de notre histoire locale, le nom de Bourbon-ancien ne peut s'appliquer qu'aux Archembaud et aux Dampierre-Bourbon et aux armoiries successivement portées par ces deux maisons greffées l'une sur l'autre, savoir : *d'or au lion de gueules, à l'orle de coquilles d'azur*.

Philippe TIERSONNIER.

(1) D'après RIETSTAP les ducs de Bouillon portaient : *de gueules à la fasce d'argent* et les comtes de Boulogne : *d'or à 3 tourteaux de gueules*.





NOTES

SUR LES

GRANDS-JOURS TENUS A MOULINS

Les assises judiciaires connues sous le nom de « Grands-Jours », qui avant Louis XI se tenaient seulement dans les provinces septentrionales de la France, furent étendues par ce roi à toutes les autres ; il les fit tenir à Thouars, à Bordeaux, à Montferrand. Sous François Ier, les Grands-Jours devinrent encore plus fréquents. Il est à croire que l'Auvergne en avait un besoin tout spécial ; car, en 1520, les commissaires royaux vinrent une seconde fois à Montferrand ; en 1546, ils vinrent à Riom, puis à Clermont en 1582 et en 1669. Ces dernières assises sont demeurées célèbres par le récit qu'en a fait l'illustre Fléchier ; leur juridiction ne s'étendait pas seulement à toute l'Auvergne, mais encore sur le Bourbonnais, le Nivernais, le Forez, le Beaujolais et la Marche. A Riom, en 1546, les commissaires sévirent particulièrement contre les protestants ; ainsi, une fille de Moulins qui avait tenu des propos scandaleux et erronés fut condamnée à assister à une messe paroissiale, durant laquelle elle porterait un cierge à l'offrande. L'arrêt portait en outre qu'à l'issue de la messe elle serait menée devant la porte principale de l'église et y ferait amende honorable à deux genoux, une torche ardente à la main, et déclarerait que témérairement elle avait proféré les paroles mentionnées au procès contre l'honneur de Dieu, les saints et son Église, et ensuite serait enfermée en une tour des murailles de la ville pendant cinq ans. Les affaires criminelles de cette session sont contenues dans un registre spécial des Archives Nationales. *(Criminel n° 102.)*

Les Grands-Jours furent tenus à Moulins en 1535, en 1540 et en 1550.

La réunion du Bourbonnais au domaine de la Couronne, après la défection du connétable de Bourbon, avait suscité, parmi les seigneurs de cette province, de fréquentes rébellions contre l'autorité royale ; les Grands-Jours de 1535 commencèrent à les réprimer. On cite un gentilhomme nommé du Pont, qui fut condamné à faire amende

honorable, eut le poing coupé et fut banni à perpétuité pour avoir frappé un sergent qui avait donné un exploit à son père et à son frère.

Les Archives municipales de Moulins (liasse 129) contiennent quelques pièces relatives à l'annonce des Grands-Jours de 1540 et aux préparatifs faits par le conseil de la ville ; ces délibérations offrent peu d'intérêt. Toutefois, nous savons que les commissaires délégués par le Parlement furent logés au château de Beaumanoir, qui depuis échangea son nom en celui du Parc-les-Moulins. Un banquet fut offert à ces mêmes commissaires par la municipalité de Moulins. Le menu de ce banquet figure aux comptes du receveur des deniers communs. (Reg. 304.) La population moulinoise se montra toujours très heureuse de la tenue de ces assises. Ainsi, en 1535, les officiers des Grands-Jours firent leur entrée solennelle à Moulins ; le corps de ville alla au-devant d'eux en costumes de gala et toutes les pièces d'artillerie saluèrent leur arrivée.

Nos Archives contiennent encore une mention de la présence à Moulins, en 1665, d'un conseiller du Parlement, M. de la Falluère, qui pendant la tenue des Grands-Jours d'Auvergne, fut délégué pour informer sur les crimes du Bourbonnais. Etant en son hôtel, faubourg de Paris à Moulins, il se fit présenter les comptes de l'administration des hôpitaux de Saint-Gilles et de Saint-Joseph. Ce registre des comptes tenus par M. Roy existe encore sous le n° 12, mais c'est tout ce que nous savons de la visite de ce commissaire.

Dans sa *Notice sur les Archives du Parlement de Paris*, E. Boutaric signale l'existence de plusieurs registres contenant la procédure des Grands-Jours de Moulins. Ceux de 1535 furent tenus pour le Bourbonnais et plusieurs autres provinces voisines. Il y a un registre pour les affaires civiles et un autre pour les affaires criminelles ; on y remarque, dit l'auteur précité, beaucoup de condamnations et exécutions capitales, notamment contre des gentilshommes *(Arch. du Parl. criminel, 85)*. Le registre des plaidoiries qui est signalé par Dongois a été perdu.

Le ressort des Grands-Jours de Moulins en 1540 fut considérable, et, à cause de la quantité des affaires, le nombre des membres de la cour fut porté à 18, avec trois greffiers. Le registre des affaires civiles est tout entier rédigé en français. On y trouve des réformations de couvents et des règlements de police. Le registre des affaires criminelles occupe dans les Archives du Parlement le n° 91 du *Criminel*. Pour les Grands-Jours de 1550, il existe trois registres : celui du greffe contient les titres suivants : Sacs preins es grans jours tenus à Molins l'an 1540 pour porter es grans jours audit Molins 1550. — Sacs preins es grans

jours tenus à Riom l'an 1546 pour porter aux grans jours à Molins l'an 1550, — Sacs preins es grans jours tenus à Tours l'an 1547 pour estre porté es grans jours de Molins 1550, — Sacs des prisonniers que la Court a dressé estre mené es grans jours de Molins l'an 1550, — Aultres sacs, procez, charges, informations et pièces mises au greffe criminel de la Court des dits grans jours à Molins 1550.

Les Grands-Jours tenus à Troyes, en 1583, comprenaient le Bourbonnais. Les arrêts de cette session sont considérables, ils sont contenus sous le n° 144 *(Criminel).*

La série des Grands-Jours se termina par ceux de Clermont, en 1665 ;ce furent les derniers mais non pas les moins importants et les moins célèbres. Leur ressort s'étendit, comme les précédents, au Bourbonnais ; c'est pourquoi Fléchier rapporte dans ses *Mémoires* l'affaire du grand prévôt du Bourbonnais, qui avait excité l'un contre l'autre deux archers de sa compagnie et les avait forcés à se battre en duel. Il échappa à la peine de mort par cette considération qu'étant atteint d'une infirmité incurable qui le faisait beaucoup souffrir, la mort n'aurait pas été une peine pour lui, mais plutôt une délivrance.

Fléchier rapporte encore le trait suivant où il se moque d'un rimailleur moulinois. « Un religieux Augustin, qui s'intitulait lecteur en théologie à Moulins, fit imprimer quelques vers à l'honneur de M. Talon (le procureur général du Roi aux Grands-Jours). Je ne saurais dire si c'étaient de grands vers ou des stances ; s'ils étaient français ou auvergnats ; s'ils étaient même vers ou prose ; ils tenaient de l'un et de l'autre, et l'on n'y comprenait autre chose, sinon que c'était un moine qui avait cru faire des vers et qui avait en dessein de s'attirer la protection du procureur du Roi pour quelque affaire. »

L'auteur de l'*Appendice aux Mémoires* de Fléchier nous laisse entendre que d'autres documents sur les Grands-Jours se trouvent aux Archives Nationales : *Sect. judiciaire*, *Reg. U*, *n° 130*. Il recommande en particulier le *Journal* de Dongois, greffier aux Grands-Jours de 1665.

En publiant ces notes, j'ai eu pour but d'indiquer aux chercheurs une mine très intéressante à exploiter. Si les Grands-Jours de Moulins eussent rencontré un Fléchier pour les narrer, ils seraient peut-être devenus aussi célèbres que ceux d'Auvergne.

V. Berthoumieu.



La Vierge portant l'Enfant-Jésus

PANNEAU D'UN VITRAIL DU XIIIe SIÈCLE

Ce panneau de vitrail, représenté au quart environ de sa grandeur réelle, est un spécimen peu commun de l'art du peintre verrier au début de l'ère gothique. Le soleil du XIII[e] siècle illumina le divin groupe qui le décore. L'illumina-t-il en pays bourbonnais? Vitrail malchanceux, réduit par catastrophe à la condition de « chemineau » de collection, son origine reste voilée d'incertitude.

Cependant, ce que je sais de ce chemineau m'incline à penser qu'il chemina peu. Un prêtre secourable de notre diocèse, M. l'abbé Dupré, en son vivant curé de Beaulon, l'avait recueilli dans son presbytère petit musée très spécialement réservé aux épaves anciennes de la contrée, aux « curiosités » locales. Après la mort de l'excellent curé, — il y a quelque vingt-cinq ans, — ses curiosités passèrent en partie chez moi. et le vitrail était... « *de la partie* ». Il resta ainsi en Bourbonnais, peut-être n'en était-il jamais sorti ?...

Quoi qu'il en soit, ce vénérable tableau est par lui-même plein d'intérêt et apporte une bonne contribution à l'iconographie du Rédempteur et de la Vierge. S'il n'est pas irréprochablement intact, si un vide regrettable s'observe qui affecte la partie inférieure droite du personnage de Marie, il n'a rien perdu d'essentiel, et conserve toute sa valeur documentaire.

Le calque placé ici en fait foi. C'est le relevé fort exact du *trait opaque* qui, selon la technique des peintres verriers d'alors, dessine vigoureusement tous les détails de la composition, simplement *silhouettée* par la mise en plomb des rubis, des saphirs et des émeraudes du vitrage.

Cette composition nous montre la Vierge assise, portant l'Enfant-Jésus, « motif » renouvelé des imagiers romans, mais combien transformé ! Sous l'ancien style, c'était l'*Ancilla Domini*, d'aspect vieilli, et en quelque sorte *déféminisé*, humblement et étroitement enveloppée d'un vêtement quasi-monacal. De ses deux mains symétriquement

tendues, elle soutenait et présentait l'Enfant-Dieu, exactement en avant d'elle, *dans son axe*. Son rôle secondaire et effacé faisait d'elle, essentiellement, *le support, la monstrance.*

Le XIIIe siècle, au contraire, exalta Marie. L'ardente dévotion des fidèles la transfigura. En ce printemps, parmi les fleurs et dans l'air embaumé du verger mystique, elle apparut vêtue en reine (1), rayonnante de jeunesse et de beauté, mais d'une beauté supra-terrestre, admirablement pure, grave et imposante.

La *Regina cœli* que montre notre vitrail exprime fort bien cette vision. Adolescente, mince, longue, immatérielle, aux grands yeux d'extase fixés sur le Messie, au visage émacié qu'encadrent les ondes des cheveux blonds, on la voit dans toute la majesté de l'appareil royal. Elle est assise sur son trône. Elle a le chef couronné. Elle tient de sa sénestre un sceptre fleuri. Enfin, elle n'est plus au second plan. Sa part représentative s'égalise presque avec celle du Sauveur, qu'elle porte maintenant sur son genoux droit. Au surplus, par ce *déhanchement* d'une grâce si charmante qui annonce ici l'approche du XIVe siècle, l'auguste Mère se dégage franchement de l'ombre de son Fils, comme entraînée par le geste qui lui fait porter haut ce sceptre épanoui en fleur, emblème de sa miséricordieuse puissance.

Jésus, auréolé d'un nimbe où rayonne une croix, s'érige donc sur le genoux droit de Marie. Il est debout. Mais une autre particularité est notable. Pendant que, de la main gauche, il tient et serre contre sa poitrine le livre des Evangiles, la main droite, la main de bénédiction, ne bénit pas. Elle est entièrement ouverte et le geste du bras l'élève vers l'Immaculée. Jésus montre sa Mère, intermédiaire d'élection de son infinie miséricorde.

Une dernière remarque en manière de conclusion : J'ai obtenu ce panneau de vitrail en même temps qu'un autre de facture et de format identiques. Ce dernier représente une Nativité. Certains détails le rendent, lui aussi, fort intéressant, et sans doute il aura un jour ou l'autre, les honneurs d'une reproduction. Mais, pour le moment, je veux simplement constater que ces deux panneaux, recueillis ensemble au presbytère de Beaulon, proviennent manifestement d'un même vitrail représentant les principaux faits de la vie de Notre-Seigneur.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Sans doute les artistes du XIIe siècle avaient déjà exprimé la souveraineté de Marie : les évolutions d'idées et de styles ne s'opèrent pas à date fixe, ni d'un seul coup.





CHRONIQUE

La chapelle Saint-Mayol, au Veurdre. — Notre confrère M. Le Brun qui a aménagé la chapelle Saint-Mayol de façon à y placer sous vitrine les objets recueillis par lui lors des fouilles pratiquées dans la motte gallo-romaine voisine et dans l'édifice, a eu l'ingénieuse idée de rendre profitable la visite du petit sanctuaire restauré, en composant une affiche qui remplace avantageusement le bavardage incohérent autant qu'habituel des ciceroni locaux. En voici le texte.

« LA CHAPELLE DE SAINT-MAYOL

Cette chapelle, construite au XII[e] siècle sur l'emplacement d'un *castellum* romain, faisait partie du prieuré de Saint-Mayol, qui dépendait du prieuré de Souvigny. Détruit en partie au XV[e] siècle, le prieuré de Saint-Mayol fut définitivement délaissé au milieu du XVIII[e] siècle.

Les peintures murales qui décorent la chapelle, exécutées par un maître français entre 1270 et 1300, recouvertes par un crépissage à la réfection du prieuré au XV[e] siècle, elles furent retrouvées en 1904 et restaurées avec un soin méticuleux en 1905 par M. Henry Charrier, qui, grâce à sa compétence, s'est servi pour cette restauration d'un procédé rigoureusement identique à celui de l'artiste du XIII[e] siècle. Ces peintures fort intéressantes, dont les cinq sixièmes sont actuellement découverts, représentent : 1° la Noblesse (un seigneur, son fils et sa femme rendent foi et hommage à un souverain, probablement saint Louis) ; 2° le Clergé (un évêque assisté d'un abbé ordonnant un bénédictin) ; 3° les Artisans ; 4° les Paysans.

Les objets que contient cette chapelle proviennent de trois sources distinctes :

1° *Objets provenant de la butte de Saint-Mayol*, rasée en 1903, butte que surmontait pendant la période gallo-romaine un *castellum*. (Elle contenait 8.500 mètres cubes de terre) :

Affutoir en quartzite de l'âge de la pierre polie ; meules à main en calcaire jurassique, clefs gallo-romaines, éperons, fers de lance, tarrière et fers du XII[e] siècle ; nombreux fragments de poteries gallo-romaines, dents de porcs et de sanglier, blé brûlé, pierres tumulaires, etc.

2° *Objets provenant des fouilles dans la chapelle et aux alentours* :

Monnaies romaines d'Antonin le Pieux (138-161), de Faustine (175) ; de Gordien le Pieux (238-243), d'Otacilie (244), de Caracalla (207). — Monnaies de Souvigny à l'effigie de Saint-Mayol (XII[e] siècle). — Monnaies des évêques de Clermont (XII[e] siècle). — Monnaies de Charles VI, Charles VII, Louis XI,

Charles VIII, Philippe le Bon, Guillaume comte de Namur, etc. — Bagues du xve siècle trouvées sur les corps exhumés dans la chapelle, ornements de chasuble de même provenance, etc.

3° ***Objets trouvés au Veurdre*** :

Ecusson qui ornait la pierre tombale d'Etienne de la Souche, seigneur de Saint-Augustin et de Montcoquier (décédé en 1633) ; tête de Christ (travail du xve siècle) provenant de la chapelle du doyenné ; pichet découvert dans le puits du couvent de Notre-Dame de Lorette ; girouette qui décorait l'auberge du Point-du-Jour ; moulage du chef de Saint-Mayol (xve siècle) dont l'original, aujourd'hui au musée de Moulins, se trouvait autrefois dans cette chapelle, etc. »

Notre confrère, qui nous apprend que la chapelle est visitée « en foule » par de nombreux voisins, par des touristes, nous fait savoir également que des ordres sont donnés pour que les portes en soient toutes grandes ouvertes aux membres de notre Société.

Comme on le voit, M. Le Brun n'a rien négligé pour mettre en valeur, par une intelligente et artistique restauration, par la conservation des objets trouvés au cours de l'entreprise, l'intéressant petit prieuré de Saint-Mayol. J. C.

***

Les Sociétés savantes à Alger en 1905. — La ville d'Alger avait été désignée pour être cette année le siège du 43e Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Il y avait tout lieu d'espérer qu'un grand nombre de congressistes répondrait à l'invitation du Ministre et que l'attrait d'un beau voyage, exécuté dans des conditions de transport exceptionnelles, un programme séduisant de fêtes et d'excursions emmèneraient une affluence considérable dans la riante capitale du Nord de l'Afrique.

Disons tout de suite que cet essai de décentralisation n'a pas eu tout le succès qu'on était en droit d'en attendre.

Les importantes réductions de tarif sur le prix des places en chemin de fer et en bateau rendaient certainement le trajet peu dispendieux ; mais, au dernier moment, beaucoup de délégués ont reculé devant les fatigues et la longueur du voyage, et plusieurs aussi devant une crainte exagérée du mal de mer, crainte que l'on peut qualifier d'exagérée puisque la traversée de la Méditerranée ne dure que vingt-six heures, et que le malaise, si tant ait qu'il y en est, cesse dès que l'on aborde le continent africain.

Toujours est-il que 81 délégués seulement étaient inscrits sur la liste qui a été distribuée et que plusieurs sections, notamment celles con-

cernant l'histoire naturelle, ne comptant qu'un ou deux membres n'ont pu être organisées.

Les sections d'histoire et de philologie, de géographie historique et descriptive, d'archéologie, des sciences médicales et d'hygiène, des sciences économiques et sociales ont été constituées et ont reçu des communications intéressantes dont il serait trop long de donner même un résumé.

Il va sans dire que les communications faites à la section d'archéologie ont surtout eu pour sujets les monuments grandioses mis à découvert durant ces dernières années à Carthage, à Timgad et à El-Djem.

Le Congrès a été ouvert le mercredi 19 avril, par M. Héron de Villefone, membre de l'Institut, qui a souhaité la bienvenue aux congressistes, « à ces hommes distingués venus si nombreux dans la colonie pour apporter le témoignage de leur estime et de leur reconnaissance à leurs collègues d'Algérie qui travaillent à faire aimer la science, tout en augmentant le prestige et la renommée de la mère-patrie ».

Les travaux des sections se sont continués pendant les journées des 20, 22 et 25 avril, et le Congrès a été clos le mercredi 26, dans une séance solennelle présidée par le Ministre de l'Instruction publique.

Il ne faut pas croire que cette semaine a été tout entière absorbée par de longues dissertations et de savantes discussions : à côté du programme scientifique, il y avait le programme des fêtes, et celles-ci ont été assez nombreuses et assez variées pour qu'il n'y ait pas eu lieu de craindre chez les savants une tension d'esprit trop prolongée.

Punch d'honneur à l'hôtel de ville, bal au théâtre et au palais du gouverneur, illuminations de la ville et de la rade, courses de chevaux et fantasia de spahis sur l'hippodrome de Mustapha, chaque jour offrait une attraction nouvelle, sans parler des excursions entre les séances, admirablement organisées aux environs d'Alger, dans cette région à la végétation luxuriante, sous le ciel bleu et devant la mer azurée.

Après la session, de longues excursions permettaient aux congressistes de visiter la province d'Oran et de s'embarquer dans cette ville ou bien de parcourir la province de Constantine et de venir prendre à Tunis le bateau de retour.

En ce qui me concerne, j'ai abandonné mes collègues pour suivre un itinéraire que j'avais tracé moi-même Je suis allé passer quelques jours à Bou-Saada, une jolie ville saharienne à l'entrée du désert, et je suis revenu par Tunis, après avoir consacré une journée entière à visiter Carthage, que je connaissais déjà, mais que je revois toujours

avec le plus vif intérêt, tant sont grands les souvenirs qui s'attachent à cette cité qui a été jadis si prospère et si puissante et qui aujourd'hui n'est plus qu'un immense amas de ruines et de décombres.

Pendant mon séjour en Algérie, j'ai fait mon possible pour représenter dignement la Société d'Émulation du Bourbonnais, et je lui exprime à nouveau tous mes remerciements de m'avoir délégué au 43e Congrès des Sociétés savantes.

Ernest OLIVIER.

Bibliographie

Le Bourbonnais et le fonds Guilhermy à la Bibliothèque nationale. — La Bibliothèque nationale possède une importante collection de documents, rassemblés par le docte baron de Guilhermy sur les monuments visités par lui en France et à l'Etranger, et dont les notes manuscrites forment un fonds de quarante et un gros volumes ; quelques chapitres intéressent tout particulièrement un certain nombre de communes bourbonnaises.

Par la description de monuments qui ont aujourd'hui disparu, et le relevé d'inscriptions intéressantes effacées ou détruites, M. de Guilhermy s'était proposé, semble-t-il, de rédiger un grand guide archéologique de France.

M. Philippe des Forts vient de publier dans le *Bulletin monumental* (69e volume, 1905, nos 1 et 2, p. 114-154) un relevé minutieux des matières traitées dans les 41 volumes de la collection.

Il nous a semblé utile d'extraire de cette nomenclature les noms de nos localités étudiées par M. de Guilhermy et de signaler aux érudits bourbonnais tout ce qui, dans cette vaste collection, peut être utile à notre histoire locale.

Les communes bourbonnaises dont les noms suivent sont étudiées dans les dix-huit premiers volumes, compris à la Bibliothèque nationale sous le titre de *Nouvelles acquisitions françaises*, nos 6.094 à 6.111. La date se rapporte à l'année de la visite du baron de Guilhermy.

ABREST : 1867, t. I, pp. 16-17.
BELLENAVES : 1827, t. III, pp. 202-203.
BELLERIVE (autref. VESSE) : 1867, t. XVIII, pp. 358-359.
BOURBON-L'ARCHAMBAULT : 1875, t. IV, pp. 30-32.

Coulandon : 1838, t. VI, pp. 141-142.
Cusset : 1867, t. VI, pp. 185-187.
Gannat : 1861, t. VII, pp. 372-375.
Iseure : 1838, 1861, 1876, t. VIII, pp. 129-133.
La Palisse : 1863, t. XII, pp. 228-229.
Montluçon : 1875, 1876, t. XI, pp. 72-74.
Moulins : 1827, 1838, 1861, 1875, 1876, t. XI, pp. 141-162.
Néris : 1876, t. XI, pp. 351-355.
Saint-Menoux : 1875, t. XV, pp. 167-168.
Souvigny : 1838, t. XVI, pp. 314-318.
Vichy : 1867, t. XVIII, pp. 377-381.
Villebret : 1876, t. XVIII, pp. 489-490.

Il y aurait aussi sans doute beaucoup à glaner pour nos chercheurs dans les volumes suivants :

T. XXXIV. (N. acq. fr. 6.127.) Notes archéologiques classées par ordre alphabétique des noms de sujets, 422 feuillets.

T. XXXV. (N. acq. fr. 6.128.) Notes et correspondances relatives aux inscriptions de la France, inscriptions intéressant la France qui existent à Rome et en Italie, fiches 1-32. Notes diverses sur l'histoire de l'art, fiches 223-302.

T. XXXVI. (N. acq. fr. 6.129.) Notes épigraphiques et autres sur diverses églises, rangées dans l'ordre alphabétique des diocèses, 829 fiches.

T. XXXVII. (N. acq. fr. 6.130.) Notes épigraphiques sur diverses localités, rangées dans l'ordre alphabétique des départements, 562 fiches.

T. XXXVIII. (N. acq. fr. 6.131.) Notes iconographiques et épigraphiques sur divers personnages français, 1.803 fiches.

T. XXXIX. (N. acq. fr. 6.132.) Notes alphabétiques sur diverses localités de la France, 2.400 fiches.

T. XL-XLI. (N. acq. fr. 6.133-6134.) Tables alphabétiques se rapportant aux notes de voyage, 2.156 fiches, en deux volumes.

Abbé J. Clément.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 1905

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

Étaient présents : Mme la Comtesse L. de Fradel, chanoinesse, MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Capelin, l'abbé Clément, Delaigue, l'abbé Desnoix, Flament, et Tiersonnier.

— M. R. de Quirielle s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, en raison du deuil profond dans lequel il se trouve, et M. Bouchard se fait l'interprète de la Société pour assurer notre vice-président de notre douloureuse sympathie en cette circonstance.

— MM. Grégoire, Mantin, Milcent et Queyroi se font également excuser.

— M. le Président donne communication : 1° du programme du troisième congrès international de l'Art public qui se tiendra à Liège du 15 au 21 septembre ; 2° d'une demande de souscription, par la Société archéologique de l'Orléanais, pour l'érection d'un monument à M. Herluison, son ancien président, et à Mgr Desnoyers, son président honoraire ; 3° d'une autre demande de souscription, par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Amiens, pour l'érection d'un monument à la mémoire de Jules Verne ; 4° d'une demande des amis de l'Université de Clermont pour élever un buste à M. Julien, professeur de géologie à la Faculté. Ces trois demandes sont renvoyées à la Commission des finances.

— Ouvrages offerts à la Bibliothèque : Du Broc de Segange (Comt), *Archambaud de Montluçon et les sires de Bourbon*, Moulins, 1905, in-8° (extrait en partie du *Bulletin*). — Fabre (Dr Paul), *Le venin des hyménoptères*, in-12 (extrait du *Bulletin de l'Académie de médecine*, séance de mai 1905). — Tiersonnier (Ph.), *Un Livre imprimé à Mou-*

lins en 1644 et une reliure du XVIIe siècle aux armes des Fradet de Saint-Aoust, Moulins, 1905, in-8°.

— M. Bertrand communique les observations qu'il a faites à la suite de la découverte de poteries dans un puits à Sussat (Allier, cant. d'Ebreuil) :

« Dernièrement, dit-il, les journaux de l'Allier et du Puy-de-Dôme signalaient que des ouvriers, en opérant le curage d'un puits du bourg, avaient remonté à la surface cinq ou six cents pots, mais en avaient brisé quelques-uns avant de savoir qu'ils avaient intérêt à les conserver entiers. J'écrivis au maire de la commune, en le priant de m'en faire parvenir un ou deux que je m'offris de payer afin de les déposer au Musée ; il m'en fit parvenir un en me priant d'en estimer la valeur et lui indiquer, si possible, l'époque de cette cachette.

« Ce pot est un petit broc ou pichet, de la contenance d'un litre et demi, avec une anse plate et un col très court, muni d'un versoir obtenu par le pincement de la terre entre les doigts. Il a été bruni par son séjour dans l'eau, mais est en terre jaune mat et a, comme ornement extérieur, des traits rouges au pinceau formant losanges sur sa panse rebondie, dont le pied est un peu plus grand que l'ouverture.

« Ce broc et ses pareils sont du xve ou xvie siècle ; nous en avons un qui a été trouvé près de Bessay avec des monnaies qui le dataient, et qui était en tout semblable. Il en a été recueilli deux également dans les fouilles des fondations de la Cathédrale.

« Une si grande quantité de vases semblables indique une fabrique voisine, dont le propriétaire a dû cacher ces produits de son travail pour les soustraire à la fureur d'ennemis, peut-être des Anglais qui ravageaient le pays, rasaient les clochers des églises, tel celui de Vicq non loin de là ; il a sans doute été tué sans confier à personne où il avait déposé ce qui était son trésor... relatif, car je n'ai estimé ces pots que 0 fr. 50 l'un. »

M. Delaigue attribue ces pots à l'approvisionnement d'un marchand plutôt qu'à une fabrique, car il ne connaît pas de carrières d'argile aux environs. Mais M. Bertrand rappelle qu'il a trouvé, il y a une quarantaine d'années, une tuilerie gallo-romaine dans un bois défriché dit de *Palvesin*, près la piste des chevaux de M. le baron de Veauce, ce qui indiquerait la proximité de l'argile.

— M. Bertrand lit ensuite un travail sur les ruines d'un grand édifice gallo-romain, probablement un temple, découvert au point culminant du bourg de Châtel-Deneuvre. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Il fait enfin les deux communications suivantes :

« 1° Notre confrère, M. Blondeau, propriétaire de la belle maison Renaissance de la place du Palais, vient d'enlever de la façade Est une enseigne en bois qui cachait depuis bien des années la frise sculptée si intéressante qui se profile au-dessus des ouvertures du rez-de-chaussée ; comme celle de la façade Nord, elle est ornée de bucranes et de rosaces alternant, ainsi que de triglyphes en bas-reliefs ; les glands des cordons des têtes de victimes diffèrent un peu, ainsi que les rosaces, de ceux de l'autre façade. Ces bas-reliefs sont d'une grande finesse d'exécution et dénotent un habile ciseau du xvie siècle. Il est bien fâcheux qu'à une époque déjà reculée, pour transformer deux baies rectangulaires, à droite de la porte Nord, en baies cintrées, on ait enlevé deux travées de cette frise. Au-dessus de cette porte est gravée la sentence que vous connaissez tous :

+ HEC DICIT DN̄S IHS
IN QVĀQVE DOMVM INTRAVERITIS
PRIMVM DICITE. PAX HVIC DOMVY. I.V..IO

« Cette maison a deux étages en encorbellement les uns sur les autres, à croisillons de charpente apparente, moulurée, qui tranche de son ton de vieux bois sur les remplages en jaune tendre qui la font valoir et montrent le bon goût et l'intelligence de son propriétaire.

« 2° Le printemps dernier, M. Munet, propriétaire de la terre de Plaisance, en faisant miner, pour planter une vigne, à gauche de son avenue qui du château va rejoindre la route de Decize, a rencontré à l'Ouest des fouilles que notre Société a exécutées en 1851 (1) de nouveaux débris d'habitations gallo-romaines, situées en dehors de la surface précédemment fouillée (2) ; nos prédécesseurs y avaient, dans des fouilles spéciales et méthodiques, reconnu une suite de villas antiques ; les dernières fouilles n'étant que le résultat d'un travail agricole, n'ont pas été partout poussées aussi profondément que l'on pourrait le désirer et ont pu laisser échapper quelques objets intéressants. Néanmoins un puits et une piscine ont été mis au jour.

« Ce puits, le premier qui ait été rencontré jusque-là, n'était pas très profond ; construit en moellons, il n'avait environ que $0^{m}80$ de diamètre. Il était recouvert par une margelle exceptionnelle, composée de deux assises de grandes dalles de grès de Bourbon l'Archambault, de 2 mètres de long sur $0^{m}80$ de large et près de $0^{m}30$ d'épaisseur,

(1) *Bulletin*, t. II, p. 155.
(2) *Bulletin*, 1905, p. 141.

posées en croix l'une au dessus de l'autre et ayant au milieu une ouverture circulaire de 0m50 de diamètre ; celle de dessus a été circonscrite dans un rectangle à feuillures pour y adapter une porte en bois ; il n'y a aucun scellement indiquant un treuil. Ce puits était comblé de matériaux divers, sans intérêt, mais on y a trouvé un petit chaudron de bronze sphéroïdal de 0m12 de haut et de 0m17 d'ouverture ; deux oreillettes triangulaires livraient passage à une anse torse en fer, dont les extrémités étaient retournées en col de cygne, la laissant libre en tous sens. Ce vase, d'une assez belle patine bleuâtre, est en très mauvais état, ayant été estampé d'une seule pièce dans une feuile très mince de métal. Il n'a qu'un petit rebord, en retour d'équerre de 0m007.

« La piscine, de 3m50 de long sur 1m50 de large, était rectangulaire, construite en moellons appareillés, revêtus d'un enduit de ciment rouge de tuileaux concassés ; le radier sur une épaisse couche de béton était également cimenté. Les fonds d'angles avaient été renforcés de solins de ciment en demi cercle en saillie. Ce radier était en pente assez prononcée.

« Il a été trouvé dans ce puits : des plaques de schiste de Buxière-les-Mines, employées en mosaïque de grand appareil, avec des calcaires du Berry ; des carreaux de piles d'hypocauste de deux chaufferies de bains différents, les uns de 0m16 de diamètre, d'un cercle entier, les autres de 0m40 de diamètre, formant un demi-cercle (il en fallait donc deux pour une pile entière, et les demis se plaçaient le long des murs, en demi-piles) ; de grands carreaux rectangulaires de 0m60 × 0m70 et 0m06 d'épaisseur qui se posaient sur les piles ci-dessus pour former la cuve de l'eau des bains ; des tuiles à rebords ordinaires, dont quelques-unes ont les empreintes des pattes des chiens et des moutons qui ont marché dessus avant la cuisson ; d'autres avec un demi-cercle tracé au pouce par le tuilier, sans intention d'en faire un ornement, ou avec une marque de fabricant, celle-ci étant poinçonnée en toutes lettres ; des fragments d'amphores et une anse d'un de ces vases, sans estampille ; des fragments de vases unis, de poterie fine, rouge, dont un à ornementations incisées ; enfin, un fragment de frise en marbre blanc de Châtelperron, de 0m40 de haut, encadrée de moulures, sur lequel se détachent, en un faible relief, dans des caissons, un losange allongé et un double cercle ; ce marbre a été dépoli et corrodé par les oxydes métalliques contenus dans les alluvions, tandis qu'une moulure d'une base de plinthe du même marbre est très bien conservée, hors son polissage.

« M. Munet nous a généreusement offert ces objets, que j'ai déposés

au Musée en remerciant le donateur au nom de notre Société. »

— M. l'abbé DESNOIX lit une note tirée des registres paroissiaux de Couleuvre (17 mars 1689) sur le décès de Roger de Lévy, comte de Charlus, lieutenant-général de la province de Bourbonnais, mort à Moulins et inhumé dans l'église de Lorette, près du Veurdre. (Voir la Chronique.)

— M. TIERSONNIER fait en ces termes le compte rendu des publications reçues le mois dernier :

« Dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. LIV, « deuxième livraison, 1905, je relève la suite d'un travail déjà signalé « l'an dernier : *Recueil d'armoiries limousines de Philippe Poncet*, « *peintre et émailleur*, par MM. A. Leclerc et L. Guibert. A noter les « noms et armoiries qui suivent comme intéressant le Bourbonnais :

« S^r [prénom en blanc] Disnematin : *Ecartelé; au 1er d'azur à 3* « *marteaux d'or; aux 2e et 3e de gueules à trois croisettes d'argent;* « *au 4e d'argent à deux fasces de gueules.*

« S^r [prénom en blanc] Disnematin, bayle de la Sainte Croix, 1650 « m'a commandé fere ses armes comme elles sont à l'autel St Chris- « tophe à St Pierre, pareilles au premières de la page suivante. Il y a « des autres Disnematin qui en ont de diferantes... »

« Mr Dorat, bourgeois et marchand » (entre 1667 et 1678) : *Ecartelé;* « *aux 1er et 4e de gueules à trois croisettes d'or; au 2e d'azur à trois* « *marteaux d'argent; au 3e d'azur à trois fasces d'or.* »

« Les auteurs ajoutent au texte de Philippe Poncet : « C'est proba- « blement en prenant les armes sur la matrice d'un sceau, et non « sur l'empreinte qu'il donne, que l'auteur place à gauche, dans les « armes ci-dessus, ce qui doit être à droite, erreur où il est tombé « plusieurs fois.

« Pierre Dinematin l'aîné et Simon Daurat, marchand drapier à « Limoges, firent enregistrer leurs armes en 1696 : *Ecartelé; au 1er de* « *gueules à trois marteaux d'or, deux et un; aux 2e et 3e d'azur à trois* « *croisettes pattées d'or, deux et une; au 4e d'argent à trois fasces de* « *gueules.*

« Les membres de la famille Dinematin-Dorat sont désignés tantôt « par l'un, tantôt par l'autre de ces deux noms. »

. . . .

« Jean Froment » (entre 1640 et 1642), *d'azur au chevron d'or sur-* « *monté d'un croissant d'argent, accompagné de trois épis de froment* « *d'or.*

« En 1696 Jean Froment le jeune et Jean Froment l'aîné firent enre-

« gistrer leurs armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois* « *épis de blé de même.* »

« Page 534, est cité : Jean-Baptiste-Joseph-Martin Radot, géomètre « féodiste, demeurant ordinairement en la ville de Moulins en Bour « bonnais (1781).

« A noter dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de* « *France* (1904) : L'*Inventaire d'une partie des titres de famille et docu-* « *ments historiques de la maison de La Tour-d'Auvergne. II. Titres* « *des vicomtes de Turenne.* Il s'y trouve un certain nombre d'actes « intéressant la maison ducale de Bourbon. »

— M. l'abbé CLÉMENT entretient la Société de la découverte aux Archives départementales d'un document qui semble clore les discussions relatives à la présence du corps du duc de Montmorency à Moulins, et déclare cette question historique définitivement éclaircie.

Notre confrère rappelle d'abord brièvement l'état de la question. Jusqu'en 1870 tout le monde croyait, dans le département, que le corps du duc de Montmorency, enlevé à Saint-Sernin de Toulouse à la demande de la duchesse et transporté à Moulins le 16 mars 1645, était resté dans les caveaux de la Visitation de cette ville. Dans son *Antoine de Laval*, M. Faure éleva le premier des doutes à ce sujet, regardant le superbe mausolée que conserve le lycée comme un simple cénotaphe. Cette opinion que contredisaient tous les ouvrages consacrés à retracer la *vie de M. de Montmorency*, en particulier ceux de Cotolendi et du P. Garreau, fut naturellement combattue par les historiens du Bourbonnais, et spécialement en 1895, dans la *Quinzaine bourbonnaise*, par notre confrère, M. Claudon, archiviste départemental, au moment où ce dernier publiait un document tiré des archives et se rapportant aux cérémonies funèbres faites à l'occasion du transfert à Moulins des restes du malheureux duc. M. l'abbé Clément fut prié par les religieuses actuelles de la Visitation de notre ville d'obtenir la translation dans leur nouvelle chapelle des ossements de leurs anciennes religieuses qui reposaient dans les caveaux de la chapelle du lycée. N'espérant plus revenir dans leur vieil établissement, elles désiraient du moins y reprendre les ossements de leurs anciennes religieuses dont les sépultures risquaient certaines profanations. M. le Ministre de l'Instruction publique les y autorisa (mai 1899), et M. l'abbé Clément, qui s'était adjoint notre confrère M. Bertrand, conservateur du Musée, procéda à l'enlèvement des corps des Visitandines, après une minutieuse étude des documents que renfermaient sur ce sujet les fonds classés des Archives départementales, les archives de

de la ville de Moulins et du monastère de la Visitation Sainte-Marie, etc.

Les fouilles durèrent du 12 au 26 juin 1899 (1), donnant 119 squelettes incomplets, de nombreux débris de crânes représentant plus de 150 inhumations, sans qu'il fut possible d'identifier plus de deux corps de religieuses, tant le sol de l'étroite « caverotte » avait été fréquemment remué.

Seul un corps d'homme, découvert à 20 centimètres du sol (le mercredi 14 juin) avait attiré l'attention de nos confrères qui pensèrent alors se trouver en présence des restes du vénéré abbé de La Coudre, ancien confesseur du monastère, mort en odeur de sainteté, pendant la peste, le 25 juillet 1621, que les religieuses avaient fait enlever et placer dans leur chapelle.

Bientôt — postérieurement aux fouilles — des documents reçus des monastères de la Visitation, vinrent apprendre à notre confrère que le corps de l'abbé de La Coudre avait été enterré sous la pierre tombale qui porte l'inscription de son décès, c'est-à-dire à côté du premier autel à gauche, près de la porte d'entrée de la chapelle du lycée.

Il restait donc encore à identifier le corps d'homme, trouvé dans la « caverotte » le 14 juin 1899.

C'est ce que le document découvert par M. Flament, dans le fonds de la période révolutionnaire permet aujourd'hui à M. l'abbé Clément de faire avec plus de vraisemblance et de probabilité.

En effet, en exécution d'une décision ministérielle et par déférence pour le Conseil général de l'Allier, qui réclamait l'inventaire des titres de la période révolutionnaire, notre confrère M. Claudon, archiviste départemental, fit un premier classement général des papiers de la série L. Le mois dernier, un dossier qui avait échappé aux anciennes recherches faites par le D[r] Cornillon pour son « *Bourbonnais sous la Révolution française* » et même à la sagacité de l'archiviste départemental, M. Claudon, qui n'a pu dès lors en faire usage dans sa discussion avec M. Faure, renfermait un procès-verbal de la plus grande importance pour notre sujet. Il était mêlé à d'autres pièces concernant les Bernardines et les Chartreux de Moulins. Cette pièce datée du 26 vendémiaire, an II (17 oct. 1793), rend compte de l'enlèvement — « pour en faire des balles » — des cercueils de plomb conservés dans les caveaux de la Visitation Sainte-Marie de Moulins et qui d'après « les inscriptions et les procès-verbaux du temps » renfermaient les restes du duc de Montmorency et de la pieuse duchesse.

(1) Cfr. *Bull. Société d'Emulation*, séance du 7 juillet 1899, p. 197.

Il ressort de ce procès-verbal que les ossements du duc et de sa femme furent extraits des cercueils de plomb et enfouis simplement, sans aucune marque extérieure, dans la terre de la caverotte où reposaient les religieuses de la Visitation, d'où notre confrère, M. l'abbé Clément, les fit enlever en 1899 avec les restes des Visitandines auxquels ils étaient mêlés et porter dans les caveaux de la chapelle actuelle de la Visitation Sainte-Marie ; c'est là que notre confrère déposa à part les restes du duc qu'on croyait alors être ceux de M. de La Coudre.

M. l'abbé Clément prépare sur cette question sensationnelle un mémoire documenté, et il espère, avec les résultats de l'enquête qu'il poursuit en ce moment à Toulouse, établir sans réfutation l'identité absolue du corps du duc de Montmorency, avec les restes qui furent enlevés le 14 juin 1899 de la caverotte du lycée et déposés le 26 juin dans les caveaux de la Visitation actuelle de Moulins, route d'Iseure.

— On procède ensuite à l'élection des membres présentés à la dernière séance, MM. G. de Bure, Paul Buvat, Boucomont, et le comte H. de Dreuille, qui sont déclarés admis.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

G. B. et P. F.





Louis-Emmanuel-Henry-Fernand Vte de FRADEL

Ancien Officier d'Infanterie,
Ancien Lieutenant-Colonel commandant les Mobiles
de l'Allier (1870-1871),
Chevalier de la Légion d'honneur,
Décoré de l'Ordre royal l'Étoile Kara-Georges de Serbie,
Membre de la Société d'Émulation du Bourbonnais.

Lorsque le 1er décembre 1902, j'avais, avec Mme la Ctesse Louise de Fradel et M. Maurice de Chacaton, l'honneur de présenter aux suffrages de la Société le vicomte de Fradel, puis, à la séance du 5 janvier suivant, la joie de le voir reçu membre de notre Compagnie, je pensais pouvoir lui dire de tout cœur : *ad multos annos !* Je ne me doutais certes pas qu'il ne ferait pour ainsi dire que passer parmi nous, sans avoir le temps de donner sa mesure.

A l'heure où m'échoit la tâche honorable et triste de redire, après tant d'autres, quel fut l'homme et quelles furent ses œuvres, j'éprouve un réel serrement de cœur à songer qu'il faudra attendre un monde meilleur pour retrouver, Dieu aidant, cet aimable confrère qui fut une belle intelligence, un grand cœur et un homme de bien dans toute la force du terme.

Il disparaît à l'heure même où nous faisions appel à son concours, à une obligeance qu'on ne prit jamais en défaut (1). Il nous quitte au moment où j'espérais obtenir de lui une collaboration plus étroite à notre œuvre historique et archéologique.

Homme de traditions et de devoir, aimant infiniment sa petite patrie où il se plaisait à voir comme une miniature de la grande à laquelle il avait offert sa jeunesse et, aux heures lugubres de 1870, son épée et son dévoûment, le lieutenant-colonel de Fradel s'intéressait vivement à l'histoire du Bourbonnais, particulièrement aux souvenirs relatifs

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 1903, p 141.

au coin de terre où Dieu lui avait marqué sa place. Il recueillait avec plaisir les renseignements se rapportant à l'ancien fief des Morelles, qu'il habitait une partie de l'année ; les luttes religieuses qui ensanglantèrent notre pays au XVI[e] siècle et dont eut à souffrir la région de Broût-Vernet le passionnaient ; bref, tout ce qui touchait de près ou de loin au pays où il vivait l'intéressait au plus haut point. Autour de lui, à chaque pas, pour ainsi dire, il retrouvait du reste la trace des siens (1), aussi M. de Fradel se plaisait-il à dire que la Providence l'avait ramené, comme un lièvre au gîte, au milieu d'un terroir où les Fradel s'étaient rendu utiles, avaient vécu, aimé, prié et souffert. Ce lui était comme un stimulant dans ses œuvres et s'il n'avait eu des motifs plus élevés, plus chrétiens, cela seul l'eût poussé à se faire tout à tous, à rendre modestement, en silence, des services qui sont peut-être seulement appréciés à leur valeur véritable aujourd'hui où le vide s'en fait sentir.

Nous pouvions donc espérer qu'un jour, de ces lectures, de ces renseignements recueillis, de ces souvenirs, sortirait pour nous quelque intéressante communication, par exemple : l'histoire du fief des Morelles ou des notes sur la bataille de Cognat et les chevauchées des protestants dans la région. Nous pouvions l'espérer d'autant mieux qu'il en est parmi nous, et je suis du nombre, en mesure de témoigner de l'obligeance du vicomte de Fradel. S'arrachant à de multiples occupations, à des œuvres sociales importantes, aux soucis et aux soins de ses affaires personnelles, il ne manquait jamais de répondre de son mieux à une demande de renseignements, courant, au besoin, jusqu'aux archives départementales du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, pour y chercher le document utile à un ami. Une mort prématurée a brisé tout cela, couchant dans la même tombe et nos espoirs et l'homme de bien dont je voudrais faire revivre ici même les traits et retracer les œuvres, car si le vicomte de Fradel a peu marqué parmi nous, il a laissé sa forte empreinte sur des créations éminemment utiles, de haute portée morale et sociale. Pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut savoir sortir du sein de notre Société.

(1) Les Fradel ont eu aux XV[e] et XVI[e] siècles aux alentours de Broût les fiefs des Granges (Escurolles) ; Lalliat (Escurolles et Saint-Pont) ; Idogne (Escurolles). Un des leurs a été desservant de Notre-Dame de Banelle au XVII[e] siècle. Ils ont eu aussi deux capitaines de Vichy, un capitaine de Gannat et un capitaine gouverneur de Saint-Pourçain au temps de la Ligue, bien connu sous le nom de capitaine Sanssat, à cause de la seigneurie de Sanssat qu'il possédait en la châtellenie de Billy.

Fils de Léon, vicomte de Fradel, destiné à l'école des Pages de Charles X et à la carrière militaire, lorsque la révolution de 1830 vint briser ses espoirs et ceux des siens, Fernand de Fradel naquit à Billom (Puy-de-Dôme), pays de sa mère (1), le 19 novembre 1840.

Issu d'une vieille race militaire connue en Bourbonnais dès le xv[e] siècle, de bonne heure il ambitionna de suivre la carrière des armes. Après deux années passées au Petit Séminaire de Clermont-Ferrand, il quitta donc à sept ans la douce atmosphère familiale pour aller tremper son âme et ses muscles sous l'empire d'une discipline plus austère. Il fit presque toutes ses études à La Flèche, cette pépinière de glorieux soldats, que quelques hommes néfastes absolument inconscients des gloires et des traditions de la patrie osèrent bien, il y a peu de temps, songer à supprimer d'un trait de plume. Il n'abandonna La Flèche que pour aller travailler les examens de Saint-Cyr à l'école Sainte-Geneviève à Paris, plus connue sous le nom de *La rue des Postes*. C'est sous la direction des Pères Jésuites, entre les murs d'une maison célèbre pour avoir donné à l'armée et à la marine une foule d'officiers dont beaucoup ont compté et comptent parmi les meilleurs, que Fernand de Fradel vint se préparer à la saine et rude discipline de notre belle école spéciale militaire. Ayant eu la mauvaise chance d'un échec à ses premiers examens et se trouvant à limite d'âge, il s'engagea pour avoir le droit de se présenter de nouveau. Sa volonté tenace dont il devait donner d'autres preuves fut récompensée l'année suivante.

Entré à Saint-Cyr en 1862, il en sortit en 1864, faisant partie de la promotion de Puebla qui a fourni, outre le « camarade Kara (2) » des officiers tels que ceux-ci : Azema de Castet, de La Bouillerie, colonel de Bertier, de Bourmont, colonel Buffet, général de Chabot, colonel Didier, commandant Dorizon, général Dodds, Dumas de Marveille, commandant Faivret, intendant Fradin de Bellarbre, général de France, colonel Gasquet, général Guillet, général Hagron, général Hardy de Perini, de Kermadec, général Kolb, colonel de Lacombe, intendant Lanes, général de Lardemelle, général Larrivet, commandant de Laurens-Castelet, lieutenant-colonel Lecat, colonel Lhermitte, lieutenant-colonel Lombard, général Loyer, de Mareschal, colonel Mon-

(1) Le Vicomte Léon de Fradel avait épousé en 1839 Anaïs-Catherine Rochier, issue d'une ancienne famille de Billom. Léon de Fradel était fils de Gilbert-Emmanuel, chevalier de Fradel, officier au régiment du Maine, puis Brigadier aux Gardes du corps, chevalier de Saint-Louis, et de Pauline-Marie-Françoise Lebrunet de Pailher de Privezac.

(2) Pierre Karageorgevitch, actuellement Pierre I[er], roi de Serbie.

lezun, commandant Marprofit, colonel de Monspey, colonel de Montmarin, lieutenant-colonel Morand de La Pérelle, commandant Opigez, lieutenant-colonel Parent, commandant Conrad-Portalis, général Privat, lieutenant-colonel du Puch, Reynold de Serezin, lieutenant-colonel Ricard, de La Rochelambert, intendant Rouillon, lieutenant-colonel Tricornot de Rose.

A sa sortie de Saint-Cyr, M. de Fradel fut nommé sous-lieutenant au 78e de ligne, et il commença alors avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, toute la conscience propre à son âme généreuse, soucieuse avant tout du devoir, sa carrière de soldat, rêvant, comme tant d'autres, de victoires futures, espérant l'occasion de cueillir au moins une petite branche sur le laurier touffu de la gloire militaire française. Le Dieu des armées ne lui accorda pas cette satisfaction; il était réservé au sous-lieutenant de Fradel de ne tirer l'épée qu'aux jours tristes de l'humiliation et de la défaite.

Tandis qu'il songeait ainsi les rêves généreux et enthousiastes de la vingtième année, sa mère, depuis longtemps veuve, formait pour lui d'autres projets. Se sentant vieillir la vicomtesse Léon de Fradel souhaitait son fils à ses côtés, voulant l'initier à ses affaires et le garder près d'elle comme son dernier appui. Cédant bien à regret aux sollicitations maternelles, mais y voyant l'accomplissement d'un nouveau devoir, il donna sa démission en 1867 et le soldat se fit laboureur (1), *paysan*, comme il disait fièrement avec tout le respect qu'il avait pour la noble profession d'agriculteur, avec tout l'amour qu'il éprouvait pour ceux dont les peines et les sueurs arrachent au vieux sol français les récoltes qui nous font vivre tous.

Le 27 avril 1870. Fernand de Fradel fonda un nouveau foyer en épousant Mlle Edith-Madeleine-Pétronille Chalvon. Il était marié depuis quelques mois à peine quand éclata le coup de foudre de 1870.

Dès les premières batailles de la guerre franco-allemande il songea à son épée, dès nos premiers revers, s'arrachant aux douceurs de la famille, il demanda à reprendre du service. On n'eut garde de refuser: le vicomte Fernand de Fradel fut nommé lieutenant-colonel, désigné pour organiser et commander le 9e régiment de mobiles (Allier).

On sait à la suite de quel incident dont fut victime certain politicien du 4 septembre, le 9e mobiles, considéré, bien à tort, comme peu sûr, fut envoyé en Algérie dans le courant de septembre.

Sous l'énergique impulsion du lieutenant-colonel de Fradel, secondé

(1) Sa mère acheta pour lui la terre du Poirier où il habita avec elle pendant plusieurs années, puis après son mariage, et c'est là que naquirent ses enfants.

d'ailleurs par des hommes pleins de cœur et de dévouement, les mobiles de l'Allier devinrent bientôt des soldats et ils avaient une réelle valeur militaire, quand au mois de juillet 1871, bronzés par une vie active et le soleil d'Afrique, ayant été au feu, ils rentrèrent en France. Les enfants étaient devenus des hommes, les « bleus » des troupiers et le corps d'officiers allait bientôt fournir à nos réserves des cadres sérieux (1). A l'heure actuelle beaucoup y comptent encore, prêts à donner à leur pays, comme il y a trente-cinq ans, les élans d'un cœur resté jeune, un complet esprit de dévouement et de sacrifice, les preuves d'un indéfectible patriotisme.

Pendant son séjour dans la province d'Oran, le 9e régiment de mobiles mena presque tout le temps la vie saine et laborieuse du soldat en campagne ; il eut à réprimer des insurrections arabes. Plusieurs de ses compagnies firent en une fois 102 jours de colonne sur les frontières du Maroc et prirent part au sanglant combat de Magourah (17 avril 1871). Ce combat infligea une sévère défaite au grand chef Sidi-Kadour qui avait profité des désastres de la France pour soulever les tribus arabes (2).

Dans l'organisation et le commandement de son régiment, le Lieutenant-colonel de Fradel avait fait preuve de sérieuses qualités militaires. Ayant tout à improviser, il avait dû former tout ensemble des officiers, des gradés et des soldats. A son retour d'Afrique, la croix de chevalier de la Légion d'honneur vint récompenser ses services. Comme le disait avec juste raison sur sa tombe, M. H. du Buysson : « Ceux qui ont été sous ses ordres ont trouvé en lui un « chef ferme et résolu, mais en même temps un chef bon et équitable. »

Avec une modestie qui fut toujours un des traits dominants de son caractère, le lieutenant-colonel de Fradel parlait peu de lui-même et de ses actes, mais quand il parlait de son régiment c'était toujours avec émotion. Il l'avait senti vibrer de patriotisme aux heures douloureuses ; il en était fier. Ajoutons une chose que le lieutenant-colonel ne disait pas parce qu'elle était tout à son honneur : il avait conquis l'estime du général Chanzy sous les ordres duquel il avait eu l'honneur de servir (3). Ce qu'il taisait aussi, c'est qu'on lui avait

(1) M. de Fradel fut du nombre ; il accepta le grade de chef de bataillon dans un régiment d'infanterie de l'armée territoriale.

(2) La plupart des renseignements qui précèdent m'ont été obligeamment fournis par M. le commandant Henri Olivier, qui servait comme capitaine au 9e régiment de mobiles et prit part au combat de Magourah.

(3) Le général Chanzy, brigadier depuis 1868, servait en Algérie au début de la guerre franco-allemande. Nommé divisionnaire le 20 octobre 1870, il fut appelé le 2 novembre au commandement du XVIe corps.

offert, lors de la revision des grades, de rester dans l'armée active comme capitaine et qu'il ne songea jamais à profiter de la sympathie et de l'influence du général Chanzy pour demander quoi que ce fût pour lui-même.

Revenu à sa charrue, M. de Fradel s'était remis résolument à l'agriculture, c'est là que vint le trouver sa nomination de juge de paix du canton d'Escurolles. Toujours prêt à répondre « présent » quand on faisait appel à son dévouement, il ne songea qu'aux services à rendre et accepta. On le voit alors travailler d'arrache-pied pour se mettre au courant de fonctions délicates qu'il n'avait pas recherchées et y réussir. Au reste fort peu soucieux de siéger dans son modeste prétoire, il n'était jamais plus heureux que lorsque, grâce à son influence personnelle et à la considération méritée dont il jouissait, il arrivait à arranger à l'amiable les contestations s'élevant dans sa circonscription. Les habitants du canton d'Escurolles ont eu la sagesse de lui donner plus d'une fois cette satisfaction. M. de Fradel exerça ces fonctions judiciaires tant que dura « *l'ordre moral* ». Est-il plus bel éloge que cette simple constatation.

On connaissait si bien, à Clermont comme à Broût-Vernet, le V[te] de Fradel comme l'homme de tous les dévouements qu'on y eut recours à lui. A Clermont, où, pendant longtemps il passa une grande partie de l'année pour l'éducation de ses enfants, il fut choisi pour être président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Joseph, lors de la construction de la nouvelle église. A Broût-Vernet il fit partie pendant de longues années du Conseil municipal.

Au milieu de si nombreuses occupations, M. de Fradel trouvait encore du temps pour l'étude et les relations du monde. Lecteur assidu des principales revues, amateur de mémoires et de livres d'histoire, il lisait beaucoup et avec fruit, se tenant au courant du mouvement littéraire de son époque. Dans le monde il se montrait aimable, brillant causeur parfois. Bon et conciliant il jugeait les autres avec une indulgence d'autant plus grande, semble-t-il, qu'il en avait moins besoin pour lui-même. Fervent chrétien, d'une religion large et bienveillante, il savait à l'occasion faire respecter ses convictions. Intraitable sur les questions d'honneur et de loyauté, c'est alors seulement qu'il se montrait intransigeant, n'hésitant pas à dire leur fait, avec une franchise toute militaire, aux puissants du jour, aux anciens camarades de régiment qui, arrivés aux hauts grades, lui semblaient en certaines conjonctures avoir fait preuve de coupable faiblesse.

Sans aucune vanité, d'une profonde modestie, il s'effaçait volon-

tiers, et, tout en conservant pieusement les souvenirs et les traditions de sa race, en vrai gentilhomme se gardait bien d'en faire étalage. Il usait peu du titre de vicomte, disant que le simple nom de Fradel lui suffisait.

Conscient des besoins de son époque, soucieux de remplir son devoir social, de réaliser le type idéal du gentilhomme français, il s'efforçait en toute circonstance de donner aide, appui et protection aux petits, aux humbles, aux faibles. On peut dire en toute sincérité qu'à la noblesse du sang il joignait celle de l'âme sans laquelle l'autre n'est rien.

Pour rendre complètement hommage à la mémoire du lieutenant-colonel de Fradel, on ne saurait passer sous silence le rôle important qu'il a joué dans le *mouvement syndical agricole* auquel il consacra ses dernières forces et dont l'organisation en Bourbonnais est due pour une bonne part à son initiative, à ses constants efforts (1).

Désireux de combler le fossé qu'on creuse de plus en plus profond entre ceux qui possèdent et les... autres ; soucieux de détruire dans la mesure de ses forces et dans sa zone d'influence l'antagonisme des classes que certains s'efforcent de rendre chaque jour plus aigu, il avait de longue date compris la nécessité d'aller au peuple, sans arrière-pensée d'ambition personnelle, n'en ayant qu'une, celle de lui rendre service et de défendre ses véritables intérêts.

Sympathique à tous par ses qualités naturelles, il était depuis longtemps l'ami dévoué des cultivateurs de sa commune, ayant su mériter leur estime et leur affection par de réels services. Convaincu que la perte d'influence dont se plaignent à juste titre les classes dites « dirigeantes » était la conséquence logique de leur abdication effective, de la méconnaissance ou de l'abandon de leurs devoirs sociaux, convaincu que pour la reconquérir en vue du bien de tous il faut savoir se rendre utile, il n'hésita pas, dès qu'il en vit l'occasion, à développer ses efforts pour faire plus de bien encore à ceux qui l'entouraient.

Malgré l'âge, malgré les premières atteintes d'un mal qui devait l'emporter en si peu de temps, on le vit bander son énergie, se mettre courageusement à l'œuvre, donnant à ses amis plus jeunes ou moins convaincus un bel exemple d'activité, d'intelligence et d'abnégation. C'est en vain que quelques-uns voulaient le pousser dans la voie

(1) C'est grâce à des notes du capitaine Milcent que j'ai pu aborder comme il convient cette partie de la vie du V[te] Fernand de Fradel. Nul plus que notre confrère Milcent, dévoué à la même œuvre, n'était à même de documenter à ce sujet sur un homme qui fut son collaborateur et son ami.



politique, il s'y refusa avec énergie. Il savait bien que les succès politiques réels et durables ne sont que la résultante d'efforts lents et patients sur le terrain social, et c'est à promouvoir cette action sociale — œuvre modeste mais combien plus noble et féconde — qu'il avait résolu de consacrer désormais le meilleur de ses forces. Nul ne put le faire dévier du but éminemment désintéressé qu'il s'était proposé.

L'importance et la portée du mouvement syndical créé par les efforts de l'*Œuvre des Cercles*, et réglementé par la loi du 21 mars 1884 n'avaient pas échappé au lieutenant-colonel de Fradel ; sachant combien l'isolement, l'esprit d'individualisme sont funestes aux cultivateurs réduits ainsi à la faiblesse, sinon à l'impuissance ; pénétré de cette idée que le remède véritable réside dans l'*association*, dans l'*organisation professionnelle* dépouillée de tout ferment politique, dans le retour en un mot à l'idée de ces groupements corporatifs dont la Révolution a fait table rase par la trop fameuse loi Chapelier, il résolut de tenter quelque chose en ce sens.

Instruit par l'expérience, après de longues et cruelles désillusions on revient aux groupements corporatifs, on sent la nécessité de les arracher à l'influence néfaste des politiciens qui s'en servent comme d'un tremplin pour leurs ambitions personnelles ; M. de Fradel pensa donc que l'heure était venue de tenter à Broût-Vernet la fondation d'un *syndicat agricole* qui serait la cellule mère de beaucoup d'autres institutions sociales.

Laborieuse au début, — tant l'esprit d'association est long à germer dans la classe agricole, particulièrement en Bourbonnais (1), — cette création lui coûta maints efforts mais, en dépit des prophètes de malheur, il ne se découragea point, poussant droit au but avec cette énergie agissante, cette volonté tenace qui formaient le fond de son caractère.

Le syndicat agricole de Broût-Vernet, grâce à la parfaite organisation et à la direction données par M. Fernand de Fradel ne tarda pas à devenir prospère. Il n'en faut pour preuve que la belle fête syndicale du 5 février dernier. Ce jour-là, jour de la fête patronale de saint Blaise, un banquet de 115 couverts réunissait les membres du jeune syndicat autour du président fondateur. Tous, petits cultivateurs ou gros fermiers, ouvriers des champs ou riches propriétaires, rivalisaient d'entrain, de bonne humeur et de cordialité, preuve manifeste de la vitalité de l'association, de l'union de tous ses membres. Aussi à la fin du banquet, M. de Fradel véritablement heureux

(1) Constatation curieuse quand on songe à la vitalité florissante des communautés de cultivateurs en Bourbonnais sous l'ancien régime.

du succès de ses efforts, à la pensée du bien qui en résultait, tint-il à exprimer sa joie profonde à voir ainsi groupés autour de la même table des hommes de toute classe et de toute opinion, rapprochés par l'unique amour de leur belle profession. En termes très simples, empreints toutefois de la plus grande élévation, il déclara lever son verre en l'honneur du « *paysan*, c'est-à-dire *l'homme du pays, l'homme* « *de la terre*, celui qui nourrit la Patrie et pour laquelle meurent ses « enfants ».

Il n'était point du caractère du lieutenant-colonel de Fradel de s'endormir sur un succès. Convaincu de l'utilité de ses efforts, il veut davantage. On le voit dès lors travailler avec une nouvelle ardeur à développer les associations rurales et à accroître leur influence. En dépit de son âge et de ses multiples occupations, il se met à l'étude de toutes les questions pouvant intéresser les syndiqués. Pour eux, il fait l'achat de divers instruments agricoles mis gratuitement ou moyennant une très faible rétribution à la disposition de tous les associés. Fidèle à sa méthode, il rend des services, ne demandant rien en échange, heureux de donner aux cultivateurs un peu plus de bien-être et de sécurité, de leur prouver que par la puissance de l'association ou de la mutualité il leur est possible d'améliorer, de façon pour ainsi dire indéfinie, les conditions souvent précaires de leur existence.

M. de Fradel sentait en effet que le Syndicat agricole ne doit pas être une maison de commerce, un simple groupement d'intérêts, mais une famille agrandie, une école de devoir, de dévouement, de fraternité. Dans son esprit, non content de défendre les intérêts matériels des cultivateurs, le Syndicat agricole devait devenir le support d'autres œuvres d'une haute portée morale, d'institutions d'assistance et de prévoyance destinées à rapprocher les classes, à procurer le bien général et à devenir ainsi de puissants instruments de régénération sociale. Il résolut donc d'annexer au florissant Syndicat agricole de Broût-Vernet, une *Caisse de secours mutuels contre la mortalité du bétail* en vue de venir en aide à ceux que la perte de leurs bestiaux réduit parfois à la misère et à la ruine. Cette fondation devait se compléter par une *Caisse de Crédit agricole* destinée à avancer des fonds aux agriculteurs qui en ont un besoin réel. M. de Fradel avait aussi formé le projet d'établir une *Société de secours mutuels et de retraites pour les ouvriers ruraux* atteints par l'âge, les maladies ou les infirmités. Il en avait déjà rédigé les statuts, et la mort seule a pu l'empêcher de réaliser ses légitimes espérances.

Mais l'action du Vte de Fradel ne s'est pas bornée à la commune de

Broût-Vernet ; comprenant la nécessité de donner au mouvement syndical dans notre région un élan plus vigoureux et définitif, il s'attacha à grouper quelques amis, des gens de bonne volonté disposés à travailler au développement des œuvres sociales. Il eut le talent de réussir et, par son zèle, par ses exemples, par toutes les qualités qui lui procuraient un ascendant mérité et une influence personnelle du meilleur aloi, il contribua à l'organisation féconde de nombreux syndicats.

En vue de créer entre toutes ces associations dispersées un lien permanent et tangible il s'occupa, avec sa coutumière activité, de la création d'un *Bulletin syndical agricole*, œuvre utile par excellence et dont nous avons salué ici même l'heureuse réussite (1). Grâce à ce *Bulletin*, au rapprochement qui en résulte entre les membres des divers syndicats, il espérait, comptant sur de dévoués concours, parvenir à la création d'une *Union ou Fédération* de tous les syndicats agricoles communaux répartis dans les limites de l'Allier. Lui aussi avait senti la nécessité de donner au mouvement syndical l'unité de direction seule capable d'assurer des résultats durables, aussi l'a-t-on vu, après les fatigues d'un long voyage en Serbie, entrepris pour répondre à l'appel du « camarade Kara », malgré des souffrances déjà aiguës, se rendre à Paris et suivre avec la plus grande assiduité les séances de l'*Assemblée générale de l'Union des Syndicats* qui eurent lieu au mois de mars dernier. Il voulait y puiser des conseils et des exemples, y fortifier son expérience. Ce travailleur émérite croyait ne rien savoir dès qu'il pensait avoir quelque chose à apprendre.

Ce fut pour ainsi dire le dernier effort de cet homme modeste qui ne s'étant jamais posé en exemple en laisse cependant dignes d'être suivis. Le Vte de Fradel était, en effet, de ceux, malheureusement trop rares, qui, conscients des devoirs imposés par le rang social et la fortune, savent loyalement comme sans faiblesse mettre d'accord leurs principes et leurs actes.

Quand la mort vint le prendre, le 16 mai 1905 (2), elle le trouva prêt et, en lui ouvrant les portes de l'éternité, elle a creusé un grand vide dans les rangs des hommes de bien du Bourbonnais. Nous devions cet hommage à notre regretté confrère. Dieu fera le reste.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1905, p. 104.

(2) M. de Fradel est décédé à Chamalières (villa Saint-Amable), près de Clermont, à l'âge de 64 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Dons de Vins et d'autres Productions

Du Pays

FAITS PAR LA VILLE DE SAINT-POURÇAIN

Aux XVe et XVIe Siècles



Nos confrères MM. Louis Mantin et Tiersonnier ont fait à plusieurs reprises, à notre Société (1), des communications très intéressantes concernant la réputation que les vins de Saint-Pourçain avaient depuis une époque fort ancienne, et ils l'ont prouvé notamment en montrant certains achats de vins destinés à la table royale, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Tous les historiens et géographes qui se sont occupés du Bourbonnais n'ont pas manqué de signaler les bons vins de Saint-Pourçain : « Vins de la Maugarnie, de Montfand, qui par sur « tous les autres emportent le bruit. » a dit Nicolay.

Nous allons ajouter quelques faits à ceux déjà cités, en parcourant rapidement ces vieux et précieux registres de comptes que possèdent les archives de Saint-Pourçain, à partir de 1432. Ils nous diront combien les habitants de la ville appréciaient la qualité des vins de leurs vignobles, et que leurs « esleuz sur le faict commun et gouvernement « diceles » ne trouvaient pas de meilleurs présents à faire aux personnages de marque passant dans leurs murs, que de leur offrir quelques échantillons des réserves de leurs caves.

La quantité offerte variait, suivant la situation plus ou moins élevée des personnages, l'importance plus ou moins grande de l'affaire qui intéressait la ville, et pour laquelle les élus cherchaient à avoir un appui : elle allait de la quarte au poinçon, et souvent on envoya plusieurs poinçons.

De leur côté, les bourgeois et manants ne craignaient pas de dégus-

(1) *Bulletin* : 1897, page 351 ; 1903, p. 76 ; 1904, p. 324.

ter quelques vieilles bouteilles, en famille, ou dans les repas qui les réunissaient, les jours de fêtes ou d'assemblées, par exemple lorsqu'ils s'occupaient de la répartition de la taille ou traitaient certaines affaires communes.

Les comptes nous font découvrir que, dans le pays, on confectionnait certains « fromaiges » excellents ; que des patissiers faisaient, avec les fruits de la région, de succulentes tartes, et que les apothicaires savaient, à l'occasion, laisser de côté les drogues de leur laboratoire, pour préparer un doux hypocras (1) et du vin « à donner », sans doute quelque parfait digestif.

Aux dons de boissons venaient s'ajouter ceux de gras chapons, de cognils (2), perdrix, saumons et lamproies.

Il y a à faire, au sujet des dons des élus, une remarque intéressante :

Aux temps anciens, à l'époque à laquelle ont trait les documents que nous avons consultés, les consuls et procureurs appartiennent toujours à la classe des bourgeois et marchands ; ces modestes administrateurs, les Roque, Sachet, Aleaulme, Bachelier, Morin, Picquet, Gazol, Chomel, etc., ont conscience de leur faiblesse et de leur peu d'importance ; en toutes occasions, ils cherchent à se créer des appuis, à solliciter des protections, « pour les affaires communes ». Lorsque les consuls sortent de la classe de ces gros bourgeois et propriétaires riches, Devincembourg, Deguenégaud, Meschin, Denize, Descharnes, Boutet, seigneur de Chatet, de Saincthanto, etc., qui aux XVIIe et XVIIIe siècles, arriveront à la noblesse, par l'acquisition de charges, ces administrateurs seront moins timorés, moins humbles que leurs prédécesseurs ; ils ne feront des présents que dans des cas exceptionnels, plutôt pour remplir un devoir d'hospitalité, que pour se procurer des protections. Cependant, il faut reconnaître que les élus du XVe siècle savaient, quelquefois montrer de l'indépendance ; citons cet exemple. En 1493, Mgr de Saint-Pourçain (3) aurait exigé qu'on lui présentât, à son arrivée, les clés de la ville ; les élus ne voulurent pas lui rendre cet hommage sans savoir ce que l'on faisait, en pareil cas, à Clermont, Moulins et Ebreuil. Ils considéraient avec raison, comme ne dépendant que de leur ville, cette enceinte fortifiée, qu'ils avaient fait construire à grands frais, au XIVe siècle, afin de défendre leur cité, et qui exigeait d'eux, chaque année, des dépenses

(1) Liqueur faite avec du vin blanc ou rouge, du miel, des épices et des aromates.

(2) Lapins.

(3) Jean V Louvet.

d'entretien si considérables pour maintenir en bon état, les tours, murailles, fossés, ponts-levis.

Nos premières recherches commencent, comme nous l'avons dit, à l'année 1432 ; les élus de la ville ont envoyé six chapons, coûtant deux sols six deniers (1) la pièce, à Mgr Jacques de Montmorin, bailli de Saint-Pierre-le-Moustier ; au sénéchal de Bourbonnais une quarte de bon vin payée trois sols. Cet échantillon fut évidemment très apprécié par ce grand personnage, ou on avait grand besoin de lui, car quelques semaines après l'envoi de la quarte, dix tonneaux lui furent adressés.

1478. — Vin, 33 quartes, offert à Mgr des Granges, avec 2 tartes prises chez Jehan Vasche (2).

1479. — M. le Gouverneur d'Auvergne passe à Saint-Pourçain, et les élus le reçoivent de leur mieux, le « festoyent » les lundi et mardi d'avril. Le menu des repas fut soigné : on dépensa, en veau, bœuf, mouton, et « aultres choses » 8 livres, 7 sols, 4 deniers tournois ; en pâtisseries et « aultrès choses » faites par Jehan Preton, 32 sols tournois. En oranges et vin acheté à Jehan Dechaume, une livre. Jehan Roy, un des apothicaires de la ville, présenta un mémoire de 32 livres 17 sols, 11 deniers, pour fourniture d'hypocras « et aultres denrées de son mestier », et pour un certain vin à donner. Le boulanger avait fourni 25 douzaines de pains, pour 20 sols. Ce fut une dépense considérable pour le budget de la petite cité, car on ne peut l'évaluer à moins de 250 livres.

La même année, les élus de Moulins et de Montferrand séjournèrent à Saint-Pourçain : on leur offrit une collation du vin et des « tartres ».

1489. — Des sergents royaux procèdent à une enquête relative à un gros procès que la ville avait avec le seigneur de Beauvoir, instance qui continuera avec ses héritiers et s'éternisera devant toutes les juridictions. Il faut faire bon accueil à ces braves sergents, et on leur envoie six douzaines de fromages.

1491. — MM les élus d'Auvergne, à Clermont, qui examinent une réclamation des habitants de Saint-Pourçain, relative au chiffre de la

(1) Pour se rendre compte de la dépense, nous croyons qu'on doit évaluer la livre tournois à 6 fr. au minimum ; le sol à 0 fr. 30 ; le denier, à 0 fr. 16, de notre monnaie.

(2) C'est vraisemblablement Durand Fradet ou Fradel, seigneur des Granges (Saint-Pont et Escurolles). (Voir *Bulletin* : 1899, p. 357 ; 1901, p. 165 ; 1905, p. 51 à 53. En réalité ces pages devraient être numérotées 56 et suivantes.

taille mise sur eux, reçoivent d'abord un cadeau de deux douzaines de fromages, plus un autre de deux autres douzaines.

L'année suivante, une fête a lieu à Saint-Pourçain, pour la « Nativité de Mgr le Daulphin (1) » ; « feuz de joye, quartes de vin donnez « à tous venants et alanz, painz donnez à tous ceulx qui estoient aux « feuz de joye ».

Arrivée à Saint-Pourçain de M. le général Siret et du receveur Jayot ; on leur offre toute une provision pour leur ménage, des œufs, du beurre et des fromages ; un autre personnage, M. de Chamvaulx (?) accepte des tartes et des pâtisseries appelées fleurs de lys.

1493. — Les élus offrent galamment à Mme la générale Petitdé (2) du vin, quatre cogniltz, quatre perdrix, le tout leur coûtant 15 sols ; le receveur Jayot a plusieurs quartes de vin.

Cette même année, la ville dépense beaucoup pour faire des présents à des personnes de marque : vin au sénéchal d'Auvergne, à celui du Bourbonnais, à Jayot ; un cognil au curé de Chantenay ; vin blanc et rouge à ceux qui travaillent au procès de Beauvoir ; quatre quartes d'hypocras à messire Hippolyte Auzias, conseiller du roi au grand conseil, commissaire chargé de mettre à exécution certaines lettres royales contre « les aides et monnoies qui se vouloient exempter de payer la taille (3) ».

(1) M. Tiersonnier, à qui sont dues quelques-unes des notes accompagnant cette étude, fait remarquer qu'il s'agit du fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, né au château du Plessis-les-Tours, le 10 octobre 1492. On lui donna le nom de *Charles* en l'honneur de Charlemagne, et celui d'*Orlant* en l'honneur du paladin Roland. Il mourut au château d'Amboise, le 6 décembre 1495, âgé de 3 ans et cinquante-huit jours. Le portrait de ce jeune prince, attribué à Jean Bourdichon ou au « Maitre de Moulins » a figuré à l'exposition des Primitifs français en 1904. La mention de la fête pour la nativité du Dauphin permet de dater avec certitude la partie des registres de comptes de Saint-Pourçain où elle figure. Il y manque des feuillets, lacune qui ne permet pas de voir exactement où finissent les comptes de 1491 et où commencent ceux de 1492.

(2) Il ne s'agit pas de l'épouse d'un militaire ; ce titre était une abréviation de celui de trésorier général, receveur général, des finances des tailles, des aydes. — Il s'agit ici de la femme de Nicolas Petitdé, seigneur de Segange (Avermes). Voir : *Extrait des Archives de Segange*, par le commandant du Broc de Segange, Moulins, Auclaire, 1895, p. 139.

(3) Les exemptions de la taille étaient considérables ; tous ceux qui croyaient pouvoir l'obtenir à cause de leur emploi, refusaient de payer ; exemple : les ouvriers de l'atelier monétaire, les chevaucheurs de l'écurie du roi (postillons) ; le sacristain, parce que les vignes qui lui fournissaient son dixième avaient été ravagées par la grêle ; une femme parce que son fils était domestique dans un palais du roi. Malgré les résistances des collecteurs, les

Deux livres d'hypocras à M. le général de Bidame (?).

1496-1497. — On fait cadeau à M. le lieutenant de Montferrand, de deux poinçons de bon vin valant 60 sols, et de trois douzaines de fromages à M. l'élu Robertet.

1498. — Largesses coûteuses pour les ressources de la ville : le président et les conseillers de la Chambre des comptes de Moulins viennent à Saint-Pourçain, au sujet « des travaux de bastys » exécutés dans le lit de la Sioule pour protéger le grand pont de la Grave ou Gravière, la porte de la ville et les murailles (1). Les élus de la ville achetèrent pour eux à l'apothicaire Gilbert Roy, deux livres d'hypocras, une livre de sucre gros, des oranges, de menus épices, de l'huile d'olive, des figues noires. On envoya à Mgr de Saint-André (2), logé à l'hôtel Vigenères, une quarte d'hypocras, du sucre gros et fin, de l'huile d'olive ; au lieutenant de Montferrand, de l'hypocras, du sucre gros et fin.

Pendant les années suivantes, les dons de même nature se reproduisent fréquemment. Nous ne citerons que ceux qui sont intéressants à cause des personnages qui les reçurent, ou à raison des détails qui les concernent.

1528. — Vin donné au général Bayard (3), et aux clercs de Clermont ; 8 pintes d'hypocras à Mgr de Cognat ; 8 pièces de four (pâtisserie) à Mgr Bayard ; six quartes de vin à Mgr de Saint-Pourçain (4) ; six pièces de four, 6 quartes de vin, au même ; 8 pièces de four à Mgr de Cognat ; un brochet de 25 sols à Mgr Bayard, le jour de Noël, avec cinq pintes

exemptions étaient considérables : en dépouillant quelques états de taille de Saint-Pourçain, au xve siècle, nous ne trouvons qu'une moyenne de 300 à 340 taillables, alors que le chiffre de la population dépassait peut-être 4.000 âmes.

(1) Ces travaux de défense constituaient, pour la ville, une dépense annuelle fort considérable ; le courant de la Sioule se dirigeait sur les murs et les menaçait constamment ; il attaquait aussi les ponts qui ne furent pendant de longues années, que construits, en grande partie, en bois, avec piles de pierres, et la réparation, le relèvement et l'entretien de ces ouvrages figurent tous les ans à chaque page des comptes.

(2) Il s'agit soit de Guichard d'Albon de Saint-André marié le 28 avril 1466 à Anne de Sennecterre, soit de leur fils Jean d'Albon, sieur de Saint-André, né en 1472, marié le 22 janvier 1510 à Charlotte de La Roche-Tournoël. Il partit justement pour servir aux guerres d'Italie en 1498, si l'on en croit le *Dictionnaire de l'Etat-major français*, Paris, cabinet de l'historiographe, 1901.

(3) Trésorier des finances du Languedoc, possesseur, à cette époque, du château et de la terre de Briailles.

(4) Robert II de Lenoncourt, 1515-1536.

d'hypocras ; une boîte de mostier (?) à Mgr de Cognat ; enfin du vin et de l'hypocras à Mgr Bayard.

1533. — Les élus d'Auvergne sont logés à l'hostel où pend pour enseigne l'imaige Nostre-Dame ; on leur offre le vin.

1545. — Don de 8 quartes de vin à M. l'avocat du roi à Montferrand : 8 autres à Mgr Bayard, en sa maison de Briailles, la veille de Noël ; 8 à M. le président Liset, logé à l'hôtel Vigenères ; un tonneau de vin vieux, de 20 livres, à Mgr Bayard ; pâtisseries de Duvivier à Mgr Boyer logé chez M. de Bompré.

1547-1548. — Des délégués de Clermont et Montferrand se transportent à Saint-Pourçain, pour une affaire dite « des magasins » ; le pâtissier Pierre Gillet leur donne des « tartres » et autres objets de son métier, et du vin.

Nous notons enfin, en 1549 et après, des dons de saumons (1), lamproie, gibier, et envoi de vin de la Maugarnie qu'a cités Nicolay.

Au XVIIe siècle, les fromages, tartes, hypocras et « aultres denrées » sont abandonnés ; c'est le saumon qui semble être préféré pour les dons que font les représentants de la ville. Le vin est toujours en grande faveur.

1601. — Aux élus de Gannat venus pour le despartement et assiette de la taille, un saumon valant 7 livres 10 sols.

1603. — Encore un saumon coûtant 7 livres, offert aux mêmes élus venus pour le même travail ; il paraîtrait que le don de 1601 n'a pas été inutile, on leur fait un envoi à Gannat et le transport dépense 6 autres livres.

Mgr le comte et Mme la comtesse la consorte, allant et repassant à Saint-Pourçain, avec MM. Descurés et de la Boulaye ; le vin, qui leur est offert, coûte 3 livres 14 sols.

1604. — Mgr l'évêque de Clermont loge à l'enseigne Notre-Dame, on lui offre le vin d'honneur.

Deux trésoriers généraux des finances, MM. de la Croix et Favières (2) viennent pour le projet de reconstruction des ponts, on les

(1) Le droit de pêche dans la Sioule, de Bayet à l'Allier, appartenait au prieur seigneur de Saint-Pourçain, qui, dans le bail de la ferme, se réservait 2 livres de chair à prélever, sur chaque saumon pris, en partant de la queue à la hure, ou de la hure à la queue à son choix, ledit prélèvement devant être fait une heure au plus après la pêche.

(2) Le premier est Claude de La Croix, écuyer, seigneur de Pommay, reçu Trésorier de France, le 29 janvier 1588, déjà mort en 1609, laissant veuve Marie Marchand. (*Registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux*, à Moulins.)



prie d'accepter du vin et des pièces de four, coût 15 sols, 6 deniers.

Deux bouteilles de vin de 8 sols à M. le lieutenant de la Boulaye, commandant d'une compagnie qui, malgré la résistance des habitants, vient tenir garnison à Saint-Pourçain ; deux autres bouteilles valant 14 sols, à M. d'Arqueville, allant à la Cour, à Paris.

1605. – Encore un saumon de la Sioule aux élus de Gannat ; 6 livres 12 sols d'achat et 6 livres de transport.

M. Descures, « lieutenant de Mgr le grand voyeur de France » passe à Saint-Pourçain ; on lui donne du vin, dans « deux bouteilles de verre couvertes de ouziers ». 10 sols pour le vin et 10 sols pour les bouteilles.

1608. — Vin pour 31 sols à M. de la Roche, élu de Gannat, logé en Paluet, au Daulphin.

1607. — Retour de M. Descures ; vin et pièces de four, 36 sols ; un saumon coûtant 6 livres.

Nous aurons à revenir prochainement sur les productions de la région saint pourcinoise (1), fin du XVIIe et XVIIIe siècles, quand nous aurons dépouillé un grand nombre de vieux contrats que possèdent les études de MM. Hedde et Montandrau, notaires, et qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition.

C. Grégoire.

Saint-Pourçain, 22 février 1905.

(1) Notons en terminant que notre confrère M. Bouchard a noté aussi différents dons de vins et autres produits faits à des personnages de marque, dans son travail en préparation sur l'histoire de Saint-Pourçain.





LA FUGEASSE

En compagnie de vieux papiers, insipides pour le commun des mortels, l'amateur dont la patience égale la passion, sait parfois avec un rien se consoler de multiples recherches plus ou moins infructueuses.

En dépouillant les archives du château de Jenzat gracieusement mises à notre disposition par M. le comte Edouard de Roquefeuil, nous avons découvert une ancienne fondation qui, sans être importante, n'en impose pas moins par un certain cachet d'originale et naïve simplicité. Nous ne pouvons mieux faire que de débuter par la reproduction *in extenso* d'un procès-verbal qui nous éclairera suffisamment sur l'objet de la dite fondation.

« PROCÈS-VERBAL DRESSÉ A LA FUGEASSE,
LE 3 AOUT, 1789

« Aujourd'huy, premier lundy et troisième jour du mois d'aoust de l'année mil sept cent quatre vingt neuf, heure de huit de l'avant midy, à la réquisition du procureur d'office de cette châtelainie *(sic)* de Jenzat, nous Pierre Delesvaux, châtelain en ladite châtelenie de Jenzat, assisté de messire Gilbert Labalue praticien, demeurant audit Jenzat, que nous avons pris et cōmis pour notre greffier, à deffaut de greffier ordinaire, Nous sōmes ensemble transportés au lieu appellé de la Fugeasse, scitué rière cette justice, pour donner acte suivant l'uzage, au sieur curé de Mazerier, de la délivrance qu'il est obligé de faire chacun an, le premier lundy du mois d'aoust, pour l'acquittement de la fondation de deffunte dame Marguerite de Cellerier, en son vivant demeurante en sa maison scituée au terroir de Péron, rière cette justice de Jenzat, auquel lieu il n'y a à présent aucune apparence de maison à cauze du long temps de son décès : laquelle ditte dame auroit par son testament, ainsy qu'il est rapporté en plusieurs procès-verbaux, et pour faire avoir mémoire perpétuelle d'Elle, faire prier pour le repos de son âme par le sieur curé qui estoit alors en l'église et paroisse de Mazerier et ses successeurs en ladtte église, chacun

jour de dimanche à perpétuité, auroit donné et fondé une *dixme de bled* (1) à elle appartenante, scituée en cette ditte justice de Jenzat et rière lad. paroisse de Mazerier, au proffit dud. sieur curé et ses successeurs avenir, aux charges qu'à tel jour qu'elle seroit inhumée, il seroit chacun an et à perpétuité, distribué la fleur de six couppes froment, mezure Ebreuilles, revenants à deux quartes mezure Gannat, qui seroient employez en grands pains *fougeasse* (2), bien faits, cuits et appareillés avec sel et saffran, et outre ce, deux émines de vin en deux vaisseaux de chacun douze pintes, qui est pour les deux douze quartes mezure Gannat, bon vin pur et net; et que le tout seroit fourny, fait conduire et porté annuellement à tel jour qu'aujourd'huy, par le sieur curé de Mazerier sur une pierre carrée, mise et apposée entre trois chemins, dans cette ditte justice de Jenzat, ulgairement (*sic*) appellée la pierre foujasse; auquel jour et lieu ledit sieur curé de Mazerier ou son vicaire doit se trouver pour représenter lesd. pains foujasse et vin, de la quantité et qualité susditte, les bénir préalablement vus et vérifiés par les assistants desd. paroisses de Jenzat et de Mazerier, qui se trouverroient sur les lieux; et estant reconnus de la quantité et qualité qu'ils doivent être, après les prières faittes pour le repos de l'âme de laditte deffunte, et un salut à la Vierge avec les oraisons accoutumées, être lesd. pains et vin distribués aux bouviers, bergers et autres habitants desd. lieux et paroisses qui se trouveront aud. lieu, suivant l'intention de lad. deffunte et l'antien uzage. »

Les habitants étant arrivés, « Messire Philibert Bardelot, prêtre curé de Mazerier, revestu d'un surplie et d'un étole (*sic*), a fait la bénédiction desd. pain et vin, chanté avec les assistans les *Salve Regina*, *de Profundis* et autres prières et oraisons accoutumées; ce fait et ce requérant le procureur d'office, avons ordonné la distribution du pain et du vin, le choix qui est ordinairement deferré aux habitants de Jenzat auroit été par eux fait, ils ont en notre présence pris la moitié desd. pains et vin, laissée l'autre moitié aux habitants de Mazerier, et les uns et les autres s'étant divisée (*sic*) séparément par chaque paroisse, la distribution a été faite entre tous les habitants, suivant l'uzage et au désir de la fondation... »

« Signé : DELESVAUX, châtelain. »

Le dernier procès-verbal date de 1791; il est donc manifeste que, jusqu'à la Révolution, cette bonne et vieille coutume avait conservé intacts la fraîcheur et le parfum de son premier printemps. Le champ

(1) « Dixme de la cure de Mazerier ».
(2) Pain d'épice ou « pain jaune » suivant le langage des gens du pays.

sur lequel est encore assise « la pierre carrée » s'appelle « terroir de la fugeasse », par suite évidemment de la distribution du « pain fougeasse ou fouyasse » (1610) dont l'étymologie nous échappe.

Dernièrement, en parcourant le *Bulletin-Revue de la Société d'Émulation*, de l'an 1894, notre esprit, déjà de belle humeur, fut sensiblement chatouillé par un article de M. de Bonnevie de Pogniat, intitulé « Documents sur Gannat ». Il va sans dire que nous dévorions le tout d'un gros appétit, quand soudain un méchant os — lisez : « une pierre druidique » ! — faillit nous « demeurer bien avant au gosier ». Dans la circonstance, il n'y aura, certes, pas plus d'acrimonie dans notre langage que de malveillance dans notre pensée ; néanmoins, une *petite mise au point* est toujours utile et parfois même nécessaire pour prémunir le chercheur érudit contre cette tendance, hélas ! trop naturelle, de *vieillir le passé outre mesure*.

Voici donc, pour que chacun en juge en pleine connaissance de cause, le passage en question de M. de Bonnevie, — livraison avril 1894, pages 29 et 30 :

« Il y a aussi dans la commune de Mazerier une pierre druidique appelée « pierre de la fugasse ». Elle est située en un lieu entouré de marais ; le terrain est très fertile et pouvait autrefois avoir produit de très gros arbres, condition nécessaire pour un temple de Teutatès ; les chemins qui y aboutissent ont été remplis autrefois par des amas de pierres qu'on y a portées ; la pierre a quatre pieds carrés, elle est percée dans le milieu et a plusieurs trous dans les côtés ; elle était percée sans doute pour faire couler le sang des victimes et en cacher le spectacle au peuple....... »

Au bas de la page se trouve la note suivante : « Avant la révolution, il y avait une fondation très ancienne dont on ne connaissait pas la date, qui forçait le curé de Mazerier de faire porter le 1er mai une certaine quantité de pain et de vin au profit des bergers des environs, sur la pierre de la fugasse. C'est probablement l'établissement du christianisme dans ce pays qui a changé les sacrifices sanglants des druides en offrandes de pain et de vin. »

En confrontant le passage de M. de Bonnevie avec le procès-verbal du châtelain de Jenzat, on saisit tout de suite la portée réelle du fait qui, ainsi, se ramène à ses proportions relativement modestes.

« Les amas de pierres qu'on y a portées » ne sont plus que les débris de la maison de Marguerite de Cellerier, « en tout champestre et lointaine de voisins », dit le procès-verbal de 1610.

La pierre fugeasse, qui n'a rien de *druidique*, est un bloc calcaire à six faces égales, de $0^m.80$; sur plusieurs points elle se trouve, en effet,

désagrégée par suite de l'action combinée de la chaleur et de l'eau. Sur un seul côté, la main de l'homme a creusé, du reste sans art, une bouteille à *double col*, symbole caractéristique des « deux vaisseaux de chacun douze pintes », que se partageaient les bouviers et bergers de Jenzat et de Mazerier. Et si sur cette « pierre percée » a jamais coulé quelque chose, ce ne peut être que le bon vin du pays.

***

Il serait sans doute intéressant de remonter à l'origine de cette fondation ; malheureusement nos recherches ont été vaines, aucun procès-verbal ne précisant la date; et le titre de fondation a dû disparaître. Les procès-verbaux s'expriment en termes vagues ; la note générale est ainsi conçue : « auquel lieu il n'y a à présent aucune apparence de maison, depuis le long temps de son déceds » (1631) ; celui de 1787 porte la mention : « depuis plusieurs siècles » ; enfin, le plus ancien qui ait survécu au ravage du temps, celui de 1610, reste muet. Faut-il en conclure qu'en 1610, cette fondation passait encore pour récente ?

Marguerite de Cellerier, « la bonne dame du Péron », qui « de son vivant estoit assistée le plus souvent des bouviers et bergers de Genzat et de Mazeri », et, lors de son décès, semblait peu fortunée, devait être un des derniers rejetons de la famille Cellerier, très ancienne à Gannat et aux environs. D'après M. Peigue — *Notice historique sur Gannat* — Pierre et Estienne Cellerier, damoiseaux, possédaient en 1248 la moitié de la baillie de Gannat ; en 1320, c'est Jean, fils d'Estienne. Enfin, N. de Nicolay — *éd. Vayssière, tome I, page 143* — nous apprend que Jacques de Cellerier, escuyer, est, en 1569, seigneur de Saulzet en partie (1).

Michel PEYNOT,

Curé de Jenzat.

(1) Voir aussi les *Noms Féodaux*, au mot Cellerier.





CHRONIQUE

Anciennes descriptions de Moulins *(Communication de M. E. Le Brun)*. — Ces descriptions ont été extraites par le distingué Directeur des *Guides Conty*, de deux anciens itinéraires à l'usage des voyageurs du temps passé.

Voici le titre du premier ouvrage. Nous en respectons la disposition typographique :

DESCRIPTION
CONTENANT TOUTES
LES SINGULARITEZ DES
PLUS CELEBRES VILLES
ET PLACES REMARQUA-
BLES DU ROYAUME DE
FRANCE.
Avec les choses les plus mémora-
bles Advenues en Iceluy
Revu Corrigé et auguem
enté du Sommaire de lestat
cartes des Provinces et de
quelques portraitz des plus
signalées villes dudict Royaume
à ROUEN
chez JEAN PETIT
dans la cour du Palais.
M. D C. XI.

Le passage consacré au Bourbonnais est court. Il se compose de quelques lignes sans grand intérêt, dont voici la teneur :

« DES VILLES DU PAYS
« BOURBONNOIS

« La capitale ville de ce pays est Moulins, jadis nommée Gergo-
« bine par César, et elle est située sur le fleuve d'Allier, et l'ancien
« siège des Seigneurs et Ducs du pays, et depuis le plaisir des Rois
« de France. Il y a siège Présidial, pour la Seneschaussée de Bour-
« bonnois, érigé par le Roy Francois premier. »

En revanche, le second itinéraire est un peu plus détaillé. Voici son titre que nous faisons suivre de l'extrait fait par M. Le Brun.

LE VOYAGE
DE
FRANCE
DRESSE
POUR LA COMMODITE
des François et Estrangers,
AVEC UNE DESCRIPTION
des Chemins pour aller et venir
par tout le Monde, très-neces-
saire aux Voyageurs.

Et un mémoire des Reliques qui
font dedans le Tresor de S.
Denys de France.
Corrigé et augmenté de Nouveau.
Par le sieur DU VERDIER Historiographe
de France.

A PARIS
Chez Michel BOBIN, & NICOLAS
LE GRAS, dans la Grande Salle du Pa-
lais, à l'Espérance, & à L Couronnée.

M. DC. LXXIII.

. . . .

« La ville capitale du Pays, c'est Moulins, assise sur la rive droite « d'Allier, belle Rivière et navigable à ceux qui viennent de Bourges, « et qui a une demy-lieue, descendent de la colline ; l'aspect de la « ville est très agréable au Prin-tems et en Esté. Vous prendriez la « ville pour un jardin et une forêt, comme si n'étoit qu'un lieu comme « planté d'arbres, et diversifié de tours et édifices qui paroissent deçà « et delà. La ville est petite, mais elle a huit beaux et grands Faux- « bourgs, dont une partie a été close de muraille, soit depuis longtems, « soit pendant les guerres. Les rues principales y sont nettes et les « maisons belles. Le dehors, tant les Fauxbourgs, que les autres lieux, « est remply de jardins et vergers très agréables. La Promenade y « est fort belle le long de la Rivière d'Allier dans des prez fort spa- « cieux, qu'on appelle Champbonnet.

« Les Églises principales sont celles de Notre-Dame et Saint-Pierre. « Le Collège des Jésuistes est dans un Faubourg devant la porte par « où l'on vient à Paris.

« Le Château est grand et magnifique, demeure des Ducs de Bour- « bon, dont les effigies au naturel sont dans une gallerie. La basse-

« court a une très belle Fontaine. C'est une maison de plaisance, « assortie de tout ce qui peut se désirer pour la rendre agréable. On y « montre aussi dans une chambre la peinture de certain Géant, dont « les os à ce qu'on dit, sont à Valence en Dauphiné. Le doüaire des « Reines de France est communément assigné sur le Duché de Bour- « bon et autres terres voisines.

« Le jardin joignant le Château est très beau, ayant une fontaine « d'eau saillante, et une petite maison entourée d'eaux, à laquelle on « va par un Pont. Ce Pont est basty en sorte que s'il n'est arresté par « un gros clou de fer, ceux qui marchent dessus tombent dans les « eaux qui sont dessous. Ce qui arrive à plusieurs, et à tous ceux « qui ne sont point avertis. Les orengers et citroniers, et autres fruits « semblables, sont entretenus en un endroit séparé dans le Jardin.

« Le Parc (1) est éloigné de la Ville environ une lieue, où la pro- « menade est fort délicieuse, comme elle l'est aussi en toutes les « issües de la ville, jusques là, qu'on se peut promener huit jours « durant sans aller par un mesme chemin.

« Dans les Fauxbourgs, principalement en celuy des Cordeliers, « sont les Couteliers en grand nombre, qui travaillent fort bien et « vendent à tous les Estrangers les coûteaux et ciseaux de leur façon, « lesquels on estime fort bons.

« Les Estrangers dans leurs voyages publics recommandent icy « de voir plusieurs hommes doctes résidans à Moulins, et y exerçant « les charges publiques. Ils se loüent aussi grandement de la bonne « conversation et courtoisie des jeunes gens de la ville, comme aussi « de l'exercice et pratique de la langue Françoise, qu'on y peut ap- « prendre aussi bien qu'ailleurs. »

Bibliographie

Un livre imprimé à Moulins en 1614, et une reliure du XVIIe siècle aux armes des Fradet de Saint-Aoust, par M. Philippe Tiersonnier. — Moulins, imp. Et. Auclaire, 1905. In-8°, 47 pages.

Notre érudit confrère vient de publier en « tirage à part » l'excellent article paru dans le *Bulletin*, et qui a été apprécié par ses lecteurs, comme le sont toutes les productions historiques de M. Tiersonnier.

Ce qu'il convient de signaler plus spécialement, c'est l'*armorial des familles citées* et aussi la *table de noms de lieux et de personnes*, très précieuse dans ces sortes d'ouvrages, et que notre confrère trouve le moyen de rendre si instructive par des renseignements nombreux.

Enfin un appendice très documenté fixe les origines et les armes de l'importante famille de Fradel et fournit de nouveaux éclaircissements sur les armoiries de la maison de Saint-Maur. J. C.

(1) Il s'agit évidemment du Parc de Beaumanoir.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 AOUT 1905

PRÉSIDENCE DE M. E. BOUCHARD

ÉTAIENT présents : MM. BERNARD, l'abbé BERTHOUMIEU, BERTRAND, l'abbé CLÉMENT, FLAMENT, et TIERSONNIER.

— Mme la Ctesse L. DE FRADEL, MM. GRÉGOIRE, MANTIN, MITTON et QUEYROI s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— MM. BOUCOMONT, BUVAT et le Comte H. DE DREUILLE remercient par lettres la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

— M. LE PRÉSIDENT lit une lettre du secrétaire du comité constitué pour élever un monument au peintre Daubigny, lettre par laquelle il nous est demandé de contribuer au moyen d'une souscription à la réalisation de ce projet. Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

Il communique également une circulaire d'un nouveau groupement d'études historiques, *la Société française de paléologie,* dont le président est M. René de Lespinasse, archiviste-paléographe, et qui a pour but d'unir, par des liens scientifiques, les personnes s'intéressant aux choses du passé.

Il fait enfin part du programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1906, et prie instamment tous nos confrères d'en prendre connaissance dans l'espoir que plusieurs d'entre eux pourront répondre aux questions posées.

— M. FLAMENT, qui vient de classer les archives municipales de Saint-Pourçain et en a rapporté copie de quelques lettres écrites en 1792-1793 par des soldats combattant aux frontières, lit certains passages de ces lettres que notre confrère M. C. Grégoire a en partie publiées dans son *Canton de Saint-Pourçain pendant la Révolution* (1).

(1) Moulins, 1904, in-16. P. 117-120.

— M. TIERSONNIER fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la séance précédente :

« Dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de* « *Chalon-sur-Saône*, tome IX de la collection, 1905, un article intitulé : « *L'ancien archiprêtré de Tournus, Inscriptions et documents*, est « illustré de façon très documentaire. Dans la table des noms de per- « sonnes, on peut signaler comme intéressant le Bourbonnais : *Ber-* « *thet, de Bigny, Bittard des Portes, de Bourbon* (Montperroux), « *palatins de Dyo, Folquier, Quarré* (de Verneuil et d'Aligny), *de* « *Sampigny, de Saulx-Tavannes, de Semur, de Tournon.*

« La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, n° de juillet 1905, annonce que « le monument élevé à Louis Audiat dans le cimetière de Saintes sera « probablement inauguré dans le courant du mois de septembre pro- « chain.

« Dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la* « *Haute-Loire*, 1902-1903, à signaler le *Voyage de Fergon de La* « *Pacaudière mandataire du duc de Montpensier, 1561*, par M. Ulysse « Rouchon. Dans cet article, M. Rouchon analyse le compte rendu « fait par Etienne Fergon de la Pacaudière, secrétaire du duc de « Montpensier, lequel, en compagnie de François de Saint-Hilaire, « écuyer, vint prendre possession des terres remises par le roi au « susdit duc, comme provenant de l'héritage du connétable. M. Rou- « chon s'attache seulement à ce qui concerne la Haute-Loire. Ce qui « touche le Bourbonnais se trouve dans le rapport même d'Etienne « Fergon. Ce travail du fidèle secrétaire porte le titre suivant : « *Pro-* « *cès-verbal de ce que le sieur Fergon a faict pour la prinse de posses-* « *sion des terres de Beaujolloys et Dombes et de ce qu'il a géré dans* « *les autres terres des duc et duchesse de Montpensier ès provinces du* « *Bourbonnais, Auvergne, Berry et Poitou.* Ledit procès-verbal a été « édité et annoté par M. C. Longin, à Lyon, librairie Brun en 1901. « Il serait à souhaiter que cet ouvrage entrât à la Bibliothèque muni- « cipale de Moulins et à celle des Archives.

« Je ferai remarquer qu'Etienne Fergon est appelé à tort *de la Pa-* « *caudière ;* il faut lire *Pataudière.* Voici les renseignements que j'ai « obtenus à ce sujet d'un de mes amis, le Cte Galbaud du Fort, demeu- « rant au château du Verger par Richelieu (Indre-et-Loire). Le fief de « La Pataudière (Indre-et-Loire) relevait du château de Champigny « possession des Bourbon ducs de Montpensier. En 1559 il appar- « tenait à Etienne Fergon qui mourut receveur général des finan- « ces du Languedoc, en résidence à Poitiers. La Pataudière fut « successivement aux familles Lomeron, Quirit et Pays-Mellier

« C'est comme ayant épousé une Pays-Mellier de Vayré que « M. du Fort se trouve quelque peu documenté sur Etienne Fergon et « sur son fief de la Pataudière. »

— A la suite d'une observation de notre dévoué bibliothécaire, M. l'abbé BERTHOUMIEU, qui a constaté des lacunes dans les numéros, même récents, des bulletins des différentes sociétés savantes, on décide qu'aucun membre ne devra emprunter, au cours d'une séance, un ou plusieurs des numéros reçus dans le mois sans signer sur un registre tenu à cet effet par le bibliothécaire.

— Sont présentés comme membres titulaires de la Société :

M. Albert DEFAYE, notaire à Dompierre, par Mme la comtesse L. de Fradel, et par MM. Bouchard et Tabouët ;

M. Marc SEULLIET, de Diou, fils de notre regretté confrère, par MM. Bouchard, l'abbé Clément et Bertrand ;

M. le vicomte Jehan DE FRADEL, demeurant au château des Morelles, à Broût-Vernet, par Mme de Fradel, et par MM. Maurice de Chacaton et Philippe Tiersonnier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

G. B. et P. F.

DEUIL

MM. BOUCHARD ET MANTIN

Tandis que s'achevait l'impression du présent numéro, nous avions la douleur d'apprendre la mort de deux des nôtres : M. Ernest Bouchard, notre Président, et M. Mantin, ancien Vice-Président, tous deux disparus alors que nous pensions pouvoir compter longtemps encore sur leur dévoué concours.

En attendant que des voix amies viennent nous redire et ce qu'ils furent et quelles furent leurs œuvres, nous voulons dès à présent exprimer à leurs familles tous nos sentiments de condoléance.

Nous nous sentons plus douloureusement frappés encore, s'il est possible, que nos autres confrères, car MM. Bouchard et Mantin étaient des plus assidus aux séances de la *Commission du Bulletin*. Dans nos fréquentes réunions, d'une intimité pleine d'affectueuse camaraderie, nous avions appris à apprécier toutes leurs qualités d'esprit et de cœur, tout leur dévouement aux intérêts de notre Compagnie.

LA COMMISSION DU BULLETIN.



7e EXCURSION

DANS LA RÉGION NORD DE LAPALISSE

LAPALISSE-JALIGNY

Lundi, 10 Juillet 1905.



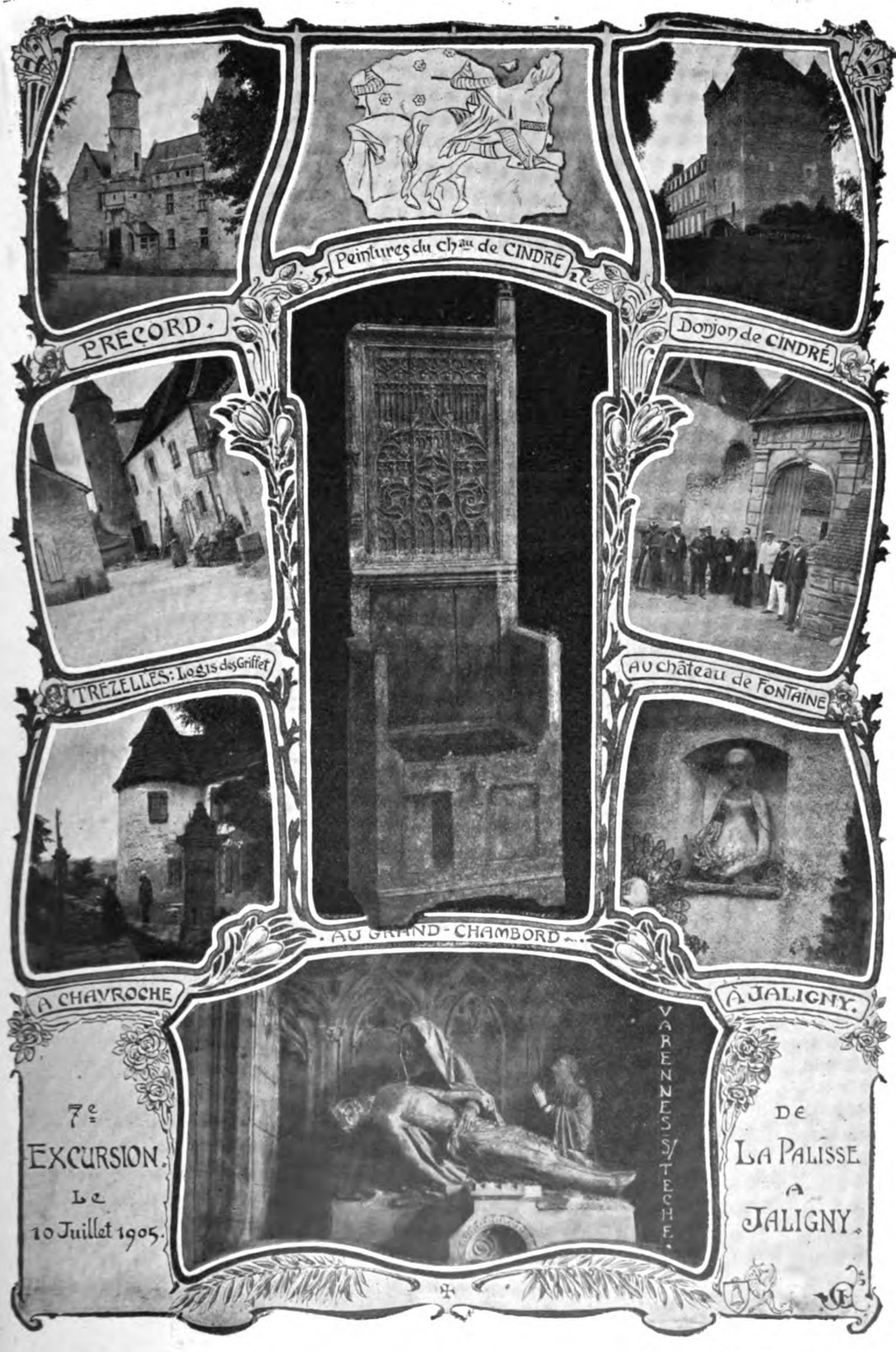
CETTE excursion qui marquera parmi les plus instructives et les plus attrayantes de la Société manquera pourtant d'unité dans son compte rendu.

En effet, des deuils de famille, des empêchements divers, ne privèrent pas seulement ce voyage scientifique de plusieurs membres qui y apportent, d'ordinaire, le charme de leur présence et le concours de leur érudition, mais une indisposition retint chez lui, au dernier moment, le docte commandant du Broc de Segange qui s'était si consciencieusement préparé à sa mission de rapporteur.

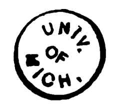
Aussi trouvera-t-on, cette année, le compte rendu comme divisé en deux parties. Nous avons accepté l'aride tâche de rédiger la première, dont toute l'ambition sera d'être un fidèle enregistrement, un *procès-verbal* des visites faites le 10 juillet. Mais du moins la Société sera dédommagée dans la seconde partie, en lisant, sous la plume documentée de notre savant confrère, les précieux renseignements qui placent en bonne lumière historique les monuments de la région de Jaligny.

Enfin, grâce à l'extrême obligeance de notre jeune confrère M. René Chabot, des vues photographiques prises en cours de route, joignant

Société d'Emulation du Bourbonnais



Moulins. — Imp. Et. Auclaire


UNIV.
OF
MICH.

leurs dessins aux nombreuses cartes postales qui sont entre toutes les mains, illustreront quelques-unes de nos haltes et suppléeront à l'insuffisance d'un trop sec et trop « instantané » compte rendu.

C'est par une température délicieuse, que persévérants excursionnistes (1) nous quittons Moulins, le lundi 10 juillet, par le train de quatre heures du matin. On nous avait menacés d'une journée « sénégalienne » et voilà, qu'ajoutant à la fraîcheur des parcs, des églises et des vieux logis, des nuages bienfaisants ont couvert tout le jour nos voitures comme d'un velum protecteur, qui ne laissa passer les rayons du soleil que pour mieux éclairer les horizons et détacher avec plus de netteté les contours et les reliefs de la gracieuse vallée de la Besbre...

A Lapalisse, nous trouvons notre confrère M. Taboüet. Il nous présente M. le chanoine Reure, l'éminent professeur des Facultés catholiques de Lyon, l'auteur estimé de nombreux ouvrages foréziens et à moitié notre compatriote, puisque Saint-Martin-d'Estreaux où il est né et où il demeure était jadis « parti Forez et parti Bourbonnais », — c'était le cas de dire des excursionnistes : « *non numerantur, sed ponderantur* »...

Et nous partons, les uns dans la voiture de M. Taboüet enlevée par deux superbes « coursiers », les autres dans le confortable « omnibus » de l'hôtel de l'Ecu, pour notre première étape, le **château de Précord**, en montant insensiblement sur de hauts plateaux d'où la vue découvre, par delà de verdoyantes prairies, de jolis lointains.

Nous voici à Précord, où nous reçoit M. Roger de la Boutresse, l'un des auteurs des *Fiefs du Bourbonnais*, qui s'est fait, avec l'aimable savoir et le dévouement souriant qu'on lui connaît, l'incomparable cicerone de cette promenade. Devant nous surgit, dans un cadre d'une grâce champêtre pénétrante, le plus fin manoir « moyenageux », à notre avis, du Bourbonnais. Sur un tertre fossoyé entouré jadis d'une double rangée de murailles d'enceinte (2), le castel, restauré avec goût, offre dans son architecture des types curieux de diverses époques parfaitement harmonisés. Nous admirons, dans l'intérieur non encore meublé, les restes d'objets intéressants recueillis par

(1) Ont pris part à cette excursion : Mme Guémy ; MM. René Chabot, abbé Clément, Flament, Roger de la Boutresse, Mantin, Montagne, abbé Reure, Gabriel Robert, Taboüet, Queyroi.

(2) Dans l'épaisseur des murs, courent ces mystérieuses conduites carrées rencontrées déjà au château de Montgilbert à Ferrières. Ici elles sont formées par des tuiles s'emboîtant les unes dans les autres, *usées uniformément*

M. de la Boutresse au cours de ses travaux de reconstruction : un vénérable canon en fer du xve siècle ; une remarquable pierre sculptée aux armes des Montjournal ; une copie des peintures murales décoratives de la salle basse, etc. Après la visite des anciens bâtiments servant d'écurie et qui conservent des traces de peintures murales du temps de la Renaissance, nous remontons en voiture, chacun ayant reçu de M. de la Boutresse, comme un gracieux souvenir, une mignonne carte postale « enluminée » qui fixera la vision charmante du petit manoir.

A **Varennes-sur-Tèche, l'église** offre à notre étude son chœur de la transition, et dans la chapelle des seigneurs de Précord, une **Pieta**, en pierre polychromée, de grande allure. A ses pieds s'est fait représenter, agenouillé, le donateur, qui paraît être le protonotaire apostolique Hugues de Montjournal. C'est là une belle œuvre des premières années du xvie siècle. La chapelle de gauche a conservé une sorte de niche — primitif confessionnal de l'église — dans laquelle se tenait le pénitent à genoux sur le sol, tandis que le confesseur, assis dans la sacristie, l'écoutait au moyen d'une ouverture carrée munie d'une grille.

Pendant que les bouillants attelages se préparent à poursuivre leur course, M. de la Boutresse, le plus délicat et le plus prévoyant des hôtes, nous invite dans une des « gentes hostelleries » du bourg dont il est le premier magistrat, à une réconfortante réfection rendue des plus opportunes par le matinal lever et les premières fatigues de ce déplacement,

Puis c'est **Trezelles** que nous atteignons bientôt, après une halte sur le coteau d'où la vue découvre les monuments de la région : Villars, Puyfol, l'ancien prieuré célèbre de Floret, Cindré et son donjon, Le Verger, la tour de Chambord..... **L'église** n'est pas un édifice remarquable, mais le pavage du chœur recouvre encore les débris d'inestimables mosaïques (1) dont a parlé en son temps le *Bulletin* de notre Société.

dans la partie inférieure, par le frottement régulier d'un objet ou le long passage de l'eau. La solution que nous n'avons pu donner immédiatement de ce petit problème d'architecture, dépend peut-être de la mise au jour, sur une très longue surface, de ces conduites, et surtout de la découverte de leurs points de départ et d'arrivée.

(1) Il nous paraît intéressant à ce sujet de publier une note manuscrite de M. Esmonnot, appartenant à nos archives :

« La mosaïque de Trezelles fut trouvée sous le chœur de l'église lors de son agrandissement (v. 1843) à une profondeur de *trois mètres*. Elle se com-

Au mur septentrional est accrochée une assez bonne toile représentant la **descente de Croix**, provenant des Bonnefoy et offerte par la famille de la Boutresse.

Dans le bourg, épave de l'antique *Transaliensis vicus* de Grégoire de Tours, on ne peut que constater la déchéance de l'ancien château-fort réduit à deux grosses tours d'angle, et du logis de Griffet de la Baume dont une tourelle d'escalier atteste seule, dans la solitude d'une cour, la bourgeoise importance aux xviie et xviiie siècles.

Nous nous dirigeons vers Chavroche, en saluant, à droite le fief de **Montifaud**, et à gauche **la Pouge**, calme demeure envahie par le lierre où restent clos les touchants souvenirs des Lingendes.

Nous atteignons **Chavroche**, par le côté sud dont le pittoresque ne le cède pas au versant du couchant pourtant si curieux par son étagement de maisons et son fouillis d'arbres et de roches creuses.

L'**église** est un édifice roman très remanié depuis deux cents ans. Il a été décoré récemment, par les soins de M. l'abbé Lacroix, de peintures murales que le pinceau du jeune M. Mazzia a su rendre agréables aux yeux d'archéologues fatigués par la décoration parfois lamentable — en « ronde bosse » — des églises précédemment visitées.

A l'entrée du sanctuaire nous admirons une superbe croix processionnelle en cuivre argenté dont le nœud est enrichi de gemmes, de camées et d'émaux translucides qui en font, avec l'ornementation

pose à la partie inférieure de trois arcades de 0^m,66 de largeur sur 1 mètre de hauteur, portées par des pilastres cannelés. Le tympan circulaire est décoré de coquilles. Sur le fond de l'arcade centrale, on remarque au-dessus d'une rosace à huit feuilles deux colombes buvant dans un calice. Le fond des deux arcades latérales représente deux griffons ailés affrontés et reposant sur deux vases ornés.

Au-dessus de cette arcature règne une frise divisée en panneaux carrés de décoration variée. Le panneau qui correspond à la première arcade est décoré d'un oiseau, le second de cornes d'abondance réunies par une petite rosace.

Une seconde frise, de 0^m,66 de hauteur surmonte la première. Elle est divisée par des losanges et des carrés. Au centre du panneau se trouve un lièvre couché et au-dessus un oiseau tenant en son bec un serpent.

Un autre serpent couché se voit sur le bandeau (0^m,16 de h.) qui sépare les deux frises.

Enfin, l'ensemble est terminé par une autre frise de même dimension que la première.

Cette mosaïque est composée de petits cubes de 0^m,01 de côté, en pierres noires, blanches et de terres cuites rouges et jaunes.

Plusieurs fragments de cette mosaïque, qui, malheureusement n'a pu être conservée, ont été donnés au Musée départemental. »

générale, un délicat spécimen de l'orfèvrerie religieuse de la fin du xv[e] siècle ou peut-être des premières années du xvi[e].

Le **château**, — du moins ce qui en reste : le logis du xiii[e] siècle qui a conservé une de ses élégantes fenêtres géminées, le donjon, la grande courtine du nord flanquée de ses deux tours aux salles voûtées — mérite une attentive étude, parce qu'il est aisé, encore, de reconstituer par la pensée cette imposante demeure féodale, devenue après les temps de bataille, le calme asile judiciaire d'une des plus importantes châtellenies du Bourbonnais. On y pénètre en passant sous une vaste porte romane à l'archivolte sculptée, et de suite on est au pied de l'ancien donjon occupé aujourd'hui par les dépendances de la cure et par la salle de la mairie. Dans un des corps de bâtiments on a aménagé le **presbytère**, dont l'excellent curé nous fait fort gracieusement les honneurs et d'où l'on découvre un ravissant panorama.

Après un coup d'œil jeté sur une maison du xvi[e] siècle restaurée au xviii[e] et qui tombe, maintenant, en ruines, nous traversons la petite place ombragée par un marronnier séculaire et nous allons admirer une dernière fois, du haut de la terrasse de la maison de M[me] V[e] Gomot, le paysage formé par la Besbre glissant paisible entre ses grands rideaux d'arbres d'où émergent les faîtes du Grand Chambord et du Verger.

A midi, conformément à « l'horaire » observé presque « chronométriquement » pendant toute la journée, nous arrivons à **Jaligny** où nous attend un succulent repas servi à l'*hôtel du Progrès* qui, de l'avis de tous, détient le « record » de nos déjeuners d'excursion.

Une rapide inspection des restes des murailles de la petite ville féodale et d'une des tours d'angle de l'ancienne enceinte nous conduit à l'**église paroissiale**. En docte et vénérable personne, le bon doyen (dont le presbytère a recueilli une petite statuette en pierre de la Vierge portant l'Enfant-Jésus qui joue avec un oiseau, du xvi[e] siècle), nous détaille les « richesses d'art » de l'édifice, et les sculptures assez grossières des quatre chapiteaux du chœur roman dans lesquelles il voit ingénieusement des détails hagiographiques empruntés à la vie du patron, saint Hippolyte. La nef et les collatéraux sont de l'époque de la transition. Cette église défigurée par de maladroites restaurations, surtout dans sa façade, reste pourtant le monument religieux le plus intéressant de ce canton. A l'intérieur trois statues du xv[e] siècle présentent de l'intérêt. Celles de **sainte Barbe** et de **saint Jean-Baptiste**, adossées aux premiers piliers de la nef, ont été classées, et la première surtout mérite bien cette distinction. Une des plus précieuses

statues échappe à l'attention, par suite de sa retraite, au fond d'une niche sombre ménagée dans le mur du collatéral sud. C'est une **Pieta** en pierre, odieusement « peinte » d'un lait de chaux, mais véritablement admirable par le rendu des sentiments, l'ampleur des vêtements et les formes générales, si l'on excepte pourtant la trop grande sécheresse des membres du Christ couché sur les genoux de la très sainte Vierge. Après la magistrale *Pieta* de l'église Notre-Dame de Montluçon nous déclarons que nous n'en connaissons pas dans le département de supérieure à celle de Jaligny, et nous n'hésitons pas, comme spécimen de sculpture de la fin du XV[e] siècle, à la placer bien au-dessus de celle de Varennes-sur-Têche.

La sacritie conserve un **crucifix** en cuivre aisément attribuable à la fin du XIII[e] siècle, ou mieux au commencement du suivant, malgré ses allures « byzantines » ; une empreinte de **la Vierge au pied de la Croix** en cuivre moulé et argenté provenant d'une croix processionnelle du XVII[e] siècle, enfin un encensoir en cuivre de l'époque de Louis XV.

Dans la courette de la sacristie se dressent, le long d'un mur, un beau fragment d'une grande statue en pierre du XV[e] siècle représentant **sainte Marie-Madeleine** au tombeau, et deux sveltes colonnes cannelées, en pierre, de la Renaissance.

Le temps de constater ensuite que les grilles du château, ouvertes d'ordinaire devant tant de gens, sont extraordinairement — pour ne rien dire de plus — closes, nous suivons M. le doyen au cimetière, qui est proche du manoir seigneurial. Là, dans sa niche carrée, nous pouvons étudier à loisir un fragment d'une ravissante statue de **sainte Agnès** (1), qui passait, d'après la tradition, pour être la « figure » d'Agnès Sorel ! La jeune sainte, la tête couverte d'une abondante chevelure, vêtue d'un surcot fermé sur le cou par une bande où se

(1) Sainte Agnès — martyrisée le 21 janvier 304 — a souvent été désignée par les mots : S. Annes, et à toutes les époques. Au-dessous de ce vocable, cette aimable vierge figure déjà entre saint Pierre et saint Paul sur un fond de coupe en verre trouvée dans les catacombes (Cfr. *Les catacombes de Rome*, par M. DE ROSSY, et tous les manuels d'archéologie : *Manuel de l'art chrétien*, par GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT ; *Les antiquités chrétiennes*, de MARTIGNY, et *Traité d'iconographie chrétienne*, par Mgr BARBIER DE MONTAULT, etc.)

En outre le *chapelet* est indiqué comme caractéristique de cette sainte par Mgr Barbier de Montault, la *jeunesse* (sainte Agnès mourut âgée de 13 à 14 ans), le *livre et surtout la chevelure*, par le P. CAHIER, dans sa *Caractéristique des Saints* et par les *Petits Bollandistes* ; les hagiographes en donnent les raisons, surtout pour les cheveux. C'est en souvenir du prodige que Dieu fit pour protéger la vertu de sa martyre. Le juge ayant voulu la

détachent en délicieuses lettres ornées de la fin du xvᵉ siècle les mots S. ANNES, porte sous son bras gauche un livre aux feuillets entr'ouverts par ses doigts et d'où s'échappent, entre les rubans des signets, les gros grains d'un chapelet. Le reste de la statue manque. Cette fine sculpture est assurément due à un de ces artistes éminents de la première période de la Renaissance qui a produit de si délicats chefs-d'œuvre.

En venant reprendre nos voitures, nous rencontrons une troisième colonne cannelée, de la Renaissance, semblable à celles de la cour de la sacristie, et qui sert, à la rencontre de deux rues, d'artistique support à une petite croix de fer.

Bientôt nous descendons devant l'entrée de l'important château du **Grand-Chambord** dont toutes les portes s'ouvrent courtoisement devant nous. A l'intérieur d'une enceinte carrée défendue autrefois par des tourelles, se dresse un énorme donjon construit sans doute au xiiiᵉ siècle, couronné plus tard de mâchicoulis, de créneaux et d'élégantes échauguettes d'angles. Les ouvertures carrées pratiquées au sommet des murs sont protégées par de singulières « oreilles » de pierre destinées à préserver les défenseurs. La salle basse, occupée par le salon, renferme un siège sculpté du xvᵉ siècle, à haut dossier décoré de fenestrages et désigné par la tradition sous le nom de « fauteuil d'Henri IV ». On monte aux étages supérieurs par des escaliers de pierre ménagés habilement dans l'épaisseur des murs. Au donjon est adossé un corps de logis, élevé puis modifié du xiiiᵉ au xviᵉ siècle, qui a gardé, comme la tour carrée, ses cheminées à large hotte et, dans l'ébrasement de ses fenêtres, ses anciens sièges de pierre. Nous

faire conduire dépouillée de tout vêtement dans un lieu de prostitution, sa chevelure grandit par miracle en un moment et la couvrit comme d'un manteau qui cachait tous ses membres.

. . . .
Quumque mentis in fervore
Sponsum quærit sponsæ more,
Spoliata vestimentis
Densis latet capillis...
Meruit, atque velari
Cyclade auro contexta...

(Prose d'un vieux missel alsacien (?), (*Liber missarum specialis*, s. loc. et anno), fol. lxxxv ; et du Missel de Cologne. 1520).

. . . .
« *Nudam prostituit*
Præses flagitiis
Quam Christus induit
Comarum fimbriis
Stolaque celesti...

(Missel de Paris, 1516, in-4°, prose : *Animemur ad agonem.*)

trouvons, dans la *très hospitalière* salle à manger du rez-de-chaussée, des faïences intéressantes.

A l'extrémité du bâtiment voisin, est suspendue une clochette où on lit à la pince la date : 1521 en chiffres renversés. Les lettres de l'alphabet gothique forment un bandeau sur le cerveau et une croix sur la panse de cette antique sonneuse.

Nous partons dans la direction de Cindré et mettons pied à terre devant la petite **chapelle de la Fond** qui ne conserve au-dessus de sa porte d'entrée qu'un écusson reproduit déjà par M. de la Boutresse dans le premier volume des Fiefs (1). A deux pas, se dresse, en bordure de la route, le **château de Fontaine,** restauré au XVII[e] siècle par François Desbret et dont deux belles cheminées sollicitent l'attention. La plus grande, en pierre sculptée, porte sur un écusson soutenu par deux angelets les initiales du restaurateur de Fontaine, et au dessus, dans un grand cartouche, la représentation du mystère de l'Annonciation, qui ne manque ni de style ni de goût.

Pendant que nous détaillons les ornements sculptés du grand portail de 1691 qui donne entrée dans la cour intérieure, M. René Chabot pose son appareil et « fixe » les traits des excursionnistes, ainsi qu'en témoigne la si suggestive photo que j'ai cru devoir reproduire sur la planche des « illustrations » de ce voyage.

Et nous arrivons au bourg de **Cindré**, où, sur la place, nous accueille amicalement le sympathique curé, M. l'abbé Papougnot, que la plupart des voyageurs ont connu au vicariat de la cathédrale. Tous ensemble nous montons au château, vieux castel de la même famille que celui du Grand-Chambord, et avec ce dernier, un des plus beaux spécimens d'architecture militaire du Moyen-Age dans ce pays. A en juger par certains détails, je serais même tenté, pour ma part, à le regarder comme le « doyen » au moins de quelques années, des donjons dont nous avons parlé. M. le comte Henri de Châteauneuf-Randan nous reçoit avec une parfaite bonne grâce et une complaisance poussée si loin que, sous nos yeux, un large et majestueux placard est « démoli » pour nous permettre d'étudier les derniers restes des fameuses fresques signalées par Anatole Dauvergne en 1850, reproduites par lui en couleurs dans les aquarelles fidèles du Musée départemental. Elles avaient été fort remarquées des archéologues de l'époque. M. de Caumont en a donné plusieurs dessins et M. Pierre Gélis-Didot, depuis, les a fait entrer comme types, dans son magistral ouvrage : *la Peinture décorative en France.* Ce qui a échappé à une regrettable mutilation représente deux des chevaliers du légendaire

(1) P. 412.

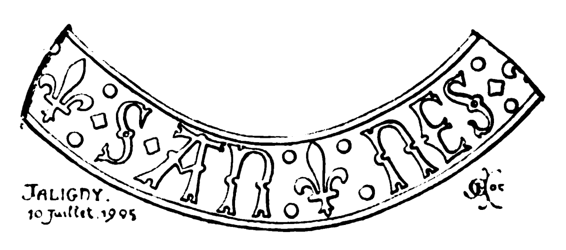
« tournoi ». Les salles du rez-de-chaussée conservent encore deux grandes et belles tapisseries d'Aubusson figurant, l'une le mariage d'Alexandre si fort à la mode au XVIIe et au XVIIIe siècle, et une scène de bataille. Après l'examen de diverses pièces d'armures et de nombreux bibelots, nous emportons de cette visite un exquis souvenir et une carte postale du donjon que nous distribue M. de Châteauneuf. Puis nous jetons un rapide coup d'œil sur la **petite église de Cindré**, édifice moderne fort convenable et d'une très heureuse disposition.

Il ne nous reste plus qu'à atteindre notre dernière halte : le château de Puyfol. C'est un des plus curieux petits châteaux forts du pays où il est appelé « Poifou ». Construit postérieurement à ses grands voisins de Cindré et du Grand-Chambord, à peu près contemporain de celui de Gléné, il dresse ses bâtiments presque les uns sur les autres de la plus pittoresque façon. Ce n'est pas sans intérêt qu'on explore ce manoir malheureusement abandonné, qu'on s'arrête dans sa cour entourée de courtines défendues par des tours. La porte d'entrée avec ses jolies moulures, le terre-plein de sa terrasse où croît une vigne « en liberté », l'extrémité de son escalier en encorbellement soutenu par une délicieuse sculpture du XVIe siècle, tout est à étudier.

C'est au pied du château qu'il faut se résigner à voir commencer la séparation des excursionnistes, en quittant le très aimable compagnon dont la présence a su transformer cette visite d'étude en délicieuse promenade. Aussi tous se pressent autour de M. Roger de la Boutresse et l'assurent de la gratitude de notre Société.

Et c'est le départ, sans hâte toutefois, par la route mouvementée et si capricieuse de **Servilly** et de **Gléné**, pour Lapalisse, où un récon fortant dîner nous attend à l'*Hôtel de l'Ecu ;* puis le bien cordial « au revoir » à M. le chanoine Reure et à M. Taboüet ; enfin l'arrivée à la gare à 8 heures, et le retour à Moulins vers 10 h. 31, où nous nous séparons en offrant à notre dévoué trésorier, M. Queyroi, nos sincères félicitations et nos non moins vives actions de grâces.

Abbé Joseph CLÉMENT.



STATUE DE SAINTE AGNÈS. DÉTAIL DU COL DE LA ROBE.

VALLÉE DE LA BESBRE

NOTES HISTORIQUES

L'histoire du pays parcouru par nos excursionnistes en 1905 a été écrite en grande partie dans *Les fiefs du Bourbonnais*, dont le principal auteur est notre regretté confrère M. Aubert de la Faige. Nous allons essayer de résumer ici son patient travail et, si c'est possible, nous ajouterons quelques détails inédits. En relisant les bonnes pages de son premier volume, dans lesquelles l'aridité du sujet est toujours atténuée par des phrases faciles et jamais banales, il nous semble voir encore devant nous l'ami si aimable, le brillant causeur, l'érudit aux connaissances variées, qui, si Dieu nous l'avait laissé, serait venu avec son esprit habituel faire à notre société les honneurs de son intéressante contrée.

Précord (paroisse de *Varennes-sur-Tesche*). — En 1509 *Précord* ne figure pas parmi les justices vassales de Chaveroche : on signale seulement la seigneurie et justice de la Motte-de-Valière appartenant au seigneur de Précord et la terre et justice des Ormais appartenant au seigneur des Ormais (Sorbiers), mais au XVIIIe siècle, Précord est devenu le siège d'une justice qui a absorbé ses voisines et s'intitule justice de Précord, la Motte-Valière et les Ormais. A cette époque une famille Fauvre fournissait, non seulement tous les employés de cette justice et les juges-châtelains des environs, mais encore en Bourbonnais des fonctionnaires dans d'autres justices éloignées. Nicolas Fauvre fut nommé châtelain de Précord en 1733, au lieu de son père Claude Fauvre, qualifié bailli de la Motte-Vallière et des Ormais ; il l'était encore en 1761. François Fauvre était procureur fiscal de Précord en 1746-1750 et Claude Fauvre greffier en 1750-1755. Peut-être trouvera-t-on que cela se passait un peu trop en famille. En 1785, c'est Nicolas Suillet, bourgeois de la Palisse, qui devient châtelain de Précord.

Jean de Montpalein est en 1312 le premier seigneur connu de Précord (*Pratocurvo*) et le siècle suivant voit apparaître à Précord les de Montjournal, qui, dit-on, sont originaires du château ruiné de Montjournal (Barrais-Bussoles). Un autre Montjournal, dans la paroisse de Saulcet. fut possédé par eux et ensuite par les Vernoy de

Montjournal. Nous avons découvert qu'il existait autrefois un troisième Montjournal au lieu détruit dit *Drain* dans la commune de Lucenay-les-Aix (Nièvre). En 1439 Jean de Montjournal était seigneur dudit lieu (1), des Aix et Dracy ; en 1510, Jacques de Montjournal, échanson ordinaire de la Reine, et François de Montjournal avaient sur Lucenay chacun la moitié de la terre des Aix ; Jacques tenait en outre de la duchesse Anne l'étang de Chaveroche, sous le château, par acquisition d'Hugues de la Fin. Hâtons-nous de dire qu'en donnant ces renseignements, nous ne voulons nullement placer à Lucenay-les-Aix l'origine des Montjournal ; il n'y a là qu'une preuve nouvelle du passage des noms de terre d'un fief sur un autre.

Antoine de Montjournal, seigneur de Précord, reçut du duc Jean en 1474 « tous les biens meubles et immeubles qui furent de Estienne Meschin, fils de feu Guichard Meschin, confisqués en la personne de son frère ». Il fut capitaine de Chaveroche (1475), conseiller et premier maître d'hôtel du duc Jean II (1487), qui le nomma le 10 juin 1487 maître des Eaux et Forêts pendant la maladie du titulaire René du Bus, seigneur de Thison, dont on attendait le trépas; il fut remplacé dans cette charge en mai 1488 par Antoine de Saint-Avit, seigneur d'Aiguesmortes (2). Vers 1500, Hugues de Montjournal, protonotaire apostolique, était seigneur de Précord, la Motte-Valière (Varennes-sur-Têche) et semblait avoir acquis nouvellement Cindré. Jean de Montjournal, qui lui succéda, fonda à Varennes-sur-Tesche un chapitre de chanoines ; sa petite-fille, Marguerite de Montjournal, porta Précord, la Motte-Valière, Cost, Luzet (même paroisse) (3) et partie des Ormais successivement à ses deux maris Jean de Marconnay et François de Montlaur. Elle mourut sans postérité en 1614, laissant Précord à son second mari qui lui-même se remaria, n'eut pas d'enfants et fit son héritière sa seconde femme Claude de Saint-Agnan. Celle-ci, en 1623, prit pour second mari Antoine-Alexandre de Roque-

(1) MAROLLES, *Inventaire des titres de Nevers*, pub. par SOULTRAIT, 222, 841. La moitié de cette terre de Montjournal appartenait encore en 1540 à Henry d'Esguilly, seigneur du Deffend en partie (Garnat), époux de Claude de Varigny. Celle-ci était fille de Philibert de Varigny et de Marie de la Rivière, qui en secondes noces épousa Jean de Montjournal, seigneur de Précord et Cindré.

(2) Bibl. nat. *Collection Gaignières*, 654, 4e et 5e reg. du Bourbonnais, jadis à la Chambre des Comptes de Paris. Extraits par DU FOURNY, que notre confrère, M. Tiersonnier, nous a aimablement communiqués.

(3) Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* placent Luzet sur Varennes, mais nous verrons plus loin que cette seigneurie, appelée aussi Gluet, Luet ou l'Huyet, dépendait de Trezelle en 1508.

feuil, dont elle eut Marie-Gilberte, mariée 1° à Gaspard-François de Coligny-Saligny, 2° à Charles-Yves, marquis d'Alègre.

La marquise d'Alègre était veuve en 1671 lorsqu'elle fit un accord avec Dominique de la Brosse, curé de Floret et Trezelle, pour la chapelle de Saint-Roch qu'elle possédait dans l'église de Trezelle. Vers 1672 elle afferma (1) Précord, dont elle se réservait diverses chambres, à Toussaint Chambel, sieur des Marandès, fils de Pierre Chambel, avocat en Parlement, demeurant à la Palisse. Elle mourut en 1699, laissant Précord à sa fille la marquise de Dyo-Montpéroux. A celle-ci succédèrent sa fille, la marquise de Langhac Coligny, et sa petite-fille la marquise de la Guiche, qui vendit Précord en 1720 à l'intendant Busillet. Ce dernier le revendit en 1743 à la famille de Grassin qui le possédait encore en 1794. La Révolution fit alors tomber la tête de M. et Mme de Grassin, mais laissa la terre de Précord à leurs enfants mineurs. Au XIXe siècle Précord fut acquis par les Devaulx, puis vendu à Mme de la Boutresse, mère de notre aimable confrère (2), qui est un des auteurs des *Fiefs du Bourbonnais*.

Nous avons mentionné, sur Varennes-sur-Tesche, les anciens fiefs de la Motte-Valière, Luzet, Cotz, réunis à Précord par les Montjournal. Citons encore, même paroisse, *Hauteville*, qui fut acquis en 1686 par le juge Toussaint Brirot, veuf de Marie Lequin, fille d'Isabelle du Buysson ; le domaine des *Bruns* qui était en 1688 aux enfants de Jeanne Préveraud, veuve d'Antoine Dulignier, et vers 1730 à Michel Balmont, époux de Marie Rullet ; le domaine des *Vessets*, où demeurait en 1689 François Griffet, sieur du Cazaux ; le fief de *Montmerand* qui était en 1726 à M. Mestrault.

Trezelle (*Transalio*), désigné sous le nom de *Tresail* jusqu'au XVIIe siècle, a une église rebâtie au XVIIIe siècle, dont M. Anatole Dauvergne a signalé le médiocre intérêt dans l'*Art en province*, X, 90. En effet, le 2 mars 1763, Jacques de Flesselles, chevalier, maître des requêtes du roi, intendant de justice, police et finances de la Généralité de Moulins, transmit aux habitants de Trezelle l'arrêt du conseil d'Etat du roi du 1er février précédent, établissant sur tous les habitants et propriétaires de Trezelle, *sans exception* (privilégiés ou non) une imposition extraordinaire de 4570 livres payables en quatre

(1) En 1641, le fermier de Précord était Pierre Quesson, bourgeois de Billy, demeurant à Précord, mari de Jeanne Morel, fille de Gilbert, sieur de Roussanges.

(2) Sa famille possède aussi sur la commune de Trezelle l'ancien fief *des Quillets*.



ans, à proportion des biens possédés par chacun dans ladite paroisse et devant être employées à la reconstruction de l'église de Trezelle, adjugée le 16 septembre 1762 à Jean Brosse (1).

Autrefois Trezelle était une annexe du prieuré voisin de Floret qui appartenait aux Minimes de Moulins et le curé se qualifiait curé de Floret et Trezelle. En 1508, dans un terrier assez volumineux de ladite cure, dont le titulaire était Jean Harel « maistre aux ars », nous relevons parmi les noms des confessants ou fondateurs ceux de : « noble homme Loys de Martelanches (2), escuyer, seigneur de Cotz et de Gluet [Luyet] en la paroisse de Tresail, héritier de feu demoiselle Claude Chastenoise (3), qui avait cause de feu Guillaume de Tesche, écuyer, prenant en main pour Claude de la Verchière, son cousin » ; noble homme Jean Le Blyer, écuyer, seigneur de Trézuble-le-Vieux, qui a sa sépulture et celle des siens en l'église de Tresail « au devant sa chapelle et autel de la Croix » ; Pierre de Vaulx, dont la terre relève du seigneur de Vernansaulx (4) ; noble homme Jacques Martin, écuyer, seigneur de la Grange-Chastenoys en la paroisse de Trésail, et sa femme Antoinette Chastenoys, qui ont leur « terraige » et sépulture assurés au-devant du grand autel de l'église de Trésail, par suite de la fondation faite par Guillaume Chastenoys en 1360 ; Guillaume Turpin, paroissien de Tresail, qui a une maison audit bourg ; Jean Barbarin (5) prêtre, paroissien de Tresail (6).

Nous venons de nommer Jacques Martin, écuyer, seigneur de la Grange-Chastenoys, époux d'Antoinette Chastenoys ; nous apprenons ainsi que la famille Martin s'est substituée aux Chastenoys, en laissant de côté ce nom de Martin qui a échappé aux auteurs des *Fiefs du Bourbonnais*, et en ne prenant plus que celui de la Grange-Chastenoys, sous lequel nous allons la suivre. Gilbert de la Grange, écuyer, seigneur de la Grange-Chastenoys, vit en 1550-1574 ; en 1577 sa femme Jeanne Petit est veuve et mère de François et Pierre. François est en 1609 seigneur de la Grange-Chastenoys et mari de Claude Le Blyer de Trézuble. On trouve ensuite Claude de la Grange-Chastenoys, qui

(1) Arch. de l'Allier, G. 177².

(2) Le même sans doute que Louis de Martinaches, écuyer, seigneur de Luet [Luzet ?] en partie, 1506 (*Noms féodaux*). La véritable orthographe est probablement *Martinanches*.

(3) Cette famille possédait la Grange Chastenoys (Trezelle), que M. Aubert de la Faige croit être l'ancien château de Tesche.

(4) Vernansaul était en 1716 un domaine de Précord.

(5) Au sud de Précord se trouvent les *Barbarins*, qui sont probablement une ancienne communauté agricole.

(6) Arch. de l'Allier, G, 177¹.

vit en 1630 et sa veuve Antoinette de Bois ? qui teste en 1635. Enfin le 15 février 1678, un autre Claude de la Grange, fils d'Archambaud *alias* Laurent et de Gilberte de Fradel, épouse Anne Rullet de la Murette. Sa sœur Michelle, mariée en 1675 à François de la Chaux, bourgeois de Trezelle, sieur du Bief (Châtelperron), neveu du curé Dominique de la Brosse, était veuve en 1685 lorsqu'elle fit saisir la terre de la Grange-Chastenoys (1). Il en résulta probablement une vente et, en 1688, cette terre était possédée par Françoise Dulignier, veuve de Jacques Balmont, notaire royal.

Dans les documents qui nous ont fourni ces renseignements, on trouve plusieurs fois mention des Le Blyer, seigneurs de la maison voisine de Trezuble-le-Vieux (2), mais rien ne vient confirmer l'opinion émise par les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais*, p. 430, que la Grange-Chastenoys serait devenue la propriété des Le Blyer, lesquels en auraient pris le nom.

Les fondations suivantes méritent d'être mentionnées. Le 20 novembre 1634, Gilbert Morel, châtelain des Ormais (Sorbiers), sieur de Roussanges (Montaigu-le-Blin), époux de Marie Burelle, possesseur d'une maison à Trezelle, fait son testament, voulant être enterré dans sa chapelle de Saint-Sébastien à l'église de Trezelle. Il demande qu'on dise à son intention dans cette chapelle le nombre respectable de 366 messes ! Furent témoins Pierre Jacquelot, médecin du Donjon, François Griffet, maître chirurgien à Trezelle, Pierre Dosches, médecin à Moulins, Guillaume Parchot, vicaire de Trezelle. En 1672 c'est Gaspard de Rochefort, écuyer, seigneur du Vergier (Floret), qui fait un accord avec le curé Dominique de la Brosse, pour jouir dans l'église de Floret de la chapelle dite du Vergier, située au côté gauche du maître-autel vis-à-vis la chapelle de Villars, et pour y avoir sa sépulture (3).

Dominique de la Brosse, déjà mentionné, était curé de Trezelle en 1663, mais ne l'était plus en mai 1689 ; en avril 1690 nous trouvons à sa place Jean-François de la Font, qui était encore curé en 1710. Aux

(1) Arch. de l'Allier, G. 177^2 et B, 863. Les de la Grange avaient leur sépulture dans la chapelle Sainte-Anne de l'église de Trézelle.

(2) Cette dénomination indique qu'il y avait un autre Trezuble. En effet au XVII[e] siècle les Morel étaient seigneurs de *Trezuble-le-Jeune*, qui n'existait plus en 1786. Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* ont confondu les deux Trezuble. Ajoutons à leurs renseignements que le 17 décembre 1711, François Lefebvre, fermier de Précord, y demeurant, acheta Trezuble-le-Vieux et Régneret ?, en dépendant, à Dominique de la Chaux, et Marguerite Barraud, sa femme, demeurant au bourg de Trezelle.

(3) Arch. de l'Allier, G, 177^2.

dates suivantes, nous avons trouvé les noms de quelques curés de Trezelle : 1571, Antoine du Bessay ; 1604, Antoine du Pommyer ; 1623-29, François-Bardet ; 1641-57, Gilbert Ministrat ; 1767-70, Gilbert Gayot ; 1786, Claude Devaulx. Enfin, vers 1555, Antoine Crozier et Jacques Desbordes étaient vicaires de Trezelle.

Les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* n'ont pu déterminer l'emplacement du fief de *Nozière* (1) possédé aux xive et xve siècles par la famille noble des Chol ou Choul et placé par les *Noms féodaux* sur la paroisse de Varennes-sur-Tesche. Le souvenir de ce nom semble disparu et pourtant, vers 1780, le fief de Nozière, dépendant alors de la paroisse de Trezelle, fut l'objet d'un dénombrement donné par Claude de Finance et dame Jeanne de Finance, veuve Brirot. Plus importante était l'ancienne seigneurie et justice de *Villars* (2) dans la paroisse de Floret ; elle fut successivement aux de Villars, aux de Murat (xvie siècle), aux de Brachet qui fondèrent, en 1636, une chapelle au château de Villars, aux de Lespicier vers 1660 et aux de Chargères à la veille de la Révolution.

Mais nous n'avons rien dit de la seigneurie même de Trezelle, dont le siège était au château situé dans le bourg très ancien du même nom. Au xie siècle, Faucon de Jaligny donne une partie de Trézelle à son frère Guillaume, abbé de Tournus ; au xiiie, les comtes de Nevers possèdent Trezelle en même temps que plusieurs localités voisines, dont nous reparlerons et dont le suzerain était l'évêque de Clermont. Ensuite les documents manquent sur l'histoire du château de Trezelle (3), qui paraît être tombé en ruine et n'avoir plus été habité pendant assez longtemps.

Une famille Morel, appartenant à la bourgeoisie du pays, semble avoir possédé une partie de Trezelle aux xvie et xviie siècles ; puis, le 16 août 1685, Gilbert Morel, qualifié écuyer, seigneur de *Cadelières* (4) (Trezelle) et *Trezuble-le-jeune*, gentilhomme ordinaire du

(1) On trouve dans les *Noms féodaux* un Guillaume de Mellet qui, par sa femme Dure ? de Nozères (Nozières), fille de feu Aymon de Marmains, possède en 1301, domaine, dîmes, cens et le clos des murs (*sic*) ès-paroisses de Tresail, Jaligny et Châtelperron.

(2) C'est sans doute de ce Villars qu'est possesseur, en 1247, Bernard de Villars, qui en fait hommage à Mahaut, comtesse de Nevers (MAROLLES, 492).

(3) M. Aubert de la Faige, dans le supplément de son premier volume, mentionne, en 1367, un Hugues de la Manche, seigneur de Trezelle, dont, dit-il, le nom doit être défiguré. Ne serait-ce pas Martinanches ou Martelanches ?

(4) En 1585, l'élu François Turpin possède la métairie de Cadelières ; en 1657, elle est au sieur Morel.

roi, acheta à Bernard de la Guiche, comte de Saint-Geran, la justice haute, moyenne et basse du bourg de Trezelle moyennant 660 livres. Les Morel se qualifièrent dès lors seigneurs de Trezelle, dont ils réparèrent le château, que possédait encore au moment de la Révolution leur descendant, Jean-Baptiste Hautier de Villemontée, capitaine aux dragons d'Orléans, fils de Marguerite Morel. En 1786, ce dernier fit aveu et dénombrement de son château de Trezelle et des cinq corps de bâtiments qui l'entouraient, de sa maison de *la Font ;* de la motte où *il y avait une maison appelée de Tresuble-le-jeune* dépendant de son domaine de Pusset (1), de la terre des Jonchères, du domaine de Cadelières, etc... Il déclara que sa justice de Trezelle était comprise entre la Tesche et la Besbre, qu'elle était limitée à l'est par un chemin allant du pont des Bruns (sur la Tesche) aux Vessets, à l'étang du domaine Dalin et au ruisseau de l'étang de Précord, qui formait la limite au sud (2).

Au nord de Trezelle se trouve le petit fief de *Montifaut* et il faut remarquer qu'il en existait un autre portant le même nom, entre Varennes-sur-Tesche et Sorbiers, près des Rambauds. D'après le terrier d'Anne de France à Chaveroche, il y avait aussi en 1509 une terre et justice de Montifaut dans la paroisse voisine de Thionne. Les de James (3), seigneurs de *Quirielle* (Barrais-Bussoles) possédèrent aux XVI[e] et XVII[e] siècles Montifaut (de Trezelle) ; mais nous apercevons près de Chaveroche, au nord de Trezelle, un lieu nommé Quirielle sur lequel nous ne savons rien, et en constatant qu'il y avait trois Montifaut, trois Montjournal, trois Quirielle (Barrais, Chaveroche et Lodde), nous ne pouvons nous empêcher de trouver peu commode l'histoire des fiefs.

La Pouge, située sur la commune de Chaveroche et l'ancienne paroisse de Trezelle, porte encore un nom qui ne se présente pas moins de cinq fois dans le *Dictionnaire des lieux habités de l'Allier*, mais *Les fiefs du Bourbonnais* nous renseignent suffisamment sur son passé. En 1316, vivait Dalmas de la Poulge, paroissien de Floret, en 1323, Isabelle des Broces, dame de la Pouge, veuve de Guillaume de Sauzet, en 1342, Imbert de Sauzet, seigneur de la Pouge. A partir du XV[e] siècle les de Rollat sont seigneurs de la Pouge ; en 1663, l'un d'eux, Gilbert de Rollat, fit un accord avec le curé de Trezelle pour

(1) Les Pussets sont à un kilomètre de Trézuble-le-Vieux.

(2) *Annales bourbonnaises*, VI, 177.

(3) Il existe aux *Arch. de l'Allier*, G. 41, le testament (29 juin 1624) de Jacqueline Petit de Beaudéduit, femme de Préjean de James, écuyer, seigneur de Quirielle (Barrais) et Beaudéduit (Chaveroche).

faire recommencer les messes attribuées à la vicairie de la Pouge, dans la chapelle Saint-Barthelemy, à gauche du grand autel de l'église de Trezelle ; le curé promit de dire ces messes pour le repos de l'âme des seigneurs de la Pouge et de Puyguillon. Le 27 mars 1668, Sébastien de Rollat vendit la Pouge (1) à Jean de Lingendes, écuyer, seigneur de Boulerot et de Chazelles, conseiller au Présidial de Moulins et maire de la ville, qui mourut au mois de décembre de la même année, laissant deux fils et deux filles. Les de Villaines, Semyn et Priolo possédèrent successivement la Pouge au XVIIIe siècle.

Chaveroche (*Cava rupes*) était le siège d'une châtellenie importante, non seulement par la magnifique position de son château, mais encore par le nombre des justices qui en dépendaient. Son histoire est peu connue ; tout d'abord nous trouvons à Chaveroche les comtes de Nevers qui étaient alors de fort puissants seigneurs, et qui pourtant, dans cette région, tenaient leurs terres de l'évêque de Clermont, auquel ils rendaient hommage.

C'est ainsi qu'en 1217, Hervé de Donzy, comte de Nevers par sa femme Mahaut (ou Mathilde) de Courtenay, déclare recevoir en fief de Robert d'Auvergne, évêque de Clermont, Chaveroche, Trezelle, Bert et Cindré, et en augmentation de fief, Boucé, Servilly avec les possessions dudit évêque à Vaumas. En 1222, le même évêque reçoit l'hommage de Mahaut, devenue veuve, pour les mêmes fiefs (2). Cette comtesse, qui administra le Nivernais pendant environ un demi-siècle, perdit son mari Hervé vers 1222, et se remaria en 1226 avec Guy, comte de Forez, dont elle n'eut point d'enfants. Guy de Forez se croisa en 1239, assista à la défaite de Gaza et, ayant repris le chemin de la France, mourut en 1241 sur les côtes de Pouille. La comtesse de Nevers, sa veuve, qui possédait aussi les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, mourut en 1257, laissant un testament qui montre sa piété et sa charité. Elle avait fondé plusieurs monastères, entre autres en 1244, l'abbaye de Notre-Dame-de-Reconfort (3), où elle voulut être enterrée.

C'est à son instigation évidemment qu'il faut attribuer l'ordonnance, rendue par elle et son mari, en 1235, pour la pacification des comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre. Cet édit, qui peut-être servit

(1) *Arch. Nationales*, P, 474^2, n° 380.

(2) *Titres de la Maison de Bourbon*, n°s 68 et 93.

(3) Ordre de Citeaux (commune de Saizy, Nièvre). D'après l'historiographe Moreau, il est faux que Mahaut de Courtenay se soit faite religieuse à Fontevrault.

de base à celui fait par saint Louis en 1257, prescrivait que, dans les guerres entreprises entre seigneurs, nul ne devait arrêter ni dépouiller les cultivateurs, vignerons et bergers. Il interdisait formellement tout incendie de maisons, et ordonnait le bannissement pour ceux qui, l'ayant commis, n'auraient pas réparé le dommage dans les quarante jours (1). Par ses possessions, Mahaut de Courtenay, qui paraît avoir été une des grandes et sympathiques figures de l'histoire du Nivernais et de l'Auxerrois, appartient donc un peu à notre Bourbonnais, et bientôt nous allons retrouver son souvenir à Cindré.

Les comtes de Nevers rendent encore hommage de Chaveroche en 1257, 1267, 1273. Ce dernier hommage offre cette particularité, qu'il fut rendu à Guy de la Tour, évêque de Clermont, par Robert de Flandre, comte de Nevers, dans la maison d'Etienne de Ver, près Chaveroche. En 1276, au traité de mariage fait entre Robert, comte de Clermont, et Béatrix de Bourbon, Agnès, mère de cette dernière, lui donna de son bien propre la seigneurie de Chaveroche, mais, en 1278, par suite, sans doute, de nouveaux arrangements, c'est encore le comte de Nevers, Robert de Flandre et Yolande, sa femme, qui font hommage de Chaveroche, Trezelle, Bert, Cindré, Boucé, Servilly, Vaumas, Cotz, — non sans difficultés faites à l'évêque de Clermont et à son chapitre — et qui reçoivent du même évêque, en augmentation de fief, la ville de Gannay-sur-Loire (2). Il y eut probablement un partage, qui nous échappe, entre les deux filles d'Archambault IX, sire de Bourbon et comte de Nevers, mort en 1249, mais les possessions bourbonnaises des comtes de Nevers finirent par rester aux sires de Bourbon, qui, certainement aussi, s'affranchirent de l'hommage dû à l'évêque de Clermont.

Au XIV[e] siècle, Chaveroche, que le roi avait mis dans le bailliage d'Auvergne, malgré les prétentions du bailli de Bourges, est aux ducs de Bourbon. Avant 1413, pendant peu de temps, le duc Jean I[er] donna cette châtellenie à son frère Hector, bâtard de Bourbon, auquel il la reprit en ladite année, lui assurant en échange une pension de mille livres, assise en partie sur Rochefort (Saint-Bonnet) et Jenzat.

Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui avait prêté au duc de Bourbon une somme de 10.000 écus, eut la jouissance des revenus de Chaveroche de 1440 à 1448, mais il ne garda pas cette

(1) CHALLE, *Histoire de l'Auxerrois*, Auxerre, 1878, p. 232.

(2) *Titres de la Maison de Bourbon*, n° 647. Voir aussi MAROLLES, *Titres de Nevers*, 487, 522. Yolande, femme de Robert de Flandre, était une des petites-filles du dernier Archambaud de Bourbon.

châtellenie que nous verrons aliénée de nouveau à un Chabannes, son petit-neveu, par Anne de France. En 1466, le contrat de mariage entre Jean II, duc de Bourbon, et Jeanne de France, attribua pour douaire à cette princesse les châtellenies de *Chaveroche*, Murat et Ainay-le-Châtel.

La duchesse Anne fit refaire en 1509 son terrier de Chaveroche sur le rapport de plusieurs praticiens, notaires ou manants de Chaveroche, parmi lesquels le notaire Jean de Lingendes, âgé de 66 ans. Le terrier (1) débute par une description du château que nous lui empruntons : « A ma dite dame, disent les témoins, appartient ledit chastel, mothe et foussez dud. Chaveroche, auquel chastel y a apnt basty et édiffié deux tours carrées dont lune est posée et assise du costé de lorient ou sont les greniers de mad. dame et l'autre tour du costé d'occident entre lesquelles deux tours est le portal dud. chastel et deux aultres tours rondes ; Item, une aultre tour ou sont les prisons à fond de crot [fossé] du costé de orient ; Item, une eschisfe (2) élevée sur la muraille dudit chastel, parfaite par manière de deffense du costé de midi, auquel chastel y a aussi une maison manable, fourt et chemynée servant de cuisine ; Item, une autre petite maison servant d'establerie couverte de thieulles creuses, auprès de laquelle petite maison y a ung puiths, lesquels chastels, maisons et choses dessus dites contiennent environ, compris les fosséz dicellui chastel, quatre coppées [coupées] de terre. Auquel chastel y a pont levys et à lentrée dicellui chastel une petite chambre servant au portier dudit chastel. Jouxte lequel chastel et foussez dicellui y a une mothe du costé de orient, les maisons de Glaude Petit et de ses personniers devers midi, le jardin dudit de Linjendes, de Loys Guignet, Anthoine Brun devers occident, et la maison dudit Anthoine Brun et la basse court dudit chastel cy après confinée devers bise. Item plus la basse court dudit chastel et lad. mothe tenans et joignans ensemble et dans laquelle basse court et mothe y a une maison couverte à thieulle creuse en laquelle y a cave et dessus icelle cave l'auditoire ou lon tient les jours et assises dud. Chaveroche et deux aultres chambres ; et attenant dicelle maison y a ung petit jardin du costé de occident. Lad. basse court et mothe sont encloz et environnez dun rère fossé [arrière-fossé] jouxte la terre de la Barre appartenant auxdits Jehan de Linjendes et Glaude Petit ; le commun consort attenant dicelle terre ung foussé entre deux devers orient, le fossé dud. chastel de Chaveroche devers

(1) Arch. de l'Allier, A. 164.
(2) Sorte d'ouvrage de fortification servant de flanquement.

midi et occident, et le chemin tendant du pont de la rivière de Besbre dud. lieu de Chaveroche à lostel Loys Chenal et de la vesve Jardel et ses enffans devers bise d'autre part. Dedans laquelle mothe et basse court est posée placée et assise l'esglise parochiale et cimetière de Chaveroche. Stipullant et acceptant lad. confession. . . . . Fait le dix-neuvième jour d'octobre lan mil cinq cens et neuf. »

Le même terrier nous donne ensuite les terres vassales de Chaveroche, ayant droit de haute, moyenne et basse justice. Nous y trouvons : *Cindré ; la Motte de Vallières* appartenant au seigneur de Précord ; *les Ormais ; Sorbiers* appartenant au seigneur de la Varenne (Saligny) « par acquisition faite par ledit seigneur ou ses prédécesseurs de Jehan de Boucé, écuyer, seigneur de Poncenat » ; *Villars ; Montyfault ; Chantelot* (Treteau) au sieur de la Chaise [Gilbert de Chantelot, maître d'hôtel de la duchesse] ; *Vessé* [Les Vessets, Varennes-sur-Tesche] au seigneur dudit lieu « dont ressort la seigneurie de *Barre* (1) qui n'a justice en exploit que de 60 solz » ; *la Bruyère* appartenant à Jacques de Gléné ; *Pierrefitte,* au sieur de Châteaumorand [Jacques de Lévis] ; *Chantemerle ; la Mothe au Fournier ; les Myllets ; la Bazolle ; les Pontets ;* la moitié de la justice, terre et seigneurie de « *Montaiguet* partant avec l'abbé de la Bénissons-Dieu » et le droit de bailliage (2) ; *le Puy Saint-Ambreul* [Saint-Ambroise] ; la moitié de *Boucé ; Pousins* qui est en la paroisse de Barrais [c'est la Tour-Pourçain] ; *Montyfault* en la paroisse de Thionne ; *Cordebeuf* (3) ès paroisses de Pierrefitte, Coulanges et Saint-Aignan ; *la Vauvre* appartenant à la « prieuse » de Marseigne (4), ès paroisses de Cindré et Treteau ; la justice du seigneur *des Vesvres* qui l'a acquise du seigneur de Pierrefitte ; celle de *Bert ;* le lieu et siège d'*Huvers ;* les justices de *Coulanges*, *Butavant*, *Pourcelières* (Pousillères ?) *Chaugy* ; le tiers de la justice de *Varennes-sur-Tesche* « partant par indivis avec les seigneurs des Ormais ».

(1) C'est probablement la motte de *Bar* qui existait entre Bert et Barrais.

(2) « Quiconque est chatelain dudit Chaveroche est bailli dudit Montaguet, lequel bailliage se tient deux fois l'an audit Montaguet » (même terrier).

(3) Ancien nom de *Gentes* (Saligny, Allier).

(4) Marseigne (Jaligny) était autrefois le siège d'une paroisse et d'un prieuré de bénédictines dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers. En 1624 la prieure était Perronne de la Guiche, sœur du seigneur de Chitain ; le curé, nommé par elle l'année précédente, s'appelait Jehan Tungnaud. L'église, qui n'existe plus, servait à la fois pour la paroisse et pour le couvent. Ce dernier, fort ancien, pourrait bien avoir été bâti sur l'emplacement d'un ancien camp romain, surtout si l'on admet que le nom *Marsinha* des anciennes chartes vient de *Martis signa* (*Bulletin de la Société nivernaise*, XIX, 292 à 299).

Par lettres ducales du 29 déeembre 1488, Gabriel de la Goutte fut confirmé dans ses offices de châtelain de Bourg-le-Comte, Seron, Dyo (1) et Lespine et de lieutenant du châtelain de Chaveroche. Ces justices ou prévôtés formaient sans doute une sorte d'annexe de Chaveroche, car vers 1492 les lettres de confirmation des privilèges de Seron désignent cette ville comme étant en la châtellenie de Chaveroche (2). En 1509 la duchesse de Bourbonnais donna à Gilbert de Lorris, écuyer, seigneur du Coude (Lodde), pour récompenser ses services, les bois et forêts de Selray ? en la châtellenie de Chaveroche. Nous ne savons où placer ce Selray, peut-être près du ruisseau de Sernay qui va au pied de Seron (ou Ceron) se réunir au ruisseau dit de Seron.

Au XVIe siècle, à une date que Nicolay ne donne pas (3), mais qu'il faut placer au moment des revers de fortune de la duchesse Anne, celle-ci aliéna Chaveroche et sa châtellenie à Jacques de Chabannes, maréchal de France, pour la somme de 8.000 écus d'or (valant 40 sols pièce), sauf et réservé la souveraineté de la justice et le fief du seigneur, et, ajoute Nicolay, « le revenu de ladite chastellenie vaut à présent, du moins 800 livres ». Plus tard, le 5 septembre 1523, nous voyons le connétable de Bourbon, étant à la Palisse, donner au même Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, et à Marie de Melun, sa femme, les châtellenies et seigneuries de « Bort-le-Comte et de Seron en récompense de la prévosté de Rolin-Imbert en la chastellenie de Chauveroche qui avoit été distraite de ladite chastellenie et baillée au sgr de Ginsay » (4). Ces lettres furent expédiées le 9 septembre, mais il faut remarquer que, le jour de leur signature, le connétable était à la veille de sa fuite, et commençait à employer certains subterfuges pour empêcher Jacques de Chabannes de venir avec ses troupes l'arrêter au nom du roi.

Les Chabannes et leurs successeurs, les Tournon, la Guiche, furent successivement engagistes de Chaveroche ; nous mentionnerons en mai 1650 la curieuse donation du greffe de la châtellenie de Chaveroche faite par Claude de la Guiche et Suzanne de Longaunay, sa femme, à David Le Devin, leur maître d'hôtel *depuis huit ans sans*

(1) Ces trois localités sont en Saône-et-Loire.

(2) Bibl. nat. Extraits Du Fourny, collection Gaignières, 654, 6e reg.

(3) *Générale description du Bourbonnois*, éd. Vayssière, I, 90.

(4) Rolin-Imbert était peut-être le lieu dit *les Rollins* sur la paroisse d'Avrilly (Allier), tout près de Bourg-le-Comte. Le seigneur de Ginsay (Theneuille) était Philippe des Escures, dit *Guignard*, aussi seigneur d'Estrée (Molinet), chambellan du connétable de Bourbon. La *Chesnaye-des-Bois* le fait vivre à tort en 1425.

aucuns gages, à charge de faire exercer cet office par des personnes capables (1). Au moment de la Révolution les Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, possédaient la châtellenie, que leur avaient donnée ou engagée les derniers la Guiche de Saint-Geran. On trouve le 14 mai 1779 un bail de la châtellenie passé par ces religieuses au profit d'Etienne Pejoux.

La cure de Chaveroche était à la présentation du prieur de Souvigny et avait pour patrimoine 25 quartelées de terre. En 1499 Jean de la Grelière, curé de Chaveroche, fit un accord avec le notaire Jean de Lingendes (2), bourgeois dudit lieu, lequel, en demandant dans l'église paroissiale des messes et des prières, donnait à la cure sa part de la dîme de Fontaines. Plusieurs messes devaient être dites chaque dimanche et le jour de Saint-Menoux sur la sépulture des Lingendes devant l'autel Sainte-Catherine. En 1511 Guillaume Imbert *alias* Imbert Guillaume, était curé de Chaveroche, ayant pour vicaires Louis Bernard et Antoine Jame (3). L'église, placée sous le vocable de saint Michel, possédait au XVIIe siècle une confrérie dite de *Saint-Michel* dont les « confrères et consœurs » reçurent le 25 mai 1670 du pape Clément X des indulgences pour le jour de la fête de ce saint.

Les extraits de *Du Fourny* (collection Gaignières) (4) nous donnent quelques noms de capitaines-châtelains de Chaveroche ou autres magistrats ; les voici. En 1464 Jean de la Goutte, châtelain de Chaveroche, devient correcteur et maître des comptes à Moulins. Le 14 avril 1466, Jehan de la Mousse, écuyer, est nommé capitaine de Chaveroche au lieu de Jehan de Tranchelion (conseiller et maître

(1) Arch. de l'Allier, B. 742, p. 165, 167 de l'*Inventaire*.

(2) La généalogie de l'importante famille de Lingendes n'est pas connue avant Antoine de Lingendes, receveur des tailles du Bourbonnais, 1590, Michel, son frère, échevin de Moulins, 1591, et Pierre de Lingendes, trésorier de France, marié à Marguerite de Villaines (veuve en 1604), qui peut-être était l'oncle des deux premiers. Tous descendaient évidemment du notaire Jean de Lingendes, âgé de 66 ans en 1509, désigné comme praticien en 1511. Ce dernier était fils de Guillaume de Lingendes et de Marguerite Cadie ? qui n'existaient plus en 1499 comme nous l'apprend l'acte passé à cette époque par leur fils. Collation en fut faite en 1618 à la requête de Catherine Aubert, veuve de Jean de Lingendes, avocat à Moulins, et tutrice de Catherine de Lingendes, sa petite-fille. Ce Jean devait être frère d'Antoine et de Michel.

(3) Au cours de nos recherches, nous avons trouvé quelques curés de Chaveroche : 1618-41, Claude Fauvre ; 1672, Gilbert Le Maire ; 1698, Benoît Chabre ; 1711, Sébastien Genost ; 1725-48, Louis Ebrard ; 1744-73, Bernard du Bouchat.

(4) Bibl. nationale. Communication de M. Tiersonnier, auquel nous adressons nos vifs remerciements.

d'hôtel du duc en 1485). Le 13 mai 1475 Antoine de Montjournal, seigneur de Précord, est pourvu de l'office de capitaine de Chaveroche, emploi vacant par la résignation d'Everard Owerdruech, écuyer d'écurie de la duchesse. En 1485 il est nommé pour la deuxième fois au même emploi à la place de Jean de la Goutte. Le 14 juin 1487, Gabriel de la Goutte, fils de Jean, est nommé lieutenant-général de Chaveroche à la place de Guillaume Merle. Le 26 novembre 1488, Jehan Obeil est confirmé en l'office de substitut du procureur général de Chaveroche, Guillaume Merle en l'office de châtelain de Chaveroche et Moulins et Jean Merle en celui de receveur de la châtellenie. Le 30 décembre 1488, Antoine de Saint-Avit, seigneur d'Aiguesmortes, conseiller et chambellan du duc, maître des Eaux et Forêts du Bourbonnais, est nommé capitaine-châtelain de Chaveroche : ayant résigné son emploi, il est remplacé le 1er mai 1494 par Michel Merle, dit Garnin, maître d'hôtel de Mathieu, bâtard de Bourbon.

Nous avouons qu'ensuite pendant près de deux siècles nous ignorons les châtelains et les lieutenants généraux de Chaveroche, dont les fonctions semblent confondues dans le même titulaire. Jean Baurand est lieutenant-général en 1692 ; en 1710 Pierre Lefebvre, praticien, est nommé lieutenant-général en remplacement de feu Jean-François Lefebvre ; en 1716 François Lefebvre, sieur de Trézuble, au lieu de feu Pierre Lefebvre, son père (il est qualifié châtelain en 1733) ; en 1745 Paul Perreuil, notaire à la Palisse, au lieu de feu Pierre Perreuil, son frère. En 1752, Jean-Baptiste de la Poix de Fréminville est nommé châtelain et lieutenant-général de Chaveroche au lieu de feu Paul Perreuil. Il remplit ces fonctions jusqu'en août 1783, reçut des lettres de vétérance et d'honorariat, et fut remplacé par son fils, Christophe de la Poix de Fréminville, sieur de Villars, avocat en Parlement (1).

Jaligny (*castrum Galiniacum*, *Jaligniacus*) était autrefois un bourg important comme l'attestent les restes de son enceinte fortifiée et son château toujours occupé jadis par de nobles et puissants seigneurs.

(1) Arch. de l'Allier, B. 849, 850, 851, 856. Nous pouvons encore citer : Antoine de Vichy, nommé en 1621 lieutenant particulier assesseur criminel et premier conseiller de Chaveroche ; Guillaume Boirot, lieutenant particulier de Chaveroche, 1648. Pierre Perreuil, notaire royal, fut nommé en 1736 procureur fiscal de Chaveroche, puis le 23 janvier 1741 lieutenant de la justice en remplacement de Gaspard-Jacob Lafont. A cette même dernière date, Nicolas Fauvre fut nommé lieutenant particulier au lieu de Me Chassenay ; il l'était encore en 1764.

L'un d'eux sans doute lui donna des privilèges puisqu'on trouve mention de maisons situées « dans la ville et franchise de Jaligny ». Un hôpital et des écoles en pleine activité existaient déjà à Jaligny lorsque Robert, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, devenu seigneur de Jaligny en 1289 par son mariage avec Isabelle de Châtillon, fit une charte reconnaissant au prieur du *Moûtier-lez-Jaligny* (Thionne) (1) le droit de nommer les directeurs de l'hôpital et des écoles de la ville (2). Dès 1267, on trouve même mention du « *rector scolarum* » de Jaligny dans un acte qui remet le prévôt de Nevers en possession des châteaux de Chaveroche et Trezelle saisis par l'évêque de Clermont (3). Ces faits prouvent qu'à cette époque reculée la noblesse et le clergé s'occupaient des soins du corps et de la culture des intelligences. L'Hôtel-Dieu existait en 1604, car on mentionne son ancien recteur, Charles Coquelin, devenu curé de Jaligny (4).

D'après Nicolay, la paroisse de Jaligny n'avait que 79 feux en 1569, et d'après d'Argouges, 51 feux en 1686, ce qui nous semble bien modique, si l'on considère qu'au XVIII[e] siècle il semblait exister à Jaligny (5) un nombre assez grand de bourgeois et de marchands. En 1771, le sieur Dalincourt, capitaine général des gabelles, demeurait à Jaligny avec une brigade d'employés.

La justice de Jaligny, qui dépendait de la châtellenie de Moulins, était administrée par un bailli. En décembre 1667 fut inhumé à Sorbiers François Chartier, avocat en Parlement, bailli de Jaligny. Jean-

(1) Voir sur ce prieuré, très voisin de Jaligny, dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, I, 173, 211, l'intéressant article de M. VAYSSIÈRE, intitulé *Le prieuré du Saint-Sépulcre du Moûtier-lez-Jaligny*.

(2) MORET, *Paroisses bourbonnaises*, I, 608. M. Vayssière, dans son article précité sur le Moûtier-lez-Jaligny, donne l'extrait suivant de la charte en question : « Item, confessus fuit dictus Robertus quod ad presentationem ipsius et predecessorum suorum, prior Jaligniaci et predecessores sui priores dicti prioratus habent jus et ad eos pertinet conferre seu committere personis laicis seu clericis, ad vitam persone seu ad tempus, *domum hospitalis Jaligniaci et curam seu regimen scholarum in villa Jaligniaci existentium* ».

(3) Cette saisie fut probablement faite à défaut d'hommage du comte de Nevers. La charte est aux Archives nationales, P. 1360[2], cote 848, et citée par M. l'abbé Moret, dans ses *Ecoles bourbonnaises avant 1789*, p. 14.

(4) Nous pouvons en outre citer les curés de Jaligny qui suivent : 1550, Hector Bernond, bachelier en droit canon ; 1596, Maurice Guitton ; 1637-43, Claude Desnaulx, docteur en droits ; 1664-98, Jean Burelle ; 1722, Charnant ; 1725, Pierre Perraut, mort vers 1742 ; 1743, J.-B. Léonard Renaud ; 1746-55, François-Bonaventure de Chazelles. La cure de Jaligny était à la présentation du prieur du Moûtier-lez-Jaligny.

(5) L'ancienne paroisse de Marseigne, qui est maintenant dans la commune de Jaligny, avait 28 feux.

François Lefebvre, notaire royal, fut nommé le 5 juin 1698 bailli de Jaligny, Treteau, Châtelperron, etc., à la place de feu Jacques Chartier ; après sa mort il fut remplacé le 29 mars 1710 par Pierre Lefebvre. Le 1er octobre 1715, on nomme bailli de Jaligny, Sorbiers, etc., Claude-Bernard Voizin des Ruisseaux, mari de Jeanne Foussier. Le 18 juin 1746, François Fauvre, sieur des *Chalets* (Varennes-sur-Tesche), remplace Claude Fauvre, son père, comme bailli de Jaligny et châtelain de Trezelle. Le 5 janvier 1759, Nicolas Fauvre, déjà lieutenant-général de Chaveroche, châtelain de Varennes-sur-Tesche, Cindré et le Moûtier, devient en outre bailli de Jaligny. Cette charge est enfin donnée le 5 novembre 1766 à Jacques Chassin, qui, la même année, devient châtelain de Chambord ; il était encore bailli en 1779.

M. Fanjoux, jadis bibliothécaire de la ville de Moulins, a publié en 1849 dans l'*Art en Province*, X, 12 et 49, une histoire assez complète et très documentée des seigneurs de Jaligny ; dans les *Fiefs du Bourbonnais*, I, 452, on trouve aussi sur ce sujet une intéressante narration. Pour résumer le tout, nous commencerons par citer un certain Hictor qui, qualifié seulement *vir honestissimus*, construisit en 1036, à son retour de Jérusalem, l'église du *Saint-Sépulcre « in sui juris prædio..... juxta castrum Galiniacum* » et lui donna tous ses biens sous réserve d'usufruit, ladite église devant après sa mort rester aux frères qui s'y consacraient au service de Dieu. Ainsi fut fondé le prieuré du Saint-Sépulcre ou le Moûtier-lez-Jaligny (Thionne), qui, donné d'abord à la Cathédrale de Clermont, passa ensuite à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Nos historiens bourbonnais appellent cet Hictor *Hector de Jaligny*, et tout porte à croire qu'il était de la puissante famille de ce nom : en effet, dans la charte citée plus haut, portant accord entre le comte Robert et le prieur de Jaligny, celui-ci reconnaît que son monastère appartenait de toute antiquité aux seigneurs de Jaligny au moment de la fondation (1).

Dans le même onzième siècle apparait Guillaume, seigneur de Jaligny, fils d'Oudin-le-Barbu, qui, en 1081, épousa Ermengarde de Bourbon, dame de Bessay, fille d'Archambaud IV, dit le Fort (2), et

(1) On trouve aussi en 1056 Faucon de Jaligny, mari de Béatrix et père de Gouffier et Ithier, qui donne à son frère Guillaume, abbé de Tournus, ce qu'il possédait dans Trézelle et autour des murs de cette ville. Gouffier de Jaligny fut témoin en 1095 de l'accord conclu entre Archambaud V, sire de Bourbon, et l'abbé de Cluny.

(2) M. Chazaud, dans sa *Chronologie des sires de Boubon*, dit sans explications et contrairement aux généalogistes, que cette Ermengarde était sœur d'Archambaud-le-Fort. Or celui-ci, portant le nom d'Archambaud de Blot, était le mari de Béliarde vers 1065 ; il n'est donc pas impossible qu'il

en eut une fille, Elisabeth, mariée à Hugues, seigneur de Chaumont et d'Amboise sur les bords de la Loire. Cette dernière fut une des femmes les plus remarquables de ce temps par son courage, son énergie et son intelligence ; son souvenir suffirait seul à illustrer Jaligny. Elle eut à soutenir des luttes nombreuses contre les seigneurs qui voulaient s'emparer de ses biens et en particulier de Jaligny ; elle y réussit, mais ses fils ne lui donnèrent pas les consolations qu'elle méritait si bien et sa longue vie se passa au milieu de tributations sans nombre, faisant mentir l'appréciation faite sur elle par les chroniqueurs de l'époque : « Femme heureuse par sa naissance, sa beauté, son mari et ses enfants ».

Elisabeth mourut en 1154 après avoir assuré la possession de Jaligny à son petit-fils Hugues de Chaumont. MM. Fanjoux et Aubert de la Faige se taisent ensuite pendant près d'un siècle sur les seigneurs de Jaligny. Le *P. Anselme*, VIII, 120, mentionne pourtant une Marguerite d'Amboise, femme de Renaud de Berrie, vivant en 1206, sœur aînée de Sulpice III, seigneur d'Amboise, Chaumont, Bléré, *Jaligny*, et fille d'Hugues III, seigneur d'Amboise. Ce Sulpice n'eut qu'une fille dont hérita Jean, fils de Marguerite d'Amboise. Une alliance fit probablement passer Jaligny dans la maison nivernaise de Châtillon-en-Bazois. Eudes de Châtillon était seigneur de Jaligny en 1221, peut-être par sa femme Alix dont on ne dit pas le nom de famille. Sa petite-fille Isabelle, dame de Jaligny et Treteau, porta ces terres d'abord à Guy de Châteauvilain, son premier mari, puis en 1289 à Robert III, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne.

Les comtes de Nevers, déjà possesseurs de fiefs dans la vallée de la Besbre, prétendaient à la suzeraineté sur les seigneuries de Jaligny, Treteau, Dompierre ; aussi firent-ils plusieurs accords avec les sires de Jaligny qui, non sans protestations, finirent par reconnaître cette mouvance. Citons particulièrement les lettres d'avril 1293 par lesquelles Robert, comte de Clermont, et Isabelle, sa femme, reconnurent tenir du comte de Nevers, « excepté huit vingt livres de rente avec la maison et les fossés de Chezelles [Beaulon] », les terres, châteaux et villes de Jaligny, Treteau, Dompierre, provenant de la succession de Guillaume de Châtillon-Jaligny, évêque de Laon, seigneur de Chezelles, oncle d'Isabelle, et d'Hugues de Châtillon, seigneur de Jaligny, son père. Il fut convenu que la garde des prieurés

ait eu une fille se mariant en 1070 avec Foulques d'Anjou et en 1081 avec Guillaume de Jaligny. On sait que la première union d'Ermengarde fut annulée.

de Marseigne et de Jaligny et de l'abbaye de Saint-Lieu [Sept-Fonts] appartenait au comte de Nevers (1).

Les Dauphin se succédèrent ensuite à Jaligny ; mentionnons d'abord Robert Dauphin, fils d'Isabelle, père de Hugues, tué à Poitiers (1356), et de Guichard qui eut Jaligny après son frère et fut cité comme un « vaillant chevalier ». En 1363, dans sa forteresse de Jaligny, il résista aux Anglais, déjà maîtres de Chantemerle et de Puyfol, et les força à se retirer. Nommé gouverneur du Dauphin, il devint son échanson lorsque celui-ci parvint au trône sous le nom de Charles VI. Il se distingua dans une expédition contre les Anglais en faveur du prince de Galles révolté et mourut en 1403 laissant un fils nommé Guichard II. Celui-ci, le dernier de sa branche, fut le plus remarquable par sa sagesse, son intelligence et son courage : ces qualités, en le désignant pour le rôle d'ambassadeur, lui attirèrent souvent la mission délicate de traiter entre deux armées ennemies. C'est ainsi que, la veille de sa mort à la funeste bataille d'Azincourt (25 octobre 1415), il fut envoyé près du roi d'Angleterre. A ce sujet, Alain Chartier s'exprime ainsi : « Si envoyèrent les Seigneurs de France messire Guichard Daulphin, le Sire de Trassi, le Sire de Helly et aultres parler au Roy d'Angleterre. Quelle offre le Roy d'Angleterre leur fit, nul ne scet, sinon le Duc d'Orléans. Car tous les autres furent morts en la bataille : et luy mesmes si tost qu'il arriva en la bataille fut prins. . . . . . (2).

Guichard Dauphin n'ayant pas d'enfants, sa succession donna lieu à divers procès, et d'après le *P. Anselme* (VII, 59) Gilbert Motier de la Fayette, vivant en 1473, petit-fils de Catherine Aubert, dame du Montel de Gelat, paraît avoir porté le titre de seigneur de Jaligny et Treteau.

Au XVIe siècle, Jaligny fut aux de l'Espinasse dits Dauphin, aux La Rochefoucault, Chabannes, Tournon ; au XVIIe siècle aux de la Guiche de Saint-Geran, puis au conseiller Larchier qui le vendit (toujours avec Treteau) en 1685 aux Guillaud de la Motte, lesquels le conservèrent pendant près d'un siècle.

Nous avons été autrefois à Jaligny et, en constatant la position prosaïque du château au bord d'un grand chemin et dans un fond sans horizon, nous nous demandons comment l'*Ancien Bourbonnais* a pu écrire (3) que Jaligny « était dans une charmante position », et plus loin « situé d'une manière avantageuse ».

(1) MAROLLES, *Titres de Nevers*, pub. par *Soultrait*, 64, 215, 488.

(2) *Les œuvres de maistre Alain Chartier*, revues par André DU CHESNE, Paris, 1617, p. 33.

(3) *Voyage pittoresque*, 262, 263.

Chambord (Paroisse de *Treteau*). — Il est singulier que, pour un château aussi important que *le Grand Chambord*, il y ait presque disette de documents et qu'il faillé surtout puiser dans une généalogie manuscrite possédée par la famille Devaulx de Chambord. On y voit que la terre de Chambord a eu la chance assez rare d'être transmise de père en fils ou *en fille* depuis 1276 jusqu'aux propriétaires actuels.

D'après la généalogie précitée, un Guillaume de Jaligny, qui ne pouvait être que Guillaume de Châtillon-Jaligny, évêque de Laon, frère d'Hugues, seigneur de Jaligny, aurait donné Chambord en 1276 à Jean de Champropin à condition de le porter de lui en fief, mais Philippe de Champropin, fils du précédent, en aurait fait hommage en 1322 au sire de Bourbon. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en 1346 le duc de Bourbon accorda à Philippe II (1) de Champropin « toute justice, haute, moyenne et basse, pour sa maison et appartenances de Chambord, en considération de ce qu'il entroit en fief envers ledit Duc de certaines choses à luy appartenantes *estans en franc alleu* » (2). Un Champropin est cité parmi les écuyers du duc Louis II : c'était peut-être Pierre de Champropin, seigneur de Chambord, dont Yolande de Barbery (ou Barbau) était veuve en 1386.

En mai 1514, Anne de France, duchesse de Bourbonnais, confirma le même don relatif à la justice de Chambord (dont sans doute les officiers de Chaveroche s'étaient emparés) en faveur de Loys de Champropin, archidiacre de Clermont, licencié en décrets, seigneur de Chambord, et de son neveu Jehan de Champropin, chevalier, fils de feu Philippe, « le dit don fait en considération du mariage qui a sorti effet entre ledit Jehan de Champropin et damoiselle Suzanne de Vitry, laquelle ladite dame [Anne de France] avoit nourrie et entretenue en sa maison et service dès son jeune âge à Beaumanoir (3) ».

Cette Suzanne de Vitry était fille de Brémond de Vitry, seigneur

(1) Un Philippe de Champropin (1334-1366), damoiseau, mari de Jeanne de Burges, figure dans les aveux rendus aux sires de la Ferté-Chauderon (Nivernais) pour les maisons de Vergers et du Bochet, qui furent jadis à Guillaume de la Perrine, son oncle (MAROLLES, 123, 236, 239, 315).

(2) Bibl. nat., f° 256 du 8e reg. des extraits par DU FOURNY, collection *Gaignières*, 654. D'après *Auroux des Pommiers*, en coutumes allodiales, tous les héritages sont francs, si le contraire n'est prouvé : la coutume du Bourbonnais était allodiale. Il y avait trois sortes de francs-alleus, l'un libre par nature, le deuxième par concession du seigneur, le troisième, par prescription des cens ou autres devoirs. Le Bourbonnais avait beaucoup d'héritages ayant conservé la première franchise.

(3) Le Parc de Beaumanoir (Iseure), acheté par Anne de France aux héritiers d'André Brinon en 1493.

de la Lière (Saint-Martin-d'Estréaux, Loire) et de Catherine de Talaru. D'après son contrat de mariage, Chambord était assuré à son mari par Loys de Champropin, mais, à défaut d'enfants, devait plus tard revenir à un autre neveu de l'archidiacre, Pierre de Bord, seigneur de Verrière et Bord (Cesset), fils de sa sœur Madeleine de Champropin et d'un autre Pierre de Bord. Jean de Champropin n'ayant pas laissé d'enfants, la substitution fut faite au profit de Pierre de Bord par arrêts de 1544 et 1546, à charge de porter le nom et les armes des Champropin de Chambord (*de gueules à trois molettes d'éperon d'argent*).

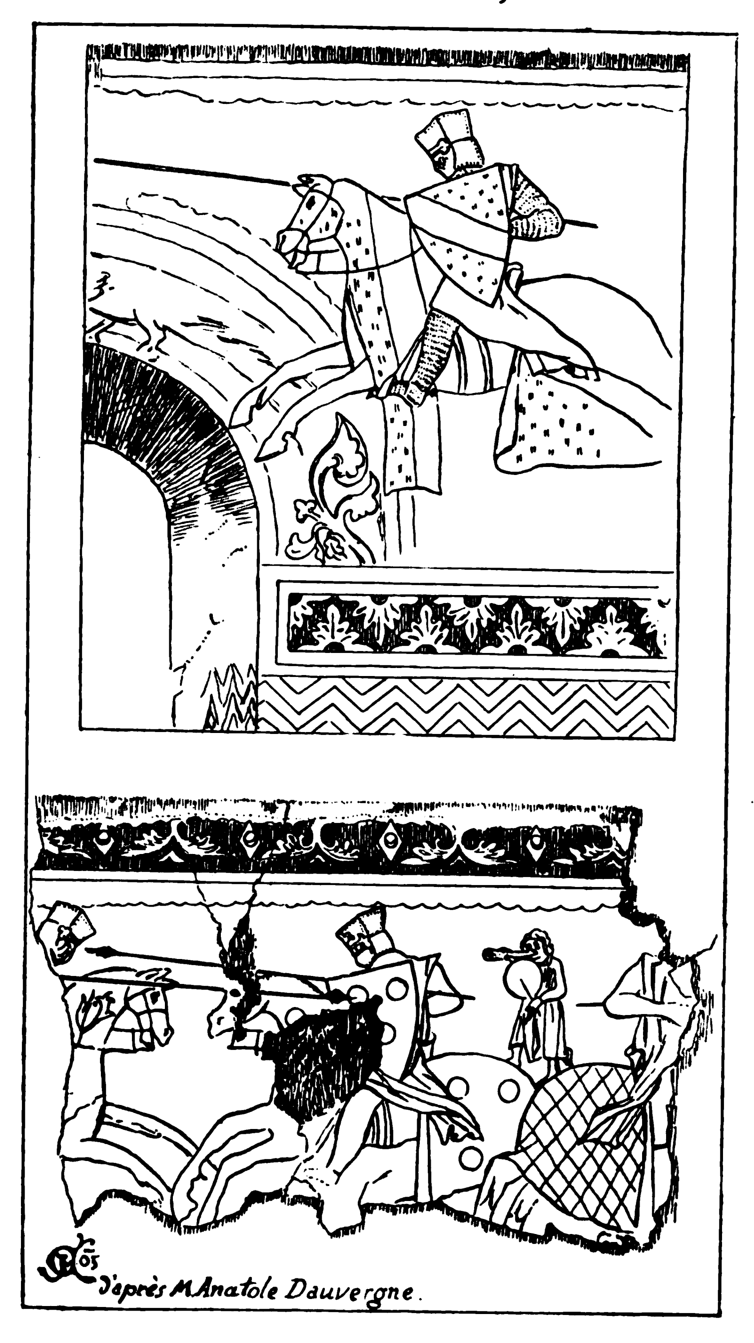
Alexandre de Bord de Champropin, écuyer, seigneur de Chambord, Chaugy (Bessay), le Mousseau (Cindré), petit-fils de Pierre, épousa en 1595 Diane de Moriat, fille d'Anne, seigneur de Taleyrat, et vendit Chaugy en 1599 à Jacques Demet ?, avocat. S'il fallait en croire une tradition, il paraîtrait qu'Henry IV (1) serait venu plusieurs fois à Chambord dans un but non platonique, mais que d'excursions semblables ne lui a-t on pas prêtées ? A Neuilly-le-Réal, on raconte la même histoire sur la vieille maison, dite *Marsiteau* (2), construite en pans de bois.

Jean-François de Chambord, fils d'Alexandre, épousa en 1624 Adrienne de Chantelot, veuve de Jean Regnaud de Chandian, d'où vint Claude, marié en 1656 à Anne Pailloux. François, fils des précédents, épousa en 1692 Elisabeth de Fomberg, qui fut mère d'Alexandre de Chambord, marié en 1721 à Catherine du Rousset. Ce dernier, après avoir fait aux colonies une absence de cinq ans, y retourna et n'en revint plus, laissant sa fille Gabrielle, dame du Fresne, mariée par contrat du 30 mai 1744 à Gilbert Jouiie, conseiller du roi, d'une famille bourgeoise de Chatelperron, originaire sans doute du hameau

(1) Il est certain qu'Henry IV est venu plusieurs fois en Bourbonnais. On connaît son entrée triomphale à Moulins le 26 septembre 1592 et son séjour dans cette ville en juin 1600 ; ce que l'on sait moins, c'est qu'à l'âge de treize ans ce jeune prince dina à la maison de campagne du Parc, près Moulins, le 2 mars 1566.

(2) A ce propos, l'auteur d'une *Histoire de Neuilly-le-Réal*, de 1897, ignorant que l'illustre maison des ducs d'Estrées n'a aucun rapport avec la famille des Crots d'Estrées, écrit que, d'après une légende, la charmante Gabrielle d'Estrées se faisait conduire en *char-à-bœufs* de Chapeau à Neuilly, et que son père avait de vastes propriétés à Chapeau et à Molinet. Les des Crots d'Estrées eurent en effet des fiefs dans ces paroisses, *mais bien après Henry IV*. Le même auteur signale aussi à la page suivante, comme seigneur du Fresne, un *cardinal ?* Maigret, dont le chapeau serait sculpté sur le château. Il y eut bien un Meigret, protonotaire apostolique, mais on le chercherait vainement sur la liste des cardinaux.

Société d'Emulation du Bourbonnais



Anciennes Peintures à fresque du château de Cindré

— XIII° SIÈCLE —

Murs du Sud et de l'Est.

Moulins. — Imp Et. Auclaire


UNIV.
OF
MICH.

des *Joulles* près Jaligny. Elle acheta Chambord à ses sœurs et eut trois filles : l'une d'elles, Marguerite, porta Chambord et ses annexes en 1773 à Claude Devaulx, sieur de Villemouze, dont les descendants en sont encore propriétaires. Le *Petit Chambord* est un ancien domaine acquis en 1642 par Jean-François de Chambord : il fut habité ordinairement par Claude Devaulx, que nous venons de mentionner.

Avant de quitter la paroisse de Treteau, rappelons que la seigneurie du même nom, depuis Hugues de Châtillon-Jaligny (XIIIe siècle), fut toujours réunie à celle de Jaligny. En même temps nous ajouterons aux propriétaires de fiefs mentionnés dans cette paroisse par M. Aubert de la Faige les noms suivants : 1378, Jean Galaut et Agnès de Monnet, sa femme, possesseurs de l'hôtel de *Monnet*, domaines, cens et tailles, paroisses de Cindré, Treteaux (*Tristiaci*) et Varennes ; août 1551, Perronnelle de Saint-Lubin, veuve d'Antoine de Guireulh (Givreuil ?), écuyer, seigneur de *Monnet* en la paroisse de Treteau, fille et héritière de feu Pierre de Saint-Lubin, son père, écuyer, de la paroisse de Jaligny ; Gilbert d'Audricourt, chevalier, seigneur de Mortillon (Coulanges), Chaugy et la *Roche-en-Treteau*, dont était veuve Suzanne de Vitry en 1560 lorsqu'elle fonda une vicairie dite *de Mortillon* dans l'église de Treteau (1) ; 1642-48, Jean Billard (2), seigneur de *la Roche* et de *la Pierre de Treteau*, demeurant à Moulins ; 1678-88, Jean de Prouvers, écuyer, seigneur de *la Roche* (Treteau) ; 1689, Claude Deserre, marchand de Jaligny, propriétaire, par héritage de son père, du fief de *la Petite-Jarrie* (Treteau) ; 1744, Jean-Baptiste Estienne, sieur de *la Motte-Vesset*, mari de Jeanne Charnant, demeurant à Moulins.

Fontaines et **la Fond** (paroisse de *Cindré*). — De ce dernier lieu est probablement sortie très anciennement une famille de la Font représentée en 1642 par Toussaint de la Font, marchand, demeurant au bourg de Treteau et en 1690 par Jean-François de la Font, curé de

(1) Cette vicairie était en 1637 à la collation et présentation de Claude de la Guiche, qui le 13 décembre l'incorpora à la cure par transaction passée avec Etienne Bergeron, curé de Treteau. Ce dernier résigna le bénéfice de la cure en juillet 1648 en faveur de Pierre Bergeron, son neveu sans doute. Le château de Chambord avait alors une chapelle en fort mauvais état, où le curé devait dire des messes. En 1700-1710, le curé de Treteau était Jean-François de Chambord, fils de Claude et d'Anne Pailloux (Arch. Allier, G, 175[1]).

(2) C'est probablement son fils, Jean Billard, écuyer, seigneur de la Fougère et *des Girauds* (Chaveroche), ex-lieutenant de cavalerie, qui épousa en 1690 Laurence de Jozian de Grandval, veuve de Marc de Champfeu.

Trezelle. Dès le xv[e] siècle, la famille Merle, qui aurait succédé à celle des Chol d'après *Les fiefs du Bourbonnais*, possédait *la Fond*, et, pour troubler les esprits, on trouve au xvii[e] siècle des Merle possesseurs d'un fief également nommé la Fond, situé sur la paroisse de Langy, mais on ne peut douter de la fréquence des transpositions de noms d'un fief sur l'autre.

Fontaines et la Fond, terres contiguës, paraissent avoir été réunies par les Merle, puis elles passèrent entre les mains des de Culant. Le 7 juillet 1685, la terre de Fontaines, avec ses dépendances et une maison sise à Moulins à l'entrée de la rue Giraudeau, furent saisies sur François (1) et Gilbert de Culant, père et fils, seigneurs de Puy-Rambaud (Montaigu-le-Blin), à la requête du prieur et des religieux du Moûtier-lez-Jaligny, dont le procureur était François Desbrest. Ce dernier, ancien procureur en la chambre des domaines du Bourbonnais, ancien échevin de Moulins, finit par acquérir les terres saisies et, le 16 juin 1695, il donna, sous réserve d'usufruit, aux pauvres de l'hôpital général de Moulins, dont il était un des directeurs, Fontaines, la Fond et le fief de *Grande-Savoie* (paroisse de Treteau). Nous ne savons où placer ce dernier lieu dont le nom nous intrigue : sans doute on trouverait quelque explication dans les archives de l'hôpital, qui possède encore ces anciens fiefs.

Cindré. — Nous avons mentionné, à propos de Chaveroche, l'aveu fait en 1217 par le comte de Nevers pour Cindré et les fiefs voisins, ainsi que celui d'avril 1222 rendu par Mathilde (*alias* Mahaut ou Maulde) de Courtenay, devenue veuve de son premier mari. Ces précieux renseignements vont nous permettre de tenter une explication des peintures qui autrefois ornaient la grande salle du donjon de Cindré (2). Actuellement réduites en poussière, sauf quelques fragments récemment découverts, ces peintures ont été sauvées de l'oubli par le peintre Anatole Dauvergne, qui les a copiées et décrites en 1849. Il se trouvait heureusement présent lors de l'enlèvement des briquetages recouverts de papiers, qui cachaient ces intéressantes fresques et il n'eut que le temps de les dessiner en notant les couleurs.

(1) François de Culant, employé pour les affaires de S. M., était le mari de Claudine Chevalier du Vergier (Saint-Voir).

(2) Voir ces peintures, une vue du donjon de Cindré et l'article intitulé *La vallée de la Besbre*, dans l'*Art en Province*, X, 84. Dans le *Bulletin des Comités historiques*, III, 75, se trouvent aussi sur le même sujet un autre article de M. Anatole Dauvergne et des dessins plus complets. Ce sont ces derniers que M. l'abbé J. Clément, avec son talent habituel, a bien voulu copier pour les joindre à notre travail.

On découvrit ainsi plusieurs chevaliers luttant dans un tournoi, ou plutôt dans une joute, avec des lances bien affilées qui n'étaient nullement *courtoises*. Le combat était encadré par des bordures grises ornementées de demi-rosaces et palmes blanches, celle du bas doublée par un *chevronné* blanc et rouge ininterrompu qui peut-être rappelait les armoiries de la seconde femme de Pierre de Courtenay (1), père de Mahaut. Au-dessus d'une baie à plein cintre, un magnifique oiseau, un paon sans doute, formait avec sa longue queue un motif d'ornementation. A travers les chevaux, on apercevait un musicien soufflant dans une trompe (2) et agitant un tambourin pour exciter les combattants. Les chevaliers, qui devaient être au nombre de vingt-cinq environ, portaient un haubert de mailles recouvert d'une cotte d'étoffe rouge ou bleue, des chausses également en mailles et un heaume carré assez bizarre, évasé et plat sur le sommet. Tout cet équipement était bien du XIIIe siècle et M. Anatole Dauvergne ne s'est pas trompé en attribuant les peintures à cette époque (3).

Sur l'écu de trois cavaliers et sur les housses des chevaux apparaissaient nettement des armoiries. Un des chevaliers, dont le heaume semblait orné d'une fleur de lys, portait *trois tourteaux de gueules* sur un fond clair, qui, à n'en pas douter, représentaient les armoiries bien connues de l'illustre famille de Courtenay (4). M. Dauvergne aurait pu les attribuer s'il avait su la possession de Cindré en 1222 par Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers, fille d'Agnès de Nevers et de Pierre de Courtenay. Ce dernier, qui appartient à l'histoire, mourut misérablement en prison vers 1219 après avoir été nommé et sacré empereur de Constantinople en 1217.

Un second écu portait *losangé d'or et d'azur* et c'était évidemment le blason de la famille de Châtillon-en-Bazois qui précisément à cette

(1) Yolande de Flandre ou de Hainaut, qui portait *chevronné d'or et de sable de six pièces*. Elle vivait en 1219, et pendant quelque temps gouverna l'empire de Constantinople.

(2) Dans les carrousels militaires modernes, les trompettes sonnent encore *la charge* à chaque course de têtes ou de bagues.

(3) La hauteur totale des fresques était de deux mètres, celle des cavaliers d'un mètre. Quelques rosaces à 6 lobes d'un rouge vif étaient semées sur le mur septentrional. L'un des chevaliers semblait revêtu d'un haubert et de chausses en mailles de cuivre. La couleur jaune des heaumes indiquait qu'ils étaient en cuivre ou dorés. Il est fâcheux qu'on n'ait pu faire reparaître les autres combattants.

(4) *D'or à trois tourteaux de gueules*. Cette maison était assez considérable pour que le fils de Louis-le-Gros, en épousant l'héritière des Courtenay, ait cru devoir quitter les armes de France pour prendre celles de sa femme.

époque possédait le château voisin de Jaligny. Quant au troisième écu, qui semble devoir être blasonné « *d'azur à la bande d'or accompagnée de billettes d'..... sans nombre* » nous serons moins affirmatif dans notre attribution, mais nous croyons y reconnaître les armoiries des premiers sires de Chastellux (1), qui d'ailleurs étaient alors dans l'Auxerrois parmi les principaux vassaux de la comtesse de Nevers et d'Auxerre. L'un d'eux, Richard de Chastellux, fut témoin de la charte donnée en 1188 par le comte Pierre de Courtenay pour faire remise de la main-morte aux habitants d'Auxerre (2).

On peut se demander s'il n'y eut pas à Cindré même un tournoi ou une joute, dont le souvenir fut perpétué par ces curieuses peintures, probablement exécutées après la mort de Pierre de Courtenay. Involontairement notre imagination tente de faire revivre cette fête chevaleresque et de se représenter la brillante assemblée.

C'est d'abord Mahaut, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, que nous nous figurons président à ces jeux guerriers qu'on appelait alors des *écoles de prouesse*. Nous voyons à ses côtés une nombreuse assistance féminine dont les yeux approbateurs suivent attentivement les luttes engagées entre les principaux chevaliers du Nivernais, de l'Auxerrois, de la Bourgogne, du Bourbonnais et du Forez. Et parmi eux, l'un des plus brillants n'est-il pas ce chevalier, dont le heaume fleurdelisé décèle l'origine royale, celui que sa valeur et son mérite désigneront pour le trône de Constantinople, sur lequel hélas ! il ne pourra s'asseoir, en un mot l'infortuné Pierre de Courtenay ?

Autour des lices se presse une foule considérable de bourgeois, d'artisans et de paysans dans leurs plus beaux habits et, près du château de Cindré, brillamment pavoisé des bannières des chevaliers qui font *de leur blason fenestre*, s'agite tout un monde d'écuyers, de varlets, occupés des harnachements des chevaux et de l'équipement des combattants.

L'élément féminin, disons-nous, est presque prédominant : en effet – et cela causera peut-être quelque surprise — dans ces circonstances, le rôle des femmes était considérable. La chevalerie, comme on le sait, les avait élevées sur un véritable piédestal, rendant ainsi hommage, non seulement à la beauté, mais encore à toutes

(1) Il ne faut pas confondre cette famille chevaleresque avec celle non moins importante des seigneurs de Châtelus, Chateaumorand, Pierrefitte, qui d'ailleurs en 1304 possédaient quelques terres sur Trezelle et Chaveroche. Ces derniers portaient : *de gueules au lion d'argent.*

(2) CHALLE, *Histoire de l'Auxerrois*, 175.

les bonnes qualités qui distinguaient alors les compagnes de ces seigneurs trop souvent absents de leurs terres et si bien remplacés par elles. A l'exemple d'Elisabeth de Jaligny, dont nous avons rappelé le souvenir, elles savaient pratiquer un féminisme de bon aloi et devenir des héroïnes quand les événements l'exigeaient.

La présence des dames était un grand stimulant pour les *tournoyeurs*, auxquels elles faisaient parvenir des nœuds de rubans justement appelés *faveurs* ; quelques chevaliers, encore plus favorisés, portaient au bras gauche une manche brodée ou envoyée par des mains féminines. La dernière joute se donnait en l'honneur des dames, qui non seulement distribuaient les prix, mais encore montraient leur compétence en désignant les vainqueurs : « Souvent on a vu la question portée au pied du tribunal des Dames ou des Demoiselles et souvent elles ont adjugé le prix comme souveraines du tournoi » (1).

Avant le tournoi, les dames pouvaient, s'il y avait lieu, *recommander* le chevalier ayant mal parlé d'elles. Il en résultait que, pendant le combat, les coups pleuvaient sur le pauvre sire ; lorsqu'il était suffisamment battu, les dames intervenaient de nouveau en faisant abaisser par leur *chevalier d'honneur* le couvre-chef appelé la « mercy des dames ». L'histoire ne dit pas si, à cette époque, les dames étaient elles-mêmes médisantes, mais nous voulons ne pas le croire en considérant combien elles avaient en horreur la lâcheté, la fausseté, la délation et tous les défauts contraires à l'honneur.

Les *hourds* ou tribunes, élevés pour les dames à côté des *juges-diseurs* et du *roy d'armes*, étaient brillamment ornés de tapis, de riches tentures et de pennons armoriés. En y montant, dit un roman ancien, les dames se font des politesses. Il est certain que déjà les belles manières s'emparaient de cette société où la courtoisie se manifestait sous tant de formes, mais sans doute le ton était encore fort différent de celui de l'hôtel de Rambouillet ou du snobisme du xxe siècle et on peut croire que ces dames paraissaient quelque peu « rudes dans leurs manières » (2). En tout cas, elles avaient le cœur haut placé et elles contribuèrent certainement à inspirer toutes les actions héroïques, toutes les œuvres de dévouement entreprises par la chevalerie et en particulier les croisades.

Veut-on savoir quel était le costume usité au XIIIe siècle ? S'il faut

(1) DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 1759, I, 103.

(2) Expression originale employée devant nous par une vieille Toulousaine.

en croire *Viollet-le-Duc* (1), une noble simplicité caractérisait l'habillement des deux sexes et peut-être faut-il l'attribuer à l'influence des deux règnes vertueux de Louis VIII et de saint Louis, qui produisirent aussi sur l'architecture de si excellents effets. Au siècle suivant au contraire, les chevaliers allaient se faire remarquer par un luxe inouï dans leur équipement de combat et celui de leurs chevaux ; chaque joute les voyait reparaître avec un costume différent. Quant aux dames du XIIIe siècle, dont, paraît-il, l'expression du visage était calme et réfléchie avec un léger sourire, elles portaient sur leur *cotte* (2), le *bliaut*, sorte de justaucorps, et par-dessus, s'il faisait froid, le *mantel* ou le *peliçon* doublé de fourrure ; peu ou point de bijoux, seulement trois boutons-joyaux pour fermer le corsage très montant ; pour coiffure, le chaperon cylindrique blanc avec mentonnière ou un cercle d'or posé comme une couronne sur les cheveux emprisonnés dans une résille brodée ; et ces cheveux étaient blonds, comme les avaient toutes les beautés d'alors.

Mais nous nous apercevons que les peintures du tournoi de Cindré nous ont singulièrement fait divaguer et sortir de l'impitoyable réalité ; nous y rentrerons en constatant notre impuissance à terminer l'histoire de Cindré au XIIIe siècle. Au siècle suivant apparaissent sur ce fief les Besort, de Semur, de Cussigny, Pioche ; au XVIe siècle les de Varigny et de Montjournal. En 1632, on mentionne Louise d'Amanzé, veuve d'Antoine de Montjournal, écuyer, seigneur de Cindré ; en 1642, Claude de Montjournal, seigneur de Cindré, qui est peut-être le même que Claude, mari d'Hilaire de Raguier, gentilhomme du duc d'Orléans, vivant en 1655 ; vers 1664, François des Escures, seigneur de Cindré, mari de Françoise de Montjournal. Le 14 janvier 1687, à la suite d'une saisie, Jean de Lingendes, époux de Marguerite de l'Hôpital, devint propriétaire de Cindré ; son fils le vendit en 1720 à Guillaume Lenoir, secrétaire du roi, dont la petite-fille, Anne-Marie-Sophie Lenoir, porta cette terre à son mari Pierre de Launay, secrétaire du roi, receveur général des finances de Flandre, Hainaut et Artois.

En 1711, Claude Fauvre était châtelain de Trezelle et Cindré ; à ce dernier office fut nommé en 1730 François Maisonnier, notaire royal à Saint-Gerand-le-Puy ; en 1733-1742, le fermier des terres de Cindré

(1) *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, dans lequel nous avons puisé les détails qui suivent.

(2) Les hommes étaient vêtus aussi de cottes et de bliauts d'une forme différente ; ils avaient les cheveux coupés sur le front et point de barbe, à l'exception des gentilshommes bourguignons qui la portaient très courte.

et Puyfol s'appelait Pierre Joulle, marchand. Nicolas Fauvre fut longtemps châtelain de Cindré vers 1759-1771. Le 12 juin 1775, Pierre de Launay nomma Jacques Chassin châtelain de Cindré, avec 25 livres de gages par an, et Claude-Bernard Voisin, procureur fiscal. Ce dernier étant décédé, madame de Launay, devenue veuve, nomma à sa place, le 10 février 1784, Antoine Féjard, praticien, demeurant à Floret (1). En 1849, le château est encore habité par des dames de Launay que M. Anatole Dauvergne appelle « les excellentes propriétaires de Cindré ». D'après les récits de nos excursionnistes, si bien reçus à Cindré, nous devrions aussi faire précéder d'élogieux qualificatifs le nom de M. le comte de Châteauneuf-Randon, propriétaire actuel.

Puyfol (paroisse de *Cindré*). — Tout l'intérêt de ce château réside dans son aspect original et ceux qui l'ont vu pourront chercher à se représenter l'assaut que lui donnèrent avec succès les Anglais au XIV[e] siècle. C'est sur ses ruines qu'il fut reconstruit par des membres de l'importante famille de Villars qui le possédait déjà au XIII[e] siècle. Regnaulde de Villars porta ce fief dans la famille Saulnier au XIV[e] siècle, car on trouve : « Guets de Chauveroche et Molins prestez pour un an seulement à Demoiselle Regnaulde de Villiers [Villars], vefve de feu Aymé Saunier, dame de Puyfol : Moulins, 25 avril 1465 (2) ».

En 1512, Jean des Breules, écuyer, est seigneur de Puyfol, puis, comme toujours, c'est le XVI[e] siècle — sans doute à cause des guerres de religion — qui nous donne le moins de renseignements. En 1636, Puyfol (ou *Poiffou* comme on l'appelait) était à Gabriel d'Albost, écuyer, en 1653, à Gilbert d'Albost, en 1700, à Claude de Chazerat, par acquisition de Marie-Esmée de Pierrepont, veuve de François d'Albost. Les Hautier de Villemontée succédèrent aux Chazerat en 1730, puis les de Viry et enfin plusieurs étrangers au Bourbonnais.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Arch. de l'Allier, B, justice de Cindré.

(2) *Bibl. Nat.* Extraits de DU FOURNY, collection Gaignières, 654, f° 52 du 3[e] registre. Un Aymon Saunier était encore seigneur de Puyfol en 1488.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Sur l'excursion du 10 juillet

Dans le compte rendu de l'excursion de 1904 nous avons indiqué ce qui concernait la Palisse et Lubié, nous ne nous arrêterons donc pas avant Trezelles, ne connaissant rien à signaler d'antique sur Précord et Varennes-sur-Têche.

TREZELLES, *Transaliensis vicus* de Grégoire de Tours, spécifié dans la légende de saint Lupicin, l'ermite de Lubié, n'a conservé que peu de débris antiques ; cependant, lors d'un déblai d'isolement extérieur du chevet de l'église, opéré il y a une cinquantaine d'années, on a rencontré des fragments d'une mosaïque du IIIe au IVe siècle ayant appartenu à un oratoire du paganisme, plutôt qu'à une habitation particulière, sur lequel l'édifice catholique a été construit, ce qui est un fait qui a été souvent observé.

Sous la direction de feu notre regretté confrère Esmonnot, architecte diocésain, il a été retiré, sans compromettre les fondations, environ un mètre carré de ce pavement, qui a été réuni en morceaux disparates, dont l'un semble être un hippogriffe à l'œil noir, et le reste la bordure du panneau formé de lignes ondulées ; les cubes employés sont, pour le fond, en calcaire du Berry, très blanc, tranchant sur des rouges de terre cuite et des noirs de même matière, qui ont moins d'un centimètre de côté. Ce débris, déposé au Musée, est inscrit sous le numéro 84 *bis*.

CHAVEROCHE a procuré à notre confrère, le Dr Bailleau, des sépultures à inhumation et à incinérations, et dans l'une des carrières de calcaire des ossements fossiles bien conservés, et à notre confrère, M. L. Mantin, une patère sans manche, en bronze, de l'époque gallo-romaine, d'une belle patine verte.

JALIGNY a eu le privilège, en Bourbonnais, de nous montrer, dans un cimetière gallo-romain, un torque et un bracelet d'or vendus à un orfèvre de notre ville, qui s'est refusé à me les céder et a préféré les livrer au creuset.

Peu après cette découverte, on trouva à quelques pas de celle-ci trois agrafes de l'époque mérovingienne, en bronze argenté et à délicates gravures, sur toute la face destinée à être vue. Possédées par le Dr Bailleau elles sont enviées par le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, qui n'en a pas d'aussi parfaites dans sa nombreuse série d'ornements.

Chateau de Fontaine. — Ce château doit son nom aux quatre ou cinq sources très considérables situées au pied d'un coteau calcaire, orienté nord-sud, qui s'arrête à l'immense plaine de Boucé, arrosée et autrefois noyée par le ruisseau le Valençon ; ces fontaines lui fournissant un affluent plus puissant que sa source même. Quant à la plaine de Boucé, elle formait aux temps géologiques un lac sur les bords supérieurs duquel sont venus s'échouer les grands pachydermes dont on retrouve les squelettes.

Les dites sources ont dû être aménagées à une époque reculée ; elles sourdent dans des bas-fonds circulaires au milieu de blocs de pierre calcaire bruts ; dans l'une d'elles, au bas du domaine de Château-Barrault, propriété de feu le baron de Gartempe, on a retiré, il y a environ cinquante-cinq ans : 1° Une sculpture gallo-romaine, en lave de Volvic, représentant une lionne assise (la tête manque) ; un trou rond pour le passage d'un tuyau prenant naissance sous le ventre, aboutissait au cou (et à la gueule ouverte) en vue de déverser l'eau dans un bassin ; 2° Les jambes, également en lave de Volvic, d'un personnage de grandeur naturelle reposant sur un petit socle ; 3° Enfin une borne milliaire en marbre blanc de Châtelperron (Allier), qui fut portée au domaine pour en faire un banc de repos ; c'est là que la remarqua l'un de nos confrères, M. Michelon, qui la fit offrir au Musée par M. de Gartempe. — Là passait la voie romaine d'Autun à Clermont-Ferrand jalonnée par deux autres bornes trouvées à Vichy et à Biozat. — Voici l'inscription gravée sur la borne trouvée près Château-Barrault :

IMP.CIISAR.I.LDVC
MIITIOAVRIILIAN
O.M.GIIRMANICO
TRIBVNICIILP.V.CO
SS.III.P.P.CEAR.LXXXVI

Feu Tudot baptisa cette borne du nom de Treteau ; il est vrai qu'elle a été trouvée sur la commune de ce nom, mais à plus de 2 kilomètres du bourg, très certainement sur le parcours d'une voie se dirigeant sur Cindré plutôt que sur Varennes. J'ai reconnu cette voie passant à Fontaine aboutissant au midi de Cindré où, touchant le domaine des Leby, je l'ai suivie sur plus de 200 mètres ; elle existe encore sans doute. Elle est en remblai d'environ deux mètres au-dessus de la vallée et perrayée de blocs de calcaire sur ses trois faces ; elle se dirigeait sur Montaigu-le-Blin et de là atteignait *le pavé de Poncenat*, où elle rencontrait la grande voie de Lyon à Cherbourg allant

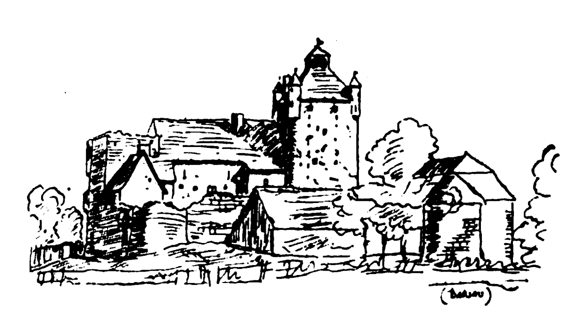
d'un côté sur Varennes et Vichy, de l'autre sur Servilly, où elle est très bien marquée dans les champs, surtout par ses déblais que la culture n'a pu complètement effacer.

Touchant le château de Fontaine, il y a environ vingt ans, l'ouverture d'une sablière a révélé l'inhumation de huit squelettes dans une fosse circulaire. Les crânes étaient groupés au centre de la sépulture et les corps étaient disposés comme les rayons d'une roue ; les poteries qui les accompagnaient ont été brisées par les ouvriers, qui n'y attachaient aucune importance. Non loin de là, dans les ruines d'une habitation romaine, au domaine des Trafets appartenant à l'hospice de Gayette, on a recueilli les deux beaux *Æs thermarum* ou timbres des bains, ainsi que le marteau à tête humaine qui servait à les faire résonner, que le Musée doit à la générosité des administrateurs de cet hospice par autorisation préfectorale.

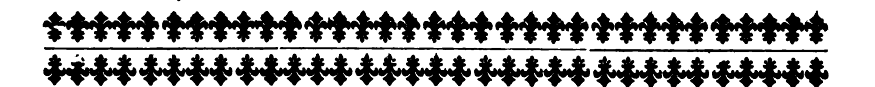
Plusieurs autres habitations antiques ont été reconnues au Petit et au Grand Lignère. Dans ce dernier, furent trouvés une soixantaine de petites monnaies gauloises anépigraphes en bronze, des Bituriges, quelques lames de silex et des débris de poteries.

CINDRÉ. — Après la démolition de l'ancienne église de ce bourg, on a recueilli un certain nombre de monnaies de billon saucées d'argent, du bas Empire, dont la plupart sont possédées par le Dr Bailleau ; elles sont toutes d'une bonne conservation.

BERTRAND.



Etat ancien du château de Chambord (d'après un croquis de Bariau).



LE COMTE DE TOURNON

LE 21 août dernier, nous avons eu à enregistrer la mort d'un de nos très distingués confrères, le comte de Tournon (Philippe-Antoine-François), décédé au château de Montmelas (Rhône) à l'âge de 85 ans. C'est là qu'il résidait le plus habituellement, n'étant devenu bourbonnais qu'en 1873 par l'acquisition du château d'Avrilly, faite aux héritiers du comte Etienne des Roys ; mais le nom illustre de Tournon n'est pas seulement connu par l'histoire de France : on le trouve souvent, mêlé comme aujourd'hui à celui des Chabannes, dans nos annales bourbonnaises et particulièrement parmi les possesseurs des fiefs de la Palisse, Saint-Gerand-de-Vaux, Chaveroche, Jaligny, Châtelperron, etc.

Si malheureusement le comte de Tournon habitait peu le Bourbonnais, il s'intéressait très certainement aux travaux de notre société, car sa haute intelligence, son amour des vieilles traditions qui ont fait la gloire de la France, son goût éclairé pour les lettres et pour les arts, lui faisaient suivre avec attention tous les efforts tendant à faire revivre l'histoire du passé.

Possesseur d'archives considérables laissées par les divers propriétaires d'Avrilly, il eut la patience de les cataloguer et de les étiqueter, de manière à faciliter les recherches, comme devraient le faire tous les détenteurs d'anciens documents. Je lui suis personnellement reconnaissant de m'avoir laissé examiner à loisir son chartrier dont j'ai pu extraire nombre d'utiles renseignements. Mais le comte de Tournon ne se contentait pas d'apporter le plus grand ordre dans le classement de ses archives et de sa vaste bibliothèque, il travaillait beaucoup et il a laissé de nombreuses notes que, malheureusement, tant était grande sa modestie, il n'a pas destinées à la publicité.

Outre quelques articles de journaux qu'il ne s'est même pas donné la peine de réunir, M. de Tournon a fait paraître les brochures suivantes : 1° *Les volontaires pontificaux à cheval*, récit de la guerre

pontificale, 1860, Douniol, in-8° de 16 pages ; 2° *Le livre d'or du Capitole*, catalogue officiel de la noblesse romaine, 1864, Paris, Lecoffre, in-8° de 78 pages, dans lequel, après avoir indiqué les institutions qui régissent la noblesse romaine, son origine, son esprit, etc., il donne une liste des nobles romains et une notice sur les familles les plus marquantes ; 3° *Notes sur l'invasion du Lyonnais en 1814*, 1887, Lyon, Cote, gr. in-8° de 73 pages avec 3 cartes. L'auteur débute ainsi : « Les événements militaires dont le Beaujolais, le Lyonnais et la Bresse ont été le théâtre en 1814, ont laissé dans le pays des souvenirs si confus, qu'à part quelques personnes qui par goût ou par métier ont cherché à s'en rendre compte, ils sont absolument ignorés ; aucune tradition n'en perpétue le souvenir. » C'est donc pour combler cette lacune qu'il donne ensuite, sur la campagne d'Augereau, un travail intéressant, très clair et très documenté, qui pourrait être attribué à un véritable stratégiste.

En effet, l'auteur de cette dernière brochure semblait né pour être militaire, comme l'avaient été la plupart de ses ancêtres. Au moral, caractère droit, loyal, ferme surtout, incapable d'aucune fâcheuse compromission, au physique, grand, maigre, mais robuste, ayant la distinction qui convenait à son nom, le comte de Tournon possédait certainement les qualités qui font un brillant officier ; passionné pour le métier des armes, il ne cessait d'ailleurs de s'intéresser à l'armée et à tout ce qui la concernait.

Comme les chevaliers du Moyen-Age, il cherchait les occasions de se dévouer et, lorsqu'elles se présentaient, on le voyait quitter le confort que lui assurait sa grande situation de fortune pour venir mettre son épée au service du droit menacé. C'est ainsi que, dans sa jeunesse, il vient en Suisse lors du *Sonderbund* (1847) pour soutenir les cantons catholiques dans leur lutte contre les protestants ; plus tard, en Italie où la Révolution attaque l'indépendance du Saint-Siège, il entre dans l'armée pontificale, se bat à Castelfidardo, sert dans les guides de Lamoricière et se trouve à Mentana (1) ; enfin en 1870, lorsque la France est envahie, il se trouve au siège de Belfort à la tête d'une compagnie des mobiles du Rhône. Et toujours, dans ces diverses circonstances, on le voit faire son devoir et *plus que son devoir*, mais pour raconter ce qui suit, je ne puis mieux faire que

(1) Ce combat étant engagé, M. de Tournon, quoique simple guide, fut envoyé par le général Kanzler au général de Polhès, commandant les troupes françaises, pour lui exposer la situation critique de l'armée pontificale. C'est alors que, malgré les instructions du général de Failly prescrivant de ne pas tirer, voyant l'impatience de ses officiers, le général français

d'emprunter le magnifique langage du général des Garets lorsque, sur la tombe entr'ouverte, il exprima si bien ce que ressentaient les amis du défunt, dévoilant en même temps les faits que sa modestie leur avait laissé ignorer. Voici cet émouvant passage :

« Puis, dans l'année terrible, il ne pouvait manquer de prendre sa « place sous le drapeau ! A Belfort, à la tête d'une compagnie de « mobiles du Rhône, on le vit un jour donner la mesure de son âme « de héros. Il était au lit, terrassé par la variole. On vient lui dire « que ses hommes hésitaient dans l'accomplissement d'une mission « difficile. Il se lève en pleine fièvre, prend son épée et vole à la tête « de sa compagnie, l'enlève, la remet et l'entraîne sur le chemin du « devoir et de l'honneur et, la mission accomplie, revient dans son « lit. La mort devait le prendre : elle l'épargna pour lui permettre « encore de longs jours pour le bonheur des siens et de ses amis. »

On ne peut qu'admirer tant d'héroïsme et l'énergie surhumaine qu'il nécessita, puis il faut s'empresser de proclamer de tels actes afin que la postérité puisse les recueillir et les inscrire dans un livre d'or.

Le comte de Tournon fut fait chevalier de la Légion d'honneur et certes on ne pouvait mieux placer cette distinction. Après la guerre de 1870, il a continué à suivre les travaux et les progrès de l'armée française régénérée, et il fut nommé en 1873 lieutenant-colonel du 60e territorial. Pour montrer qu'il avait bien l'âme d'un soldat, il a voulu, dans son dernier sommeil, être enveloppé de son humble capote militaire, comme d'un symbole de son dévouement à la patrie.

La commune de Montmelas le conserva comme maire pendant vingt-cinq ans, lui témoignant ainsi sa confiance et son affection. Si je ne craignais de parler politique dans notre *Bulletin*, j'aurais raconté comment il fut révoqué..... trois jours après sa mort. Obligeant et charitable, le comte de Tournon avait toujours la main largement ouverte pour le soutien des bonnes œuvres et, bien avant que la mutualité fût devenue la chose du jour, il avait organisé des caisses de retraites, des assurances et sociétés de secours mutuels pour ses administrés, serviteurs et fermiers.

Dans les relations du monde, il se montrait un très aimable gentilhomme, sachant parler de tout, excepté de lui-même ; sa conver-

se décida à agir. On sait qu'alors « les chassepots firent merveille ». Plus tard, M. de Tournon témoigna au général Kanzler son étonnement d'avoir été, lui simple cavalier, chargé d'une telle mission, et lui dit que sans doute il n'avait pas voulu exposer un officier à un refus, l'ordre de Failly étant formel. « *Possibile* » fut toute la réponse de Kanzler.

sation était fort intéressante et mêlée de piquantes saillies. Il suffisait de le mettre sur un sujet pour, immédiatement, le lui entendre traiter avec compétence et un parfait bon sens. La concision dominait dans ses paroles et dans ses écrits et il avait au plus haut point le talent de résumer en peu de mots l'expression de sa pensée. Dans ses fins jugements, il ne se gênait pas pour « appeler un chat un chat et Rolet un fripon » et pour s'indigner des dénis de justice trop nombreux dans un siècle qui prétend au contraire redresser tous les torts. Homme d'honneur, d'ordre et de discipline avant tout, il souffrait de voir tant de coupables, non seulement impunis, mais encore couverts de fleurs par une société dont la tendance à excuser le mal ne peut qu'en provoquer l'excès.

Le comte de Tournon, pendant ses courts séjours en Bourbonnais, faisait preuve d'une politesse qui semble extraordinaire au milieu du sans-gêne moderne. Vu son grand âge, il aurait pu se dispenser de faire beaucoup de visites : or souvent, ne se contentant pas de rendre exactement celles qu'il recevait, il avait l'attention de les prévenir. Et c'est à cheval que le vaillant octogénaire allait visiter ses voisins de campagne : on le voyait arriver, plein d'aisance sur sa monture, donnant ainsi un bon exemple à tant de jeunes gens qui préfèrent à une selle glissante le bon coussin du phaéton ou le volant de l'automobile.

S'il avait conservé toute sa souplesse pour l'exercice du cheval, il n'en était pas de même pour les idées religieuses et politiques auxquelles il resta fidèle toute sa vie avec une rigidité qui l'honore. Il comprenait que le progrès peut à juste titre changer bien des choses en ce bas monde, mais que certains principes doivent rester immuables pour les âmes croyantes et il était de ceux qui croient et qui prient. Qu'il repose donc en paix près de la noble et digne compagne qui l'a précédé dans la tombe, accompagné des regrets unanimes et sincères de tous ceux qui, l'ayant connu, ne sauraient oublier un homme de cette trempe !

Commandant du Broc de Segange.



RONGÈRES

Dans le *Bulletin de la Société d'Émulation* du mois de mai 1905, M. Choussy propose pour *Rongères* l'étymologie : *Rotundus ager* (champ rond).

Cette étymologie est contraire aux lois de la phonétique.

1° Etant donné *Rotondus ager*, on arrive à la forme bizarre *Rontsger* où restent inexpliqués :

a) le groupe *tsg*.

b) la chute de l'*a* tonique de *ager*.

c) la présence d'une finale *es*.

2° Etant donné *rotùndum agrùm*, il importe de remarquer d'abord que *agrum* n'est pas resté dans le latin populaire, ni dans le roman où il a été toujours remplacé par *campum;* il ne se rencontre que dans certains mots savants, tel : *onagrum* = *onagre*.

En admettant qu'il fût resté, et le groupe *gr* étant assimilé au groupe *cr, agrum* donnerait quelque chose comme *aire*.

Résultat : *Rontaire* où restent inexpliqués :

a) l'absence du *g* puisque *t* ne peut se transformer en *g ;*

b) l'orthographe *aire* pour *ère*.

c) la présence de l'*s* final.

HYPOTHÈSE

Rongeres vient du bas latin *runca*, ronce + le suffixe *arias*... = *runcarias :* étendue de terrain où il y a des ronces.

Ainsi *Rongères* serait comparable comme étymologie à d'autres noms de lieu comme *La Roncière*, *Ronchères*, *Le Ronceray*, *La Ronze*.

Ces divers mots s'expliquent en effet, tout en ayant une origine commune, par les transformations du *c* dans les divers pays de France.

1° *c* reste *c* (prononcé *ts*), *Ronce*, *Roncier*, *Roncière* (Mayenne), *Ronceray*, *Ronceraie*...

2° ou devient *ch* (prononcé *tch*), *Ronche, Ronchiers* (Aisne), *Ronchère* (Marne, Mayenne), *Roncherai*.

3° ou *g*, *Rongas* (Hérault), *Rongères* (Mayenne, Dordogne, Allier), *Rongeasse* (Drôme).

Ou *z* (*runze* existe déjà en bas latin voir : *Korting*, *Worterbüch*), *Ronze* (Allier), *Ronzerai*, *Ronzeasse* (Drôme).

Ces divers traitements du *c* ne s'appliquent pas seulement aux noms de lieu, mais à beaucoup d'autres mots populaires. *C'est même la règle*.

1° *c* devant *a* = *ch*,

carum > *chier*,
cantat > chante,
mercatum > *marchié*.

2° *c* devant *a* = *g*.

filicaria > *faugere*, *fougère*,
vicarium > *viguier*,
caricare > *chargier*,
locare > *logier*,
manducare > *mangier*,
delicatum > *dougié*.

OBJECTION. RONGIÈRES ET NON RONGÈRES

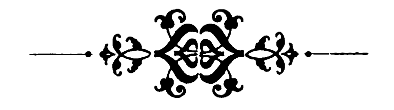
La palatale *c* ou *g* amenait devant *a* une diphtongue *ié* qui par le temps est devenu *e*.

carum > *chier* > *cher*
mercatum > *marchié*, > *marché*
locare > *logier* > *loger*.

LAVERGNE.

On nous saura gré, nous n'en doutons pas, d'avoir donné, à propos de l'étymologie de Rongères, ces quelques lignes d'un de nos lecteurs, élève à l'Ecole des Chartes.

La Commission du Bulletin.





Les Forêts domaniales du Bourbonnais

L'ÉTYMOLOGIE des mots, une étymologie judicieuse et vraie, est, croyons-nous, très propre à graver dans la mémoire l'origine de telle localité, la cause de certains faits ou de certaines coutumes. Ces étymologies sont quelquefois surprenantes ; qui se douterait, s'il ne l'a déjà appris, que forêt vient du latin *foràs*, adverbe qui signifie dehors, excepté ? De *foràs* la basse latinité a fait *forestare* mettre dehors, puis *foresta* qui signifiait un ban, c'est-à-dire une proscription de culture, d'habitation ou autre usage, faite par le seigneur du pays dans l'intérêt de la chasse ou de la pêche. Dans un ancien titre de l'abbaye de Saint-Denis, il est dit que Charles-le-Chauve donne une terre avec la forest des pêches de la rivière de Seine : la forest, c'est à-dire le droit d'exclure qui que ce soit du droit de pêche. Ces *foresta* s'appliquaient plus souvent aux bois qu'aux étangs ou aux rivières, et l'habitude d'en parler finit par donner aux grandes étendues boisées le nom qui exprimait le droit exclusif du seigneur. « Telle a été la transition historiquement constatée entre *foresta*, territoire prohibé, et forêt. » (LITTRÉ, *Dictionnaire*.)

Les premiers hommes qui mirent le pied sur le sol des Gaules le virent couvert de forêts impénétrables, et ils eurent recours au feu pour se frayer un passage et établir une communication facile entre les diverses peuplades ; de telle sorte qu'à l'époque de l'occupation romaine les forêts du centre de la France n'étaient guère plus étendues qu'elles ne le sont aujourd'hui. Evidemment, ce furent les progrès de l'agriculture qui causèrent cette guerre déclarée aux arbres par l'homme, puisque, au témoignage des historiens, la destruction de la végétation forestière est ordinairement d'autant plus complète, en un pays, que ce pays est plus anciennement civilisé (1). Mais il y

(1) MAURY. *Les forêts des Gaules et de l'ancienne France.*

a en toutes choses une limite que l'on ne saurait dépasser sans nuire au bien public, la réduction des forêts est de ce nombre.

Nous n'aborderons pas la grande question de l'importance des forêts, au point de vue de l'économie et de l'hygiène publique ; nos vues sont plus modestes et l'aménagement des bois n'est pas de notre compétence. Ce que nous cherchons dans ces forêts, c'est d'abord le bien-être que l'on éprouve à changer d'air, c'est le spectacle d'une nature primitive que la main de l'homme n'a pas encore transformée, c'est cette *chanson des bois* que pendant les chaudes journées de l'été. des milliers d'insectes bourdonnent dans leur vol rapide, et puis combien d'habitants de la ville disent comme notre poète classique :

Il me faut du repos, des prés et des forêts,
Laisse-moi donc ici, sous leurs ombrages frais.
(Boileau, ép. vi.)

Rien de plus propre, en effet, pour reposer l'esprit fatigué par un travail absorbant qu'une promenade dans les grandes allées d'une futaie, où le silence n'est troublé, de loin en loin, que par la cognée d'un fendeur ou le cri de quelque animal sauvage.

Après ce plaisir hygiénique, il en est un autre qui s'adresse à l'esprit et qui consiste à rechercher au milieu des beautés que la nature étale au grand jour, celles qui se cachent sous la feuillée ou parmi les tiges des grandes herbes ; c'est l'affaire des naturalistes de tout genre. Enfin les archéologues eux-mêmes peuvent y rencontrer un monument antique ou quelques données intéressantes pour l'histoire du pays. En un mot, ce que nous offrons ici au lecteur est à proprement parler un guide comme il en existe pour les villes et les musées. Mais avant d'aborder la série de nos forêts, il ne sera pas inutile de nous attarder un peu sur des considérations générales fournies par d'anciens documents et par les statistiques de l'administration forestière.

Par le fait de l'annexion du duché de Bourbonnais à la Couronne, en 1527, les bois et forêts qui avaient été la propriété des ducs devinrent celle du roi. Cette propriété se composait, non seulement des forêts qui sont encore aujourd'hui du domaine national, mais d'un grand nombre de taillis, les uns de très peu d'étendue, les autres de cent à quatre cents hectares, comme cela se voit dans la *Générale description du Bourbonnais*, par Nicolaï.

Un édit royal, de 1567, et daté de Moulins, prohibait l'aliénation de ces propriétés ; leur surveillance et administration fut alors partagée entre trois maîtrises : celles de Moulins, de Montmarault et de

Cérilly à laquelle était adjointe la grurie de Cosnes. Néanmoins, en 1672, par suite d'un arrangement entre Louis XIV et Louis de Bourbon, prince de Condé, le roi céda au prince, son neveu, la propriété d'un certain nombre de taillis d'une étendue totale de 2.388 hectares. Cette cession laissait encore, à la Couronne, un domaine forestier de plus de 20.000 hectares. Toutefois, cette propriété était d'un rendement très faible pour le Trésor, à cause des servitudes que les ducs de Bourbonnais avaient concédées à une foule d'usagers et de la mauvaise gestion de ces propriétés. Cet état de choses fut dénoncé au roi par plusieurs intendants de la province et en particulier par Florent d'Argouges qui conseille de vendre une grande partie de ces bois.

« Déduction faite, dit-il, du gage des officiers (de l'administration forestière) il revient peu d'argent au trésor royal, cela m'a donné lieu d'entrer dans l'examen et le détail des forêts du roi dans cette généralité..... Le roi a dans la maitrise de Moulins 8,812 arpents, dans celle de Cérilly 28,872 arpents, dans celle de Montmarault 11,083 arpents. Dans la maitrise de Moulins il n'y aurait à conserver que 5,894 arpents, il faudrait en vendre 2,918. Dans celle de Cérilly à conserver 27,711 arpents, à vendre 367. Dans celle de Montmarault, il faudrait tout vendre. Les raisons sont que le revenu annuel est peu considérable et que les peuples des paroisses voisines souffrent beaucoup de la prise continuelle de leurs bestiaux, ce qui a donné lieu à l'abandon de plusieurs paroisses ; que sa majesté en recevrait quelque utilité en ce que quand même ceux qui achèteraient les bois les mettraient en terres labourables, cela ferait que ces paroisses abandonnées se rétabliraient (1). »

Il ne paraît pas que ce conseil ait été très écouté, car cent ans après, à la veille de la Révolution, le domaine royal comprenait encore les propriétés boisées qui suivent.

DANS LA MAITRISE DE MOULINS

Mulnay, près Trevol.
L'Etelin, à Saint-Bonnet-Yzeure.
Molaise, à Trevol.
Les Vauvres, à Bessay.
Leyde, à Neuilly.
Mongarneau, à Gouise.
Charney, à Céron.
Bois-Vernet, à Céron.
Bois de Bord, à Neuglise.
Bois Bourbonnais, à Coulandon.
Moladier.
Boisplan et les Vennes, à Besson.
Les Landes, à Bresnay.
Lépaud, à Saint-Menoux.
Messarges.
Bagnolet.
Bois d'Audes, à Saint-Priest.

(1) *Procès-verbal de la généralité de Moulins, 1686. Eaux et forêts.*

Dans la Maitrise de Cérilly

Tronçais.	Les brosses, de Venas.
Civrais, à Saint-Plaisir.	Lespinasse.
Grasset, près Couleuvre.	Dreuille.
Chaverau, à Saint-Plaisir.	Grosbois.
Les petites tailles, à Saint-Plaisir.	Bois de la Couarde, à S[t]-Hilaire.
Soulongis, près Hérisson.	Brosses de la Louère, à Vieure.

Dans la Maitrise de Montmarault

Boismal, à Coutansouze.	La Roussille, à Bellenaves.
Grand bois, —	Marcenat, près Villaine.
Bauboing, —	Champrobert, —
Boullard, —	Ebourdon, —
La Troncie, à Fleuriel.	Lapalisse, —
Chiray, —	Baubras, à Chezelle.
Murateau, à Tronget.	Château-Charles, à Blomard.
Perogne, —	Giverzat, près Monestier.
Fourneau, —	Vacheresse, à Voussac.

Le revenu annuel de ces forêts était alors de dix à douze mille livres de coupe réglée.

En 1790, la confiscation des biens ecclésiastiques et plus tard celle des biens des émigrés augmenta considérablement le domaine forestier de l'Etat (1). C'est à partir de cette époque que les bois de 2[e] et 3[e] ordre furent mis en vente ; l'Etat se réservant les forêts les plus productives et les mieux aménagées. Mais c'est surtout sous la Restauration que ces aliénations furent pratiquées, elles continuèrent encore sous l'Empire, mais depuis 1870 aucune propriété boisée de l'Etat n'a été vendue. Aujourd'hui, la superficie du sol boisé, en France, est environ un sixième du territoire.

Dans le département de l'Allier, le sol occupé par les bois et forêts de l'Etat, ceux des établissements publics et des particuliers comprend 97,370 hectares, ce qui fait un douzième de la superficie totale. Le département occupe sous ce rapport le 60[e] rang.

De ces 97,370 hectares de bois, 24,371 appartiennent à l'Etat. Sous ce rapport, le département de l'Allier occupe le 14[e] rang. L'Ariège qui contient 76,000 hectares de forêts domaniales tient la tête de liste. On compte dans l'Allier seize forêts de l'Etat dont les noms suivent :

(1) Dans l'Allier, les biens ecclésiastiques ont augmenté le domaine forestier de 944 hectares,

L'Assise, 680 hect.	Grosbois, 1,787 hect.
Bagnolet, 1,658 hect.	Lespinasse, 913 hect.
Boisplan, 206 hect.	Marcenat, 1,070 hect.
Château-Charles, 617 hect.	Messarges, 875 hect.
Civrais, 1,091 hect.	Moladier, 837 hect.
Colettes-Boismal, 1,527 hect.	Soulongis, 376 hect.
Dreuille, 1,258 hect.	Tronçais, 10,435 hect.
Giverzat, 592 hect.	Vacheresse, 420 hect.

C'est à tort, comme nous le verrons plus loin, qu'une statistique administrative dit que toutes ces forêts sont en terrain primitif. Leurs essences, par ordre d'importance, sont : chêne rouvre et pédonculé 14,352 h., hêtre 5,618 h., charme 1,037 h., sapin pectiné 116 h., pin sylvestre 1,105 h., divers 2,108 h. L'aulne blanc, le mélèze, sont nuls ou à peu près. Le bouleau, le châtaignier, le frêne, l'orme, l'aulne commun, le tremble, sont rares ; le tilleul, le pin maritime et l'érable champêtre, sont très rares.

A l'encontre des bois des particuliers qui sont exploités en taillis simples avec quelques gros arbres disséminés, ceux de l'Etat sont aménagés, autant que possible, en futaies. Produire des bois de grande dimension, tel est le rôle de l'administration des eaux et forêts, telle est la raison d'être de la propriété forestière de l'Etat.

Le rendement annuel de ces forêts est en moyenne de 250,000 mètres cubes de bois, et le produit en argent est de 900.000 francs. Pour la France entière, ce dernier produit est d'environ 30.500.000 francs.

On estime à 80 francs par 100 hectares les dégâts occasionnés dans ces forêts par les animaux sauvages. Ces animaux nuisibles sont : le sanglier, le lapin, l'écureuil, le mulot. Parmi les insectes qui sont encore plus nuisibles, on place en première ligne : *Liparis monacha* (zigzag à ventre rouge), *Bombyx auriflua* (cul-blanc), *Tortrix buoliana* (pyrale des pousses), *Bombyx processionea* (B. processionnaire). Après les chenilles, les larves des coléoptères telles que : *Corœbus bifasciatus* et *Melolontha vulgaris* (hanneton). Les bois résineux sont plus sujets aux dégâts des animaux que les bois feuillus.

Le chevreuil abonde en Bourbonnais, mais le cerf, dont la forêt de Tronçais avait naguère la spécialité, est devenu introuvable ; il en sera partout de même pour le sanglier. Le Rallie-Bourbonnais, pour qui la chasse de ce pachyderme est la seule vraie et attrayante, sera le seul à déplorer sa disparition.

Nous allons maintenant parcourir chacune de nos forêts domaniales en les nommant selon l'ordre alphabétique.

L'Assise

Le massif montagneux de la Madeleine qui s'étend, à l'extrémité sud-est du département, sur la rive droite de la Besbre, est couvert de bois et de forêts entrecoupés par de profonds ravins, des prés et des plateaux découverts. Sur cette vaste étendue boisée, l'Etat possède seulement 680 hectares de magnifiques futaies de hêtres et de sapins (*Abies pectinata*) qui se nomment l'Assise. Ces bois ne sont pas, comme ceux de la plaine bourbonnaise, percés de belles allées et parcourus par des chemins de grande communication ; aussi ont ils conservé l'aspect sauvage et mystérieux des anciennes forêts de la Gaule, où la solitude, l'ombre, le silence, les arbres eux-mêmes par leur grandeur ou leurs formes bizarres, frappaient l'imagination du peuple et lui faisaient entrevoir des scènes étranges, des manifestations diaboliques qu'on appelait chasse *gayère* (1).

La forêt de l'Assise, plus que toute autre, a été hantée par ces apparitions nocturnes et aériennes qui, rapides comme un ouragan, courbaient les longs et noirs sapins. Ces scènes fantastiques sont encore le sujet des contes dont les villageois du pays entretiennent les veillées d'hiver. « C'est, dit M. Noëlas, chez les charbonniers, ces hommes dont la physionomie noire et étrange est un effroi pour les enfants, que l'on retrouve les superstitions des montagnes et les souvenirs des scènes mystérieuses que la nuit recèle au fond des bois. C'est le charbonnier qui entend des voix sur les mornes stériles, aperçoit des fantômes le long des ruisseaux. C'est lui qui, dormant sur son lit de fougères, entend tout à coup rugir la *chasse maligne* conduite par le grand veneur (2). »

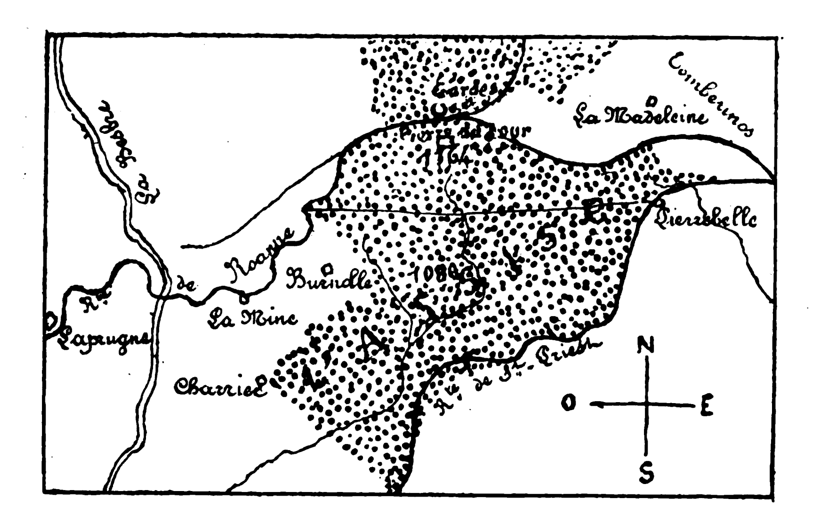
On raconte dans une célèbre ballade d'outre-Rhin qu'un puissant seigneur, à qui la passion de la chasse avait fait oublier ses devoirs les plus importants, fut condamné, au jugement de Dieu, à une course effrénée à travers les forêts qu'il avait remplies de ses exploits scandaleux. Ici, dans ces solitudes, le chasseur est Satan en personne, son gibier est le sorcier qui se cache au fond du bois, afin d'échapper au maître auquel il a livré son âme par un contrat irrévocable.

Le touriste qui aime le spectacle de la nature prête peu d'attention à ces contes du temps passé ; c'est pourquoi nous allons aborder un autre sujet moins légendaire et surtout plus tangible.

(1) Ce nom est une altération de l'allemand *jœjer* (chasseur).

(2) *Légendes et traditions foréziennes.* — La chasse maligne.

Si parti de Laprugne, on traverse la profonde vallée au fond de laquelle la Besbre roule ses eaux écumantes, on arrive bientôt au village Charrier où se trouve une mine de cuivre en exploitation. Après avoir gravi une rampe très raide on entre sous bois, en se dirigeant toujours vers la partie la plus élevée de la forêt ; bientôt le sommet est atteint et l'on entrevoit, à travers le feuillage, un massif de blocs de granite, c'est la Pierre du Jour, le point culminant de l'Assise, 1,165 mètres.



Chacun sait que la chaîne montueuse du Forez et principalement le versant Bourbonnais ont conservé un grand nombre de ces mégalithes que les anciens habitants des Gaules faisaient servir au culte de leurs divinités. Ces monuments qui furent, jusqu'à ces derniers temps, ignorés ou méprisés ont été étudiés et mis en évidence d'abord par le docte curé de Laprugne qui leur attribue une origine purement celtique (1), et en dernier lieu par un autre érudit, M. Levistre, qui voit en eux une preuve du passage des Phéniciens, peuple mercantile et voyageur. La Pierre du Jour, à l'Assise, n'est pas une des moins remarquables parmi tant d'autres qu'il serait trop long de citer, et il est indispensable de la faire connaître au lecteur ; mais, ici, nous laisserons la parole à M. Levistre.

(1) Les monuments mégalithiques et celtiques du Bourbonnais. — *Revue sc. du Bourb.* V[e] année, 1892.

« Qu'on se figure une table rectangulaire, longue de 15 mètres, large de 5, haute de 4, couronnant le sommet de la montagne. On y accède par des marches qu'on dirait taillées de main d'homme, avec dessein et prévoyance. L'effet est saisissant quand le regard entrevoit, à travers la pénombre du feuillage, la silhouette de cette masse colossale. L'esprit confondu se demande si cette dalle qu'on croirait passée au rabot est tombée du ciel ou a surgi tout équarrie des profondeurs de la terre. Les arbres eux-mêmes semblent saisis de respect au voisinage de l'entablement souverain ; ils retirent leurs rameaux comme s'ils refusaient de lui disputer la prééminence. Le spectateur embrasse, de ce point dominant, un horizon magnifique. Les deux versants du Bourbonnais et du Forez déroulent à ses regards éblouis leur panorama enchanteur de bois, de prairies, de récoltes, de villages innombrables piquant de gais points blancs le fond plus sombre du tableau. Du haut de ce piédestal l'homme se sent plus près de Dieu, sa pensée s'élargit avec l'horizon, s'épure avec l'air, se hausse avec l'altitude, en un mot se dégage davantage de la matière à mesure que la vue s'éloigne des bas-fonds et de leur triste réalité. On comprend sans peine le motif qui porta les Phéniciens à placer leurs autels sur les hauts lieux. »

« La Pierre du Jour porte deux cuvettes de la capacité d'un seau. L'une d'entre elles est accompagnée de deux entaillures propres à recevoir les genoux. On la nomme cuvette de la Vierge ; elle se remplit d'eau toutes les nuits, assure-t-on. Je n'ai pas vérifié le fait. Ce que je puis affirmer, c'est qu'à toutes mes visites, je l'ai trouvée constamment pleine d'eau. La chose, du reste, ne relève en rien du miracle ; elle s'explique naturellement par la condensation de la rosée sur la surface nue et découverte, exposée par cela même à un rayonnement intense. »

« La surface de cette pierre est constellée de stries dont je n'ose décider la nature, exception faite pour une croix d'origine nettement ouvrée. Les deux traits rectilignes, longs d'un mètre, qui la composent, et les points parfaitement gravés qui la terminent, ne laissent place à aucun doute. La difficulté est de savoir si ce signe qui est le *thau* phénicien, doit être attribué à cet ancien peuple ou aux géographes qui ont levé la carte de l'état-major. Je ne prononce rien et je laisse à de plus malins que moi ce soin et cet honneur. »

« Au pied de la Pierre du Jour se dressent deux superbes menhirs, l'un simple, l'autre double. Ce dernier présente cette particularité remarquable qui, au dire de Baraillon, lui serait commune avec les pierres de Carnac, que ses deux piliers jumeaux sont moins gros à

la base qu'au sommet. Ils ne semblent tenir que par un prodige d'équilibre sur le socle parfaitement aplani qui les supporte ; et pourtant ils sont solides et ont dû braver depuis les siècles plus d'un terrible coup de vent. Ces obélisques bruts sont des monuments, dans toute la force du mot latin *monere*, avertir. Ils semblent placés là tout exprès pour appeler l'attention sur le beau dolmen qui a tout l'air d'être un caveau funéraire. La pierre de couverture présente à l'intérieur sa surface polie, comme cela se rencontre dans tous les monuments de ce genre (1). »

A quelques centaines de mètres, au nord de la Pierre du Jour, on rencontre la maison forestière et, un peu plus loin, à l'est, un vaste plateau découvert où viennent pacager les bestiaux d'alentour. Ce *pâtier* est désigné dans le pays sous le nom celtique de *Tomberinos* qui signifie également : *champ des tombes*. En effet, en ce lieu, d'après la tradition locale, des géants se seraient égorgés mutuellement dans une bataille terrible. De nombreux et antiques fossés qu'on peut voir sur ce plateau et une foule d'objets en bronze et des silex taillés, des ossements humains que ce sol recèle, indiqueraient qu'il fut l'emplacement d'un camp gaulois.

A l'époque mérovingienne, une autre bataille aurait été livrée entre deux seigneurs, l'un forézien et l'autre auvergnat. Ce furent les foréziens qui succombèrent. L'histoire a conservé le souvenir d'une armée franque qui, après une bataille dans la plaine d'Ambierle, poursuivit son ennemi par le plateau de l'Assise jusque de l'autre côté de la Besbre.

Enfin, il est également question d'une bande de pirates anglais qui ravagèrent la Bourgogne au XIVe siècle, et qui vinrent échouer sur le plateau de Tombérinos. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à son extrémité orientale existe un emplacement qu'on nomme le *champ du massacre* et que dans ces parages le sol recèle les débris d'une bataille, tronçons d'épée, éperons de chevaliers, plaques de ceinturons ciselés, etc., objets qui, d'après M. Noëlas, ne sont pas antérieurs au XVe siècle. Sur le côté nord de ce plateau, on peut voir un véritable menhir, marqué de cinq trous qui ont été creusés dans ce bloc de granite, à une époque relativement récente, pour indiquer qu'il est situé sur le point de jonction des cinq communes environnantes ; on l'appelle la *Pierre à cinq trous*. Près de là, se voient les restes d'un ancien prieuré érigé sous le vocable de sainte Marie-

(1) Les monuments de pierre brute de la région du Montoncel. — *Revue sc. du Bourb.*

Madeleine et dépendait, au XVI[e] siècle, de l'abbaye d'Ainay de Lyon. C'est ce prieuré qui a donné son nom à tout ce massif boisé.

La tradition locale a conservé la mémoire du dernier prieur de la Madeleine, Jehan l'Ermite, qui, seul dans ces parages déserts, était, comme les moines du mont Saint-Bernard, la providence des voyageurs égarés ou épuisés de fatigue. Ce pauvre et saint ermite, vénéré et aimé dans toute la contrée, fut néanmoins trouvé assassiné dans sa cellule le 2 novembre 1681 (1).

Un autre souvenir, non moins cher aux bons habitants de ces montagnes, est celui d'une pauvre fille, originaire de la plaine forézienne, qui, à la fin du XVI[e] siècle, vint mener, dans la solitude des grands bois, une vie de pénitences et de prières. Elle s'appelait Marie et vécut, dit-on, trente ans sur la Pierre du Jour. Elle était vénérée comme une sainte et regardée comme l'ange tutélaire de ces montagnes. Un beau jour elle disparut sans qu'on ait pu savoir ce qu'elle était devenue. On dit, néanmoins, qu'étant morte, son corps fut enlevé par les anges. M. Noëlas a recueilli les légendes gracieuses que les anciens racontent à leurs enfants sur la vie de *sainte Marie des bois*, comme on l'appelle encore aujourd'hui (2).

Nous allons terminer cet article par la nomenclature des plantes vasculaires rares que les botanistes ont signalées dans ces parages.

Ranunculus aconitifolius.
Viola palustris.
— *sudetica.*
Dentaria pinnata (La Burnolle).
Geranium phœum.
Pyrola minor.
Gentiana pneumonantha.
Sorbus aria.
— *aucuparia.*
Rubus longicuspis.
— *idæus.*
— *hirtus.*
Geum rivale (Le Sapey).
Amelanchier vulgaris.
Achemilla hybrida
Stellaria nemorum.
Genista ovata.
Meconopsis cambrica (Le Sapey).
Epilobium spicatum.
— *collinum.*
Sedum purpurascens.
— *maximum.*
Chrysosplenium alternifolium.
Meum athamanticum.
Arnica montana.
Senecio Jacquinianus.
— *Bletterii.*
— *cacaliaster.*
— *paludosus.*
— *ovatus.*
Prenanthes purpurea.
Mulgedium plumieri.
Leontodon purpurascens.
Campanula linifolia.

(1) *Jehan l'Ermite*, par Jehan DES MOLIÈRES.
(2) Légendes et traditions foréziennes. — Sainte Marie des bois.

Oxycocos palustris.
Andromeda latifolia.
Daphne mezereum.
Thesium alpinum.
Betula pubescens.
Narcissus pseudo-narcissus.
Scilla lilio-hyacinthus.
Allium victoriale.
Lilium martagon.
Paris quadrifolia.
Polygonum verticillatum.
Eriophorum vaginatum.
Carex pilulifera.
— *ampulacea.*
— *polyrhiza.*
— *pauciflora.*
Calamagrostis sylvatica.
Equisetum sylvaticum.
Lycopodium selago.
— *clavatum.*

Parmi les animaux vertébrés, les plus remarquables sont : Triton alpestre, Grenouille rousse, Lézard vivipare, Lézard des souches, Aigle Jean-le-blanc, Milan royal, Grand-duc, Pic noir, Martre, Blaireau, Chat sauvage, Renard, Sanglier et Chevreuil. On y rencontre parfois le loup, voire même le loup-cervier.

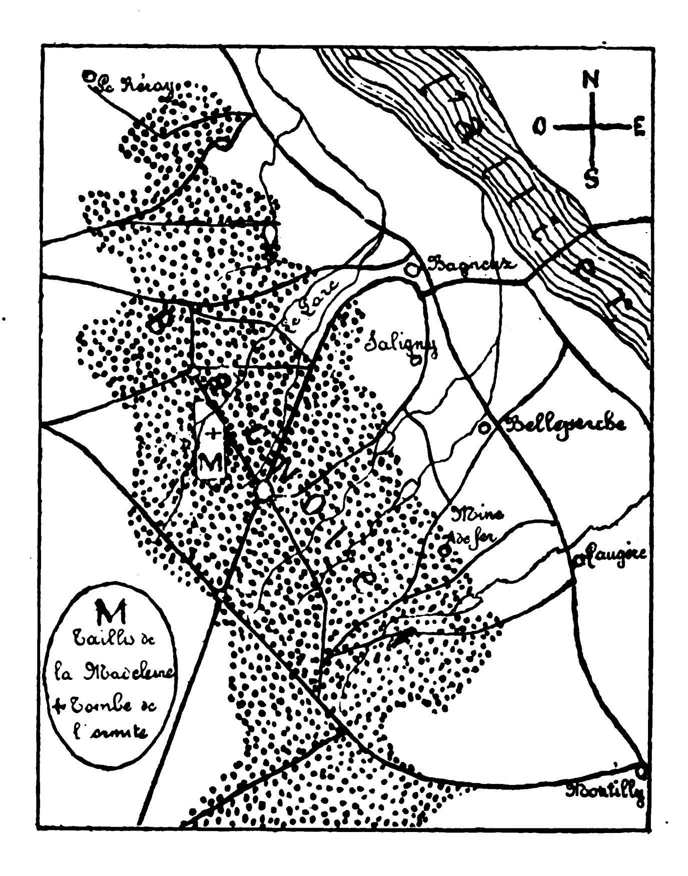
Les habitants de ces montagnes ne prêtent aucune attention à toutes ces choses que d'autres viennent chercher de très loin. Pour eux les fruits sauvages que ces bois produisent ont beaucoup plus de valeur. C'est l'airelle qui se vend pour colorer les vins et que l'on mange en guise de confitures ; ce sont les baies de genévrier qui valent 2 fr. 50 la mesure, les faines ou fruits du hêtre dont on tire une huile comestible. Ceux de l'alisier servent à faire une boisson rafraîchissante. C'est ainsi que l'homme trouve dans la nature de quoi satisfaire ses goûts si variés et parfois si disparates.

Bagnolet

Le plateau qui domine la rive gauche de l'Allier, au-dessous de Moulins, est couronné par la forêt de Bagnolet que se partagent les communes de Bagneux, Montilly, Saint-Menoux, Agonges et Aubigny. Son altitude, 260 mètres en moyenne, varie peu, bien que son plan incline à l'Est sur la vallée de l'Allier. Le sol est entièrement formé des galets de quartz, sables et argiles que la débâcle du grand lac limanéen a jetés sur ces hauteurs, à la fin de l'époque tertiaire. On y trouve du minerai de fer ; ainsi, près de la lisière Est de la forêt et non loin du château de Laugère, on a exploité pour l'usine de Messarges dont elle était le principal approvisionnement, une mine de fer, aujourd'hui épuisée.

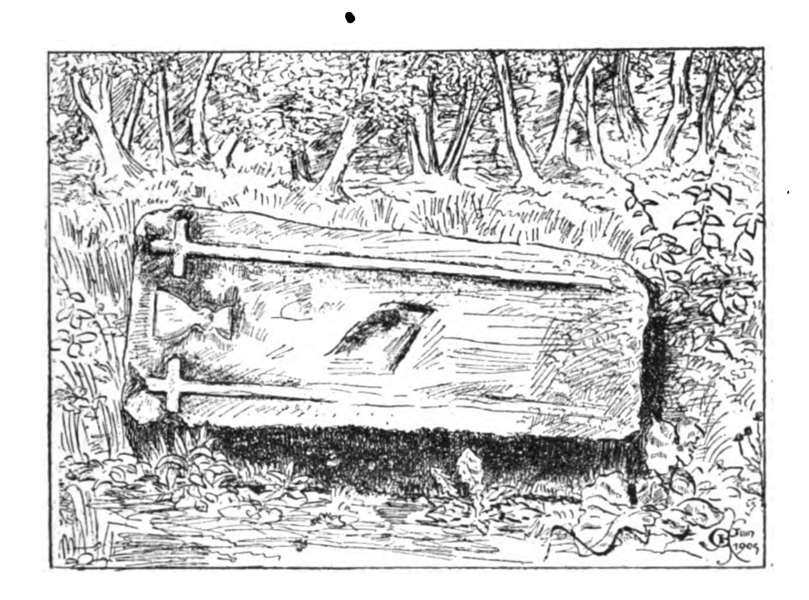
Dans ce massif de 1,658 hectares, le chêne domine et se mélange

parfois au hêtre ; le charme et des bois blancs se trouvent çà et là. Les futaies sont relativement jeunes, mais d'une belle venue et donneront, avec le temps, des arbres remarquables. Enfin, l'exploitation de la forêt est rendue facile par des routes, des chemins vicinaux et des allées forestières qui la parcourent en tous sens.



Outre le plaisir qu'on éprouve à parcourir ces belles allées, Bagnolet offre aux archéologues et aux touristes un autre genre d'attraction, nous voulons parler de la *tombe de l'ermite*. A environ 400 mètres du grand rond-point, à gauche de l'allée qui aboutit à l'ancien chemin de Bagneux à Couzon, se trouve un petit taillis de charmes, propriété particulière enclavée dans celle de l'Etat. Ce taillis s'appelle *la Madeleine* et c'est là que se trouve la tombe que nous cherchons. (Voir le plan de la forêt.)

A quelques pas du fossé qui sépare la futaie du taillis, nous entrons dans celui-ci et, après quelques recherches, nous prenons un sentier que les branches étalées recouvrent presque partout. Bientôt ce sentier tourne à gauche et après avoir parcouru une centaine de mètres, nous apercevons, toujours à gauche, à quelques pas dans le fourré, une grande pierre plate, envahie par la mousse, c'est la *tombe de l'ermite ou du saint,* comme disent encore les gens du pays. Sur cette



pierre qui mesure $1^{m},55$ sur $0^{m},65$ de largeur et $0^{m},20$ d'épaisseur est représenté, en demi-relief, un calice entre deux croix. Rien de plus, ni nom, ni date, ni ornement d'un style quelconque. Néanmoins, le calice qu'on ne saurait prendre pour un sablier, nous apprend d'abord que le pieux solitaire était prêtre, de plus sa forme, qui est celle des calices du XIVe au XVIe siècle, est une preuve que la pierre tombale remonte à cette époque. Cette opinion est également celle de notre distingué confrère, M. l'abbé Clément, qui a fait le croquis ci-dessus de la pierre et de son entourage.

Le terrain sur lequel nous nous trouvons incline assez fortement vers le Nord-Ouest ; or, en remontant environ 50 mètres au-dessus de la susdite pierre, on a constaté les fondations d'un petit édifice qui devait être une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine, d'où est venu le nom donné maintenant au taillis lui-même ; d'ailleurs, le

prêtre qui habitait ces lieux avait besoin d'un oratoire pour y célébrer la messe On trouve également, çà et là, des débris de tuiles et de carrelages.

Après la mort de l'ermite, les rares fidèles qui étaient en relation avec lui durent l'inhumer dans sa chapelle, et pour marquer leur vénération pour le saint homme et perpétuer son souvenir, ils placèrent sur sa tombe la pierre que nous venons de voir. Mais avec le temps l'oratoire tomba en ruines et il arriva que des gens trop curieux voulurent fouiller sous cette tombe. Dans cette opération, la pierre fut évidemment repoussée dans le sens de la déclivité du terrain et laissée en cet état. Plus tard, d'autres curieux du même genre, ignorant qu'elle avait été déplacée, voulurent savoir ce qu'il y avait dessous et la repoussèrent encore plus bas ; c'est ce qui fait qu'aujourd'hui elle se trouve assez éloignée de son emplacement primitif

A quelques mètres au-dessous d'elle, au pied d'un grand chêne, se trouve une source appelée *la fontaine du saint.* Son eau légèrement blanchie par les couches d'argile qu'elle traverse est néanmoins très estimée des charbonniers des environs.

La tradition locale ne nous apprend rien de plus sur ce mystérieux solitaire. Toutefois, nous savons par la visite que firent à Bagnolet, en 1670, des commissaires royaux, que le taillis de la Madeleine, comprenant 34 arpents, était alors la propriété du sieur de Laugères d'Agonges. Au lieu de supposer, comme le firent les susdits commissaires, que ce bois provenait d'un héritage usurpé, il nous paraît plus probable qu'à une époque encore plus reculée c'était un terrain non boisé attenant aux champs du voisinage ; notre ermite en était peut-être le propriétaire. En tout cas, il est évident qu'il y a bâti sa cellule parce que ce lieu était tout à la fois solitaire et approprié à la culture. Il existe également, aux archives départementales, un plan de la forêt qui paraît avoir été dressé dans le courant du XVIII[e] siècle. Sur ce plan on a tracé un ovale dans lequel il y a : Magdeleine, 20 arpents, et, au-dessous, une petite croix à côté d'une maisonnette. Celle-ci n'était pas l'ancienne cellule de l'ermite, mais une loge de charbonniers qui existait encore vers la fin du siècle dernier.

Nous ne pouvons sortir de cette forêt sans nous rappeler qu'elle fut, en partie, le théâtre d'un épisode très remarquable de la guerre de Cent Ans. C'est pourquoi, tout en nous dirigeant vers la sortie de la forêt, à l'Est, nous allons narrer ce fait d'armes, comme nous l'avons lu dans les chroniques de l'époque.

(1) Archives dép. — Maîtrise des eaux et forêts de Moulins.

Vers la fin de l'année 1399, une compagnie d'aventuriers anglais et gascons « grands aviseurs et escheleurs de forteresses », ayant appris que la duchesse Isabelle de Valois, mère du duc de Bourbonnais Louis II et de la reine de France, était sans défense dans son château de Belleperche, en Bourbonnais, arriva à l'improviste devant la forteresse et s'en empara sans coup férir. A cette nouvelle, Louis II qui guerroyait en Picardie pour le compte de son beau-frère, le roi Charles V, envoya immédiatement ses chevaliers à Saint-Pierre-le-Moûtier avec mission de rassembler le plus de lances qu'ils pourraient. Le duc étant venu le rejoindre, trouva 2.000 hommes avec lesquels il alla mettre le siège devant Belleperche et l'attaqua avec furie. Sur ce, la princesse dont la vie était en danger et son château en voie d'être ruiné, fit prier son fils de ne plus se servir de ses machines de guerre. Il fallut alors convertir le siège en blocus, ce qui permit aux comtes de Pembrock et de Cambridge de venir au secours de leurs compatriotes avec une troupe de 7.000 hommes. Pendant ce temps, le duc avec sa petite armée s'était retranché dans une vaste bastille, entourée de grands pieux et de fossés profonds. Les anglais, après avoir campé plusieurs jours dans la forêt, se mirent en devoir de renverser la bastille du duc, mais ils furent repoussés avec beaucoup de pertes que leur causèrent les fameuses arbalètes de Chantelle.

Alors, dit Cabaret d'Orville, le chef des anglais estant rentré dedans la forest en sôn logis, envoya au duc un héraut pour lui mander que si dans trois jours il ne voulait pas accepter un combat en rase campagne, la duchesse serait emmenée prisonnière et son château serait brûlé. A quoi, le duc répondit : « Héraut, dites à vos maîtres qu'ils guerroient mal honnêtement, point n'a-t-on vu dans les guerres du temps passé que les dames et damoiselles y fussent prisonnières ni ravies. De madame ma mère moult me déplaira si je la vois emmener, mais nous l'aurons et ils ne mèneront point la forteresse avec eux. »

Au jour dit, les anglais sonnèrent au matin leurs trompettes, ils s'armèrent et se rendirent sur les champs, rangés en bataille, pendant que leurs menestrels pipaient et cornaient en grand fracas. A l'heure de tierce, ceux qui estaient dans la forteresse sortirent et firent monter la duchesse avec ses damoiselles sur un palefroi, et ainsi départirent les anglais et leurs troupes, à l'heure de midi. Lorsqu'ils furent arrivés à Limoise, les fuyards furent pris de honte et de remords et revinrent aussitôt sur leurs pas jusque devant Belleperche où les français étaient rentrés et préparèrent une attaque pour le lendemain. Mais, la nuit suivante, il tomba une si grande quantité de neige qu'ils renoncèrent à reprendre la forteresse et reprirent le chemin de Montluçon.

Ainsi, pendant quinze jours, 7.000 anglais firent retentir Bagnolet de leurs cris et du son des trompettes et du cor. Qui sait si ce n'est pas dans cette circonstance que l'ermitage de la Madeleine fut dévasté.

Nous voilà sortis de la forêt et nous approchons du lieu qui porte encore sur les cartes le nom de Belleperche. C'est en vain que nous cherchons à voir au moins les ruines d'un château fort. Un grand mamelon escarpé de tous les côtés et dominant la vallée de l'Allier, c'est tout ce qui reste de cette célèbre forteresse, siège d'une châtellenie que les révolutions ont également supprimée.

Boisplan

Si Boisplan avec ses 206 hectares est la plus petite des forêts domaniales bourbonnaises, elle n'en est pas moins une propriété de grande valeur où les chênes centenaires, d'une magnifique venue, sont l'essence dominante. On comprend que l'Etat l'ait conservée de préférence à d'autres forêts plus étendues, mais dont l'aménagement était complètement défectueux.

Cette forêt située dans la partie Nord-Ouest de la commune de Besson, à peu de distance de celle de Moladier, est un massif compact, sans enclaves ni clairières, qui a la forme d'un croissant, et comme la lune, lorsqu'elle est nouvelle, ses deux cornes sont dirigées vers l'Est. Bien qu'assise sur le terrain granitique, son altitude, sans valonnement considérable, est à peu près la même partout, d'où son nom de Boisplan. Ce sol primitif est sablonneux à la surface avec fond d'argile traversé par aucun cours d'eau. On peut voir d'ici que l'humidité et la fraicheur pendant l'été ne sont pas ses qualités dominantes. La route de Moulins à Cressanges passe sur sa lisière Nord-Ouest et un chemin venant de Besson traverse son extrémité méridionale. Mais, malgré son accès facile, Boisplan n'en demeure pas moins délaissé et ignoré des amateurs de forêts.

Château-Charles

« Les forest de Montfraichy, de Chateau-Charles et des Advenaux, sont contigues et de peu d'étendue, dit Nicolaï, par quoi, ne méritent pas le nom de forest. » Aujourd'hui, bien que réunies sous un seul nom, le massif forestier de Château-Charles comprend seulement 619 hectares de chênes, de hêtres, de pins Sylvestres et autres

essences. Le canton de Miquet, au nord, renferme de jeunes chênes d'Amérique sur lesquels on fonde des espérances.

Cette petite forêt située au Sud de Montmarault et à l'Ouest de Blomard, est assise sur un plan légèrement incliné à l'Est. Elle est traversée par plusieurs ruisseaux dont le principal est celui qui sort du grand étang de Rivalais. Son altitude moyenne est de 400 mètres. Le sol est constitué par le gneiss et le granite; mais la grande traînée houillère, qui s'étend de Souvigny à Saint-Eloi, affleure sur la lisière Ouest de la forêt.

Château-Charles ne manque pas d'agréments; les botanistes peuvent y cueillir la Parisette à quatre feuilles, des *Epipactis*, la Melitte, le Carex sylvatique, etc. Les chasseurs pourront y rencontrer la genette, le faisan, le grand-duc. Seuls, les forestiers se désolent à la vue de cette forêt qui fut longtemps livrée aux dévastations des usagers. Pour qu'elle sorte de l'état misérable où elle se trouve, il faudra encore de longues années; car c'est surtout en matière forestière que le temps est le grand facteur et la patience une vertu indispensable. C'est ici qu'il faut, comme en politique, cette unité de vue sans laquelle on ne fait rien qui vaille.

L'archéologie a aussi sa place dans cette forêt qui conserve les vestiges d'un ancien *castrum, le vieux Château*, comme on dit dans le pays, qui a donné son nom à ce massif boisé.

Dans la partie Sud, non loin de la maison forestière, et tout près de l'endroit où l'allée qui aboutit à Rivalais s'embranche sur la route de Blomard à Beaune, on peut voir de chaque côté de celle ci un large fossé dont la terre rejetée à l'extérieur de l'enceinte forme un talus (*agger*). Là, chênes et hêtres croissent aussi serrés que partout ailleurs, et c'est en vain que l'on y chercherait quelques vestiges de murs ou de construction quelconque. « On dit que l'on a puisé là-dedans, comme dans une carrière, pour bâtir les villages de Ventuille et des Sablons. Peut-être, ajoute M. Desjobert, mais j'en doute fort, car malgré mon ignorance, je crois voir dans cette enceinte un simple retranchement fait de mouvements de terre, sans maçonnerie; un de ces châteaux, du temps des Carolingiens, tout en bois, avec palissades sur la crête des remparts et tours sur les angles. Celui-ci a 150 mètres de côté avec deux entrées très manifestes, et du fond du fossé au sommet de l'*Agger*, il y a encore aujourd'hui une différence de niveau de plus de 6 mètres. Il pouvait contenir bien des gens, des bêtes et des richesses, alors que du confortable on ne connaissait ni le mot ni la chose, et en temps de guerre, donner asile aux familles d'alentour et à leurs troupeaux. »

« Un Charles ou Karl quelconque avait, sans doute, là son principal établissement, comme nous disons dans notre style moderne; d'où le nom de Château-Charles Et ce vieux château pourrait encore n'être pas si vieux, s'il est vrai, comme je l'ai ouï dire à des gens qui s'y connaissent, que la plupart des petits manoirs féodaux, contrairement aux données admises par les romanciers, demeurèrent jusqu'au XII[e] siècle et même plus tard, bâtis non pas en pierres. mais tout simplement en terre et en bois (1). »

Nous croyons qu'on ne saurait mieux dire et ce serait s'égarer que de chercher là un camp romain ou gaulois, idée que le voisinage de la voie romaine de Vichy à Néris dont il reste, dans ces parages, des vestiges non équivoques, pourrait suggérer. Aucun document historique n'est venu jusqu'ici apporter quelque lumière sur l'origine de ce *castrum ;* mais on peut avancer, non sans probabilités, qu'il fut établi pendant l'une des guerres que Charlemagne et son petit-fils Charles-le-Chauve firent aux ducs d'Aquitaine. On sait que ces deux rois de France traversèrent le Bourbonnais et que notre province avait pour limites méridionales celles de l'antique Aquitaine.

Des fouilles, judicieusement faites, fixeraient peut-être la question ; surtout s'il est vrai qu'il existe dans l'enceinte un point de la route qui résonne lorsqu'on frappe fortement le sol, ce qui indiquerait, en cet endroit, une excavation souterraine. Ces fouilles auraient été, sans doute, déjà tentées si l'on ne devait se heurter à deux administrations comme celle des Eaux et Forêts et celle des Ponts et Chaussées.

Civrais

Située entre Saint-Plaisir et la forêt de Tronçais dont elle semble n'être qu'une annexe, la forêt de Civrais avec ses 1.091 hectares de chênes et de hêtres, alternant ou en mélange, avec ses charmes et ses bois blancs, ne diffère pas beaucoup de sa grande voisine. Comme à Tronçais, le sol est généralement composé de sables et d'argiles provenant des alluvions pliocènes, les terrains triassiques affleurent seulement au Nord-Ouest, dans la vallée de Cottignon. Comme Tronçais, cette forêt est admirablement percée de routes qui permettent d'en faire le tour à l'intérieur, en se tenant toujours sensiblement à égale distance du centre et de la circonférence. Le ruisseau de Cottignon, dit M. l'inspecteur Desjobert, y forme un vallon assez profond,

(1) *Revue des eaux et forêts*, 1893.

toujours frais et ombragé, avec de grands aunes sous les racines desquels nous pourrons, dans les derniers jours de juin, faire d'abondantes récoltes d'écrevisses.

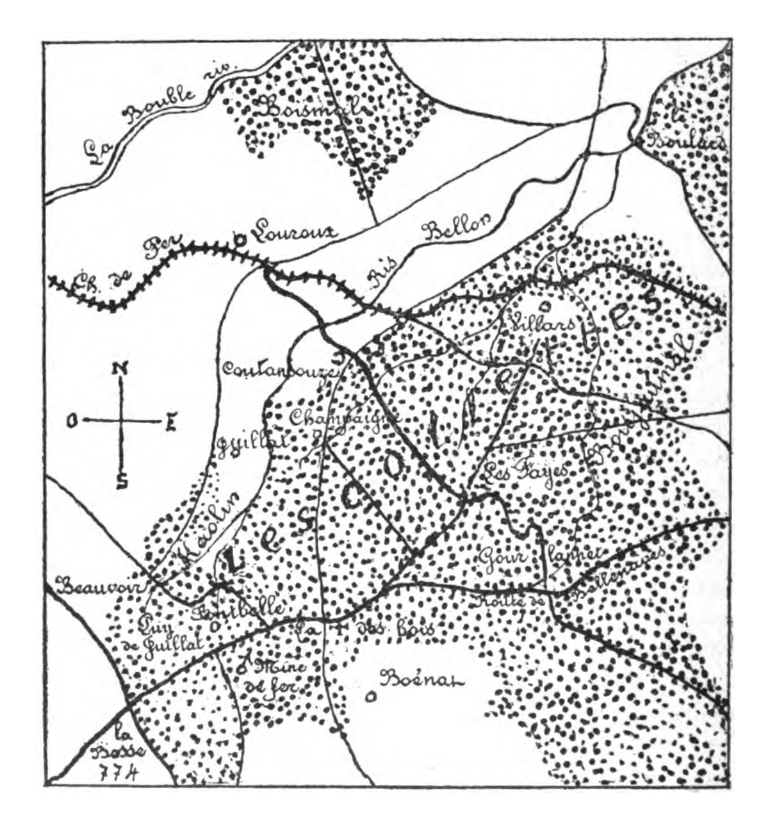
« Une source d'eau gazeuse et ferrugineuse, la fontaine de Saint-Pardoux, se trouve à un kilomètre Sud-Ouest de la forêt. Sa notoriété ne s'étend pas à cinq lieues à la ronde ; mais vous ne pourrez passer par là sans en goûter ; car tout le monde vous dira qu'elle est excellente et vous en trouverez chez tous nos gardes. Tous les habitants de la commune ont le droit d'y venir puiser, sans indemnité, pour leurs besoins. Au milieu de la forêt, une enclave qui s'appelle l'Ermitage, avec une ferme, et dans cette ferme une toute petite pièce transformée en une chapelle fort mal entretenue. Dans cette chapelle, les débris d'une statue pour laquelle les habitants du pays ont encore une dévotion toute particulière. C'est la statue du saint Ermite, m'a-t-on dit, sans que j'aie jamais pu savoir sous quel vocable ce saint est vénéré. Aux temps reculés où la foi était plus ardente, les gens qui n'avaient point d'enfants venaient là, en pèlerinage, de fort loin, et le saint, dit-on, écoutait leurs prières d'une oreille favorable. Aujourd'hui, les grands pèlerinages ont absorbé les petits, et bien modiques sont les offrandes recueillies par le fermier du domaine de l'Ermitage pour l'entretien de sa pauvre petite chapelle. »

Ceux qui seraient désireux de connaître comment, d'une forêt détériorée, comme le fut celle de Civrais, on arrive à en faire une où des arbres pleins de sève croissent avec un ensemble régulier, pourraient lire la monographie qu'en a faite le savant inspecteur des forêts de l'arrondissement de Montluçon, et dont je viens de citer un passage. Il vous dira, en autres choses, que la forêt est aménagée en futaie pleine à la révolution de 180 ans ; c'est-à dire qu'en prenant la forêt par une extrémité, on enlève, chaque année, une partie des bois existants, en assurant le repeuplement du terrain par les semis, et au bout de 180 ans on a terminé la randonnée. Aux peintres amateurs de vieux arbres, il conseille de ne pas attendre trop longtemps s'ils veulent encore en trouver ; il leur recommande en particulier, le gros chêne qui domine la maison forestière de Gondoux de sa verte ramure. Ce chêne présente la forme absolument exceptionnelle d'un cône très allongé et se voit de cinq à six lieues à la ronde (1).

(1) La forêt de Civrais. — *Revue des questions scientifiques*, 1893.

Collettes-Boismal

La route de Bellenaves à Montaigu-en-Combrailles divise en deux parties, à peu près égales, un massif forestier de 4.500 hectares, dont



un tiers environ (1.527 hectares) appartient à l'Etat. Ce domaine provient des biens des ducs de Bourbon, mais autrefois on distinguait dans cette étendue un certain nombre de petites forêts: Boismal, Troncéon, Beauboin, Puy-Juillat, Chezerat, les Collettes, les Fayes, les Charollais, Chirau-blanc, Bois-Jaumal, la Roussille, le Boulard. Plusieurs d'entre ces bois ont été vendus ou défrichés et le nom de Collettes a prévalu pour désigner le domaine actuel de l'Etat qui

occupe la partie la plus élevée de ce massif (774 mètres à la Bosse) et s'étend principalement à droite de la route de Bellenaves à Montaigu. Cette partie est naturellement la plus belle, car c'est là seulement que l'on rencontre de vieux chênes et des hêtres d'un port et d'une vigueur admirables. Outre la route susdite, il en est une autre, celle d'Ebreuil à Montmarault, qui traverse la forêt du Sud-Est au Nord-Ouest. Le point d'intersection de ces deux routes, qui est à 500 mètres de l'auberge de la *Croix des bois*, était jadis une fondrière où les eaux des parties supérieures de la forêt se réunissaient et formaient une espèce de gouffre, appelé le *Gour-lanet* (1), lieu mal famé, soi-disant rendez-vous des sorciers du pays dans leurs entrevues avec le diable. Cet endroit est maintenant très gai et très passager.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la forêt des Collettes, c'est l'exploitation du kaolin située au Nord du puy de Juillat, sur le versant supérieur de la vallée de la Bouble. Cette concession, faite par l'Etat à une société dont le baron de Veauce fut le fondateur, est la plus importante qui soit en France au point de vue de son étendue, mais le kaolin emmagasiné n'a pas toute la pureté nécessaire pour la fabrication des porcelaines fines, car il contient une certaine quantité de mica qu'il est très difficile de séparer. L'eau qui sert à entraîner le kaolin dans les bassins où il se dépose provient, en partie, de la source de Fontbelle, où jadis était une chapelle sur laquelle les documents font défaut.

Les gisements de kaolin sont situés sur un massif de granulite isolé au milieu des micaschistes. Ces roches sont traversées par de nombreux filons de quartz, et c'est avec eux qu'est venu l'agent kaolinisateur. On trouve encore dans la granulite un certain nombre de minéraux : mica lithinifère et fluoré, oxyde de manganèse, fer oligiste. En outre le kaolin laisse, au lavage, de petits grains noirs qui sont formés d'étain oxydé.

Dans les âges préhistoriques, cette localité avait été fouillée par des industriels, non dans le but d'y trouver une excellente terre plastique, mais pour y recueillir ce minerai d'étain que l'on mêlait au cuivre pour en fabriquer des instruments de bronze. On voit encore dans les environs des excavations faites par ces primitifs industriels, dans lesquelles on a trouvé des fragments de poteries grossières.

Du côté opposé à l'exploitation du kaolin, au pied de la Bosse (on écrivait autrefois la Beauce), le fer était anciennement exploité ; c'est la mine des Gros-Bourrats. Le minerai est compact, brun foncé, à

(1) Ce nom est peut-être une corruption de nanet (petit), on disait autrefois lanet pour nanet.

cassure inégale, luisante ; il contient 50 °/₀ de fer mêlé à l'acide phosphorique et à de l'acide arsénique. Enfin, non loin de là, en se rapprochant de Nades, il y avait autrefois une mine d'antimoine en exploitation.

On comprend que ces lieux soient souvent fréquentés par les minéralogistes. Ceux qui désireraient connaître plus de détails sur l'exploitation du kaolin feront bien de lire l'article écrit par M. Ernest Olivier sur ce sujet (1).

Ce que les naturalistes cherchent dans les forêts, ce ne sont pas ordinairement des minéraux, mais plutôt la Flore et la Faune locale. Voici donc, à l'adresse des botanistes, la liste des plantes les plus intéressantes qui ont été cueillies dans ces parages.

Viola palustris.
Cardamine sylvatica.
Fragaria elatior.
Comarum palustre.
Rubus idæus.
— *rudis.*
— *septorum* (Veauce).
Sorbus aria.
— *aucuparia.*
Geum rivale.
Epilobium spicatum (Echassières).
— *montanum.*
— *collinum.*
— *palustre.*
— *obscurum,*
— *roseum.*
Hypericum Desetangsi (Veauce).
Meconopsis cambrica (Louroux).
Asperula odorata.
Galium saxatile.
Arnica montana (Echassières).
Senecio aquaticus.
— *Jacquinianus.*
Genista pilosa (La Lizolle).
Orobus niger.
Centaurea obscura.
Prenanthes purpurea.
Leontodon hastile.
Tragopogon porrifolius.
Crepis paludosa.
Chrysosplenium alternifolium.
Walhembergia hederacea.
Campanula trachelium.
Gentiana pneumonantha.
Lythospermum purpuroceruleum.
Vaccinium myrtillus (Echassières).
Veronica montana.
— *spicata.*
Melittis melissophyllum.
Stachys alpina.
Polygonum bistorta.
Narcissus pseudonarcissus.
Androsæmum officinale.
Paris quadrifolia.
Maianthemum bifolium.
Orchis conopsea (Veauce).
Neottia nidusavis.
Luzula maxima.
Carex paniculata.
— *remota.*
— *pilulifera.*

(1) La forêt des Collettes et l'exploitation des kaolins.— *Rev. sc. du Bourb.*, 3ᵉ année, 1890.

Carex lævigata.
— *canescens.*
Lycopodium clavatum (Nades).
Osmunda regalis.
Equisetum telmateya.

La Faune des Collettes est assez peu connue. Nous signalerons parmi les vertébrés les espèces suivantes : Le Sanglier, le Chevreuil, l'Hermine, le Triton alpestre et la Grenouille rousse.

Dreuille

Ce massif forestier qui s'étend à l'Est de Cosne paraît tirer son nom du celtique *Drulhier*, alisier (*sorbus terminalis*) qui, aux époques préhistoriques, devait croître en abondance dans ces parages. Dans le centre de la France, on appelle *Drouille* le chêne pédonculé ou chêne blanc, qui passe pour ne pas donner un bois aussi dur que celui du chêne rouvre. Quelle que soit la valeur de ces étymologies, il est certain qu'aujourd'hui la forêt de Dreuille est une des mieux aménagées et des plus prospères du département. Chênes et hêtres sont destinés à parcourir des périodes de 100 à 150 ans, car ces deux essences, tantôt séparées et tantôt mélangées, croissent là avec une vigueur remarquable et sont pour l'Etat une source de revenus qui n'est pas à dédaigner. Aussi bien, les habitants de Cosnes, qui voient cette magnifique forêt s'étendre jusqu'à leurs portes, la considèrent un peu comme leur parc, parc de 1,258 hectares où les allées forestières et les chemins vicinaux sont parfaitement entretenus. Ceux qui seraient désireux de connaître en détail l'aménagement de cette forêt n'ont qu'à lire les pages pleines d'intérêt que M. Desjobert a écrites sur ce sujet. Nous reproduisons seulement la description qu'il a faite de son ensemble (1) :

« Dreuille est un carré presque parfait, sans aucune enclave Le côté pittoresque y fait presque absolument défaut. Nous sommes en terrain plat : c'est à peine si de rares déclivités font un peu tirer la jambe à un promeneur sur le retour. Pour trouver quelques sites, il faut parcourir le périmètre. A la Madeleine, la vue s'étend au loin sur un pays fertile entrecoupé de haies et d'arbres ; un ruisseau coule au fond de la vallée ; avec beaucoup de bonne volonté, le paysage peut vous rappeler la Vallée-noire du Berry, chantée et rendue célèbre par G. Sand, qui sut découvrir le côté poétique, jusqu'alors inconnu, du bocage qui l'avait vue naître et le faire aimer de ses nombreux

(1) La Forêt de Dreuille. — *Rev. sc. du Bourbonnais*, 7e année, 1894.

admirateurs. Au Centre, vers le Sud-Est, des traces de l'ancienne chapelle de la Madeleine. Des moines ont dû vivre là, au Moyen-Age ; ils avaient un étang, un moulin, sans doute quelques champs, un jardin, peut-être un arpent de vigne, tout ce qu'il faut pour vivre en un coin retiré du monde, sans avoir à se préoccuper de l'octroi ou de l'arrivage plus ou moins prochain des blés d'Amérique ou d'Australie. Aujourd'hui les arbres ont poussé partout, ne laissant comme trace du passage de l'homme que quelques pierres autrefois taillées, aux arêtes maintenant arrondies par l'action du temps, des chaussées et un chenal démolis ou encombrés de débris de toutes sortes, Des fouilles feraient sans doute découvrir en cet endroit sauvage bien des pièces intéressantes. Trois choses essentielles nous manquent pour les entreprendre : le temps, l'argent et le savoir. Au centre encore, vers l'Ouest, une très vieille borne fleurdelisée, limite de trois communes (1), au point de croisement de trois vieux chemins, envahis eux aussi par la végétation ligneuse. Bientôt la borne elle-même aura disparu et les communes auront perdu leurs limites fixes.

« La forêt est admirablement percée ; chemins vicinaux, de grande et petite communication, routes forestières très bien entretenues la traversent en tous sens ; seuls quelques chemins vicinaux réservent des cahots inattendus au voyageur imprudent qui s'y engage sur la foi de nos plaques indicatives ; ces plaques, très appréciées du voyageur, rendent d'incontestables services ; il est si facile de s'égarer en plein bois, le soir à la nuit tombante ; mais nous n'avons pas encore trouvé le moyen simple pour qu'elles renseignent l'étranger sur l'état de viabilité des chemins. »

« A pied, à cheval ou en voiture, homme, jeune femme ou enfant, vous pourrez sans peine suivre une chasse à courre ou à tir sur un point quelconque de la forêt. En hiver, vous pouvez même voir la martre réfugiée dans les troncs creux. L'avez-vous vue sauter de branche en branche à vingt mètres au-dessus de vos têtes, si légère qu'on dirait qu'elle vole dans l'espace ? Avez-vous vu ceux qui convoitent sa fourrure, courant et criant pour tâcher de la faire tomber ? Ce petit tableau a son charme et vaut bien la peine de passer quelques heures les pieds dans la neige. »

« Simple promeneur, n'oubliez pas un sentier ombreux qui traverse la Font des Chèvres au milieu d'un admirable perchis. Le garde de Châtillon vous servira de guide. Vous y trouverez abondamment, au

(1) La tradition du pays a conservé le souvenir d'un agréable piknique qui réunissait chaque année, autour de cette borne, les curés des trois paroisses environnantes.

printemps, le muguet à la clochette si élégante, si doucement parfumée, dont les âmes pieuses aiment à décorer l'autel de la Vierge. Si vous aimez les beaux arbres, qui n'attendent que le pinceau d'un peintre illustre peur devenir aussi immortels que ceux de Fontainebleau, suivez la rive gauche du ruisseau qui part du rond du Montet pour aboutir au puits Mathieu......... Les essences sont les mêmes que dans les forêts voisines : chênes et hêtres en mélange ou à l'état pur ; le charme toujours mêlé au hêtre ; le bouleau à la blanche écorce, au feuillage si élégant, enfin le pin sylvestre, très jeune, que nous avons mis un peu partout où il n'y avait rien ; n'oublions pas les essences plus ou moins exotiques dont nous avons cherché à décorer nos ronds-points et qui réussissent d'autant moins qu'elles sont plus exotiques. Vivons chacun chez nous et ne forçons pas notre talent. »

Le sol de la forêt est entièrement permien, étage des grès et arkoses de Cosne. On y rencontre des indices de minerai de fer qui fut jadis exploité et bientôt après abandonné. N'étant arrosé par aucun ruisseau, ce sol est généralement sec et sa Flore peu variée. Voici les plantes les plus intéressantes signalées par les botanistes.

Senecio erraticus.
Lobelia urens.
Pulmonaria longifolia.
Veronica montana.
Neottia ovata.
Carex remota.
— *pilulifera.*
Blechnum spicant.

Les chasseurs y rencontrent le Chevreuil, la Martre, l'Aigle botté, la Mésange huppée, etc.

(*A suivre.*) Abbé V. Berthoumieu.





TROIS PIÈCES

INTÉRESSANT LES PAROISSES DE

Chassenard, Molinet, Lusigny et Chezy

EN BOURBONNAIS

— XV[e] & XVI[e] SIÈCLES —

Ces trois pièces m'ont été communiquées par notre confrère M. Ernest Olivier qui m'a prié de les lire. Ayant constaté qu'elles contiennent des renseignements de quelque intérêt pour le Bourbonnais, je vais les analyser ci-dessous, en faisant suivre chaque analyse d'un commentaire succinct.

Les dites pièces n'ayant aucun lien entre elles, je les range dans l'ordre chronologique.

1° Intrage du 28 Février 1467 (vieux style).

(Original sur parchemin)

Lettres de « Jehan de Gamaiches secrétaire de très excellent et « puissant prince Monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne, « garde du scel aux contraulx de la chancellerie de son dit duché de « Bourbonnois », aux termes desquelles il fait savoir, que « par « devant Claude Auverjat clerc, notaire de la court de ladite chancel- « lerie » a été passé le contrat suivant : « noble damoiselle, damoiselle « Anthonie de Baserne, dame d'Estrée, estant dame de ses droits », baille, cède, concède et intrage (1) « à perpetuel héritage à Guiot « Michaud, parrochien, icelluy présent, stipulant et acceptant ledit « bailh au proffit de luy et des siens,..... les pièces de terre qui s'en « suivent : Et premièrement une pièce de terre qui est sise devant la « maison dudit Guiot Michaud (2), contenant une livroiée de terre ou

(1) L'intrage était un droit de prise de possession et d'entrée en jouissance. Voir le Glossaire de du Cange, les dictionnaires de La Curne de Sainte-Palaye et de Godefroy.

(2) Une mention du XVIII[e] s. inscrite au repli de l'acte dit à tort que la pièce de terre en question est sise *derrière* la maison de Guiot Michaud,

« environ, tenant à la terre de Pierre de Caresme devers orient d'une « part, aux communs (?) confons (?) devers midy et occident d'autre « part, et à la reiche Boudaud que porte ledit Guiot Michaud devers « bize d'autre part ». En vertu de ce bail et intrage Guiot Michaud et les siens doivent payer chaque année à ladite dame, « au chasteau « d'Estrée, le jour de Saint Martin d'iver, douze deniers de cens « adnuel et perpetuel, paier tous laudz et vente....., et vint solz tour- « nois de intrage pour une fois seulement, duquel intrage ladite « damoiselle s'est tenue pour bien païée et en a quicté et quicte ledit « Guiot Michaud et les siens. »

Par le même acte, Mademoiselle de Baserne intrage en outre au susdit Guiot Michaud : « une autre pièce de terre sise au finage du « Crot au Bolhet contenant une livroiée de terre ou environ, tenant « au pré Denizet devers orient d'une part, au pastureau de Jacques « de Lespinasse devers midy d'autre part, au commun confon (*sic*) « appelé le Crot au Bolhet devers occident d'autre part, et au pré de « Jacques de B...... (1), un foussé entre deux devers bize. »

Pour cette seconde pièce de terre, Guiot Michaud reconnait devoir dix deniers tournois de cens annuel et un mouton d'intrage, dont la susdite damoiselle lui donne quittance.

Après les longues et minutieuses clauses de style habituelles dans les actes de ce genre, Jehan de Gamaches termine ainsi : « En tes- « moing desquelles choses, à la relacion dudit juré notaire auquel « quant ad ce nous adjoustons foy pleine, le scel de ladite chancelle- « rie avons mis et appousé à ces présentes lectres doubles et sem- « blables. Fait et doné, presens ad ce : noble homme Nicolas Michelet « escuier, seigneur de Chasson, Jacques de Haudricourt seigneur de « Mortillon, Loys Segault et Jehan Brosse, le dernier jour de fevrier « l'an mil IIII^{c} LX et sept. »

Le sceau a disparu mais on voit encore le point d'attache de la queue de parchemin au bout de laquelle il pendait. L'absence du sceau n'est pas la seule injure qu'aient subie les lettres de Jean de Gamaches (signées par Auverjat, lequel, outre ses fonctions de notaire et de clerc de la chancellerie, remplissait encore celles de clerc dudit Jean), les vers en ont aussi dévoré quelques parcelles et des taches d'humidité ont détérioré d'autres parties. On peut toutefois suivre le sens général comme l'indique l'analyse qui précède. Reste maintenant à identifier, si possible, les personnages et les localités.

(1) Nom rendu illisible par une tache d'humidité.

1° *Jehan de Gamaiches, secrétaire du duc de Bourbonnais et d'Auvergne* (Jean II de Bourbon), *garde du scel aux contrats de la chancellerie de Bourbonnais.* — Ce personnage ne devait pas être d'origine bourbonnaise. Le nom de Gamaches, évocateur de plantureux festins, fait songer aussi à la Picardie où il y a eu une puissante maison de ce nom (1). Si l'on en croit La Thaumassière, une branche de cette maison se fixa en Berry. Il se pourrait donc que Jehan de Gamaches fût un picard venu au service du duc de Bourbonnais qui, comme l'on sait, était aussi comte de Clermont en Beauvaisis, ou un berrichon accueilli favorablement par le petit-fils de Marie de Berry. Dans cette dernière hypothèse, notre personnage pourrait bien être celui que La Thaumassière signale ainsi : Jean de Gamaches, écuyer, seigneur de Sury-ez-Bois et de Lourray (fils de Guillaume et de Philiberte Foucaut), marié à Marguerite de Blet, et pourvu par Charles VIII, en 1490, de l'office de chambellan et maître d'hôtel ordinaire, pour récompense des services rendus à Sa Majesté.

2° *Anthonie de Baserne, dame d'Estrée.* — Elle appartenait à une branche des Baserne dont la filiation est imparfaitement connue. Elle pouvait être fille de Regnaud de Baserne, chevalier, époux de Marguerite des Forges (2), que les *Noms Féodaux* nous montrent en 1401 et 1402 faisant hommage pour l'hôtel fort et seigneuries de Long et d'Estrées et pour un moulin en la paroisse de Bourbon-Lancy. On peut dire en tout cas qu'Anthonie de Baserne appartenait à un grand lignage, car les Baserne étaient un rameau des Tocy, issus eux-mêmes de la puissante maison des Châtillon (Châtillon-sur-Marne) dont l'origine se perd dans l'obscurité des premiers temps féodaux (3). Le château d'*Estrées* existe encore sur la commune de Molinet (Allier). On le trouvera facilement sur la carte d'Etat-Major.

3° *Guiot Michaud.* — L'acte n'indique pas de quelle paroisse il était, mais une mention inscrite sur le repli du parchemin apprend qu'il s'agit de *Chassenard.* D'après l'écriture, ladite mention me paraît du XVII[e] siècle et il faut noter que le nom de cette paroisse y est écrit *Chassena.* Ceci me semble un indice de prononciation, rap-

(1) Deux communes portent le nom de Gamaches, l'une est située dans le canton d'Ecouis, arrondissement des Andelys (Eure) ; l'autre est en même temps chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Abbeville (Somme).

(2) A l'appui de cette hypothèse, voir les *Noms Féodaux* à Forges (des). C'est par les des Forges que la seigneurie d'Estrées vint aux Baserne.

(3) Voir pour les Châtillon, Tocy et Baserne : le *P. Anselme* ; *La Thaumassière ;* Moreri. L'*Armorial du Bourbonnais*, du comte de Soultrait, donne les armes des Baserne.

pelant le *Chassenax* du XIVᵉ siècle signalé par Chazaud dans son *Dictionnaire des noms de lieux habités de l'Allier.*

J'ignore la situation exacte du *Crot au Bolhet*, mais il faut sans doute le chercher vers les bords de la Loire (le mot *crot* y invite), sur la paroisse de Chassenard. *La reiche Boudaud* est évidemment un lieu dit de la même paroisse que le cadastre révélerait peut-être encore.

4° *Pierre de Caresme* était un paroissien de Chassenard ainsi qu'en témoigne le lieu dit *les Carêmes*, noté au nord du bourg sur la carte d'Etat-Major.

5° Il en est de même pour *Jacques de Lespinasse.* La carte d'Etat-Major signale « *Lespinasse* (1) » proche et au nord des Carêmes.

Quant au pré *Denizet*, je l'ignore.

6° *Noble homme Nicolas Michelet, écuyer, seigneur de Chasson.* Voici un exemple du peu qu'est l'homme, et il m'est impossible de donner le moindre renseignement soit sur les Michelet, soit sur le fief de Chasson.

7° Pour *Jacques de Haudricourt, seigneur de Mortillon*, on en sait un peu plus. Il était certainement parent et peut-être père d'Antoine d'Haudricourt, écuyer, noté par les *Noms Féodaux* comme ayant fait hommage, à Moulins, en 1488, pour le fief et seigneurie de Mortillon (2). Le château de *Mortillon* subsiste toujours sur la commune de Coulanges et figure sur les cartes topographiques du département de l'Allier. Sa situation voisine d'Estrées explique très naturellement que Jacques de Haudricourt ait été témoin de l'intrage consenti par damoiselle Anthonie de Baserne.

8° *Loys Segault* était sans doute paroissien de Chassenard, ou peut-être de Monétay-sur-Loire où existe un lieu dit : *les Segauds* et un bois de même nom.

9° *Jehan Brosse*, enfin, était paroissien de Chassenard à en juger par le domaine appelé *les Brosses* qu'on peut voir encore un peu au nord de l'ancienne commanderie de Beugnet, non loin du canal de Roanne à Digoin.

(1) Suivant les *Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), Lespinasse serait une ancienne seigneurie déchue (voir page 596, note).

(2) Avant les Haudricourt le fief avait appartenu à une famille de Mortillon. Les *Noms Féodaux* signalent Hugues de Mortillon, damoiseau en 1341. En 1497 et 1505 le même ouvrage signale aussi Antoine de Mortillon écuyer, seigneur dudit lieu et autres fiefs, mais ce dernier est certainement un Haudricourt et même, vraisemblablement, Antoine d'Haudricourt, seigneur de Mortillon, signalé en 1488.



2° Transaction du 14 Décembre 1544

(Original parchemin)

Par lettres scellées, Jehan Chanteau, seigneur de Marcellanges, Conseiller du Roi et garde du scel aux contrats de la chancellerie de son duché de Bourbonnais, fait savoir ce qui suit. Un procès avait « esté meheu » et était encore « pendant par devant Monsieur le « seneschal de Bourbonnoys ou son Lieutenant à Molins entre noble « homme Jehan Breschard escuier seigneur de Confex d'une part, et « Anthoine Daguet dict Gaud en son non (*sic*) et comme tuteur des « enffens myneurs d'ans de feu Jehan Gaud, defendeur, d'autre part ». Nos plaideurs se disputaient une portion du lieu Gaud et Duret et, bien que battu par une sentence du sénéchal de Bourbonnais, laquelle avait adjugé la susdite portion au seigneur de Confex comme étant « à luy commis à cause de son taillable » le bonhomme Daguet ne désarmait pas. Fort de ses pouvoirs de « chef de la communeté de « luy et de ses personniers », ledit Anthoine Daguet, « tant pour luy « que pour Jervais Duret et Laurent Petit-Claude dist Gaut » en appelait, arguant en somme d'assez piètres raisons, « tellement « qu'elles [les parties] estoient encore en procès et grand discord ; « pour obvier à quoy et vivre par cy après en bon sujetz avec leur « seigneur, [les consorts Daguet] sont condessendus en appoincte- « ment et accord, pour le différent de ce que dessus, par devant moy « Hugues Chaulvin, clerc juré et notaire royal au duché de Bour- « bonnois ». Anthoine Daguet et ses personniers, ci-dessus nommés, tous paroissiens de « Lizigny » pour eux « et prenant en mains pour « leurs femmes » accordent à Jehan Breschard écuyer, seigneur de Confex, en exécution de ses lettres de sentence du troisième avril 1540, signées Daguet, pleine et paisible jouissance « de la sixiesme partie du « terement (*sic*) des heritaiges du lieu Duret et « Gaud .... pourté et tenu de lui à tiltre de taille », telle qu'elle avait appartenu à ses prédécesseurs suivant « confessions et reconnais- « sances écrites au terrier receu par Guillaume Besicaud, notaire, le « XX[e] jour de décembre l'an mil-cinq-cent et six, recongnu par feu « Guillaume Duret, dit Gaud, pour luy, Jehenne .... (1), Loys, « Jehenne et Mariette Gaux, ses frères et sœurs, prédécesseurs des « dessusdictz ». La transaction se termine ainsi : « Car ainsy a esté « accordé entre lesdictes parties pardavant ledict juré et tesmoins « dessoubz nommés ». Puis après les formules d'usage, on lit ces

(1) Nom rongé par l'humidité.

dernières lignes : « Lesdictes présentes faictes et passées à Chaugy, « ès présence de Jacques Tardy dict Gaud, parrochien de Lizigny, et « Jehan Rurand, parrochien dudit Chaugy, le quatorziesme jour de « décembre l'an mil-cinq-cent-quarante-quatre. »

L'acte est signé : *Chanteau* et le sceau manque. Comme la précédente et celle dont l'analyse suivra, cette pièce a souffert de l'humidité.

Les localités citées dans cet acte sont faciles à identifier. Le *Marcellanges* dont était seigneur Jean Chanteau, existe encore sur la commune d'Yzeure. Le lieu *Gaud* ou *Gaux* figure sur la carte d'Etat-Major au 80 millième, le long de la route de Moulins à Chevagnes, non loin de la rive gauche de l'Ozon, près la cote 243. La carte de Cassini l'indique également (1). Quant au lieu *Duret* il ne figure sur aucune de ces deux cartes, mais nous savons par notre transaction que ces deux lieux dits se confondent puisqu'il y est toujours question du « lieu Gaud et Duret ».

Lizigny n'est autre que la paroisse de *Lusigny*. Chazaud, dans son *Dictionnaire des noms de lieux habités de l'Allier*, signale d'ailleurs la forme latine : *parrochia de Lisigniaco*, et M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, dans ses *Paroisses bourbonnaises*, nous donne : *Lisinia* au XI[e] siècle (pages 325 et 343) ; *Lisinius* au XIV[e] siècle (page 328) et enfin : *parrochia de Lisigniaco*, en 1375 (page 343).

La *paroisse de Chaugy* est notre *Chezy* actuel, signalé par M. l'abbé Moret avec les formes suivantes : *Cany*, au XI[e] siècle (pages 326 et 340), *Chagiacus*, au XIV[e] siècle (pages 328 et 340). De son côté Chazaud indique aussi la forme *Chagiacus* (2), dont Chaugy est l'évident dérivé.

Quant à *Confex*, c'est l'ancien manoir sis commune de Montilly, finissant de vieillir et de s'effriter au milieu des arbres fruitiers en fleurs, des moissons et des prairies verdoyantes. Il offre encore une tour carrée, percée d'une porte cochère qui ne manque pas d'allure.

Passons aux personnages cités dans l'acte. De la vieille communauté de cultivateurs signalée dans la transaction, je n'ai malheureusement rien à dire. *Jehan Chanteau seigneur de Marcellanges* est connu, il appartenait à une famille qui a marqué tant à la cour de

(1) Sur ces deux cartes le lieu dit en question est indiqué sous la forme « les Gots ». Il est visible que ce domaine doit son nom à la famille de cultivateurs des Gauds citée dans l'acte de 1548. Les Gots sont sur la commune de Lusigny.

(2) A noter en passant que le suffixe *acus* permet de ranger Chezy parmi les localités d'origine gallo-romaines. Chezy appartient au nombreux groupe de lieux dits qui doivent leur nom à un ancien propriétaire du sol au gentilice duquel a été joint le suffixe indice de la possession.



nos ducs que dans les fastes municipaux de Moulins. Jean Chanteau était seigneur de Marcellanges (Iseure) du chef de sa femme Bonne Filhol, nièce de Pierre Filhol, archevêque d'Aix. D'abord serviteur dévoué de la duchesse Anne, il se rallia par la suite à Louise de Savoie et ne se trouva pas mal de cette évolution qui suivit la chute du connétable de Bourbon.

Par contre je n'ai aucun renseignement sur la famille du notaire *Guillaume Besicaud.* Même ignorance relativement à *Jacques Tardy dit Gaud* paroissien de Lusigny, et à *Jehan Rurand* paroissien de Chezy, toutefois il faut noter sur la commune de Chevagnes, voisine de Lusigny, le lieu dit « *les Tardis* » porté sur la carte d'Etat-Major, non loin de Chevagnes, au nord-est du bourg, le long de la grand'route.

Pour *Jehan Breschard, écuyer, seigneur de Confex,* il appartenait à une maison noble fort ancienne en Bourbonnais et en Nivernais. Une branche de ce lignage, plus connu sous le nom de Bressolles, a longtemps possédé la seigneurie de ce nom et aussi Toury-sur-Allier et Montgarnaud qui en fut un démembrement (1).

Les *Noms Féodaux* donnent quelques renseignements sur la branche des seigneurs de Confex, à l'aide desquels on peut dresser, sinon une filiation régulière, au moins une transmission du fief depuis le milieu du xiv[e] siècle. Voici ces renseignements ; les dates indiquées à la suite de chaque nom sont celles des actes d'hommage ou de dénombrement :

D'abord Jean Bréchard, damoiseau, qui possède l'hôtel, terre et seigneurie de Confex (*de Confessis*) les îles et îlots de Cambon-l'Allier et en outre suzerain d'un fief tenu de lui par Thibaut de Chivigniac (1351).

Puis vient autre Jean Bréchard, damoiseau, vraisemblablement fils du précédent, lequel déclare tenir l'hôtel, motte, domaines, bois et moulins du lieu de Confex paroisse de Monteil (Montilly), (1382).

Jehan Bréchard, damoiseau, seigneur de Confex, sans doute le même, fait acte de vassalité pour la terre et seigneurie de Villers, sise paroisse de Cozon (Couzon) et Saint-Menoux (1388).

Dom Bétencourt mentionne enfin Jean Bréchard, écuyer, seigneur de Confex (1505). C'est peut-être soit le père de notre Jean Bréchard de 1544, soit ce personnage lui-même (2).

(1) Sans compter bien d'autres fiefs. Voir l'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait. — Les *Noms Féodaux.* — *La Baronnie de Bressolles* par le commandant du Broc de Segange (*Bulletin de la Société d'Emulation*, 1904, et tirage à part, Moulins, Etienne Auclaire, 1904), etc.

(2) Voir aussi pour les Bréchard seigneurs de Confex, *La Baronnie de*

Il ne faut pas oublier le notaire *Huguet Chaulvin.* Je pense qu'il doit être rangé au nombre des tabellions moulinois et j'en ferais volontiers l'ancêtre des Chauvin qui comptèrent si longtemps dans la haute bourgeoisie de Moulins et qu'on rencontre aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans les registres paroissiaux, qualifiés nobles et même écuyers. Peut-être sortaient-ils d'ailleurs anciennement, du *domaine des Chauvins* sis entre Chevray et Chezy.

3° Echange du 11 février 1586

(*Original parchemin.*)

Cette troisième pièce nous ramène, après un intervalle de plus de cent ans, sur la paroisse de Chassenard, et au lieu d'un bail d'intrage il s'agit cette fois-ci d'un échange de terres.

« Au nom de Nostre Seigneur, amen. L'an de l'Incarnation d'icelluy « courant mil cinq-cent-quatre-vingt et six, le unziesme jour du « mois de feubvrier, personnellement establis en leurs personnes, « noble Jehan Daval, escuyer, seigneur du Péage, pour luy d'une « part, et Clément Dostun le jeune, du village de La Varenne, parro- « chien de Chassenard, pour luy d'aultre part », font les eschanges suivants. Le seigneur du Péage cède perpétuellement à Clément Dostun le jeune et aux siens « assavoir une terre appelée la terre de Reul de « Linnyères, par ledit sieur cy devant acquis de Léonard Forestier, « situé au finage de La Broche, contenant trois boissellées de terre « ou envyron, tenant devers solel levant au chemin tendant de Chas- « senard à Pierreficte, devers midy à la terre de François Faubert, « devers solel couchant au rech de Linnyères et devers mynuit au che- « min tendant de Digoin à Molynet ». De son côté Clément Dostun cède en échange à Jean d'Aval : « une pièce de terre avec ung petit quartier « de prez tenant et joingnant ensemble, située au finage de Chasse- « nard, en la varenne dudit lieu, appelé le Champ de Saulnier, conte- « nant en terre et en prez deux bichettés de terre ou envyron, tenant « devers le solel levant au pastureaud de Denize (?) femme Anthoine « Fanbel, devers midy aux prez et terre Moureaulx, ung foussé entre « deux, devers soleil couchant [*mots rongés par l'humidité*] des habi- « tants de La Rozière et devers nuit à Claude Bery. »

Les parties se cèdent mutuellement lesdites terres chargées de leurs charges anciennes envers les seigneurs, avec obligation de les

Bressolles, par le commandant du Broc de Segange. page 10, note 6 du tirage à part. La mention ci-dessus concernant le fief de Villers, montre qu'il ne faut pas en effet le confondre avec le Villars de Villeneuve-sur-Allier.

payer aux termes convenus et toutes deux disent ne pouvoir les déclarer.

Après les clauses de style l'acte se termine ainsi : « En tesmoing de « ce, lesdictes parties ont requis et obtenu le sel de la dicte chancel- « lerie [la chancellerie royale] estre mis ausdites présentes faictes et « passées au village du Péage, après midy, maison de Claude de Ver- « devoye l'ancien, par devant Estienne Gonneaud notaire royal, pré- « sence honorable homme Claude Gey, de Digoin et Benoist Moret, « cousturier, demeurant en la paroisse de Coulanges, tesmoings ad « ce appellés et requis ; lesdicts Dostun et Moret ne scavoir signer de « ce enquis et ont lesdicts sieur (?) et Gey signés à la minutte origi- « nalle au prothocolle desdictes presentes. »

Signé : E. Gonneaud (avec paraphe). — Le sceau manque.

La famille *d'Aval*, citée dans l'analyse qui précède en la personne de Jean d'Aval, écuyer, seigneur du Péage, ne m'était connue auparavant que par une mention des *Fiefs du Bourbonnais* (1). Parlant des des Crots (ou d'Escrots) seigneurs d'Estrées, notre regretté confrère Aubert de la Faige signalait que « les des Crots étaient venus « en Bourbonnais en 1637 par le mariage de Jean l'aïeul de Jacques « avec Jeanne d'Aval, fille de François, écuyer, seigneur d'Estrées et « du Péage ».

Ainsi donc les d'Aval étaient devenus seigneurs du fief d'Estrées (Molinet) que nous avons vu en possession d'Anthoine de Baserne en 1467, et, dès 1586, ils étaient seigneurs du fief du *Péage*, commune de Molinet, fief que dans sa table des noms de lieux (voir 1er volume des Fiefs), le commandant Aubert de la Faige me paraît confondre à tort avec le Péage, ou mieux le *Grand Péage*, commune de Thiel. Je ne serais pas surpris en tout cas que les d'Aval soient comme les des Crots, et avant eux, passés de Bourgogne en Bourbonnais. L'absence presque complète de documents sur cette famille dans notre province permet de supposer qu'elle n'en était pas originaire.

Clément d'Ostun, paroissien de Chassenard, pouvait de son côté, à en juger par son nom, sortir d'une famille ayant Autun pour pays d'origine. Quant au village de *La Varenne*, habité par ledit d'Ostun, il faut le chercher au nord de la paroisse de Chassenard, sur la limite actuelle de cette commune et de celle de Molinet.

Les terres échangées entre le seigneur du Péage et Clément d'Ostun ne sont pas notées sur les cartes que j'ai eu occasion de consulter mais les « confinations » indiquées dans l'échange permettent de les localiser avec une approximation suffisante et un examen attentif du

(1) *Fiefs du Bourbonnais* (arrondissement de La Palisse), p. 550, note 2.

cadastre donnerait sans doute occasion de les déterminer d'une façon absolument précise.

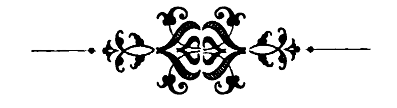
Parmi les noms de lieux cités dans l'échange de 1586, je relèverai encore « *le finage de La Broche* » en le rapprochant du *village de la Broche* et de la *plaine de la Broche*, commune de Molinet ; et le hameau de *La Rozière* qui se trouve sur la commune de Chassenard, au nord de l'ancienne commanderie de Beugnet. *Digoin*, *Pierrefitte* et *Coulanges* sont des localités suffisamment connues. Quant aux familles *Forestier*, *Faubert*, *Fanbel*, *Bery*, *de Verdevoye*, *Gonneaud*, *Gey* et *Moret*, je ne m'y arrêterai pas davantage, mais cette fois à cause d'une complète ignorance que j'avoue humblement.



On voit que ces pièces, pour modestes qu'elles soient, nous ont cependant fourni des renseignements onomastiques et topographiques de quelque intérêt. Puisse cette constatation inspirer le respect de tous les vieux parchemins et leur éviter le sort de tant d'autres qui n'ont échappé aux mites, aux rats et aux regrettables exécutions révolutionnaires que pour finir sur des pots de confitures. En terminant je formulerai un vœu, c'est que les susdits actes qui n'ont plus d'intérêt ni pour l'histoire de familles existantes ni pour les propriétés actuelles, puissent un jour, grâce à M. Ernest Olivier, trouver un abri tutélaire aux Archives départementales de l'Allier. Ce sera le meilleur moyen d'assurer leur conservation, de les mettre à la portée de ceux qui pourraient en avoir besoin pour des travaux d'érudition et d'histoire locale.

Moulins, 30 Mai 1905.

Philippe Tiersonnier.



L'ANCIEN DALLAGE INCRUSTÉ

De l'Eglise de Saint-Menoux

— XIIe OU XIIIe SIÈCLE —

DANS son remarquable ouvrage sur *Les Incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne*, M. Lucien Bégule, le peintre-verrier bien connu de Lyon. a donné une place d'honneur à l'église de Saint-Menoux qu'il contribuera ainsi à faire connaître au loin, car son ouvrage mérite d'entrer dans la bibliothèque de tous les archéologues (1).

Le premier, Viollet-le-Duc, à propos des dallages gravés, avait parlé de l'église de Saint-Menoux. dans laquelle il avait trouvé quelques dalles d'un très beau travail, échappées on ne sait comment au vandalisme.

Voici ce qu'il en disait (2) :

... « Nos architectes clercs ou laïques adoptèrent de préférence les dallages en pierre calcaire dure ; et lorsqu'ils voulurent les décorer, ils gravèrent des dessins sur leur surface, qu'ils remplirent de plomb, ou de mastics colorés en noir, en vert, en rouge, en brun, en bleu clair ou sombre. Deux causes contribuèrent à détruire ces dallages ; d'abord le passage fréquent des fidèles qui usaient leur surface avec leurs chaussures ; puis l'usage admis généralement, à dater du XIIIe siècle, d'enterrer les clercs et même les laïques sous le pavé des églises (3). Ainsi beaucoup de dallages anciens furent enlevés pour faire place à des pierres tombales qui, à leur tour, composaient une riche décoration obtenue par les mêmes procédés de gravures et d'incrustations.

(1) Voici les divisions de cet ouvrage : Les incrustations décoratives dans le chœur des cathédrales de Lyon et de Vienne. — Les incrustations décoratives en matières solides dans l'antiquité et au Moyen-Age. — Les incrustations de ciments colorés en Orient et en Italie jusqu'à la fin du XIIIe siècle. — Les incrustations polychromes et des dallages incrustés en France et en Italie du XIIIe au XVIe siècle. — Bel in-4° illustré de 138 gravures avec XII planches hors texte. Librairie A. Picard, Paris ; A. Rey, Lyon.

(2) *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. V, p. 10.

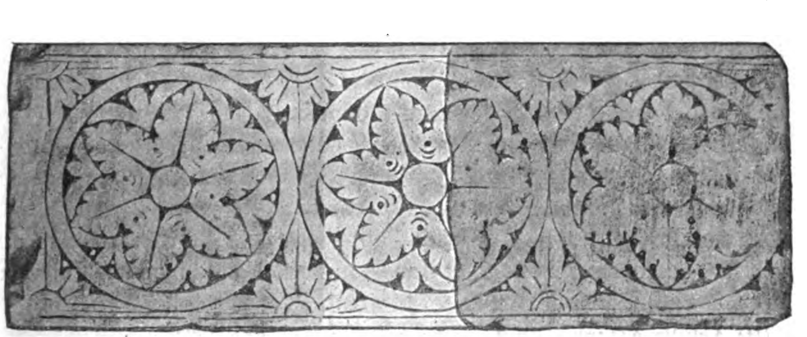
(3) Il y a quelques années, nous avons sondé çà et là le chœur de l'église, à l'aide d'une tringle de fer que nous enfoncions facilement jusqu'à trois

« Les plus anciens fragments de dallages gravés que nous possédions proviennent de l'église de Saint Menoux, près Moulins. Ces fragments datent du XIIe siècle ; ils sont en pierre blanche incrustée d'un mastic résineux noir. »

Viollet-le-Duc n'avait pas aperçu les traces de plomb qui forment une sorte d'émail sur les incrustations du dallage de Saint-Menoux.

Nous les fîmes remarquer à M. Lucien Bégule, après avoir lavé les





trois dalles que nous possédons. Cette particularité ajoute un grand intérêt à ces précieux débris.

Nous donnons maintenant la parole à M. Lucien Bégule (1).

« A quelques lieues de Moulins s'élève la très intéressante église de Saint-Menoux, édifiée par les Bénédictins vers 1118. Le sanctuaire était encore, au commencement du siècle dernier, orné d'un dallage incrusté. Malheureusement cet ensemble a disparu et il n'en subsiste

mètres de profondeur. Une fois, en la retirant, nous trouvâmes un cheveu adhérant à l'extrémité. Nos vieux registres paroissiaux mentionnent de nombreuses sépultures dans l'église.

(1) Ouvrage précité, p. 70.

plus que trois fragments religieusement conservés dans le petit musée de l'abbatiale. Ce pavement, signalé par Viollet-le-Duc, n'a pas été l'objet de l'attention qu'il mérite.

« Les dalles, taillées dans un calcaire gris jaunâtre, sont ornées de rosaces et de rinceaux gravés avec précision et remplis d'un ciment brun clair fortement mélangé de sable (fig. 111-112). Le ciment diffère par sa composition des ciments de Lyon et de Vienne, et de nombreux fragments de plomb métallique, très divisés, ont été introduits dans la pâte. Cet artifice donne au dessin un aspect particulièrement précieux, qui résulte des points tantôt noirs, tantôt scintillants, suivant que les parties métalliques sont oxydées ou que le métal a reparu sous le frottement des pas. Cet exemple de métal mélangé à l'incrustation peut n'être pas unique, mais nous ne croyons pas qu'on en ait jamais signalé d'autres jusqu'ici.

« Viollet-le-Duc déclare que ce dallage devait décorer le chœur de l'église, les rosaces juxtaposées formant jeu de fond et entourées par le dessin de rinceaux, en guise de bordure. Cette supposition est inadmissible, car les deux pierres ornées de rosaces sont bordées de filets sur deux côtés seulement : ces filets indiquent des bandes qui se prolongeaient, et non des carreaux employés un par un. En outre, l'une des planches de l'*Ancien Bourbonnais* (1) représente la vue intérieure et le pourtour de l'église de Saint-Menoux (2). On distingue sur le dallage des bandes rayonnantes, ornées de rosaces, allant des colonnes au mur de l'abside. Le fond du dallage est composé d'une sorte d'*opus alexandrinum* formé de petits carreaux de pierre à deux tons. Ces dessins, datés de 1838, sont antérieurs aux restaurations (du chœur) entreprises en 1842, et nous donnent, d'une façon certaine, la

(1) Achille ALLIER, *l'Ancien Bourbonnais*, Moulins, 1836.

(2) On nous saura gré de reproduire ici, à propos du chœur de la vieille église bénédictine, la description qui en était faite au Congrès archéologique de Moulins, en 1854 : « Au transept commencent les constructions du XII[e] siècle, offrant toute la luxuriante ornementation de l'école de Cluny ; les nefs latérales continuent et forment déambulatoire autour du rond-point du sanctuaire. Rien n'est gracieux comme cette région ; sept arcades retombant sur des colonnes monocylindriques, à riches chapiteaux, environnent l'autel ; cinq de ces arcades à cintre surhaussées d'une manière démesurée atteignent le sommet des arcs ogivaux que l'on remarque dans les deux arcades qui les précèdent ; et cependant, malgré leur excessive hauteur, il y a de l'harmonie dans leur disposition.

A partir du transept, on voit régner un énorme boudin, au-dessus des arcades ; il est surmonté d'une grecque, ornée d'un galon perlé ; enfin, cette riche architrave est couronnée par une suite d'oves renfermées dans un ruban qui se croise pour les circonscrire. »



disposition de ces incrustations, qui n'étaient qu'une partie décorative du dallage. La reproduction photographique du pourtour du chœur (pl. XI) (1) explique l'emplacement de ces dalles. Quant au caractère de l'ornementation, il semble devoir accuser le XIIIe siècle plutôt que le XIIe. »

J.-J. MORET.

Chronique

La *Faculté des Sciences de Rennes* nous prie d'insérer la communication suivante, ce que nous faisons avec plaisir, convaincus qu'elle rendra service.

« La Station entomologique, récemment annexée au Laboratoire de Zoologie de la Faculté des Sciences de Rennes, fournit gratuitement aux agriculteurs et aux horticulteurs tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles. Il suffit d'écrire à M, F. Guitel, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom de l'insecte à détruire ou, à défaut, quelques échantillons de cet insecte. »



Sur l'initiative du *Touring-Club de France* et de son *Comité des sites et monuments pittoresques*, un *Comité départemental* a été fondé, avec le concours de notre Société. Son but est : 1° l'inventaire des sites et monuments non classés du département de l'Allier ; 2° la mise en lumière de ces monuments ; 3° leur surveillance ; 4° les récompenses à faire accorder.

Ce Comité départemental est, à l'heure actuelle, composé comme suit :

MM. Wender, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, *Président*. Lefebvre, conservateur des Forêts, *Vice-Président*. Flament, archiviste du département et René Chabot, *Secrétaires*. Ctesse Louise de Fradel. Abbés Joseph Clément et Berthoumieu. Morin, professeur de physique au Lycée de Montluçon. Bertrand, conservateur du Musée. René Moreau, architecte des monuments historiques. Gustave Queyroi. Roger de Quirielle. Guillaumier, artiste-peintre. Philippe Tiersonnier, *Membres*.

⁂

Les vacances qui amènent un arrêt dans nos réunions mensuelles et la dispersion des membres de la Société, nous ont empêché de nous

(1) Cette planche qui figure dans l'ouvrage de M. Bégule, est la reproduction d'une fort belle photographie de M. l'abbé Duriat, vicaire de Saint-Menoux.

faire représenter à deux solennités archéologiques d'un haut intérêt auxquelles nous étions conviés et dont les journaux parisiens ou provinciaux ont donné le compte rendu : 1° Les fêtes jubilaires du Centenaire de l'*Académie de Mâcon* qui ont eu lieu du 9 au 11 septembre ; 2° la visite suivie de conférence, du plateau d'Alesia et de ses alentours, organisées par la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*. Cette solennité archéologique et patriotique a eu lieu le 18 septembre 1905.

Par délégation spéciale de notre regretté président, M. Bouchard, M. Tiersonnier a exprimé aux deux Sociétés susdites nos vœux et nos regrets.

***

Nous sommes heureux d'annoncer une prochaine publication due aux soins de notre sympathique confrère M. Pierre Flament, archiviste de l'Allier, et éditée par M. L. Grégoire, directeur de la Librairie historique du Bourbonnais, 2, rue François-Péron, à Moulins. Voici son titre : *Mémoire de la Généralité de Moulins par l'Intendant J. Le Vayer (1698)*.

En 1892, M. Vayssière a déjà édité le *Procès-verbal de la Généralité de Moulins* dressé en 1686 par Florent d'Argouges, Intendant de la dite Généralité. Le mémoire de Le Vayer est loin de faire double emploi avec celui de son prédécesseur car il fut composé sur des données toutes différentes et dans un but tout autre. Destiné à l'éducation du duc de Bourgogne, ce mémoire a été fait suivant un plan déterminé auquel les Intendants des diverses provinces devaient se conformer.

Le Vayer, pour se plier aux instructions reçues, a dû tout d'abord signaler le caractère général des provinces de sa Généralité : Nivernais, Bourbonnais et Haute-Marche. Il fournit ensuite l'état des villes, des établissements religieux, l'organisation militaire, judiciaire et financière. Aux renseignements de statistiques et d'administration, il joint ses observations personnelles sur les choses et les hommes Il donne sur la noblesse d'épée ou de robe, sur les gens en place, sur le clergé, des indications parfois piquantes. Ses jugements concis sur les uns et les autres ne sont pas une des parties les moins intéressantes, amusantes même, de son œuvre.

M. Flament y a ajouté une introduction où se révèlent toutes ses qualités d'archiviste, mais il a voulu plus encore, et c'est en cela que sa publication dépasse de beaucoup celle de son prédécesseur M. Vayssière. Avec une patience de bénédictin, il s'est appliqué à

compléter le travail de Le Vayer par des notes consciencieuses, historiques, géographiques et administratives. Fouillant les archives départementales dont il a la garde, explorant les inventaires de celles des départements voisins, mettant à profit, lorsqu'il l'a pu, les archives particulières ou puisant dans les notes recueillies par plusieurs érudits du Bourbonnais, nos confrères, il a identifié, à peu d'exceptions près, tous les personnages cités dans le manuscrit de Le Vayer. Il s'est en outre livré à un minutieux travail de collationnement de texte en comparant entre eux les divers exemplaires du manuscrit de Le Vayer qu'il a pu se procurer. Les chercheurs et les curieux de l'Allier, de la Nièvre, de la Creuse et du Puy-de-Dôme sont sûrs de trouver dans cette publication des renseignements précieux pour leurs travaux. Elle aura sa place marquée dans les bibliothèques particulières ou publiques.

Les bulletins de souscription qui commencent à circuler dans le public nous apprennent que l'ouvrage sera mis en vente au prix de 5 francs pour les souscripteurs et que ce prix sera porté à 6 francs dès l'apparition en librairie.

Nous serons appelés à revenir sur ce volume après sa publication, dans une de nos bibliographies ; j'ajouterai seulement aujourd'hui que l'ouvrage formera un in-8° raisin de 300 pages sur papier vergé, tiré à 300 exemplaires seulement. Il sera mis au jour par notre confrère Marcellin Crépin-Leblond, c'est assez dire que, de toutes façons, le lecteur aura.... une bonne impression.

Philippe TIERSONNIER.



Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre jeune confrère, M. Jean DE QUIRIELLE, avec sa cousine Mademoiselle Burelle. Nous lui adressons, ainsi qu'à son père, nos félicitations et vœux de bonheur.



Notre confrère, M. Henry Grozieux de Laguérenne, nous fait part de la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de Madame de Laguérenne, née Létang. La Société lui adresse l'expression de ses vives et sincères condoléances.



A la dernière heure, nous recevons la nouvelle d'un nouveau deuil qui s'ajoute à tous ceux que nous avons à déplorer.

Notre collègue M. AVISARD, ancien pharmacien au Veurdre, vient de mourir, suivant de bien près son vieil ami M. Bouchard. En atten-



dant une notice plus complète sur cet excellent confrère, nous tenons à exprimer aux siens, dès à présent, toute la part que nous prenons à leur deuil.

* * *

Un bref du Pape. – M. Choussy, l'auteur de la *Vie de Jeanne d'Arc*, a reçu du Pape un bref dont voici la traduction :

« A notre cher fils Joseph-Edouard Choussy, qui a si bien écrit la vie et défendu avec tant de zèle la vertu de la vénérable Jeanne d'Arc, Nous accordons de tout Notre cœur, en témoignage de notre reconnaissance pour l'hommage qu'il Nous a fait de son livre, et comme gage de Notre estime et de Notre bienveillance, la bénédiction apostolique.

« Du palais du Vatican,

« 13e jour de septembre 1905.

« PIE X, Pape. »

Toutes nos félicitations à notre érudit confrère.



Nous devons adresser aussi un dernier hommage au Dr Yves qui fut longtemps des nôtres et a quitté la Société il y a quelques années, pour des causes indépendantes de sa volonté, ainsi qu'au comte de Bourbon-Châlus, un des abonnés de notre *Bulletin* et frère de notre collègue le comte de Bourbon-Busset, à qui nous envoyons l'expression cordiale de nos respectueuses condoléances.

Bibliographie

Histoire du château de Mont-Rond et du Pont du Cher, *suivie de notes sur les années 1755 et 1798, la Révolution, la mort du duc de Charost (1800), quelques insignes meurtriers et voleurs de la contrée, l'orme de Changis, les faits mémorables arrivés à Saint-Bonnet, etc..., d'après le manuscrit inédit de l'abbé Hérault, curé de Saint-Bonnet-le-Désert (Allier) (1701-1809), publiée avec une introduction par J. Pierre.*

Ce titre un peu longuet a du moins le mérite de faire connaître au lecteur ce qu'il trouvera dans l'ouvrage. Parue dans la *Revue du Berry et du Centre* (no de mai 1905), cette histoire du château de Mont-Rond nous a été offerte par notre confrère M. H. de Laguérenne, possesseur d'un des manuscrits connus de l'œuvre de l'abbé Hérault et qui a contribué à la publication en le communiquant au Directeur

de la Revue du Berry puis en fournissant sur la famille Hérault un certain nombre de renseignements tirés des registres paroissiaux de Saint-Amand.

Certes le manuscrit du bon curé Hérault est loin d'être un modèle de style, mais dans son incorrecte naïveté il a une saveur de terroir, de choses vues, qui plaide en sa faveur. C'est un document intéressant pour l'état de Mont-Rond au XVIIIe siècle et il faut féliciter M. Pierre d'avoir pris la peine de l'éditer avec un soin scrupuleux, j'allais même dire trop scrupuleux. M. Pierre pousse, en effet, jusqu'aux extrêmes limites le culte du texte, au point que, non content de respecter l'orthographe parfois fantaisiste et la ponctuation bizarre du manuscrit, il s'est astreint à le photographier en quelque sorte, mettant des majuscules dans le corps des phrases et des minuscules au commencement partout où ledit manuscrit en offre l'exemple. Ce respect exagéré d'un texte quelque peu aride n'en facilite pas la lecture et M. Pierre me semble avoir été mieux inspiré quand il a joint à sa publication un plan de Mont-Rond en 1650, dressé pour l'histoire des deux villes de Saint-Amand et du château de Montrond par M. Gustave Mallard. Mais ce sont là critiques de détail et il n'en reste pas moins — pour emprunter à M. Pierre une des dernières phrases de son intéressante introduction, — que cette « édition a donc sa raison, son intérêt, son utilité ».

Ceci dit, il convient de s'occuper de l'œuvre elle-même et de son auteur. Tous deux se rattachent à notre histoire locale et notre bibliographie doit noter les points par lesquels ils nous appartiennent.

L'abbé Hérault sortait d'un milieu modeste et sa carrière fut humble comme son origine et sa personne. J'emprunte les détails qui suivent à l'introduction de M. Pierre.

Jean-Thomas Hérault naquit à Saint-Amand le 21 décembre 1729 et fut baptisé le lendemain. Il était fils de Nicolas Hérault, maître cordier et de Henriette Germain. Tout enfant il parcourut le château de Mont-Rond, ses beaux jardins. A douze ans, dit-il lui-même, il connaissait tout Mont-Rond, et c'est à l'aide de ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, joints aux témoignages de personnes plus âgées, qu'il a pu donner de la seigneuriale demeure la description exacte, minutieusement détaillée, aujourd'hui si précieuse pour les archéologues.

A 21 ans il était sous-diacre et précepteur chez Madame Delabrosse à Chazemais (arrondissement de Montluçon). Il fut nommé curé de Saint-Bonnet-le-Désert en 1761, étant alors âgé de 31 ans. Il y mourut le 4 mars 1809 à l'âge de 80 ans et y fut inhumé le lendemain.

De sa description de Mont-Rond je ne dirai rien : son écrit n'est

pas de ceux qui s'analysent. Je préfère renvoyer le lecteur au texte même du bon ecclésiastique. Dans son style incorrect et naïf on sent un vif amour de la terre natale et le château de Montrond était visiblement pour lui la huitième merveille du monde.

Où il est le plus intéressant pour nous, c'est dans les notes qui complètent et terminent sa description du château de Mont-Rond. Desservant de la paroisse de Saint-Bonnet-le-Désert, il est en terre bourbonnaise et ce sont miettes d'histoire bourbonnaise qu'il nous sert. Il y vit les mauvais jours de la Terreur, il se lamente sur le sort de sa paroisse, affublée du nom grotesque « de Bonnet-le-Désert » puis « Le Désert » tout court, vocable suggestif et qui semble pour lors mérité, à en croire le pauvre prêtre, lequel en son piteux français d'homme simple plus habitué à bien faire qu'à bien dire, nous montre les campagnes dépeuplées et misérables. Sorti d'humble souche, peu fortuné, il a, comme ses paroissiens, le regret des mauvaises récoltes, des intempéries, du pain et du vin devenus chers. Le souci de la patrie céleste où il tend et où il guide ses ouailles ne l'empêche pas, chemin faisant, de songer au lieu d'exil où s'accomplit son pèlerinage terrestre. Sa sollicitude s'inquiète des misères du corps aussi bieu que de celles de l'âme. Emporté dans le tourbillon de la Révolution, ce brave homme n'y comprend rien ; il s'indigne, gémit et pleure à voir les honnêtes gens molestés et terrorisés, la canaille triomphante. Ceux que l'on a appelés — par antinomie sans doute, — les « *grands ancêtres* » lui semblent, vus de « Bonnet-le-Désert », d'assez mauvais drôles et s'il avait pu lire M. Taine, il n'eût certes pas changé de sentiment. Au surplus les Jacobins ne furent pas tendres pour lui et s'ils n'eurent pas sa tête, ce ne fut point leur faute. Je laisse ici la parole à messire Hérault, son modeste récit a l'intérêt des choses vécues et on aura ainsi idée de son style... et de son orthographe.

« ... J'ai été le premier prestre du canton qui ait été enlevé et « conduit par quatre gendarmes au District de Cérilly où il me fal- « lut subir un éxamen de toute ma conduite qui dura une heure et « demi. je fus d'abord condamné à être confiné dans ma paroisse « pendant quatre mois sans pouvoir en sortir, au bout des quatre « mois je fus conduit encore par les gens d'armes au Comité, où je « fus condamné à sortir sous trois jours de St-Bonnet. Je me retirai « plein de chagrin et de douleur à *St-Amand*, et au bout de huit « jours, jour de marché, je fus enlevé par quatre fusillers et un ser- « gent, et pour me couvrir d'une plus grande confusion, on me passa « criminellement à travers le marché pour me conduire à *St-Vit* la

« *maison de force* (1) où j'ai resté et languis neuf mois avec soixante « et six autres persécutés de tout age, de tout sexe et de toute condi- « tions mais tous honnestes gens. scavoir nobles, prestres, religieux, « et religieuses, jeunes hommes, dames et demoiselles, chirurgiens, « médecins, bourgeois et quelques gens de campagne. De ce susdit « nombre il y eu un prestre nommé Simard et un jeune homme « noble de 18 ans (2) et une pauvre et sainte fille religieuse nommée « Râgot, qui eurent la teste coupé sur l'echaffaut à Paris, et si la « mort n'avait pas heureusement enlevé le monstre Robespierre chef « de l'assemblée nationale qui périt (27 Juillet 1794) après en avoir « tant fait périr inocément, nous soixante et six tous ensemble au- « rions été les funestes victimes de sa cruauté. Dans ce même tems « on traitait indignement toutes personnes ou riches, ou de condi- « tion, ou de distinction, on s'emparait et on vendait leurs biens, et « on les dépouillait impitoyablement de tout ce qui leur appartenait. « Qu'elle cruauté ! a-t-on jamais vu une persécution si terrible et si « épouvantable, cela déchire le cœur. Pendant ce tems là durant « environ trois ans on a vu régner la plus cruelle et affreuse « famine. on a été réduit à manger pendant les années trop affli- « geantes du pain que les chiens ne mangent pas pour l'ordinaire, « criblures, mauvaises graines de toutes espèces, marchaises, avoines « surtout, voila la matiere ordinaire dont on faisait le pain. Le soigle « et le froment n'étaient point connu et ne paraissaient aucunement, « ou ils étaient enlevé disait on pour nourrir les armées, ou les « tyrans et malveillants les cachaient pour n'être pas obligé de « recevoir de malheureux papiers qu'on appelait assignats, de façon « que le pauvre monde qui ne pouvait avoir la suffisance pour de « l'argent de ces misérables criblures et autre espece, ont été réduit « à aller tous les jours de campagne en campagne, de maisons en « maisons chercher de tout mauvais bled pour pouvoir subsister « pendant ces tristes et déplorables années, attendu qu'il ne se tenait « aucun marché dans aucun lieu et qu'il ne s'en est tenu qu'en 1797.

« Il devait être mort dans ce cruel tems les trois quarts du monde, « mais chose étrange et trop surprénante, on n'a vu presque point de « malades en mangeant une si pitoyable nourriture, et ce défaut de « mortalité populaire a persévéré avec étonnement de tout le monde « jusqu'à l'année 1801 inclusivement presque personne n'est morte « jusques là partout.

(1) La Prison.

(2) Mr Ragon, frère de Mme de la Cour, Bh. (Benoit haigniéré).

« Un autre sujet d'étonnement est qu'on ne peux comprendre « comment le monde ont pu tenir pour se procurer des alliments et « les denrées de la première nécessité attendu que depuis 1795 au « commencement de l'année les assignats étaient si décrié et valaient « si peu de choses qu'une mesure de bled pezante trente livres se « vendait communément la somme de 100 liv. ou 120 liv. une paire « de bœufs communs quarante mille francs, des vaches cinq et « six mille francs, les chevaux n'avaient point de prix. Croira-t-on « l'éxés d'une si grande misere.

« Pendant encore ce fatal tems là la guerre a toujours duré, on a « enlevé toute la florissante jeunesse de l'Etat depuis l'age de 17 à « 18 ans, ce qui a dépeuplé tout à fait les campagnes et ruiné l'agri- « culture. Les enfans se mariaient depuis l'âge de treize, quatorze et « quinze ans, pour pouvoir à la longue rétablir la campagne et ce « qui a causé à la suite une grande population sans avoir été troublé « par la mort. Depuis l'année 1785 le cour de l'argent monnayé a « paru, et le monde avec de l'argent se sont trouvé un peu mieux à « leur aise pour vivre. Le bled soigle valait trois livres dix sols le « boisseau mesure *d'Ainai*, le froment 5 liv. et 6 liv., le vin 100 liv, le « poinçon seulement. Depuis le commencement de cette terrible ré- « volution de 1789 jusque là 1797 il ne s'est pas faite une bonne « récolte générale de toutes sortes de choses, les tems ont toujours « été tous les ans trop contraires par une espèce de malédiction, ou « trop froid où trop chauds, où trop sec ou trop mouillés, et pluvieux « de sorte que l'on a toujours eu communément des tems facheux.

« La religion qui a été totalement détruite pendant 1793 et 1794 est « revenu sur l'eau et a reprit un peu son ancien éxercice, elle a été « tolérée et même permise, mais elle est encore *dans le tems où nous* « *sommes de 1801* sans force et à deux doigts de sa destruction, les « églises se trouvent vendües ainsi que les presbitaires, les habitants « refusent de payer aucune pension aux prestres, ni seulement leur « donner leur logement, les evesques et archevesques sont encore « absents et n'exercent aucunes jurisdictions extérieures, il ne se « forme aucun Collège pour instruire la jeunesse, les mœurs sont « perdu la plus grande partie du monde sont sans crainte ni même « connaissance de Dieu, ils vivent dans un abandon honteux, ils « font aussi peu de cas du service de Dieu que de ses ministres, ils se « marient communément hors de l'Eglise. ils s'enterrent souvent « sans aucune cérémonie ni de présence de prestres, ils se regardent « presque tous comme des bestes qui n'ont plus d'ame à sauver, en « un mot ils ne sont occupé aujourd'huy que de leur commerce, de

« leurs biens, de leurs intérets et de leur fortune voila toute à l'heure
« quels sont les Dieu des hommes, ils ne s'inquiètent plus de l'avenir
« et de ce qu'ils deviendront un jour après leur mort. quel aveuglé-
« ment! quel endurcissement, cela fait trembler. Après tout cela
« considéré peut on esperer le rétablissement de la Ste religion. Dieu
« sur tout, il est le maistre de faire ce qu'il voudra, mais tout à
« l'heure tout est bien dans le désordre et un mauvais état.

« Le grand Consul Bonnapâte qui s'est emparé depuis trois ans de
« l'administration du gouvernement soutient à quelques choses prêt
« les établissements et les reglemens anciens de la présente répu-
« blique, jusques là il s'est fait connaître dans les armées comme un
« vrai héros, comme un grand conquérant, doux et pacifique, mais
« il n'a encore rien fait dans le gouvernement pour soutenir la reli-
« gion, ni rien encore ouvertement en faveur des nobles émigrés.
« C'est un homme très politique, caché et mistérieux. Voila tout ce
« que l'on peut en dire. Fin

« à St Bonnet, le 16 juillet 1801.

« hérault, curé. »

C'est l'histoire d'hier et peut-être celle de demain.

M. l'abbé Hérault raconte aussi dans ses observations des histoires... de brigands, des vraies. Parmi ces mauvais sujets citons *Gargot*, « homme tout à fait dangereux ». Un jour d'assemblée à *Saint-Désiré*, près *Coursais*, au cours d'une bagarre qu'il avait suscitée « il fut « assommé à mort et mourut effectivement dont tout le monde fut « bien aise ». Citons aussi *Michel Morin* de la paroisse de *Vallon en-Sully*, qui terrorisait jusqu'à son maître M. *Josset de Vougond*.

Après avoir, entre autres forfaits, assassiné un de ses voisins, sa femme, fait brûler vifs dans la maison paternelle les trois enfants de ses victimes, Morin périt du même supplice, mais touché de la grâce de Dieu, il fit une mort édifiante. Un père capucin, le *Père Germain* « un saint homme », faillit périr lui-même dans le feu en lui présentant le crucifix ; « il brûla seulement sa barbe », ce qui dut remplir d'aise les soi-disant libres-penseurs du temps.

Ailleurs l'abbé Hérault raconte en quelques lignes l'histoire de l'*orme de Changis de Saint Amand à Cérilly*, planté en 1750 par *Pierre Rizat*, laboureur et fermier de *Verneuil*, paroisse de *Braize*. Il nous apprend aussi qu'il y avait un bel orme d'environ 300 ans devant l'église de *Saint-Bonnet-le-Désert*, détruit en 1806 pour allonger cet édifice.

M. Pierre a eu l'heureuse idée d'annexer à sa publication des extraits des registres paroissiaux de Saint-Bonnet-le-Désert dus à la plume de l'abbé Hérault. Dans ces notes marginales on trouve des faits

intéressants pour l'histoire locale, en particulier pendant la période révolutionnaire.

Sous la rubrique 1789, le bon curé relate la « *grande peur* » demeurée inexpliquée et inexplicable jusqu'au moment où des travaux récents, tel celui de M. Maurice Talmeyr, sont venus jeter un jour particulièrement suggestif sur les agissements ténébreux de la franc-maçonnerie et autres sociétés secrètes à l'aurore et pendant le cours de la Révolution.

Les amateurs d'histoire locale ne perdront pas leur temps, on le voit, en lisant les écrits sans prétention du modeste pasteur de Saint-Bonnet-le-Désert. Philippe TIERSONNIER.

***

Cueilli dans le dernier catalogue de *G. Lemaltier*, libraire, 25, rue de Châteaudun, Paris :

« 5042. **Creuse** et **Allier**. Très important recueil de procès-verbaux,
« ordonnances, dépositions, plaidoiries, réquisitoires et pièces diverses
« de procédure dans les affaires de vols et crimes commis par les Bri-
« gands de la Creuse, dans ce département, en prairial an 7 et nivôse
« an 8, réunis en 3 forts vol. in-4, veau ant., dos orn., tr. jaunes, 600 fr.

« Toutes les pièces qui forment ce recueil sont revêtues de la signa-
« ture autog. du Greffier au Tribunal de l'Allier : Boussac.— A la fin
« du 1er volume on a relié les mémoires justificatifs des principaux
« accusés : Leyval, Depoute, Cotté, Meunier, etc.

« Ce recueil formé par le citoyen Baraillon, représentant du Peuple
« au Conseil des Anciens, est enrichi de nombreuses notes manus-
« crites écrites par lui-même dans les marges de nombreuses pièces.
« – Une lettre du Ministre de la Guerre au Cit. Baraillon datée du
« 14 messidor an 7 qui le prévient que c'est aux adm. des départements
« à pourvoir à l'armement des colonnes mobiles, ajoute encore de
« l'intérêt à ce recueil »

***

Revue mensuelle du Touring-Club de France (décembre 1902 et suite jusqu'en 1904).

Le 1er article des Voyages par mois organisés par les sociétaires du Touring-Club de France, relate un voyage : *En Bourbonnais*.

I. La forêt de Tronçais. — D'Urçay à Saint-Bonnet. — La plus belle chênaie de France. – Nature et industrie. — L'eau de Saint-Pardoux et la fontaine de Viljot. — Un eden féminin.

II. Hérisson et la vallée de l'Aumance. De Saint-Bonnet à Hérisson. - Vallée pastorale, le peintre Harpignies. — Hier et aujourd'hui : le château et les écoles.

ERRATA. — Page 284, 1re ligne lire Wörterbüch, au lieu de Worterbüch. Page 308, note, 1re ligne, lire *pique-nique*, au lieu de piknique.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1905

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ CLÉMENT

Étaient présents : Mme Gaymy, Mme la Comtesse L. de Fradel, chanoinesse ; MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Paul Buvat, René Chabot, Croizier, notaire, Delaigue, l'abbé Desnoix, Flament, Grégoire, Guillaumier, Milcent, Morand, Queyroi et Tiersonnier.

— MM. le commandant Du Broc de Segange et R. de Quirielle s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président, après avoir souhaité la bienvenue à MM. Buvat et Morand, accuse réception : 1° du programme des conférences de province de l'Ecole libre des Sciences politiques, qui sera communiqué à la Société des Connaissances utiles ; 2° du 28e *Bulletin du comité des Sociétés des beaux-arts des départements*, concernant notamment la 30e Session, laquelle se tiendra à Paris, au mois d'avril 1906, dans les locaux de l'Ecole des Beaux-Arts ; 3° d'un prospectus annonçant l'apparition d'un ouvrage de M. Noël Thiollier, *Recherches sur les œuvres des orfèvres du Puy, du XVe au XIXe siècle.*

— Il lit une lettre de démission de notre confrère, M. Bourdery, de Cusset, désormais trop éloigné du Bourbonnais pour prendre part à nos travaux ; il exprime tous les regrets que nous cause cette détermination et remercie M. Bourdery qui fait don à la bibliothèque d'une proclamation du 27 mars 1848, adressée aux habitants de Cusset et signée de Félix Mathé, commissaire du Gouvernement pour le département de l'Allier.

— M. le Président lit encore une lettre adressée à M. Tiersonnier par M. H. Faure, qui accepte de retracer la longue carrière de notre

regretté président, M. Bouchard, et une de M. Tissier, informant M. Tiersonnier qu'il se charge de dire tout ce qu'a perdu la Société par le décès prématuré de M. L. Mantin

— M. GRÉGOIRE prie M. l'abbé Berthoumieu, bibliothécaire, de bien vouloir rechercher si tous les ouvrages de valeur, donnés à la Société, existent bien toujours dans nos collections. Il est entendu que M. Queyroi prêtera son concours à cette vérification, qui semble d'autant plus nécessaire que M. Grégoire fils, libraire à Moulins, a récemment remis à M. Tiersonnier une brochure trouvée chez M. Méténier, bouquiniste, et provenant de notre bibliothèque, ainsi qu'en fait foi l'hommage de l'éditeur ; c'est un exemplaire de la *Légende de saint Pourçain mise en images par Achille Allier, notice par M. E. de Chavigny*, Moulins, P.-A. Desrosiers et fils, 1855 ; il venait d'être vendu lorsque M. Grégoire a eu l'amabilité de nous le restituer. Une autre disparition est d'ailleurs d'ores et déjà connue.

— Ouvrages offerts à la Société : R. BIGEARD, *Supplément à la petite flore des champignons les plus vulgaires publiée en 1903*, Châlon-sur-Saône, E. Bertrand, 1905. C'est le complément d'un ouvrage que l'auteur nous a précédemment offert. — Dr P. FABRE (de Commentry), *Le venin des hyménoptères* (extrait du *Bulletin de l'Académie de médecine*, séance du 23 mai 1905), savante communication dans laquelle notre confrère, après avoir étudié les effets du venin et consigné ses observations personnelles, traite de la symptomatologie, du traitement à employer en cas de piqûres, et enfin de l'emploi des hyménoptères en thérapeutique. — P. FLAMENT, *Rapport de M. l'archiviste départemental* (à M. le Préfet de l'Allier, 1904 et 1905). — C. GRÉGOIRE, *Le château de Montcoquier*, dessins de J.-C. Grégoire, Moulins, 1905. (Voir une prochaine bibliographie.) — M. EDOUARD PIETTE a eu l'amabilité de nous envoyer tout un lot de brochures intéressantes. Un certain nombre des travaux dûs à la plume infatigable du vénérable savant ont été déjà signalés par le *Bulletin*. Voici la liste de ceux qui nous sont envoyés : *Gravure du Mas d'Azil et statuettes de Menton* (1902). — *Conséquence des mouvements sismiques des régions polaires* (1902). — *Sur une gravure du Mas d'Azil* (1903). — *Notions complémentaires sur l'Asylien* (1904). — *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne* (premier article, 1904). — *Les écritures de l'âge glyptique* (1905). — A ces brochures étaient jointes : *Notice sur M. Edouard Piette* (Vannes Lafolye frères, 1903), donnant la copieuse bibliographie de cet archéologue. — *La collection Piette au musée de Saint-Germain* ar Salomon Reinach, Paris, Ernest Leroux, 1902. — PHILIPPE

TIERSONNIER, *Le vicomte de Fradel, ancien officier d'infanterie*, etc., tirage à part de l'article nécrologique paru dans le *Bulletin*.

— Notre confrère, M. BÉGUET, offre aux archives de la Société ce qu'il a cru être un « mandat de deux sous et demi à échanger contre des assignats de cinq livres », portant le n° 9.374 de la caisse patriotique de Saint-Pourçain-sur-Sioule, mais n'est en réalité qu'un fac-simile, ainsi que le constatent entr'autres MM. Grégoire et Delaigue.

— M. TIERSONNIER donne communication d'une lettre de Dom Besse, bénédictin de Ligugé, demandant l'échange de notre *Bulletin* contre la *Revue Mabillon* qu'il vient de fonder et de consacrer aux études monastiques ; dom Besse nous prie également de donner, dans la mesure du possible, à l'abbaye en exil et démunie en partie de ses instruments de travail, les publications antérieures de la Société d'Émulation. On décide d'envoyer un volume de chacune des années du *Bulletin* qui sont représentées par un stock de plus de dix volumes. M. le bibliothécaire est chargé de faire le nécessaire.

— M. Tiersonnier fait ensuite en ces termes le compte-rendu des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

« Pendant les mois de vacances qui viennent de s'écouler, nous « avons reçu un grand nombre de publications, presque toutes inté« ressantes, mais j'y ai trouvé peu de renseignements à glaner au « point de vue de notre histoire locale. Voici ce que j'ai pu relever à « cet égard :

« Par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, n° du 7 septembre 1905, qui « publie une convocation à l'inauguration du monument de notre « regretté confrère Louis Audiat, nous apprenons que cette céré« monie a dû avoir lieu le 23 septembre dernier. — P. 299, dans un « article consacré au baron de La Morinerie, M. G. Audiat nous dit « en passant que Théodore de Banville était un charmant esprit et.... « un détestable garde national.

« Dans la *Revue d'Auvergne* (mai-juin 1905), à signaler dans la « bibliographie le compte rendu d'un livre de M. Félix Witting : « *Kirchbauten der Auvergne mit neuen Abbildungen*, intéressant pour « nous à cause de l'influence que l'école romane auvergnate a eu sur « nombre de nos églises du Bourbonnais.

« A noter dans le *Bulletin et mémoires de la Société nationale des* « *Antiquaires de France*, 7e série, tome quatrième, mémoires, 1903 : « Une étude du Baron J. de Baye sur l'*Eglise de Kologe à Grodno* « *(Russie occidentale)*. Ce sanctuaire remonte à la fin du XIIe et au « commencement du XIIIe siècle. Il y a lieu de noter que, dans les « murailles, on constate la présence de nombreux vases acoustiques

« analogues à ceux rencontrés parfois dans les églises de notre « région. — A noter aussi au point de vue sigillographique : *Quelques « sceaux de l'Orient latin au Moyen-Age*, par Gustave Schlumberger

« Parmi les articles du *Bulletin archéologique du Comité des « travaux historiques et scientifiques*, 1905, 1re livraison, je citerai : « *Dalles funéraires avec cupules*, trouvées près de Collorgues (Gard). « Cette découverte réveille la question si agitée et si controversée « chez nous des pierres à cupules et à bassins. — *Marques de potiers « trouvées à Narbonne. Observations de M. J. Déchelette. — La « châsse de saint Calminus au musée Dobrée.* Splendide chef-d'œuvre « de l'orfèvrerie de Limoges au XIIIe siècle.

« Dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du « Limousin*, tome LV, 1re livraison, 1905, il y a tout d'abord lieu de « remarquer un article de M. Louis Guibert : *Les lépreux et les lépro « series de Limoges*. Il s'y trouve des renseignements utiles à con- « sulter notamment en ce qui concerne le rôle prépondérant « joué par les évêques et le clergé dans la fondation des léproseries, « les secours donnés aux lépreux, et dans l'assistance publique en « général. Il ressort de cette étude que la laïcisation partielle de « l'assistance publique au XVIe siècle ne fut pas dans son ensemble, « favorable aux établissements hospitaliers ni aux « malades. Histoire « d'autrefois et d'aujourd'hui. Dans la *Généalogie de la Maison de « Faye ou de La Faye*, par M. Zénon Tourmieux, on rencontre un « certain nombre de noms intéressant le Bourbonnais, tels ceux de « *Chaslus, Chaussecourte, Rochedragon, Montrognon, Fricon, Mourin « d'Arfeuilles, Thianges.*

« Dans *La fête du couvent de Blessac,* par M. Cyprien Pérathon, « mention de l'ancienne foire de Chambérat, le 20 août, sur la limite « de la Creuse et de l'Allier. Dans la liste des prieurés de Blessac je « relève : *Paule de Veausse* (1542, 1560). *Diane de Montaignac* (1594, « 1604, 1608). *Catherine de Montaignac* (1597, 1613, 1629). *Jeanne de « Montaignac* (1620, 1624, 1635). Renée du Prat (1646, 1650). *Anne de « Chaslus* (1651, 1653, 1674, 1702). *Marguerite de Ligondès* (1654). Eléo- « nore de Montaignac (1656, 1659). *Marie-Eléonore de Chabannes* (1708). « *Olympe d'Arfeuille* (1713). *Magdeleine de Chabannes* (1730, 1734). « *Marguerite de La Chaise d'Usseaux* (1755, 1759). Dans la suite de la « *Bibliothèque de la Société*, à noter aussi : Mémoire signifié pour « Messire *Jean-Gabriel d'Aurelle, chevalier,* comte de Lodan, seigneur « de La Blanchisse, de Domesc, de La Batonie et autres lieux, défen- « deur et demandeur en garantie, contre dame *Marie Legendre de « Collandre,* veuve de Messire *Gabriel-Armand de Montmorin, comte*

« *de Saint-Herem*, dame de Belime, demanderesse, et contre Messire « *Cimetière de La Basolle*, écuyer, seigneur de Beaupoirier, trésorier « de France en la généralité de Moulins, défendeur en garantie. (Sans « date, imprimé après 1765 à Riom, chez René Gandeze. Le litige « portait sur la justice du lieu de La Batonie.) — Requête adressée au « Roi et à nosseigneurs de son Conseil par *Joseph Randon de Châ-* « *teauneuf, comte d'Apchier*, contre le sieur Félix de Bessuejols, « marquis de Roquelaure et baron de Lanta, pour obtenir une évo- « cation de procès pendant. (1769. Imprimé à Paris, chez Knaper et « Delaguette.)

« Dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de* « *Marseille*, tome 46ᵉ, 1904. A noter : *Le livre de raison d'Honoré de* « *Gras, dernier seigneur de Mimet*, par M. de Faucher. *Le cabinet* « *d'antiques de Xavier de Molin, gentilhomme d'Arles*, par M. Emile « Perrier. J'y relève une note, page 18, sur la famille *de Mandon* « originaire du Bourbonnais, établie à Arles en 1441.

« *Les Annales de la Société d'Emulation et d'agriculture de l'Ain* « (nᵒ de juillet, août, septembre 1905), nous apportent la suite d'ar- « ticles déjà signalés : *Coligny à travers les âges* (fin) et *Histoire de* « *la seigneurie d'Andelot-lèz-Coligny*.

« *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, sciences et arts*, « XXIᵉ volume de la collection, 1ᵉʳ fascicule, 1905.

« On sait qu'avant la Révolution, quelques paroisses du Bourbonnais « relevaient de l'Evêché de Nevers. A ce titre, je signalerai les *Notes* « *pour servir à l'histoire du Grand séminaire de Nevers*, par M. l'abbé « Dasse. D'autre part, dans l'étude de M. Joseph Dasse sur *Guillaume* « *Tollet, évêque constitutionnel de la Nièvre pendant la Révolution*, « page 218, l'évêque constitutionnel de l'Allier est mentionné comme « suit : « Fr.-X. Laurent, curé d'Huilleaux, tombé dans l'incon- « duite et l'apostasie. »

« Nous avons reçu le premier numéro (mai 1905) des *Archives de la* « *France monastique. Revue Mabillon*, Paris, Poussielgue, 15, rue « Cassette.

« Ce premier numéro est déjà plein d'intérêt pour nous. Dans « *l'ordre de Cluny et son gouvernement* par le R. P. Dom Besse, outre « l'ensemble, qui est à lire par les érudits du Bourbonnais à cause de « la grande influence de l'abbaye de Cluny dans notre province, il y « a lieu de noter plusieurs mentions du prieuré de Souvigny et de « faits s'y rapportant. Dans l'article intitulé : *Note sur l'abbaye de* « *Saint-Denis, le calendrier de 1550*, par L. Levillain, je relève que « saint Mayeul, abbé de Cluny, mourut à Souvigny, le 11 mai 994, au

« moment où il se préparait à aller réformer l'abbaye de Saint-Denis « (près Paris), à la demande d'Hugues Capet.

« Odilon, son successeur, fut alors appelé par les rois Hugues « et Robert et il imposa aux moines de Saint-Denis la réforme cluni- « sienne. Il demeura quelque temps dans ce monastère. La venue « d'Odilon à Saint-Denis se place entre le mois de mai 994 et le mois « d'octobre 996. Il fut ensuite abbé de Saint-Denis de 1005 à 1008 et « mourut en 1049.

« J'ai lu aussi avec un vif intérêt : *Les origines de la gravure sur « bois et les monastères français d'après un ouvrage récent*. L'auteur « de cet article, G. Guillot, a tiré d'un livre de M. Henri Bouchot, « conservateur du département des Estampes, d'intéressantes conclu- » sions. Ce n'est pas en Allemagne, c'est en France et dans ses monas- » tères qu'il faut chercher l'origine et les plus anciens spécimens de « la gravure sur bois. C'est la France également qui a fourni les pre- « mières données de l'imprimerie, si bien que toute la terminologie « de l'imprimerie était dès lors *française*. C'est à la France que Gut- « temberg les emprunta. Si le grand homme eut la gloire incontes- « table de mettre la découverte au point, il n'en reste pas moins vrai « que des moines de France avaient lancé l'idée. Des réparations faites « dans une maison construite avec les débris du monastère de La « Ferté-sur-Grosne ont mis au jour une quantité considérable de « clichés ayant servi à l'impression d'images de piété. Ces clichés « sont du XIVe siècle.

« On voit donc que la Revue Mabillon est des plus intéressantes.

« — *Bulletin de la Diana* (avril-juin 1905). A signaler un portrait « d'André Steyert, né le 8 juillet 1830, mort le 17 décembre 1904. On sait « que les érudits du Bourbonnais lui doivent beaucoup, notamment à « cause de la grande part prise par lui à la publication de l'histoire « des ducs de Bourbon et comte de Forez, du chanoine de La Mure. « A signaler aussi une communication fort intéressante de M. l'abbé « Reure : *Notes sur la dynastie littéraire des Dupuy*. Cette famille « originaire du Forez s'est divisée en deux branches, dont l'une se fixa « à Paris y acquit une grande situation. Tous ceux qui ont fréquenté « à la Bibliothèque Nationale le département des manuscrits con- « naissent, au moins de nom, la collection Dupuy si riche en maté- « riaux sur l'histoire des vieilles familles françaises. L'étude de « M. l'abbé Reure se terminera dans les fascicules suivants. A noter « que l'auteur cite dans son travail une notice sur les Dupuy jadis « publiée dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* par M. Flament, « notre sympathique secrétaire-adjoint.

« Au compte rendu des publications, il me parait intéressant « d'ajouter ces extraits du catalogue de la librairie *Saffroy*, 73, Grande « Rue, au Pré Saint-Gervais, Seine, numéro d'octobre 1905 :

« 31.793. Réflexions sur les droits de Dom Jean de Vingnancour et de « M. Gilbert Palierne, au Prieuré du Montet-aux-Moynes, par Marsolier, « rapporteur, 4 pages in-4°, impr.

« 31.793. Compte fait par les commissaires du Roi de l'argent et autres « produits appartenant, en Bourbonnais, à Madame de Bourbon, comtesse « d'Artois, au moment de son décès ; lesdits revenus partageables entre « Mgr de Clermont et Mgr d'Artois. Parchemin de la fin du XIIIe siècle, une » page 1/2, in-f° en hauteur.

« 30.796. Contrat de mariage entre Louis Degenetou [de Genestoux], es- « cuyer, sieur de Valière [commune de Neuvy, près Moulins]. fils de Guy « Degenetou, sr du Chambon, de Bayet, et de Margueritte Dinet, demeu- « rants à Moulins ; et damoiselle Cécile Coiffier, fille de Jean, écuyer, Sgr de « Nonettes, cons. du roy, juge au présidial de Bourbonnais, procureur au « bureau des finances de Moulins, et de Marie Mareschal sa consorte. « Moulins, 3 février 1663, 10 pages in-folio sur parchemin, d'une bonne écri- « ture, avec les majuscules en rouge.

« Les 24.000 l. de dot de la future épouse devaient servir à payer les dettes « du futur pour rentrer dans sa terre de Valière. »

— M. Tiersonnier donne lecture de deux lettres de M. Eugène Le Brun ; dans la première, notre confrère signale des documents intéressant les baronnies de Saint-Désiré et de Vaux récemment vendus par la librairie Champion (Voir la prochaine Chronique) ; dans la seconde, il demande des éclaircissements sur l'étymologie du nom du Veurdre.

— M. Tiersonnier communique trois photographies du tableau de l'église d'Autry-Issard, dues, l'une à M. Verdeau, les deux autres à M. l'abbé Duriat (toutes très remarquées), et pose la question de la ressemblance des personnages qui y sont figurés. La Société décide de chercher une réponse satisfaisante et de commencer par confronter lundi prochain à la Cathédrale de Moulins, les photographies du tableau d'Autry-Issard, avec différents vitraux de la Cathédrale et avec le tableau des Aubery conservé dans la sacristie des chanoines.

— M. Tiersonnier apporte ensuite une contribution à la liste des maires de la ville de Moulins puisée dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux. Ces renseignements seront ultérieurement groupés avec d'autres relatifs au même sujet.

— Il donne lecture de l'article nécrologique de M. Bouchard, par M. Henri Faure.

— On vote ensuite pour l'admission des membres présentés à la

séance d'août : MM. ALBERT DEFAYE, le vicomte JEHAN DE FRADEL et MARC SEUILLET sont admis.

— Est présenté comme membre titulaire, M. Pierre FAURE, libraire à Moulins, rue d'Allier, par Madame la comtesse de Fradel, MM. G. Baër et Tiersonnier.

— Il est enfin procédé à l'élection du Président, à la suite du décès de M. Bouchard ; des Vice-Présidents, du Secrétaire adjoint, et du directeur du *Bulletin.* M. l'abbé Clément après avoir décliné toute candidature à la présidence, — déclaration, qui amène M. Milcent à exprimer les regrets des membres présents — lit l'article 13 du règlement ; il ressort que le Président élu à cette séance pour compléter le temps pendant lequel eût siégé son prédécesseur, pourra être réélu à l'expiration de ce mandat qui n'est considéré que comme provisoire ; c'était d'ailleurs l'avis de notre confrère M. Claudon, qui fut, on s'en souvient, le rédacteur des statuts en vigueur. M. TIERSONNIER est élu président ; il remercie et assure la Société qu'il fera tous ses efforts pour accroître encore sa prospérité et qu'il les portera notamment sur la déclaration de reconnaissance d'utilité publique. Pour la vice-présidence, M. l'abbé CLÉMENT est réélu au premier tour de scrutin, et M. DELAIGUE est élu au second tour. M. FLAMENT et M. GRÉGOIRE sont ensuite élus l'un secrétaire adjoint, l'autre directeur du *Bulletin.*

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 1/2.

G. B. et P. F.



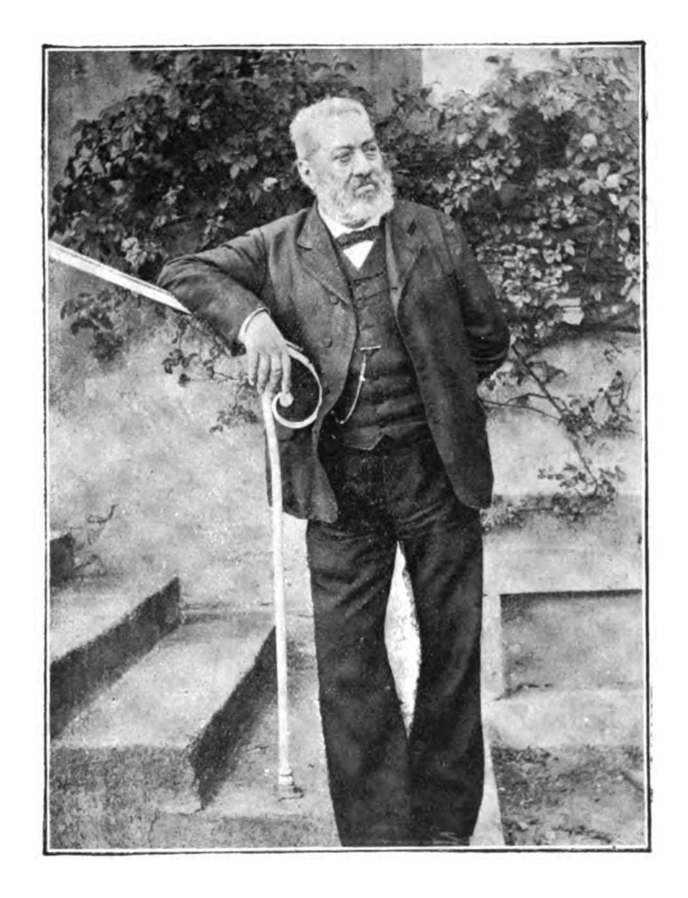
Questions sur le « Mal des Ardents »

Quelqu'un de nos confrères a-t-il étudié le *Mal des Ardents* en Bourbonnais ; existent-ils des pèlerinages spéciaux, et les saints qui en sont l'objet ont ils la renommée de guérir du feu ?

Les personnes qui pourraient répondre à tout ou partie des questions ci-dessus sont priées de vouloir bien transmettre leur réponse à M. Flament, archiviste du département de l'Allier, secrétaire-adjoint de notre Société.



SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS



Ernest BOUCHARD

(1832-1905)

MOULINS — IMP. ET. AUCLAIRE









Ernest BOUCHARD

(1832-1905)

Puisque la durée de la vie humaine est limitée, n'est-ce pas une fin heureuse que celle de l'homme de bien qui, après une longue existence, honorablement et utilement remplie, part pour le suprême voyage, entouré des siens. avec la conscience du devoir constamment accompli, la certitude d'emporter l'estime de tous les honnêtes gens et l'assurance de laisser un souvenir durable de ses travaux justement appréciés ?

Ce bonheur, que nous pouvons tous envier, est celui de notre excellent ami Ernest Bouchard ; à ses derniers moments, il a eu la douce consolation de voir groupés autour de son lit d'agonie, pieusement agenouillés à son chevet, son épouse, dont l'admirable dévouement ne s'est pas un seul instant démenti, ses fils, qui occupent un rang distingué dans la magistrature et dans l'armée, son gendre, homme de loi intègre, et ses petits-enfants, héritiers de la grâce charmante d'une mère trop tôt enlevée à leur affection ; et plein de confiance en la bonté divine, dont il s'était fait ici-bas l'apôtre zélé, il a paisiblement fermé les yeux pour le dernier et inévitable sommeil !

A part ses travaux littéraires et historiques, qui sont nombreux et importants, la biographie de M. Bouchard peut être résumée en quelques lignes. Né à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 5 février 1832, à force de volonté, de patience et de persévérance, il fit, sous la direction de l'abbé Garat, de Chantelle, de sérieuses études, ce qui lui permit de passer avec succès l'examen de la licence en droit ; mais s'il put prendre le titre d'avocat, il ne revêtit pas la robe des maîtres du Palais ; ses goûts le portaient de préférence vers la littérature et les recherches historiques. Comme beaucoup de ses jeunes contemporains, désireux de se faire un nom honorable dans les lettres, il rêva peut-être la gloire d'entrer dans le « cénacle », où brillaient les frères Emile et Antony Deschamps, dont ils s'était dès l'abord acquis l'estime ; toutefois, après avoir, suivant le conseil d'Horace et de Boileau, consulté « son espoir et ses forces », et envisagé les difficultés qui hérissent cette carrière, quand on aime sa province et qu'on ne veut

pas la quiter, il renonça à un genre de vie qui l'aurait éloigné de sa famille, dont il était le seul espoir, depuis qu'une douloureuse catastrophe l'avait rendu fils unique, et il résolut de se consacrer tout entier à l'étude de l'histoire de son cher Bourbonnais. Un mariage, où tout lui promettait un bonheur sans nuages, ne tarda pas à l'appeler à Moulins : son père, honorable pharmacien de Saint-Pourçain, reçut un jour la visite de notre collègue, le savant pharmacien-chimiste Saladin, chargé de l'inspection des pharmaciens de la région ; M. Saladin avait une fille unique ; M. Bouchard n'avait plus qu'un fils ; l'union des deux enfants fut promptement arrêtée et, peu de temps après, conclue.

C'est dans une soirée presqu'intime chez des amis communs, que nous eûmes l'occasion de faire la connaissance d'Ernest Bouchard et de nouer avec lui des relations qui devaient rester toujours agréables et même se changer en sincère amitié...

Mais bientôt, sans lui dire un adieu formel, M. et M[me] Bouchard se retirèrent insensiblement du monde, pour se consacrer à leurs enfants : le père surveillait leurs travaux, la bonne mère se faisait leur maître d'études.

Vers cette époque, nous devînmes collègues à la Société d'Émulation, à laquelle notre ami a voué la plus grande partie de son existence. Il y fut présenté par MM. Alary, Esmonnot et Clairefond, trois des fondateurs de la Société, le 6 novembre 1858 (1) ; il fut admis en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, le 4 décembre suivant. Le dépouillement que nous avons fait des procès-verbaux nous a permis de constater quel rôle important il remplit, jusqu'à ses derniers moments, dans notre Compagnie, par ses fonctions comme par ses travaux.

En voici le résumé succinct : Ayant de bonne heure reconnu son mérite et apprécié son dévouement, ses collègues ne tardèrent pas à lui donner place au bureau ; il fut successivement élu secrétaire-adjoint (7 janvier 1860). (Il fut chargé de nouveau de ces fonctions le 7 février 1868, le 15 janvier 1869, le 7 novembre 1873) ; trésorier (5 janvier 1866) ; membre de la Commission du Bulletin (4 décembre 1873, 4 décembre 1874, 7 janvier 1876, 1[er] décembre 1882, 2 novembre 1883) ; membre d'une Commission extraordinaire (1[er] décembre 1876) chargée sur la demande du Maire, d'organiser une Exposition des Beaux-Arts, à l'occasion du concours régional qui devait se tenir à Moulins, en 1877.

(1) Les dates que nous donnons, d'après les Bulletins, sont celles des séances.

La Commission avait recueilli un assez grand nombre d'adhésions et de souscriptions, lorsqu'un conflit fut soulevé par le maire, froissé de ce qu'il n'avait pas été nommé président d'honneur et qu'un seul conseiller municipal, malgré la subvention souscrite par le Conseil, figurât sur la liste des commissaires. Le maire confia aux soins de la municipalité l'organisation de cette Exposition.

A plusieurs reprises c'est à M. Bouchard que fut décernée la présidence des séances, soit à titre de vice-président (3 novembre 1882, 2 novembre 1883, 5 novembre 1886, 4 novembre 1887, 7 novembre 1890, 4 novembre 1898), soit à titre de président (7 novembre 1884, 6 novembre 1885, 2 novembre 1888, 8 novembre 1889, 3 novembre 1899, 7 novembre 1904). charge qu'il remplissait avec le même zèle, sinon avec les mêmes forces qu'autrefois, lorsqu'une maladie grave est venue paralyser sa bonne volonté, et a fini par l'enlever à notre amitié.

Nombreux sont les rapports et les vœux qu'il a présentés à notre Compagnie : le 30 mars 1860, il propose de répartir entre les divers sociétaires les publications reçues d'une séance à l'autre. Fût-il verbal, un compte-rendu, consigné aux procès-verbaux serait, disait-il, un hommage rendu aux auteurs, et pourrait fournir l'occasion d'animer les séances, en provoquant d'utiles et intéressantes discussions. Le 18 janvier 1867, il réclame pour nos illustrations bourbonnaises, Villars, Berwick, etc., l'honneur de figurer sur les plaques de nos rues, pour apprendre à nombre de nos concitoyens, qui l'ignorent, combien notre province a vu naitre d'hommes qui se sont fait un nom glorieux dans l'armée, l'Eglise, les lettres, les arts et les sciences. Le 4 mars 1870, il propose d'inscrire au budget des dépenses une somme de cinquante francs comme subvention sympathique au promoteur d'une expédition au pôle nord. Malgré les ressources restreintes de la Société, cette proposition fut adoptée à l'unanimité ; malheureusement les vicissitudes de la guerre qui survint, empêchèrent la réalisation de ce projet. Le 16 décembre 1871, il est prié de faire concurremment avec MM. Migout et Melin, un rapport sur l'opportunité qu'il y aurait d'offrir vingt-cinq exemplaires, tirés à part, à l'auteur de tout travail important inséré au Bulletin. Le 3 janvier 1873, il lit ce rapport dont les conclusions favorables sont adoptées. Cet encouragement aux auteurs a été supprimé depuis quelques années, par motif d'économie ; il est à désirer qu'il puisse être rétabli. Le 1er août 1884, il donne lecture d'une lettre qu'il adresse au préfet de l'Allier, pour le prier de faire des démarches afin que la modeste subvention allouée au musée par le Conseil général soit augmentée, ce qui permettrait de

faire d'utiles acquisitions. Cette lettre reçoit la pleine adhésion de l'Assemblée. Le 5 novembre 1886, il engage la Société à demander au Conseil général de vouloir bien assurer contre les risques d'incendie les collections du musée et les ouvrages de notre bibliothèque. Avant de prendre une décision à ce sujet, les conseillers généraux réclament le catalogue des richesses que possèdent la bibliothèque et le musée; comme ce catalogue n'est pas encore fait, la décision est ajournée. Ayant vu au Louvre le portrait de deux grands artistes bourbonnais, le sculpteur Regnaudin et le peintre Pierre de Sève, dans la séance du 1er juin 1888, il exprime le vœu que, à la prière de la Société d'Émulation, le maire de Moulins en demande une bonne copie au Ministère des Beaux-Arts. Il est chargé de faire, dans ce but, une démarche auprès du maire, qui lui fait un favorable accueil ; c'est donc grâce à son intervention que les deux portraits décorent aujourd'hui l'une des salles de la mairie. Le 6 novembre 1888, il fait adopter les conclusions d'un rapport sur l'organisation d'une Exposition artistique, dont la Société d'Émulation prendrait l'initiative. Le 7 juin 1889, il appuie la demande d'une subvention faite par M. Migout pour l'aider à publier sa *Flore de l'Allier et des cantons circonvoisins*. Une somme de 400 francs est votée, comme marque de sympathie donnée à l'un des meilleurs maîtres du centre de la France, celui qui connaît le mieux la flore de notre province, et se fait un plaisir de servir de guide aux jeunes naturalistes. Le 5 août 1898, il demande à la Société de s'associer au vœu présenté par M. Bletterie au Conseil général pour que soient classés comme monuments historiques les mégalithes du Bourbonnais ; le bureau de notre Compagnie promet son appui.

Nombreuses aussi sont les lectures et les communications qu'Ernest Bouchard fit, en séance, sur des sujets divers. Citons les principales, par ordre de dates ; ce sont :

Le 4 juin 1859, une notice sur le théologien Jean Benoist, que certains biographes font, à tort, naître à Saint-Pourçain. Cette lecture et celle qu'il fit sur le dominicain philosophe Durand, montrent qu'il s'occupait déjà de rassembler des documents pour l'histoire de sa ville natale, à laquelle on peut dire qu'il travailla assidûment toute sa vie ;

Le 23 juillet 1859, une inscription curieuse, relevée par lui dans l'église du Theil ;

Le 7 juin 1861, une « Notice biographique et littéraire sur Blaise de Vigenère », polygraphe et savant traducteur ; la même année, quelques renseignements sur le collège de Moulins, dont il songe déjà à écrire l'histoire ;

Le 13 février et le 6 mars 1863, une « Étude sur la vie et les œuvres d'Henri Griffet », de Moulins, l'un des membres les plus illustres de la Compagnie de Jésus, qui, malgré sa jeunesse, fut, pendant quelque temps, chargé de suppléer le P. Porée, comme professeur de belles lettres, au collège Louis-le-Grand. Ces deux études ont été publiées dans le tome VIII du Bulletin, la première (p. 196) avec un portrait de Vigenère, fait, d'après Th. de Leu, par notre habile collègue Champagnat, l'autre (p. 363) avec le portrait d'Henri Griffet, par notre non moins habile collègue Armand Queyroy.

Le 17 avril 1863, des renseignements sur l'ouvrage de Rossew-Saint-Hilaire, intitulé : « Études religieuses et littéraires », ouvrage loué par la *Revue chrétienne*. On peut remarquer que notre collègue, fidèle à la direction que lui avait donnée son premier maître, l'abbé Garat, ne néglige aucune occasion de mettre en lumière les hommes et les travaux qui ont honoré l'Église et la religion catholique ;

Le 18 janvier 1866, une notice sur Claude-Henri Dufour, ce bon patriote, doué d'un sens artistique remarquable, qui, en faisant de la chapelle de la Visitation une sorte de musée, sauva de la destruction dont il était menacé l'admirable monument de Montmorency, et fut, en grande partie l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*. Cette notice avait été écrite par lui, pour répondre à l'une des questions du programme des « Assises scientifiques du Bourbonnais », auxquelles notre collègue avait pris part ;

Le 15 mars 1867, un mémoire du curé de Loriges, sur les « Maux soufferts par les prêtres de l'Allier, en 1793 et 1794; la même année, le Bulletin donne en entier (t. X, p. 325), son intéressant mémoire sur le célèbre prédicateur Claude de Lingendes ; et aussi (p. 262) le compte-rendu fait par M. Auger, des *Guerres de religion et des Troubles de la Fronde en Bourbonnais*, mémoire lu par M. Bouchard aux « Assises scientifiques de novembre 1861 », travail remarquable, qui avait reçu l'approbation des Assises ;

Le 3 avril 1868, notice nécrologique, extraite de l' « Annuaire de l'Institut des provinces », sur l'abbé Boudant ; notice de M. Bougarel sur le passage de Mme Bonaparte à Moulins ; la même année, est publiée dans le Bulletin (t XI, p. 325), la grande étude de M. Bouchard sur les *Poètes bourbonnais*, du XIVe au XVIIe siècle ;

Le 19 mai 1869, une lettre de M. de Cessac sur la famille bourbonnaise de Courtilhes ;

Le 4 mars 1870, un extrait du registre des « Arrêtés et Délibérations du Directoire du district de Moulins », qui, à la date du 21 décembre 1793, relate un fait intéressant pour nous, à l'heure, surtout, où il

est question de la séparation des Églises et de l'État. Il s'agit du poids de l'argenterie trouvée dans les différentes maisons religieuses du district, pendant les deux années précédentes. Ce poids était de 1435 marcs, 2 onces et 5 gros ;

Le 15 juin 1877, communication sur « les peintures de la chapelle de l'ancien prieuré de Reugny », commune de La Feline. Ces peintures remontent, paraît-il, au xve siècle ;

Le 16 avril 1879, compte-rendu du poème *Camoëns*, traduit de Garrett, regardé, en Portugal, comme le digne héritier du génie de l'auteur des *Lusiades ;*

Le 3 novembre 1880, un mémoire sur « les petites écoles du Bourbonnais », notamment celles de Saint-Pourçain, avant la Révolution. L'enseignement était gratuit pour les indigents ; il y avait des maîtres religieux et un maître laïque. Celui-ci, outre l'exemption de certaines taxes, percevait de chaque élève une contribution de 5 sous par mois, pour la lecture seule, 10 sous pour la lecture et l'écriture, 12 sous, si l'on y joignait l'arithmétique, et 20 sous si les leçons de latin étaient demandées. C'était assez cher pour cette époque. L'instituteur devait tout son temps à l'école ; mais il recevait une indemnité de logement, et sa femme et sa fille étaient autorisées à ouvrir une boutique ;

Le 4 février 1881, renseignements sur les « petites écoles de Moulins », à la même époque. Cette lecture sur une partie de l' « Histoire de l'instruction publique en Bourbonnais » est complétée par une autre, faite à la séance suivante ;

Le 1er avril 1882, deux communications : 1° sur l' « état de l'instruction primaire dans le diocèse de Châlons-sur-Marne avant 1789 ». Comme le précédent, ce travail a pour but de montrer que l'instruction primaire n'était pas négligée en France sous l'ancien régime, comme on le croit généralement ; 2° sur un vase antique de sa collection ; ce vase, de forme ovoïdale, a des oreilles en guise d'anses, ce qui explique cette légende : *Audite ;*

Le 1er juin 1883, autre communication sur une « trouvaille de 62 écus d'or, à l'effigie de Charles VI et Charles VII, faite à Saint-Menoux ; et sur deux pièces, écrites sur vélin, concernant le Bourbonnais ;

Le 5 janvier 1887, un extrait des registres des baptêmes et des mariages de la ville de Saint-Pourçain, de 1525 à 1631. C'est un fragment de l'histoire qu'il prépare ;

Le 2 mars 1887, quelques pages du mémoire qu'il doit lire à la Sorbonne, sur l' « Académie de musique de Moulins au xviiie siècle » ;

Le 7 décembre 1888, la première partie de son Histoire du monastère de Saint-Pourçain, autre fragment de l'histoire de cette ville ;

Le 1er février 1889, une lettre adressée au directeur de l'administration pénitentiaire, relative à l'Exposition rétrospective des anciens systèmes et moyens de répression. Il lui signale l'ouvrage de Jean Milles : *Praxis criminis persequendi* et différentes entraves de 1771, trouvées à la prison de Moulins ;

Le 3 janvier et le 1er août 1890, de nouveaux extraits de son Histoire de Saint-Pourçain, l'un sur le monastère, l'autre sur la présence des Anglais à Saint-Pourçain. (Voir le t. XXVI des Bulletins) ;

Le 4 mars 1898, note sur le plan de son Histoire de Saint-Pourçain, qui comprendra deux volumes, l'un sur le monastère, l'autre sur la cité et, en appendice, les pièces justificatives et les dessins ;

Le 4 novembre 1898, note sur les familles Séguier et de Guénégaud, originaires de Saint-Pourçain ;

Le 1er août 1900, nouveaux fragments de son Histoire de Saint-Pourçain, pendant la guerre de Cent ans et les guerres de religion ;

Le 16 novembre 1900, nouvelle notice sur la présence des Anglais à Saint-Pourçain ;

Le 5 août 1901, renseignements sur Pelletier, émailleur moulinois du XVIIe siècle ;

Le 4 mars 1901, une analyse sommaire, mais infiniment trop gracieuse de l'*Histoire de Moulins*. L'auteur de cette histoire lui en garde une reconnaissance toute particulière ;

Le 1er décembre 1902, notice sur les peintres Gilbert et Pierre de Sève ;

Le 3 novembre 1902, compte rendu de la visite faite à Baleine par la Société d'Histoire naturelle d'Autun et plusieurs de nos collègues ;

Le 6 juillet 1903, seconde partie de sa notice sur les peintres de Sève.

Quand il ne faisait pas de lectures personnelles, M. Bouchard aimait à signaler à ses collègues les ouvrages de différents auteurs relatifs à notre province ; c'est ainsi qu'il appela successivement leur attention :

Le 30 décembre 1871, dans le catalogue de la vente Miller, sur un exemplaire de 1520 des *Coutumes du Bourbonnais* et sur un *Nouveau recueil des principaux poètes de ce temps* (1615), où sont insérées des « poésies de Lingendes, qui ne se trouvent pas ailleurs » ;

Le 6 juin 1873, sur divers opuscules rares de Mizault qu'il a acquis pour notre bibliothèque. Il en avait signalé d'autres le 15 janvier 1859 ;

Le 20 février 1874, dans le « Bulletin du Bouquiniste », sur un ouvrage de Ch. Bizot d'Hérisson, intitulé : *Histoire métallique de la République de Hollande ;*

Le 5 juin 1874, sur d'autres ouvrages de Bizot, chanoine d'Hérisson (1530-1616), qui, notamment, a traduit en vers latins le premier chant du *Lutrin* ;

Le 16 avril 1875, sur une note de M. Avizard, relative à la découverte qu'il avait faite, à Lyon, d'un manuscrit des *Changements de la Bergère Iris*. Ce poème de Lingendes portait ce titre : *La Gynégyrie représentée par la Bergère Iris*, et sur une note du même collègue, mentionnant plusieurs pierres tombales de l'ancien cimetière d'Yzeure ;

Le 1er décembre 1882, sur deux ouvrages de Mizault, dont il conseille l'acquisition, et sur une brochure où il est question de « Minard », bourbonnais, chancelier de Marie-Stuart, assassiné à Paris, en 1559 ;

Le 6 juillet 1883, dans le catalogue Schelesinger, sur un mémoire concernant le « Prieuré du village du Montet-aux-Moines » ;

Le 1er février 1884, sur un volume offert à notre Société par l'auteur, M. Lascombe ; c'est un travail sur les archives de l'évêché du Puy, où se trouvent des renseignements intéressants pour notre province ;

Le 7 mais 1884, sur deux ouvrages, où il est question du Bourbonnais. L'un est une requête adressée par plusieurs négociants de Moulins au Parlement de Grenoble, contre de mauvais payeurs du Dauphiné ; l'autre, un livre de Leviel sur les peintres-verriers, où se trouve une notice consacrée à J. de Paroys, de Saint-Pourçain ;

Le 6 juin 1884, sur une pièce de vers, adressée, sous forme badine, à son « ami Pérot » par M. E. Le Roy de Chavigny ;

Le 17 novembre 1884, dans le catalogue Menu, sur une pièce signée Regnaudin ;

Le 3 décembre 1886, dans le catalogue Jouffroy, sur trois ouvrages intéressant le Bourbonnais ;

Le 4 février 1887, sur un poème de l'abbé Fayet, curé d'Hyds, dont il lit et loue plusieurs passages ;

Le 6 août 1887, dans le catalogue Darbon, sur la Nomenclature des gentilshommes bourbonnais qui ont pris part, soit par vote, soit par procuration aux élections des députés aux États généraux de 1789 ;

Le 4 mai 1889, dans le catalogue Voisin, sur plusieurs opuscules intéressants pour l'histoire de la Révolution en Bourbonnais ;

Le 6 décembre 1889, sur le « catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France », publié par le Ministère de l'Instruction

publique. Il s'y trouve la description des manuscrits de la bibliothèque municipale de Moulins ;

Le 3 mars 1893, sur une note louangeuse pour notre collègue M. Bertrand, insérée dans le « Recueil des inscriptions chrtiéennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle. Cette note est de M. Leblant, membre de l'Institut ;

Le 5 août 1901, il communique une notice sur Martin Pelletier, maître émailleur de Moulins. Cette notice a été insérée dans le tome XXVII, p. 263 de nos Bulletins.

Chaque fois que M. Bouchard faisait dans ses domaines ou pendant ses excursions, quelque découverte archéologique intéressante, il était heureux d'en faire part à ses collègues.

Le 6 novembre 1874, dans une visite faite à M. Bletterie, curé de La Prugne, il a vu « des fragments de poteries gallo-romaines et du moyen-âge », trouvées dans cette commune, et il promet une note détaillée sur ces découvertes ;

Le 4 mars 1881, il rend compte de la découverte de ruines gallo-romaines et mérovingiennes, qu'il a faite, de concert avec M. Bertrand, à la Couronne, commune de Molles, près de Cusset ;

Le 4 novembre 1881, il donne des renseignements sur des « objets préhistoriques en silex et sur des poteries gallo-romaines » provenant de sa propriété de Toulon ;

Le 2 novembre 1888, il montre différents spécimens de silex, trouvés à Montbeugny, Toulon et Trevol ; et le mois suivant, une « hache en schiste, un grattoir et des flèches en silex », que son fils Henri a recueillis à Toulon ;

Le 1er février 1889, il cite un article de Brongnard, publié dans le « Magasin Pittoresque », sur un « poisson fossile », trouvé à Commentry ;

Le 3 mai 1889, il apporte à la séance une « pierre entaillée », trouvée par son fils Henri près de Trevol ;

Le 7 mars 1890, il informe ses collègues qu'il a trouvé à Toulon un certain nombre de pièces d'argent, à l'effigie de Charles IV et de Louis XIV ;

Le 18 avril 1890, il montre une « tête de lance, type de Saint-Acheul, et un percuteur en basalte », que son fils Henri a découverts, la tête de lance au Veurdre, le percuteur à Demoux, près de Trevol, où l'année suivante (séance du 3 novembre) a été aussi trouvée une « hache en serpentine ».

Le 2 août 1891, il rend compte de la visite qu'il a faite à la Péronne,

pour prendre livraison des collections géologiques léguées au musée par M. de Vaujoly.

C'est à lui que la Société a souvent confié le soin de rendre hommage aux membres distingués qu'elle venait de perdre. C'est ainsi que, sans tomber dans la flatterie, il fait l'éloge, qu'ils méritaient si bien, le 4 mars 1887, de M. Esmonnot, le savant archéologue, à qui l'on doit tant de découvertes, notamment celles qu'il fit à Néris, et dont les collections, acquises par souscription, ont enrichi notre musée ; le 2 novembre 1888, du comte de Soultrait, notre ancien président, correspondant du comité historique depuis 1851, l'auteur, entre autres ouvrages de l'*Armorial du Bourbonnais*, complété par l'un de nos collègues les plus compétents ; le 6 février 1890, de M. Etienne Méplain, le magistrat éclairé, juste et bienveillant, l'historien scrupuleux, instruit et éloquent, l'homme de bien par excellence, qui avait été, comme M. Esmonnot, l'un des fondateurs de la Société d'Emulation, qu'il présida plusieurs fois, avec une bonne grâce aimable et l'autorité que lui assuraient son caractère et ses lumières ; le 5 juin 1891, du comte Max de l'Estoille, lui aussi l'un des fondateurs de notre Société, dont il fut également, à plusieurs reprises, le président aimable et justement écouté, et à laquelle il rendit d'éminents services; le 2 février 1900, de Mgr de Conny, l'auteur de plusieurs ouvrages religieux, le bienfaiteur de la Maîtrise, qui, sous la direction d'un excellent musicien compositeur, l'abbé Chérion, devenu plus tard maître de chapelle à la Madeleine de Paris, a été signalée par tous les inspecteurs généraux comme l'une des premières de province.

C'est aussi M. Bouchard que, plusieurs fois, ses collègues ont prié de les représenter, lorsqu'ils étaient invités à prendre part à différentes réunions scientifiques, historiques, littéraires et artistiques. En cette qualité, au mois de décembre 1866, il assista, à Limoges, à la réunion des « Assises scientifiques », où l'étude qu'il lut sur Bernard de Ventadour et Bertrand de Born, fut jugée « consciencieuse et élégante » ; le 9 avril 1869, il donne en séance à ses collègues un compte-rendu détaillé et intéressant de cette réunion de Limoges ; le 4 septembre 1876, il se rend, à Autun, à la réunion de l'Institut des provinces, où il avait été délégué le 28 juillet précédent ; le 1er avril 1881, c'est à Alger qu'on le prie d'aller assister à la réunion tenue dans cette ville par la Société fondée pour travailler à « l'avancement des sciences » ; le 2 juin 1882, il accepte la mission d'aller à la Rochelle, où du 24 au 31 août de cette année doit se tenir la 11e session de « l'Assemblée française pour l'avancement des sciences » ; il y donne

communication de son mémoire sur *Aubery, fondateur des petites écoles charitables de Moulins ;* le 3 février 1883, il est délégué, avec M. Grassoreille, au congrès des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu à la Sorbonne, au mois de mars suivant. Il y donne lecture de son *Mémoire sur les petites écoles avant la Révolution :* le président de la section de l'Histoire, à ce congrès, M. Delisle, déclare à M. Grassoreille, que « l'un des travaux les plus remarquables, soumis à l'assemblée, a été le mémoire de M. Bouchard ». La même année, au mois d'août, il lit une notice étendue « sur l'*Etat de l'instruction dans le diocèse de Rouen, avant 1789* ». Cette notice ne put pas être insérée dans le volume de cette douzième session, « parce que l'Assemblée générale avait rejeté la création d'une section d'Histoire » ; elle se trouve dans le tome XVII (p. 89) de nos Bulletins. Le 1er août 1884, c'est à Blois qu'il promet de se rendre, au mois de septembre suivant, avec MM. Doumet-Adanson et Ernest Olivier ; il y lit un intéressant article sur *Néris*. Le 3 juillet 1885, les mêmes membres sont choisis pour aller à Grenoble, assister à la quatorzième session de l' « Assemblée française pour l'avancement des sciences, tenue du 13 au 20 août suivant ». Le 28 avril 1885, à Moulins, il lit à la « réunion de la paix sociale », un *essai sur l'instruction publique en Bourbonnais avant la Révolution*. Le 5 mars 1888, il s'engage à assister à la Sorbonne, avec M. Esmonnot, à la réunion des Sociétés savantes, du 28 avril au 1er mai suivant ; le 2 juillet 1886, il promet d'aller, avec M. Doumet-Adanson, assister à Nancy à la réunion du 12 août suivant de « l'Association française pour l'avancement des sciences ». En 1888. à la réunion des sociétés savantes, à la Sorbonne, il a lu sur le sculpteur *Vigier* un travail, qui a été jugé digne d'être inséré dans le Bulletin du Ministère des Beaux-Arts. Enfin, le 4 août 1899, il est délégué, avec M. le baron Le Febvre, à une réunion qui avait pour but d'organiser une fête destinée à célébrer à Moulins, en 1900, les bienfaits de la solidarité.

Justement reconnaissante de tant de dévouement, la Société d'Emulation a eu à cœur de le récompenser par des marques manifestes d'estime et de sympathie : non contente de lui déférer plusieurs fois la présidence, elle vota, le 5 novembre 1897, malgré l'exiguïté de ses ressources, une somme de 600 francs, pour aider à la publication de son *Histoire de Saint-Pourçain*. Voulant que cette histoire fût digne de la Société, qui la prenait ainsi, en quelque sorte, sous son patronage, M. Bouchard employa ses dernières années à l'améliorer et à la compléter ; mais on l'a dit bien souvent, « il y a loin de la coupe aux lèvres » ; notre laborieux collègue n'a pas eu la satisfaction de

voir son manuscrit suffisamment prêt pour l'impression ; cette histoire, son ouvrage de prédilection, reste donc inachevée.

Si nombreux soient-ils, les travaux de M. Bouchard, dont nous avons donné la nomenclature, malheureusement trop sèche et trop succincte, ne constituent pas tout l'œuvre, historique et littéraire, de notre infatigable collègue. Il a donné à la *Revue bourbonnaise* deux mémoires, l'un sur *Jacques de Paroys* (1885), l'autre sur *Regnaudin* (1886), et aux *Annales bourbonnaises*, qui, sous la savante direction de MM. Delaigue et de Quirielle, ont rendu tant de services à notre histoire locale, *La céramique antique au Musée de Moulins* (1887), *L'Académie de Musique de Moulins, au XVIII*^e^ *siècle* (1888), *Les bronzes antiques du Musée de Moulins* (1888) ; ces mémoires sont enrichis de portraits et de plusieurs gravures ; *Verneuil, sa châtellenie et sa collégiale* (1880), *Philibert Vigier*, grand sculpteur (1890). Cette dernière notice, lue à la réunion de la Société des Beaux-Arts des départements, n'avait été imprimée que pour les seuls membres du congrès. En appendice, se trouvent des renseignements généalogiques sur la famille d'Etienne Vigier, père de Philibert.

M. Bouchard a, en outre, publié sous forme de brochures : *Verneuil*, avec trois planches hors texte : ruines du château, vue d'ensemble de la ville, l'église, Agnès Sorel (Moulins, Etienne Auclaire, 1889).

Non content de collaborer à notre Bulletin, à la *Revue bourbonnaise* et aux *Annales bourbonnaises*, notre ami si regretté trouvait encore, tant sa plume était féconde, le temps de fournir d'intéressants articles à la presse conservatrice de Moulins. On peut lire par exemple dans « la Semaine religieuse » *Un Moine du VI*^e^ *siècle* ; dans « le Messager » *Un bon livre ;* le *Manuel d'Agriculture*, de M. Théodore Chevalier, publié sous le patronage de la Société d'Agriculture de l'Allier (10 février 1858) ; *Collection de figurines en argile, avec les noms des céramistes*, réunie par M. Tudot (4 et 6 janvier 1861) ; *Droit criminel à l'usage des jurés*, par Gustave Bascle de Lagrèze (24 mai 1861) ; *Histoire de la fondation de l'Hôpital cantonal de Chantelle*, par M. le D[r] Magnot, lauréat de l'Institut, l'un des fondateurs (5 avril 1863) ; *Cours de législation usuelle* pour l'instruction professionnelle des ouvriers, par Ch. Rameau (24 juin 1863) ; *L'Œuvre de la commune de Frotey* (Haute-Saône), « commune modèle » (12 juillet et 14 août 1865) ; *La Société pour la propagation des connaissances utiles*, fondée par lui et M. Clairefond, en 1865 (20 mars, 12 juillet, 14 octobre 1865) ; *Meeting en faveur des esclaves affranchis des Etats-Unis* (21 novem-

bre 1865) ; *La Société de secours mutuels des ouvriers et ouvrières de Moulins* (15 janvier 1865, 3 février 1866, 26 janvier 1867).

M. Bouchard a également, à plusieurs reprises, prêté sa collaboration au *Courrier de l'Allier*, le plus justement apprécié et le plus répandu des journaux du département.

Outre *Verneuil*, les principaux ouvrages de M. Bouchard, publiés en brochures, sont : *Henri Griffet* (Moulins, Desrosiers) ; *Les Guerres de Religion et les Troubles de la Fronde en Bourbonnais* (Moulins, Desrosiers, 1867) ; *Les Poètes bourbonnais du XIV[e] siècle au XVII[e]* (Moulins, Desrosiers, 1870) ; l'*Histoire du Collège de Moulins*, 2[e] édition, augmentée de 3 planches et de 30 pièces justificatives, un fort volume in-8[e] de 325 pages (Moulins, Ch. Desrosiers, 1872). L'auteur y expose les vicissitudes par lesquelles a passé notre ancien collège, avant de devenir un établissement bien organisé sous la direction des Pères Jésuites, à qui Henri IV le donna ; parmi les recteurs appartenant à cet ordre, l'un des plus illustres fut Claude de Lingendes, « ce célèbre prédicateur digne d'avoir place dans les légendes ». Lorsque fut supprimée la Compagnie de Jésus, la direction du collège fut confiée à des prêtres séculiers, puis aux doctrinaires. Il fut fermé en 1793, et momentanément remplacé par une Ecole centrale, enfin érigé en lycée, le 16 octobre 1802. L'un des derniers professeurs avait été le célèbre Lakanal ; *Issoudun*, extrait de la « Revue du Centre » du 15 janvier 1881 (Moulins, Crépin-Leblond, 1881) ; *Séance publique de la Société académique du Centre, du 2 juin 1881* (Châteauroux, Majesté, 1881) ; *Thomas Regnaudin* (Paris, George Chamerot, 1887) ; cette notice, lue, en 1886, à la Sorbonne, est extraite du tome X des Bulletins de la Société des Beaux-Arts des départements ; *Les Carmes de Moulins*, avec trois planches hors texte (Moulins, Durond, 1898) ; *Le Travail*, par M. Mòny, Etude bibliographique (Moulins, Crépin-Leblond, 1885) ; *L'Eglise du Sacré-Cœur de Moulins*, brochure signée *Amicus* (Moulins, Crépin-Leblond, 1881) ; *Les Bronzes antiques du Musée de Moulins* (Moulins, Etienne Auclaire, 1888) ; *Les Anglais à Saint-Pourçain* (Moulins, E. Auclaire, 1900) ; *Célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul* (Moulins, E. Auclaire, 1895) ; *Assises scientifiques de Limoges : Bernard de Ventadour et Bertrand de Born* (Moulins, Desrosiers, s. d.) ; *Martin Pelletier, émailleur moulinois* (Moulins, E. Auclaire, 1901) ; *L'Eglise paroissiale de Saint-Georges, de Saint-Pourçain-sur-Sioule* (Moulins, E. Auclaire, 1905).

Dans sa brochure sur *les deux Sève*, il cite encore, parmi les publications qu'il a faites : *Philippe Vigier ; L'Académie de musique de*

Moulins au XVIIIe siècle ; Claude de Lingendes ; Henri Griffet ; Blaise de Vigenère et Jean Megret (Moulins, Desrosiers, 1862) ; *Jacques de Paroys*, peintre verrier (Moulins, Crépin-Leblond, 1896).

Ernest Bouchard n'a pas eu à se plaindre de la critique ; tous ses ouvrages ont été loués par elle. Si nous n'étions obligé de nous borner, nous aimerions à transcrire ici *in extenso* tous ces éloges ; bornons-nous à citer les suivants : dans le « Bulletin du bouquiniste, du 15 novembre 1871, M. Blanchemain fait une très honorable mention des *Poètes bourbonnais* de notre collègue ; le 1er août 1873, c'est un bel article de M. Avisard sur l'*Histoire du collège de Moulins*, article que « le président de la Société dépose sur le bureau, après en avoir donné lecture » ; le 17 avril 1885, le secrétaire-archiviste lit un extrait des procès-verbaux de la neuvième session de la réunion des Sociétés savantes, insérés au *Journal officiel ;* c'est un rapport élogieux de M. Henri Jouin, secrétaire, sur *Jacques de Paroys*, ce peintre-verrier qui, après s'être formé à Rome, a embelli de ses verrières Venise, Paris, Gannat et le manoir de Catignac. » M. Bouchard, après cette lecture, est chaudement félicité par ses collègues, et remercié d'avoir « si bien soutenu l'honneur de notre Compagnie à cette réunion » Le 1er mai 1885, M. Ernest Olivier signale la part prise par M. Bouchard à la Réunion générale tenue à Moulins, le 24 avril précédent, des membres de l'Union de la paix sociale, où M. Bouchard a lu un *Essai sur l'instruction en Bourbonnais, avant la Révolution,* travail que le président de cette réunion a, dans son rapport, déclaré « intéressant, laborieux et plein de faits ». En 1888, sa notice sur le sculpteur *Vigier*, lue à la Sorbonne, est jugée digne d'être insérée au Bulletin du Ministère des Beaux-Arts. Le 21 juin 1864, M. le Dr Mignot a loué, en excellents termes, dans le *Mémorial de l'Allier*, les deux mémoires de M. Bouchard sur *Blaise de Vigenère* et *Henri Griffet.* Le 27 décembre 1866, le *Courrier du Centre*, rendant compte de la réunion des assises scientifiques, tenue à Limoges, se plaît à rapporter les paroles élogieuses du préfet, qui, présidant cette réunion, a vivement remercié l'auteur de l'étude sur deux illustres troubadours du Limousin, « au nom de l'assemblée et en son nom particulier, du plaisir qu'il a causé ». Le 10 octobre 1885, M. Bernard rend compte, dans le *Courrier de l'Allier*, en termes élogieux, d'un Mémoire de M. Bouchard sur Saint-Valéry-en-Caux. Mais c'est surtout à l'occasion de la publication des *Guerres de religion* et des *Troubles de la Fronde en Bourbonnais*, qu'il a reçu les plus flatteurs témoignages de considération et d'estime. M. Ch. de Rémusat, l'illustre membre de l'Institut, lui écrit : « J'ai reçu cet intéressant

fragment d'histoire locale. Je le lis avec grand plaisir. Il me semble que les recherches sont exactes, les appréciations judicieuses et les faits présentés d'une manière claire et animée. C'est par des travaux de ce genre que se recompose et se complète l'histoire de France. » Au nom de M. Philarète Chasles, le secrétaire de ce savant l'informe que « M. Chasles lit son ouvrage avec attention, et n'hésite pas un seul instant à lui envoyer son approbation et ses encouragements. Il pense que si tout le monde construisait ainsi l'histoire locale, l'histoire générale de la France serait bientôt définitive ». — Henri Martin est du même avis que MM. de Rémusat et Chasles : « C'est, dit-il' avec ces utiles et consciencieux travaux d'histoire locale qu'on arrivera, enfin, à compléter l'histoire générale de notre pays. Ceux qui, comme moi, s'occupent d'histoire générale, voient avec une bien vive satisfaction s'accroître constamment dans les départements le mouvement tant historique qu'archéologique. Votre ouvrage en est une nouvelle preuve. » — Le poète Emile Deschamps, qui lui avait déjà adressé une lettre si affectueusement flatteuse (V. t. X de nos Bulletins, p. 263) et qui avait bien voulu accepter la dédicace du volume, lui écrit encore : « M. Michelat trouve, en rentrant à Paris, votre très curieux et très important ouvrage. Il l'étudiera sérieusement. Il vous prie de recevoir ses remerciements et ses très cordiales salutations. Comment vous remercier de votre précieux envoi ? J'ai lu avec autant d'intérêt que de profit votre excellent travail sur les Guerres de Religion et les Troubles de la Fronde en Bourbonnais. Bien des détails m'étaient inconnus, et ç'a été pour moi une bonne manière de les connaître que de les lire dans une œuvre où l'agrément et la pureté du style luttent, à toute page, avec les mérites de l'érudition et de la philosophie. Au reste, Monsieur, j'ai été ravi, mais non surpris : les publications, si variées de ton et de sujets, que vous doivent les sciences et la littérature, depuis un certain temps, étaient de sûrs garants du succès mérité de votre nouveau livre. Merci et bravo ! Monsieur, et croyez à la reconnaissance comme à la vive sympathie de votre bien dévoué confrère. »

Que pourrions-nous ajouter à ces témoignages de juges dont le nom fait autorité ; ils sont flatteurs à la fois pour lui et pour la Société d'Émulation, qui, autant qu'elle l'a pu, l'a récompensé en appréciant dignement ses travaux et son mérite et en lui déférant plusieurs fois la présidence ?

Mais les services littéraires et historiques qu'il a rendus à notre ville et à notre province ne sont pas les seuls à mentionner ; persuadé

que tout homme, qui en est capable, doit se rendre utile à ses concitoyens, il fut l'un des administrateurs les plus assidus de la Caisse d'Epargne ; il fit, pendant quelque temps, un cours de droit usuel au Lycée Banville, et il fut vingt ans, de 1884 à 1904, le maire actif, intelligent et dévoué de Toulon-sur-Allier, où il fit restaurer l'église et installer un bureau de poste, bien nécessaire dans une commune si étendue. En se retirant, il a laissé un si bon souvenir de son administration, que ses adversaires politiques eux-mêmes l'ont déclarée « sage et tolérante ». Aussi les conseillers, dont l'état de sa santé le forçait à se séparer, lui ont-ils adressé, hors séance, une lettre de remerciements et de regrets.

Son excellent cœur, sa vive sympathie pour les déshérités le portaient à s'associer à toutes les œuvres utiles : la Société de Saint-Vincent de Paul, la Société des Connaissances utiles, dont il avait rédigé les statuts, de concert avec M. Clairefond, et qui a été si heureusement transformée sous l'habile direction de nos deux collègues, MM. Seulliet et Plainchant ; la Société des ouvriers, la Société du chauffage pour les pauvres ménages et autres sociétés analogues eurent en lui l'un de leurs membres les plus laborieux et les plus conciliants. Son commerce fut, en effet, toujours agréable ; si, parfois, il lui échappait quelque petit mouvement d'impatience, il le regrettait tout aussitôt, et il s'empressait de s'en excuser.

Dans les temps difficiles que nous traversons, où, sous toutes les formes, le fanatisme se donne libre carrière, il fit constamment preuve d'une louable tolérance, tout en conservant ses fermes convictions politiques et religieuses et sa foi vive et sincère : persuadé que « toute lumière émane du Vatican », il s'attacha, avec persévérance, soit comme membre de la fabrique de Saint-Pierre, sa paroisse, soit comme écrivain, à servir la cause de l'Eglise catholique ; mais s'il voulait aller à Dieu par la seule voie tracée par cette Eglise, à l'encontre de tant de sectaires, qui se feraient volontiers persécuteurs, il ne nourrissait point de sentiments hostiles contre ceux qui, pour atteindre le même but, croient pouvoir suivre un chemin différent.

Moraliste chrétien, non moins que bénédictin laïque, il ne laissa échapper aucune occasion de prêcher la pratique du devoir et l'amour de l'humanité. Par la parole et par l'exemple, il a, toute sa vie, travaillé à remédier aux maux des malheureux que la fortune n'a jamais visités ; et si tous ceux qu'il a obligés de ses conseils, de ses démarches et de sa bourse n'étaient ni ingrats ni oublieux, sa mémoire resterait impérissable.

Ernest Bouchard était membre de l'Institut des provinces, de la

Société française d'Archéologie et de la Société d'Agriculture de l'Allier ; mais on s'est souvent demandé comment il s'est fait que, en récompense de tant de services, la boutonnière de ce bon citoyen ne fût pas fleurie du ruban rouge ou violet, qu'on prodigue, cependant, avec tant de libéralité. N'eût été sa rare modestie, il aurait pu faire la réponse qu'on prête au vertueux Caton, à qui l'on dit un jour : « Pourquoi votre statue ne se dresse-t-elle pas sur nos places publiques, où il y en a tant d'autres ? — J'aime mieux qu'on puisse s'étonner de ne pas l'y voir, que d'être surpris de l'y rencontrer ! ». L'amitié de ceux qui ont pu connaître, dans l'intimité, ses éminentes qualités et l'estime de tous ses concitoyens ont, du moins, été pour lui une récompense plus précieuse que ce qu'on est convenu de nommer « les hochets de la vanité ! »

H. FAURE.

ALFRED AVISARD

Dans le suprême hommage que, par une pieuse tradition, nous avons à cœur de rendre à ceux des nôtres frappés par la mort, nous ne voulons pas séparer M. Avisard de M. Bouchard. Ces deux vieux amis se sont suivis dans la tombe comme ils s'étaient suivis dans la vie et le chagrin éprouvé par M. Avisard en apprenant le décès de notre Président ne fut pas étranger à la rapide maladie qui emporta, d'une manière si inopinée, un des plus aimables doyens de notre Compagnie.

Pierre-Isaac-Alfred Avisard était un moulinois de vieille roche. Il naquit, il y a soixante-treize ans, dans l'antique cité ducale, comme nombre des siens. Il suffit, en effet, d'ouvrir les vieux registres paroissiaux de Saint-Pierre des Ménestraux, d'Iseure et de Saint-Bonnet, qui conservent dans leurs feuillets jaunis le souvenir de tant de générations disparues, pour trouver trace des Avisard jusqu'au docteur Avisard père de notre confrère. D'honnête et loyale souche bourgeoise, les Avisard comptaient sans contredit parmi les plus anciennes familles moulinoises, puisqu'en 1484, lors de l'entrée de Catherine d'Armagnac à Moulins, « Glaude et Pietre Avisart » avaient travaillé à divers ouvrages de peinture (1).

(1) *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 1905, page 29, note 1.

Après avoir fait de solides études au Lycée de Moulins, Alfred Avisard se rendit à Paris, y conquit le diplôme de pharmacien de première classe et y acheta une pharmacie. Marié avec sa cousine germaine, Mlle Prélier, il eut la douleur de la perdre peu après (2); elle lui laissait un fils qui, lui-même, mourut à l'âge de vingt ans. Frappé ainsi dans ses plus précieuses affections, M. Avisard se décida à quitter Paris et revint dans son cher Bourbonnais. Son cœur brisé y voulait chercher le calme et la solitude, mais son âme chrétienne entendait être utile encore aux autres; aussi dans la paisible petite ville du Veurdre vint-il fonder une nouvelle pharmacie. Il y séjourna de longues années, laissant couler ses jours, tout à ses douloureux souvenirs et à son utile fonction.

Les devoirs de sa profession qu'il remplissait avec la plus scrupuleuse conscience, comme un véritable sacerdoce, ne l'empêchèrent jamais, alors même qu'il habitait Paris, de s'intéresser à l'histoire et aux souvenirs de son pays natal. Ce Bourbonnais de cœur et de sang ne fut jamais un déraciné. Depuis longtemps membre de notre Société, il en suivait les efforts, il en lisait le *Bulletin*.

Travailleur consciencieux et modeste, il s'intéressait au passé de sa province, lisait, annotait, cherchait. Pendant son séjour à Paris, il a exploré les Archives Nationales et diverses bibliothèques et ce lui était un plaisir de fournir à son ami Bouchard, notes ou documents pour ses travaux. En parcourant certains manuscrits que M. Bouchard avait eu l'amitié de me communiquer, en particulier sa volumineuse histoire de Saint-Pourçain, malheureusement restée inachevée, j'ai trouvé de multiples traces de l'active et discrète collaboration de M. Avisard.

Aux Archives municipales de Moulins, il avait relevé aussi de nom-

(2) La famille Preslier ou Prélier est également ancienne à Moulins et y a compté autrefois de nombreux représentants. Deux de ses membres ont obtenu une place honorable dans la noblesse du premier Empire, ce sont : 1° *Gilbert-Joseph Prélier*, officier, chevalier de l'Empire par lettres patentes du 10 juillet 1811, qui prit sa retraite comme lieutenant-colonel. Né à Moulins le 28 février 1776, il y mourut le 16 février 1853, laissant trois enfants : *Élisa*, née le 17 mars 1814 ; *Joseph-Eugène-Théophile*, capitaine, né à Moulins, le 14 février 1818 ; *Joseph-Emile*, né le 23 avril 1824.

2° *Eugène-Joseph Prélier*, baron de l'Empire par transmission (22 avril 1813) du titre de son aïeul maternel, Gilbert-Joseph Tortel, d'abord chevalier, puis baron de l'Empire, adjudant-commandant, sous-gouverneur du palais de Saint-Cloud, lequel était né à Moulins, le 5 août 1747. (Voir : *Armorial du Premier Empire*, par le vicomte Réverend, Honoré Champion éditeur à Paris, 9 quai Voltaire).

breuses notes généaologiques que notre regretté Président eut grand soin d'utiliser pour ses travaux sur Thomas Regnaudin, sur Vigier et sur divers artistes ou personnages notables de Moulins. M. Bouchard, en dédiant à ce fidèle ami son *Histoire du Collège de Moulins*, lui avait donc accordé tout à la fois un souvenir d'affection et un témoignage reconnaissant de son précieux concours pour plusieurs travaux.

M. Avisard tint encore à montrer tout l'intérêt qu'il portait à son pays en donnant au Musée départemental une curieuse pendule de marbre blanc et bronze doré, de l'époque Louis XVI, dite *à la Montgolfier* (1). D'autre part, je sais qu'il lui arriva plus d'une fois de prendre la plume au profit de journaux locaux, pour y traiter de questions littéraires et historiques. Il se fit ainsi à plusieurs reprises, paraît-il, le bienveillant critique d'ouvrages de son ami Ernest Bouchard, mais, par un excès de modestie, il n'a jamais songé, que je sache, à collectionner ces quelques articles. En outre, en diverses circonstances il envoya des communications dont M. Bouchard se fit toujours un plaisir de donner connaissance à la Société.

Quand, il y a quelques années, M. Avisard revint se fixer à Moulins, il ne manqua pas, autant que sa santé le lui permit, d'honorer nos réunions de sa présence. Qui ne se souvient du petit vieillard aimable, à l'œil vif et parfois pétillant de malice qui, après avoir serré les mains, toutes vers lui tendues accueillantes et sympathiques, se glissait à la place de son choix, bien près du *Bureau*, pour ne rien perdre et là, toujours silencieux, mais toujours attentif, saluait de menus gestes d'approbation les communications qui lui plaisaient le plus et les motions qui lui agréaient.

M. Avisard s'est endormi pieusement dans sa soixante-treizième année, le 10 octobre 1905, emportant l'estime et l'affection de tous, laissant le souvenir d'un érudit et trop modeste confrère. Nos regrets se joignent aux regrets des siens et, aux jours de séances, ceux qui l'ont connu chercheront longtemps, à la place accoutumée, sa silhouette d'homme bon, courtois et aimable.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, 1903, page 90.



Les Forêts domaniales du Bourbonnais

— SUITE —

Giverzat

Cette petite forêt de 992 hectares est située à deux kilomètres au Nord de Chantelle, avec une altitude moyenne de 380 mètres. Dans la partie Nord-Est, le sol primitif, formé de gneiss et de granite gneissique, se montre généralement à nu ; tandis que dans les parties sud et ouest dominent les argiles et les cailloutis de l'époque pliocène.

Ses essences principales sont le chêne et le charme, mais c'est en vain que l'on chercherait ici les belles futaies de Bagnolet et de Moladier. Néanmoins, le pittoresque n'y fait pas défaut ; cette forêt est avec cela très silencieuse et renferme de petites vallées d'une fraîcheur délicieuse pendant les chaleurs de l'été. Un de ses fervents visiteurs exprimait naguère, comme il suit, ses impressions poétiques :

« Forêt de Giverzat ! qui pourrait chanter assez au retour du printemps, tes promenades enchanteresses, les concerts variés à l'infini de ces milliers de virtuoses qui gazouillent dans ta feuillée, jetant à qui mieux-mieux, leur note harmonieuse sous l'immense véranda du ciel » (1).

Un des cantons de la forêt, dans lequel est située la maison du garde porte le nom de *Pierre d'Argent*, nom très suggestif qui fait rêver à quelque trésor enfoui jadis sous un bloc de granite. Cependant, la tradition locale est muette sur ce point et des recherches dans les archives de Monestier ont été sans résultat.

Plusieurs botanistes ont exploré Giverzat ; voici les plantes les plus intéressantes qu'ils ont rencontrées.

(1) *Bulletin paroissial de Monestier*, 1901.

Dentaria pinnata.
Stachys alpina.
Euphorbia hibernica.
Ulmus effusa.
Cephalanthera rubra.
Allium ursinum.
Paris quadrifolia.
Asperula odorata.
Digitalis purpurascens.
Phalangium liliago.
Osmunda regalis.
Equisetum hiemale.

Grosbois

Une bande irrégulière de 14 kilomètres et tellement rétrécie dans son milieu, que l'on croirait, en jetant ses yeux sur la carte, y voir deux forêts distinctes, telle est la forme de la forêt, en somme très belle et très intéressante qui s'appelle *Grosbois*. Il ne faudrait pas cependant induire de ce nom que les arbres y sont plus beaux qu'ailleurs ; jadis, il dut en être ainsi, mais les forêts sont sujettes, comme les peuples, à de nombreuses vicissitudes. Il est probable qu'à l'époque gallo-romaine, cette forêt ne devait faire qu'un tout avec celles de Messarges et de Dreuille, mais avec une largeur beaucoup plus grande. Voici, d'après un rapport officiel de 1860, l'état dans lequel elle était après la grande Révolution.

« Cette forêt consistait, moitié en une haute futaie, moitié en taillis. Elle fut alors affectée en totalité à la consommation des forges de Messarges, à raison de 40 arpents de coupes annuelles dans la futaie et de 40 arpents dans le taillis. La plupart de ces jeunes coupes, successivement abrouties, dévastées et ruinées, soit par les bestiaux nombreux actuellement employés à transporter les bois et charbons aux forges de Messarges, soit par l'excessive tolérance des officiers et autres vices de l'administration, n'étaient, il y a peu de temps, que des landes, où tout espoir de repeuplement paraissait détruit.... Mais l'ordonnance de 1846 a été strictement suivie et les résultats obtenus sont généralement suffisants. »

Depuis cette époque, l'amélioration n'a fait que s'accentuer toujours davantage, ce qui fournit à M. l'inspecteur Desjobert l'occasion de dire avec un juste orgueil :

« Il est de mode de dire que les forestiers ne servent à rien, que les bois poussent bien tout seuls. Entre l'état présent et celui de 1803, à Grosbois, il y a pourtant une différence sensible, et si ce changement n'est pas dû uniquement à l'action du personnel forestier, à tout le

moins semble-t-il juste de lui attribuer une très grande part dans cet heureux résultat (1) ».

La superficie de Grosbois est de 1787 hectares. Jadis, c'était le hêtre qui dominait, aujourd'hui c'est le chêne ; on y trouve aussi le charme et des bois blancs ; de plus, sur le pourtour de la forêt, afin de combler les anciens vides et de protéger la croissance des jeunes chênes, le pin sylvestre étend ses rameaux toujours verts.

Le sol de cette forêt partagé entre les communes de Gipcy, Buxière, Saint-Hilaire, Saint-Aubin et Bourbon est entièrement permien, composé de ces grès et de ces argiles souvent multicolores que l'ingénieur Boulanger, dans sa *Statistique géologique*, a, par erreur, identifiés avec les grès et les marnes de la forêt de Tronçais qui sont de l'époque triassique.

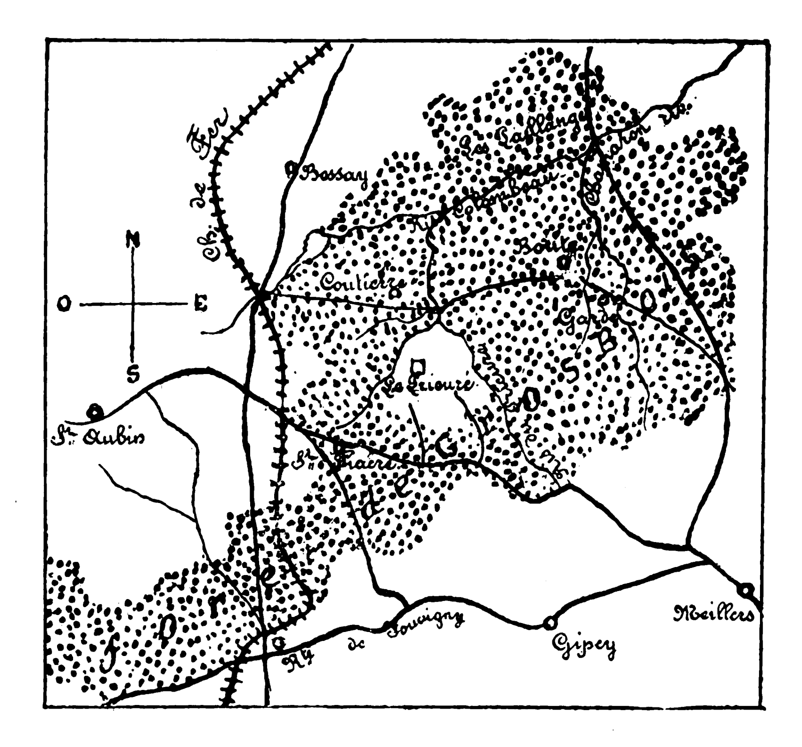
« On peut voir encore dans un coin des Paillanges (2), dit M. Desjobert, de grands amoncellements de pierres en désordre, traversés en tous sens par de grands chemins creux, semblables à des rues et donnant si bien l'idée d'un grand village en ruines, que les gens du pays vous disent, quand vous les interrogez : Ça c'est l'ancien Bourbon ; et de prime abord, vous ne vous étonnez pas trop ; mais en y regardant de près, vous reconnaîtrez que ce sont simplement de très vastes et très anciennes carrières de grès, à ciel ouvert, d'où l'on a dû extraire la majeure partie des matériaux qui ont servi à construire la ville et le château de Bourbon. »

Malgré sa faible altitude qui varie de 260 à 300 mètres, ce sol est très mouvementé et découpé par de nombreux vallons où coulent de frais ruisseaux ; l'un d'eux surtout est remarquable par sa nature sombre et sauvage, ravin profond aux pentes raides, sur lesquelles néanmoins s'élèvent de jeunes futaies, appelées, pour cela, les *Bois perdus*. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans Grosbois ces routes forestières droites et régulières comme celles de Tronçais et d'ailleurs. Cette forêt est, de plus, traversée dans sa largeur par les chemins de Bourbon au Montet et de Bourbon à Cressanges ; on peut y arriver aussi par le chemin de fer économique de Moulins à Cosnes, la station la plus rapprochée est celle de Saint-Aubin qui n'est éloignée que de deux cents mètres de la lisière Nord-Ouest. Aussi bien, Grosbois dont l'extrémité nord n'est qu'à 5 kilomètres de Bourbon, est-il un but de promenade très apprécié des baigneurs de cette localité thermale.

Parmi les étrangers de distinction qui sont venus visiter la forêt,

(1) Grosbois. Forêt du grès bigarré. *Revue des Eaux et Forêts*, mai 1892.
(2) Canton au nord-est, le plus rapproché de Bourbon.

nous citerons seulement Gaston d'Orléans, troisième fils de Henri IV. Ce prince avait un goût très prononcé pour les sciences naturelles et principalement pour la botanique. Pendant un court séjour qu'il fit à Bourbon, en 1640, il herborisa dans les forêts voisines et jusqu'au Montet. La relation de son voyage écrite par son premier médecin, Abel Brunyer, porte la mention suivante : *Orobanche squammata, flore amplo ianthino ; in silva dicta Grosbois.* C'est la plante connue



aujourd'hui sous le nom de *Clandestina rectiflora*. A Maltaverne, localité voisine de la forêt, il indique : *Chrysosplenium oppositifolium* sous le nom de *Saxifraga rotundifolia aurea*.

D'autres botanistes ont parcouru la forêt, mais à part : *Allium ursinum, Carex pendula* et *Cystopteris fragilis,* les plantes qu'ils ont signalées se trouvent dans tous les bois de cette région.

Après les naturalistes, ce sont les archéologues que nous convions à venir visiter Grosbois proprement dit, c'est-à-dire l'ancien prieuré de Saint-Jean, que l'on décore aujourd'hui du titre d'abbaye. Dans la partie Nord-Est de la forêt, au milieu d'un petit coteau déboisé, limité

en partie par deux petits ruisseaux, s'élèvent quelques bâtiments entourés de haies et de mauvaises murailles dont l'ensemble forme un grand carré. C'est tout ce qui reste de cet ancien monastère que Nicolaï qualifie de beau prieuré, quoique de son temps il était déjà fort ruiné et privé de moines. Le même auteur dit encore qu'il était un membre dépendant du prieuré de Chavenon, en Auvergne, de l'ordre de Grammont, duquel a été pourvu Dom Jacques de Murat, sous-prieur conventuel de Souvigny (1).

Nous ferons remarquer qu'il ne s'agit pas ici de notre Chavenon, jadis prieuré dépendant de celui du Montet-aux-Moines, mais de Chavenon près Combronde, qui était, en effet, un membre de l'ordre de Grandmont, fondé au XIe siècle, près de Limoges, par Saint-Etienne-de-Muret (2).

Le prieuré de Grosbois n'était donc pas comme l'a dit poétiquement un de ses nombreux visiteurs : « un essaim détaché de la ruche de Souvigny » (3).

Il est vrai qu'au temps de Nicolaï, ce prieuré qui tombait en ruines, était desservi par un religieux de Souvigny ; mais cela ne fait pas qu'il fût alors membre du célèbre prieuré. Les moines de Souvigny ne possédaient à Grosbois qu'un taillis situé à l'extrémité Est de la forêt. Le même visiteur a fait un tableau assez complet de l'état dans lequel il l'a trouvé :

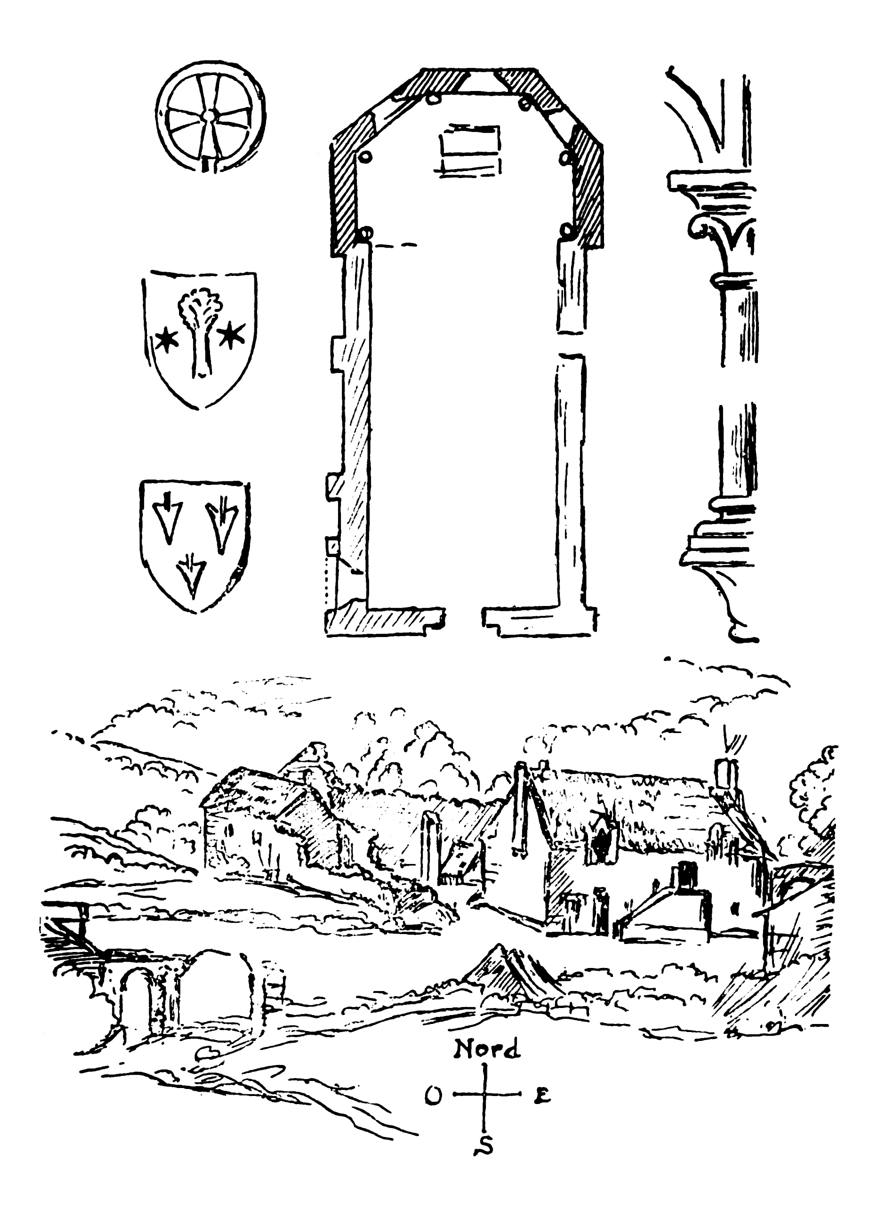
« Les bâtiments, dit-il, étaient jadis entourés de murs épais et hauts, protégés par des fossés ; véritable forteresse destinée à mettre le prieuré à l'abri d'un coup de main. L'église du XIIe siècle a disparu, il ne reste qu'un corps de logis, occupé par des métayers ; une grande salle au rez-de-chaussée, où se trouve une jolie cheminée, et deux pièces au premier étage. Les portes et les fenêtres y sont ornées de sculptures. Ces constructions sont postérieures à la visite de Nicolaï, en 1592, et ont été probablement faites, en partie, par les générosités d'un des membres de la famille de Saint-Hilaire, dont l'écusson d'or, aux fers de dard de sable, pointes renversées, est sculpté sur le manteau des deux immenses cheminées. »

Le logis actuel n'est qu'une partie de ce qui existait au XVIe siècle. De petites baies romanes, dans la partie inférieure des murs, indiquent l'âge approximatif du rez-de-chaussée. Sur l'emplacement de la cha-

(1) *Générale description du Bourbonnais*. Ed. Vayssière, II, 154.

(2) Bruel : *Fouilles du diocèse de Clermont.*

(3) C. Grégoire. « Une visite au prieuré de Grosbois ». *Bull. Soc. émul.* 1896.



Etat de l'ancien Prieuré de Grosbois en 1815

(D'après un croquis de C.-H. Dufour.)


UNIV.
OF
MICH.

pelle, des fouilles récentes ont mis à jour des dalles, des fûts de colonnes, des chapiteaux, etc.

Au sortir de la grande Révolution, le prieuré était loin d'être aussi ruiné qu'aujourd'hui et, par ce qui subsistait à cette époque, on pouvait se faire une idée exacte de son état primitif. Ainsi, C.-H. Dufour qui, vers 1814, parcourait le Bourbonnais pour dessiner les monuments anciens, et principalement ceux qui étaient menacés d'une ruine prochaine et complète, M. Dufour, qui céda cette collection de dessins à Achille Allier pour la modique somme de 20.000 francs, avait fait du prieuré un petit croquis dont nous avons reproduit ci-contre les principales parties. On y voit distinctement la chapelle dont la voûte s'était effondrée. Le plan par terre indique celui d'une église romane dont le chœur a été démoli au XIII[e] siècle pour faire place à une abside pentagonale avec des colonnettes supportant les nervures d'une voûte ogivale (1).

Avec les armoiries de la famille de Saint-Hilaire, l'artiste a reproduit un autre écusson dont, malgré nos recherches, nous n'avons pas réussi à trouver le propriétaire.

Outre le champ qui entoure le prieuré, les moines possédaient encore un moulin sur le Chamaron, à peu de distance de là. Un peu plus loin, au Nord, se trouve le domaine de Coutière, flanqué de deux vieilles tours, qui devait également appartenir au prieuré.

Enfin, au nord-ouest, dans le ravin sauvage des Bois-Perdus, coule une fontaine qui porte le nom de saint Jean, patron du prieuré.

Les grands chênes de Grosbois étendaient encore leur ombrage sur une humble chapelle, située à environ un kilomètre au Sud-Ouest du prieuré, sur le bord du chemin qui va de Gipcy à Saint-Aubin. C'était la chapelle de Saint-Fiacre, patron des jardiniers et autres cultivateurs. C'était l'usage au moyen âge d'élever de petits oratoires à saint Fiacre dans les bois, en souvenir de sa vie érémitique, dans une forêt de la Brie; ce saint homme cultivait là ce qui était nécessaire à sa subsistance et y opéra de nombreux miracles. C'est pourquoi, les pauvres cultivateurs allaient à sa chapelle demander l'abondance et la conservation des fruits de la terre, ainsi que la guérison de certaines maladies. Dans Grosbois, la chapelle n'existe plus, mais une statue du saint ermite est conservée dans un petit édicule dépendant de la locaterie de *Saint-Fiacre*.

(1) Il ne faut pas attribuer à la Révolution la ruine du prieuré, car il n'était depuis longtemps qu'un simple domaine, propriété des bénédictins de Souvigny. En 1793, il fut estimé 2.540 livres, non compris le taillis de 80 arpents estimé 1.900 livres.

Enfin, pour être aussi complet que possible, nous signalerons encore aux amateurs d'antiquités les deux mardelles que cette forêt renferme. On appelle ainsi des excavations à ciel ouvert qui ont servi anciennement d'habitation. Les mardelles de Grosbois, connues sous le nom de *Creux Pinchomiers*, sont situées sur la limite du canton de Bout et des semis de l'Abbaye ; elles sont contiguës et divisées, à l'intérieur, par des murs en pisé. Pour ce qui est de l'origine de ces excavations, nous dirons ce qu'on en pense en visitant celle de la forêt de Moladier.

Lespinasse

A peu près à égale distance de Bizeneuille et de Venas, de Louroux-Hodement et de Sauvagny, s'étend un massif de chênes, de 913 hectares de superficie, qui se nomme Lespinasse, nom dont nous verrons plus loin l'étymologie et l'origine. Cette forêt est assise sur un sol formé de dépôts pliocènes qui recouvrent la formation des grès permiens ; il y a cependant un affleurement de granite au sud-ouest et une autre de granulite à l'extrémité Nord.

Les dépôts de la fin du tertiaire, que M. de Launay désigne sous le nom de limon des plateaux, se sont formés par le désagrègement des roches primitives charriées au fond d'un lac par les pluies torrentielles et sont composés principalement d'une argile blanchâtre qui atteint jusqu'à deux et trois mètres d'épaisseur. Si un sol de cette nature n'offre pas une pente suffisante à l'écoulement des eaux, il devient réfractaire à toute culture. Tel est le cas d'une partie notable de cette forêt où se trouvent deux vides énormes l'un au nord-est et l'autre au Sud-Est comprenant ensemble 260 hectares.

Il y a environ quarante ans, ces vides étaient encore couverts de bruyères, de bourdaines, d'épines noires et autres végétations improductives ; de là est venu le nom de *Lespinasse* (massif épineux) donné d'abord à ces parties désolées et ensuite par extension à la forêt toute entière. Du reste un autre canton, situé dans la partie granitique du Sud-Ouest, indique assez par son nom : *les Buissonnes*, dans quel état d'abandon était jadis cette antique forêt.

Si aujourd'hui, on peut voir ces vides repeuplés de semis de chênes mélangés aux semis de pins sylvestres, ce n'est pas sans une somme considérable de travaux de plusieurs genres que l'administration forestière a réussi à mener à bonne fin. Ceux qui s'intéressent à ce genre de culture, feront bien de lire le remarquable article publié dans la *Revue Scientifique du Bourbonnais*, par M. Buffault, conser-

vateur des forêts, à Moulins (1). Cette transformation qui s'accentue chaque année, est tout ce qu'il y a de plus intéressant dans Lespinasse.

Le chêne est l'essence propre de cette forêt, le hêtre qui ne s'accommode pas des terres compactes, brille par son absence; le charme, pour la même raison, y est très rare; par contre le pin sylvestre est appelé à avoir là une place importante.

La partie la plus ancienne et la plus belle est le quart sud-ouest qui est traversé par les routes forestières de Bizeneuville à Louroux et d'Estivareilles à Cosnes. Sur ce sol froid, compact et imperméable, la flore n'est pas riche et n'a guère été étudiée. On y chasse le faisan et d'autres gibiers peu communs. C'est l'habitat, au moins passager, de certains rapaces tels que l'aigle botté, le milan noir et la buse bondrée.

(*A suivre.*) Abbé V. BERTHOUMIEU.

(1) *Rev. sc. du Bourb.* — 1889. T. II.

De la collaboration au « Bulletin »

Notre *Bulletin* va entrer bientôt dans une nouvelle année de sa déjà longue existence. Il est permis de former pour lui un souhait : c'est que ses collaborateurs soient de plus en plus nombreux.

Parmi les membres de la Société il en est, c'est certain, qui n'ont pas le loisir de rédiger des articles, voire des communications, mais il leur est possible de signaler en quelques mots les découvertes archéologiques qui se font dans leur région, de communiquer les documents intéressants qui peuvent être en leur possession.

La communication de ces renseignements ou de ces documents d'archives accompagnée du nom de leur auteur serait une utile contribution à l'œuvre commune et montrerait que tous s'intéressent à l'histoire et aux vieux souvenirs du pays. Nous nous permettons de signaler cette idée et nous serions heureux si elle pouvait inciter de trop modestes collègues à nous honorer de communications dont la *Commission du Bulletin* ne manquerait pas de faire son profit un jour ou l'autre.



RELATION DES FOUILLES

Faites à Chantenay (Nièvre), en 1903

PAR MM. DE LA BARRE ET BERTRAND

Membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais

CHANTENAY est un bourg d'environ dix-huit cents habitants; il est traversé par la route d'Azy-le-Vif à Saint-Pierre-le-Moutier et se trouve à 9 kilomètres de cette dernière ville, qui est son chef-lieu de canton. Ce bourg faisait, autrefois, partie de la province du Bourbonnais ; on y voit encore plusieurs maisons du xve siècle.

Feu M. Crosnier, ancien grand vicaire de Monseigneur l'Évêque de Nevers, y plaçait la *Gergovia-Boïorum* ; M. Albéric Gonnat, clerc de notaire à Saint-Pierre-le-Moûtier, qui a recueilli depuis environ vingt-cinq ans beaucoup d'objets antiques trouvés là, en fait aussi, dans un petit opuscule qu'il a publié, la même ville gauloise, sous les noms de : *Gorgobina*, ou *Gortona Boïorum*. Enfin, dans son rapport à l'empereur, pour son histoire de César, M. Rouby, commandant d'état-major, indique les environs de Saint-Pierre-le-Moutier, comme position de la Gergovie d'après ses observations stratégiques et le texte des Commentaires.

Ces mêmes présomptions étudiées, M. Clairefond, Chazaud et Brugière de la Motte (1), la placent : le premier, à Moulins ou ses environs, Souvigny ou Bourbon-l'Archambault ; le second, à Saint-Satur, près Sancerre ; le troisième, à Néris ou Montluçon.

Il convient de citer encore Baraillon, qui l'identifie avec Toulx-Sainte-Croix (Creuse). Nous pensons avec lui, après avoir visité Toulx, qu'il y a eu là une série d'habitations gauloises ou gallo-romaines, dont on reconnait facilement les traces et qui ont une grande affinité avec celles que nous avons découvertes dans la Loire, à Gentianière.

Le doute sur le véritable emplacement de l'*oppidum* des Boïens subsistera encore longtemps, à moins que l'on ne découvre quelque

(1) Voy. *Bulletins de la Société d'Émulation*, t. IX, pages 425-490.

inscription qui apporte des preuves certaines de son existence sur cette petite commune de Chantenay, bien que des fouilles y aient fait découvrir un certain nombre de débris gaulois ou gallo-romains, comme on en recueille dans tous les endroits ayant possédé une certaine agglomération, dans les premiers siècles de l'occupation romaine, où les monnaies gauloises avaient cours concurremment avec celles des Romains, et où vainqueurs et vaincus vivaient ensemble.

Nous avons commencé les fouilles, en septembre 1903, dans une propriété de M. de la Barre, située à l'extrémité Sud du village ; nous y avons recueilli des fragments de plusieurs vases rouges à reliefs, qui ont pu être en grande partie reconstitués ; quelques petites monnaies de bronze du Bas-Empire et un nom de potier tracé en capitales romaines, à la main, avant la cuisson, en lettres de 0m,03, avec un outil ébréché, sur le bord supérieur d'une grande jarre de terre rouge commune, d'environ 0m,55 de diamètre : PATRIO AV... ; nous lisons le dernier mot AVOT, ce qui signifiait élu par un vote pour exercer l'industrie de potier (1).

Quelques jours après, nous sommes allés fouiller dans un jardin de Mme veuve Fialin où, nous avons reconnu les quatre murs de 0m,40 d'épaisseur assez démantelés d'un appartement de 4 mètres de côtés, dont le carrelage en béton était à 3 mètres en contre-bas du sol ; presque entièrement remblayé par des moellons qui devaient provenir d'un étage supérieur. Dans ce déblai, nous avons recueilli des fragments de poteries rouges, à reliefs, des restes de peintures à fresques vertes et rouges, un fragment de dossier du siège d'une mairée, en terre cuite blanche, et une petite tête de divinité non identifiée de même nature ; plus de soixante petites monnaies de bronze, dont nous donnerons plus loin la nomenclature ; une plaque circulaire de bronze de 0m,07 de diamètre, moulurée sur le dessus, ayant au revers, 3 tenons ou boutons venus de fonte, destinée à être fixée sur un ceinturon ou un baudrier de cuir ; une autre plaque rectangulaire, les quatre côtés en courbes de 0m,05 × 0m,25, également en bronze, ayant au revers deux boutons de fixage ; deux entrées circulaires de bronze pour serrures, l'une de 0m,095, l'autre de 0m,087 de diamètre ; un anneau de bronze dont la clef en fer a été détruite ; une autre poignée de bronze d'une clef de fer ruinée par l'oxyde : elle est formée par l'avant-corps d'un chien couché la tête sur ses pattes de devant (2) ; une plaque minc

(1) Nous avons bien des exemples semblables sur des moules de statuettes romano-gauloises, trouvées dans les Officines de Vichy.

(2) Semblable à celle que nous avons trouvée aux Mines et à une autre que nous avons recueillie à Bourbon-Lancy.

de bronze ovale, brisée aux deux bouts, de 0m,11 de long, sur 0m,06 de largeur, au milieu, avec un filet en saillie de 0m,008 du bord, tout au pourtour : cette plaque était sans doute destinée à être fixée au bas d'un buste ou d'une statue, pour y graver son nom ; une petite bague de bronze, unie, de 0m,019 de diamètre ; un petit anneau brisé, en bronze de 0m,018 de diamètre extérieur ; un fragment de serpe en fer ; un fragment de base d'une petite colonne ronde en pierre de 0m,15 de diamètre, moulurée, donnant 0m,24 à la base. Dans l'angle Ouest de cet appartement, nous avons trouvé, reposant sur le béton-carrelage, une seule pierre de taille de 1 mètre de longueur sur 0m,45×0m,15, servant de marche, ayant dans l'un de ses angles une entaille de 0m,10×0m,08×0m,03. C'était là que devaient être fixés le poteau et la rampe d'un escalier en bois ? qui donnait accès à cet apartement. Touchant cette marche, était encastrée, son dessus au niveau du béton, une auge en grès de 1 mètre de long sur 0m,65×0m,30 de profondeur et 0m,40 d'épaisseur. A quoi pouvait-elle bien servir ? Nous lui donnerons hypothétiquement une destination dans un instant.

Au milieu des moellons du déblai nous avons recueilli deux œuvres de sculptures en calcaire, inachevées ; c'était donc là l'atelier d'un sculpteur demeuré pour nous anonyme. On ne connait en Gaule que très peu de noms d'artistes romains ou grecs, à moins que, comme à Bourbon-Lancy, ils n'y soient morts, tel le peintre dont la stèle en marbre blanc est conservée dans l'ancienne église de Saint-Nazaire, porte, en grandes capitales : DIOGENES ALBI (*filius*) PICTOR. Les noms des verriers romains n'atteignent pas une centaine, mais ceux des potiers connus sont au nombre de plusieurs milliers romains ou grecs on ne le saura jamais. Il est possible que les Gaulois, vainqueurs en Grèce, aient pu ramener avec eux, quelques artistes de cette contrée ; dans tous les cas, ces sculptures sont imitées et copiées sur l'art grec, comme nous le prouverons plus loin, en citant d'autres œuvres du statuaire de Chantenay.

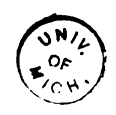
Nous pensons que l'auge ci-dessus était destinée à tremper dans l'eau les sculptures que l'artiste travaillait, soit pour attendrir la pierre, soit pour éviter la poussière produite par ses coups de ciseaux. La première sculpture est un groupe de 0m,37 de haut sur 0m,28 de largeur à la base, ébauchée, représentant, ou plutôt devant représenter Epona (1), la divinité gauloise, protectrice des chevaux, courses, etc. La déesse, debout, vêtue, se tient à la droite d'un cheval impatient qu'elle retient de la main posée aux naseaux. Nous le répétons, cette

(1) M. Salomon Reinach, l'éminent directeur du Musée de Saint-Germain

Groupe d'Epona

Déesse de l'Abondance

(Fouilles de Chantenay, Nièvre, 1903.)


UNIV.
OF
MICH.

sculpture n'est qu'ébauchée, et néanmoins on devine déjà, sous les rugosités inégales de la pierre et les rubans laissés par les coups de l'habile ciseau, que les silhouettes de la déesse et du fougueux cheval, vont se transformer en de finis détails. J'ai vu à Néris une Epona semblable, terminée, mais bien fragmentée (la tête manque) ; elle arrête le cheval au moment où le pied est levé au-dessus d'un petit enfant nu et couché à terre. Ce groupe a été acheté par le Musée national de Saint-Germain-en-Laye et il y a bien des probabilités pour qu'il ait été fait par l'artiste de Chantenay, car c'en est une réplique presque identique.

En 1901, notre aimable collègue, M. de Saint-Venant, a recueilli près de Nevers, sur la commune d'Urzy, dans un puits antique, foré dans le rocher, les débris d'une statue de femme assise à gauche, sur un cheval, qu'il a cru être une Epona, dont je ferais plutôt Pomone, la déesse des fruits ; car c'est bien une pomme qu'elle tient dans la main gauche. Cette sculpture, en pierre est, dit-il, d'un travail naïf et barbare, notamment les plis du vêtement, etc. Il nous excusera de n'être pas d'accord avec lui, sur son attribution. Nous n'osons assurer qu'elle ait été faite à Chantenay, mais cela se pourrait bien.

La deuxième œuvre de notre sculpteur est une déesse de l'Abondance, de 0m,20 de haut sur 0m,12 de base, assise et un peu inclinée sur sa gauche ; elle tient, de la main droite, une patère et de la gauche une corne d'abondance. A ses pieds, à senestre, on voit un petit autel, et de l'autre, peut-être un aviron ? La figure n'est aussi qu'ébauchée, le nez, la bouche et les yeux sont à peine indiqués ; elle est couverte d'un manteau que relèvent les bras ; sa tunique est serrée à la taille et des plis sont indiqués sur la poitrine et au-dessous ; ce vêtement lui enveloppe les jambes, seul apparait le bout des pieds posés sur un socle très petit.

Comment les sculpteurs des premiers siècles s'y prenaient-ils pour tailler leurs statues ? Façonnaient-ils, au préalable, comme ceux d'aujourd'hui, une maquette en argile, dont on fait un moule, puis un moulage en plâtre, sur lequel ils prenaient des repères, qu'ils reportaient sur leur bloc, au moyen du compas ou du trépan ? Nous ne le pensons pas, car on ne remarque aucune trace de ce dernier instrument (1).

a publié une savante étude de cette divinité dans la « Revue archéologique » 1895, I, p. 163-309 et p. 327 ; 1898, II, p. 187-200 et 1899, I, p. 61-70.

M. Henri Sarriau dans les Bulletins de la Société Nivernaise 1896, à propos des Inscriptions romaines d'Entrains (Nièvre) a traité le même sujet.

(1) Au xve siècle, les sculpteurs taillaient dans un bloc de pierre tendre les maquettes des statues qu'ils devaient exécuter, plus tard, en marbre ou en

Il semble que, pénétré de leur sujet, ils le faisaient passer de leur esprit sur la pierre, au bout de leur ciseau; nous avons déjà fait cette remarque pour une statue en pierre ébauchée trouvée à Vichy et qui est au Musée départemental. Ailleurs, au contraire, des sculpteurs faisaient abus de cet instrument, pour obtenir des fonds d'ombre : nous avons vu à l'établissement thermal d'Evaux (Creuse), des frises, des feuillages sculptés sur marbre blanc de l'époque romaine, tellement criblées de trous de trépan qu'à quelques pas on ne voit qu'eux, éclipsant les rinceaux.

C'étaient bien aussi d'habiles sculpteurs, les artistes qui façonnaient, de toute pièce, au couteau sur l'argile qui en marque tous les coups, les si délicats poinçons de décoration des moules de vases que nous avons recueillis dans les officines des potiers gallo-romains de l'Allier (1) et les maquettes des anses ornées de certains de ces vases, ainsi que celles des bustes d'hommes, de femmes, d'oiseaux, d'animaux, etc., qu'ils faisaient *d'abondance*, ce que nous appelons aujourd'hui : *de chic*. Ils marquaient par un trait, les points de passage de dépouille du moule à prendre sur ces maquettes.

D'où je tire la conséquence très vraisemblable, sinon certaine, que les sculpteurs des premiers siècles, qui pouvaient façonner, en miniature, des sujets relativement très petits (2), avec de l'argile d'un premier jet, étaient assez habiles à sculpter de la même façon de plus grandes statues, sans se servir des mêmes procédés de la sculpture moderne, ce qui en facilite considérablement l'exécution.

Enfin, en arrière du mur méridional de l'atelier du sculpteur de Chantenay, nous avons recueilli quelques fragments assez grands de pots gaulois, en terre noire mélangée de grains de quartz, ayant une bordure de lignes incisées en biais, puis au-dessus, sur le rebord et à l'intérieur, une zone mi-cassée. Nous y avons également trouvé dix monnaies gauloises anépigraphes, au taureau cornupète et à la lyre des Séquanais, dont trois en mauvais état.

Les soixante-cinq autres monnaies petits bronzes que nous avons

pierre, ils leur donnaient environ 1/5e d'exécution; nous avons fait cette remarque sur une représentation du duc Pierre de Bourbon priant agenouillé, recueillie à Bourbon-l'Archambault, par notre confrère M. La Couture. Cette maquette, sans aucun doute, du *tailleur d'ymaiges* Jacques Morel, n'a que 0m,30 de haut; la statue en a peut-être été érigée à la Sainte-Chapelle de Bourbon, et détruite, ou peut-être est restée à l'état de projet.

(1) *Les Vases ornés de la Gaule romaine*, Joseph DÉCHELETTE. A. Picard, Paris, 1904.

(2) Le Musée départemental de Moulins possède l'un de ces poinçons représentant une femme nue, vue de dos, qui est admirablement traitée.

recueillies se décomposent ainsi : 3 Gordien, 1 Severus, 20 Sallien, 2 Tétricus, 1 Faustine, 2 Victorinus, 1 Crispus, 1 Valérianus, 18 Postumus, 3 Solonina, 9 Auguste SC dans une couronne, 1 Claudius, 2 Commode, toutes bustes à droite; une seule buste à gauche, à légende fruste, casqué, cuirassé, bouclier et lance, revers dans une couronne de lauriers, VOT X MVLT XX, et à l'exergue LVGD (Lyon) et 8 trop frustes pour avoir pu être déterminées.

Nous avons fait une dernière fouille à environ 150 mètres de là, à l'Est, non loin du cimetière, sur la propriété de M. Aubois, dans un sol caillouteux, et le hasard nous a conduit à 0^{m},70 de profondeur, sur les murs de deux fours de potiers gallo-romains, distants de 5 mètres l'un de l'autre, dont les murs de 0^{m},40 d'épaisseur sur 0^{m},70 de haut, étaient maçonnés en argile sablonneuse et en tuiles à rebords ; le radier de 0^{m},15 d'épaisseur était maçonné de même, les tuiles, n'ayant plus leurs rebords, leur diamètre intérieur était de 1 mètre 50 ; nous avons recueilli autour beaucoup de fragments de vases et surtout des goulots d'amphorines à une et, la plupart, deux anses, au nombre de près d'une cinquantaine. Peut-être ne fabriquait-on là que des vases semblables, ce dont nous nous assurerons, par la suite, en reprenant et élargissant nos déblais ?

Le four du côté Ouest était contigü à un puits de 0^{m},80 de diamètre intérieur, tout entier construit en moellons et rempli de terre et de pierres ; son peu de surface s'opposant au curage, il fallut le démolir au fur et à mesure du déblaiement, et en enlever les matériaux.

Au début du travail, dans ce puits, nous avions trouvé un petit ornement de bronze, fleuronné au sommet, se raccordant sur un écusson en courbe, ayant au revers, deux petits boutons, pouvant être fixés sur du cuir, ce qui nous donnait bon espoir pour d'autres découvertes, surtout dans la boue noire dont notre puits était en partie rempli ; mais nous avons été déçu. Nous l'avons fait déblayer jusqu'au rouet. sur 8 mètres à partir du sol naturel, sans trouver autre chose que des moellons.

Là, s'arrêtèrent nos fouilles, que nous reprendrons à la belle saison.

Appendice

Comme suite à notre dernière campagne de fouilles, il nous paraît utile d'indiquer les antiquités qui, à notre connaissance, ont été recueillies à Chantenay et aux environs depuis une soixantaine d'années.

Vers 1812 M. le capitaine Barrat, conservateur du Musée de Nevers, a fait ouvrir quelques tranchées, dans lesquelles il a trouvé divers outils en fer, très oxydés, de maréchal ou de forgeron.

En décembre 1852, MM. Jaladon de la Barre, de Bure et A. Méplain, membres de la Société d'Emulation (1), ont obtenu de M. Prugniaud, une statue de Victoire sculptée en pierre calcaire de 0m,50 de haut, à laquelle manquent un bras et la tête ; elle est vêtue et avait des ailes qui ont été brisées ; elle repose sur une demi-sphère. Une tête imberbe d'homme, sculpture de 0m,13 de haut, ils les ont offertes au Musée départemental, ainsi qu'un petit bœuf en terre cuite blanche, portant sur le dos un petit godet conique ; il devait faire partie d'un groupe, car on remarque deux mains, tenant les cornes. Dans leur mémoire, nos collègues indiquent que, dans le champ du Prieuré, le capitaine Barat avait trouvé une trentaine de monnaies, dont une de Néron, une d'Agrippine et une de Marc-Aurèle, au revers, *Concorda Augusti* et d'autres probablement du Bas-Empire (2).

M. Prugniaud avait rencontré beaucoup d'autres objets, notamment une grande quantité d'ossements d'animaux ; bœufs, chevaux, cerfs, etc., mais n'y attachant pas d'importance, il avait laissé emporter par les visiteurs tout ce qui était à leur convenance. C'est ainsi que se sont perdus, la partie inférieure d'une statue, qui devait avoir environ 1 mètre de haut, ayant à ses pieds un chien ; un fragment de cuisse qui, par ses dimensions, appartenait à une statue de 1 mètre 50 de hauteur.

Les objets plus haut cités gisaient, pêle-mêle, avec des moellons et des tuiles à rebords qu'il avait sortis du déblai d'un petit appartement dont le carrelage en dalles de calcaire, n'était qu'à 1 mètre de profondeur. On y accédait par plusieurs marches ; « les murs, disait-il, étaient percés, tout autour de petites armoires » qui, ainsi que le reste de la pièce, contenaient des débris de toute nature ; des fragments de poteries reuges à reliefs, sur l'un desquels se voyait un lion et des restes de peintures à fresques y ont été remarqués par nos aimables confrères.

Il est bien fâcheux que la destruction complète de cet appartement

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. III, p. 48-51.

(2) Nos confrères signalent qu'au prieuré de Saint-Imbert, sous le revers d'une pierre d'autel, se lisait, autrefois, l'inscription : IOVI SERVATORI (à Jupiter, sauveur ou libéraieur) ; Dufaure est le premier, je pense, qui l'ait signalée, pour l'avoir vue, au XVIIIe siècle, on ne sait pas ce qu'elle est devenue.

Cette dédicace provenait, sans doute de Chantenay, qui n'est qu'à moins de un kilomètre de Saint-Imbert.

ait eu lieu, avant leur visite, car « *les petites armoires* » indiquées par M. Prugniaud auraient bien pu être identifiées par eux à *un colombarium*, où les Romains déposaient dans de petites niches, les urnes contenant les cendres de leurs morts.

Le même M. Prugniaud trouva encore des fragments de sculpture dans sa terre ; il fit présent à M. Germain, de Saint-Pierre, propriétaire du château du Bessay, d'un débris de statue d'homme, comprenant la tête et une partie du buste drapé.

J'ai fait des démarches auprès du nouveau châtelain, pour savoir ce qu'était devenu ce débris, que M. Germain y avait laissé à son départ, mais je n'en ai rien appris à ce sujet.

En 1853, M. Prugniaud me vendit une tête en calcaire, grosse environ comme le poing, représentant une jeune faunesse ? Au-dessus du front, se voient deux rudiment de cornes, ou plutôt de grosses cornes coupées près du front ; la chevelure est abondante et encadre en ondulations, la figure ; les yeux sont percés ce qui lui donne un air de vie ; enfin, le nez fait suite au front, sans accuser de courbure, comme dans les œuvres grecques.

En juillet 1861 (1), M. Anacharsis Doûmet, du château de Baleine, nous prévint, mon confrère Marius Clairefond et moi, que le frère de son cocher, M. Vannereu, venait de trouver à Chantenay, tout près de chez M. Prugniaud dans les déblais d'une habitation antique, un trésor de plus de 500 pièces de monnaies d'argent, qu'il nous apporta voir à quelques jours de là. Nous reconnûmes qu'elles étaient gauloises et consulaires romaines, beaucoup à fleur de coin et que parmi les premières, un grand nombre étaient inédites, c'est-à-dire que les noms des chefs gaulois, qui y étaient inscrits, n'étaient connus que par les *Commentaires* de César. Les unes et les autres étaient toutes de petit module ; les gauloises, légèrement bombées sur l'avers, étaient un peu creusées sur le revers.

M. Doumet, qui voulait soutenir les intérêts de M. Vannereu, demandait mille francs du tout ; en réunissant les sommes dont nous pouvions disposer et les fonds disponibles du Musée, nous ne pûmes arriver qu'à trouver la somme de six cents francs, qui fut refusée.

(A suivre.) BERTRAND.

(1) Voy. T. VIII des Bulletins, p. 117.





Chronique

Histoire du canton de Montmarault, par C. GRÉGOIRE. — Nous avons hâte de signaler aux érudits du Bourbonnais l'apparition prochaine de cette nouvelle œuvre de notre confrère. C'est en poursuivant ses recherches sur les cantons de l'Allier pendant la Révolution, qu'est venue à M. Grégoire l'idée de ce travail. Il a pensé avec raison que rien ne pouvait mieux préparer à l'histoire de la période révolutionnaire dans le canton de Montmarault qu'une étude sérieuse de cette circonscription territoriale aux époques antérieures.

C'est ainsi que le Directeur de notre *Bulletin* va nous promener dans les châtellenies de Murat, de Villefranche et de Montmarault, nous donner de précieux détails sur les fiefs et les paroisses qui en relevaient.

Dans ces pages, les renseignements historiques, géographiques et administratifs abondent. L'auteur sait aussi qu'il est impossible de faire l'histoire d'un coin de terre sans toucher à celle des familles, nobles ou bourgeoises, qui le marquèrent de leur empreinte ; aussi a-t-il patiemment recueilli de précieux renseignements sur les nombreuses lignées qui furent jadis possessionnées dans la région. Nous sommes convaincus que ce nouvel ouvrage trouvera un aussi bon accueil que ses devanciers auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire locale et aux monographies consciencieuses

Philippe TIERSONNIER.

Le poète Lucien Brun. — Le 3 novembre 1882, MM. Croizier, Bouchard et Clairefond présentaient aux suffrages de notre Société, en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres, un poète de vingt-deux ans, alors étudiant en droit à Paris, M. Lucien Brun, du Montet, qui était admis à la séance du 1er décembre.

Le 6 novembre 1905, ce poète mourait à l'hôpital de Moulins, après quinze années de dénûment sordide, qui l'avaient fait le compagnon de ce que les bas-fonds de notre ville comptent de plus misérablement déshérité. Si quelques-uns d'entre nous seulement retrouvaient sous ses haillons affreux le rimeur de jadis, tout Moulins, par contre, connaissait le distributeur d'imprimés dont la silhouette chétive était familière à ses carrefours. Voilà où une incroyable faiblesse de caractère et un maladif penchant pour l'ivrognerie avaient conduit Lucien Brun.

L'an dernier, sous ce titre : *Le long de la Route*, le pauvre déchu avait rassemblé, en un volume dont il fit hommage à notre Société, son bagage poétique, jusqu'alors en grande partie épars dans diverses plaquettes aujourd'hui introuvables : *Primavera* (1882), *Bluettes* (1884), *Fauvettes* (1890), *Reflets* (1895). Il avait également publié, en 1883, une courte *Étude archéologique sur le Montet-aux-Moines*.

Marcelin CRÉPIN-LEBLOND.

Lettre de M. Le Brun, adressée à M. Tiersonnier et signalée dans le dernier procès-verbal :

Paris, le 3 novembre 1905.

« CHER MONSIEUR,

« Ci-dessous vous trouverez la liste d'une série de documents concernant le Bourbonnais, documents qui viennent d'être vendus par Champion à la « Library of Congress » à Washington. Dorénavant si l'on désire travailler sur Saint-Désiré et Vaux, on devra faire la traversée de l'Atlantique pour consulter ces documents à la bibliothèque de Washington. C'est désolant ; ce sont les Américains qui achètent tous les chartriers qui passent en vente.

250. — (1410-1444). Cens dûs dans le Bourbonnais à Philibert de Vesvres, puis à Jacques et à Christophe de Vesvres. Mss. du xve siècle 228 ff. de papier relié vélin. 100 fr.

254. — [**Saint-Désiré** (Baronnie de] Allier, 1480-1789, 4 liasses (9 registres et 1 inventaire, d'environ 100 pièces). 300 fr.

Les seigneurs de Culant étaient aussi seigneurs de S.-Désiré. Ils recevaient l'hommage de la seigneurie de Montrond. Mais il n'y avait pas de proportion entre la fortune des d'Albret et des Sully, et l'état de gêne des Culant à la fin du xve siècle. Aussi au début du xvie siècle, leur principal fief, la baronnie de S. Désiré fut engagée au seigneur d'Orval ; elle passa en 1564 à François de Beauquaire, Evêque de Metz : au début du xviie s. elle appartenait aux d'Allègre, marquis de Beauvoir. En 1759, Dupleix fut condamné à se désister de la baronnie en faveur de Mr de Vichy qui en fut le dernier possesseur.

Très importante série d'Archives des familles de Culant (Seigneurs de S. Amant, Châteauneuf, S. Désiré, Mirebau) et qui au xve s. fournit un amiral et un grand maître des arbalétriers, des Beauquaire, des d'Alegre, marquis de Beauvoir, Dupleix, et de Vichy. La seigneurie de S.-Désiré recevait l'hommage des seigneurs de Montrond, les Sully et les Dalbret, etc.

Cette série, est depuis le xive siècle jusqu'à la fin du xviiie, bien conforme à l'*Inventaire des Titres de la Baronnie de S.-Désiré* qui fut rédigé en 1780 pour M. Doüet de Vichy, baron de S.-Désiré. »

255. — [**Vaux-sous-Moudun** (Baronnie de)] Allier. Archives de la Baronnie-de-Vaux xve à la fin du xviiie siècle, 3 liasses, 12 registres, et 1 registre d'inventaire. 200 fr.

Série bien conforme à l'inventaire dressé pour M. Douët de Vichy, conseiller au parlement de Paris en 1780. Elle comprend des chartes, procédures, baux, des registres d'aveux et dénombrement, papiers, terriers, etc.

Gilbert de Chauvigny rendit hommage au roi en 1493 pour la baronnie de Vaux. Elle resta dans cette famille jusqu'en 1634 où Gaspard d'Alègre, marquis de Beauvoir, l'acquit de Claude de Chauvigny. Elle passa ensuite à T. de Moresan de Pressigny, au Comte de Rupelmonde, Colonel d'Angoumois et en 1741 à Claude G. Doüet de Vichy qui en fut le dernier possesseur. Importante série pour l'histoire des familles bourbonnaises.

« Les documents ci-dessus que j'ai parcourus sont fort intéressants pour le Bourbonnais.

« Veuillez agréer, etc.....

« Eugène LE BRUN. »

Bibliographie

Histoire des deux villes de Saint-Amand et du château de Montrond, *par* M. C. N. Victor MALLARD..... *publiée par les soins de son fils, M. C. L. Gustave Mallard..... Saint-Amand, imprimerie Destenay, Bussière frères, 70, rue Lafayette, 1895.* — Parler aujourd'hui d'un livre paru depuis dix ans, c'est donner certainement un exemple de sage lenteur. Notre seule excuse est que la *Société d'Emulation du Bourbonnais* n'avait pas eu connaissance de ce livre jusqu'ici. L'œuvre consciencieuse de M. Mallard mérite d'être signalée, au moins brièvement, à cause des nombreux renseignements, concernant le Bourbonnais, que le lecteur y trouvera. La place me manque pour analyser cette publication, je me bornerai donc à noter qu'on y trouve des renseignements concernant Ainay-le-Château, Bannegon, Le Brethon, Cérilly, Saint-Désiré. Isle-en-Bourbonnais, Moulins, Montluçon, Néris, Souvigny, Tronçais, Le Veurdre, etc... De nombreuses familles se rattachant à notre province sont mentionnées. Il est impossible de les citer toutes et je nommerai seulement, un peu au hasard : Bigny, Bonneval, Bourbon, Bourdillon, Barbançon, Buchepot, Chabannes, Chavagnac, Chevenon de Bigny, Cœur, Coiffler, Culant, Fouquet (famille alliée aux Beraud des Rondards et apparentée aux Champfeu), le Groing, Fradet, Fradel de Souligny, Louan, Montmorin, Rochedragon, Tabouët, Tocy-Bazerne, Urfé, Villandrado.

J'ajouterai pour finir que cet ouvrage est illustré de planches, cartes et blasons.

Chronologie des premiers seigneurs de Courville, notice généalogique, *par* Roger DURAND, *président de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres, Garnier, 15, rue du Grand-Cerf, 1899.* — Comme pour le précédent ouvrage, c'est un hasard qui a fait passer sous mes yeux la

plaquette consciencieusement documentée de M. Durand. Je la signale ici parce qu'on y trouve quelques degrés de filiation concernant la maison des Ligneris. Il s'agit de la branche des Ligneris, barons de Courville (1), qui a eu la seigneurie de ce nom de 1577 à 1629, Cet article paru primitivement dans le tome XII de la Société Archéologique d'Eure-et Loir avait échappé à ceux qui faisaient alors le compte rendu des publications.

Le château de Montcoquier, par C. Grégoire, dessins *de J.-C. Grégoire, 2, rue François-Péron, Moulins, 1905.* — Cette petite plaquette sans prétention, est une œuvre véritable de coopération familiale et nous en félicitons notre confrère, M. Grégoire. Profitant de ce que ses fonctions de juge de paix l'ont fixé à Saint-Pourçain, il explore avec fruit la vieille cité et ses environs. Sa plaquette sur Montcoquier fournira un excellent guide pour les promeneurs et une pierre angulaire à ceux qui auraient un jour l'idée de travailler à fond l'histoire de la seigneurie de Montcoquier.

Quant aux dessins de M. J.-C. Grégoire, ils présentent les qualités auxquelles le jeune artiste nous a habitués. Il est malheureux qu'ils soient venus un peu flou à la reproduction. Malgré ce léger défaut, la publication fait honneur à l'éditeur et à l'imprimeur, M. A. Raymond de Saint-Pourçain.

Signalons encore :

Hugues Lapaire, **Le Fardeau,** *roman in-12. Calmann-Lévy, Paris.*

Dino Compagni. *Chronique des événements survenus de mon temps. Traduction annotée par* Charles Weiss. *In-8°, Paris, librairie Charles Foulard, 7, quai Malaquais.* — On trouve dans la traduction élégante du capitaine Weiss, toutes les qualités, jadis mises en relief ici-même par M. Roger de Quirielle, à propos d'un précédent ouvrage de notre compatriote d'adoption. C'est une heureuse idée qu'a eue le capitaine Weiss de placer en lumière l'œuvre d'un chroniqueur florentin, dont on sait peu de chose, et qui vécut entre 1260 ou 1265 et 1324.

Simple essai étymologique du patois bourbonnais, par J.-E. Choussy, *Moulins, imprimerie Bourbonnaise, 64, rue d'Allier.* — Dans cette bibliographie consacrée à tous les ouvrages intéressant notre province, nous ne voulons pas omettre cette œuvre d'un des doyens de la Société d'Emulation.

(1) Les Ligneris ayant acquis droit de cité en Bourbonnais, j'indiquerai ici leurs armes : des Ligneris porte : *de gueules, au franc-canton* (*ou franc-quartier*) *d'or, chargé d'un lion de sable surmonté d'un lambel d'azur.*

On annonce du même auteur une nouvelle édition de sa *Vie de Jeanne d'Arc*, déjà signalée bien des fois à l'attention des amis des livres.

Philippe TIERSONNIER.



Un de nos plus érudits et distingués voisins, du côté du Forez, M. le chanoine Reure, professeur à la Faculté catholique des Lettres de Lyon, vient d'extraire du *Bulletin de la Diana* (n° 6 du t XIV), sous la forme d'une élégante plaquette, sa dernière communication aux Dianistes.

Elle a pour titre « *Notes sur la dynastie littéraire des Dupuy* » (1), et fait assister au défilé suggestif des membres de cette famille, originaire de Saint-Galmier, qui compta, particulièrement au XVIe et au XVIIe siècle, nombre d'éminents lettrés.

Parmi eux figure en bonne place Jacques Dupuy, capitaine et châtelain de Saint-Galmier vers le milieu du XVIe siècle, homme de grand savoir qui avait l'esprit ouvert à tout, qui collectionnait les médailles antiques et protégeait les jeunes écrivains.

C'est à lui que le poète bourbonnais, Damalis dédia une singulière « moralité ». *Le procès des trois frères*, adaptation française du texte italien de Philippe Béroalde, venue jusqu'à nous sur de rares et précieuses pages, imprimées à Lyon, par Maurice Roy et Loys Pesnot, en 1558 (2).

Dans sa dédicace, datée de Montbrison, le 11 mars de cette même année 1558, Damalis joue, selon le goût de son temps, sur le nom de son mécène, auquel il envoie les « trois frères » :

« Vers vous s'en vont, comme altérez au puis
« Au puis dy-je, dont n'en fut oncques puis
« De meilleure eau, plus vive, clère, et pure,
« Le doux soulas de mainte créature :
« Puis abondant et d'un chacun puisé,
« Et pour cela n'en est-il épuisé.
. . . .

ROGER DE QUIRIELLE.

(1) Impr. Eleuthère Brossart. Montbrison. 1905. — Broch. : in 8°.
(2) Voyez *Bio-Bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*.

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1905

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER

Etaient présents : Mmes la Comtesse L. de Fradel et Gaymy ; MM. Baer, Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Buvat, l'abbé Clément, Capelin, Flament, Grégoire, Morand, Queyroi.

— S'étaient fait excuser : MM. R. Chabot, Delaigue, Mitton, R. de Quirielle.

— Après la lecture du procès-verbal, M. l'abbé Berthoumieu, bibliothécaire, déclare ne pas pouvoir assumer, même aidé de M. Queyroi, la tâche dont l'a chargé la Société à la dernière séance. Plusieurs membres s'offrent alors, sur la proposition de M. Tiersonnier, pour aider nos deux confrères dans le dépouillement des bulletins, et décident de procéder à ce travail mercredi, 13 décembre, à 2 heures, aux Archives départementales.

— M. Grégoire, profitant de ce qu'il est question de la bibliothèque, souhaite que plusieurs de nos livres ou brochures, manifestement en dehors des travaux de la Société, soient mis en vente sans trop tarder. Cette question sera mise à l'étude.

— M. le Président souhaite la bienvenue à M. Baer, architecte, qui n'avait pas encore assisté aux séances : il exprime toute la confiance que la Société met en lui pour la restauration et l'agrandissement du pavillon d'Anne de Beaujeu, transformé prochainement en musée.

Puis il donne lecture de la correspondance :

MM. DEFAYE et Jehan DE FRADEL remercient de leur admission. — M. DE FROMENT, membre correspondant, propose quelques identifications de noms de lieux pour les fiefs des Fradet de Saint-Aoust ; il tombe du reste d'accord avec l'auteur d'*Un livre imprimé à Moulins en 1644 et une reliure aux armes des Fradet de Saint-Aoust*, lequel a identifié les noms propres de son travail dans la table ajoutée au tirage à part. — M. PIERRE, directeur de la *Revue du Berry*, demande l'échange avec notre *Bulletin* et insiste, à propos de sa publication du manuscrit de l'abbé Hérault, sur la collaboration précieuse que lui a apportée M. G. Bodard, de Cérilly. L'échange est décidé. — M. le Commandant DU BROC DE SEGANGE, que sa santé retenait à la chambre lors de la visite de la Société à la cathédrale, résume sur les Aubery quelques renseignements jadis publiés dans sa *Collégiale de Moulins*. — M. le Président de la Société de l'histoire de Versailles demande des renseignements sur les noms de lieux dits Versailles existant dans l'Allier. M. le Secrétaire lui transmettra les renseignements qui pourront être recueillis à ce sujet. — M. TABOÜET voit avec plaisir la Société d'Emulation prendre plus d'extension. — M. le Baron LE FEBVRE traite de la question du musée. — M. Georges BRUGIÈRE DE LAMOTTE à propos de la *Gergovia Boïorum*, rappelle tout l'intérêt que son grand-père attachait à ce problème. — DOM BESSE remercie de l'accueil qui a été réservé à sa demande de livres et de l'échange du *Bulletin*. — Enfin, M. l'abbé REURE écrit pour accepter de faire partie de la Société comme membre correspondant.

— M. le Président lit ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1905, 1er semestre ; page XV mention du « sceau et de jetons de Pierre Le Gendre, trésorier de France sous « Louis XII, armes : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois* « *têtes de pucelles échevelées d'or, deux et une*. Devise : *Qui a des* « *filles aura des gendres*. L'auteur de la communication, M. Paul « Soullard, note les alliances bourbonnaises suivantes : Nicolay, « La Souche, Charry des Gouttes. On sait en effet qu'une branche de « la famille Le Gendre, originaire de Paris a été fortement possessionnée en Bourbonnais. (Voir notamment l'Armorial du Bourbonnais par le Cte de Soultrait.)

« — *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome XXI, années « 1900 à 1904. A signaler une étude historique et archéologique avec « planches à l'appui sur l'*Ancien palais des rois à Laon*.

« — *Revue de l'Agenais*, septembre-octobre 1905. Ce fascicule con-
« tient une *étude sur les crosses du musée d'Agen*. Ces deux crosses
« sont du XIIIe siècle. Une planche en photogravure accompagne cet
« article de M. J.-B. Marboutin qui donne des renseignements sur
« l'antiquité de l'usage des crosses.

« — *La Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er novembre 1905, renferme
« le compte-rendu de l'inauguration du monument élevé à notre
« regretté confrère Louis Audiat au cimetière de Saintes. L'inaugu-
« ration a eu lieu le 23 septembre 1905.

« — Dans le *Bulletin trismestriel de la Société archéologique de*
« *Touraine*, 2e trimestre de 1905. A signaler en particulier la suite
« d'une très intéressante étude archéologique sur *les donjons romans*
« *de la Touraine et de ses frontières*, par E. de Clérambault, avec
« 4 planches.

« — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1904. Ce
« volume contient une notable quantité de renseignements intéres-
« sants pour nous. Je vais les signaler le plus succinctement possible :
« *Etude critique sur le nom et l'emplacement de deux oppida cel-*
« *tiques mentionnés par César dans les « Commentarii de Bello-Gal-*
« *lico »*, par Jacques Soyer. Dans ce mémoire lu au Congrès des
« Sociétés savantes à la Sorbonne, le 7 avril 1904, l'auteur conclut :
« 1° que *Noviodunum Biturigum* doit être identifié avec Neung-sur-
« Beuvron ; 2° que *Gorgobina* ou mieux *Gortona*, le fameux oppidum
« des Boïens doit être identifié avec *Sancerre*. Il indique que la leçon
« *Gortona* doit être préférée à *Gorgobina* ou à *Gergovia* et que
« *Gortona* (et les variantes successives qu'il indique) est bien le nom
« primitif de Sancerre qui ne doit son vocable actuel qu'au martyr
« africain *Saturus*, d'où le nom de *monasterium Sancti Saturi* ou
« *Satyri* ou *Satiri*, puis la forme romane populaire *Sancerre* et ses
« variantes. Ainsi donc la discussion interminable de la Gergovie des
« Boïens, pour laquelle se passionnèrent nos anciens, serait close.
« La *Gergovia Boïorum* n'aurait jamais été ni *Gergovia* ni *Gorgobina*,
« mais *Gortona* ou *Cortona* et Gortona serait le Sancerre actuel.
« La discussion de l'auteur reposant entièrement sur le nom ancien
« de Sancerre me paraît assez serrée et je recommande cette étude à
« l'attention particulière de la Société. Je souhaiterais même qu'un
« des nôtres particulièrement versé dans l'étude de ces questions,
« voulût bien nous faire un rapport sur le très intéressant mémoire
« de M. Soyer. » — « *Notes archéologiques et historiques sur le Bas-*
« *Berry* (5e série), par M. Emile Chénon.

« — *De la véritable situation du « Pagus vosagensis » en Berry et*
« *son nom français au Moyen-Age,* par M. Charles de Laugardière.
« (Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le
« 7 avril 1904). Pages 77 à 79 l'auteur rappelle la part prise par Cha-
« zaud, archiviste de l'Allier, dans la discussion de cette question.
« L'auteur identifie le *pagus vosagensis* avec l'ancienne châtellenie
« *des Voazes* (Arch. : Indre E 304) comme au XVe siècle, en observant
« que le nom est estropié et qu'il faut lire en réalité *des Voazois.* Ce
« lieu existait non loin de Belâbre, aujourd'hui chef-lieu de canton
« de l'arrondissement du Blanc (Indre). » — « *La garnison du chà-*
« *teau de Baugy pendant la Fronde, par M. Pierre Dubois de La*
« *Sablonière.* Page 278, mention de la défaite près Baugy de la no-
« blesse du Bourbonnais commandée par Messieurs de Franchesse
« et de la Pierre. Ces gentilshommes tenaient le parti du Roi contre
« le prince de Condé. Attaqués par M. de Briord, Franchesse et La
« Pierre furent complètement battus et ne purent s'arrêter qu'à
« Cérilly. Page 279 est cité un passage des *mémoires* de Bussy-Rabutin
« où il est question du Bourbonnais. » — « *Actes des Souverains*
« *antérieurs au XVe siècle, conservés dans les archives départemen-*
« *tales du Cher.....* par Jacques Soyer. Fonds de l'abbaye de N.-D. de
« Fontmorigny, ordre de Cîteaux, diocèse de Bourges. Pages 107 et
« 111, il est question d'une bourbonnaise, *Isabelle de Franchesse*
« (Isabelz de Franceschas) (*sic*). Voici une sommaire analyse des
« deux actes où elle est citée : » — « Venise, Rialto, 2 avril 1177. Le
« pape Alexandre III confirme aux moines de Fontmorigny la pos-
« session des eaux et pêcheries de Cours-les-Barres (canton de la
« Guerche, Cher) données à l'abbaye par Isabelle de Franchesse,
« (Franchesse canton de Bourbon-l'Archambault, Allier). Venise,
« 20 mai 1177 Le pape Alexandre III prend sous sa protection l'abbaye
« de N. D de Fontmorigny, ordonne que la règle cistercienne y soit
« observée à perpétuité, confirme à la dite abbaye la possession
« de tous ses biens, notamment les eaux de Cours-les Barres don-
« nées par Isabelle de Franchesse. « — « *Bulletin numismatique*, par
« M. D. Mater. A noter dans cet intéressant recueil de découvertes,
« celle faite au Moulin-Gargot (commune d'Huriel, Allier), à une
« date qui n'est pas indiquée, de deux trésors de deniers et d'oboles
« de Charles-le Chauve et de Charles-le-Gros, comprenant ensemble
« plus de 3.000 pièces, en majeure partie de l'atelier de Bourges.
« M. François Roger doit donner ultérieurement à ce sujet une étude
« détaillée dans les *Mémoires des Antiquaires du Centre*. Découverte
« déjà signalée par M. Bertrand.

« — *Comité des travaux historiques et scientifiques.* Bulletin historique et philologique, 1904, n°ˢ 3 et 4. A signaler en particulier « p. 649 et suivantes l'étude sur *la vie des femmes célèbres* composée « pour Anne de Bretagne, reine de France. Cet ouvrage a été écrit en « 1504 par Antoine du Four, religieux jacobin. Il est actuellement « conservé à Nantes, au Musée Dobrée. Parmi les charmantes mi- « niatures qu'il renferme, le *Bulletin* en reproduit deux en photo- « gravure. L'une représente Antoine du Four ou Dufour offrant à « Anne de Bretagne ses vies des femmes célèbres. La miniature « nous représente une Anne de Bretagne idéalisée, bien loin des por- « traits réalistes, ni flatteurs, ni flattés, qu'on a pu voir à la dernière « exposition des primitifs français. L'autre miniature nous donne « une charmante figuration de Jeanne d'Arc sous le harnais de guerre, « à cheval et portant sa bannière. Cette figuration de l'héroïque « Pucelle est inédite et c'est je crois une des plus anciennes figura- « tions de Jeanne d'Arc que l'on connaisse. »

— Volumes donnés à la bibliothèque :

Par le Commandant du Broc de Segange, *VIIᵉ excursion de la Société d'Emulation du Bourbonnais dans la région nord de la Palisse, entre la Palisse et Jaligny ; compte rendu par M. l'abbé J. Clément, notes historiques par le Commandant du Broc de Segange, notes archéologiques par M. Bertrand.* (Tirage à part de notre *Bulletin.*) — Abbé Reure, *Notes sur la dynastie littéraire des Dupuis.* (Tirage à part du *Bulletin de la Diana.*) — J.-E. Choussy, *Simple essai étymologique du patois bourbonnais*, Moulins, Lamapet, 1905.

— M. E. Le Brun offre plusieurs pièces imprimées dont la plupart se rapportent à la période révolutionnaire.

La Société adresse ses vifs remerciements aux donateurs.

— M. le Président rend compte de la visite qu'il a faite récemment à M. le Préfet, auquel il a touché quelques mots de la reconnaissance d'utilité publique de la Société. Il a également tenté de voir M. le maire de Moulins pour cet objet. La Société décide qne le Bureau se chargera des démarches à faire pour le réglement de cette question.

— La Société adopte ensuite deux propositions de M. Tiersonnier : la première a pour but l'insertion dans le prochain *Bulletin* d'un questionnaire relatif à la tenue de réunions extraordinaires pendant la journée, afin de permettre aux membres de la Société qui ne peuvent se déplacer le soir, de prendre une part active à nos travaux ; la seconde a trait aux rapports de la Société avec la presse départementale et à la communication des comptes rendus des séances.

— M. le Président résume la récente visite faite à la cathédrale de Moulins. Les résultats, dit-il, sont plutôt négatifs en ce qui concerne les points de comparaison entre le tableau d'Autry-Issard d'une part, le tableau des Aubery et les vitraux de la cathédrale de l'autre. Le tableau d'Autry, de la fin du XVe siècle, ne présente aucun air de famille ni avec celui des Aubery, qui est de 1603, ni avec le vitrail, dit des croisades, de leur ancienne chapelle à la cathédrale; on ne trouve non plus aucune trace de ressemblance avec le vitrail des Chanteau. La comparaison avec le vitrail des ducs de Bourbon prouve que la simplicité du costume des personnages du tableau d'Autry n'est pas un argument dont il faille tenir compte pour rejeter définitivement l'hypothèse de notre confrère M. Roy, qui est enclin à y voir des personnages de la famille ducale. M. l'abbé Clément, après avoir insisté sur le caractère de triptyque du tableau des Aubery de la Cathédrale, identifie les personnages qui y sont figurés avec Hugues Aubery, Conseiller du Roy, grénetier au grenier à sel de Moulins, et sa famille ; il pense, quant au tableau d'Autry-Issard, que l'on trouverait la solution du problème en étudiant la famille de Murat qui possédait Issard avant les Dreuille, à moins toutefois que le tableau en question ne soit d'importation étrangère. Le résultat le plus net de cette visite est d'avoir appelé de nouveau l'attention sur le tableau des Aubery dont la conservation est due à M. Bertrand, et sur celui d'Autry dont nos confrères MM. Roy et Delaigue se sont occupés déjà avec sollicitude.

— M. Tiersonnier extrait d'une récente étude de M. Pierre Champion sur Guillaume de Flavy, capitaine du XVe siècle, des lettres de rémission délivrées pour Chatard de Rochedragon, fils du seigneur de Marcillat (Allier), et en donne lecture.

— Il soumet à la Société l'article signalé plus haut de M. Soyer sur la *Gergovia Boïorum*. Après une intéressante discussion à laquelle prend part M. l'abbé Clément, les conclusions de l'auteur sont repoussées par M. l'abbé Berthoumieu, qui veut placer cet établissement des Boïens beaucoup plus près des Eduens que des Bituriges.

— M. le Président termine les communications en lisant d'abord quelques extraits de l'article nécrologique de M. Tissier sur M. Mantin, puis des notes prises par M. Le Brun aux Archives nationales sur la fin du sorcier Michel (1623). Le travail de M Le Brun est renvoyé à la Commission du Bulletin.

— M. l'abbé Clément entretient la Société de l'étude qu'il a faite d'un livre d'heures manuscrit du XVIe siècle ayant appartenu aux Pointet, et portant sur le premier feuillet les armoiries d'un d'entre

eux, seigneur de Logère (commune de Châtel-Deneuvre) et d'une Saint-Mesmin ; il a retrouvé le contrat de mariage de ces deux personnages dans la généalogie des Saint-Mesmin conservée à la bibliothèque d'Orléans.

— M. Morand mentionne un incendie qui dévasta la petite ville de Billy, en épargnant le château, soit à l'époque de la Praguerie, soit au moment du passage de Charles le Téméraire vers Charroux, soit pendant les guerres de religion. Puis il communique deux contrats intéressant la famille Maissonnier.

— Suivant l'inspiration de M. Tiersonnier, et après quelques explications de M. Flament sur le projet de loi déposé au Sénat par MM. Milhaud et Deandreis et concernant le dépôt facultatif aux Archives départementales des minutes anciennes des notaires ayant plus de 150 ans de date, la Société émet le vœu que ce projet de loi, adopté déjà par le Sénat, le soit définitivement par la Chambre ; il est en effet d'un libéralisme indiscutable et réserve les droits des particuliers tout en satisfaisant dans la mesure du possible les aspirations des érudits. Aussi la Société décide-t-elle en outre de transmettre son vœu au conseil municipal de Moulins et au Conseil général en les priant de s'y associer.

— M. Pierre Faure, libraire à Moulins, présenté à la dernière séance, est élu.

— Sont présentés comme membres titulaires de la Société : MM. L. Bideau, instituteur à Bellenaves, par MM. Bertrand, Coulhon et Flament ; Henri Méplain, au château du Coude, par Montaigüet (Allier), par MM. R. de Quirielle, l'abbé Clément, et Ph. Tiersonnier ; Pierre Monicat, avocat à Moulins, rue Michel-de-l'Hospital, par MM. l'abbé Clément, Grégoire et Tiersonnier ; Maurice Perrot des Gozis, à Montluçon, par Mme de Fradel et MM. l'abbé Clément et Tiersonnier ; A. Ranglaret, docteur en médecine à Moulins, rue Michel-de-l'Hospital, par MM. l'abbé Clément, Grégoire et Tiersonnier.

— Est présenté enfin, comme membre correspondant, M. l'abbé Reure, professeur à la Faculté catholique de Lyon, habitant aux Chartreux, à Lyon, par MM. Tiersonnier, Taboüet et l'abbé Clément.

— On passe ensuite à la nomination des commissions qui demeurent ainsi composées :

Commission du « Bulletin » : MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, Du Broc de Segange, l'abbé Clément, Delaigue, Flament, Grégoire, Queyroi, de Quirielle, Tiersonnier.

Commission du Musée : MM. l'abbé Berthoumieu, Bourdelier, l'abbé Clément, Delaigue, Guillaumier, F. Méplain, Mitton, R. Moreau, Olivier, Queyroi, Treyve.

Commission des Finances : MM. Bernard, l'abbé Berthoumieu, l'abbé Clément, Crépin-Leblond, Delaigue, Grégoire, Meilheurat, Milcent, Morand, Queyroi.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

G. B. — P. F.

Question sur Billy par M. Morand

En faisant des fouilles pour des constructions à Billy, rue de la Fontaine, il a été mis à jour les restes d'une construction importante des XIVe ou XVe siècle, laquelle a été détruite par un incendie.

L'histoire de Billy n'a encore jamais été faite et on peut se demander si cet incendie ne proviendrait pas d'un fait de guerre.

Cette ville fortifiée n'aurait-elle pas été prise et incendiée : soit pendant la Praguerie (siège de Cusset en 1440 par Charles VII) ; soit par Charles le Téméraire (siège de Charroux en 1471) ; soit par les bandes des Huguenots de Poncenat et de Verbelais descendant l'Allier pour entrer en Bourgogne (batailles de Champoly, 1567 et de Cognat, 1568). Prière d'adresser les réponses à M. Morand.

A noter que dans les *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de La Palisse, p. 353, le commandant Aubert de La Faige signale que d'un mandement de Louis XI, du 12 juin 1276, on pourrait induire peut être que Billy a subi un siège.

Nicolay, dans sa *Générale Description du Bourbonnais*, édition Vayssière, I p. 96, signale que Billy « est comprise au nombre des villes closes du Bourbonnais bien qu'elle ne soit murée ». D'où il résulte que l'enceinte de la ville de Billy dont on trouve encore des traces et quelques ruines n'existait plus à cette époque, par suite de faits de guerre ou autres.



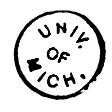
Société d'Emulation du Bourbonnais



Louis MANTIN

(1851-1905)

Moulins. — Imp. Et. Auclaire


UNIV.
OF
MICH.



LOUIS MANTIN [1]

Parler dans une notice d'un de ses amis les plus chers ajoute à la douleur de l'avoir perdu. Hier encore on était avec lui, continuant ces charmantes causeries, souvent les mêmes, mais toujours agrémentées de nouveaux détails. Aujourd'hui il faut puiser dans des souvenirs qui paraissent déjà lointains pour essayer de fixer une silhouette. Dira-t-on trop ou trop peu ! L'amitié excusera l'un et l'autre...

Louis Mantin était un Moulinois de naissance et d'origine. Il l'était par tempérament. Ses études terminées et sa carrière administrative remplie, il n'eut pas de plus grande satisfaction que de venir se fixer définitivement dans notre ville, à laquelle il devait laisser de si magnifiques souvenirs. Né en janvier 1851, ses premières années passées à l'établissement d'Iseure, tout jeune encore, il entre au collège Sainte-Barbe, à Paris, où il achève ses études. Il fait ensuite son droit ; avocat à Paris pendant quatre années, il plaide un certain nombre de petites causes, à la défense desquelles il apporte tout son soin ; mais son activité ne trouve pas, dans une carrière où les débuts sont particulièrement lents, une occupation suffisante, il dirige ses vues du côté de l'administration préfectorale.

Après avoir traversé comme conseiller de préfecture, les départements des Hautes-Alpes et de l'Hérault, il devient, en mars 1880, à moins d'un an de ses débuts, sous-préfet d'Embrun ; deux ans plus tard il est nommé à Cosne. En 1888, secrétaire général de la Haute-Vienne avec la première classe en 1891, il est, en avril 1893, mis en disponibilité sur sa demande et fait chevalier de la Légion d'honneur.

Sa rapide carrière est due non à la faveur, il eut peu de protecteurs, mais aux soins qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions et peut-être aussi, le fait mérite d'être signalé, à sa rare indépendance à sou-

(1) Mort à Moulins, le 3 octobre 1905.

tenir ses idées et les personnes, au péril même de sa propre situation.

Ce serait une erreur de croire qu'il puisait son indépendance dans sa situation de fortune. C'était son caractère, préférant être compromis plutôt qu'être compromettant. Admettant toutes les façons de voir, mais soutenant énergiquement les siennes, non en adversaire aveugle, mais avec le désir de les faire prévaloir ; au demeurant. toujours courtois dans la lutte.

La Société d'Emulation du Bourbonnais se souvient de son assiduité aux séances, de son ardeur dans la discussion. Au cours de sa vice-présidence, il avait commencé les démarches en vue de donner à notre Société une personnalité ; il l'avait rêvée plus vitale encore, au point de vue juridique, capable de posséder et de recevoir. Son œuvre sera certainement complétée.

Dès son retour à Moulins, Mantin avait fait construire, dans un immeuble familial, un magnifique hôtel et, dès ce moment, il n'est pas douteux qu'il y prévoyait après lui l'installation d'un refuge artistique.

Les arts, qui l'avaient de tout temps préoccupé, étaient devenus son occupation.

En dillettante, il touchait à toutes les branches de l'art. Musicien, non pas exécutant habile, mais harmoniste, élève de Girard, un autre Moulinois, il avait étudié la fugue et le contrepoint. Jadis, habitué des grands concerts parisiens, il se délectait à l'audition des œuvres des maitres, en comprenant non seulement la doctrine, mais encore le symbolisme. A Moulins, il assistait aux grands offices religieux, reconnaissant à notre maîtrise, et il le lui a prouvé, d'avoir remis en honneur Palestrina et son école, longtemps avant la restauration du chant grégorien.

Amateur de la bonne peinture, il traversait en homme pressé les Salons annuels, pour se réfugier au Louvre, ou fuir en Hollande, ou bien encore se reposer dans sa chère Italie. Ce n'était plus seulement Venise, Florence, Naples ou Rome qui l'attiraient, il y avait fait de longs séjours ; il aimait découvrir, dans les petits coins peu connus, les chefs-d'œuvre presque ignorés.

Il revenait alors plein de souvenirs et, servi par une merveilleuse mémoire. il faisait en termes excellents la description des choses vues, poussant l'exactitude du récit jusque dans les moindres détails, se faisant un scrupule de mettre par erreur, à Saint-Jean-de-Latran, une

œuvre placée à Sainte-Marie-du-Peuple ou, aux Offices, une toile du palais Pitti.

Son éclectisme explique la presque inexistence de peinture parmi ses collections, préférant n'en avoir pas plutôt qu'en posséder de mauvaise... à citer : une Vierge à l'Enfant, de l'école de Ferrare et un Ermite en extase, à la manière de Ribeira ; ce dernier provenant de la collection Esmonnot.

Mantin porta son effort du côté du mobilier. Pensait-il que dans ce genre, il approcherait davantage de sa conception artistique.....

Le cadre devait, suivant lui, être approprié à ce qu'il renferme. Dans les jardins qu'il possédait dans les anciennes dépendances du Château, à côté du pavillon d'Anne de Beaujeu, il élève une demeure « bizarre ». Des appartements y sont aménagés pour recevoir ses belles tapisseries de vieil Aubusson ou le rutilant cuir de Cordoue polychrome. Des plaques de Limoges, des pièces de faïence sont serties dans les manteaux des cheminées : une salle est entièrement décorée d'échantillons de la plupart des anciennes faïences ; les coffres et les bahuts ornent les vestibules ; des meubles de divers styles, depuis la Renaissance jusqu'à Louis XVI, garnissent l'habitation.

Puis, comme en une sorte de musée éclairé de vitraux anciens, des vitrines sont installées pour recéler des émaux, des miniatures, des monnaies, des médailles, de nombreux échantillons de serrurerie artistique et mille autres curieux bibelots.

La maison s'achève enfin par une tour élevée sur les substructions d'une autre détruite par l'incendie du château ducal, et l'artiste propriétaire sè souvient de ses humanités dans un quatrain d'une douce philosophie, qu'il inscrit au faîte de son œuvre :

Parvula pars quondam ingentis atque superbi
Nunc alium sed enim mirum conficio
Limen : Tempus edax me flamma diruit olim
Quod hodie relevat rursus diruerit (1).

La prosodie est-elle respectée ? Qu'importe ; ce qu'il faut retenir, c'est l'idée qui est fixée.

Voilà Mantin artiste ; mais il est mieux que cela, il est philan-

(1) Moi qui fus autrefois une faible partie d'une demeure considérable et orgueilleuse, voilà que maintenant je parachève une habitation bizarre : je fus naguère détruite par le feu ; ce que le temps qui dévore tout relève aujourd'hui, demain le temps l'aura de nouveau détruit.



thrope, il veut que son œuvre serve à tous après lui, et, donnant suite à l'idée qu'il a eue dès l'abord, il fait don à la Ville de sa maison, des jardins étagés qui l'entourent et de ses collections. Une somme pour l'entretien complète ce magnifique cadeau.

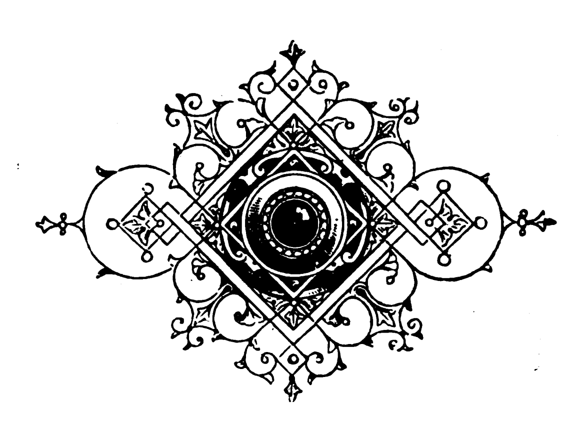
Son habitation sera, dit-il, l'annexe d'un musée que la Ville devra inaugurer rapidement elle servira à montrer aux générations futures ce que pouvait être la demeure d'un bourgeois au XIXᵉ siècle.

Il est généreux et il est bon et modeste. Ne répudiant pas son humble origine, il pense aux pauvres, à ceux plus spécialement qui ont exercé le « métier » de ses parents avec moins de réussite qu'eux.

Des fondations à l'Hôpital permettront à ces malheureux de trouver un confortable refuge.

Ce dernier trait est tout son cœur. Il suffit à peindre l'homme. Il commande l'admiration. Il trace la route aux favorisés de la fortune.

Léon TISSIER, *avocat.*





Les Forêts domaniales du Bourbonnais

— SUITE —

Marcenat

Le grand quadrilatère boisé qui a pour base, au sud, Saint-Rémy et le château de Lafont et, s'étend au nord, jusque près de Loriges, porte le nom de forêt de Marcenat. Ce nom a prévalu parce que ce village est sur la lisière de la forêt, mais celle-ci est presque entièrement située sur les communes de Saint-Didier et de Saint-Rémy. On distinguait autrefois, sur ce massif forestier, deux forêts distinctes, celle de Marcenat et celle de Saint-Gilbert. Cette dernière occupe 260 hectares dans l'extrémité nord et tire son nom de l'antique abbaye de Saint-Gilbert ou de Neufontaines située sur les rives de l'Andelot, à environ 500 mètres à l'Ouest. Ce monastère, dont il reste encore des parties intéressantes pour les archéologues, jouissait du bois de Saint-Gilbert, devenu depuis la Révolution, propriété de l'Etat.

La partie de la forêt proprement dite de Marcenat comprend 1.070 hectares, dont 58 sont la propriété de cette commune. Le plateau sur lequel ils s'étendent forme la limite des vallées de l'Allier et de l'Andelot. Le sol, composé de galets et d'argiles de l'époque pliocène, est généralement sec; il y a, néanmoins, dans la partie méridionale quelques petites tourbières où croissent les sphaignes.

Les galets de quartz blanc ou noir, parfois mêlés à des fragments de basalte, se rencontrent souvent réunis par un ciment ferrugineux qui les agglutine en masses solides comme le roc. Ce poudingue grossier, connu dans le pays sous le nom de machefer ou de *pierre brunouse*, forme une couche imperméable et un obstacle à la croissance des racines des arbres qui, ne pouvant atteindre la profondeur normales, ont arrachés par les ouragans, comme celui de février 1877 qui renversa des chênes de 150 ans.



La forêt de Marcenat n'est que le prolongement septentrional d'une zone sylvestre qui couvrait, autrefois, toute la rive gauche de l'Allier, et pénétrait jusque dans l'Auvergne, les bois de Randan et de Montpensier en sont les débris. Là, le chêne est l'essence principale, point de hêtres, mais des charmes. Les futaies sont relativement jeunes. Voici la liste des plantes les plus rares qu'on y a récoltées.

Sorbus torminalis.
Epilobium obscurum.
Hypericum hirsutum.
Senecio erraticus.
— *Fuchsii.*
— *Jacquinianus.*
Cineraria spatulæfolia.
Hypochœris maculata.
Campanula cervicaria.
Vincetoxicum officinale.
Digitalis purpurascens.
Melittis melissophyllum.
Neotia nidus-avis.
Monotropa hypopytis.
Butomus umbellatus.
Juncus fasciculatus.
Sphagnum cymbifolium.
— *acutifolium.*
— *subsecundum.*

Messarges

Sur un vaste coteau incliné au sud-ouest s'étend, comme sur un amphithéâtre, la forêt de Messarges, ce qui fait qu'on la voit, dans son entier, du bourg de Noyant, situé vis-à-vis d'elle.

Il en est fait mention dans un acte de l'année 916, par lequel Aymar, premier sire de Bourbon, donne au monastère de Souvigny la moitié de la forêt de Messarges, *et alia foresta quæ dicitur Messargas medietatem.* Mais il ne paraît pas que les Bénédictins aient conservé cette propriété jusqu'à la Révolution, bien qu'elle ait été confirmée par un acte du duc Louis II, en 1407. Toutefois, ils possédaient encore l'étang qui est au-dessous, avec des terres attenantes ; car, en 1776, ils affermèrent cet étang à un nommé Morlot de Tourret, pour établir à côté une forge à fer. En même temps, un bail fut passé entre cet industriel et les ayants-droit sur la forêt de Messarges, par lequel on pouvait couper tout le bois nécessaire à la fonte du minerai. Cette usine fonctionna jusque vers 1850, laissant la forêt dans un état déplorable dont elle sera encore longtemps à se remettre.

Ces 650 hectares où le chêne domine, situés à proximité des grandes voies de communication, ont un avenir qui rachètera, sans doute, les errements du passé.

« Dans la forêt de Messarges, dit Nicolaï, est le prieuré de Saint-Jean, presque ruiné, qui a son usage dans la forêt, en laquelle il y a belle pierre de taille. » Notre vieux géographe du Bourbonnais a résumé, par ces mots, ce qu'il nous reste à dire sur Messarges.

Ce prieuré, situé au milieu de la forêt, datait du XIIe siècle et dépendait de celui de Souvigny. Mais, pour des motifs que nous ignorons, il était, à la fin du XVIe siècle, en possession des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourbon. Ceux-ci, n'habitant pas ces lieux sauvages, n'y célébraient que rarement l'office divin et y avaient établi un fermier. Aussi, dans le procès-verbal d'une visite faite, en 1732, par Mgr de Larochefoucault, il est dit que « la chapelle est en très mauvais état ; la voûte, les murs, le clocher, la charpente et la couverture menacent ruines. » La Révolution l'acheva, et aujourd'hui, l'archéologue, qui est attiré là par d'antiques souvenirs, n'y rencontre que décombres et quelques misérables pans de murs.

Les géologues sont mieux partagés et trouveront à Messarges un terrain intéressant à étudier. Comme Grosbois, cette forêt est entièrement sur le permien riche en grès et arkoses, riche également en végétaux fossiles. Dans les terres qui séparent ces deux forêts, les débris de bois silicifiés sont excessivement abondants ; on en a trouvé autrefois qui avaient jusqu'à 30 centimètres de diamètre. Dans la partie élevée de Messarges, les bancs de grès contiennent les restes de végétaux qui appartiennent à la classe des gymnospermes. La fin de l'époque permienne vit surgir de terre, avec plus d'abondance, des sources thermales chargées de matières siliceuses, analogues aux geysers d'Islande. Dans les dépressions où cette silice s'est déposée, elle a formé de grands amas de quartz amorphe, comme celui qui se trouve dans la partie nord de la forêt. Du reste, de tous côtés, on rencontre des fragments de ces dépôts cristallisés sur une de leurs faces.

Les botanistes qui ont herborisé dans Messarges ne paraissent pas y avoir fait de bonnes trouvailles. Gaston d'Orléans, dont nous avons déjà parlé à propos de Grosbois, n'y a remarqué que *Sambucus racemosa*, var. *rubra*. La Flore de l'Allier cite encore : *Taraxacum udum*, *Rubus hirtus*, *Carex pendula*, *Cyperus fuscus* et quelques autres espèces peu intéressantes.

Moladier

Située à 6 kilomètres sud-ouest de Moulins, sur un plateau qui domine la vallée de l'Allier et d'où la vue se repose agréablement sur la chaîne des monts du Forez, Moladier (1) est, pour les Moulinois

(1) Ce nom doit être une corruption de celui de Montladier ou Montlaydier, car c'est ainsi qu'on le trouve écrit dans un acte du 16 mai 1485, par

fatigués de respirer l'air lourd de la ville, une attraction estivale très appréciée. On trouve là 837 hectares de futaie de chênes d'une très belle venue et qui atteignent, dans certains cantons, des proportions remarquables.

La forêt est partagée en deux par la route de Moulins à Cressanges et, du rond-point central, rayonnent plusieurs allées forestières. Environ 140 hectares, situés dans la partie ouest qui porte encore le nom de *Forêt du Prieuré*, appartenaient autrefois aux Bénédictins de Souvigny. De là vient que plusieurs confondent cette partie avec l'autre, car, dans celle de l'Est, il existait, avant la Révolution, un prieuré dépendant du couvent des Minimes de Moulins. Les *Notes pour les paroisses bourbonnaises* témoignent qu'Archembaud II donna à Giraud le lieu de Moladier, où il y avait une chapelle sous le titre de Sainte-Marie et de Saint-Jean. Cette église devint, au XIIe siècle, un prieuré dépendant de l'abbaye des Prémontrés de Saint-Gilbert, et ce n'est qu'en 1630 qu'il fut uni au couvent des Minimes de Moulins. Nicolaï nous l'a dépeint en quelques mots : « Beau prieuré, lequel consiste en une belle église, maison prieurale bien logeable, domaine, terres, prés, vignes et grands pâturages. » En 1860, en compagnie de quelques archéologues, nous visitions cet ancien prieuré, situé à l'extrémité sud-est de la forêt, près du château des Ramillons. Nous vîmes la chapelle, dont les chapiteaux et les moulures indiquaient nettement le style du XIIIe siècle. Les murs de l'unique nef étaient encore debout, mais n'avaient plus d'autre voûte que celle du firmament. Aujourd'hui, il ne subsiste qu'un pan de mur du côté nord, avec l'escalier en colimaçon qui donnait accès au clocher. Les bâtiments occupés par les religieux sont habités maintenant par des colons. Le corps principal de ce logis, qui comporte un étage, paraît dater du XVIe siècle, mais un large appentis, formant galerie sur le côté sud, est de beaucoup postérieur à celui-ci. Ces vieux restes du temps passé méritent d'être visités.

Une autre curiosité de cette forêt est l'antique mardelle, connue dans les environs sous le nom de *Trou Saint-Vincent*. Elle est située à peu de distance de l'ancienne maison forestière, près de l'angle nord-est du canton des Champerins. C'est une excavation exactement circulaire, en forme d'entonnoir, mesurant 20 mètres de diamètre et 4m50 de profondeur en son milieu.

lequel le duc Jehan de Bourbon octroie à Thierry de Clèves, son chirurgien et valet de chambre, le droit de prendre, dans la forêt de Montladier, le bois nécessaire à son usage et chauffage et celui de pacage pour huit pourceaux et douze chèvres (le *Centre Médical*, juin 1904).

Pour ne parler que de la France, ces trous que l'on rencontre dans le sol, plus encore que les nombreuses buttes qui le surmontent, peuvent avoir des origines très variées. Des géologues ont remarqué que presque toutes ces dépressions se trouvent en pays à sous-sol calcaire ; c'est pourquoi, sauf quelques exceptions, ils se refusent à y reconnaître des ouvrages dus à l'industrie de l'homme et y voient tout simplement un effet des eaux atmosphériques. Ces eaux chargées d'acide carbonique s'infiltrant dans les fissures des rochers calcaires les agrandissent en dissolvant le calcaire et donnent naissance à des cavités où finissent par circuler de véritables cours d'eau. Le tourbillon produit par l'absorption de l'eau à la surface du sol produit un entonnoir plus ou moins arrondi (1).

Si telle est l'origine de la plupart des mardelles, et en particulier de celles du Berry, il ne saurait en être de même de celle de Moladier. En effet, il est évident ici que la terre enlevée a été rejetée au dehors, où elle forme un vaste talus sensiblement élevé au-dessus du terrain environnant ; en outre, un sentier coupant le talus du côté nord permet de descendre doucement au fond de l'entonnoir. On doit donc voir là, non seulement un ouvrage de l'homme, mais encore un lieu destiné à abriter des hommes. On avait sans doute jeté par-dessus une charpente chargée de fougères ou d'autres feuillages pour absorber les eaux pluviales.

A quelle époque remonte ce genre d'habitations ? Les savants sont très divisés sur ce point. D'après M. A. Bertrand, conservateur du Musée, ces habitations sont celtiques. Il en donne pour raison que de nombreux couteaux en silex ont été trouvés dans leur voisinage, notamment autour des mardelles de Coulandon et de Marigny. Mais on se demande comment des hommes seulement munis d'instruments de silex ont pu creuser des trous aussi larges et aussi profonds. D'ailleurs pourquoi remonter jusqu'aux temps préhistoriques? Pourquoi de pauvres familles de bûcherons ou de charbonniers des époques mérovingiennes ou carolingiennes n'auraient-elles pas inventé ce genre d'abri ? En effet, il est à remarquer que la plupart de ces mardelles sont situées dans les bois ou dans leur voisinage, témoin celles de Grosbois et celle du Bois-Moineau, près Moladier, connue sous le nom de *Creux-du-Lac*, etc. Dans la mardelle de Moladier, il n'a été trouvé aucun silex, mais seulement quelques ossements et débris de poterie.

Malgré sa faible altitude et sa surface peu mouvementée, la forêt

(1) Voir les *Mémoires des Antiquaires du Centre*, vol. xv.

de Moladier possède une flore très riche. « Il semble que tout soit là, comme si on eût voulu rassembler sur un seul point une partie des richesses du département. (1) » Voici la liste des principales espèces récoltées par les botanistes :

Pulsatilla montana.
Androsæmum officinale.
Hypericum hirsutum.
Monotropa hypopytis.
Rhamnus frangula.
Mespilus germanicus.
Sorbus ancuparia.
— *hybrida.*
— *Terminalis.*
Epilobium spicatum.
— *montanum.*
— *lanceolatum.*
— *palustre.*
— *rosœum.*
Pencedanum cervaria.
Asperula odorata.
Senecio erraticus.
Cineraria spatulœfolia.
Taraxacum udum.
Cicendia pusilla.
— *filiformis.*
Oxalis acetosella.
Adoxa moscatellina.
Clandestina rectiflora.
Primula elatior.
Lithospermum purpuroceruleum.
Myosotis strigulata.
Digitalis purpurascens.
Veronica montana.
Euphorbia hibernica.
Orchis purpurea.
— *Conopsea.*
Aceras anthropophora.
Neottia nidus-avis.
— *ovata.*
Agraphis nutans.
Epipactis latifolia.
— *palustris.*
Cephalanthera ensifolia.
— *rubra.*
Luzula maxima.
Carex remota.
— *tomentosa.*
— *pilulifera.*
— *sylvatica.*
Bromus asper.
Festuca heterophilla.
Aspidium aculeatum.

La faune des vertébrés est représentée par un bon nombre d'espèces dont les plus intéressantes sont :

Le campagneul, la martre, le blaireau, le chevreuil, le sanglier, le milan noir, l'aigle Jean-le-Blanc, la buse bondrée, l'engoulevent, le casse-noix, la mésange huppée, le triton palmé.

Soulongis

Le nom harmonieux de cette forêt pourrait-il être un mot vide de sens ? Pourquoi ne viendrait-il pas du mot latin *solatium*, soulagement, mot qui exprime le repos dans la solitude ? Si cette étymo-

(1) A. MIGOUT, *Flore de l'Allier.*

logie vous paraît hasardée, faisons comme les historiens du Berry et de la Nièvre, qui voient dans leurs Solongis, Soulangis et Solange, le nom d'un riche gallo-romain (1). Le Soulongis bourbonnais est une forêt de 396 hectares, située à 6 kilomètres nord-est d'Hérisson et à une distance au moins aussi grande des autres communes environnantes. De plus, elle n'est traversée par aucun chemin de grande communication ; seule, l'administration forestière y a pratiqué des allées que l'exploitation des bois exigeait. Il en résulte que Soulongis est non seulement une solitude, mais une forêt très solitaire. Des chemins y aboutissent néanmoins et, sous la conduite du guide que nous avons déjà si bien apprécié à Dreuille et à Grosbois, nous allons la parcourir sans fatigue.

« Nous entrons, dit M. Desjobert, et, comme idée générale, nous aurons bientôt tout vu. Les quatre cents hectares de la forêt forment une seule masse, sans un vide ni une clairière, d'arbres de 25 à 30 mètres, s'élevant comme un immense rempart à droite et à gauche de la route que nous suivons et ne laissant pénétrer les rayons du soleil que vers midi quand ils tombent bien d'aplomb. Le massif varie de 80 à 150 ans, moitié chênes, moitié hêtres, avec quelques rares essences secondaires en mélange ; des fûts qui s'élancent à perte de vue ; l'écorce claire des hêtres tranchant gaiement sur les teintes sombres du chêne, surtout quand un rayon de soleil vient éclairer le tableau et faire miroiter les feuilles tendres du sous-bois qui couvre partout le sol. La forêt est traversée de routes remarquablement tracées et entretenues ; quoique très accidentée, elle est très facile à parcourir en tous sens. L'aspect de la végétation varie suivant que nous sommes dans une vallée enrichie de débris entraînés par les eaux, sur une crête plus ou moins battue par le vent, sur une côte brûlante exposée au midi ou sur un versant en pente douce que vient seulement caresser le soleil levant. Ici, des perchis de quatre-vingts ans, un peu trop minces pour leur longueur, parce qu'on ne les a pas desserrés assez vite et assez fortement. A l'autre extrémité, une futaie mélangée chêne et hêtre de 50 ans, où le chêne, bien que moins nombreux, a fini par dominer le hêtre, par se former une vaste tête posée sur un fût qui, malgré ses 20 et 22 mètres sous branches, atteint souvent un diamètre de 70 à 80 centimètres et même plus. Ses racines ont un

(1) Ce sentiment se trouve corroboré par une ancienne tradition recueillie par de Caylus, qui prétend que, près de la forêt, sur l'emplacement du village de Chateloy, existait une cité gallo-romaine, du nom de Cordes. Cet auteur ajoute qu'une voie romaine aboutissant à Bourges passait par la forêt.



développement presque égal à la cime ; quelques échantillons renversés çà et là vous le prouvent. S'il n'était pas si bien armé, il ne résisterait pas aux coups de vent auxquels sa ramure donne tant de prise.

Plus loin, une futaie pur hêtre de cent à cent vingt ans, où cet arbre atteint des hauteurs inconnues dans nos autres forêts, avec une régularité de végétation qui étonne et n'a d'autre défaut que d'être un peu monotone.

Ces choses sont suffisamment variées, les routes assez belles, pour qu'à pied ou en voiture, on puisse agréablement flâner là-dedans pendant deux heures.

Pas très facile, me disait un forestier amoureux de la forêt de Soulongis, d'en faire une description intéressante, ce qui n'empêche pas que ce soit un petit bijou. Il faut l'aller voir, c'est le seul moyen de l'apprécier...

Pour me faire plaisir, vous avouerez peut-être qu'elle ne manque pas d'une certaine grandeur, même de majesté. Mais, à part vous, vous ajouterez : « C'est toujours la même chose, chêne et hêtre, hêtre et chêne. Si nous cultivions un peu plus de charmes, d'aucuns prétendent que la promenade en aurait davantage (1). »

(*A suivre.*) Abbé V. BERTHOUMIEU.

(1) La forêt de Soulongis - *Revue scientifique du Bourbonnais*, 1891, IV.





RELATION DES FOUILLES

Faites à Chantenay (Nièvre), en 1903

PAR MM. DE LA BARRE ET BERTRAND

Membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais

— SUITE —

Je prévins un de mes amis, M. Augustin Chassaing, substitut à Cusset, qui s'occupait de numismatique gauloise, et, afin d'empêcher que ces monnaies ne tombassent entre les mains des marchands, on décida qu'il valait mieux en aviser M. de Saulcy, le grand numismate, et il fut convenu avec lui que, s'il en réalisait l'acquisition, il nous donnerait pour le Musée les gauloises qu'il avait en double exemplaire. Afin de ne pas déflorer le travail qu'il en pourrait faire, nous ne primes ni les légendes ni le nombre de pièces de chaque catégorie, agissant ainsi avec une trop grande délicatesse.

Comment M. Chassaing s'y prit-il, auprès de M. Doumet et surtout de M. Vannereu ? Toujours est-il que, quelque temps après, nous apprimes qu'il avait conclu le marché pour la même somme que nous avions offerte, soit six cents francs.

M. de Saulcy a offert au Musée départemental trente pièces gauloises inscrites au catalogue sous les n°s 47 à 78 et soixante-treize monnaies consulaires comprises sous les n°s 1 à 73, ratifiant ainsi sa promesse. Une quinzaine d'années après, ces monnaies et bien d'autres de la Gaule que M. de Saulcy avait réunies, ont failli être perdues pour la France; il était en marché pour céder sa collection de monnaies au Bristisch-Museum, le grand musée de Londres, lorsque M. Anatole de Barthelemy demanda à toutes les Sociétés savantes une motion afin que l'Etat en fit l'acquisition, ce qui eut lieu. La plupart de ces pièces rares sont donc aujourd'hui au Cabinet des Médailles, à la Bibliothèque Nationale. (Voir la note A.)

En novembre 1865, un cultivateur trouva dans la plaine de Trénay, près de Chantenay (1), un nouveau trésor, ce dont nous fûmes avertis

(1) Voy. t. IX des Bulletins, p. 380.

par M. A. Doumet : il se composait de plus de trois mille pièces de bronze du Bas-Empire (1) d'un petit module, mais bien conservées et d'une assez bonne patine, renfermées dans un grand vase qui se brisa. Notre Société fit l'acquisition de ces pièces pour la somme de 60 francs, et on décida d'en faire des lots que l'on céderait aux membres à de bonnes conditions ; le surplus fut acquis par l'un de nous, le F. Asclépiades. Parmi ces pièces, qui étaient communes, il s'en est rencontré une seule de rare, aux bustes de Carus, sur une face, et de Carinus sur l'autre ; Probus représentait à lui seul près de douze cents exemplaires, avec une très grande variété de revers. (Voir la note B.)

En février 1872, M. Gallo, marchand de vins en gros à Chantenay, propriétaire d'un terrain situé entre ceux de Vannereau et de Prugneaud, résolut de le fouiller. Il rencontra les murs d'une grande pièce, d'environ 6 mètres de long sur 5 mètres de large, dont le fond bétonné est à 2m,80 du sol ; elle était remblayée avec infiniment plus de moellons que de terre, et les murs des quatre faces étaient intacts sur environ 2m,40 de haut. Il n'avait rien trouvé ; j'y ramassai un petit grès d'un grain très fin, ayant beaucoup servi à l'aiguisage d'outils de plusieurs dimensions, lesquels y avaient laissé de profonds sillons, comme ceux produits par de petites gouges.

La fouille terminée, je m'entretins avec M. Gallo et lui conseillai de conserver cette construction, pour la transformer en cave, en utilisant ses moellons pour la voûter. Il parut abonder dans mon sens, mais, huit jours après, je revins et il en avait démoli tous les murs, ayant, dans l'intervalle, consulté une somnambule qui lui avait conseillé de les détruire, car il y avait, disait-elle, un trésor de caché ; mais il n'y a rien trouvé que de la peine et des moellons et a été obligé de remblayer à nouveau l'excavation, afin d'en jouir comme jardin.

En décembre 1873, je fus prévenu qu'un propriétaire de Chantenay avait découvert un vase d'argent, sur lequel une inscription était gravée. Je m'empressai de m'y rendre et, en passant, je rendis visite au curé, M. l'abbé Tinel, que je connaissais depuis longtemps.

J'allai voir le vase d'argent, qui était tout simplement une tasse à goûter le vin, ayant comme anse ronde le replis d'un serpent, dont le corps était étalé à droite et à gauche. Il y avait, en effet, des lettres gravées à la partie extérieure C. D. L. O. Je demandai le prix que l'on en voulait : 60 francs. Je répondis que c'était deux fois trop cher ; mais, lui dis-je, voilà l'explication des lettres : c'est un facétieux rébus

(1) Plus de 80 kilos.

qui signifie ; *c'est de l'eau.* Je laissai mon bonhomme tout abasourdi !!

En février 1874, on m'avertit qu'il avait été trouvé, auprès de Chantenay, une pierre à inscription et à personnages sculptés ; je m'y rendis, emportant ce qu'il fallait pour en faire un moulage ; ce ne fut pas nécessaire, car je l'achetai, pour notre musée, à M. Barnier-Charpentier, qui l'avait sortie de son champ, dit « de la Forgette », dans lequel un de ses voisins a rencontré bien des fragments de vases renfermant des incinérations et n'en a point trouvé d'entiers. C'était là, au nord de la cité antique, qu'était la nécropole de Chantenay, sous les Romains.

La susdite pierre sculptée était une stèle gallo-romaine, actuellement portée sous le n° 130 *bis* au catalogue du Musée ; elle a 1 mètre de haut et 0m,45 de large. Elle est en grès de Toury-sur-Jour ; le sommet est en archivolte ou fronton semi-circulaire ; sur une bande étroite se développe, en lettres gravées de 0m,04, l'inscription suivante : D. M. M. CALPVRN. SECVND, le V et l'R liés (*aux dieux mânes de Calpurnius secundus).* Au-dessous, est sculptée en bas-relief, à mi-corps, la femme du défunt, ayant une urne où sont les cendres de son mari, qu'elle va déposer dans une boîte ouverte portée par un personnage (1).

Le 5 avril 1878, M. A. Doumet nous prévint qu'en fin décembre 1877, le sieur Louis Fassier avait fait une fouille dans son champ, dit « champ Cheveau », près du cimetière de Chantenay, qu'il y avait démoli deux appartements souterrains, l'un de 7 mètres et l'autre de 3 mètres. Dans ce dernier, il avait trouvé deux vases en terre jaune qui se sont brisés, dont l'un était vide, l'autre contenait 1.750 petites pièces de bronze (en les recomptant, il s'en est trouvé 1764). Notre Société en fit l'acquisition ; voici, d'après M. Pérot, la composition sommaire de ce nouveau trésor : une seule pièce de Valérianus ; plus de 700 Galienus ; 3 Salonine, femme de Galien ; 78 Posthume ; 92 Victorinus ; 47 Tetricus père ; 8 T. senior ; 15 T. junior ; 25 Claudius II ; plus de 700 Gothicus (toutes de profil à droite et une seule à gauche ; 22 Quintillus ; 30 Aurelianus ; 1 seule de Carus ; 1 seule de Diocletianus ; 1 seule de Maximianus Hercules, au revers : VOT X, S dans une couronne ; 1 seule de Constancius Chlorus.

Peu après cette découverte, je fus averti qu'un de mes amis, M. Bulliet, en faisant des nivellements dans sa propriété, située au nord-est de Chantenay, dite « les Varennes », avait mis au jour des constructions romaines Je m'y rendis et je constatai qu'il y avait là les ruines

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, août 1874, page 491.

d'une assez opulente villa, où abondaient les marbres de Châtel-Perron (Allier) ; un hypocauste, dont il me donna un tuyau de conduite de vapeur pour notre musée ; des restes de peinture à fresque ; des fragments de verre à vitre et des matériaux de toute nature, mélangés à de nombreuses tuiles à rebords et imbrex. Je n'ai pas su s'il y avait été recueilli des monnaies.

M. Albéric Gonnat me donna, provenant de là, un fragment de plinthe de marbre blanc de l'Allier, de $0^m,10$ de long et de $0^m,10$ de haut, fragmentée à l'une de ses extrémité, sur laquelle se voient deux spécimens de dessins en graffite, c'est-à-dire tracés, dès l'époque romaine, à la pointe, par un enfant ne connaissant aucun élément de dessin. Ces graffitti représentent deux femmes nues, dont l'une tient un drapeau carré, traversé par des lignes en tous sens ; l'une est gravée la tête en bas et l'autre en haut ; leurs bras sont figurés par une seule ligne et les mains par des lignes convergentes en pattes d'oiseaux. Au bas, l'apprenti graveur a signé son œuvre d'une façon illisible. (Voir la planche hors texte.)

A quelque temps de là, je vis chez M. Libaud, boulanger, une petite statuette de bronze, complètement nettoyée de sa patine, que je refusai d'acheter (elle passa à M. A. Gonnat par don ou acquisition).

Le même amateur a pu se procurer chez M. A. Soulier, au grand domaine de Mme Gilberton, situé à Saint-Imbert, à droite du chemin de fer, sept ou huits petits *tintinnabuli* ou clochettes de bronze gallo-romaines, revêtues d'une belle patine verte, recueillies à la suite d'un labourage. Le meme fermier m'en apporta une, qu'il avait trouvée un peu plus tard et que je lui achetai ; ces clochettes n'ont pas la même forme que celles que nous avons recueillies dans la nécropole romaine de Vichy, mais elles sont néanmoins d'une bonne sonorité. L'endroit où elles ont été trouvées indiquerait soit un atelier, soit une cachette de fondeur (?).

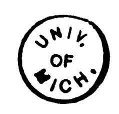
Il y a une dizaine d'années, le conseil municipal de Chantenay décida l'arrachage d'un marronnier centenaire qui ornait la place publique, en face de l'église ; on fut obligé de faire un grand déblai dans lequel on rencontra des fondations d'habitation gallo-romaines, des restes de peintures à fresque, quelques petits vases, qui furent déposés à la mairie, où l'un d'eux, le plus curieux, a été subtilisé par un commis-voyageur. Notre confrère, M. Doumet-Adanson, suivait attentivement ces travaux et en a rendu compte à notre Société. Il a constaté que cette excavation n'avait pas donné de grands résultats, parce qu'elle n'avait pas été assez profonde, trop restreinte et surmontée de remblais relativement récents.



Tête de statue trouvée à Chantenay, Nièvre

(La Vénus de Cnide d'après Praxitèle ?)

Imp. Ét. Auclaire, Moulins


UNIV.
OF
MICH.

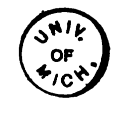
Société d'Emulation du Bourbonnais



Graffiti, exécutés par un enfant gallo-romain

(Fouilles de Chantenay, Nièvre, 1903.)

Imp. Ét. Auclaire, Moulins


UNIV.
OF
MICH.

Il y a quelques années, il a été extrait d'un jardin situé derrière l'atelier d'un charron, M. Bonnet, trois gros blocs de pierre de taille, dont l'un, de $1^m,00 \times 0^m,57 \times 0^m,50$, en grès, est lisse sur toutes ses faces ; un autre de même nature, de $0^m,72 \times 0^m,43 \times 0^m,40$, est terminé par une console arrondie, destinée à supporter une poutre, et enfin un dernier, en calcaire, de $0^m.80 \times 0^m,65 \times 0^m,28$, offre sur le devant trois bandes lisses en faibles ressauts de $0^m,015$, les unes au dessus des autres, et provenant très probablement d'une architrave de grand monument romain. Ces blocs gisent le long de la route ; ce sont les seuls faibles témoins que nous ayons pu reconnaître de la splendeur de cette antique cité.

L'on a découvert encore quelques débris d'intéressantes sculptures. Nous citerons, entre autres, une très belle tête de Vénus fragmentée, ayant au cou un collier formé de pierreries de différentes tailles, losangées, carrées, etc. ; ses cheveux, abondants et ondulés, relevés en un élégant chignon, sont traversés par un bandeau ; la figure, d'un type hellénique, le front faisant suite au nez, sans courbure, lui donne une remarquable expression. La statue entière devait avoir environ $0^m,60$ de haut, et tout fait supposer qu'elle représentait une réduction de la Vénus de Cnide, de Praxitèle. On peut critiquer, cependant, son cou un peu long. (Voir planche hors texte.)

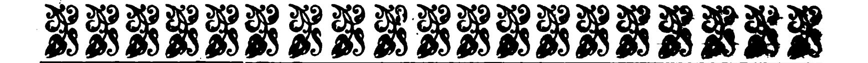
Dans son « Histoire des Beaux-Arts » (1), M. René Ménard s'exprime ainsi : « Les Vénus de Médicis, du Capitole, du Vatican sont des imitations, plus ou moins exactes, d'un original très fameux dans l'antiquité, la Vénus de Cnide.

« Pline raconte que Praxitèle, à qui les habitants de Cos avaient commandé une Vénus, leur donna le choix entre deux statues, dont l'une était vêtue, tandis que l'autre était nue : ils préférèrent la première et Praxitèle vendit l'autre aux habitants de Cnide, qui se félicitèrent de l'avoir achetée, car elle fit la réputation et la fortune du pays ; tous les amateurs de la belle sculpture venaient à Cnide pour voir ce chef-d'œuvre.

« Il y a, au Musée du Louvre, un buste intitulé : Vénus de Cnide, dont la tête est fort belle et peut bien être une copie du chef-d'œuvre de Praxitèle, mais la poitrine est une restauration moderne et la draperie qui la recouvre est du plus mauvais goût. »

(A suivre.) BERTRAND.

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1875, p. 44-45 ; 1875, page 32.



CHRONIQUE

Nous avons appris avec plaisir la nomination de notre confrère, M. Claudon, au poste d'archiviste de la Côte-d'Or. Nous lui adressons toutes nos félicitations et tous nos remerciements pour la gracieuse attention qu'il a eue de faire copier à notre intention tout ce qui, dans les archives du Pas-de-Calais, son dernier poste, pouvait intéresser le Bourbonnais. Notre espoir est qu'il puisse présenter lui-même ces précieux documents aux lecteurs du *Bulletin*.

Lettre de M. Choussy. — Notre excellent confrère, M. Choussy, a adressé au Président, le 3 novembre dernier, une lettre qui a, presqu'en même temps, reçu de son auteur une large publicité. Tous nos lecteurs en ayant connaissance, nous nous bornerons à reproduire ici, pour donner satisfaction à un désir de M. Choussy, les parties de cette lettre qui indiquent les arguments par lesquels notre collègue se croit en droit de maintenir son opinion sur l'origine du nom de Rongères.

« Dans le *Bulletin* de la Société n° 8-10, 1905, je lis un article signé Lavergne élève à l'Ecole des Chartes, qui s'exprime ainsi : « M. Choussy propose, pour Rongères, l'étymologie *Rotundus ager* ; Champ rond) » et il ajoute : « Cette étymologie est contraire aux lois de la Phonétique. »

. . . .

1° « Etant donné, continue M. Lavergne, *rotundus ager*, on arrive à *la forme bizarre* RONTSGER, où restent inexpliquées... » plusieurs lettres.

2° « Etant donné *rotundus agrum*, on aurait pour résultat RONTAIRE... » (plus les lettres inexpliquées).

Je vais opposer à M. Lavergne une autorité qu'il lui sera peut-être difficile de récuser, c'est l'un des plus célèbres professeurs de l'Ecole des Chartes, Quicherat....

Il fait dériver :

1° Mâcon de *Masticone*. Alors, selon M. Lavergne, on trouve *la forme bizarre* MATSCONE et plusieurs lettres inexpliquées.

2° Chalon de *Cabilione*, d'où *la forme bizarre* CHABLIONE, plus un *i* inexpliqué.

3° Ecouen de *Itiscoona*, d'où *la forme bizarre* ITISCOUAN et l'*a* inexpliqué.

4° Maule de *Mantola*, d'où *la forme bizarre* MALTE et des lettres inexpliquées.

5° Milan de *Mediolanum*, d'où *la forme bizarre* MEDLAN, plus *i, o, u, m* inexpliqués.

6° Losne de *Latona* d'où *la forme bizarre* LATNE et *o* et *s* inexpliqués.

7° Noui de *Noviente*, d'où *la forme bizarre* NOVTE et les lettres *i, e, n, o* inexpliquées.

Terminons par une étymologie de deux mots, comme je l'ai fait pour Rongères : 8° Le Rouergue de *Rodenicus pagus*, d'où *la forme bizarre* RODGE, et resteraient inexpliquées les lettres *a, n, i, c, u, s, s*.

. . . .

Passons à un autre ordre d'idées, au phonétisme, dont j'ai violé toutes les lois (et Quicherat également). Laissons Quicherat se justifier (et je le serai aussi) :

« Amener, dit le célèbre professeur, un nom de lieu et de rivière de la forme latine à la forme française, est une opération qui doit se faire avec l'oreille plutôt qu'avec les yeux. »

Il me semble que *Ro*, première syllabe ou préfixe de *Rotundus* et *ger* (prononcer *ère* en latin) suffixe de *ager*, qui forment Rogère (ou Rongère *o* changé en diphtongue *on*) se rapprocheraient beaucoup plus de Rongères, comme on peut *le voir par les yeux et l'entendre par les oreilles*, que :

Matscone se rapproche de Mâcon ;

Chablione de Chalon ;

Itiscouan d'Ecouan ;

Medlan de Milan ;

Latne de Losne ;

Novte de Noui et *Rodenicus pagus* ou *Roge* de Rouergue.

Quant à la disparition de certaines lettres dont je me crois dispensé de m'occuper, d'après ce qui précède, je me contenterai de citer encore le savant paléologue : « ...... le travail de prononciation (de ces époques) avait *pour principe de... de... et de raccourcir les mots.* »......

Si je suis dans l'erreur, Monsieur le Président de la Société d'Emulation, ce qui est très possible, — je me déclare tout prêt à m'incliner devant l'évidence ; et même un auteur doit être reconnaissant d'une saine critique, qui vient l'aider à épurer son livre. »

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Dans le procès-verbal de la séance du 3 novembre 1905, publié par le *Journal officiel* dans son numéro du 15 du même mois, nous lisons ce qui suit :

« M. Héron de Villefosse communique au nom de M. J. Déchelette, « conservateur du musée de Roanne, une note sur une antéfixe en terre « cuite conservée au musée de Moulins (Allier) et qui est ornée d'une tête « de taureau posée de face. M. Déchelette démontre que cette antéfixe pro- « vient de Néris et qu'elle a été fabriquée dans les ateliers de la 8e légion « dont le taureau était l'emblème. La 8e légion fut, en effet, cantonnée à « Néris au moment de la révolte de Civilis. »

Rectifications. — Dans le numéro d'août septembre-octobre dernier, nous avons annoncé, à la Chronique, le mariage de notre jeune confrère, M. Jehan de Quirielle. Par suite d'une regrettable erreur typographique, le nom de Mme Jehan de Quirielle a été inexactement transcrit. Il faut lire que notre collègue a épousé sa cousine germaine, Mlle Alix *Malbet*, fille de M. Georges Malbet et de Mme Malbet, née *Burelle*. — M. Faure fait observer que dans le numéro de novembre 1905 il faut intercaler p. 350, l. 20-21, ces mots omis : « du Vte de Conny, l'artiste, homme de bien, frère, etc. »

Etymologies bourbonnaises. — MM. Tiersonnier et Eugène Le Brun avaient fait demander à l'école des Chartes, en vue de leurs travaux, quelle pouvait être l'étymologie du nom des localités suivantes : *Le Veurdre*, *Bègues et Chalignat*. En ce qui concerne ces deux dernières, notre président proposait : pour Bègues le radical celtique *bec* ou *beg ;* pour Chalignat, *Caliniacus*. Il a reçu de M. Lavergne la réponse suivante, que nous publions, vu son intérêt pour des localités bourbonnaises.

« Ni mes efforts personnels, ni la compétence de M. Longnon, auquel « j'avais fait soumettre vos trois mots : Bègues, Chalignat et Le Veurdre, « n'ont pu donner des résultats précis. M. Longnon, bien qu'il ait créé la « toponomastique, avoue simplement ne pas savoir, sauf pour *Chalignat*. « *Calinius* est bien un gentilice romain ou gallo-romain. Pour Bègues ou « le Veurdre il y aurait du celtique. Voilà une défaite de la science à enre- « gistrer. C'est du moins une qualité de se montrer prudent. »

Bibliographie

« **Suprême Détresse** », par M. Léopold Bernard, Paris, 1905, Jouve éditeur. — Voilà un beau et bon livre, bien fait pour toucher notre Société qui s'efforce de faire aimer la petite patrie bourbonnaise, d'y attacher ses enfants, en recueillant tous les souvenirs du passé. *Suprême détresse* c'est l'histoire d'un de ces trop nombreux « déracinés » attirés par le mirage trompeur des grandes villes. Combien de nous ont rencontré sur leur route de ces malheureux qui se sont arrachés à la terre natale et en meurent. Il faut donc féliciter notre compatriote de Saint-Menoux, Léopold Bernard, d'une œuvre consciencieuse et fort bien écrite, ce qui ne gâte rien.

Me Henri Robert, l'éminent avocat, s'est fait le préfacier éloquent de cette trop véridique histoire. Nous lui empruntons les

lignes suivantes qui indiquent tout ensemble et le sujet et la morale de *Suprême détresse*.

« Le mot magique de *Paris* éveille dans toutes les jeunes cervelles campa-« gnardes les idées de bien-être, de vie facile, de travail agréable et rému-« nérateur.

« Au lieu de vivre modestes, heureux et tranquilles dans la chaumière « paternelle, beaucoup de jeunes gens éprouvent l'irrésistible envie de venir « à Paris qui leur apparait dans le lointain comme la Ville du Rêve.

« A peine arrivés, ils sont saisis par la Réalité. De chutes en chutes, de « déboires en déboires, combien en avons-nous vu de ces victimes dévorées « par la Grande Ville !

« Les uns tombent malades, — comme ces plantes vivaces, tout à coup « privées d'air et transplantées dans des serres trop étroites — frappés par « la tuberculose.

« D'autres se laissent entrainer à commettre les pires folies, ou plus sim-« plement, comme votre héros, loin de la terre nourricière, perdent toute « énergie, et, victimes d'un milieu pour lequel ils n'étaient pas nés, échouent « un jour dans une cellule, à la prison de la Santé.

« A l'avocat qui vient leur rendre visite, leur premier mot est alors : « Surtout, qu'on ne le sache pas au pays ! »

« Si votre livre, avec son intrigue simple et triste, avec ses jolies descrip-« tions d'une nature que vous aimez d'une tendresse reconnaissante et char-« mée, pouvait être lu par beaucoup de jeunes gens désireux de chercher « fortune dans la Grande Ville, avant d'avoir tourné la dernière page ils au-« raient réfléchi et resteraient chez eux, persuadés à temps qu'il ne faut pas « plus *déraciner* les hommes que les arbres. »

Puisse le vœu de Me Robert être entendu, et le livre d'une si haute portée sociale de M. Bernard être lu par beaucoup et surtout médité et compris.

« **Bubu de Montparnasse** », par CHARLES-LOUIS-PHILIPPE, librairie universelle, 33, rue de Provence, Paris. — C'est une œuvre d'un tout autre genre que celle de M. Charles-Louis-Philippe et ses héros sont moins intéressant. Ils sont loin d'appartenir au meilleur monde et s'ils le coudoient parfois ils ne le fréquentent jamais. Fleurs de vice et de trottoir, écume de ruisseau saturés du vice ambiant, y naissant, y vivant, y mourant, tels sont les personnages peu recommandables en somme que nous présente l'auteur en un style volontairement bizarre, aux répétitions fréquentes, aux élisions surprenantes. J'avoue avoir mieux aimé le *Père Perdrix* où du moins on retrouvait le souvenir de Cérilly, pays natal de l'auteur.

Philippe TIERSONNIER.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Émulation du Bourbonnais

(Lettres, sciences et arts)

COMPOSITION DU BUREAU

Président (1906) : M. Philippe TIERSONNIER, n° 3, place de la République, à Moulins (Allier).

Vice-présidents (1906) : MM. Louis DELAIGUE, boulevard de Courtais, n° 5, à Moulins (Allier). — Abbé Joseph CLÉMENT, à la Madeleine, Moulins (Allier).

Secrétaire général (1903-1907) : M. Gustave BERNARD, place de l'Ancien-Palais, n° 3, Moulins (Allier).

Secrétaire-adjoint (1906) : M. Pierre FLAMENT, archiviste départemental.

Trésorier (1903-1907) : M. FROBERT, banquier, avenue Nationale, n° 22, Moulins (Allier).

Directeur du « Bulletin » (1906) : M. Camille GRÉGOIRE, I. ✿ ♣, juge de paix à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

Conservateur du Musée (1903-1907) : M. BERTRAND, A. ✿, cours de Bercy, Moulins (Allier).

Bibliothécaire (1903-1907) : M. l'abbé BERTHOUMIEU, n° 5, rue Bertin, Moulins (Allier).

MEMBRES DE DROIT

M. le PRÉFET du département de l'Allier.

Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.

M. le MAIRE de la ville de Moulins.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES LA PALICE, 30, place Bellecour, à Lyon, (Rhône).

M. CLAUDON (Ferdinand), A. ✿, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.

M. FAURE (Henri) I. ✿, docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal), rue Washington, n° 10, à Paris.

M, le colonel LAUSSEDAT, G. O. ✻, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADVENIER, notaire, rue Diderot, n° 25, Moulins (Allier).

AUBERT DE LA FAIGE (Docteur Théophile), château de Bussoles, commune de Barrais-Bussolles (Allier).

Mlle AUCLAIRE (Alice), (imprimerie Etienne AUCLAIRE), place de la Bibliothèque, Moulins (Allier).

MM. BAER (Gustave), architecte, place de la République, n° 7, Moulins (Allier).

BAILLEAU, ✱, docteur en médecine, à Pierrefitte (Allier).

BALORRE (Frédéric Imbert Cte DE), château de la Cour Contitigny, par Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

BATTU, avocat, château des Laurents par Lusigny (Allier).

BÉGUET, banquier à La Palisse (Allier).

BLETTERIE, I. ✪, conseiller général du canton de La Palisse, maire de Saint-Christophe, château de Belfaix, par Saint-Christophe (Allier).

BLONDEAU, entrepreneur de menuiserie, n° 9, rue du Vieux-Palais, Moulins (Allier).

BOISSIEU (DE), château de la Forêt, à Toulon (Allier).

BONNEROT (Sébastien), chimiste aux usines Saint-Jacques, Place G. Dormoy, à Montluçon (Allier).

BONNET, notaire. place de la République, n° 22, Moulins (Allier).

BOUCOMONT (Antoine) docteur en droit, avocat-avoué, rue de Cours, n° 18, à Cosne (Nièvre).

BOUILLON (Abbé), curé à Nocq-Chambérat, par Huriel (Allier).

BOULOIS (J. DE), propriétaire, rue Diderot, n° 4, Moulins (Allier).

BOURBON-BUSSET (Robert comte DE), rue de Paris, n° 38, Moulins.

BOURDELIER, ancien notaire, rue des Potiers, n° 34, Moulins (Allier).

BRINON (Comte Henri DE), docteur en médecine, boulevard de Courtais, n° 25, Moulins (Allier).

BROC DE SEGANGE (Gaston DU), ✱, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, au château de Segange, par Moulins (Allier).

BRUEL, ✱, I. ✪, docteur en médecine, ancien conseiller général de l'Allier, rue de Villars, n° 7, Moulins (Allier).

BRUGIÈRE DE LAMOTHE (Georges), à Montluçon (Allier).

BUJON (Abbé), avocat, missionnaire apostolique, à Nomazy, par Moulins (Allier).

BURE (Georges DE), château de La Besche, commune de Bert, par le Donjon (Allier).

MM. Buvat (Paul), négociant et antiquaire, rue de La Flèche, n° 25, Moulins (Allier).

Capelin (Edgard), propriétaire, rue Michel-de-l'Hospital, n° 28, Moulins (Allier).

Chabot (Abel), propriétaire, rue de Bourgogne, n° 37, Moulins (Allier).

Chabot (René), château de Vermillière, par Toulon (Allier).

Chacaton (Maurice de), château de Chermont, par Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

Chacaton (Guy de), château de La Chapelle-Périgny, par La Palisse (Allier).

Chambon (Victor Picard du), cours de la Préfecture, Moulins (Allier).

Chanier, greffier du Tribunal de Commerce de Moulins, boulevard Ledru-Rollin, n° 52, Moulins (Allier).

Charvot, ✱, A. ✿, médecin principal militaire en retraite, ancien professeur agrégé du Val-de-Grâce, avenue de Ceinture, n° 5bis, à Creteil (Seine).

Chavigny (Frédéric de), aquarelliste à Limoges (Haute-Vienne).

Chenillat (Abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire, le Réray, par Villeneuve (Allier).

Choussy (J.-E.), ancien maire de Rongères, rue Pape-Carpentier, n° 33, Moulins (Allier).

Collas (Eugène), maire de La Ferté-Hauterive, château des Echerolles, par La Ferté-Hauterive (Allier), et Cours Choisy, n° 8, à Moulins (Allier).

Conchon (Gilbert), notaire, à Varennes-sur-Allier, (Allier).

Cordez (Antoine), propriétaire, place de la Bibliothèque, n° 8, à Moulins, et château des Cholets, par Souvigny (Allier).

Corne, ancien conseiller général de l'Allier, maire d'Iseure, château du Parc, à Iseure (Allier).

Coulhon (Pierre), A. ✿, chef de division à la Préfecture de l'Allier, rue des Grèves, Moulins (Allier).

Crépin-Leblond, (Marcellin), directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 15bis, Moulins (Allier).

Croizier, notaire, rue des Potiers, n° 24, Moulins (Allier).

Décran (Docteur), boulevard Ledru-Rollin, n° 25, Moulins (Allier).

Defaye, ancien notaire à Dompierre-sur-Besbre (Allier).

Defaye (Albert), notaire, à Dompierre-sur-Besbre (Allier).

Delageneste (Hippolyte), ✱, ancien maire de Moulins, cours Choisy, n° 15, Moulins (Allier).

MM. Deschamps (R.), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris, n° 51, Moulins (Allier).

Desnoix (Abbé), aumônier du Pensionnat Saint-Gilles, Moulins (Allier).

Dreuille (Henri Comte de), au château de Dreuille, par Cressanges (Allier).

Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon (Allier).

MM. Duchon (Paul), à Cusset (Allier).

Duriat (abbé Abel), vicaire à Saint-Menoux (Allier).

Durin (le chanoine), rue de Paris, n° 23, Moulins (Allier).

Fabre (Docteur), à Commentry (Allier).

Faulquier (Joseph), 35, rue de Bourgogne, Moulins (Allier).

Faure (Jean-Baptiste), ✱, I ✪, de l'Opéra, 52, boulevard Haussmann, Paris.

Faure (Pierre), libraire, rue d'Allier, n° 43, Moulins (Allier).

Mme Fradel (Comtesse Louise de), 3, place de la République, Moulins (Allier).

MM. Fradel (Vicomte Jehan de), au château des Morelles, commune de Broût-Vernet (Allier).

Gaulmyn (Vicomte Joseph de), au château de Rimazoir, commune d'Autry-Issard (Allier).

Gautier, directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, n° 27, Moulins (Allier).

Mme Gaymy, château de Godet, commune de Toulon (Allier).

MM. Girard (Emile), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Grand-Pacha, ancien ingénieur en chef au Caire, rue de Nîmes, n° 48, à Vichy (Allier).

Guillaumier, artiste-peintre, professeur de dessin, rue de Refembre, n° 45, Moulins (Allier).

Jaladon de la Barre, château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

Janin (Edouard), président du tribunal de Commerce de Montluçon (Allier).

Laboulaye (de), artiste-peintre, rue Grenier, n° 5, Moulins (Allier).

La Boutresse (Roger Préveraud de), château des Quillets, par Jaligny (Allier).

La Chauvinière (de), château du Parc, Iseure (Allier).

Laguerenne (Henri, Grozyeux de), avenue de la Gare, Saint-Amand-Montrond (Cher).

MM. Las-Case (Barthélemy, Marquis de), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon (Allier).

- Le Brun (Eugène), directeur des *Guides Conty*, B^d Saint-Germain, n° 227, Paris.

Le Febvre (Baron), ✱, château de la Ronde, Yzeure (Allier).

Leprat (Pierre), I. ✪, artiste-peintre, professeur de dessin à Montluçon (Allier).

Mmes Ligneris (Marquise des), Bressolles (Allier).

Ligondès (Vicomtesse douairière du), château de Rochefort, par Saint-Bonnet-de-Rochefort (Allier).

- MM. Mareschal (Xavier de), docteur en droit, château des Magnoux par Voussac (Allier).

Meilheurat, I. ✪, inspecteur primaire en retraite, rue de Paris, n° 67, Moulins (Allier).

Meilheurat (Gabriel), château du Seu, par Saint-Léon (Allier).

Melin (Mgr), protonotaire apostolique, chanoine archiprêtre de la Cathédrale, avenue Victor-Hugo, n° 13, Moulins (Allier).

Méplain (Armand), ancien député, avocat, rue du Lycée, n° 7, à Moulins (Allier).

Méplain (Docteur Firmin), rue du Lycée, n° 7, à Moulins (Allier).

Milcent (Georges), ancien officier de cavalerie, rue de Villars, n° 25, Moulins (Allier).

Mitton (Michel), ingénieur des arts et manufactures, architecte, rue des Couteliers, n° 46, Moulins (Allier).

Moitron (Abbé Emile), chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

Montagne, juge de paix, à Varennes (Allier).

Mony (Docteur), sculpteur, ✱, rue Spontini, n° 70, Paris.

Morand (Gabriel), avenue Nationale, n° 20, Moulins (Allier).

Moreau (René), A. ✪, architecte, avenue Nationale, n° 9, Moulins (Allier).

Moret (Abbé J.-J.), curé doyen de Saint-Menoux (Allier).

Nény, chanoine titulaire et vicaire général honoraire, directeur du Grand-Séminaire, rue de Paris, n° 98, Moulins (Allier).

Olivier (Ernest), directeur de la *Revue Scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, n° 10, Moulins (Allier).

Olivier (Commandant Henri), ✱, ancien membre du Conseil général de l'Allier, rue d'Allier, n° 77, Moulins (Allier).

Patissier (Sosthène), ✱, ancien député, aux Eglantiers, Souvigny (Allier).

MM. Perrot (Abbé), curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon (Allier).
Petit (Pierre), ✻, docteur en médecine, rue Candie, nº 1, à Moulins (Allier).
Peynot (Abbé), curé de Jenzat (Allier).
Plainchant (Gabriel), A. ✿, avocat, rue de Villars, nº 8, Moulins (Allier).
Planchard (Gabriel), ingénieur, rue de Refembre, Moulins (Allier).
Pouillien (Alfred), propriétaire, à Cusset (Allier).
Queyroy (Gustave), propriétaire, 31, rue de Bourgogne, Moulins (Allier).
Quirielle (Roger de), à Montaigüet (Allier).
Quirielle (Jean de), à Montaigüet (Allier).
Mme Reinhart (Madame veuve), institutrice à Moulins (Allier).
MM. Renaud de Fréminville (Edgard), rue Michel-de-l'Hospital, nº 2, Moulins (Allier).
Renoux (Abbé), curé de Viplaix (Allier).
Robert (Antoine), docteur en droit, avocat, rue de Paris, nº 21, Moulins (Allier).
Sabatier, notaire, rue de Paris, nº 19, Moulins (Allier).
Salis (Docteur), à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).
Sarrot, docteur en médecine, Gannat (Allier).
Sauroy A, ✿, artiste peintre, à Tours (Indre-et-Loire).
Sayet (Hippolyte), avocat, agréé près le Tribunal de Commerce de la Seine, rue de Valois, nº 11, à Paris.
Sèque, industriel, route de Lyon, nº 9, Moulins (Allier).
Seuillet (Marc), à Diou (Allier).
Sorin de Bonne (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, par Molinet (Allier).
Tabouet, La Palisse, et château de Reterre, par St-Désiré (Allier).
Thonnié (Jean-Baptiste), ✿, avocat, rue de Paris, nº 44, Moulins. (Allier).
Tissier (Léon), avocat, rue Diderot, nº 20, Moulins (Allier).
Tissier (Charles), propriétaire à Saint-Pont (Allier).
Treyve, O. ✿, à Foulet, par Moulins (Allier).
Tulle (Alexandre de), notaire, cours Choisy, nº 12, Moulins (Allier).
Verdeau (Henri), photographe, avenue Nationale, nº 5bis, à Moulins (Allier).
Villette (Guy Jacquelot de Chantemerle de), château de Contresol, par le Donjon (Allier).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Billet, percepteur à Montluçon (Allier).

Dunan, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et à l'Ecole supérieure Arago, agrégé de l'Université, boulevard Saint-Germain, n° 62, à Paris.

Gautier (Pierre), élève à l'Ecole des Chartes, rue de La Chaise, n° 22 Paris, (VII° arrondissement),

Roy, ❋, professeur à l'école des Chartes et maître des conférence à l'école pratique des Hautes-Etudes, rue Haute-feuille, n° 19, à Paris.

Froment (Dorothée de), à Montlevic, par La Châtre (Indre).

Monery (Louis), rue de la Sous-Préfecture, n° 9, à Roanne (Loire).

Rondeau, avoué honoraire, rue de La Victoire, n° 47, Paris.

Messieurs les Membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin* de la Société.





Liste des Abonnés au « Bulletin »

MM. Asher, libraire, 73, Unter den Linden, à Berlin (Prusse).
Bajaud, curé à Colombier, par Commentry (Allier).
Mme Belin, au château de Saint-Etienne, par Saint-Gérand-le-Puy (Allier).
MM. Bernasconi-Sceti, place d'Allier, à Moulins (Allier).
Bibliothèque de l'Evêché de Moulins.
Billet, percepteur, à Montluçon (Allier).
Bodard, à Cérilly (Allier).
Cayot (Abbé), curé d'Avermes, par Moulins (Allier).
Cercle Bourbonnais, à Moulins (Allier).
Cercle International, à Vichy (Allier).
Chassaing (Abbé), curé de La Palisse (Allier).
Crison (Chanoine), vicaire général, à Moulins (Allier).
Croizier, propriétaire, à Liernolles (Allier).
Chevalier (Jacques), ancien élève à l'Ecole normale supérieure, 185, rue de Vaugirard, Paris.
Dardant, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).
Dulaw, 37, Soho-Square, à Londres (Angleterre).
Etablissement thermal, à Vichy (Allier).
Fagot, propriétaire, au Donjon (Allier).
Féjard (Marc), au Prieuré, Souvigny (Allier).
Gravier du Monsseaux, rue Le Verrier, à Vichy (Allier).
Giraud (Alexandre), route de Moulins à Montluçon (Allier).
Givois, rue Regnaudin, n° 9, à Moulins (Allier).
Lalain-Chomel (de), rue de l'Université, n° 5, à Paris.
Lebrun, château du Mont, par Chantelle (Allier).
Lefort, 54, rue Blanche, à Paris.
Luylier de Couture, château de Couture, commune de Venas, par Cosne-sur-l'Œil (Allier).
Ligier (Abbé), curé de Bressolles, par Moulins (Allier).
Mimorin (Louis Giraud de), château des Guichardeaux, par Bessay (Allier).

MM. MARESCHAL (Johanny), 68, rue d'Anjou, à Versailles (Seine-et-Oise).

PATURET, pharmacien, à Ebreuil (Allier).

Mme JULES PICARD, château de Montperroux, par Saint-Léon (Allier).

MM. REGNAULT, juge suppléant, rue Coctier, à Riom (Puy-de-Dôme).

SAINT-HILLIER (DE), capitaine au 2e Spahis, à Méchéria (Sud-Oranais).

TRACY (Mis DE), à Paray-le-Frésil (Allier).

TROCHEREAU (DE) rue Pape-Carpentier, à Moulins (Allier).

VACHER (Marcel), ancien député, à Montmarault (Allier).

VILLE, sénateur de l'Allier, à Moulins (Allier).

VILLEQUETOUT (Jules LE FEBVRE CHARBONNIER DE), rue Voltaire, n° 20, à Moulins (Allier).

SERVICE GRATUIT DU « BULLETIN »

Reçoivent gratuitement le *Bulletin :*

Les membres de droit.

Les membres honoraires.

La Bibliothèque municipale de Moulins.

Le Dépôt légal.

Le Directeur de la Compagnie P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris.

Le Secrétariat de la Compagnie P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris.

M. Ballard, rue Mathieu-de-Dombasle, à Moulins (Allier). (Service de la Trésorerie de la Société).





SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation du Bourbonnais est en correspondance.

Abbeville. — Société d'Émulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Académie du département de la Somme.
Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Autun. — Société Eduenne.
Autun. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'Émulation.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société Académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Clermont-Ferrand. — Société des amis de l'Université de Clermont (Revue d'Auvergne).
Compiègne. — Société française d'Archéologie (Oise).
Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Draguignan. — Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.
Le Havre. — Société havraise d'Études diverses.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation de la Vendée.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Lyon.— Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Émulation.
Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Moulins. — Société Scientifique du Bourbonnais et du centre de la France.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique.
Nantes. — Société Académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société Philomatique (Annuaire).
Paris. — Société de l'Histoire de France.

Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris. — Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts,
Poitiers — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rochechouart. — Société Archéologique de la Haute-Vienne.
Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).
Roubaix. — Société d'Émulation.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Lô. — Société scientifique,
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulon. — Société des Sciences. Belles-Lettres et Arts du département du Var (Société industrielle du Var),
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Toulouse. — Société d'Histoire Naturelle.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.
Vitry-le-François. — Société Archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry (Direct[r] : M. Pierre, château de Charon, par Cluis, Indre).
Revue Mabillon (Directeur : Dom Besse, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Paris. — Revue des Etudes historiques (82, rue Bonaparte).
Paris. — Journal des Economistes (108, boulevard Saint-Germain).



TABLE DES MATIÈRES

Admissions de nouveaux membres :

Articles parus dans le « Bulletin » et principales communications

⁂

Dons à la Bibliothèque

Dons au Musée

Pages

Illustrations

Le Directeur-Gérant, C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour valables 33 jours

1° Billets individuels

La Compagnie délivre du 1er juin au 15 septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de bains de mer de première, deuxième et troisième classes à prix réduits pour les stations balnéaires suivantes :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne, Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Saint-Cyr, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. et doivent comporter un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour. Arrêts facultatifs.

2° Billets collectifs pour familles

Elle délivre également, du 15 mai au 1er octobre de chaque année, aux familles d'au moins deux personnes, des billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de première, deuxième et troisième classes à prix très réduits pour les stations balnéaires citées plus haut. Ces billets émis dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. doivent comporter un parcours simple minimum de 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de deux billets simples (pour la première personne), le prix d'un billet simple pour la deuxième personne, la moitié de ce prix pour la troisième et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs. — Faire la demande de billets quatre jours au moins avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé.

FÊTES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes, à prix réduits, de Nevers à Cannes, Nice et Menton, délivrés du 19 au 31 décembre 1904.

Les billets sont valables 20 jours et la validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours, moyennant 10 °/o du prix du billet. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

Nevers à Nice. — Viâ Clermont-Ferrand, Nîmes : 1re classe, 137 fr. 10 ; 2e classe, 98 fr. 70 ; — viâ Saint-Germain-des-Fossés, Lyon : 1re classe, 139 fr. 25 ; 2e classe, 100 fr. 30.

VOYAGES INTERNATIONAUX AVEC ITINÉRAIRES FACULTATIFS

La Compagnie délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. des livrets de voyages internationaux avec itinéraires établis au gré des voyageurs sur les réseaux français de P. L.-M, de l'Est, de l'Etat, du Nord, de l'Orléans, de l'Ouest et du Midi, et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, bosniaques et herzégoviniens, bulgares, danois, finlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, néerlandais, norvégiens, roumains, serbes, suédois, suisses et turcs.

Ces voyages, qui peuvent comprendre certains parcours par bateaux à vapeur ou par voitures, doivent, lorqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours étrangers.

Parcours minimum : 600 kilomètres. — Validité : 45 jours jusqu'à 2.000 k. ; 60 jours de 2.001 à 3.000 k. ; 90 jours au-dessus de 3.000 k. — Arrêts facultatifs.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites à Paris et à Nice le jour même, lorsqu'elles arrivent à ces gares avant midi.

Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites quatre jours à l'avance.

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 ex.	50 ex.	100 ex.	200 ex.
16 pages	5 fr. »	6 fr. 50	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	3 50	4 50	6 50	9 »
4 pages	2 50	3 »	4 »	6 »
Couverture blanche	» 50	1 »	1 50	2 50
Couverture imprimée	3 »	4 »	5 50	7 50

Ces tirages sont faits sur papier de la *Revue*.

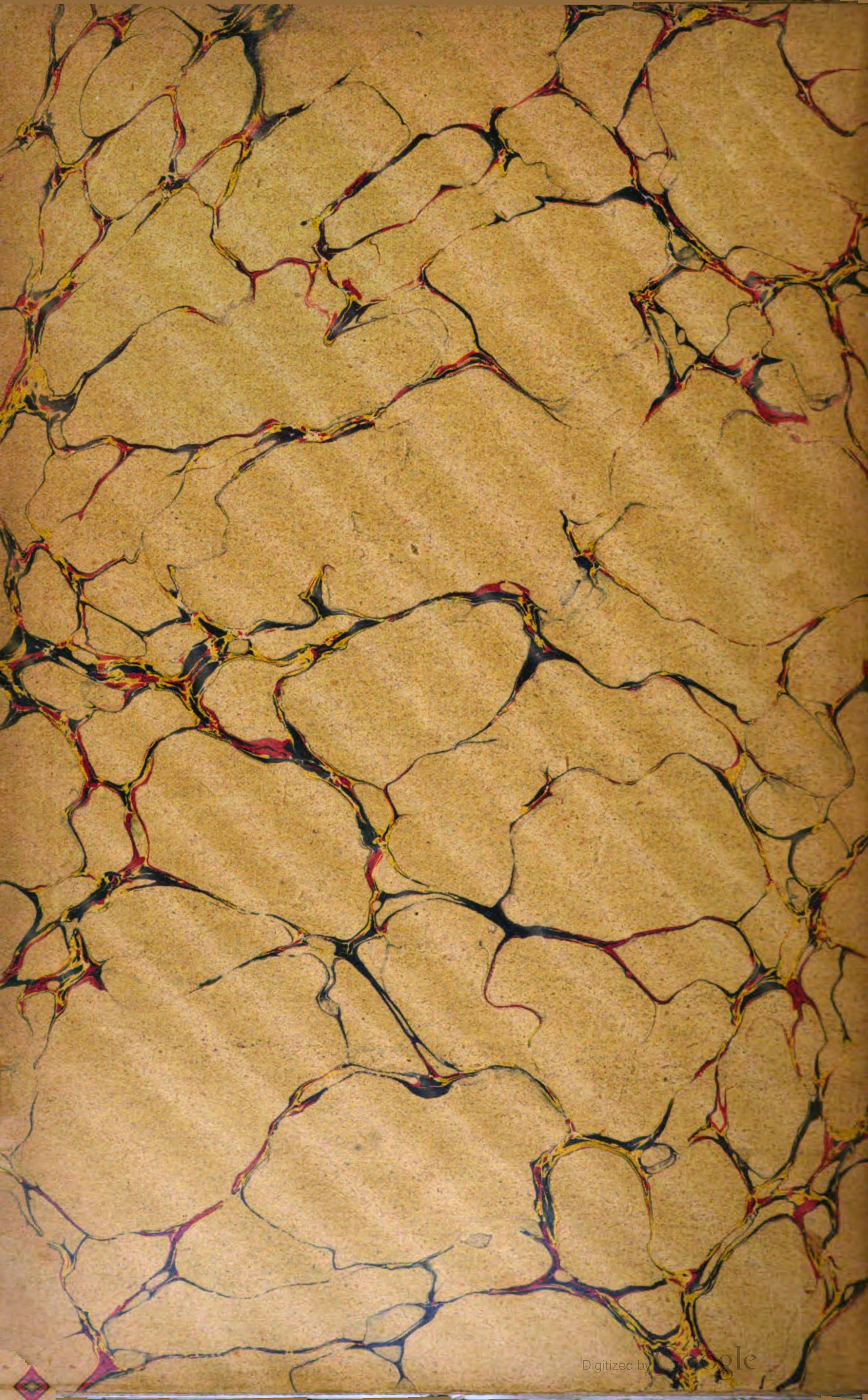
Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en indiquant sur leurs manuscrits le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

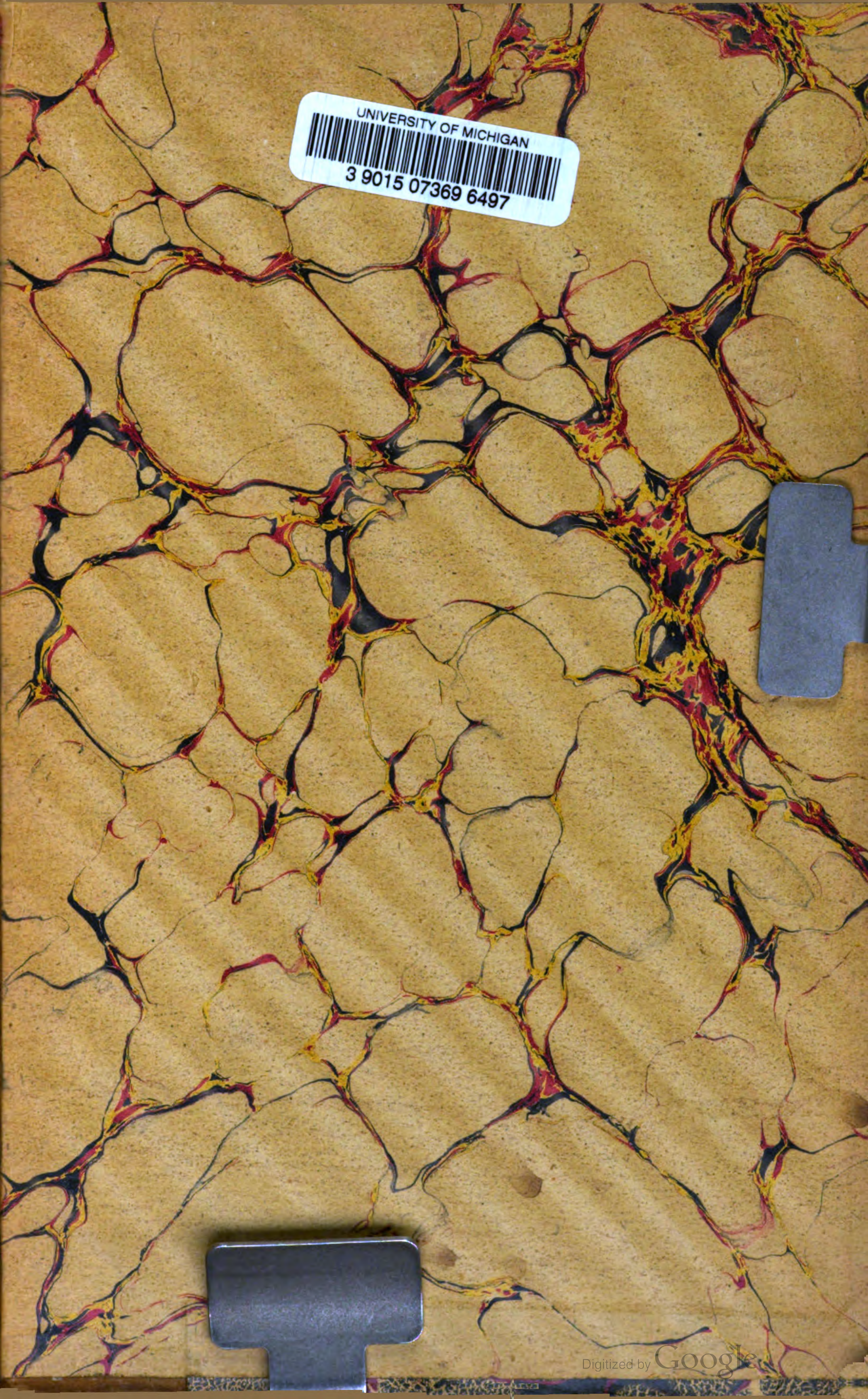
Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France. . . . . 10 »
— — : Etranger . . . . 12 »
— chaque numéro séparément. . . . . 1 »
La collection complète, moins les tomes I, II, IV, V et VI du *Bulletin*, 13 volumes . . . . 50 »
Chaque volume pris séparément depuis le tome VII. . . . . 5 »
Les dix années parues du *Bulletin-Revue*, moins les tomes I, II et III . . . . 70 »
Le Catalogue illustré du musée départemental. . . . . . . 3 »
Le Catalogue sans illustrations. . . . . 1 »
La seconde partie du Catalogue. 1 50
Le Catalogue, IIe partie, illustré. . . . .

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 6497

